This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600076578$

MÉLANGES

TOME II

MÉLANGES

RELIGIEUX, HISTORIQUES, POLITIQUES

ET LITTÉRAIRES

PAR LOUIS VEUILLOT

Rédacteur en Chef de l'*Univers*

—

TOME II

(1842—1844)

—

PARIS

L. VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

rue Cassette, 23

—

1857

275. a. 143.

INTRODUCTION.

On a indiqué comme premier volume de ces *Mélanges* un recueil fait par circonstance, dans lequel j'ai réuni des articles écrits depuis 1848 sur les *questions controversées entre catholiques*. Ce premier volume est en réalité le dernier. La collection de mes articles dans l'*Univers* commence ici, à l'époque où, avec beaucoup d'inexpérience et un grand désir d'être utile, je suis devenu, presque malgré moi, rédacteur en chef du journal.

En relisant pour la première fois, après douze et quinze ans, ces pages choisies à la hâte entre un

grand nombre d'autres, j'ai plus d'une fois pensé que j'aurais mieux fait de les laisser dans l'oubli. J'espère que l'on voudra bien comprendre et excuser les préoccupations auxquelles j'ai cédé. J'étais sous le coup des accusations les plus violentes et les plus perfides contre tout le passé du journal. Après quinze années de travail quotidien pour la défense des intérêts catholiques, sans avoir jamais songé à aucun autre intérêt, je m'entendais reprocher non pas des erreurs, mais des monstruosités, non pas d'avoir mal servi la cause catholique, mais de l'avoir déshonorée. On prétendait élever ces cruels reproches au nom même de l'Église, et qui plus est, les confirmer par des preuves irrécusables.

La manière dont ces preuves étaient faites, je n'en veux point parler, et je désire que tout le monde l'oublie; mais une pareille agression, venant me surprendre lorsque je préparais la collection de mes articles, devait naturellement m'incliner à multiplier les preuves contraires. J'avais l'embarras du choix. Suivant l'usage, j'ai préféré l'inconvénient de trop retenir à celui de trop élaguer.

La période embrassée dans ce volume est d'ailleurs intéressante pour les catholiques: C'est le commencement et le moment le plus animé de la

lutte contre l'Université pour la liberté de l'enseignement, contre le gouvernement de Louis-Philippe et contre le libéralisme pour la liberté de l'Église. Depuis 1848, et surtout depuis 1852, d'illustres catholiques célèbrent volontiers l'esprit large et libéral du gouvernement de Juillet. La vérité est que nous avions sincèrement entrepris, nous autres catholiques, de rendre ce gouvernement aussi libéral que nous l'étions nous-mêmes, et naïvement espéré d'y réussir. On verra quelles maximes répondaient à nos doctrines, quels actes encourageaient notre bonne volonté. Tout cela est maintenant trop effacé. Je crois utile d'en raviver le souvenir.

La ligne de l'*Univers*, les pensées qu'il exprimait étaient celles de tout le parti catholique. Il n'y avait point de dissidences sérieuses parmi nous. Nous acceptions la dynastie, nous voulions nous arranger de la Charte à nos risques et périls. Aucune autre opinion, peut-être, n'a cru et n'a tenu à la Charte aussi énergiquement. Mais le gouvernement et surtout le libéralisme ne voyaient dans la Charte, comme dans tout ce que l'on appelle principes et institutions de 89, rien autre chose qu'un instrument anti-religieux, par conséquent anti-social.

Cette malveillance systématique explique la

vivacité et si l'on veut la dureté de certaines polémiques. J'avoue le fait, je ne m'en excuse ni ne m'en accuse. Les esprits étaient animés, la presse était libre, je venais de quitter des rangs où l'on parlait à son aise, et enfin il y a de cela quinze ans. Jeune et nouvellement converti, je ne comprenais pas que je dusse défendre mes convictions religieuses moins hardiment que je n'avais naguère exprimé mes opinions politiques. J'en suis encore là, je le confesse. Les progrès que j'ai pu faire à cet égard sont uniquement des progrès littéraires, et j'espère bien n'en faire jamais d'autres. Il est plus chrétien de bannir les paroles violentes, et même on y gagne de parler mieux français ; mais il ne serait ni chrétien ni français de ne pas dire ce que l'on a dans l'âme. L'abus des précautions oratoires avilirait des sentiments qu'il est légitime et glorieux d'éprouver. *Si incertam vocem det tuba, quis parabit se ad bellum?*

Il faut savoir d'ailleurs ce que l'on nous disait, quels outrages contre nos Évêques, contre l'Église, contre le Christianisme lui-même provoquaient gratuitement et sans relâche notre indignation. Aucun évêque n'a élevé la voix sans être accablé d'avanies; aucun catholique n'a écrit, n'a proclamé ses principes sans soulever des tempêtes d'injures, sans être signalé dans tous les

journaux et à toutes les tribunes comme un ennemi de la Religion, qui lui nuisait, qui la compromettait, qui la déshonorait. Plusieurs applaudissent aujourd'hui à ces sortes d'accusations portées contre l'*Univers*, qui les ont vues jadis s'élever contre eux-mêmes. Aussi, les violences si célèbres de l'*Univers* ne paraissaient pas alors excessives comme aujourd'hui, qu'il n'y en a plus. La plupart de ceux qui les blâment, les ont tolérées ou même applaudies; je crois que la plupart de ceux qui les reliront s'étonneront du bruit qu'on en fait, et me pardonneront de n'éprouver aucun repentir.

Je ne parlerais pas de la sorte si l'*Univers* s'était permis contre un adversaire, même impie, la moindre partie des iniquités et des injures que certains catholiques ravisés emploient ou exploitent contre l'*Univers*. Si j'avais fait cela, j'espère que j'aurais le courage de demander pardon.

L'on a vu dans le volume précédemment publié et l'on verra dans ceux-ci quel a toujours été le ton de mes polémiques contre les catholiques. Ce que j'y pourrais regretter peut y rester.

Les discussions contre les adversaires d'un autre ordre devaient avoir et ont gardé une autre allure. Dans cette réimpression, de même que j'ai été contraint de choisir, j'ai été contraint d'abréger;

je n'ai point adouci. Ces adversaires sont encore ce qu'ils étaient; que ceux qui viendront après nous les voient tels qu'ils ont voulu être.

Il existe une école, un parti, une race d'ennemis de Dieu. Ils ne veulent pas que Dieu soit, ou ils veulent que Dieu ne soit plus. Ils sont implacablement conjurés contre sa loi, contre son Église, contre ses enfants. Rien ne les éclaire, rien ne les peut toucher, et rien ne leur fait honte. Pour accabler la vérité, pour la détruire, tout leur est bon : ils savent faire de l'absurdité même une arme redoutable; ils noieraient l'Église dans le sang et dans les larmes du genre humain.

On les voit dans le passé, on les rencontre dans le présent; toujours les mêmes : constants et appliqués à faire le mal, affermis dans l'habitude d'un langage trompeur, persécutant l'Église par le sophisme, par la fausse science, par la raillerie, par la force dès qu'ils ont la force en main; enrôlant l'orgueil, l'ignorance, la sensualité, la sottise; faisant des livres, des journaux, des lois; heureux de donner aux ministres de Dieu des entraves et des fers; ardents à perdre les âmes rachetées du sang de Jésus-Christ.

Je leur fais la guerre. Je crois ainsi, comme chrétien, comme citoyen, comme homme, acquitter une part de la dette que j'ai contractée au

baptême envers Dieu, envers la patrie, envers l'humanité.

A cause de cela, des catholiques me diffament; je les plains. D'autres, qui savent mieux se contenir et en présence de l'impiété et en présence du zèle, se bornent à dire que je manque d'habileté et de charité. Pour l'habileté, je la crois peu nécessaire; pour la charité, c'est une cause à mettre au jugement de Dieu. Non, je ne crois pas me repentir jamais d'avoir, depuis quinze ans, vécu en constante révolte contre certaines déloyautés, certaines inepties et certains calculs pervers qui sont à l'usage des ennemis de l'Église. L'Église m'a donné la lumière et la paix. Je lui dois ma raison et mon cœur; c'est par elle que je sais, que j'admire, que j'aime, que je vis. Lorsqu'on l'attaque, j'ai les mouvements d'un fils qui voit frapper sa mère. J'essaie d'arrêter la main parricide, j'essaie de la meurtrir, je conserve de son crime un ressentiment profond. C'est le plus insensé des crimes, le plus ingrat, le plus cruel! Certes! je n'ai le malheur de haïr aucun homme. Mais l'œuvre à laquelle beaucoup d'hommes se condamnent et dont je vois tous les jours des effets irréparables, je la hais. Je la hais d'une passion que rien n'épuise, que rien n'endort, qui, malgré moi, quoi que je fasse, éclate en âpres gémisse-

ments. Non, non, je ne saurais feindre un lâche respect pour tant d'idoles méprisables devant lesquelles je vois nos sages se courber. Ces idoles n'obtiendront pas de moi l'adulation, pas même le silence. Les flamines de la libre pensée crieront au sacrilége, nos politiques m'accuseront de témérité ; mais si la voie est ouverte, d'autres y entreront et les idoles crouleront. Qu'elles m'écrasent sous leurs débris, pourvu qu'elles croulent ! Que je meure impuissant aux pieds de leurs autels, pourvu que j'en atteste la stupidité et l'infamie !

L. V.

Paris, 27 février 1857.

PROGRAMME DE L'UNIVERS.

1843.

Le 4 décembre dernier, dessinant la place que nous voulons garder à l'écart des partis, non pour les maudire, mais pour leur faire entendre d'indispensables vérités; reniant tout attachement aux doctrines de la politique humaine, nous protestions n'accepter pour bannière que la croix.

« Au milieu des factions de toute espèce, nous n'appar-» tenons qu'à l'Église et à la Patrie.

« Parmi ces choses qui passent, parmi ces débris, dans » ce mouvement des idées qui s'en vont, reviennent et » s'en vont encore, nous embrassons fermement les seules » choses, les seules idées qui ne passent pas: l'Église et » la Patrie.

« Nous n'entreprenons point de devancer le jugement » de Dieu sur des causes en litige, ni de faire violence à » l'avenir pour lui arracher des secrets qui ne seront dé- » couverts qu'au jour marqué; mais, dépouillés de toute » prévention contre des opinions loyales et permises, — » persuadés que tout ce qui est honnête et légitime dans » le désordre présent trouvera sa place et sa garantie » dans l'ordre futur, et s'y rangera de soi-même,—nous » ne sommes entièrement hostiles qu'à la source radi- » cale du désordre, à l'impiété, à la dépravation des doc- » trines, à l'effroyable avilissement des mœurs. Justes en- » vers tous, soumis aux lois du pays, dévoués à celles de » l'Église, — libres et chrétiens, — nous réservons notre » hommage et notre amour à l'Autorité vraiment digne » de nous qui, sortant de l'anarchie actuelle, fera con- » naître qu'elle est de Dieu, en marchant vers les nou- » velles destinées de la France, une croix à la main. »

Ce programme a sans doute quelque chose de trop élevé pour être admis et même compris de tout le monde. — Il s'écarte tant de la vieille politique de passion, qu'on le juge impossible; il est si désintéressé, qu'on ne veut pas le croire sincère. Tentons une dernière fois de l'expliquer.

C'est en effet une nouveauté, en un temps où chacun cherche le gain, l'autorité, la vengeance, et veut, pour soi seul ou pour sa secte, ranimer le passé, moissonner dans le présent, ensemencer l'avenir; — c'est une nouveauté qu'une conspiration de dévouement, ourdie par quelques hommes ayant vie et courage, au profit de ces deux mots qui représentent tant d'idées méconnues: *Église* et *Patrie*.

Église et Patrie, c'est-à-dire, soumission amoureuse

aux vérités de la Foi; soumission aux adorables volontés de la Providence, même lorsqu'elles pèsent sur nous, et surtout lorsque leur poids semble plus extrême; constance dans le travail qui paraît inutile; générosité dans le sacrifice méconnu, loyauté dans le combat le plus vif et contre l'ennemi le plus déloyal; pardon, oubli, dévoûment dans la défaite et dans la victoire à l'adversaire vainqueur ou vaincu, parce qu'il est moins un adversaire qu'un frère, et que c'est pour lui-même que l'on a lutté contre lui.

Oui, obéir à l'Église contre nos désirs et contre les instincts mêmes de nos cœurs; contre ces instincts encore, aimer des frères ingrats; mettre sous nos pieds les préjugés, les rancunes, les haines que l'on garde contre nous; anéantir en nous jusqu'aux ressentiments les plus légitimes; supporter non-seulement l'injure et la calomnie des méchants, mais parfois aussi la suspicion et le blâme des gens d'honneur et de foi; garder le calme dans cet ouragan de colères; épuiser nos forces à réunir, paisibles dans la profondeur du même lit, ces torrents qui nous submergeront au moment de se confondre, c'est ce que nous avons rêvé, c'est ce que nous osons entreprendre, et nous savons que le dessein est hardi; — mais nous l'avons mûri dans la prière, et nous y espérons les secours et les récompenses de Dieu.

Voilà pourquoi ni les insinuations habiles, ni les interprétations cruelles, ni les syllogismes ne sauront nous arracher de cette voie où nous sentons que nous pousse une force surhumaine. Nous sommes chrétiens: ce n'est que dans nos consciences et dans nos cœurs que nous aurions pu trouver des obstacles insurmontables. Nous y avons regardé longuement; nous n'y avons rien vu

qui dût nous arrêter; nous poursuivons notre chemin. Pour le fond et pour la forme, nous sommes en dehors des conditions qui aident ou entravent, soutiennent ou ruinent les entreprises de presse. Nous vivons de dévoûments infatigables; nous ne tenons point à faire parade d'indépendance; nous aimons mieux subir cent calomnies que d'écrire une parole sciemment injuste; nous rendrions justice au Pouvoir, quand même on affecterait de nous croire soudoyés par lui; nous blâmerions, s'il le fallait, nos amis les plus généreux, dussent-ils aussitôt nous abandonner. — Et de même que nous ne descendons pas au niveau des passions mesquines, nous refusons le joug de la logique vulgaire. On ne nous déconcerte pas avec les axiômes usés des vieilles opinions; nous ne restons pas prisonniers dans l'étreinte désespérée des choses qui doivent mourir; nous ne reculons point parce qu'il faudrait un miracle pour nous faire passer! Peu nous importe que la colonne mêlée d'ombre et de lumière qui marche devant nous, se dirige parfois vers les montagnes infranchissables, et parfois nous apparaisse sur la vaste étendue des mers! Notre chef est Celui qui commande aux flots de s'ouvrir et aux montagnes de s'abaisser.

Quelle que soit la force des raisonnements que l'on emploie pour nous attacher à tel ou tel parti, à tel ou tel système, nous échapperons par la force de la charité. Un parti, c'est une haine; un système, c'est une entrave; nous n'en voulons d'aucune sorte. Nous prenons la société comme l'ont prise les apôtres : nous ne sommes ni à Paul, ni à Céphas; nous sommes à Jésus-Christ.

Sans admettre toutes les opinions, ne peut-on se refuser à choisir exclusivement entre elles? Nous jugeons les

opinions du seuil de l'Église, où nous les convions à venir toutes s'épurer; et nous ne voulons donner à qui que ce soit le motif de croire que l'Église le repousse, parce qu'après cinquante années d'essais en tout genre, il pense de telle ou telle façon sur l'une ou l'autre des formes essayées. Nous croyons que disputer là-dessus est le meilleur moyen de ne jamais s'entendre. Mais si l'on ne peut s'accorder, on peut oublier la dispute: il est plus facile de s'embrasser que de se convaincre. Des concessions mutuelles sont devenues nécessaires : la douceur du sentiment religieux les obtiendra de chacun plus promptes, plus larges et plus sûres que ne pourraient le faire toutes les violences de l'argumentation et de la prépondérance politique. Jusqu'où ces concessions iront-elles? jusqu'où doivent-elles aller? Dieu, par les événements qu'il dispose de toute éternité, et contre lesquels nos petits ressentiments ne prévaudront point, saura bien nous en donner la mesure. Quant à nous, tout ce que nous savons à présent, c'est qu'il faut aimer Dieu par-dessus tout, lui tout sacrifier, lui tout remettre, et, dans l'amour que nous devons à nos frères, donner plus d'amour à ceux qui nous en montrent moins.

Nous voyons, depuis cinquante ans, ce que produisent les discussions et les victoires. Quand on envoie une idée dans les cachots, c'est le geôlier qui se charge de chaînes; quand on l'envoie au bourreau, c'est le bourreau qui meurt ; Dieu noie les triomphateurs dans le sang qu'ils ont répandu. Conquérant doux et pacifique, la religion seule sait bien retenir sous son empire ceux qu'elle a vaincus une fois.

Nous campons au milieu des ruines sur lesquelles nos pères, coupables ou punis, se sont combattus, haïs, inju-

riés. Fuyons ces restes couverts de tristes souvenirs; rassemblons-nous dans le sein de l'Église, et demandons-lui l'accord indispensable pour tout réédifier sur les plans nouveaux qu'il a plu au Seigneur de rendre nécessaires. L'œuvre n'était pas moindre il y a dix-huit siècles, et le cœur de l'homme, depuis lors, n'a pas changé. Malgré toutes les contestations, nous sommes fermes dans notre espérance. Le mot qui doit reconstituer la France est lancé désormais: c'est l'embrassement fraternel de toutes les opinions chrétiennes; c'est la formation, sous les ailes de l'Église, d'une seule famille composée de tous nos débris. Il faut que, par le pardon, par l'oubli, par la prière, par le sacrifice de tous les intérêts propres et personnels, nous méritions de n'avoir en toutes choses que le même désir de soumission aux volontés divines. Après un demi-siècle d'incomparables désastres, nous comprenons tous les deuils, mais nous n'y voulons pas ensevelir notre liberté. Nous ne demandons rien pour nous-mêmes, nous ne voulons rien regretter, nous n'aimons pas la destruction, nous ne glorifions pas les destructeurs; cependant ces destructeurs sont nos frères. Rien ne nous empêchera d'aller vers eux pour les amener, par un langage qu'ils puissent comprendre, dans les bras ouverts de l'Église, notre mère commune, où se sont disciplinés bien d'autres barbares que n'avaient pu soumettre ni l'éloquence, ni l'épée.

La paix inexplicable où reste la France nous dit que Dieu ne veut plus permettre aux haines civiles de se perpétuer par d'abominables enfantements. Sans outrager aucun linceul, nous laissons mourir ce qui meurt et ce qui veut mourir; sans fermer les yeux sur le mal, nous ne ravageons pas le champ par trop de hâte à détruire

cette ivraie que le père de famille veut bien laisser croître jusqu'à la moisson. Notre rôle est le combat dans la patience et dans la charité. Que nos mœurs, nos écrits, nos discours, tendent d'abord à former des chrétiens : quand les hommes auront le même Dieu, il leur sera facile d'accepter la même loi ; quand la société sera devenue chrétienne par l'exemple et par la prédication des chrétiens, secondés de la grâce de Dieu, des institutions unanimement bénies viendront compléter ce noble ouvrage. Nous travaillons pour nos enfants ; nous leur laisserons un héritage magnifique. Et nous, sortis les premiers de la servitude de l'Égypte, nourris de manne, combattus, nous aurons des jours laborieux, nous ne connaîtrons que des yeux la terre promise. Qu'importe ! nous n'attendons pas le Messie : il nous attend !

Nous lui dirons qu'en des temps pleins de troubles et d'incertitudes, nous avons combattu pour sa justice, non pour la nôtre, et que nous n'avons haï que l'impiété.

Et nous ne craindrons point, au dernier jour, d'avoir lésé les droits souverains de Dieu, en laissant dans le doute la limite mal définie des devoirs politiques ; car nous n'aurons point travaillé pour nous, et nous n'aurons rien entrepris, rien demandé, rien souhaité, rien rêvé, sans ajouter aussitôt du fond de l'âme : *Fiat voluntas tua... Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam, super misericordia tua et* VERITATE TUA...

DE L'ACTION DE LA PROVIDENCE.

(A PROPOS DE LA MORT DU DUC D'ORLÉANS.)

22 juillet 1842.

La *Revue de Paris* ne veut pas que nous prononcions le nom de la Providence. Dans la consternation d'un événement terrible, nous avons dit que la Providence venait de frapper un grand coup : la *Revue de Paris* trouve que notre langage blesse les lois de la charité chrétienne et même celles de l'humanité la plus profane. Elle demande ce que signifie cette mysticité hypocrite; à quoi nous reconnaissons le doigt de la Providence dans ce coup fatal; par quelle inspiration malheureuse nous faisons un usage si niais ou si perfide des choses les plus sacrées?

Lorsqu'on nous adresse de ces objections et qu'elles viennent de cette source, nous avouons qu'elles nous embarrassent toujours. Évidemment la *Revue*, ici, nous

demande pourquoi nous croyons en Dieu. Si elle voulait bien nous dire pourquoi elle n'y croit pas, et plus spécialement, à quoi elle ne reconnaît pas le doigt de la Providence, non-seulement dans cette catastrophe, mais dans tout ce qui arrive sur la terre, cela sans doute l'embarrasserait peu et nous rendrait la discussion plus aisée. En attendant, puisque la *Revue* n'a pas assez pour son zèle de régenter les vaudevillistes et les danseuses, et qu'elle veut encore nous instruire des voies de la Providence, apprenons-lui ce que nous croyons, pour lui faire mieux comprendre ce que nous disons et la mettre en état de redresser plus efficacement nos erreurs.

Nous croyons que rien ne se fait et n'arrive sans la permission de Dieu, et, dût la *Revue* se renverser d'étonnement, nous lui déclarons qu'elle ne publie pas elle-même un article, pas un de ces lambeaux d'écriture tout chargés de choses honteuses, que Dieu ne l'ait bien voulu. Oui, Dieu veut bien qu'un malheureux écrivain, qu'un fou, qu'un méchant, qu'un impudique cède à la tentation qui le prend de médire, de blasphémer, d'outrager les mœurs, et qu'un marchand lui achète ce travail et le livre au public. Pourquoi le permet-il? Cela nous mènerait loin, et d'ailleurs les doctes de la *Revue de Paris* le sauront un jour aussi bien que nous. Mais si nous croyons que c'est par la permission divine que les uns écrivent, que les autres lisent, que les uns combattent et triomphent, que les autres cèdent et succombent, à plus forte raison croyons-nous que la volonté de Dieu règle ces événements fortuits, ces tragédies soudaines où notre liberté n'a point de part, qui nous atteignent sans que nous ayons pu les prévoir, qui nous frappent sans que notre intelligence puisse les détourner, qui nous terrassent au milieu de

notre force réduite à néant, qui nous avertissent enfin avec tant d'éclat que les desseins de l'homme ne sont rien, que l'homme lui-même n'est que l'instrument d'une main invisible et toujours présente; instrument fort ou faible au gré de cette main qui l'emploie : aujourd'hui levier dont elle remue les empires, demain roseau séché qu'elle laisse briser au vent.

Le nuage vole où Dieu veut, l'Océan s'arrête au grain de sable que Dieu lui a donné pour limite, il n'y a point de balle aveugle dans le chaos des batailles, il n'y a point de miasme aveugle dans le souffle empoisonné; au fond du cloaque des misères et des vices de l'homme, dans les recoins des hôpitaux, dans les ténèbres des prisons, un pauvre, un criminel ne meurt pas que Dieu n'y songe : Dieu se manifeste toutes les fois qu'il rompt ou dénoue les liens charnels d'une âme; il fait alors un grand acte; il appelle au jugement cette âme pour laquelle il a souffert l'outrage, l'abandon, les fouets, le fiel et la mort. Et si c'est une existence royale qu'il lui plaît de terminer, une de ces existences qui sont destinées *pour la ruine ou pour la résurrection de plusieurs* (1), s'il la termine en un clin-d'œil; si l'héritier plein de jeunesse et de force d'un grand empire, si le chef déjà reconnu d'un peuple puissant, si le général échappé aux mêlées, si le prince miraculeusement sauvé des assassins, si l'aigle-roi qui s'élançait dans l'avenir comme dans son domaine, tombe tout-à-coup sans défense et sans ennemis..., quel esprit fermé, quelle intelligence déchue, quel niais, pour employer justement votre langage, osera dire que ce n'est

(1) Paroles tirées de l'Évangile de saint Luc (11, 44) que Massillon appliquait à Louis XV.

pas Dieu qui frappe, et qu'il ne vient pas de frapper un grand coup?

Certes, Dieu a frappé! Et, pour enlever le doute à l'incrédulité même, pour être vu des aveugles et entendu des sourds, pour montrer à tous que c'était bien lui, il n'a pas choisi d'instrument : sa main toute seule est visible en ce grand désastre. Quelques-uns se sont écriés : C'est une leçon! Oui, c'est une leçon pour ceux même qui le disent, une leçon pour nous, pour chacun, une leçon qui nous avertit de l'inanité de nos forces, de la chimère de nos espérances, de l'impuissance de nos combinaisons, de la nécessité de ne former que des vœux agréables au Seigneur et de n'en demander l'accomplissement qu'à lui. Leçon grande et terrible, que beaucoup oublieront, mais que Dieu se souviendra d'avoir donnée : et malheur à qui n'aura pas voulu la recevoir ou l'aura reçue en vain!

Vous ne voulez pas que ce soit une leçon, vous ne voulez pas que ce soit un grand coup, vous ne voulez pas que ce soit la Providence! Et qu'est-ce donc? qui donc a fait mourir ce prince? qui donc a ému l'Europe et consterné toute la France? Ce n'est pas un grand coup, celui qui va peut-être changer les destinées du monde! ce n'est pas à la Providence qu'il appartient de frapper ces coups-là!... Baladins de la phrase, qui pensez ne pouvoir exécuter votre pas funèbre sans jeter l'injure à ceux qui montrent à travers leurs larmes le Ciel, comme le lieu d'où cette foudre invisible est partie : dites-nous donc d'où elle vient! montrez la main, nommez le pouvoir, l'être, le quelque chose qui a su ébranler et peut-être renverser notre avenir; portez son nom à cette mère pieuse et résignée qui pleure entre deux cercueils, et

dites-lui que ce n'est pas à Dieu qu'elle doit offrir ses prières pour sauver ses autres enfants...

La *Revue de Paris* a répondu par avance : Ce pouvoir, qui n'est pas la Providence et qui n'est pas Dieu, mais qui dispose des existences humaines et des destinées publiques, elle le connaît; elle le nomme au début de l'article même où elle nous reproche l'usage que notre hypocrisie et notre ignorance fait des choses sacrées : laissons-la parler; il faut que ces idées-là soient connues :

« Nous félicitions le pays de la situation paisible et » régulière dans laquelle il se trouvait, et voilà qu'au- » jourd'hui le sol semble trembler sous nos pas. Un coup » affreux a tout changé. Cependant la France avait tra- » versé assez de crises et de périls pour avoir mérité un » peu de repos et de calme. La sagesse antique déclarait » qu'il n'y avait pas de spectacle plus agréable aux dieux » qu'un grand homme aux prises avec l'adversité; au- » jourd'hui c'est un grand pays pour lequel la lutte avec » la destinée recommence sans cesse. Le Ciel semble » prendre plaisir à donner la France en spectacle au » monde et, par des catastrophes multipliées, à faire un » appel incessant à son énergie, à son patriotisme, à son » génie, à sa fortune. »

Ainsi, le Dieu de la *Revue de Paris* s'appelle les dieux, le Ciel, la destinée; il frappe des coups affreux, il multiplie les catastrophes; on ne nous dit pas ce qui peut le toucher; mais il se laisse vaincre par le patriotisme, le génie et la fortune ! Voilà les divinités qu'il faut implorer : elles nous sauveront certainement, comme elles ont sauvé la Grèce et l'Empire romain. Disons donc que le *Destin* bouleverse nos projets, mais que la *Fortune* réparera le mal; cela est pieux et permis, cela est clair, cela console,

Mais ne disons plus que la Providence a frappé un grand coup; c'est de l'hypocrisie et du sacrilége, c'est un usage niais ou perfide des choses les plus sacrées.

Car, il faut le reconnaître encore, la *Revue de Paris*, large dans sa foi, ne refuse pas absolument son hommage à la Providence; elle lui dresse un autel à côté de celui de la Fortune, au pied du grand autel de la Destinée, comme à ces divinités inférieures qui peuvent être bonnes à quelque chose dans l'occasion.

« C'est, dit-elle, la périlleuse grandeur de notre situa-» tion qui nous fait espérer en la Providence. Elle (la Pro-» vidence) laissera au Roi le temps de tous réparer; elle ne » voudra pas le ravir à la France avant qu'il ait tout » raffermi, avant qu'il ait élevé l'enfance et la jeunesse » de son petit-fils. Ce n'est pas pour rien qu'elle l'a sous-» trait tant de fois aux balles des assassins; elle savait que » la France aurait encore besoin longtemps de sa sagesse » et de sa fermeté. »

Telle est la théologie au nom de laquelle on nous condamne : la main qui nous a ravi le prince royal n'est pas celle qui nous a conservé le Roi. C'est à la Providence que nous devons nos biens; c'est aux *dieux*, c'est au *Destin*, c'est au *Ciel* que nous devons nos maux; la *Providence* a préservé le père, dans l'impossibilité où elle s'est vue sans doute d'empêcher le *Destin* de terminer les jours du fils. La *Providence* est bonne : elle trouvait, comme la *Revue de Paris*, que nous avions mérité un peu de repos et de calme; mais le *Ciel* prend plaisir à nous donner en spectacle au monde, il s'amuse du combat de notre *fortune* contre la DESTINÉE! Quels sont ces gémissements, ces angoisses, ces funérailles, et tant de fortunes chancelantes, et tant d'existences abattues, et tant de

mères éplorées? Ce n'est rien : c'est un poème tragique, représenté par la France pour l'agrément des *dieux!* Il nous semble que la *Revue de Paris* pouvait nous l'apprendre sans nous injurier; car, en vérité, nous ne le savions pas. Nous ne distinguions pas en Dieu ces divinités contraires et ces forces opposées qui le détruisent pour en faire je ne sais quoi d'informe, de cruel, d'anarchique et d'impuissant; nous pensions, avec la langue française, qu'il fallait entendre par Providence la conduite de Dieu sur toutes les choses créées, la puissance qu'il déploie dans l'administration du monde, l'impulsion irrésistible qui fait tout obéir à ses desseins; conduite souvent impénétrable à nos regards, puissance souvent effrayante à nos cœurs, souvent formidable à nos péchés, mais après tout, conduite, puissance, force, providence en un mot d'un Dieu souverainement bon, souverainement sage, souverainement miséricordieux, qui ne veut peut-être que le salut du pécheur, quand nous croyons qu'il veut sa mort; qui ne craint pas de nous éprouver ici par beaucoup d'angoisses, de nous purifier par beaucoup de punitions, parce qu'il connaît, aussi bien que les nécessités de sa justice, les secrets de son inépuisable clémence et de son éternité. Forts de cette conviction, persuadés que tout ce qui se passe ici n'est que l'effet de sa volonté, une et suivie depuis le commencement des temps, notre amour ne pensait pas l'injurier en reconnaissant sa main dans nos blessures, et nous n'attendions pas, pour le proclamer bon et juste, qu'il eût réduit sa grandeur à contenter nos désirs ou à servir nos projets. Mais ce Dieu n'est pas le vôtre, vous en avez inventé de meilleurs; gardez-les donc, si vous les trouvez plus dignes de vous. Adorez la fortune, craignez le destin, espérez dans votre génie; et toutefois

permettez que nous restions au Dieu qui console les mères, qui remet les péchés et qui avertit les nations infidèles avant de les punir.

Bossuet écrivait un jour : « Laissez discourir; pourvu » qu'on ne manque pas de foi à la Providence, on verra » la gloire de Dieu. » Nous ne manquons pas de foi, nous verrons la gloire de Dieu dans tout ce qu'il lui plaît de permettre, et cette gloire sera le bonheur des âmes fidèles.

Et, s'il faut tout dire, pourquoi désespérer ! Le coup est terrible, mais c'est Dieu qui le frappe, et nous n'apercevons, Bossuet parle encore, que « l'écorce du grand ouvrage qu'il accomplit incessamment. » Ce regrettable prince n'a perdu qu'une vie : rien ne nous dit qu'il ne l'a pas perdue au moment le plus opportun pour son bonheur éternel. Dieu nous menace par sa mort, et cependant nous ne savons pas si ce chef qu'il nous enlève n'est pas un holocauste qui sauve le peuple entier. Eh ! que savons-nous donc ! croyez-vous que vos phrases décident quelque chose ? Depuis huit jours, on a fait beaucoup de phrases ; mais ce qui nous rassure, nous, et ce qui nous instruit, c'est qu'on a fait encore plus de prières. Sur le front de cette reine, de cette mère, dont on ne saurait compter les larmes, contemplons l'auréole qu'y laissent tant de malheurs subis. Dieu nous prend un prince dont tout semble annoncer que nous avions besoin ; mais s'il nous donne une sainte, il ne nous abandonne pas, et nous demanderons avec confiance à la prière ce que nous n'attendrons jamais de l'intelligence de l'homme ou de la force de son bras. Toutefois, le deuil public est aussi légitime qu'il est grand ; nous en prenons notre part. Mais, parce que cette part est sérieuse, elle est chrétienne, et

nous ne pouvons nous affliger, ni nous consoler, ni espérer, ni craindre comme des païens ! Nous ne contestons pas la Providence, et nous ne la blâmons pas ; nous ne tremblons pas devant le Destin, nous n'invoquons pas la Fortune, nous n'espérons pas uniquement dans nos institutions, nous ne choisissons pas surtout ce moment pour garantir l'avenir à la dynastie et le repos à la France. La dignité de notre conscience nous défend des promesses de charlatans et nous impose des actes de foi. Nous reconnaissons le doigt de Dieu, nous rentrons en nous-mêmes, nous faisons humblement le sacrifice de nos désirs, nous prions pour les personnes royales, nous nous soumettons par avance à cette sagesse qui ne demande point conseil, nous tâchons de n'être point avertis en vain, nous adorons Dieu, quoi qu'il ordonne, — et nous le prions que sa volonté soit faite en nous, par nous et sur nous.

---

18 août 1842.

II. La *Revue de Paris* se demande ce que l'on peut dire à certains adversaires (c'est de nous-mêmes, s'il vous plaît, qu'il s'agit) chez lesquels l'esprit de mensonge et de calomnie s'égare jusqu'à l'extravagance. « Nos lecteurs, ajoute-t-elle, se douteraient-ils que nous sommes accusés de vouloir créer une religion ? L'*Univers* n'a trouvé que cette manière de répondre au reproche trop fondé que nous lui avions adressé d'avoir vu dans la mort de M. le duc d'Orléans la main de la Providence. »

Voilà ce qui s'appelle résumer une discussion. La *Revue de Paris*, qui a seulement vu dans cette catastrophe la main du Destin, ou celle du Sort, ou celle peut-être des dieux (car elle a dans l'esprit, pour expliquer les choses, autant de mots que maître l'Intimé a de tons dans la voix), trouve que, certes, il faut avoir « le fanatisme d'un moine du moyen âge pour y signaler une vengeance divine. » La *Revue* se passe ici ce qu'elle appelle une escobarderie. Nous voudrions qu'elle nous montrât en quel endroit nous avons qualifié de vengeance un acte redoutable, dont nous nous sommes bornés à dire que la Providence venait de frapper un grand coup, tandis qu'on y voyait un « coup affreux, » frappé par le *Destin*, ce qui, ne lui déplaise, est impie et par conséquent stupide. On sait ce que c'est que la Providence. Mais votre inexorable et imbécile Destin, que vous craignez et que l'on vous entend maudire, qu'est-il donc? Que fait-il en face de la Providence que vous reconnaissez aussi? Que devient la Providence, à côté de cet autre pouvoir tantôt formidable, tantôt inférieur? Que devient Dieu même entre ces forces contraires? Avouez que tout bonnement, tout bêtement, comme de purs philosophes que vous êtes, ne voulant vous soumettre à Dieu, n'osant pas le nier, vous lui donnez deux noms, l'un sous lequel vos phrases le bénissent, l'autre sous lequel votre ignorance se réserve de le blasphémer. Du reste, la *Revue de Paris* se déclare charmée d'apprendre qu'on n'est pas chrétien quand on refuse de voir l'action de la Providence dans le malheur qui vient de frapper le pays. A la bonne heure! qu'elle en profite! Si ses rédacteurs savent tirer de cette vérité le parti convenable, nous leur garantissons qu'ils n'auront plus à craindre le Destin, ni les sifflets des gens sensés. Ils

ne sont pas sans savoir que ce dernier avantage a son prix.

La *Revue* continue par un petit argument personnel : « D'où viennent donc ces catholiques si farouches? N'étaient-ils pas par hasard, hier encore, à l'école de Diderot ou de Fourier?» — Nous étions à ces écoles, et, s'il y en a de plus mauvaises, nous y étions aussi : nous étions à l'école mutuelle, au collége, aux journaux; nous étions avec toute la jeunesse, partout où on la souille, où on la pervertit, partout où l'opium de vos sophismes l'hébête, partout où le vice de votre impiété la tue; nous avons lu les mauvais livres que vous avez faits; nous avons ignoré, oublié les saintes vérités que vous entreprenez de détruire. Voilà justement pourquoi nous connaissons si bien vos hideux mystères; pourquoi nous embrassons, non pas vous, Dieu merci! mais vos œuvres, de cette haine vigoureuse, implacable, que le frère porte à l'ennemi de son frère et le père au corrupteur de son enfant. — C'est à merveille, dit la *Revue*, qui pressentait quelque chose de semblable, « et vous voulez nous damner pour vous sauver. » Ce que c'est qu'une mauvaise conscience! Il semble à la *Revue* qu'il dépend de nous de damner les gens. Eh! messieurs, dans le cas où cela nous plairait que vous fussiez damnés, vous y travaillez assez vous-mêmes : nous n'avons pas besoin de mettre la main à cette vilaine besogne. Non! nous ne vous damnons point; cela ne regarde que vous; mais nous voudrions bien qu'il ne vous fût plus possible de gâter les consciences, de gangréner les cœurs, et enfin de nous donner le douloureux ennui de vous entendre parler si faussement et si ridiculement d'une religion que vous ne connaissez pas. Si nous savions vous persuader combien vous y êtes malhabiles et

grotesques, vous nous remercieriez. Est-ce que nous vous troublons beaucoup dans votre espèce de littérature? Est-ce que nous contrecarrons vos petites affaires avec les vaudevillistes, les romanciers, les comédiens, les ministres? Nous sommes à cet égard d'une patience admirable, et même, quand vous faites quelque chose de bien, nous ne répugnons point à vous applaudir. Mais quoi! s'il faut absolument que vous dogmatisiez, tenez vous pour avertis qu'il faut absolument que nous sifflions.

CONTROVERSE SUR L'ASSASSINAT POLITIQUE.

3 septembre 1842.

I. Nous pensions connaître la solidité morale et philosophique du *Journal des Débats;* mais cette célèbre feuille n'a jamais achevé de prouver au monde en quelle profondeur de mépris elle tient ses opinions bonnes ou mauvaises. Après avoir, dans l'occasion, produit tant d'articles contre la secte hideuse des assassins politiques, — phénomène effroyable, qui est un des faits caractéristiques de notre histoire et de notre honte depuis dix ans, — le *Journal des Débats,* oubliant tout-à-coup ce qu'il a dépensé d'éloquence, de considérations morales, de plaisanteries même, au sujet des Fieschi, des Alibaud, des Morey, des Meunier et de leurs nombreux apologistes, s'est avisé de faire à son tour, avant-hier, à propos de

Charlotte Corday, une petite justification de l'assassinat. Un journal reproduit et recommande à l'attention de ses lecteurs les lignes suivantes, extraites de la feuille où moralisent tour à tour MM. Janin, Cuvillier Fleury, Michel Chevalier, F. Barrière, etc.

« ..... Tel a été l'héroïsme de Charlotte Corday, ce » n'est pas ici le lieu de l'apprécier en casuiste; la poli- » tique a pu le condamner comme inutile, mais la morale » ne peut que s'humilier. L'assassinat de Marat prouve » que la morale de l'école est impuissante à classer rigou- » reusement les actions humaines ; toujours elle verra » l'énergie des grandes âmes et l'irrésistible empire des » circonstances briser le cercle de ses systèmes et reculer » en quelque sorte les bornes de la vertu. L'héroïsme est » une anomalie insaisissable, au même titre que le génie. » De même que, dans l'ordre intellectuel, il n'y a souvent » qu'un pas du génie à l'extravagance, de même dans » l'ordre moral il n'y a souvent qu'un pas de l'héroïsme » au crime. Il y a la morale classique, la morale des âmes » et des circonstances communes, celle pour laquelle la » sagesse de l'école a fait la règle : *in medio virtus;* mais » il y a la morale héroïque, la morale des âmes et des » temps extraordinaires, celle pour qui le cœur humain » a fait la devise : *virtus in extremis.* »

Cette doctrine a inspiré à un journal qui la relève des réflexions fort sages, et d'autant plus méritoires que ce journal n'est autre que le *National :*

« On ne sait, en vérité, s'écrie-t-il, si l'on doit rire ou » s'indigner en lisant de pareils sophismes, écrits d'un » aussi étrange style. Ainsi, pour les docteurs des *Débats,* » il y a des morales à toutes les tailles, comme des bottes » et des habits; des vertus appropriées à tous les tempé-

» raments, comme les mets d'une carte de restaurateur;
» et c'est un journal qui se prétend l'organe des idées
» d'ordre et de conservation qui émet ces doctrines! Ces-
» sez donc de vous étonner que les consciences chancel-
» lent, que les âmes hésitent et que la probité semble une
» duperie. Vous avez le secret de cette corruption qui
» envahit nos mœurs et porte la dissolution au sein même
» de la société. La morale des âmes communes, la morale
» classique, celle que nous sommes habitués à respecter,
» irait mal aux génies qui gouvernent la France. Il leur
» faut la morale héroïque, et c'est pour ne l'avoir pas
» compris que vous vous révoltez chaque jour contre
» leurs actes et leurs maximes. Esprits mesquins et sta-
» tionnaires, ne saviez-vous pas qu'ils avaient reculé
» les bornes de la vertu? »

Le *National,* peut-être n'aurait pas ressenti tant de zèle pour la morale commune, si le *Journal des Débats,* au lieu de tomber lourdement sur l'exemple de Marat et de Charlotte Corday, avait seulement introduit dans sa thèse les noms de Karl Sund et de Kotzbue.

Cependant félicitons le *National* de sa vigoureuse sortie; et admirons l'effet de ce coup de plume qui nous amène à voir le journal républicain contestant au journal dynastique la légitimité de l'assassinat!

La partie du *National* serait belle s'il voulait la jouer; néanmoins on peut parier que le *Journal des Débats* ne la tiendrait pas pour perdue. Le *National* saurait prouver, nous n'en doutons pas, avec beaucoup d'éloquence, et avec le plus grand dédain pour ses adversaires que l'assassinat n'est jamais permis, même sur le plus détestable et le plus accusé des tyrans. Il ferait voir, clair comme le jour, que tous les excès, que tous les crimes que la plus

infâme perversité, que la frénésie d'une bête féroce dans le cœur d'un homme, n'autorisent pas le premier venu à s'instituer le juge de cet homme et à plonger dans ce cœur un poignard; il dirait que l'intérêt de la patrie n'est qu'un prétexte dont chacun peut s'armer pour commettre les forfaits les plus hideux; il invoquerait les lois divines et humaines, il produirait des textes, il citerait le *Journal des Débats*.

Mais le *Journal des Débats* ne serait point lent à la réplique. Avec cette bonne grâce de collége qu'il met à tous ses exercices, il sortirait lestement de la morale commune, où l'on sait qu'il n'est pas attaché par des liens doubles, et trouverait bientôt une région éclectique où il démontrerait que l'assassinat est permis, que dis-je, est bon, pourvu que ce soit une grande âme qui veuille bien s'en charger; et si on le poussait un peu, il fabriquerait sans peine un syllogisme ou un dilemme, au choix des amateurs, qui ferait voir assez nettement que les petites âmes aussi peuvent s'en passer la fantaisie : car enfin (supposez qu'il parle), pourquoi donc la petite âme n'aurait-elle pas les priviléges de la grande? N'est-elle pas une âme aussi? Ne souffre-t-elle pas, n'aime-t-elle pas, n'est-elle pas opprimée comme la grande? Ne peut-on pas lui persuader, contre le sujet à assassiner, tout ce que l'on veut qu'elle croie? Nous lui ferons lire les *articles solides* que Pepin faisait lire à Fieschi, et une fois qu'elle sera persuadée, elle aura justement tous les droits de la grande âme. Mais quelle est cette aristocratie des âmes que l'on prétend créer? Il n'y a pas de grande âme, il n'y a pas de petite âme, peut-être même qu'il n'y a pas d'âme du tout, et je crois l'avoir déjà démontré, et je veux le faire voir encore. Venez, *un tel :* établissez qu'il n'y a

pas d'âme ; qu'il n'y a que des citoyens et qu'une justice *in extremis* au moyen de laquelle chacun peut tuer le tyran ! Eh ! quand il est permis de calomnier le tyran pour se faire des rentes ou pour accrocher une croix d'honneur, je voudrais bien que l'on prouvât qu'il n'est pas permis de le tuer pour quelque autre dessein... Surtout si l'on peut le faire sans exposer soi-même sa chère peau. Allez *un tel :* soyez éloquent, soyez aimable ; conservez la bonne renommée du journal et la vôtre ; parlez-leur latin, mon ami ; citez-leur des textes : vous en trouverez dans le *National* qu'il ne sera pas nécessaire de tordre beaucoup.

Ainsi, ces rares esprits, ces habiles gens, pourraient, s'ils voulaient s'en donner la peine, faire admirer leur aptitude à soutenir le pour et le contre. Mais à quoi bon ? L'on sait déjà qu'ils savent manier les principes, et que chacun s'exerce dans son arsenal aux armes favorites de l'ennemi.

Après tout, ce n'est pas l'assassinat que l'on met en discussion. L'assassinat, pour eux, reste au nombre des choses neutres. La question, entre ces grands moralistes, n'est point de savoir si l'on peut assassiner, mais qui l'on peut assassiner. Réduit à ces termes, que le *Journal des Débats* pose crûment, comme un rhéteur en débauche, et que le *National*, avec plus d'adresse, s'est contenté de laisser deviner dans les nombreuses occasions qui se sont présentées, le litige est à la solution des bandits, des athées, des âmes brutales ou folles qui, ne croyant dans la vie qu'à leurs passions, et hors de la vie qu'à leur néant, se décident, pour un peu de vin ou pour un peu de renommée, à contenter par un meurtre, c'est-à-dire par l'un des plus abominables crimes qui se puissent commettre

sur la terre, des haines qu'on leur fait bien éprouver, mais que souvent ils ne comprennent pas.

Voilà donc où en sont tous ces réformateurs, ces philosophes, ces fiers mortels, qui ont entrepris de supprimer du monde, comme de leur âme et de leurs desseins, l'idée de Dieu et de la justice de Dieu! Dans la nuit hideuse où ils se sont plongés, voilà sur quelles bases ils instaurent des lois pour l'avenir. Ces institutions de leur délire ressemblent à l'instrument sur lequel plusieurs d'entre eux les appuient; il n'y a de libre et de facile que le jeu du couperet; de même que leurs libertés ont les mains pleines de chaînes, leur morale est armée d'un poignard!

---

7 septembre 1842.

II. L'un des rédacteurs politiques du *Journal des Débats* descend au feuilleton pour y vernir un peu la gloire d'une muse obscure. Cette muse a chanté Charlotte Corday. Charlotte Corday, c'est l'assassinat politique, et la muse en question le glorifie. Le rédacteur va-t-il critiquer cette donnée? Nullement : il a le cœur trop tendre à l'endroit des dames! Terrible dans le *premier-Paris*, il est, dans le feuilleton, un parfait tourtereau. Il vante l'auteur, il vante l'ouvrage, il vante aussi l'héroïne : passe! Il met Charlotte Corday au-dessus de Jeanne d'Arc : passe encore; ce n'est que ridicule. Il dit que Charlotte Corday a donné l'exemple d'un dévoûment unique dans l'histoire des femmes de France; passe

toujours ! Oublions celles qui affrontèrent et reçurent la mort pour avoir arraché des victimes au monstre que Charlotte égorgea. Celles-là n'étaient que chrétiennes, et point héroïques. Quant aux femmes fortes de ces jours-ci, qui ont un dévoûment d'un autre genre, qui ne sauvent personne, qui ne tuent personne, qui se contentent de nous faire lire au fond de leurs âmes aimantes, et qui confessent publiquement, dans l'intérêt de l'humanité, les inconvénients qu'elles reconnaissent aux lois du mariage, nous trouvons à vrai dire qu'elles sacrifient plus que la vie; néanmoins nous les laisserons réclamer elles-mêmes. D'ailleurs, il faut reconnaître que l'action de Charlotte présente quelque chose d'assez viril pour émouvoir beaucoup et beaucoup émerveiller ce Gynécée de rhéteurs précieux qui tricotent et filent de la politique et de la littérature au *Journal des Débats*. Mais l'innocent écrivain s'émancipe dans son admiration (à laquelle est loin de nuire la terreur que lui font éprouver les républicains) jusqu'à trouver que l'assassinat offre vraiment des côtés sublimes; que celui de Marat, entre autres, eut vraiment du bon; qu'il est vraiment heureux que cette brave fille, Charlotte Corday, se soit senti le courage de frapper un pareil tyran; car pour lui, certes, il n'aurait pas osé ! Bref, il s'échauffe, il se monte, et il écrit le beau passage que nous avons cité. Le nom de Marat appelle sur ce feuilleton l'attention du *National*, aussi naturellement que son objet et la signature du critique étaient faits pour en éloigner d'autres yeux. Le *National* s'indigne comme on l'a vu; nous faisons nos observations, mais en annonçant que le *Journal des Débats* ne regardera point la partie comme perdue : vous allez maintenant voir le *Journal des Débats* se tirer d'affaire.

Premièrement, il prend contre nous des sûretés dans l'esprit du lecteur; il affirme que nous nous mettons du parti du *National,* et que ce journal et l'*Univers* se font écho l'un à l'autre. Il est vrai que nous avons, en cette occasion, répété avec le plus grand plaisir les saines réflexions du *National,* et que nous faisons écho, très-volontiers, à tout ce qui se peut dire de noble et de bon dans la presse. Ce n'est pas notre faute si le *Journal des Débats* nous en fournit la joie moins souvent que qui que ce soit, et si ses doctrines, même lorsqu'elles ont cette sagesse du ventre par laquelle il entreprend de guider la France, sont les plus antipathiques du monde à nos convictions. Quand le *National* a raison, il a dignement raison; quand le *Journal des Débats* dit vrai, cette vérité est basse, ou elle n'est pas vraie dans sa bouche, ou il ne l'accroche au mensonge de la veille que comme pierre d'attente pour le mensonge du lendemain. Il n'y a point pour lui de vérité ni de morale, ni de convictions sur la terre; il y a des moyens, des instruments, nous dirions presque des comestibles. Une idée, n'importe laquelle, lui est bonne, dès qu'on en peut tirer des paroles, c'est-à-dire du profit. Si le *Journal des Débats* veut faire une comparaison qui nous humilie, qu'il cherche les points de ressemblance entre lui et nous : il n'aura pas besoin d'y revenir à deux fois pour nous faire changer d'allure.

Mais Charlotte Corday, mais l'assassinat politique, mais la question? Là-dessus le *Journal des Débats* maintient bravement son dire. Voulez-vous que ces rhéteurs aient tort? Périssent plutôt la morale et tous les tyrans ou gens réputés tels! Le *Journal des Débats* a dit et il répète « qu'il n'y a rien d'absolu dans les choses de ce monde;

que, parmi les actions humaines, il y en a qui sont placées en quelque sorte sur les limites du bien et du mal, et que la morale abstraite, la morale ordinaire est embarrassée pour classer rigoureusement. » Notons ici une concession : la morale n'est plus qu'*embarrassée;* dans le feuilleton, la morale devait s'*humilier*. Il assure que les déclamations contraires ne prévaudront pas contre les décisions de l'humanité, qui a bien aussi son omnipotence. Il nous demande si nous voulons ranger Charlotte Corday sur la même ligne que Ravaillac et Damiens; il cite au *National* deux autorités formidables, deux poètes, André Chénier et Klopstock, qui ont fait l'apologie de cette fille; et à nous, avec le respect et le tact qui le caractérisent, deux exemples plus familiers, dit-il, à des dévots : Judith et Aod, que le Saint-Esprit, parlant dans l'Ecriture, non-seulement n'a pas condamnés, mais qu'il a proposés à l'admiration du monde. Conclusion : nous sommes des fanatiques, des despotes de sacristie, des cerveaux malades, des esprits grossiers, étroits, vulgaires, qui avons la malheureuse prétention de régenter le monde, et que le monde repousse avec toute l'énergie de l'horreur et du mépris. —Voilà pour nous apprendre à ne vouloir pas qu'on assassine les gens.

Nous ne relevons point la politesse exquise de cette argumentation : on sait que le *Journal des Débats* a des formes, et s'il paraît peut-être y manquer un peu envers nous, nous ne devons oublier ni que nous sommes « des dévots, en horreur au monde, » ni que nous avons nous-mêmes le tort de parler de cette feuille avec une sincérité peu faite pour la mettre en bonne humeur. Mais que résulte-t-il de son raisonnement? La doctrine des circonstances atténuantes, que dis-je, des circonstances

justifiantes, — car de pareilles folies font violence à la langue comme au bon sens, — non-seulement pour l'assassinat, mais pour tous les crimes qu'il est possible de commettre. De ce qu'il n'y a rien d'absolu dans les choses de ce monde, on conclut qu'il n'y a rien d'absolu dans les lois de Dieu. L'adultère, le vol, la luxure, quel crime ne saura pas se placer, aussi bien que l'assassinat, sur cette limite du bien et du mal, où le *Journal des Débats* prétend que sa morale est embarrassée? — et je ne crois pas que ce souci la prenne souvent! Poussez un peu ces gens qui vous absolvent Charlotte Corday, et demandez-leur ce qu'ils pensent d'Agnès Sorel. N'y a-t-il pas, pour glorifier aussi celle-là, l'omnipotence de l'humanité? Si l'une n'a point commis un crime, l'autre n'a rien fait de honteux. L'une et l'autre sont condamnées par la même loi. Si subtiles que soient vos distinctions, vous n'en obtiendrez pas de pouvoir admirer le meurtre, sans qu'aussitôt la prostitution et l'adultère ne deviennent innocents, peut-être même estimables! Et ce n'est pas ce qui vous gêne, je le sais bien. Vous auriez encore sur ce point quelque immonde théorie à nous vomir dans vos feuilletons, quitte après à distinguer dans un article apologétique. Mais tandis que vous triturez des distinctions, vous avez des lecteurs qui tirent des conséquences : les jeunes filles qui vous lisent n'imiteront pas Charlotte Corday, je le crois aisément; mais que M. Soulié, M. Barrière, M. Janin, M. Sue ne leur apprennent pas à imiter d'autres héroïnes, c'est ce dont je suis moins sûr : elles sont aussi habiles à distinguer que vous. J'admire les écrivains qui se tranquillisent suffisamment la conscience, en pensant qu'ils n'ont poussé personne à assassiner le roi! Cela rappelle justement

l'absolution que se donnent les chiffonniers esprits forts : Que peut-on me reprocher ? Je n'ai ni tué ni volé !

Mais puisque le *Journal des Débats* distingue si bien, qu'il nous dise donc pourquoi l'on ne pourrait pas ranger Charlotte Corday sur la même ligne que Ravaillac, Damiens et Louvel ? S'il ne s'agit que de frapper bravement, elle n'a point été plus brave que Ravaillac, qui certes a résolument fait son coup ; si elle a cru changer en bien les destinées de la patrie, Louvel, ce misérable, s'était donné cette mission, il aspirait à cette gloire ; si elle a voulu effacer du nombre des vivants un tueur d'hommes, vous n'auriez pas assez de marbres pour tailler des statues au mortel généreux qui, en 1815, aurait couché par terre, d'un coup de poignard, celui qu'à cette époque vous appeliez un ogre et un tyran. Vous faites une morale qui donne au premier insensé, au premier philanthrophe venu, droit de vie et mort sur tout roi qui déclare la guerre. Mais la victime de Charlotte était détestable ! Est-ce donc toute la question ? Vous haïssez le souvenir de Marat, il y en a qui l'aiment ; et l'assassin a bien assez d'ailleurs de sa haine ou de sa folie, sans s'inquiéter de vos jugements et de vos goûts. On déteste suffisamment celui que l'on tue ; on le croit assez coupable, assez exécré, du moins assez digne de l'être ; et vous n'aurez rien à répondre, que par la hache, au clubiste gorgé des calomnies répandues contre le roi, qui viendrait demain vous dire que ce prince est pour lui ce que Henri III était pour Jacques Clément, Henri IV pour Ravaillac, Marat pour Charlotte Corday ! Ce mystère de haine, d'ignorance, de fanatisme, lui constitue, d'après vous-même, des droits que vos subtilités seront mal venues à lui contester plus tard ; et comme il sacrifie sa vie

à ses convictions, il ne vous reste qu'à lui offrir votre admiration. Car c'est à vos yeux quelque chose d'admirable que de savoir mourir ! Quoi ! renoncer à tant de belles places que l'on peut toujours obtenir, à tant de stalles à l'opéra, à tant de dîners que l'on pouvait faire encore ! Quelle grandeur, quelle vertu ! Cela vous étonne, et vous restez stupéfaits, vous qui rêvez délicieusement de mourir tard et de mourir gras !

Faut-il répondre encore à cette impertinence, familière au *Journal des Débats*, de nous citer l'Ecriture-Sainte avec dérision? Judith et Aod sont sans doute proposés à l'admiration du monde ; faut-il pour cela mettre sur un autel le couteau de Jacques Clément? Que diraient demain ces beaux railleurs, si quelque dévot de Fieschi, se mettant à lire l'Ecriture suivant leurs préceptes et l'interprétant comme eux, passait de l'admiration à l'imitation? Que diraient-ils et que n'ont-ils déjà dit de quelques théologiens aventureux qui, dans le double silence de l'école et de la langue latine, ont incliné à croire que le meurtre d'un tyran n'est pas un péché?

En résumé, comme nous faisons profession d'être sincères, nous ne voulons point nier que certains cas ne puissent se présenter où le meurtre d'un homme semble en quelque sorte devenir un acte de légitime défense. Mais ces choses-là, on les garde dans sa conscience. Un chrétien s'en ouvrira dans le mystère du confessional, afin d'obtenir la force nécessaire pour supporter la tyrannie et laisser passer, même sur sa tête et sur celle des siens, le flot terrible des vengeances de Dieu. Un homme de cœur selon le monde et la pauvre philosophie du monde attendra le jour et l'heure ; il ne parlera de son dessein à personne, il l'exécutera si Dieu n'a pitié de lui, laissant son

nom à la postérité qui le dira coupable, son corps aux lois violées, qui feront bien de le frapper, son âme au souverain juge. Et malheur à cette âme, si elle n'a pour se justifier que son zèle à servir l'humanité par des coups de couteau ! — Mais il n'appartient qu'à un de ces demi-lettrés frivoles, pour qui rien n'est mystérieux ni sacré, de venir, sans croyance, sans lumières, considérant toutes les lois divines et humaines comme non avenues, agiter dans un feuilleton ces redoutables matières, ne pas s'inquiéter s'il parle au milieu d'un peuple qui a perdu toutes les notions chrétiennes et dont une partie ardente s'est, depuis dix ans, familiarisée avec l'idée du régicide ; dire ce qu'il lui passe par la tête, faire une morale à sa guise, et finalement se prononcer en faveur de l'assassinat, comme il se prononce en faveur de quelques méchants vers. Eh ! Monsieur le Galant, si vous mesurez qu'une grande âme, comme celle de Charlotte Corday, comme celle de votre auteur, ou même comme la vôtre, puisse sans crime tuer un tyran, attendez d'avoir un tyran à tuer, et jusque-là taisez-vous !

Nous souhaitons que le *Journal des Débats* profite de ce dernier avis. Malgré nos fréquentes querelles, tout le mal que nous lui voulons n'aboutit pas plus loin que ce désir. Mais ce désir ne sera pas satisfait ! Le *Journal des Débats* nous déclare qu'il réclame la liberté de discussion sur les matières philosophiques. Il veut, dit-il, pour achever sa justification, qu'il y ait dans ses colonnes une région à part, une place réservée, où le souffle des passions ne puisse atteindre et où les esprits élevés puissent respirer un air plus pur que celui de la politique journalière. Cet air plus pur est celui qui s'exhale des feuilletons de M. Janin, de M. Soulié et de M. Sue. Pour refaire ses

lecteurs, fatigués de l'odeur de sa politique, le *Journal des Débats* leur offre les aventures du Chourineur et de la Goualeuse (1), et se réserve de mettre en discussion, dans l'article littéraire, ce qu'il considère comme indiscutable dans le *premier-Paris*. Nous n'avons rien à dire contre un pareil système; il y a visiblement là-dessus une question d'abonnement et des mœurs locales qui veulent être respectées. Le *Journal des Débats* a toujours mieux aimé changer de drapeau que de renverser sa marmite. Mais qu'il cesse de s'étonner si le club et la rue aussi se mettent à discuter, et si, pour couper court à des conversations qui ne nourrissent pas tout le monde, quelques philosophes inférieurs entreprennent de terminer le litige avec l'argument du poignard ou du pistolet.

(1) Personnages des *Mystères de Paris*, que publiait en ce moment le *Journal des Débats*.

LES DEUX NATIONS.

28 février 1843.

Les spectacles d'ignominie donnés en ce moment, avec autorisation de la police, par une si grande partie de la population parisienne, les scandales plus prolongés et plus révoltants de la presse, le caractère mesquin de l'intrigue qui se poursuit dans les hauteurs politiques nous ont dicté depuis plusieurs jours de tristes réflexions. Certes, il est cruel d'entendre une grande nation se plaindre que son gouvernement n'a pas soin de son honneur, et de la voir en même temps se ruer dans de sales et sots plaisirs; il est navrant de lire, à la suite des comptes-rendus de la justice criminelle, ces feuilletons aux moyens desquels les journaux qui se plaignent de la décadence des mœurs font pénétrer partout les plus âcres poisons de

l'immoralité; mais ce qui porte au comble la peine intime du vrai citoyen, c'est de mesurer les pensées qui préoccupent ceux qui gouvernent,—journaux, chambres et ministère, — en présence des maux et des besoins de la patrie.

Quels que soient le nombre et l'étendue de ces besoins, quelle que soit, devant leur immensité, la faiblesse, nous ne disons pas du ministère actuel, mais de tout ministère possible (puisque le mal est dans le fond même de la société et qu'il n'y a point de régime politique qui puisse guérir instantanément des maladies morales aussi invétérées que les nôtres), cependant nous pourrions espérer contre l'espérance même; nous mettrions notre recours en CELUI qui a fait guérissables les peuples de la terre. Ce que toutes les forces humaines ne sauraient obtenir, un peu de bonne volonté le peut faire; tout est possible à la miséricorde de Dieu. Un regard sérieux sur nos misères, un seul effort, dût-il échouer, tenté par le Gouvernement ou par les Chambres, pour jeter dans le ciel ces ancres de salut que réclament nos périls, nous remplirait de confiance en dépit des tempêtes du présent et des menaces de l'avenir.

Mais quand le mal moral produit chaque jour des maux physiques infinis; quand, politique extérieure, administration, enseignement, tout est faussé, détraqué, rompu, abandonné à l'aventure; quand la souveraine habileté des pouvoirs n'est plus de corriger le mal ni d'en arrêter les progrès, et que c'est un succès de le faire durer de jour en jour, d'heure en heure, dans l'attente d'une catastrophe toujours imminente; entendre cinquante journaux gloser tous les matins sur un mot de M. Thiers, sur une démarche de M. Dufaure, sur un

signe de M. Passy, voilà ce qui pourrait briser l'espérance au fond du cœur.

Ne parlez point à nos législateurs des milliards qui s'ajoutent aux milliards de la dette; taisez-vous sur le désarroi de la morale publique, sur les embarras de l'industrie; il s'agit pour eux en ce moment d'une affaire plus sérieuse : dix ou quinze d'entre eux passeront-ils du parti qui peut aujourd'hui donner les places au parti qui pourrait les donner demain? C'est la grande question nationale. La vieille Byzance, oubliant que l'ennemi est aux portes, regarde dans le cirque courir ses cochers. On parie, on fait des vœux, on se passionne, on se coalise; tout le reste est oublié. Quelle joie! les *bleus* l'emporteront peut-être sur les *verts*! que tout ira bien demain si M. Molé remplace M. Guizot, si M. Wustemberg remplace M. Cunin-Gridaine, si le ministre des travaux publics, qui se nomme présentement M. Teste, se nomme demain M. Billault!

Nous renonçons à peindre l'inexprimable mépris que nous inspire cette puérilité des vieilles opinions. Eh! que vous importe quels noms seront apposés au bas des traités qui vous châtient! Levez-vous, prenez les armes, exigez d'autres traités. En donnant les fonds secrets à M. Dufaure plutôt qu'à M. Duchâtel, croyez-vous changer la face des choses dans le monde? Diminuerez-vous ainsi le nombre foudroyant des vols, des assassinats, des suicides, des adultères? Laisserez-vous moins voir dans vos consciences la large plaie par où peuvent entrer les faveurs? L'ordre sera-t-il rétabli dans vos administrations? la décence et le bon sens siégeront-ils dans vos colléges? verra-t-on la pudeur diriger la plume de vos écrivains? vos philosophes sauront-ils et enseigneront-ils s'il y a un Dieu?

Certes, nos plaintes n'ont rien d'exagéré, nous n'avons que trop amplement de quoi les justifier toutes ; la situation du pays est affreuse et d'autant plus lamentable qu'elle ne résulte pas moins de la corruption des mœurs que du vice des institutions. Il serait commode, sans doute, de tout rejeter sur le Pouvoir, et l'on peut dire avec vérité que le pouvoir est ignorant, insouciant, timide. Mais qu'est-ce après tout que ce pouvoir, sinon nous-mêmes ? D'où sortent les quelques hommes que l'on appelle ministres et qui ont la signature nationale ? D'où sort la Chambre qui les nomme, qui les dirige, qui les maintient ? Qui forme enfin l'opinion ? La presse n'est-elle pas la pratique incessante du suffrage universel, et s'aperçoit-on que ce suffrage universel, exercé par tout ce que l'on appelle capacité ou intelligence, s'occupe en majorité de remédier à la profondeur du mal moral, source de tous les autres maux ?.... — Nous avons beau dire, nous sommes solidaires !

Nous sommes solidaires, et c'est pourquoi nous ne désespérons pas ! Au milieu de nos misères, cette bonne volonté qui commande aux bénédictions célestes existe dans un grand nombre d'âmes, et s'y développe avec une énergie incomparable.

Il y a une France officielle à qui appartiennent les scrutins, les tribunes, les emplois, les chaires, les journaux, presque toute la littérature. C'est celle-là qui s'occupe d'une parole de M. Guizot, d'un geste de M. Dufaure, du silence de M. Thiers, et qui s'amuse de la guerre des portefeuilles quand elle est repue des plaisirs du bal masqué. Elle est connue du monde, dont elle supporte avec une colère impuissante, peut-être menteuse, les longues risées.

Il y a une autre France, silencieuse, mais active, à qui appartiennent les bonnes œuvres, les sérieuses études, l'austérité de la prière et du dévouement : celle-là est ignorée encore des regards vulgaires; elle est patiente dans l'oubli, elle accepte l'humiliation présente comme la juste expiation des torts anciens; mais elle se confie en une parole infaillible. Et tandis que vous errez sans guide au fond de vos ténèbres, des hauteurs de la vérité elle voit poindre le jour où Dieu bénira ses travaux et comblera son espérance.

Qu'on y regarde avec un peu de soin, qu'on y regarde avec cet œil de la foi qui reconnaît le germe du grain éternel enfoui sous la terre : on découvrira qu'au milieu de cette stérilité, parmi ces ronces, dans ce perpétuel avortement de l'orgueil humain, Dieu prend pitié de nous et nous conduit à quelque chose de meilleur. Ce gouvernement, qui ne sait pas empêcher le mal, n'ose pas, autant qu'il le pourrait peut-être, empêcher le bien; il ne l'ose pas, il ne le peut pas, et souvent, (car nous ne lui refuserons point un éloge qu'il mérite), il ne le veut pas. Obligé de compter avec tout le monde, s'il faiblit avec les mauvais, il ne craint pas toujours de céder à la raison et au vouloir des bons. Et c'est une source d'espérances de voir tout ce qui vit, tout ce qui résiste, tout ce qui grandit pour le bien, vivre, subsister et grandir sans secours, par la seule et unique force du bien, à côté de tant de préjugés naguère furieux, maintenant indolents et craintifs, ou stupéfaits comme s'ils assistaient à la résurrection des morts. Dans une société anarchique, contre des adversaires disciplinés pour le combat, la religion, qui n'a que peu de journaux, et dont les enfants les plus zélés sont souvent divisés entre eux par des opinions, par des souvenirs et

par des origines contraires, est cependant assez forte pour soutenir la lutte, avancer et gagner du terrain. Elle fait des conquêtes partout, l'on n'en fait plus sur elle; ou si parfois les passions humaines lui ravissent un combattant de marque, le monde est tout étonné de voir qu'elle n'en est point affaiblie. Les traits qu'on lui lance tombent sans force à ses pieds, et il n'en arrive pas qui n'arme tout aussitôt dans ses rangs un vengeur. A l'ombre de sa bannière viennent continuellement se ranger des soldats inattendus; s'il en est qui soient plus pressés de souffrir et de mourir pour elle, ce sont les heureux transfuges qui combattaient hier chez l'ennemi. L'Allemagne protestante lui apporte le tribut de ses veilles émerveillées; l'Angleterre hérétique est aujourd'hui la nation qui bâtit des églises. L'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires, sortie depuis cinq ans à peine de son œuf imperceptible, est depuis longtemps répandue dans le monde entier. Hier encore, les reptiles habitaient en vingt endroits de la France d'illustres et saintes ruines, maintenant relevées et bientôt agrandies, et devenues l'encensoir d'or où le parfum de la prière publique brûle toujours. L'admirable armée des Frères de la Doctrine Chrétienne se multiplie sous les injures; nous produisons des Sœurs de Charité pour tout l'univers; nous apprenons presque au même instant que l'on a découvert une terre nouvelle et que nos missionnaires et nos martyrs l'ont gagnée à Jésus-Christ. Qu'une flotte anglaise introduise l'opium à Canton! quelque pauvre vaisseau marchand y portera bientôt des Français et l'Évangile, et nous saurons un jour qui, de l'Angleterre ou de ces quelques Français, aura fait la plus utile et la plus durable conquête!

Les doctrines philosophiques, tombant en décomposi-

tion dans le cœur des peuples allaités par l'impiété, laissent l'homme sans croyance, c'est-à-dire sans lumière. Il cherche, il n'est pas maître de ne point chercher; car il faut une croyance à l'homme, comme il lui faut de l'air et comme il lui faut du pain; il cherche, parce que rien ne fera que l'homme ne soit plus l'homme, que l'abuser soit le transformer, que lui faire croire le mensonge soit lui ôter le besoin de la vérité; il cherche, et sous ce *détritus* d'erreurs stériles, découvrant vivante et éternelle cette fo de l'Église qu'il croyait morte, il se prend pour elle d'un ardent amour; et Paris voit le *credo* emporter de vive force, au milieu des applaudissements, jusqu'aux bastions voltairiens de la Sorbonne et de l'Académie des Sciences.

Voilà pourquoi, — dans la pitié de nos langueurs présentes, dans l'ignominie de nos discordes, devant la bassesse de ces passions qui se disputent la misérable gloriole et les profits d'un pouvoir qu'elle ne saurait employer à rien d'utile et de généreux, — les mains tendues vers le ciel, nous espérons inébranlablement. Quelles que soient nos fautes et notre dégradation, Dieu ne s'est point retiré du monde et de nous. Nous croyons à la vie d'un peuple chez qui l'impiété railleuse peut tous les jours saisir la Providence en flagrant délit de miracle, d'un peuple qui produit des Sœurs de Charité, des prêtres, des martyrs. Rien de digne et de grand n'est mort là où il reste du sang pour arroser la croix.

L'ÉVÊQUE ET LE PRÉFET.

11 mars 1843.

La mort, en frappant dans les rangs vénérables de l'épiscopat français, nous permet de remarquer fréquemment la grande place que tiennent aujourd'hui parmi nous les évêques. Lorsque les préfets, les généraux, les premiers présidents changent de poste, vont et viennent sans que l'on y prenne garde, la foule se presse, recueillie, autour du cercueil de l'Évêque qui meurt, et bientôt se porte avec des palmes et des chants d'allégresse au-devant de l'Évêque nouveau. Partout, lorsqu'il arrive, ce sont des arcs de verdure, des fêtes, des gardes d'honneur. Pourquoi ces démonstrations ? Est-ce l'autorité civile qui les provoque ? Non, car elle ne pourrait rien obtenir de semblable pour elle-même. Est-ce l'attente d'une récom-

pense ? On sait, il est vrai, que l'Évêque partagera son modique revenu avec les pauvres ; mais ce ne sont pas seulement les pauvres, c'est encore et surtout la classe aisée qui lui souhaite cette bienvenue, qui lui forme ces cortéges brillants, qui lui prépare ces triomphes, et elle ne reçoit de lui que des conseils et des bénédictions.

Fait digne de la plus sérieuse attention des hommes d'État, (si nous avons encore des hommes d'État), c'est-à-dire des esprits libres de tout préjugé vulgaire, qui s'appliquent à démêler, dans la confusion des manifestations publiques, les sentiments vraiment profonds et utiles, pour les féconder, pour s'en servir comme d'un instrument avec lequel il est plus facile d'accomplir le bien.

Après tant de coups portés à l'Église, tant d'efforts en apparence couronnés de succès pour ruiner tout ensemble et l'influence du sacerdoce et l'empire des croyances religieuses, qu'est-il arrivé ? Cette autorité de l'Église, que l'on voulait abolir, est restée seule debout dans le cœur du peuple ! Là où le peuple croit à quelque chose, il croit en Dieu ; s'il respecte quelqu'un, c'est l'Évêque.

Nous ne voulons offenser personne. L'autorité temporelle, malgré nos critiques fréquentes, n'a pas d'administrés plus dociles que nous, plus désireux de lui faciliter sa tâche, plus reconnaissants, lorsqu'elle l'a dignement remplie. Mais enfin, nous avons à constater un fait dont les conséquences importent au bien général, — et nous demandons ce qu'est dans nos départements le préfet à côté de l'évêque ? De quel côté est la considération, l'influence, l'autorité véritable et reconnue ?

Légalement, le préfet est tout, fait tout, ou du moins met la main à tout. On ne peut ouvrir un chemin, bâtir un édifice, former un établissement, nommer un garde-

champêtre, ériger une paroisse, obtenir une gratification ou une croix d'honneur, qu'il ne s'en mêle plus ou moins, qu'il n'écrive là-dessus plusieurs lettres au ministre et n'en reçoive plusieurs réponses; il tient dans sa main l'abrégé de tous les pouvoirs du Gouvernement; il touche un traitement assez sortable, il a une petite cour.

L'Évêque, renfermé dans l'administration de son diocèse, n'est rien hors de ce cercle, où il rencontre à chaque pas le préfet, soit pour recevoir son contrôle, soit pour lui demander approbation; à peine le consulte-t-on lorsqu'il s'agit de son séminaire et de sa cathédrale; il ne peut par lui-même ni placer un aumônier de son choix dans un collége, ni fermer une mauvaise école, ni gouverner un hospice. Ce qui devrait le plus évidemment lui appartenir lui est soustrait, ou ne lui est laissé que moyennant conditions. Son unique patronage est sur la multitude des abandonnés et des derniers de ce monde; et quiconque dans son troupeau peut vivre sans lui, n'a rien à attendre de lui : la loi veut que l'on puisse naître, vivre, mourir au-delà des limites bornées où peut atteindre la houlette pastorale.

Mais, ce que permet la loi humaine n'est pas toujours permis par la loi de Dieu, c'est-à-dire, en beaucoup de cas, par la nature de l'homme même; — car la nature de l'homme et la loi de Dieu viennent de la même main, sont faites l'une pour l'autre, et c'est le lieu d'appliquer une sainte parole dont le sens est ici rigoureusement vrai : *L'homme,* quoi qu'il fasse, *ne séparera pas ce que Dieu a uni.*

Allons à la réalité : pourquoi le préfet, malgré la multitude de ses pouvoirs, est-il si peu important? — Pourquoi l'Évêque, relégué dans le gouvernement des choses

saintes, indifférentes au plus grand nombre de ces hommes qui sont comme les forces vives de la société, tient-il néanmoins une si grande place?

Ce n'est pas uniquement parce que le préfet n'est, après tout, comme administrateur, que l'instrument des bureaux; comme homme politique, que l'envoyé du ministre et souvent le personnage le moins considérable du parti où il se trouve, en arrivant, casé et emprisonné; ce n'est pas parce qu'il peut être d'un moment à l'autre déplacé, destitué, et qu'il n'est là que pour servir des intérêts qui sauront tout aussi bien, lui absent, se faire servir par un autre. Toutes ces considérations, ainsi que les considérations personnelles, où nous ne voulons pas nous arrêter, contribuent sans doute au manque absolu d'autorité qui paralyse le Préfet dès qu'il veut agir par lui-même, et qui le contraint à n'être jamais qu'un entremetteur plus ou moins habile et un chef d'atelier plus ou moins intelligent; mais la grande, la vraie raison de cet état de choses, c'est que l'Église est toujours une autorité, tandis que le Gouvernement n'est plus qu'une fonction. Le Gouvernement s'est détruit lui-même en voulant, sous diverses formes et par divers moyens dès longtemps en usage, détruire l'Église.

C'est la triste conséquence de l'imperfection humaine, que tout pouvoir temporel penche à l'ingratitude envers Dieu et à la tyrannie sur les hommes. Dieu permet les pouvoirs temporels pour l'organisation matérielle de la société et pour le service des peuples; c'est à ce titre que l'Église les reconnaît, les appuie et les honore, sans préjudice de ce qui est dû au Maître des Maîtres d'une part, et de l'autre à la dignité et à la liberté de la conscience chrétienne. Ces pouvoirs infidèles ont voulu tout abaisser

au niveau de la servitude, et, trouvant dans l'Église un élément de liberté qui leur résistait toujours, ils ont excité contre elle l'ignorante fureur des passions populaires ; ils ont rompu toutes les digues, armé toutes les mains, permis toutes les violences, déchaîné toutes les cupidités, encouragé toutes les folies ; mais quand l'œuvre des destructions a été accomplie et qu'ils ont voulu recueillir le butin, la multitude révoltée s'est tournée vers eux, leur demandant qui les avait faits rois ? — Et tandis que le flot populaire, en se retirant, laisse à découvert, dépouillé mais intègre, ce vieux rocher de l'Église avec ses temples, ses croix, ses prêtres, ses évêques et son pape au sommet, calme dans les orages, comme on l'a toujours vu, n'élevant la voix que pour commander, pardonner et bénir, comme on l'a toujours entendu, — quelques hommes s'efforcent péniblement et sans accord d'arracher du limon les débris dispersés et déshonorés du pouvoir temporel, qu'ils n'emploient qu'en hésitant, non plus à la façon des possesseurs légitimes, mais comme des serviteurs à gages, toujours injuriés, toujours à la veille d'être frappés et chassés.

Entendez sur leur compte les éternels discours de la moitié des orateurs parlementaires, d'une grande partie du public, de la presque totalité des journaux. Les reproches vont jusqu'à l'injustice, le dédain jusqu'à l'ingratitude. « Quel est ce pouvoir ? d'où vient-il ? Il nous est apparu tout effaré au lendemain d'une nuit d'orage, traînant des insignes déchirés, cachant avec vergogne un sceptre rompu, cherchant à renier la sédition qui se dit sa mère et qui le fustige tous les jours. Recule-t-il devant elle ? il nous trahit et se trahit lui-même. La combat-il ? on crie au parricide. Il n'emploie pas un agent qui lui

soit dévoué, pas un homme que la foule débordée aime ou redoute assez pour rentrer dans le devoir à son seul aspect. Nous ririons s'il osait nous parler de morale. Il ne s'énonce qu'au nom de la force et avec l'appareil de la logique; mais ses prescriptions, ses lois, ses ordonnances portent dans leur sécheresse nous ne savons quelle empreinte de doute, de servilité et de peur. C'est lui qui nous craint; et nous, nous ne le craignons pas, nous ne le haïssons même pas; il semble que nous le connaissions à peine, nous le laissons faire, — nous le supportons.... »

Ce langage n'est pas le nôtre; mais il nous permet d'apprécier combien le pouvoir est déchu; combien, par suite, la société est languissante, et combien l'action de ce pouvoir abaissé doit rester impuissante à lui rendre la force et la vie.

Si les lois établissent et si tout le monde sait que l'on peut être citoyen sans le secours de l'Évêque, il est établi de Dieu, et l'on sent du moins, si on ne le comprend pas encore, qu'il est impossible de faire ou de recomposer une société avec des ministres et des préfets.

La société est une famille. La famille existe par le père, et non par les frères aînés ou les serviteurs de la maison. L'Évêque, prince du sacerdoce, est le père immortel de la famille sociale.

Cette vérité dormait au fond de la conscience des peuples, elle commence à s'y agiter.

Je sais que les derniers murmures d'une révolte insensée ne sont pas apaisés encore; je sais que les frères aînés, insurgés contre l'autorité paternelle, ne se sont pas tous repentis; je sais que les serviteurs ambitieux n'ont pas abjuré le coupable rêve de régner sans contrôle. Mais je sais aussi que leurs prétentions, démasquées hier, sont

contestées ce matin, et qu'elles seront risibles avant la fin du jour. Je sais qu'on les voit s'agiter et passer sans leur tendre la main. Ceux qui ont des yeux pour voir, regardant ce rocher de l'Église inutilement submergé par tant de flots, s'aperçoivent qu'il n'y a d'appui qu'en ce qui est fort, qu'il n'y a de fort que ce qui est vivant, qu'il n'y a de vivant que ce qui est éternel.

Quel prodige est-ce là? se demande-t-on. Comment cette Église n'a-t-elle pas succombé? On prête l'oreille aux voix qui retentissent sur la montagne sublime; on entend des mots qui semblaient n'être plus de la langue des hommes et qui vont, jusque dans les plus obscures profondeurs du cœur et de l'entendement, frapper des échos longtemps endormis. Est-ce un rêve? Est-ce un souvenir? Beaucoup ne sauraient dire encore ce qu'ils éprouvent. Néanmoins, au milieu de leur étonnement, ils devinent que cette parole tendre, miséricordieuse et sage, est plus nécessaire au monde que tous les réglements de police façonnés par les préfets, et que tous les Codes, sans elle impuissants, promulgués par les sénats.

L'Église ne dit pas des choses nouvelles, mais elle dit des choses oubliées; un grand nombre de ceux qui l'écoutent, l'écoutent pour la première fois et sont émerveillés comme des aveugles qui tout-à-coup verraient le jour. Il fallait peut-être que nous eussions passé par un demi-siècle d'erreurs et de ténèbres, pour saluer avec cet amour les sereines lumières de la vérité; il fallait que nous eussions poursuivi l'égalité sur tant de routes chimériques et périlleuses, pour nous attacher à la hiérarchie de l'égalité chrétienne; il fallait que les pouvoirs temporels, tout en nous exhortant à la concorde et tout en nous traitant de chers concitoyens, eussent tour à tour employé et souvent

prodigué l'échafaud, la prison, la confiscation, l'exil et l'injustice, pour nous faire comprendre que dans l'Église et dans le cœur de l'Évêque nous sommes vraiment frères et fils ; il fallait enfin que les gouvernements nous eussent, durant cinquante ans, par cinquante mille mensonges, fatigués du souci exclusif des choses de la terre ; que, sous prétexte de liberté, on eût fait de nous des sauvages ; que, sous prétexte de gloire, on eût fait de nous des tyrans ; que, sous prétexte d'intérêts matériels, on eût fait de nous des bêtes de somme et des machines, pour que nous fussions étonnés et ravis d'entendre dire que nous avons une âme immortelle, que notre liberté est d'obéir à Dieu, que notre gloire est d'aimer nos semblables et de les servir, que notre intérêt est d'arriver, par le labeur d'une vertueuse vie, aux splendeurs de la récompense éternelle, — laquelle ne sera donnée ni à l'oppresseur, ni à l'avare, ni à l'adultère, ni à l'orgueilleux, mais deviendra la couronne de quiconque sur la terre aura expié ses torts, secouru le pauvre, aimé le prochain, fait miséricorde, patiemment souffert et noblement combattu.

Que les hommes d'État comparent les proclamations des préfets et leurs propres discours aux mandements des évêques ; qu'ils examinent ensuite ce que le préfet peut par lui-même dans son département, ce que l'Évêque peut et pourrait dans son diocèse : cette étude leur révèlera toute une face de l'époque qui leur est trop inconnue.

Fénelon traçait, il y a cent cinquante ans, un tableau déplorable . « Il ne faut pas, écrivait-il à l'évêque d'Ar-
» ras, que les évêques s'abusent sur leur autorité : elle est
» si affaiblie qu'à peine en reste-t-il des traces dans l'es-
» prit des peuples. On est accoutumé à nous regarder
» comme des hommes riches et d'un rang distingué, qui

» donnent des bénédictions, des dispenses et des indul-
» gences; mais l'autorité qui vient de la confiance, de
» la vénération, de la docilité et de la persuasion des
» peuples, est presque effacée. On nous regarde comme
» des seigneurs qui dominent et qui établissent au dehors
» une police rigoureuse; mais on ne nous aime point
» comme des pères tendres et compatissants qui se font
» tout à tous. Ce n'est point à nous qu'on va demander
» conseil, consolation, direction de conscience... »

Ce portrait, grâce à Dieu, n'est plus ressemblant. Fénelon ne ferait plus aujourd'hui entendre ces plaintes.

Nous ne regrettons certes pas l'influence politique et les richesses que les évêques possédaient jadis; nous bénissons Dieu qui les en a dépouillés et qui leur rend en échange *l'autorité de la confiance et de la persuasion;* mais nous faisons des vœux pour que le Pouvoir temporel comprenne que cette autorité peut devenir le salut de la France et le sien, s'il a seulement l'intelligence de la laisser exercer, pleine et entière, par les mains où Dieu l'a placée. Il ne s'agit point ici d'anciens priviléges à établir, de nouveaux priviléges à donner, d'injustices criantes à réparer, de pacte à conclure entre l'autel et le trône quel qu'il soit; il s'agit simplement de laisser nos évêques faire le bien qu'ils peuvent faire, de les abandonner aux libres inspirations de leur foi et de leur charité, de ne pas boucher de vive force les oreilles qui veulent s'ouvrir à leurs conseils, de ne pas fermer les mains toujours prêtes à donner quand ils demandent, de ne pas contraindre à l'oisiveté les actifs dévouements qui se lèvent par milliers dès qu'ils disent un mot.

Croyez-nous; les préfets et tous les agents politiques, quels que soient leur zèle et leur habileté, ont aujourd'hui

peu d'empire sur les esprits et vous sont d'un petit secours. Ils se bornent à procurer dans les conseils généraux quelques votes de nulle valeur; ils parviennent à faire nommer une majorité de députés tranquilles qui ne rehaussent pas beaucoup les formes constitutionnelles et qui ne garantissent guère la stabilité des institutions.

L'Évêque, en jetant parmi le peuple quelques germes de croyance et de morale, fait plus de politique qu'il n'en sort d'une session, et la fait meilleure pour nous tous. On vous reprochait dernièrement de n'avoir pas encore apporté votre dot à la France, et celui qui vous le reprochait (1) ne nous paraît pas lui-même savoir nettement de quelle dot, de quel bien inconnu la France sent le besoin : souffrez qu'on lui fasse acquérir la grâce de Dieu. C'est le don qui lui manque : elle sera fidèle et contente lorsqu'elle l'aura reçu.

(1) Discours de M. de Lamartine dans la discussion des fonds secrets.

LE CONSTITUTIONNEL ET LE P. LACORDAIRE.

19 avril 1843.

Le *Constitutionnel* se préoccupe beaucoup des prédications du R. P. Lacordaire. Sans doute renseigné par quelques amis de Nancy, où l'illustre orateur répand depuis bientôt six mois les salutaires enseignements de la foi chrétienne, le vieil organe du vieux libéralisme ne cesse de crier qu'il faut prendre garde, si l'on ne veut tout à l'heure revoir les bûchers de l'Inquisition, et, pour nous servir de l'heureuse expression d'un protestant de ses compères, qui lui écrit de Strasbourg, revenir aux horreurs de la Sainte-Barthélemy. C'est là qu'en est encore ce *demeurant d'un autre âge*. Nous savons qu'il mourra dans ces idées, et si nous nous en occupons, ce n'est pas en vue d'une polémique désormais inutile, grâce à Dieu, mais seulement à titre de curiosité. Un journal

est le mouvant tableau des mœurs et des idées de l'époque. De semblables raretés doivent y trouver leur place; elles ont la valeur des choses qui vont passer de la vie au souvenir. En outre, ce qui, de près ou de loin, touche à la mission du P. Lacordaire ne saurait être indifférent aux catholiques, et même les impuissantes clameurs du *Constitutionnel* acquièrent une sorte d'intérêt lorsqu'elles s'élèvent contre ce grand cœur et contre ce grand nom. De quel tort l'éloquent religieux s'est-il donc rendu coupable envers lui? quel mal lui a-t-il fait? Le *Constitutionnel* lui-même va nous l'apprendre. Voici un premier exposé de ses griefs :

« Le R. P. Lacordaire, voyant la Lorraine peu dispo-
» sée à prendre pour patron et pour modèle le bienheu-
» reux saint Dominique, n'a rien avisé de mieux pour
» vivifier ses sermons que de parler à un auditoire patriote
» de la grande armée, du général Bonaparte, de guerres
» et de lauriers français, etc., etc. Le dominicain s'est
» retrempé dans le *chauvinisme* pour attirer la foule, et
» il appelle les curieux au son des clairons et de la grosse
» caisse de nos armées. A Nancy, il fait respirer l'odeur de
» la poudre; ailleurs, il évoquait les souvenirs de 93, et
» partout il fait valoir la beauté de son organe et l'élé-
» gance de ses gestes. *On dit ses prédications fort en suc-*
» *cès près du sexe.* Ainsi l'héritier de saint Dominique
» aurait une assez bonne escorte, si l'on savait où il veut
» mener ses adeptes; mais il n'est pas facile de discerner
» la physionomie et le caractère d'un ancien collaborateur
» de M. de Lamennais, qui s'est fait d'abord radical,
» puis qui a arboré la bannière de saint Dominique et
» qui finit par transformer en vrais théâtres les lieux
» des saints mystères, du recueillement et de la piété. »

Il nous semble jusqu'ici qu'à part l'inconvénient *d'être fort en succès près du sexe*, qui peut exciter la jalousie du *Constitutionnel*, les torts du P. Lacordaire sont les seuls dont ce journal et le bel esprit de province qui le renseigne avec tant de délicatesse, pourraient lui savoir gré. Parler de la grande armée, du général Bonaparte; invoquer les souvenirs de 93 et ceux de 89, si ce sont là des choses qui déplaisent au *Constitutionnel*, comment lui plaira-t-on? Il ne fait pas autre chose dans le monde. Mais le dominicain transforme en vrais théâtres les lieux des saints mystères? Eh bien, que vous importe? Les chrétiens le trouvent bon, les évêques ne s'en plaignent pas: ne pouvez-vous nous laisser traiter, comme nous l'entendons, une religion et un culte qui ne sont point les vôtres?

Mais le *Constitutionnel* a d'autres griefs : d'abord il avait annoncé tout joyeusement que le Gouvernement venait de refuser au P. Lacordaire l'autorisation de s'établir à Nancy. Ensuite il s'est trouvé que la nouvelle de ce refus était fausse, et c'est là ce qui le fâche pour le moins tout autant que l'assiduité du *sexe* à ces sermons où paraissent le général Bonaparte et la grande armée. « A en croire, » dit-il, un journal de l'Est, feuille catholique et radicale » (il s'agit de l'*Espérance*, qui est radicale à peu près » comme nous), le R. P. Lacordaire *est gravé bien profon-* » *dément dans le cœur et dans l'esprit des Nancéiens.* » Le *Constitutionnel* souligne ces mots, tant ils lui paraissent exorbitants. « Il doit, poursuit-il, fonder un monastère » de son ordre, dans un magnifique domaine *qui lui a été* » *donné en pur don.* » Encore souligné. *Donné en pur don* exprime l'idée du plus haut et du plus dangereux fanatisme. « Une maison du prix de 45,000 fr. lui a été

» donnée à Nancy même. On prétend, en outre, *qu'on lui* » *a donné cinq cent mille francs en espèces.* »

Ici le *Constitutionnel* termine l'alinéa. Il sent le besoin de respirer; il partage évidemment la terreur que ces choses formidables doivent inspirer à ses abonnés; et il a besoin de courage pour ce qui lui reste à dire.

« Il (le Père Lacordaire) compte sur douze dominicains » qui ont fait leur noviciat pour fonder son monastère. A » ces religieux s'adjoindraient plusieurs jeunes gens qui » habitent Nancy, tous distingués *par leurs emplois et par* » *leurs talents.* Ils attendent avec impatience le moment » de l'ouverture de l'établissement. »

Sentez-vous grandir l'épouvante! Des jeunes gens! chose lamentable. Des jeunes gens distingués! chose affreuse. Le *Constitutionnel* se demande si l'on veut dire que ces jeunes gens sont prêts à prendre le froc. Cela lui paraîtrait, ajoute-t-il, *assez curieux de la part d'employés de l'État;* et devinez l'idée qui se présente aussitôt à lui: en méditant sérieusement le fait, le *Constitutionnel* découvre que ces jeunes gens, ces employés de l'Etat qui prendraient le froc, *verraient là peut-être* UN MOYEN ASSURÉ D'AVANCEMENT!... On croira que nous inventons, et l'on nous fera trop d'honneur. Tout le monde peut dire qu'un homme qui entre en religion, qui renonce à tout, qui fait vœu de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, agit par fanatisme, par faiblesse d'esprit, par ambition d'atteindre aux dignités ecclésiastiques; mais trouver qu'il le fait *pour s'avancer dans les fonctions publiques*, c'est-à-dire pour devenir, de surnuméraire, employé; de substitut, procureur du roi; de sous-préfet, préfet; de lieutenant, capitaine, etc., c'est ce que ne croiraient pas les esprits forts de Pontoise. Un tel excès

d'innocence n'appartient dans le monde entier qu'au *Constitutionnel*. Mais il faut avouer qu'il se surpasse, et que l'on voit peu d'acteurs comiques soutenir si longtemps et si bien leur réputation.

Nous ignorons ce qu'il y a de vrai dans tous ces bruits. Si le P. Lacordaire établit une maison de son ordre dans l'intelligente capitale du glorieux pays lorrain ; si, ayant trouvé à Nancy tant d'esprits dignes de le comprendre, il y a encore trouvé des cœurs assez forts pour le suivre et pour l'imiter, nous en bénissons Dieu, sans nous étonner d'un fait dont l'heure est venue. D'accord en cela avec le *Constitutionnel*, nous réclamons la liberté des cultes ; il la possède, et nous touchons au moment où il devra souffrir que nous partagions avec lui.

Or, la liberté de notre culte, mal connu du *Constitutionnel* mais plus familier et plus respectable aux têtes intelligentes, c'est que, moyennant l'approbation de l'Église, chacun puisse servir Dieu de la façon et sous l'habit qui lui convient, s'engager suivant la pente de son cœur sous la règle de saint Dominique, sous celle de saint Benoît, sous celle de saint Bruno, sous celle de saint Ignace, sous celle de saint Vincent de Paul, également saintes et vénérées, également salutaires à ceux qui les prennent, également secourables à l'humanité souffrante, également faites pour procurer l'avancement des âmes dans cette voie ardue qui mène au ciel. Nous ne sommes pas libres si nous ne pouvons pas nous dévouer à la prière, à la retraite, au silence, aux bonnes œuvres, à l'ardeur de la pénitence et du repentir ; nous ne sommes pas libres, si nous ne pouvons pas fuir la mêlée des passions humaines et, fatigués du combat, employer le reste de nos jours à prier Dieu pour ceux qui nous ont blessés. On a voulu nous

dégager de ce souci, nous faire une autre liberté; mais puisqu'il est clair que nous ne l'acceptons pas et que les pierres dispersées de nos temples et de nos monastères se relèvent pour ainsi dire d'elles-mêmes, il faudra bien qu'on y laisse de nouveau retentir nos hymnes et couler nos pleurs; qu'on laisse nos âmes, opprimées par les spectacles du monde, y chercher la paix et l'oubli. Nous y reviendrons donc. Quand et comment? Bientôt et par la liberté! Tous les hommes ne le veulent pas? Et quand donc ont-ils voulu d'un commun accord que la conscience chrétienne fût libre et que Dieu pût être servi? Mais Dieu et la conscience chrétienne ont de tout temps fait leur jeu de ces entraves. A ne compter que les moyens humains, nous avons ce qu'il faut pour vaincre; et si vraiment les ennemis de la prière ont peur, ils ont raison, car ils seront vaincus. Pour combattre l'Église, il leur a fallu faire des lois d'iniquité dont nous saurons équitablement nous servir. Nous ne puiserons que dans leur arsenal, et nous n'y prendrons que la loi. Nous leur laisserons la fraude et la tyrannie. Nous userons de nos droits de citoyen, nous userons de la presse; et si Dieu permettait que, par un dernier effort, ils parvinssent à nous enlever ces armes puissantes, dans le silence et dans le secret de nos âmes il nous resterait la prière : ce serait plus qu'il ne faut. Dix-huit siècles ne leur ont pas appris à quel pouvoir ils s'attaquent : soit! Ces dix-huit siècles nous laissent sans inquiétude, en ce qui nous concerne, sur ce qu'ils peuvent et sur ce qu'ils sont. Leur persécution est à regretter sans doute, mais enfin ils n'ont pas plus de rhétorique et d'imagination que Julien l'Apostat; ils ont moins de moyens d'exécution que Dioclétien et Galère. Combien de philosophes avant

eux ont entrepris d'anéantir ce grain de sénevé qui sortait de la bouche des docteurs, et qui partout est devenu un grand arbre sous l'averse de leurs injures et de leurs calomnies? Combien de bourreaux l'ont cherché dans les veines des martyrs et l'ont vu germer au fond des cachots, et couvrir de ses rameaux les instruments du supplice, et ombrager la terre arrosée de sang? Ils ne veulent pas que nous soyons libres; nous serons libres, parce que Dieu le veut.

Qu'ils écrivent donc, s'il leur plaît; qu'ils aient de l'esprit, s'ils le peuvent; que cette vieille vipère voltairienne qui fretille encore *incognito* dans le fond des provinces trouve un reste de venin à répandre sur la poussière, un reste de dent à briser sur la lime éternelle! Puisque la question hollando-belge est épuisée, que le droit de visite a fait son temps, et que voilà le procès Caumartin fini, il faut bien que les cafés s'amusent de quelque chose. *Les chrétiens aux bêtes!* Nous connaissons ce cri, et ceux qui le poussent verront encore une fois que les chrétiens n'en meurent pas. Non! en vérité, nous ne ressentons point les colères qu'ils nous reprochent, et nous n'y avons aucun mérite. Où trouverait-on des ennemis qu'il fût plus facile d'aimer?

DES LIBERTÉS DU THÉATRE

contre la Religion.

30 mai 1843.

Nous ne pouvons laisser sans observations l'attitude prise à la Chambre des Pairs par M. le Ministre de l'Intérieur, dans la discussion de la loi sur la police des théâtres. Il s'agissait d'ajouter au projet ministériel un article destiné à prévenir les complaisances de la censure pour les auteurs qui veulent introduire sur la scène les costumes, les cérémonies et les symboles de la Religion. Rien, assurément, de plus légitime que cette prétention; rien aussi de mieux fondé et de plus parfaitement modéré, sous tous les rapports, que les raisonnements et les faits dont MM. de Tascher, Du Bouchage et de Gabriac l'ont appuyée. Les nobles Pairs ont fait toucher au doigt l'impuissance des censeurs, honnêtes gens, sans doute, mais, a rès

tout, très-petits, très-minces employés, manquant de lumières quand la bonne volonté ne leur manque pas, manquant d'autorité lors même qu'ils auraient bonne volonté et lumières. Les censeurs laisseraient paraître Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la scène, pourvu qu'on ne lui fît rien dire contre le Gouvernement; et si le vaudevilliste ou le dramaturge, ayant par hasard jeté les yeux dans les évangiles, montrait le Rédempteur du monde comme un homme bon, faisant du bien aux pauvres, guérissant les malades, mariant les amoureux; alors le censeur, visant la pièce, croirait, dans la simplicité de son âme, rendre service à la mémoire de Jésus-Christ, que l'habit sacré soit traîné sur les planches, que la mître y paraisse au front d'un figurant, la croix aux mains d'un autre; que les demoiselles de la maison, déguisées en enfants de chœur, y agitent l'encensoir; que les danseuses, sous le voile des épouses de Jésus-Christ, y suivent les bannières de la Vierge dans une procession dansante; que l'on y produise le dais, les cierges et jusqu'au simulacre blasphématoire du Saint-Sacrement; qu'en même temps l'orgue chante, l'encens fume et que le reste du peuple de théâtre se jette à genoux : il y a cent à parier contre un que le censeur trouvera cela fort moral, fort *religieux*, qu'il sera même attendri et qu'il croira bonnement qu'un tel spectacle purifie l'âme. Il faut savoir ce que c'est qu'un censeur! Peut-être n'en existe-t-il pas un seul qui, de grand cœur, ne fût demain vaudevilliste, s'il en avait le génie.

Cependant le censeur a-t-il lu quelque part quelque lambeau de discours ministériel, où il aura vu que le Gouvernement veut protéger la Religion? les cris d'un feuilletoniste en verve de piété l'auront-ils alarmé sur les audaces du vaudeville? Il pourra projeter d'être désormais

plus sévère; il n'y parviendra pas. L'auteur est là qui l'épouvante de son courroux. Il craint les brocards de coulisse, il a peur d'un article de petit journal. Aucun censeur n'est fier de ce titre et ne se soucie de paraître en public ses ciseaux à la main. On a tant ri des censeurs sous la Restauration! Ils faisaient la paire avec les *Jésuites*, et il n'est pas impossible que le censeur d'aujourd'hui n'ait lui-même autrefois, *quand son âge fleuri roulait son gai printemps*, lancé contre la censure, dans le *Miroir* ou dans le *Nain jaune*, des traits qu'il n'a pas oubliés. Devant ces menaces, devant ces souvenirs, devant cette horreur dont il se sent chargé, il plie, il ferme les yeux. Il se contente de sarcler ce que le manuscrit peut renfermer d'impiétés et de sacriléges envers les majestés de l'État, princes, ministres, chefs de bureau, commissaires de police, gendarmes. Dans une pièce, par exemple, où l'on dit de Mazarin : Ce *damné ministre*, il efface le blasphème, met : Ce *damné cardinal* (1), et s'en va, bien avec sa conscience, bien avec l'auteur, bien avec le Gouvernement, jouir aux premières loges du succès de sa correction.

Voilà quelle est la censure. Il faudrait donc la fortifier contre elle-même : on le pouvait sans nuire à l'art et sans nuire aux auteurs. De longs discours ne sont pas nécessaires pour prouver que partout, sous la loi chrétienne, c'est l'intelligence et le respect des choses sacrées qui ont fait la gloire et la splendeur de l'art. Personne en France ne l'ignore, et moins que personne M. le Ministre de l'Intérieur, lui qui dirige les Beaux-Arts et qui connaît leur état présent. Quant aux auteurs, d'un ordre si notoirement inférieur, qui croient avoir besoin de la

(1) Historique.

profanation et du sacrilége pour donner à leurs ouvrages un peu de montant (s'il est nécessaire que de tels auteurs fassent fortune, ce qui serait à démontrer), dès qu'ils sauront que cet élément ne peut plus entrer dans leurs spéculations, ils s'industrieront pour le remplacer par un autre. Ils ont vécu, depuis les lois de septembre, sans outrager les personnes royales, ni les ministres en place; sans rouvrir, comme ils le faisaient auparavant, les tombeaux à peine fermés, pour dévorer ce que la mort y avait laissé de chairs : ne sauraient-ils pas tout aussi bien se passer d'introduire nos saints, nos mystères, notre clergé, nos religieux, tous les objets de notre vénération, dans leurs parades indécentes?

Les nobles orateurs faisaient valoir ces considérations avec une force irrésistible, et nous le répétons, avec une modération que leurs collègues et M. le Ministre lui-même ont dû admirer. Ils ajoutaient les réflexions naturelles en pareille matière à tout esprit élevé, religieux, vraiment politique; démontrant que rien n'est funeste aux mœurs et par conséquent à la saine police des Etats, comme le mépris des croyances; que l'honneur de la Religion est délicat par-dessus toute chose, et que montrer sur la scène l'habit de ses ministres, y parodier son culte, c'est véritablement lui porter dans l'esprit des peuples des coups empoisonnés.

Qu'a répondu M. le Ministre?

Il a demandé d'abord de quelle religion on voulait parler : que si c'était de la catholique, elle n'était pas la seule reconnue en France, et qu'on ne pouvait créer un privilége en sa faveur. Quoi! pas même le privilége de n'être plus outragée sur le tréteau, par permission de la police et des autorités constituées? Admettons néanmoins l'ob-

jection comme les nobles Pairs l'ont admise. Qu'il s'agisse dans la loi de tous les cultes reconnus, qu'ils soient tous respectés, nous ne demandons pas mieux, la morale ne peut qu'y gagner. Mais c'est justement là que M. le Ministre nous guette, armé de l'argument incomparable qui doit l'emporter sur les raisons de dignité, de morale, de bonne police qu'on lui présente et qu'il apprécie tout le premier. Dans le fond, dit-il aux auteurs de l'amendement, je suis de votre avis; mais s'il faut prohiber sur la scène les cérémonies de la religion catholique, il y faut prohiber aussi celle de la Religion juive? — D'accord, quoique nous ne sachions pas bien ce que le théâtre serait tenté de prendre aujourd'hui dans les cérémonies de la Synagogue. — Eh bien ! reprend triomphalement M. le Ministre, si les cérémonies juives sont interdites, comment repésentera-t-on Athalie !....

Voilà le coup de dialectique qui a mis l'amendement sur le carreau. Vainement les nobles Pairs qui l'avaient proposé ont voulu le relever; M. le Ministre se contentait de répéter: Athalie ! Athalie, cet ouvrage impérissable ! Athalie, ce chef-d'œuvre immortel ! Athalie, qui... Athalie, que... Athalie ! Athalie ! Et à chaque fois l'amendement retombait plus meurtri, tant qu'enfin il en est mort. Hélas ! combien de larmes aurait versées le pauvre Racine et de quel cilice il se serait couvert, s'il avait pu prévoir que ce poème, le dernier-né de son génie et de sa piété, servirait de raison péremptoire à un ministre pour autoriser les profanations que la religion subirait un jour sur tous les théâtres du royaume très-chrétien !

Il faut que M. Hugo, M^me^ Sand, M. Dumas, M. Carmouche, MM. Cognard frères et tant d'autres, puissent nous montrer en plein théâtre des cardinaux pervers,

des prêtres *tolérants*, des moines infâmes, des nonnes lascives; il faut que celui-ci ait le droit de mettre le confessionnal sur la scène, que celui-là parodie le baptême, comme on le faisait sous Néron, que cet autre y déploie les processions de la Fête-Dieu.... Ces processions qui n'ont pas le droit de sortir de l'Église, le premier venu peut en faire un divertissement scénique! Tel costume que la police ne tolèrerait pas dans la rue, sur les épaules d'un saint, sera licite sur les trétaux, dans les farandoles et les bals masqués, dans le cortége du bœuf-gras, où M. le Ministre de l'Intérieur a pu voir comme nous, cette année même, la croix de Jésus-Christ, le glorieux insigne des combats de la Terre-Sainte, sur la poitrine d'un garçon boucher, au milieu d'une cohue d'écuyères et de baladins! Tout cela parce que Racine a fait Athalie!...

Et puis l'on viendra nous affirmer que l'on est plein de vigilance et de soucis pour le bien de la Religion, que l'*on sent toute l'importance de ce grand intérêt social*, qu'on le respecte, qu'on le protége! M. le Ministre de l'Intérieur n'a pas manqué d'en donner sa parole à la Chambre des Pairs, ainsi que M. Cousin l'avait fait quelques jours auparavant dans la même assemblée, le jour où M. Quinet parlait au Collége de France; ainsi que M. le Ministre de l'Instruction publique le répétait au même instant à la Chambre des Députés! Avec cette parole, on répond à tout, on est quitte de tout, rien ne prévaut contre d'aussi nettes assurances; et ceux qui ne s'en contentent pas, voyant les faits, sont des emportés, des *imprudents*, (nous citons les expressions de M. le Ministre de l'Intérieur), *qui, par leurs excès, discréditent la Religion aux yeux des populations*. O bonne foi! de

quelle exagération dans la pensée, de quel excès dans la forme se sont donc rendus coupables, nous en revenons là toujours, ces trois nobles Pairs, qui priaient qu'on mît un terme à des jeux sacriléges, dont l'impudeur a maintes fois scandalisé jusqu'aux feuilletons?

C'est l'État, au contraire, nous ne craignons pas de le dire, qui continuellement repousse, par des violences de langage, les réclamations les plus mesurées de l'épiscopat, les observations les plus calmes des orateurs catholiques, les discussions les plus légales de la presse. Il s'irrite contre des prélats, contre des hommes politiques, contre des écrivains qui ne témoignent et qui n'ont, pour la plupart, il le sait bien, aucun sentiment hostile à son égard; qui se feraient scrupule de l'entraver dans le moindre bien qu'il voudrait sérieusement opérer, qui se sont mis en dehors de tous les partis pour n'embrasser que les intérêts de la France : il les repousse, il est âpre envers eux, il calomnie leurs intentions, il les injurie en les traitant de calomniateurs. Oui ! des ministres ne rougissent pas de venir, à l'exemple d'un vil journal, nous traiter de calomniateurs, dans le sein même du parlement; et ils nous blessent moins qu'ils ne nous font souffrir pour eux par cet oubli de leur dignité; car si nous avons calomnié, ils nous doivent des juges; si nous n'avons pas calomnié, ils nous doivent justice, et dans l'un comme dans l'autre cas, ils nous doivent le silence, et ils se le doivent encore plus qu'à nous. La violence vient d'eux, vient de l'État, voilà le fait ! Et en même temps, contraste lumineux, l'État n'a pas un acte de vigueur, pas une parole de blâme officiel contre des rhéteurs, contre des journalistes, contre des ouvriers de théâtre qui déversent insolemment en son nom, ou de

par le privilége qu'il leur a concédé, l'outrage et le mépris non-seulement sur les choses qu'il doit vénérer le plus comme chrétien, mais encore sur des doctrines hors desquelles il n'est point de salut pour les sociétés.

En bonne foi, que pouvons-nous conclure, sinon : premièrement, qu'avec toutes ces belles paroles, le Gouvernement n'aime pas la Religion ou ne la comprend pas; qu'il la protége à titre de chose existante, peut-être utile, mais non à titre de chose respectable et divine en soi; secondement, que, malgré notre réserve, malgré un respect dont nous avons soin de ne jamais nous départir envers les lois, envers la dynastie, envers tous les corps constitués (l'Université exceptée, qui n'a point d'existence légale), le Gouvernement, par une erreur déplorable, nous considère comme ennemis, nous et ce que nous défendons, et nous traite en conséquence? Ne suffit-il pas, en effet, que nous demandions quelque chose pour qu'il nous soit refusé? que l'on se permette quelque chose contre nous pour qu'il soit approuvé, quand même le bon ordre devrait en souffrir?

Nous livrons ces réflexions à la méditation de tous les catholiques de France : elles porteront des fruits, et tant pis pour ceux qui récolteront la défiance après avoir semé l'injustice!

M. DE LAMARTINE ET LA DÉMOCRATIE.

10 juin 1843.

Quinze cents personnes de Mâcon ont donné un banquet à M. de Lamartine pour le féliciter de la direction politique, nous n'osons pas dire nouvelle, car M. de Lamartine prétend n'avoir pas varié, mais plus marquée, qu'il a prise depuis la loi sur la régence. Suivant l'usage de ces réunions, l'illustre député a harangué ses quinze cents convives, doublés d'un nombre bien plus considérable de simples spectateurs. Il y avait, dit-on, quatre mille personnes. C'est beaucoup pour un *meeting* français, et cela nous semblerait beau, sans le contraste offert tous les jours par les assemblées qui courent au-devant d'O'Connell et qui ne dînent pas. D'ailleurs, les orateurs et les intérêts sont dans la proportion des assemblées. M. de Lamartine a dit à un interrupteur trop obligeant que la

France n'est pas l'Irlande, qu'il n'est pas O'Connel et qu'il ne poursuit pas le même but. Rien de plus vrai. Hommes, principe, influence et gloire sont dans la proportion de quatre mille à quatre cent mille. Les talents seuls sont équivalents; mais qu'est-ce que le talent tout seul? Avec le talent on fait les apparences, non des réalités. Le meilleur cuisinier du monde (qu'on nous passe cette comparaison à propos d'un discours d'entremets), s'il ne sert que des sauces, ne servira rien de fortifiant.

La sauce de M. de Lamartine est cependant appétissante; elle a enthousiasmé les convives et sera goûtée ailleurs qu'à Mâcon. Le Pouvoir et les partis, depuis longtemps, n'ont rien présenté à l'intelligence publique que l'on puisse comparer même à cette nourriture creuse. L'orateur a parlé très-habilement toujours et quelquefois avec une rare magnificence, — rare même chez lui, de liberté complète et pourtant paisible, de démocratie absolue et pourtant ordonnée, d'égalité parfaite et pourtant d'hiérarchie; il a dépouillé fort rudement la vieille opposition de ses lambeaux misérables dont on commençait à se lasser, pour la vêtir, en sa personne, d'un habit tout neuf et tout brillant; il a proposé une conciliation des partis qui doit donner à penser non-seulement au Cabinet, non-seulement au Gouvernement, mais au *Système* (terme nouveau qui va loin en langage constitutionnel); car cette conciliation, qui pourrait bien réussir, exclurait naturellement le *Système* de l'embrassement général et l'inquièterait beaucoup sur les terres d'alluvion où il s'est établi. En un mot, M. de Lamartine fait dans ce discours ce que ni feu M. Garnier-Pagès, ni M. Odilon-Barrot, ni M. Thiers, ni M. Guizot, ni M. Molé, ni le *Système* n'ont pu faire depuis qu'ils y travaillent : il réunit dans un

programme assez habilement coordonné, pour paraître logique, à peu près tous les instincts bons ou mauvais, légitimes ou seulement plausibles, ou même tout-à-fait faux, qui tourmentent aujourd'hui les âmes dans les diverses classes de la société. Il a des phrases adroites pour lier les idées les plus disparates; il en a de vraies pour justifier les plus douteuses; il en a de nobles pour faire admettre les plus saines; il en a d'éloquentes pour relever les plus folles. Après l'avoir lu, tout bon citoyen, tout honnête homme, dont la pensée ne va pas plus loin au fond des choses que celle de l'orateur (et combien en est-il en ce temps qui ne vont pas jusque-là!), peut en conscience être l'adversaire du Gouvernement. Pour n'être pas tenté par son programme, lorsqu'on a suffisamment d'intelligence, de patriotisme et de chaleur d'âme, il faut tenir au budget par les dents, — ou à la vérité par le cœur.

M. de Lamartine a résumé son discours dans le toast suivant : *A l'accomplissement régulier et pacifique des destinées de la démocratie!* Ce n'est pas ce que nous blâmons. Nous aimons tout développement régulier et pacifique, parce que tout ce qui se développe de la sorte est chrétien, et, s'il plaît à Dieu que la démocratie forme la base des institutions futures, nous n'aurons rien à objecter contre un fait qui a cessé d'être nouveau depuis dix-huit cents ans. Le jour où le Rédempteur, ceignant ses reins d'un humble linge de ménage, lava les pieds de douze hommes choisis parmi les plus pauvres et les plus ignorants d'une race opprimée, ce jour-là, l'égalité descendit sur la terre, et le Pouvoir reçut l'éternelle mission dont il ne pourra se départir sans être bientôt brisé. Mais, avant ce grand enseignement, avait été donnée la seule

loi qui pût le rendre praticable dans le monde. Depuis lors, tout gouvernement chrétien, régulier et paisible, a été une démocratie appropriée aux besoins du temps. Les révolutions n'ont été que des efforts tentés pour arriver là, sortir de là, revenir là. Toujours il y faudra revenir. Dieu a eu des égards et des respects pour la dignité humaine, qui ne permettent pas qu'il en soit autrement. Sa colère même s'épuisera sur les nations coupables : après les avoir laissées s'égarer, il leur pardonnera. Elles sortiront des mains de l'homme et retrouveront leurs droits. La démocratie sera faussée, sera ruinée; mais la loi éternelle d'où elle découle la redressera et la relèvera toujours. Cette loi, c'est l'invincible nature des peuples régénérés de Dieu. Dieu ne permettra pas que, dans cette partie de l'espèce humaine où il lui a plu d'être connu et adoré, l'âme humaine, pour laquelle il a voulu mourir, devienne à jamais la vile proie d'un vil tyran, qu'il soit légitime ou qu'il ne le soit pas, qu'il corrompe ou qu'il abrutisse, qu'il déshonore ou qu'il tue. *A l'accomplissement régulier et paisible des destinées de la démocratie!* Nous ne disputerons pas là-dessus, et tout au contraire voici notre verre, voici notre main, voici notre cœur! Nous vous faisons raison, si vous demandez l'accomplissement des volontés de Dieu qui nous veut libres et frères sous son sceptre paternel ; si vous demandez que l'Église de Dieu puisse nous enseigner en liberté cette foi et cet amour qui sont les deux sources où se raffermit toute sagesse et se ranime toute vertu; si vous demandez qu'un jour, et le plus tôt possible, la voix du genre humain déclare exécrable quiconque, regardant les hommes comme un misérable troupeau, use à son profit de l'autorité qui lui est déléguée pour les conduire, et par quelque moyen que ce

soit, garottant ceux qui ont reçu mission de prêcher la liberté du Seigneur, s'efforce de mettre dans leur bouche un bâillon parricide, ou veut seulement l'y laisser !

Mais est-ce là ce que M. de Lamartine demande ! Nous ne pouvons pas même répondre que nous en doutons. Nous sommes malheureusement sûrs qu'il veut le contraire. Son opinion trop connue sur la liberté d'enseignement nous dit assez que sa démocratie n'est pas la nôtre. Toute la largeur de ses vues, tout l'effort de son génie se bornent à rassembler des nuages et à former des tempêtes là où le Gouvernement s'exténue à maintenir le calme plat. Mais une boussole, mais un astre au ciel, mais un port dans l'avenir, il n'en connaît point. La France, a-t-il dit un jour, est une nation qui s'ennuie; et il a dit vrai, plus vrai qu'aucun de ceux qui n'ont pas dit toute la vérité. Cependant l'homme qui n'a vu que cela dans nos besoins et dans nos misères n'est bon qu'à nous désennuyer.

Nous ne prétendons point qu'il soit dépourvu d'une ambition plus haute et meilleure, qu'il ne garde des désirs plus dignes de la France et de lui. Il y a des illuminations dans son discours; l'on y reconnaît parfois la pensée d'un homme d'État, et plus souvent encore on y sent l'âme d'un homme de bien. Jamais les orateurs de l'opposition, jamais ceux du Gouvernement, les uns attachés aux chimères de leur étroit libéralisme, les autres engourdis dans le culte de la matière et de la peur, n'ont eu d'inspirations pareilles, n'ont fait paraître avec un semblable prestige, devant les instincts éblouis de la foule, ce beau fantôme de l'ordre libre et de la liberté ordonnée, dépouillant en apparence tout esprit d'exclusion, immolant tout préjugé haineux, acceptant avec honneur tout noble

souvenir, aspirant à la paix, à la gloire, à la concorde, enfin, un rêve!... mais un rêve qui semble praticable à tous, excepté au Pouvoir actuel à qui il demanderait trop de sacrifices; excepté à nous, qui voyons que l'Évangile n'y est pas.

M. de Lamartine n'en sait rien; c'est son malheur. C'est ce qui fait, entre autres choses, qu'au lieu de ressembler à O'Connell le catholique, prophète et libérateur de son peuple, il n'est qu'un chef de parti populaire, quelque chose, talent et caractère à part, comme O'Connor le chartiste. La démocratie qu'il nous peint si belle ne sera jamais, s'il la fait triompher, qu'une révolution où il aura pour un jour le premier rang, et qui, puissante comme un orage, passera vite et laissera tout à refaire après qu'elle aura passé. Pourquoi? Parce que l'Évangile n'y sera pas, et que là où n'est pas l'Évangile il n'y a rien de bon, que quelques vains désirs de l'homme incessamment combattus par mille faiblesses chez les plus honnêtes, par l'incommensurable multitude de passions égoïstes dans tout le reste de cette tourbe qu'émeut le souffle des révolutions. M. de Lamartine peut s'abuser sur l'influence de son talent et de sa probité; personne ne peut croire que le *caput mortuum* des vieux partis révolutionnaires, ce reliquat dont le *National*, le *Constitutionnel*, le *Siècle* et tant d'autres feuilles nous peignent les inguérissables préjugés, vient se ranger de bonne foi sous le drapeau de la concorde universelle. Quelle que soit la pensée de M. de Lamartine, ces hommes le prennent pour ce qu'il est, pour une arme de guerre que la fortune leur envoie et qu'ils sauront bien employer à leurs desseins. L'illustre orateur, tout grand partisan qu'il se montre des libertés publiques,

oserait-il en demander une qui lui assurerait not concours, mais qui lui enlèverait le leur, plus nombreu et plus bruyant, s'il est moins honorable et moins co vaincu? Donc, ou il est d'accord avec eux dans le résul qu'il veut atteindre, et ce résultat est misérable; ou d à présent il porte leur joug, et misérable est sa destiné S'il ne se laisse pas corrompre à l'intérêt de sa gloi personnelle, tout au moins il suit de trompeuses lueu Il travaille pour lui, pour un parti, il travaille po un jour; il ne saurait être ni l'homme d'un peuple, ni révélateur d'un avenir. Et pourquoi Dieu appellerait à tant d'honneur celui dont le cœur trop faible, trébu chant sous le poids du génie, s'est laissé, comme u femme, gagner à la louange et aux passions? On s'e plique le héros de l'Irlande, puisant dans la prière et da l'humilité chrétienne la force merveilleuse dont il bri un à un, depuis quarante ans, les fers de sa patrie; m que l'homme qui, après avoir reçu la harpe sainte, a tiré tour à tour, au gré de ses flatteurs, des chanso pour Elvire, des outrages pour le Dieu de Sinaï, d blasphèmes contre le Dieu du Calvaire, s'élève tout-à-co à la hauteur sociale de l'Évangile et trouve des idé capables de former un peuple avec les restes de cinquan révolutions, c'est ce que le monde n'a point vu enco Dieu qui a donné au génie tant de beaux priviléges réservé celui-là pour la foi.

Je le dis avec un profond regret, et j'espère bien qu n'y a dans mes paroles aucun outrage : M. de Lamarti servira les desseins de Dieu, parce que tout homme toute action humaine vont là ; mais il me semble av pris la voie de ceux à qui leurs œuvres ne sont pas imp tées à justice, et qui, s'avançant dans la lumière un ba

deau sur les yeux, n'arriveront au terme que pour répondre du bien qu'ils auront mal fait.

Qu'est-ce que c'est qu'un programme de liberté où le nom de l'Église ne paraît même pas, où l'on sent qu'elle restera captive, si elle est comptée, où l'on blâme le Pouvoir d'avoir *retiré peu à peu toutes ses promesses*, lorsque l'on a soi-même, du cœur et de la voix, consenti au parjure envers la seule de ces promesses dont l'Église et la conscience des catholiques aient réclamé l'accomplissement? Quoi! vous nous parlez de démocratie, et parce que nous croyons en Dieu, nous serons, dans cette démocratie des ilotes, reconnus incapables de léguer notre croyance à nos enfants! Vous nous parlez d'égalité, de fraternité, et parce que nous croyons en Jésus-Christ, nous ne sommes ni vos égaux ni vos frères : vous nous tenez en tutelle et en servage! Tandis que vous prêchez en pleine rue ce que bon vous semble, vous nous gardez prisonniers dans nos églises, où vos inquisiteurs peuvent venir encore arracher à nos prêtres l'habit qu'il leur plaît d'y porter ; prisonniers dans nos maisons, où nous ne pouvons que par tolérance nous réunir sous une loi de prière, et d'où vous viendrez demain chasser les enfants de nos voisins pauvres, si nous voulions leur faire connaître et leur âme immortelle et les commandements de Dieu! Est-ce assez dire? Non! car vous prétendez que la foi soit prisonnière au fond de nos consciences mêmes, et vous cherchez le moyen d'empêcher que nous y prononcions le vœu éternel de rester chastes, pauvres, obéissants! Voilà votre démocratie, voilà vos libertés : que voulez-vous que nous en attendions? Faites-en des programmes, ornez-les de toutes les fleurs du langage, cela est bon pour des gens qui viennent de dîner. Quant à nous, nous

vous laisserons dire et nous vous regarderons passer. Quelque chose un jour sortira de là, nous le savons bien. Dieu en tirera la vie : vous n'y aviez mis que la mort.

Vous aimerez la liberté, l'égalité, la fraternité quand vous trouverez bon qu'un moine, rassemblant le peuple qui sortira de vos comices et de vos banquets, puisse, sous la garantie de ses supérieurs et sous celle des lois, mais avec toute l'indépendance de la Religion, faire connaître à ce peuple ses devoirs envers vous, vos devoirs envers lui. D'ici là, je vous dis que vous aurez peur de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Vous ne serez pas une opinion, vous ne serez pas un pouvoir ; vous serez une coterie contre une coterie, vous escamoterez le sceptre pour un jour, et quelqu'autre vous le volera le lendemain. Nous vous regarderons passer, mais nous ne vous verrons pas ; vous passerez en bloc, l'histoire ne vous distinguera pas; vous passerez jusqu'à ce que vous ayez accompli le nombre de mouvements nécessaires pour que l'aiguille marque une heure sur le cadran.

Combien vous seriez faibles si le Pouvoir n'ignorait, plus encore que vous, ce que vous ignorez tant ; si vous n'aviez contre lui l'avantage de ces fautes que vous commettrez aussi fréquemment que lui, quand ce sera votre tour d'être aveuglés par le maniement de l'autorité, de trembler devant les idées dont vous épouvantez vos rivaux, de gémir comme eux sous le faix importun de vos serments ! Néanmoins, satisfaites à leur destinée et à la vôtre. Nous sommes neutres ; tant que vous serez à l'horizon les uns et les autres, nos jours ne nous paraîtront pas venus. Vivez et combattez-vous aussi longtemps que Dieu le voudra bien. Ce nous est assez de savoir qu'il est seul éternel. Nous ne faisons de vœux pour personne. Qu'avons-

nous à recueillir dans vos débats? Aucun avantage, notre part seulement de l'expiation commune. Nous gardons fidèlement, à l'écart de vos mêlées, le plus cher intérêt de la patrie ; rien ne nous séparera de ce dépôt sacré, nous le défendrons pour vous contre vous-mêmes. Car enfin vous vous fatiguerez, vous vous épuiserez, vous rougirez! Le jour arrivera où, dans une lassitude et dans un désespoir immenses, les plus sages d'entre vous s'écrieront : Où donc est la liberté, où donc est la concorde, où donc est la loi, où donc le repos, la gloire, l'honneur? Alors il sera possible de vous faire écouter l'Évangile, et vous pourrez devenir des citoyens.

LE MOT DE PASSE DES UNIVERSITAIRES.

23 juillet 1843.

Le pamphlet contenant les leçons prononcées par MM. Michelet et Quinet au Collége de France est enrichi de deux introductions précieuses, particulièrement celle de M. Quinet. Nous trouvons là l'explication catégorique du mot de passe des universitaires, nous savons ce qu'ils entendent par ce *jésuitisme* dont ils font partout tant de bruit. Écoutons :

« On nous dit : vous attaquez le jésuitisme par mesure » de prudence. Pourquoi le séparez-vous du reste du » clergé ? Je ne sépare pas ce qui veut être séparé. » J'expose les maximes de l'Ordre qui résume les com- » binaisons de la religion politique. Ceux qui, sans » porter le nom de l'Ordre, trempent dans les mêmes

» maximes, s'attribueront aisément dans mes paroles la » part qu'il leur revient; à l'égard des autres, l'occasion » leur est offerte de renier les ambitieux, de ramener les » égarés, de condamner les calomniateurs. »

Pour un novice, ceci n'était pas trop mal : *les combinaisons de la religion politique, les ambitieux, les égarés, les calomniateurs.....* tous ces grands mots voilent assez bien la pensée universitaire; mais un habile se fût arrêté là, et M. Quinet continue :

« Il est temps de savoir, à la fin, si l'esprit de la révo- » lution française n'est plus qu'un mot banal dont il faut » publiquement et officiellement se jouer. Le catholi- » cisme, en se plaçant sous la bannière du jésuitisme, » veut-il recommencer une guerre qui, déjà, lui a été » funeste? Veut-il être l'ami ou l'ennemi de la France? »

A tout prendre, cette phrase peut encore passer; car enfin le *catholicisme* y est distingué du *jésuitisme*, et vous savez à quelle foule de niais suffit pleinement cette distinction; mais M. Quinet ne s'arrête point, et il va nous dire de la façon la plus claire que, pour lui et pour les siens, ce mot : *jésuitisme*, signifie tout simplement l'Église catholique :

« Ce qu'il y aurait de pis pour lui (pour le catholi- » cisme) serait de s'obstiner à montrer que sa profession » de foi est non-seulement différente, mais ennemie de la » *profession de foi de l'État*. Dans ses institutions fondées » sur l'égalité des cultes existants, la France professe, » enseigne l'unité du christianisme, sous la diversité des » églises particulières, voilà *sa confession*, telle qu'elle » est écrite dans la loi souveraine; *tous les Français* » *appartiennent à une même Église sous des noms* » *différents; il n'y a ici désormais* DE SCHISMATIQUES ET

» D'HÉRÉTIQUES *que ceux qui, niant toute autre Église* » *que la leur, veulent l'imposer à toutes les autres, rejeter* » *toutes les autres sans discussion,* ET OSENT DIRE : HORS » DE MON ÉGLISE IL N'Y A POINT DE SALUT, *lorsque l'État* » *dit précisément le contraire.* Ce n'a pas été un pur » caprice, si la loi a brisé la religion de l'État. La France » ne pouvait adopter, pour la représenter, l'ultramon- » tanisme qui, par son principe d'exclusion, est diamé- » tralement l'opposé *du dogme social et de la communauté* » *religieuse, inscrits dans la constitution* comme le ré- » sultat, non-seulement de la révolution, mais de toute » l'histoire moderne. »

Ces paroles sont claires, ce me semble; M. Quinet avait déjà professé les principes qu'elles expriment, lorsqu'il demandait du haut de sa chaire : « QUELLE EST » LA COMMUNION QUI DOIT ÊTRE SACRIFIÉE A L'AUTRE... *celle* » *qui exclut toutes les autres comme autant d'égarements,* » *ou celle qui les accueille comme autant de promesses?...* » *Serai-je ici* CATHOLIQUE OU PROTESTANT? *Poser cette* » *question, c'est la résoudre* » (Leçon du 10 mai 1843, p. 132 et 133 du pamphlet).

Ainsi au Collége de France, dans l'Université, *dans l'enseignement public,* dit M. Quinet, *dans l'enseignement donné publiquement au nom de l'État,* on doit *sacrifier* la religion catholique à la religion protestante ; et cela parce que le *catholicisme ose dire :* HORS DE L'ÉGLISE POINT DE SALUT, *lorsque l'État dit précisément le contraire,* tandis que la religion protestante parle sur ce point comme l'État lui-même. Ainsi les mots : *jésuitisme, ultramontanisme,* sont, dans la langue que parle l'Université, synonymes de *catholicisme* et désignent uniquement pour ses adeptes la religion intolérante qui ose dire : *Hors de*

l'Église point de salut. Ainsi, pour l'Université, la question de savoir si l'on peut se sauver dans toutes les religions, ou seulement dans la seule religion vraie, est une question décidée par l'État ; et cette décision de l'État est un *dogme*, une *confession de foi ;* et ceux qui rejettent ce dogme, cette confession de foi, les catholiques en un mot, sont des *schismatiques, des hérétiques ;* et c'est pourquoi l'État, les excommuniant, leur refuse très-justement la liberté de l'enseignement, en attendant qu'on puisse à tout jamais se débarrasser d'eux par l'*expulsion*.

Et qu'on ne s'y trompe point, la pensée si clairement exprimée par M. Quinet est bien réellement celle du corps enseignant. Quand je dis corps enseignant, j'entends la tête, le cœur et les bras ; peu m'importe que quelques membres n'aient pas conscience du principe qui les meut, ou même qu'un certain nombre s'agitent vainement contre ce principe. Cette pensée, on la retrouve timidement présentée, il est vrai, adroitement dissimulée au fond de presque tous les écrits universitaires. Que signifient les réclamations si vives et si fréquentes du *Journal des Débats*, par exemple, de M. Cousin et de ses amis en faveur de la liberté de penser, et leurs déclamations sans cesse répétées contre l'intolérance catholique ? Est-ce que les catholiques demandent des lois politiques ou civiles pour restreindre la liberté de penser ? est-ce que les catholiques persécutent les philosophes ? Non ! mais les catholiques disent qu'indépendamment du lien extérieur, de la loi qui régit les rapports terrestres des citoyens entre eux et avec la société temporelle, il y a un lien intérieur, une loi qui régit les rapports spirituels des hommes entre eux et avec la société éternelle. Les catholiques ajoutent que cette loi est obligatoire, que la conscience de tout

homme lui est soumise, qu'il ne nous est pas plus permis de professer l'erreur que de faire le mal, que toute intelligence est tenue de porter le joug de la vérité. C'est là ce qui révolte l'orgueil des philosophes, c'est là ce qui les indigne, c'est ce joug de la vérité qu'ils veulent briser, c'est cette loi intérieure et divine dont ils nient l'existence. La controverse actuelle n'a pas d'autre sens, et l'on doit savoir gré à M. Quinet de l'avoir dit.

Or, dans tout ceci, nos adversaires sont très-conséquents; leur pratique est conforme à leur théorie. L'indifférence religieuse, l'égalité, je ne dis pas l'égalité civile et politique, mais l'égalité dogmatique et morale des cultes et des religions, étant, suivant eux, le dogme de l'État, sa confession de foi, et d'autre part l'*Université* n'étant, comme ils le disent, que l'État lui-même remplissant une de ses fonctions, il est clair qu'on ne peut pas accorder la liberté d'enseignement aux catholiques qui nient le dogme de l'État, et il est clair aussi que l'Université doit, par tous les moyens en sa puissance, propager ce dogme. Personne ne lui reprochera de s'acquitter avec négligence ou sans succès de cette tâche : sur cent élèves qui sortent de ses colléges, en est-il trois ou quatre seulement qui ne soient imbus de ce principe que toutes les religions sont également bonnes? Et comment en serait-il autrement! Est-ce qu'on ne leur enseigne pas avec une égale ardeur toutes les religions? Est-ce que dans les colléges l'enseignement n'est pas confié indifféremment à des juifs, à des protestants, à des incrédules, à des philosophes de toutes les couleurs? Est-ce que la jeunesse elle-même ne s'y trouve pas mêlée? Est-ce que, lorsque le nombre des protestants l'exige, le ministre et l'aumônier n'y figurent pas à côté l'un de l'autre? Est-ce que l'indif-

férence n'y est pas sans cesse en action sous leurs yeux ? Et cet enseignement par l'exemple, par les faits de chaque jour, par les habitudes de la vie, n'est-ce pas là vraiment l'éducation? Quand même l'enseignement proprement dit n'y joindrait pas ses poisons, est-ce qu'après huit ou dix ans d'un pareil régime, l'enfant peut, sans miracle, être encore catholique, croire qu'une seule religion est la véritable, qu'il est nécessaire de la pratiquer et que, sans cette pratique et hors de cette religion, il n'y a point salut?

DU ZÈLE ET DE LA MODÉRATION.

La polémique contre les universitaires déplaisait à un certain nombre de catholiques dont elle effrayait l'esprit ou gênait la situation. Plusieurs de ces derniers, oubliant la part que de vénérables évêques prenaient à la lutte, accusaient la presse de troubler la paix. L'article suivant fut la réponse de la presse à un discours prononcé devant un nombreux auditoire. L'orateur, recommandable par son talent et par ses vertus, s'était donné le tort d'attaquer les écrivains laïques qui combattaient l'Université, jusqu'à les menacer du destin de Lamennais.

---

25 mai 1843.

Nous faisons peu de cas, on le sait, de l'habileté humaine. Sans nous préoccuper des commentaires de la mauvaise foi, nous disons nettement ce que nous pensons, ce que nous voyons, ce que nous voulons ; nous essayons d'exécuter ce qui nous est démontré juste et de devoir. Notre prudence regarde notre âme exclusivement : nous faisons en sorte de ne point mentir, de ne point haïr, de ne servir aucun ressentiment, de ne vouloir, à l'issue du combat, ni butin ni gloire, de résister dans le péril à cette langueur qui, sous le nom de mansuétude, conseille la fuite et le repos. Le reste, à la grâce de Dieu ! Un chrétien n'attribuera jamais à la sagesse de ses calculs l'accomplissement des desseins qu'il a formés. Après le

succès, il bénira Dieu qui a vu la pureté de son intention et qui l'a fait réussir par des coups de providence inattendus. Toute action de l'homme, une fois accomplie, est une force mystérieuse jetée dans le monde, dont les effets ne lui appartiennent plus; Dieu en usera souverainement. Il en usera pour sa gloire, terme dernier de toutes choses; mais en même temps il en usera pour notre punition ou pour notre récompense, selon l'intention à laquelle nous aurons obéi.

Au milieu des ténèbres d'ici-bas, supputant les conséquences infinies dont le germe est dans nos moindres œuvres, qu'oserions-nous faire si nous ne prenions confiance en Dieu? Insensé celui qui se flatte d'accomplir le bien sans un secours miraculeux et continuel! Mais celui-là serait un autre insensé, qui, désespérant d'obtenir secours, dépenserait sa vie dans une lâche inaction, et, pour ne pas faire mal, voudrait ne rien faire. Il commettrait le crime du serviteur qui enfouit son talent. Nous avons reçu un bien propre, dont nous pouvons payer tous les dons du Saint-Esprit : c'est notre liberté, c'est notre intention; voilà notre domaine, notre royaume, ce qui est bien à nous. Vouons à Dieu cette liberté; efforçons-nous, par toutes les voies que l'Église nous enseigne, par toutes les puissances qu'elle nous acquiert, par toutes les lumières dont elle nous entoure, de rendre cette intention pure, droite, de la mettre entièrement sous la main de Dieu. Et lorsqu'une fois nous en sommes là, ne délibérons pas tant sur ce qu'il convient de faire. La vérité est attaquée, il convient de la défendre ; l'Égyptien frappe notre frère, il convient de sauver notre frère; la terre de la servitude est mauvaise, la foi s'y perd, l'âme y est opprimée : n'importe quels flots et quelle aridité nous

séparent de la terre promise à nos aïeux, il convient de fuir la servitude. Un chemin s'ouvrira sous les ondes, la manne pleuvra dans le désert!

Oui : il y a toujours quelque chose d'humain dans les œuvres de l'homme. Mais l'on est injuste envers nous si l'on ne rapporte pas surtout à des sentiments de foi, cette ardeur à marcher en avant contre tant d'ennemis qui nous menacent, malgré tant d'amis qui s'empressent pour nous retenir, criant que nous les compromettons. Il s'agit bien ici d'amis ou d'ennemis, de la multitude des uns, des petits intérêts et des petites commodités des autres! Tant pis pour ceux qui nous écraseraient de leur nombre, tant pis pour ceux qui peuvent être compromis! Nous faisons une guerre où il faut toujours brûler ses vaisseaux. « Je jure, disait le chevalier du Temple, que » je défendrai par mes paroles, par mes armes, par toutes » les voies qui me seront possibles, et par la perte même » de ma vie, les mystères de la foi, les sept sacrements, » le symbole des apôtres et celui de saint Athanase, » l'Ancien et le Nouveau Testament, avec les explications » des saints Pères reçues par l'Église, l'unité de la nature » divine et la trinité des personnes en Dieu, la virginité » de la vierge Marie, avant et après avoir mis son Fils » au monde. J'irai combattre outre-mer, s'il le faut; je » ne fuirai jamais devant trois infidèles, quand même je » serais seul.... J'assisterai par mes armes, par mes pa- » roles et mes actions, les personnes religieuses. » Et saint Bernard s'écriait : « Allez! chassez d'un cœur intrépide » les ennemis de la croix de Jésus-Christ, bien sûrs » que ni la mort, ni la vie, ne pourront vous séparer de » l'amour de Dieu qui est en Jésus-Christ. En tous périls et » en toutes conjonctures, répétez ces paroles de l'Apôtre :

» Vivants ou morts, nous sommes à Dieu ! Vainqueurs ou » martyrs, réjouissez-vous, vous êtes au Seigneur ! »

Méprisons-nous cependant la modération? A Dieu ne plaise, quoique certains amis nous la recommandent par trop immodérément! De quelque façon que l'on nous conseille une vertu, le conseil est bon; quelque usage douloureux que l'on fasse contre nous du mot, l'on ne parviendra jamais à nous rendre la chose moins respectable et moins chère. Nous honorons beaucoup la modération, nous l'admirons beaucoup, nous avons même la prétention de la pratiquer, particulièrement à l'égard de ces modérés qui nous condamnent devant le monde et que nous n'avons point condamnés. Maintes fois, secrètement étonnés de les voir si loin de la mêlée et si paisibles sous la tente, nous leur avons cherché des excuses, nous disant qu'il faut aussi des prudents et des sages et que Dieu ne leur avait pas donné la même vocation qu'à nous. Où avons-nous accusé leur réserve et leurs précautions ? quand et comment les avons-nous provoqués à sortir de ces tentes heureuses dont nos mains ont peut-être conquis l'emplacement, sur lesquelles nous ne voyons pas que notre souffle ait attiré beaucoup d'orages, auxquelles nous ferons un rempart, dès qu'il le faudra?

Nous nous sommes interdit de blâmer, nous ne les blâmons point. Aujourd'hui même, lorsque nous les voyons, laïques comme nous, et sans autre titre que leurs craintes ou leur mauvaise humeur, nous abandonner et nous réprimander, non pas dans l'intimité, ce qui serait permis et salutaire, mais en public; tout au plus nous permettons-nous de penser qu'ils choisissent mal le moment. Néanmoins, ils usent d'un droit que nous ne contestons pas. Nous avons reçu le coup, ce n'est pas le

premier, et nous sommes habitués à ne point conserver de rancune. Ils nous ont frappés : qu'ils aillent en paix ; mais qu'ils acceptent à leur tour des avis que nous craignons d'avoir trop différés.

Ils nous recommandent la modération, nous leur conseillons le zèle.

Sans doute, Dieu réprouve un zèle amer ; et si le nôtre a ce défaut, plaise à sa clémence de nous en faire porter ici-bas toute la peine et de ne la faire porter qu'à nous, non pas à ceux que nous voudrions éclairer, non pas même à ceux dont l'absence et l'abandon pourraient en certains moments nous aigrir ! Mais tout zèle est-il amer, et faut-il honorer du nom de modération toute peur et toute timidité? Les œuvres imprudentes pourront peser dans la balance du jugement ; nous avons peine à croire que rien y pèse autant que l'inertie de la foi. Que voyons-nous dans le monde présentement ? Où est le grand danger de l'Église ? quel est l'ennemi de Dieu ? Ce n'est pas le Turc, comme au temps des chevaliers du Temple : les Croisades, — ces œuvres imprudentes ! — l'ont détruit. Ce n'est pas le Protestant : la Ligue, — cet acte de violence ! — la révocation de l'Édit de Nantes, — cette célèbre iniquité ! — l'ont anéanti en France, et, si grand que soit un cadavre, il ne compte plus. Ce ne sont pas les quatre articles gallicans : quel catholique voudra rester dans cette forteresse vermoulue, quand le Pape lui ordonnera d'en sortir ! Ce n'est pas le schisme constitutionnel : la Vendée, — cette autre folie à jamais sainte ! — l'a noyé dans son sang généreux. Ce n'est pas l'inimitié populaire: de toutes parts la vieille sève catholique jaillit du peuple en vigoureux rejetons. Quel est donc l'ennemi?

Je dis que ce sont ces prétendus savants, ces docteurs

de mensonge qui sans cesse désolent les âmes en répandant sur la jeunesse les flots de leur impiété. Quelle hérésie, quel schisme, quels outrages, quelle haine contre la religion et les personnes religieuses se sont jamais produits sur la terre, que l'on ne retrouve dans leur enseignement, avec tout ce que peut y ajouter une rage de démons vaincus? Nous prions qu'on nous désigne un péril qu'ils ne fassent pas courir à la foi, une injure qu'ils lui aient épargnée, un piége lâche qu'ils aient rougi de lui tendre. Vous dites qu'ils sont dans l'ignorance? Nous le souhaitons pour eux; mais malheureusement nous trouvons qu'ils ont confessé la divinité de la religion par tous les moyens dont ils se sont servis pour la ruiner. Ils se sont efforcés de tourner contre elle le raisonnement et le savoir; ils ont attaqué chacun de ses dogmes dans son essence et par son nom; ils ont voulu employer à son détriment les vertus mêmes qu'elle nous commande, cherchant à faire de la morale divine une armure à leur immoralité. Eux aussi nous recommandent la charité, la modération. Le *Journal des Débats* diffame l'enseignement des séminaires; le *Constitutionnel* se sert de saint Paul pour argumenter contre l'évêque de Chartres; M. Quinet explique dans ses cours les exercices de saint Ignace; M. Michelet nous reproche des hérésies; M. Cousin parle de se faire approuver à Rome. Leur ignorance est douteuse :

Si elle est réelle, de quel droit outragent-ils ce qu'ils ne connaissent pas, ce que nous adorons?

Prudence, modération, charité tant qu'il vous plaira! Devant de pareils hommes, celui qui nous recommande de ne pas faire de bruit, de ne pas troubler les leçons de ces pauvres impies, *assez malheureux de ne pas croire,*

de ne point les irriter surtout, parce qu'ils pourraient devenir plus méchants et rompre toute relation avec des fidèles moins indiscrets : celui-là, quelles que soient l'ardeur de sa prière et l'abondance de ses aumônes, nous n'avons qu'une réponse à ses avis : N'ayez point peur; l'Église n'en mourra pas!

Nous tâcherons de l'imiter dans la pureté de sa vie, dans son amour pour les pauvres; nous prierons Dieu de nous inspirer la même patience dans les adversités, la même modération dans les désirs; mais nous ne nous croirons pas obligés de renoncer au combat, parce qu'il n'aime pas le combat.

Nous voulons bien dénouer le bandeau qui couvre tant de regards; mais nous ne croirons pas faire un crime quand nous l'enlèverons de vive force à quiconque le retient de ses deux mains sur les yeux d'autrui pour enseigner mieux à blasphémer le jour!

Nous voulons bien que les blasphémateurs sauvent leur âme, mais nous ne voulons pas qu'en attendant ils en perdent d'autres; et si nous ne pouvons leur arracher nos frères sans leur inspirer une haine éternelle contre le nom de chrétien, nous en sommes fâchés. Il importe sans doute qu'ils se sauvent, mais il importe aussi qu'ils cessent de nous perdre : leur âme n'en vaut pas deux, et encore moins en vaut-elle cent ou mille. Nous voudrions d'ailleurs savoir, au point de vue de l'éternité, quel tort nous leur faisons, en les empêchant d'augmenter la somme du mal qu'ils auraient commis?

Mais ils auraient pu se convertir, donner un grand exemple; déjà nous les attendrissions et ils promettaient les meilleurs sentiments. Oui! c'est ainsi que vous les voyez. Nous les voyons, nous, dans les écoles, au milieu

d'une jeunesse qu'ils abreuvent sans scrupule de tous les venins de l'erreur; ils ont l'audace sur le front, la raillerie à la bouche; ils nous permettent de croire qu'ils ont l'athéisme au cœur. Nous comptons par centaines leurs victimes, et dans nos âmes mêmes s'agite un reste de leurs poisons. Puisse Dieu les convertir demain! Notre affaire est de leur échapper aujourd'hui.

Mais il ne faut pas manquer à la charité! — Ne pourriez-vous pas d'abord être vous-mêmes plus charitables envers nous! Quelle est donc cette étrange modération qui vous pousse à nous reprocher en quelque sorte de n'être pas chrétiens? Lisez-vous dans nos cœurs, ou faut-il absolument que nous paraissions manquer de charité, pour que vous puissiez ne pas vous accuser de manquer vous-mêmes de zèle? Si vous nous trouvez imprudents, venez nous le dire; si vous ne nous trouvez pas charitables, taisez-vous. Songez à ces vénérables évêques qui nous ont devancés et nous soutiennent dans la lutte; songez que l'outrage de vos jugements et de vos désaveux s'élèverait jusqu'à ces têtes sacrées.

Il est un dernier point, un dernier motif de modération qu'il nous faut toucher une fois. Cette guerre ne mettra-t-elle pas les catholiques dans une position gênante? Ne leur fermera-t-elle pas les emplois, l'administration, les magistratures, l'enseignement universitaire lui-même, et quelques autres petites ouvertures par où, sous les habits de l'État, l'on instillerait discrètement et prudemment la religion dans les veines de l'État?.. Ah! ne soulevons pas davantage ce triste voile! La religion ne peut demander que la liberté et la doit demander hautement. Qu'importe le reste? Là où l'intérêt de Dieu est en question, il n'y a plus pour nous que l'intérêt du salut.

OUTRAGES A DES ECCLÉSIASTIQUES.

28 mai 1843.

Les prédications et les articles universitaires commencent à porter leurs fruits. Nous savons de plusieurs côtés que les ecclésiastiques sont plus fréquemment insultés dans les rues de Paris, où ces traits de brutalité sauvage étaient devenus assez rares. Un prêtre vénérable, voué depuis un demi-siècle aux œuvres d'une charité sans bornes, connu et respecté de ce qu'il y a de plus digne en France, nous a dit lui-même que trois individus, l'ayant rencontré sur un boulevard solitaire, ont eu l'infâme courage de le poursuivre longtemps de leurs injures et de leurs imprécations. Après les avoir patiemment écoutées, il se retourna vers eux, sans leur parler, en souriant, pour voir quels étaient ces hommes qui lui en voulaient

et qui pouvaient, en plein jour, *dans la capitale du monde civilisé*, pour nous servir de l'expression des orateurs du Collége de France, traiter de la sorte un ministre des autels, un vieillard plus que septuagénaire, qui, d'un pas pénible, allait, les yeux baissés, ne songeant qu'aux prières qu'il lisait en ce moment, humble et doux comme son divin Maître. Il vit que les insulteurs n'appartenaient pas à la dernière populace, mais à cette classe qui peut lire et comprendre certains journaux. L'un d'eux portait l'habit bourgeois; les autres, moins grossiers et moins furieux, étaient des ouvriers. Son sourire les irrita; et pourtant nous n'aurions qu'à le nommer pour faire comprendre à des milliers de chrétiens quel dut être ce sourire, qui a fléchi tant de colères, séché tant de larmes et rassuré tant de pécheurs aux portes de la mort. Ils ne le frappèrent point; un seul coup aurait pu le tuer; mais ils redoublèrent d'outrages, de blasphèmes, de menaces féroces, jusqu'à ce qu'ils l'eussent enfin quitté (1).

Un autre ecclésiastique, moins âgé, reçut l'autre jour, en pleine rue, d'un passant, un crachat sur le visage. Cet homme a, dit-on, été arrêté par les témoins. Il ne connaissait pas l'ecclésiastique et n'en était point connu. Son action n'avait aucun mobile, sinon l'honneur des lumières et de la liberté. Un simple argument de philosophe à jésuite!

On voit que, quand les procureurs généraux et les substituts du monopole auront achevé leurs réquisitoires, ils courent chance de trouver, à Paris du moins, bon nombre de ces juges qui, pour abréger les procédures et pronon-

(1) Ce vénérable prêtre, que je puis nommer maintenant, était le R. P. Joseph Varin, de la Compagnie de Jésus.

cer sans appel, tuent d'abord l'accusé. La race en a été conservée avec soin et n'est pas perdue. Qui sait même si, à force d'études, on ne l'a point amenée en France à l'état de perfection où elle s'est révélée à Madrid. Là, depuis 1830, il y a eu aussi de généreux efforts contre les jésuites : plusieurs ont été massacrés et l'un d'eux a été mangé. *La capitale du monde civilisé* ne voudrait pas rester en arrière.

Le *National* proclame que les *Jésuites* n'ont droit qu'à l'expulsion ; le *Constitutionnel* le lui concède ; le *Journal des Débats* y acquiesce de grand cœur. Dès lors le mode d'expulsion importe peu : le meilleur ne sera que le plus sûr. L'outrage est bon, l'exil est excellent, le massacre est parfait, la manducation procurerait quelque divertissement au menu peuple et serait le comble de l'art. Après *avoir mis sur ces gens-là la main de Voltaire,* (1) pourquoi n'y pas mettre aussi sa dent.

Les orateurs, les philosophes, les écrivains qui aiguisent ainsi contre nos prêtres l'appétit de la populace, doivent croire que, pour sauver la vie d'un seul de ces hommes du Seigneur, nous donnerions notre vie. Nous la donnerions en effet; mais nous ne sacrifierions pas l'intérêt de la vérité. Devant les coups dont on les frapperait pour nous contraindre à cesser nos justes réclamations et à garder le silence sur les œuvres que le monopole produit, nous réclamerions plus fort, et nous réclamerons tant que nous aurons une voix. Qu'ils jugent par là si l'équitable liberté que nous demandons nous est nécessaire et si nous pouvons transiger avec le despotisme injurieux qui nous la dénie. Il faudra donc nous rendre

(1) Parole de M. Thiers.

justice ou nous persécuter, nous donner la liberté d'enseignement sans laquelle notre culte n'est pas libre, ou nous ravir comme on pourra la liberté de la parole et de la presse. Vous tiendrez vos serments, vous accomplirez la Charte, ou vous achèverez de flétrir votre monopole en le protégeant contre des citoyens soumis et paisibles par l'ignominie des voies révolutionnaires et des lois d'exception ; voilà sur quoi vous pouvez compter.

L'ULTIMATUM DE L'UNIVERSITÉ.

Jusqu'à la fin de 1833, trois évêques seulement avaient réclamé publiquement contre le monopole universitaire et son enseignement. C'étaient NN. SS. les évêques de *Chartres* (Clausel de Montals), de *Châlons* (de Prilly) et de *Belley* (Devie). Un mandement de ce dernier, très-mesuré mais très-ferme, avait excité la colère des défenseurs du monopole, et cette colère à son tour, motiva certaines explications du vénérable évêque, qui ne consentit d'ailleurs à rien retirer de ce qu'il croyait avec raison avoir très-légitimement dit. L'Université, après s'être trop fâchée, voulut se montrer victorieuse et clémente. Ce fut l'occasion d'une petite comédie qui se joua à la Chambre des députés entre le Ministre des Cultes et un membre du Conseil royal de l'Instruction publique, rédacteur du *Journal des Débats*. Cette scène, augmentée des commentaires du *Journal des Débats*, fit parfaitement connaître aux catholiques les sentiments de l'Université et ceux du Gouvernement.

---

23 juillet 1843.

Hier, à la Chambre des Députés, le *Journal des Débats*, par l'organe de M. Saint-Marc Girardin, double universitaire, se déclarait satisfait *des excuses de Mgr. l'évêque de Belley*, et, se rangeant au sentiment gracieux de M. le Ministre des Cultes, qui *n'a pas voulu contrister la vieillesse du vénérable prélat par des poursuites rigoureuses*,

il amnistiait généreusement le Clergé, coupable de tant de réclamations contre le monopole. Cette scène a eu quelque chose de magnanime. En présence des mandataires de la nation, le Ministre des Cultes *réprouve* (c'est son terme) un mandement épiscopal; il déclare que, *quand il s'agit d'une institution* AUSSI RESPECTABLE *que l'Université,* TOUT LE MONDE *doit s'associer au blâme* qu'il formule avec tant d'énergie. Aussitôt M. Saint-Marc Girardin, co-rédacteur du journal qui a publié contre l'enseignement des évêques la plus injurieuse et la plus perfide calomnie que la presse se soit permise depuis trente ans, monte à la tribune, fait grâce au Ministre des explications qu'il allait lui demander sur son silence envers le scandaleux mandement. Il trouve l'évêque de Belley assez puni : que dis-je? il le trouve assez pénitent; car *il croit que le Ministre n'a pu parler comme il vient de le faire, qu'après s'être cru autorisé par l'évêque lui-même à exprimer le profond regret qu'il ressentait;* c'est-à-dire que l'évêque lui-même *réprouve* son mandement *et s'associe au blâme général* justement encouru par tout ce qui blesse *une institution aussi respectable que l'Université.* Cela bien établi, M. Saint-Marc Girardin daigne ajouter *que toutes explications ultérieures deviendraient désormais inutiles,* et il *espère que ces paroles contribueront à ramener entre le Clergé et l'Université un esprit de concorde et d'harmonie que personne ne désire autant que les membres de l'Université.*

Nous l'avouons, en répétant ces choses, la rougeur nous monte au visage! Nous savions quelle sorte de paix on prétend nous faire, mais jamais encore l'Université n'en avait aussi crûment posé les honteuses conditions. On ne nous avait pas dit que les cheveux blancs d'un évêque le

rendaient plus sacré que l'onction divine; que ses cheveux blancs mêmes, que cinquante années de sacerdoce et de vertus, que les devoirs de sa charge auguste, que les cris de sa conscience, que ses droits de citoyen, que la Charte, que rien au monde ne le préserverait des foudres du conseil d'État, si, s'étant permis contre l'*Université* une parole qu'elle trouve irrévérencieuse, on ne pouvait conjecturer et dire qu'il en a solennellement demandé pardon. Juste ciel! Mgr l'évêque de Belley n'a même pas prononcé le mot condamné par ces hommes, dont l'enseignement a dépassé contre Dieu et sa loi les anciennes limites de la calomnie et de la violence : il n'a fait que citer l'Écriture sainte; voilà de quoi l'on veut qu'il ait demandé pardon (1).

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'obtenir la liberté : il faut que l'épiscopat, s'inclinant devant les docteurs du monopole, leur demande pardon de ses cris d'alarme, et, plus réservé désormais, accorde la protection de son silence aux blasphèmes nouveaux qu'il leur plaira de préférer. Voilà l'*ultimatum* officiel d'un membre du conseil royal! A ces conditions, les membres de l'Université désirent la concorde et la bonne harmonie avec le Clergé ; sinon, non!

Pour notre compte, nous disons non, et cent fois non! Non! ce pacte de honte ne sera pas conclu! Non! nous n'accepterons point un accommodement qui tendrait à faire de l'Église de Jésus-Christ nous ne savons quelle créature couverte de joyaux et de broderies, mais reléguée dans les harems, où l'encenseraient, captifs comme elle,

Mgr l'Évêque de Belley recommandait aux fidèles de s'éloigner des *chaires de pestilence*. Les universitaires avaient particulièrement ce mot là sur le cœur. Du reste, la scène parlementaire dont il est ici question, n'obtint de lui qu'un démenti catégorique et solennel.

un vil troupeau de serviteurs mutilés. Qu'elle soit combattue, persécutée, calomniée, Dieu l'a aimée dans tous ces abaissements ! Mais, disait saint Anselme, il ne veut pas d'une servante pour épouse. C'est qu'en effet, servante aujourd'hui, demain elle serait adultère et répudiée.

Libre ou dans les fers, elle sera fidèle. Une esclave se plaît dans sa prison quand le maître veut bien l'y entourer de luxe et de quelques vains honneurs; à une reine, il faut son trône ou les chaînes et la profondeur du cachot. Sans cesse elle réclame ; si on ne lui donne la liberté, on ne lui donne rien. Elle peut, dans la grandeur de son âme, prier pour ses vainqueurs; mais elle ne paraît pas dans leurs fêtes et dans leurs débauches, elle ne consacre point leur triomphe injuste ; elle meurt, elle n'abdique pas.

M. Saint-Marc Girardin et l'Université en seront pour leurs avances. L'Église n'abdiquera point, ne cessera point de condamner leurs doctrines monstrueuses, de réclamer son peuple et de dire que seule elle a les paroles de vie.

Et, du reste, le député universitaire a excédé ses pouvoirs; il a été trop politique ou trop généreux. Le *Journal des Débats* fait ce matin de si nombreuses exceptions à l'amnistie de M. Saint-Marc, qu'il devient impossible de savoir jusqu'à quelles bassesses il prétend que l'Église descende pour y ramasser son pardon. Il transforme le crime de lèse-université en crime de lèse-nation. Pour le contenter, ce ne serait plus au Conseil d'État, mais pardevant la Cour des Pairs, qu'il faudrait traduire les *néo-catholiques*, évêques ou écrivains. Il ne se contente pas de *réprouver* les mandements, il les qualifie nettement de *plats libelles*. Voici en quels termes il réclame contre les *exagérations* de M. Isambert : « M. Isambert a rendu » l'Église tout entière responsable de quelques *plats li-*

» *belles* publiés contre l'Université, ou, POUR MIEUX DIRE, » CONTRE L'ÉTAT; il a supposé que tous les évêques ap- » prouvaient la polémique de Mgr de Belley ou de Mgr de » Chartres. » — *L'immense majorité du Clergé français* est à la vérité louée par le *Journal des Débats;* mais elle est louée d'avoir un *bon esprit*, du *patriotisme*, une piété *sincère et intelligente*, c'est-à-dire de ne rien penser ou du moins de ne rien écrire contre l'Université, et de ne point ressembler aux évêques de Chartres et de Belley. Accepte le compliment qui s'en jugera digne! Nous doutons qu'au fond de l'âme la feuille univer- sitaire reconnaisse beaucoup de justes dans le Clergé. Poursuivant avec le même goût et la même urbanité, le *Journal des Débats* juge à propos de définir la ques- tion religieuse, et voici ce qu'il entend que l'on y voie. Nous supplions nos lecteurs de méditer ses paroles, dont nous espérons que les plus injurieuses ne s'adressent qu'à nous, et, en particulier, nous demandons à ceux qui craignent que nous n'oubliions la charité dans notre po- lémique de chaque jour, d'examiner s'il est possible que nous conservions le moindre sentiment de rancune contre des adversaires emportés par la haine et la fureur jusqu'à nous traiter comme le fait le *Journal des Débats :*

« La question religieuse, cela veut dire qu'un beau jour, » au milieu du calme le plus complet, *quand la religion* » *est honorée partout*, une petite coterie qui trouve le » christianisme trop vieux, qui a la prétention de le ra- » jeunir et de l'accommoder au goût du jour (sait-il seu- » lement ce qu'il dit!) s'avise de crier à la persécution et » de comparer M. Villemain à Julien l'apostat! Ces nou- » veaux chrétiens demandent la liberté d'enseignement » *en style de crocheteur ivre;* ils parlent de religion en

» grinçant des dents; ils posent le poing sur la hanche, » comme les matamores de l'ancienne comédie. Ces ab- » surdités ne seraient justiciables que du sifflet, si elles » n'avaient pas la religion pour prétexte.

« Nous ne voulons rien dissimuler à cet égard, et les » violences de M. Isambert *ne nous feront pas excuser* » *d'autres violences.* Deux évêques *ont eu le malheur* » d'encourager les passions furieuses de la coterie néo-ca- » tholique, et ont accusé l'Université de propager les plus » épouvantables doctrines. Oui, cela est vrai, *voilà le mal.* » Nous ne le nierons pas, mais il ne faut pas le grossir » outre mesure. Oui, on *a l'audace de publier au nom de* » *la religion d'imbéciles et abominables pamphlets ;* mais » les auteurs de ces libelles et de ces journaux sont désa- » voués par le Clergé, qui en a pitié. Oui, deux évêques » ont donné un triste et dangereux exemple; mais cet » exemple n'a point porté ses fruits, et les paroles mêmes » prononcées aujourd'hui à la tribune par le Ministre de » la Justice nous prouvent que Mgr de Belley *a rétracté* » *les expressions injurieuses dont il s'était servi.*

Nous n'avons qu'un mot à ajouter : nous bénissons Dieu d'avoir bien voulu que ces pauvres gens oubliassent ainsi toute prudence et dévoilassent toute leur pensée. Dans le doute qui environne toujours les actions humaines, nous aurions pu regretter de les avoir poussés trop fort; et certes, s'il nous eût été démontré que leurs intentions fussent le moins du monde chrétiennes et acceptables, nous aurions de bon cœur déposé la plume, et, au besoin, publiquement regretté non pas des mensonges, car nous n'avons point menti, mais des vivacités de style, d'improvisation et de douleur que tout autre, à notre place, comprimerait encore plus difficilement. Ils

emportent nos scrupules; mieux que de longues méditations n'auraient pu faire, ils nous tracent notre voie. Nous ferions bon marché de nos paroles, mais celles de nos évêques nous sont plus respectables. Si nos évêques en ont trop dit pour l'orgueil de l'Université, notre voix, quelque humble et timide que nous nous efforcions de la rendre, paraîtra toujours insolente, blessera toujours ces maîtres chatouilleux. Qu'on ne cherche donc plus à nous fermer la bouche. Chrétiens, nous prenons conseil de notre conscience; citoyens, nous nous appuyons sur nos droits; pères de famille, nous remplissons nos devoirs. Sur notre conscience, sur nos droits, sur nos devoirs, l'Université veut le silence : elle ne l'obtiendra pas.

LETTRE A M. VILLEMAIN

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SUR LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

Août 1843.

MONSIEUR LE MINISTRE,

I. Les catholiques ne veulent plus interrompre la guerre qu'ils livrent à *l'enseignement de l'État*. Cet enseignement, dont vous êtes le chef, fait courir à leur religion de tels dangers, lui impose des chaînes si intolérables, lui prépare des poisons si subtils, qu'ils s'imputeraient à crime de se taire un instant. Vous ne les réduirez au silence que par la justice ou par la force; vous leur permettrez d'ouvrir des écoles, ou vous leur ouvrirez la prison. Comment admettraient-ils un système qui, d'une part, insulte sans cesse à leur foi; de l'autre, leur interdit d'affermir cette foi au moins dans l'âme de leurs enfants? Ils ne le pourraient sans forfaire à l'honneur humain et

à la conscience chrétienne. Qu'ils aient en cela raison ou tort, ils attendent un jugement terrible, où chacun, sur le seuil des punitions éternelles, répondra du mal qu'il aura fait, du mal qu'il aura laissé faire, du bien même qu'il aura négligé d'accomplir, ou qu'il n'aura que négligemment accompli. Croyance anti-universitaire peut-être, mais jusqu'à présent légale, daignez le remarquer, beaucoup plus légale que l'*Université*, sa principale ennemie. Or, toute action qui tend à détruire cette croyance est un mal qu'elle nous oblige de combattre, comme toute action qui peut la propager dignement est un bien qu'elle nous enjoint d'opérer. Ainsi ont agi depuis dix-huit siècles nos pères, avec les armes et selon les nécessités du temps où ils ont vécu : martyrs sous les païens, soldats contre les infidèles, docteurs en présence des hérétiques, jamais ils n'ont été dispensés de souffrir, de lutter, de parler, d'écrire pour l'honneur, la liberté, la diffusion de la foi. La loi de l'État nous autorise à remplir le même devoir; elle nous l'interdirait qu'il nous faudrait le remplir encore. Nous avons toujours et partout transgressé les lois qui nous ont défendu de prier et de transmettre la prière. Nous ne devons point nous révolter, mais aussi nous ne devons point pécher. C'est pécher que d'être lâche dans les périls de l'Église de Dieu. Le chrétien qui n'aura pas travaillé de tout son zèle à rétablir la vérité méconnue, à délivrer la vérité captive, celui-là, j'en ai la conviction, sera jugé avec l'infidèle et avec l'adultère. *Væ mihi, quia tacui,* s'écriait le prophète ; malheur à moi, parce que je n'ai pas parlé! Vous voyez, Monsieur le Ministre, qu'il ne s'agit donc pas de si peu de chose, et que le débat sort des termes où quelques-uns de vos journaux veulent bien dire que nous le renfermons.

Il y a de ces esprits supérieurs qui prononcent que c'est affaire de spéculation, que le Clergé veut seulement prendre à l'Université une part des gros bénéfices qu'elle fait. Sans doute, Monsieur le Ministre, vous en jugez d'un peu plus haut; dans tous les cas, l'outrage d'une basse interprétation ne peut nous arrêter. Que l'Université gagne de l'argent ou qu'elle en perde, notre enjeu est d'âmes immortelles; voilà ce qui nous intéresse à la partie, prêtres et fidèles, pasteurs et pères, frères, tuteurs, citoyens, chargés des obligations terribles de la religion, de la famille, de la société. On ne nous empêchera pas d'aller au devoir, en criant que nous allons au gain. Toutefois, nous serions sensibles à l'avantage de payer moins cher une instruction plus morale et plus solide, où serait le mal? Mais cette question sera traitée ailleurs.

II. Aujourd'hui je ne veux que résumer, pour le public et pour vous, Monsieur le Ministre, la longue polémique qui vient de s'agiter entre l'*Université* et le principal organe des catholiques dans la presse parisienne. Beaucoup de pères de famille ayant désiré ce travail, mes collaborateurs m'ont chargé de le faire; j'ai résolu de vous l'adresser comme à l'un des hommes qu'il intéresse le plus. Je crains de ne vous être pas agréable, mais j'espère vous être utile. Votre Excellence nous a paru maintes fois se méprendre étrangement et sur la question même, et sur les faits. Elle en a donné à la tribune parlementaire des appréciations plus inexactes qu'il ne convenait à la dignité d'un ministre et à l'impartialité d'un homme de bien. Ce court écrit, si vous daignez le parcourir, vous fera connaître au vrai nos droits, nos vœux et quelques-unes de vos fautes.

Nous n'en sommes plus aux compliments; souvent

même nous avons échangé des paroles assez dures. Avant d'aller plus loin, j'ai besoin de m'expliquer là-dessus, car je ne veux point vous outrager, mais seulement vous parler en toute liberté.

Au milieu d'un débat parlementaire, un ministre, prenant part aux plus vives passions d'une polémique emportée, monte à la tribune, et, s'attaquant à un journal que chacun nomme, il dit, sans le prouver, que ce journal calomnie le Gouvernement et l'Université. Ce journal c'est l'*Univers*, dont les rédacteurs, à défaut d'autre mérite, ont celui de pratiquer une religion qui déclare abominables le mensonge et la calomnie ; ce ministre, c'est vous-même, Monsieur, et nous aurions souhaité que vous n'allassiez pas si loin. Quand un journal calomnie, on le livre aux juges, on le fait punir. Si ce journal a réclamé des choses justes, on avise aux moyens de les accorder un jour ; on ne se débarrasse pas de sa requête importune en le diffamant. Pour moi, je ne suis qu'un pauvre écrivain, je cède aisément à mon indignation, et comme je la sens loyale, je n'ai pas de scrupule à la laisser parler : j'écris, l'on imprime, le public lit ; en quelques heures tout est fait, en quelques heures tout est oublié. Dépouillée de sa forme éphémère et maladroite, l'idée seule reste, lorsqu'elle est vraie. Nous sommes cent dans Paris qui faisons cela tous les jours; fussions-nous dix à le faire avec la même sincérité ! la France y gagnerait beaucoup. Cependant, si j'avais l'honneur d'être homme public, je veillerais à ces promptitudes, j'aurais encore une autre dignité que celle de ma conscience, et surtout je ne me plaindrais pas des écrivains. Je mépriserais ceux que je saurais dignes de mépris, j'écouterais avec beaucoup d'attention les autres. Je les prendrais pour ce qu'ils sont, pour des

voix parfois désagréables, populaires, grossières si vous voulez, mais franches et conséquemment utiles. Je ne m'arrêterais pas à éplucher les mots avec la subtilité d'un académicien ou d'une femme ; mais en homme d'État, plus amoureux de la vérité que de l'euphonie, je m'efforcerais de pénétrer au fond des choses, et je saurais gré pour moi-même et pour ma patrie au journaliste qui me donnerait un avis nécessaire, m'eût-il un peu écorché l'oreille en se hâtant. Je me dirais qu'il était ému, que le temps de la composition lui a manqué, que sais-je ? enfin je l'excuserais du tort d'avoir voulu me blesser. Et quand il l'aurait eu ce tort, que m'importerait, si au fond la justice était pour lui ?

Vous est-il cependant tout-à-fait impossible de passer sur certains mots acerbes ? Ils m'ont échappé, je ne les ai sentis moi-même que le lendemain, je les ai regrettés, je vous prie de me les pardonner. Il m'en échappera encore, quelque attention que j'y fasse, mais je les regretterai encore, et d'avance je les désavoue. Le ministre de l'Instruction publique, grand-maître de l'Université, qui pourrait nous donner la liberté de l'enseignement et qui nous la refuse, m'est, je le confesse, aussi antipathique que possible, et je désire ardemment qu'on le renvoie de sa place, car je n'attends rien de lui. Pour M. Villemain, je ne lui désire aucun mal, et je n'ai contre lui nulle haine; je ne connais point ses défauts, j'endure très volontiers qu'on me parle de ses vertus, je voudrais bien avoir son aimable style, à condition d'en faire un autre usage ; bref, je ne lui souhaite rien de pire que d'arriver au ciel, et d'y arriver après moi, s'il se plaît dans la vie. Maintenant, il m'est permis, je pense, de soulager mon cœur.

III. Les catholiques disent et prouvent, Monsieur le

Ministre, que l'Université, sous plusieurs rapports, mais particulièrement sous le rapport des croyances et de tout ce qui s'y rattache, fait de mauvais écoliers.

Ils réclament la destruction du monopole qui les contraint de soumettre leurs enfants à cette éducation universitaire, mauvaise et funeste selon eux, parce que, blessant la foi, elle corrompt les mœurs, anéantit la dignité de l'homme, gâte son avenir en ce monde, compromet son éternité.

Ils établissent que ce monopole, source de tant de maux, n'est pas seulement oppressif, qu'il est encore illégal :

1° Il n'existe qu'en vertu d'une ordonnance et qu'à titre provisoire.

2° La Charte, la plus solennelle de nos lois civiles et politiques, le condamne et le supprime de droit par un article qui lie irrévocablement l'État.

3° Il est en contradiction effective avec les dispositions les plus essentielles de cette même Charte, œuvre de transaction, où la France, espérant le triomphe de la vérité, a stipulé deux choses sans lesquelles il n'y a point, en nos jours, de paix possible : la liberté des cultes et la liberté des opinions.

Les catholiques disent qu'on les prive de ces deux libertés fondamentales, en leur refusant la liberté d'enseignement, qui en est tout à la fois la conséquence naturelle et l'appui nécessaire. En effet, l'opinion est-elle libre dans un pays où l'État peut ravir l'enfant à la famille pour le couler dans son moule et le frapper à son effigie? La religion, et surtout la religion catholique, est-elle libre lorsque ceux qui la professent, et dont c'est le premier devoir de la léguer à leurs enfants, sont tenus de livrer ces

enfants à des instituteurs qui seraient presque obligés, comme mandataires de l'État, de ne reconnaître aucune religion, de n'en pratiquer aucune, et qui généralement s'en tiennent là?

Les catholiques ajoutent que cette sainte religion, *hors de laquelle il n'y a point de salut*, embrassant l'homme tout entier, devant dominer toutes ses passions, diriger toutes ses lumières, régler toutes ses actions, ne peut être convenablement enseignée en quelques heures ni en quelques jours; — qu'au lieu de former un accessoire de l'éducation, il faut qu'elle en devienne la large base, sur quoi littérature, philosophie, sciences, tout repose, étant elle-même le plus haut et le principal savoir; — qu'enfin une éducation rigoureusement établie sur ce système serait encore insuffisante si l'exemple des maîtres n'y était joint, leçon des yeux et du cœur que l'enfant pourra sans cesse recevoir, même durant ses jeux, salutaire souvenir, qui doit demeurer en lui, impérissable au milieu des désastres dont les vents du monde menacent les principes les mieux enracinés.

S'appuyant de toutes ces raisons, forts du droit de la famille, forts des engagements de la Charte, — forts aussi de ce noble et chrétien sentiment de la liberté, germe heureux que la miséricorde divine a semé parmi nos ruines et qui pourrait, cultivé par la religion, consoler la France d'un siècle de malheurs, — les catholiques exigent en principe, et sauf les conditions d'ordre qu'il conviendra de régler en discussion législative :

Premièrement : liberté pour tout citoyen d'ouvrir école;

Secondement : liberté pour tout citoyen de fréquenter telle école que bon lui semblera, et d'y envoyer ses enfants;

Troisièmement : formation d'un jury d'examen pour le baccalauréat, réunissant aux garanties nécessaires de science et de sévérité, les garanties non moins indispensables de moralité et d'impartialité, afin que devant ce jury tout citoyen, sous le seul patronage de sa capacité et de son honneur, puisse demander le diplôme, quelle que soit l'école qu'il ait fréquentée, et quand même il n'en aurait fréquenté aucune.

Il est clair pour votre bonne foi, Monsieur le Ministre, comme pour la mienne, que cette formule exprime la pensée générale et non les dispositions absolues de la loi que nous réclamons. Les catholiques sont avant tout des hommes d'ordre. Une liberté sans limites ne les effraie pas : ils comptent sur la science, sur la vertu, sur le dévouement de leurs prêtres ; mais cette liberté deviendrait dangereuse à d'autres, ils le savent, et nul ne peut douter qu'ils n'acceptent avec empressement les mesures nécessaires pour que la faculté d'enseigner se maintienne dans toutes les mains aussi paisibles, aussi morales, s'il se peut, que dans les leurs. Ils veulent que la liberté par laquelle on remplacerait la tyrannie actuelle soit une législation, non pas une anarchie.

Ils admettent l'existence de l'Université pour ceux qui n'ont point de préventions contre elle; la surveillance de l'État, comme une garantie bonne pour tout le monde; l'examen du baccalauréat comme un complément de cette garantie générale et comme une barrière utile à l'espèce de folie qui précipite toute la jeunesse dans certaines carrières, au grand dommage de la bonne économie politique et des mœurs.

Mais ils répètent que la liberté de faire élever leurs enfants comme ils l'entendent leur est indispensable, et

ne l'est pas moins à la religion; qu'ils n'ont point d'intérêt plus pressant sur la terre; que leur salut même y est engagé. Depuis treize ans, que dis-je? depuis cinquante ans, c'est le cri de leur âme; leurs députés l'ont porté à la tribune, leurs évêques, les plus imposants mandataires qu'ils puissent avoir, l'ont fait retentir cent fois. On formerait une vaste bibliothèque des écrits qu'ils ont publiés sur cette matière. Au nom de la famille, au nom de l'Église, au nom de la patrie, par les raisons les plus fortes, par les sentiments les plus purs, par les droits les plus légitimes et les mieux reconnus, ils invoquent cette liberté souvent promise, qui doit terminer leurs angoisses et mettre en repos leurs consciences alarmées.

Qu'obtiennent-ils de Votre Excellence?

IV. D'abord, Votre Excellence ne donne pas la liberté. Ensuite Elle dit aux catholiques qu'ils ne la demandent pas, et Elle leur objecte le petit nombre de signatures que l'on voit sur leurs requêtes.

Votre Excellence, remarquera qu'Elle n'est déjà plus dans la question.

Le droit est évident, la promesse claire, des citoyens réclament, il suffit: ne fussent-ils que cent, un gouvernement de bonne foi leur doit justice. C'est une société sauvage et déshonorée, celle où le bon droit d'un seul et le respect des serments ne prévalent pas contre l'indifférence, contre les préjugés ou contre l'inique intérêt du nombre. Vous m'avez promis cela, et vous ne me gouvernez qu'en vertu du pacte où vous me l'avez promis. Vous me devez cela, ou je ne vous dois rien. Le pacte est violé. Je suis le plus faible, et j'obéis; mais j'obéis à la force, et non à mon devoir; l'impôt que je vous paie, le premier venu, avec deux pistolets, peut me le faire payer

aussi légitimement que vous, la nuit, au milieu des bois.

Si, en effet, les réclamants sont peu nombreux, que vous importe? donnez-leur toujours ce qu'ils ont le droit de vous réclamer, et ne contraignez pas la foi d'un seul père de famille à l'exil où il condamne son fils pour sauver cette jeune âme du danger de vos leçons. Qu'avez-vous à craindre d'ailleurs? Peu nombreux, dites-vous, sont les réclamants; peu nombreux seront donc les colléges libres: votre chère Université, dont le profit vous inspire ces réponses iniques, libre également, riche et favorisée, ne s'apercevra pas même de la concurrence.

Mais si, au contraire, vous vous êtes mépris, de dessein formé, sur la maigre apparence des pétitions; si chaque père de famille qui les a signées en représente mille qui n'ont point songé à le faire, parce que ce n'est point encore la coutume en France d'user de ce moyen; si véritablement cette liberté d'enseignement, qui est un besoin national, nous le prouverons, est en même temps le vœu connu, positif, dès à présent formulé d'un très-grand nombre de citoyens; s'il y a lieu de penser que les familles profiteraient avec empressement d'une éducation où la foi et les mœurs des enfants leur paraîtraient moins exposées; encore un coup, Monsieur le Ministre, que répondez-vous à leurs sollicitations? Comment justifiez-vous l'intérêt occulte en faveur duquel l'État, méprisant le serment royal et le pacte que nous gardons, sacrifie des intérêts si chers et si imposants?

V. Votre Excellence alors, changeant de thèse, jure son honneur, M. Cousin l'assistant, que les catholiques ont tort de réclamer, par la raison que l'Université est une institution admirable et parfaite, ne laissant rien à désirer sous aucun rapport, savante au-delà de ce

qu'on peut dire, chrétienne comme saint Jean, orthodoxe comme saint Pierre, des mains de laquelle il ne sort que de vrais petits docteurs angéliques, qui, leurs études terminées, vous écriraient une Somme théologique, comme au temps de M. Viennet on rimait une tragédie.

Votre collègue et vous, Monsieur le Ministre, n'êtes jamais embarrassés, nous le savons, de faire un beau discours; mais nous sommes un peu plus durs à l'éloquence que vous ne le pensez.

Sans toucher ici la question du savoir, sur laquelle certains doutes sont bien jetés par l'orthographe des lettres qu'ils reçoivent du collége et par la rapidité avec laquelle ils voient s'enfuir le latin, plus stable encore que le grec, et s'évaporer l'histoire, plus tenace encore que les mathématiques ; sans parler de quelques idées qui les effraient, et de quelques habitudes qui les navrent, et de quelques sentiments qui les désespèrent, les catholiques répondent un seul mot : leurs enfants ne font plus leurs pâques dans vos colléges, et les font moins encore lorsqu'ils en sont sortis.

Mettons qu'ils sont savants, moraux, philosophes comme Votre Excellence elle-même : ils ne sont point catholiques, et c'était justement à quoi le père de famille catholique tenait le plus. Votre Excellence insiste : elle affirme que les enfants sont catholiques. Alors, les catholiques, s'assurant que Votre Excellence ne peut mentir, s'aperçoivent que malheureusement Elle n'entend pas le catholicisme comme eux. Cependant, c'est comme eux qu'il faut l'entendre pour l'entendre bien. Le curé, l'évêque, le pape, le catéchisme sont fort clairs là-dessus.

Du reste, ce n'est pas précisément de quoi il s'agit en

ce moment; vous sortez encore de la question : souffrez que je vous y ramène encore.

La Charte à la main, je vous fais observer que le point n'est plus de savoir si l'Université élève chrétiennement les enfants, ou si seulement elle le peut faire, mais bien de savoir si les catholiques ont le droit de faire élever leurs enfants par d'autres maîtres que ceux de l'Université.

Ce droit est-il imprescriptible dans la famille? *Oui!* — Résulte-t-il implicitement de la liberté des cultes? *Oui!* — La Charte l'a-t-elle reconnu? *Oui!* — L'avez-vous reconnu vous-même? Oui, cent fois oui!

Pouvons-nous l'exercer? NON!

VI. Vous contestez, il est vrai, que nous ne puissions pas l'exercer, et c'est la plus curieuse de vos assertions. Après nous avoir affirmé que nous ne demandons pas la liberté de l'enseignement, après nous avoir juré qu'elle ne nous est pas nécessaire, vous nous apprenez enfin que nous la possédons!

Vous nous montrez quelques colléges ecclésiastiques de plein exercice, disséminés de loin en loin par une main avare, soumis à vos inspections, à votre fiscalité, à vos caprices, n'ayant qu'une existence précaire, ne pouvant nullement assurer l'avenir de leurs employés; prospérant néanmoins, mais par la force du besoin public, par le prodige du dévouement sacerdotal, et inquiets de cette prospérité qui peut exciter, qui excite en effet vos jalousies; car quels obstacles ne mettez-vous pas à la création coûteuse d'une de ces maisons que vous pouvez toutes fermer ou ruiner demain?

Vous nous montrez les petits séminaires, dans lesquels un certain nombre d'élèves, que leurs parents ne destinent peut-être pas à l'état ecclésiastique, mais que peut-être

y appelle le bon Dieu, sont exempts de la rétribution universitaire, comme si l'on était sûr de leur vocation. Cette grande faveur, dont quarante ou cinquante enfants profitent dans chaque diocèse, vous paraît tellement exorbitante, qu'il faudrait que les évêques fussent continuellement à vos pieds pour vous en rendre grâces, et que vous menacez parfois de la supprimer, comme s'il ne tenait qu'à vous. Et les pauvres écoliers sortis de là sont obligés d'employer la fraude pour se présenter devant vos jurys d'examen. On y refuserait de les interroger, si un maire de campagne ne consentait à certifier qu'ils ont fait leur philosophie chez leur père, bûcheron, vigneron ou fermier, attendu que des professeurs de petit séminaire peuvent bien enseigner à connaître Dieu, mais non pas la philosophie, et qu'il vaut beaucoup mieux contraindre les aspirants bacheliers à se procurer des certificats faux, que d'admettre qu'ils aient pu devenir philosophes sous la direction d'un évêque et par les soins d'un ministre de Jésus-Christ.

Enfin, Monsieur le Ministre, vous nous montrez la maison paternelle, où le monopole ne s'est pas encore implanté. En pleine assemblée législative, avec un sérieux admirable, vous nous demandez si le père ne peut pas élever ses enfants chez soi, et si ce n'est pas là de la liberté? Non, Monsieur le Ministre, ce n'est pas de la liberté; ce n'est pas même de la bonne comédie : une plaisanterie n'est bonne qu'autant qu'elle est opportune ; et, en vérité, ni le sujet, ni l'auditoire, ni nos angoisses ne vous permettaient cette bouffonnerie cruelle. Un père est libre d'élever ses enfants chez soi, comme il est libre d'avoir quarante mille francs de rente, comme il est libre d'introduire un étranger dans sa maison, comme il est

libre de renoncer aux affaires civiles et politiques qui pourraient l'obliger à s'éloigner de ses enfants et de leur précepteur.

Votre Excellence me permettra de lui dire que je rougis d'avoir à combattre sur un pareil terrain un homme dont la fonction est si élevée dans ma patrie. Quoi! l'on nous reproche, à nous pauvres journalistes inconnus, des paroles trop irritantes; et l'on ose, du haut de la tribune, le portefeuille ministériel à la main, nous jeter, en les accompagnant encore d'injures, ces inqualifiables raisons! Est-ce de la discussion cela? est-ce de la dignité, est-ce de la convenance, est-ce seulement de l'habileté? Que ne faites-vous valoir encore, Monsieur le Ministre, pour nous prouver que l'enseignement est libre, la générosité de votre police à nous octroyer des passeports sur Brugelette et Fribourg, quand nous y voulons exiler nos enfants?

La vérité est que notre droit est reconnu, et que nous ne pouvons l'exercer. Pourquoi, encore une fois, ce déni de justice? Quelle raison donc, quelle raison valable en donnez-vous?

Aucune, Monsieur le Ministre : pas plus de raison que de loi. On nous refuse la liberté d'enseignement, parce qu'on ne veut pas nous la donner; voilà tout.

VII. Il est vrai que ce refus n'est pas déclaré bravement, à la façon des gouvernements forts ; ni brutalement, à la façon de ceux qui, sans être forts, sont assez hardis pour user de violence. Quant à la force, on peut douter que vous sachiez même ce que c'est; quant à la violence, elle est au fond de votre tempérament, et vous nous le faites voir ; mais elle y demeure percluse et rugissante, conseillant des excès qui avortent, manque de

cœur. La hardiesse, cette simagrée de force qui trompe parfois les hommes et la fortune, est encore quelque chose de trop relevé pour vous. Vous êtes un gouvernement d'avocats et de gens de lettres, poussés par des passions mesquines, et puis retenus par des superstitions libérales; emportés par de puériles chaleurs de colère, et puis tout-à-coup bridés par la peur, qui fait office de prudence et de réflexion. Très-souvent, vous ne savez pas ce que vous voulez ; quand vous le savez, vous n'osez pas le vouloir; quand vous savez, quand vous voulez, quand vous oseriez, vous ne pouvez pas. Que Votre Excellence me pardonne ces vérités. Je fais moins son portrait que celui d'un ministre constitutionnel. Seulement, les défauts inhérents au ministre constitutionnel, tel qu'il existe parmi nous, sont notablement accrus dans la personne de Votre Excellence, par les préventions, les haines et les intérêts du grand-maître de l'Université.

Le refus que subissent les catholiques est enveloppé de ruses, d'allégations diverses, d'atermoiements, de louvoiements. Ressources des gens faibles qui commettent une mauvaise action et qui ont vergogne de leur faiblesse et de leur mauvaise action !

Néanmoins, tout cela ne suffisant pas, bien convaincu désormais qu'au fond cette querelle de liberté est une querelle de religion, nous entendant toujours contester l'orthodoxie de l'Université, ne pouvant plus douter qu'il s'agit principalement pour les catholiques de confier leurs enfants à leurs prêtres, comme il s'agit pour vous de les retenir dans vos mains, vous avez, sinon imaginé, du moins autorisé la célèbre tactique qui vient d'étonner la France et de vous aliéner peut-être pour jamais tout ce qu'elle renferme de plus honnêtes gens. Vous avez fait

une chose non-seulement immorale, mais insensée : vous avez entrepris de déshonorer tout ensemble et la religion et le clergé ! L'histoire en est assez triste et assez importante pour être reprise d'un peu haut.

VIII. L'homme n'est sociable que parce qu'il est religieux. S'il n'avait pas reçu de son Créateur certaines vérités d'où découlent les lois qui règlent ses rapports et ses devoirs envers ses semblables, il serait obligé de les combattre et de les fuir ; il vivrait craintif dans les solitudes les plus profondes, et son intelligence, abandonnée à elle-même, sommeillerait, inférieure peut-être à l'instinct des autres animaux, dont pas un ne naît aussi misérable que lui.

Mais Dieu l'a enseigné, et il en fait un roi sur la terre, et plus qu'un roi, car ce royaume terrestre ne lui suffit pas : il s'élève jusqu'à le dédaigner et jusqu'à vouloir légitimement son royaume dans le ciel.

Que lui a donc appris Dieu? Trois choses : la foi, l'espérance et la charité.

Selon que l'homme a plus ou moins connu ces trois choses, il a formé des sociétés plus ou moins parfaites : la barbare, la païenne, ou la chrétienne dont l'éclatante supériorité laissa tout d'abord loin derrière elle, comme des rudiments informes, les plus beaux et les plus irréalisables rêves de la sagesse antique, formulés par les Socrate et par les Platon.

Selon que la société, dans les lumières de l'initiation chrétienne, a plus ou moins pratiqué ces trois choses; selon qu'elle a plus ou moins cru en Dieu, espéré en Dieu, et que les hommes s'y sont plus ou moins aimés pour l'amour de Dieu, elle s'est plus ou moins éloignée, plus ou moins rapprochée du type sublime qu'elle peut concevoir et réa-

liser. Supposez-lui la foi, l'espérance et la charité dans leur plénitude, c'est la société des anges : il n'y a plus de haine, il n'y a plus de désespoir, il n'y a plus de misère. Affaiblissez-y la foi, l'espérance et la charité, faites que tout vestige s'en efface : c'est la société des démons, et bientôt ce n'est plus une société.

Établissez au sein de la plus dégradée des peuplades sauvages quelques prêtres catholiques qui ne connaissent que leur Dieu : en cinquante années ils auront fait un peuple dont la police et la philosophie émerveilleraient tous les sages de la Grèce.

Transportez dans l'Éden une population pourvue de tous les arts, de toutes les lois, de toutes les sciences de l'Europe, mais qui ne sache rien de Dieu : cinquante ans après vous n'y retrouverez que des sauvages, si vous y retrouvez quelqu'un.

Ce ne sont point des hypothèses : les Jésuites avaient fait du Paraguay un paradis sur la terre; les Prêtres des missions, les Maristes, renouvellent ce miracle dans l'Océanie ; les îles Sandwich offrent à notre vénération des confesseurs et des martyrs comparables à ceux des premiers siècles de l'Église, et Rome placera peut-être un jour sur nos autels, à côté des Ignace et des Laurent, quelques-uns de ces héros que l'Évangile est allé chercher au sein de l'anthropophagie. Il est vrai qu'en même temps Otahiti, malgré son climat fortuné, se dépeuple ; mais la main qui l'étouffe n'est pas catholique, elle est protestante ; elle ne donne pas l'Évangile, elle cherche de l'argent.

Attaquer la religion, c'est donc attaquer la société dans sa base.

Il est donc monstrueux qu'un corps enseignant privilégié puisse être hostile ou seulement indifférent envers

la religion du pays où il exerce son privilége à l'exclusion de tout autre corps et même de tout individu.

L'Université professe en masse ou cette hostilité ou cette indifférence. Quelques exceptions que l'on pourrait citer ne détruisent pas la règle et ne changent rien au principe de sa constitution, qui est, doit être et doit rester la liberté individuelle et l'indifférence pratique en matière de religion, puisqu'elle représente l'État, et que l'État n'a point de religion.

De quel droit serait-elle catholique, puisqu'elle est exclusivement chargée d'enseigner les enfants protestants et juifs?

De quel droit serait-elle protestante ou juive, puisqu'elle est exclusivement chargée d'élever les enfants catholiques?

Pourquoi voudrait-on que les professeurs développassent dans leur enseignement n'importe quel symbole religieux, puisqu'il leur est permis de n'en reconnaître aucun, la liberté des cultes étant, suivant l'interprétation commune, la liberté de n'en avoir pas? Seront-ils tenus d'enseigner ce qu'ils ne sont pas tenus de savoir? Exigera-t-on, avant de les laisser monter en chaire, qu'ils subissent un examen sur un catéchisme quelconque, et ne serait-ce pas même le comble de la folie que de l'exiger? Du moment enfin qu'on ne leur trace rien à croire, peut-on empêcher chacun d'eux de croire ce qu'il lui plaît?

L'un d'eux se vantait à moi de l'austérité de sa conscience : « Je ne suis pas chrétien, me disait-il; mais on me confie des enfants chrétiens, et je les laisse chrétiens.» Je lui prouvai qu'il n'avait pas de conscience, puisqu'il voulait bien laisser ses écoliers dans ce qu'il croyait être une erreur; ensuite j'obtins de lui l'aveu que les enfants

qu'il avait instruits finissaient par être en réalité de très-minces chrétiens.

Vouloir qu'un enfant sorte chrétien des mains d'un incrédule, c'est vouloir que le grain d'ivraie produise un épi de froment.

Ce que l'Université peut faire de mieux, c'est d'enseigner tacitement la négation de toute religion.

Qu'elle existe dans ces termes, on le conçoit à la rigueur, puisqu'il existe des hommes et des pères de famille qui ne veulent ni de l'Évangile ni de l'Alcoran. Il faut attendre que la Providence leur ouvre les yeux ou que la société, revenue de ses erreurs, les leur fasse ouvrir. Mais que cette même Université, qui n'est que l'indifférence réduite en système, possède le monopole de l'enseignement; c'est-à-dire que, au nom de la liberté la plus illimitée de tous les cultes symbolisée en elle, tous les cultes lui soient asservis et soient forcés de venir s'anéantir dans ses étreintes; qu'on lui livre protestants, juifs, catholiques, pour qu'elle en forme des indifférents, des panthées, des athées, ce fait, lorsqu'on y réfléchit, surpasse l'imagination; l'on a peine à comprendre l'excès de déraison qu'il révèle.

Élever l'enfant, c'est former l'homme et le citoyen; élever tous les enfants d'un pays comme la France, c'est former plus qu'une société, plus qu'une nation; les élever sans religion, c'est faire une chose immorale et impolitique, c'est préparer à l'avenir du monde des malheurs comparables aux plus grandes calamités que le passé ait connues. Ne portons point jusque-là nos regards, demeurons dans les limites les plus étroites du sens commun.

IX. La première et la plus importante connaissance que la société chrétienne doive donner à l'homme est la

connaissance de Dieu. Elle doit la lui donner pour lui et pour elle-même.

Pour lui d'abord, afin qu'il ne s'engage pas sans boussole dans cette vaste obscurité de la vie; afin qu'il ne demeure pas sans consolation, sans secours durant ces naufrages auxquels sont communément réservées les plus chères espérances du cœur. Lorsqu'il aura perdu le riant bagage de ses jeunes chimères et la richesse plus solide des sentiments de l'âge mûr; lorsqu'il sera frappé dans ses biens, dans son cœur, dans son âme, dans son corps, partout où nous voyons qu'est frappé cet être créé pour attendre, pour aimer et pour souffrir, il faut qu'un indestructible appui reste à son âme immortelle et la sauve du désespoir. Cet appui, c'est DIEU; il n'en est point d'autre. Où l'homme le prendra-t-il, s'il ne le connaît pas? Où trouvera-t-il l'unique refuge de son âme, s'il n'a, dès la jeunesse et dès l'enfance, contracté l'habitude salutaire d'y porter avec amour l'offrande de sa joie et de ses pleurs? La vie et les événements de la vie n'ont qu'un but, auquel notre volonté doit concourir: ils sont faits pour nous rapprocher de Dieu; de là vient que, contentements et peines, aux regards sereins du fidèle, tout est béni, tout est bon. Mais ces mêmes événements nous éloignent au lieu de nous rapprocher, quand notre volonté refuse de les tourner au dessein de miséricorde qui les a disposés. L'homme qui n'a point connu Dieu, qui ne l'a connu que superficiellement, qui finit par l'oublier, s'éloigne donc de lui sans cesse; il souffre en vain; tout est funeste dans sa vie; ce peu de bonheur amer qu'il arrache parfois à la morne âpreté de son destin, ces fruits rares et chétifs qui pendent aux buissons de la mauvaise voie, sont mauvais comme elle, trompent la soif du malheureux qui les

cueille et chargent son âme d'un aliment empoisonné. Souffrance dans le temps, réprobation imminente dans l'éternité, c'est à quoi votre cruauté le condamne. Vous ne croyez pas cela, Monsieur; vous avez peut-être trouvé quelque part quelque bonne raison d'en douter?.... Vous concevrez que vos doutes nous consolent fort peu, nous qui croyons, qui devons croire et qui ne voulons point douter, même sur la parole de nos passions et de nos intérêts.

X. Qu'il soit de l'intérêt de la société que l'homme apprenne à connaître Dieu et à le servir, c'est ce que l'on s'étonne d'avoir à prouver encore

Avez-vous quelquefois réfléchi, Monsieur, sur l'importance de votre charge? Vos collègues n'ont à régler que des affaires, et vous avez à former des intelligences; ils ne veillent que sur des intérêts passagers, vous veillez sur des enfants qui vont devenir hommes entre vos mains et qui resteront, pour la plupart, ce que vous les aurez faits. Quand vos collègues se trompent, le dommage n'est pas grand; quand vous vous trompez, il est presque irréparable. Leurs actes passent, les vôtres sont de chair et d'os, ils se perpétuent durant une vie d'homme et au-delà; ils engendrent, ils peuvent troubler de fond en comble la société, susciter des catastrophes qui crient vengeance aux pieds de Dieu jusque dans la voix des races futures.

Vous administrez ce formidable département, comme le Ministre de la guerre administre ses casernes !... Que dis-je? dans les casernes, il y a du moins le drapeau et l'honneur du drapeau; dans vos colléges, il n'y a que l'exercice. Il faudrait y former des hommes, on y façonne à la grosse, vaille que vaille, les bacheliers que nous con-

naissons. Voyons-les face à face avec les devoirs de la vie : ils sont obligés de dompter leurs passions, appelés à secourir leurs frères, à diriger bientôt eux-mêmes une famille; ils doivent le bon exemple à leurs inférieurs, la soumission aux lois, le respect aux supériorités; il faut que l'humanité règle leurs entreprises, que la chasteté gouverne leurs sens, qu'une austère probité les contienne dans les affaires, et, s'ils ne veulent produire autour d'eux une démoralisation effroyable, qu'ils rendent à la religion un hommage public. Voilà l'homme que la société vous a chargé de former, et que, mandataire intelligent et fidèle, vous lui devriez encore, lors même qu'elle ne vous le demanderait pas. Est-ce l'homme que vous lui donnez? Je laisse à votre conscience de répondre; je laisse à la conscience publique de proclamer ce que sont, dès à présent, et ce que promettent d'être vos bacheliers.

Mais vous-même, Monsieur le Ministre, êtes-vous bien satisfait de ces nourrissons? Ils ne sont pas en petit nombre dans les affaires publiques, et vous les voyez à l'œuvre. Vous paraissent-ils, plus qu'à nous, promettre un peuple duquel on puisse espérer de grandes choses? Vous flattez-vous d'établir un ordre quelconque sur ces mouvants esprits? Je n'attends certes pas que vous en fassiez votre confession; mais, entre nous, vous savez ce qu'ils valent. Où en sont parmi eux les maximes d'autrefois, et ce fier sentiment de l'honneur national, et cette vive conviction des vérités qui font le salut des États, et cette altière probité de l'homme qui stipule pour autrui, et ce jaloux amour des intérêts qu'on est chargé de défendre, et ce scrupuleux respect des droits du faible, et cette ardente commisération pour les misères du pauvre peuple? Et quand l'apparence de quelque chose de tout

cela se trouve quelque part, combien vaut le silence? Et quand, par hasard, quelque chose de tout cela se fait entendre, combien vaut la réfutation ou le désaveu?.... Oh! que la conscience est fatiguée des spectacles qu'on lui donne aujourd'hui! Non, vous ne faites pas des hommes, vous n'en préparez pas à la société. Dans vos assemblées politiques, dans vos journaux, je n'entends que la voix égoïste des partis, et que demande-t-elle ?.. Les grandes vérités, les grands besoins, les grandes douleurs n'y ont pas un avocat; rien de généreux et de fraternel ne s'y produit. Cinquante années de votre régime universitaire ont formé une France inconnue au monde, qui n'est plus à la tête de rien, qui n'invente rien, qui ne comprend rien, qui n'aime rien, qui n'ose rien. Un scandale l'amuse, un discours l'irrite; on peut entreprendre de la mettre en colère contre l'habit d'un moine, et de l'apaiser après les insolences de l'étranger. France tellement déchue, que le monde ne pouvait y croire et qu'il eut peur d'un retour de vertu, lorsqu'elle fit en 1830 ce violent effort pour conquérir un reste de lie et d'opium, au fond de la coupe que Voltaire lui avait présentée, et que l'Université a remplie de nouveau. A qui n'a-t-elle pas menti depuis lors? quels autels n'a-t-elle pas apostasiés? Elle a dansé pour les peuples qui lui demandaient des armes, elle a craint les factions, elle a craint le gouvernement; il a fallu lui arracher les résolutions justes et sages, on lui en a fait accepter de honteuses; elle n'a soutenu aucune aspiration de véritable gloire et de loyale liberté, l'accent du bon droit et de la détresse ne l'a jamais émue; elle a laissé égorger la Pologne, elle laisserait égorger l'Irlande: ce qu'il lui faut à présent, c'est l'alliance des forts; elle se fait persuader que son gouver-

nement la trahit, et elle n'en a cure; elle ne refuse pas l'obéissance à son chef, mais elle ne lui rend nul honneur ; en dix années, elle a vu commettre plus de régicides qu'il ne s'en était commis en dix siècles; elle a connu dans sa capitale une secte d'assassins, et n'a rien tenté pour l'étouffer et la vomir; et quand on assassine le roi, ce n'est qu'un accident auquel elle est accoutumée. Masse inerte, qui ne se lasse pas de voir jouer son avenir aux dés pipés des scrutins, que nul parti ne peut révolter, que nul pouvoir ne peut gouverner, qu'il faut laisser croupir.

Et j'en dis moins encore que vous n'en avez dit, Monsieur le Ministre, d'un seul mot, avec toute la supériorité de votre talent. C'est vous-même qui, parlant de la politique de vos prédécesseurs, l'avez appelée le système *de l'abaissement continu*. Or, comme l'on ne s'aperçoit pas que vous en suiviez une autre, il faut bien penser que *l'abaissement continu* est beaucoup moins le système de tel ou tel ministre, que le système unique, obligé, fatal de la nation. Il est cruel d'écrire en français de pareilles vérités sur la France, mais qu'on boive la honte du supplice qu'on nous fait!

Et maintenant, d'où vient ce phénoméne? pourquoi cette torpeur, ces apostasies criantes qui n'étonnent plus, cette vie bassement matérielle où languit la nation la plus intellectuelle du monde?... C'est que quelque chose d'immense l'a quittée.

De ce cœur qui battait à toutes les pensées hautes, la foi, l'espérance et la charité se sont enfuies, chassées par de malheurenx rhéteurs ; et le cœur de la France ne bat plus, car ce qu'il y reste de fibres pures est paralysé par l'hébêtement commun. Bien que l'on puisse trouver

encore quelques consciences formées sur les règles antiques, elles ne peuvent ou n'osent faire entendre une voix condamnée d'avance à l'injure et aux mépris. Il y a des catholiques partout ; ils font la majorité des gens qui croient en Dieu, ils font la majorité des honnêtes gens, ils forment seuls ces associations de bienfaisance qui nourrissent plus de pauvres que n'en nourrit l'État ; mais, grâce à l'éducation de la classe régnante, ils ne font la majorité d'aucun collége électoral ; ils sont vingt, dit-on, dans la Chambre des Députés, et c'est à peine si l'on y en voit deux ou trois. Oui, la foi catholique, c'est-à-dire l'idéal du dévouement, de la probité, du courage, la foi catholique est cette grande chose que la France a perdue et dont la perte la retient dans un abaissement sans terme et sans limite, *l'abaissement continu*.

Cette foi cependant n'est pas morte. Tout ce qu'elle a fait d'admirable, elle peut le faire encore, elle s'offre à le faire. Elle vous demande en pleurant ces enfants qu'elle peut remplir de l'abondance des vertus privées et sociales, cette société malade qu'elle peut guérir et relever en une génération. Elle garde les traditions austères de la probité, les sources ardentes du dévouement, le levier de cette foi qui remue les montagnes, le trésor de cette charité qui fait de tout homme riche ou seulement valide un économe et un père pour les malheureux. Elle vous offre tout cela : vous la repoussez ! Non-seulement vous l'empêchez de gagner la confiance des familles incrédules, mais vous lui arrachez les enfants que les familles pieuses voudraient lui confier. Vous ne la souffrez dans vos collèges que réduite aux seules forces d'un pauvre prêtre, ou plutôt d'un professeur de catéchisme. Là, n'ayant pour parler de Dieu qu'une heure ou deux par semaine, indif-

férente aux autres professeurs qui prennent le reste du temps, et souvent l'objet de leurs sarcasmes, quel est en définive son principal rôle auprès du plus grand nombre des enfants chrétiens?

Elle préside aux sacriléges qui signalent leur entrée dans la vie.

Hélas! à qui viendrez-vous le nier? Est-ce que celui qui vous parle ne sort pas aussi de vos écoles? Est-ce que son âme n'a pas traîné douze ans, le temps précieux de l'adolescence et de la jeunesse, dans la fange de l'incrédulité? Est-ce qu'il n'a pas fallu des miracles pour fermer cette source de souillure ouverte par les éclats de l'enseignement universitaire qui retombent jusque sur le pauvre peuple, et des larmes de sang pour en affaiblir la trace, qui ne s'effacera jamais? Et que sont devenus ses compagnons! Comment dire dans quels abîmes d'ignorance, de brutalité, de misère sont plongés quelques-uns de ces cœurs qu'il a connus intelligents et purs! Vous répondrez des malédictions qui les écrasent, étranges hommes d'État à qui l'on confie des âmes saines et qui les rendez flétries, et qui vous croyez quittes de tout, dès qu'une majorité vous remet ou vous laisse prendre la clef du budget.

XI. La folie de l'abomination de cet anti-catholicisme qui résulte de l'enseignement public a toujours été le fait principal dont nous nous sommes appuyés pour réclamer la suppression du monopole. Nous avons toujours dit : *l'Université n'est pas catholique*, parce qu'à nos yeux ce grief renferme tous les autres. Et vous avez prouvé, Monsieur le Ministre, qu'en effet ce grief est terrible, car vous n'avez eu rien tant à cœur que d'en laver l'Université. Plus nous le lui avons reproché, plus vous avez nié

qu'elle en fût coupable. Il a bien fallu vous convaincre que nous disions vrai, et en même temps convaincre tous les pères de famille, tous les gens de bon sens. De vénérables évêques ont dénoncé vos philosophes avec la force de leur zèle sans doute, mais aussi avec toute la modération, toute la sincérité de leur caractère sacré. Nous avons, sans y mettre, il est vrai, la même mansuétude (il faut de longues vertus pour arriver là), mais avec une sincérité pareille, cité de longs extraits de vos historiens, de vos littérateurs, de vos livres approuvés et distribués en prix; enfin M. l'abbé Desgarets a publié le lumineux recueil qui lui a valu tant de haines (1).

Devant ces accablants témoignages, quel devrait être le rôle du Gouvernement? Sauver l'honneur de l'Université en réfutant les évêques, en prouvant que l'abbé Desgarets et les journaux catholiques avaient menti, — ou sauver l'honneur du Pouvoir et se hâter de rassurer les consciences par la présentation d'une bonne loi sur la liberté d'enseignement. Vous n'aviez de choix honorable qu'entre ces deux partis. Vous en aviez pris un troisième qui ne lave pas l'Université du crime de ses enseignements, qui ne vous lave pas, vous Gouvernement, du crime de les autoriser, et qui, loin de rassurer nos consciences, les épouvante de plus en plus.

Vous n'avez pas discuté contre nos évêques, vous les avez fait insulter. Dans vos journaux, dans vos chaires, à la tribune, on leur a, de votre aveu, prodigué l'outrage. Un ministre même, qui n'y était pas forcé, M. Martin du Nord, s'est oublié jusqu'à dire en pleine Chambre des

(1) *Le monopole universitaire destructeur de la religion et des lois.*

Députés qu'il *réprouvait* un mandement, comme s'il s'était agi de quelque réquisitoire de substitut (1).

Vous n'avez pas démenti le livre de M. l'abbé Desgarets, et vous ne pouviez le démentir ; vous n'avez pas démenti nos citations, vous n'avez pas discuté contre nous. En véritable grand seigneur de juillet, ne pouvant nous mettre à la Bastille, vous nous avez traités de calomniateurs. Sachez que, comme hommes et comme chrétiens, nous vous pardonnons cette injure ; mais que, pour l'honneur de notre foi, qui nous défend de calomnier, nous vous la renvoyons. Pair de France, ministre du Roi, grand-maître de l'Université, grand-officier de la Légion-d'Honneur, sous les insignes de toutes vos dignités, recevez ce démenti légitime, et ne croyez plus que tant de titres vous donnent le droit d'outrager des citoyens que le mensonge rendrait indignes de leur cause et de leur Dieu.

Enfin, et c'est ici la plus sérieuse de vos fautes, ce que vous avez fait incomparablement de plus répréhensible et de plus dangereux dans cette affaire : pour délivrer définitivement votre Université d'une concurrence redoutable, vous avez conçu, je dis *vous*, et j'ai raison de le dire, le magnifique plan de déshonorer notre Religion.

Le monopole ne pouvait plus être sauvé que par ce moyen-là.

Il vous a paru politique de ranimer contre l'Église toutes les fureurs du siècle de Voltaire et du temps de Barras, d'édifier par la calomnie et par l'outrage une digue entre elle et les âmes que lui ramène un mouve-

(1) M. Martin n'a pas de mauvaises intentions, et nous le voyons plus volontiers qu'un autre dans la place qu'il occupe ; malheureusement il se croit pape, et du haut de son vatican ministériel, il lance parfois des foudres ridicules.

ment impétueux. Vous vous êtes dit que, grâce à cette manœuvre, s'il vous fallait absolument proposer une loi sur la liberté d'enseignement, les Chambres, sous l'influence de tant de mensonges et la commune ignorance aidant, feraient cette loi de telle sorte, vous permettraient d'y annuler si bien l'action de l'Église, qu'après tout nous y pourrions perdre au lieu de gagner.

Monsieur le Ministre, je ne crois pas que votre dessein réussisse ; mais, dans tous les cas, c'est une folie et une honte de l'avoir formé, c'est un crime de l'avoir mis à exécution.

Quoi ! parce que des citoyens ont réclamé l'exercice d'un droit essentiel, reconnu par vous-même et garanti par les serments du chef de l'État ; parce qu'ils ont prouvé qu'on donnait à leurs enfants des principes hostiles à la croyance qu'ils doivent leur transmettre intacte et pure, cette croyance, sans laquelle ils professent que la vie est un malheur affreux, peut être légalement injuriée ! Des professeurs nommés par l'État peuvent, sous la protection de l'État, faire des cours publics et gratuits contre une religion qui était hier encore la religion de l'État, et qui est toujours, du moins suivant la Charte, la religion de la majorité des Français ! Ils peuvent, celui-ci comme un orateur de club, et celui-là comme un histrion, déverser sur nos dogmes, sur nos saints, sur nos prêtres, tous les mensonges, tous les mépris que la rancune et souvent l'ignorance leur viennent dicter ! Ils excitent parmi leurs jeunes auditeurs les passions les plus brutales et les plus dangereuses : on le trouve bon ! Leurs journaux annoncent que tel jour, à telle heure, tel professeur, chargé d'enseigner pour l'État, crachera publiquement au visage de Jésus-Christ, et les ministres

de la monarchie très-chrétienne n'y voient point de mal, et même, en faveur de cet outrage, ils se relâchent jusqu'à pardonner aux insulteurs ce qu'ils voudront dire de contraire aux doctrines du Gouvernement! Cela, certes, est hideux, et nous paraîtrait incroyable, si nous ne l'avions vu; mais ce n'est pas tout encore.

Sous le nom d'un ordre religieux dont aucun membre n'a paru dans la querelle, ordre d'autant plus vénéré des chrétiens, qu'il a plus souffert et que l'ennemi commun l'a plus haï, ces énergumènes ont dévoué à l'exécration publique tout le Clergé national, c'est-à-dire plus de cinquante mille citoyens, non-seulemnt dignes de nos respects et des vôtres comme ministres des saints autels, mais dignes encore d'admiration et de reconnaissance par leurs vertus, par leur savoir, par leurs travaux, par les pauvres qu'ils nourrissent, par les malheureux qu'ils consolent, par l'honneur qu'ils font dans le monde entier, Monsieur le Ministre, au pays que vous gouvernez. Ce Clergé si pur, si paisible, si fécond en œuvres de science et de charité, qui arrose toute la France de ses sueurs, tous les pays infidèles de son sang, qui ne demande d'autre faveur et d'autre richesse que la liberté légale de faire plus de bien, on le représente comme un ramas de fous dangereux, presque de misérables. Tandis que certains professeurs, sans même se mettre en peine de préciser un fait, déclament contre lui dans les chaires où l'État les fait monter, d'autres professeurs, dans les journaux, déclarent qu'il reçoit des évêques et propage dans son sein un enseignement tellement abominable, que les termes manquent pour en caractériser l'infamie. On l'accuse de se complaire aux plus révoltants détails de la lubricité, d'excuser le vol, le mépris des lois, l'adul-

tère, l'avortement, le parjure, les voluptés immondes... ; que dis-je? on l'en accuse? on le prouve! On a pour cela toute l'effronterie d'une publicité fermée à ses réclamations, toutes les ressources d'une rhétorique sans pudeur. C'est la haute Université qui invente cette perfidie dans le *Journal des Débats* et la *Revue des Deux-Mondes;* c'est la basse Université qui la propage dans le *Constitutionnel,* dans le *National,* dans les dernières honteuses petites feuilles de province... Et vous, Monsieur, vous Ministre, vous chrétien, vous homme d'études, vous voyez, vous entendez, vous savez, et vous APPLAUDISSEZ!

Vous applaudissez, ne le niez pas; vous auriez une fois de plus le malheur de ne convaincre personne. Au commencement, nous vous avons fait l'honneur de croire que de pareils excès encouraient votre blâme et que, par politique au moins, vous seriez le premier à vous plaindre de l'indiscrétion de vos agents. Quel moyen d'imaginer qu'un ministre désireux de maintenir la paix et la moralité publiques, qu'un grand-maître jaloux d'établir l'orthodoxie des doctrines de l'Université, qu'un homme d'État occupé de nous prouver que la liberté d'enseignement ne nous est pas nécessaire, contemplait avec plaisir, autorisait même ce débordement d'impiétés, de provocations, de sottises? Nous accusions l'Université d'avoir la peste, on nous appelait calomniateurs; pouvions-nous penser qu'on excitait en même temps le malade à déchirer ses derniers voiles et à se dresser devant toutes les familles, couvert d'ulcères et de tumeurs? Vous le faisiez cependant, Monsieur! La persistance des attaques, leur extension surprenante, leur audace a révélé votre connivence; car vous avez sur tous ces uni-

versitaires, dont vous êtes le suzerain, une autorité qui ne peut être longtemps méprisée ; ils sont indépendants, mais ils ne dédaignent point vos bonnes grâces. Bientôt l'apparition dans la mêlée de vos familiers les plus chers, l'ordre suivi par eux, l'habileté sournoise de quelques agressions, ont transformé les soupçons en certitude. Aucun doute n'a plus été possible, lorsqu'ayant à vous expliquer devant les Chambres, vous avez enfin pris parti vous-même. Ce n'est point sur de vaines apparences, mais sur vos paroles que nous vous jugeons. Dans vos allusions contre nos évêques, dans vos sorties violentes contre nos journaux, montrez-nous un mot qui blâme les leçons brutales du Collége de France, les systèmes hérétiques de vos philosophes, les mensonges flagrants de vos historiens, les turpitudes cent fois odieuses de vos journalistes? Votre collègue, M. Martin du Nord, qui se croit bonnement une juridiction sur les évêques, *réprouve* un mandement qui accuse l'Université. Vous, Monsieur, qui, comme grand-maître et ministre de l'Instruction Publique, gouvernez bien réellement tout le corps enseignant, vous ne voulez pas prononcer une parole contre cinquante leçons, discours, articles de journaux, où d'un bout de la France à l'autre, vos agents mettent le Clergé au ban de la morale et de la civilisation !...

Nous avons tourmenté l'Université, ce sont là ses représailles, et vous trouvez bon qu'elle en use ainsi. N'y eut-il pas, durant les dernières guerres d'Espagne, un général au service du Gouvernement qui, plusieurs fois malheureux sur le champ de bataille, prit enfin une glorieuse revanche, en faisant fusiller la mère et les sœurs de l'insurgé qui l'avait battu?....

XII. Voilà où nous en sommes, M. le Ministre. Après

cette diversion fameuse, dont l'honneur de la religion est, dans votre pensée, destiné à faire les frais, la querelle s'est un peu ralentie ; vos bons combattants du Collége de France ayant gagné les 6,000 francs qui leur sont attribués chaque année, et les autres pareillement reçu leurs deniers de la synagogue universitaire, ils vont prendre du repos. L'Église catholique peut respirer jusqu'à l'hiver prochain ; seulement, pour qu'elle ne se croie pas délivrée et qu'un salutaire effroi lui reste de tout ceci, MM. Michelet et Quinet publient à frais communs, dans le même volume, l'un ses dithyrambes fanatiques et l'autre ses grotesques extases, le tout orné de préfaces, où ces Messieurs avouent ce que leur corporation entend par *jésuitisme*, comme si cela était encore nécessaire et que les aveugles mêmes pussent s'y tromper.

Il demeure que nous avons toujours droit à la liberté d'enseignement, et que vous ne le niez pas ; que vous êtes aussi peu disposé que jamais à nous la donner ; que, plus que jamais, nous devons nous efforcer de l'obtenir.

Probablement, vous ne prendrez plus la peine de prouver désormais que le gouvernement universitaire est catholique. Après avoir laissé si clairement établir par le *Journal des Débats* et par M. Libri que le Clergé est immoral, par M. Michelet que le catholicisme *est l'esprit de mort*, par M. Quinet que le catholicisme doit désormais être exclu de la société française comme le seul schisme qui s'y soit maintenu et la seule hérésie que l'on y connaisse, ce serait faire à votre Université une étrange injure, que de la supposer fidèle aux préceptes d'un culte qu'elle condamne et réprouve avec tant d'éclat. Si vous avez naguère affirmé son orthodoxie, vous avez voulu sans doute parler

de cette orthodoxie nouvelle découverte de M. Quinet, laquelle, exilant enfin le catholicisme de la communion où toutes les sectes vivent animées d'une tendresse et d'une estime réciproques, le déclare insubordonné, insociable, dangereux, et, par toutes ces raisons, contraint l'État de veiller à ce qu'il ne puisse se reproduire et se perpétuer par l'enseignement.

Probablement aussi, Monsieur le Ministre, les catholiques ne goûteront pas ces hautes raisons; ils continueront de croire à la moralité de ces prêtres et de cette loi qu'ils pratiquent tous les jours ; ils continueront de croire à la divinité de ce Christ, qui ne leur a pas prédit qu'après dix-huit siècles de durée, ses dogmes et son Église auraient besoin des perfectionnements de M. Quinet. Ils continueront d'admettre à l'égalité civile les autres religions, mais en les regardant toujours de l'œil dont ils regardent toute erreur, mais en les jugeant toujours du haut de la vérité de leur Seigneur Jésus-Christ. Enfin, ils continueront de professer qu'eux et leurs enfants et les enfants de leurs enfants, jusqu'à la fin des siècles, doivent vivre et mourir dans le sein de cette seule Église véritable et divine, la très-sainte Église catholique, apostolique, romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut ni pour l'homme ni pour la société; et par conséquent, ils continueront de vouloir invinciblement pour elle, non pas seulement la vie, mais la royale condition de la vie : la liberté, c'est-à-dire l'honneur et la primauté ; car étant libre, elle est reine, et vous le savez bien.

Nous voulons qu'elle règne; vous et vos philosophes, vous voulez qu'elle meure : c'est la question entre nous.

En demandant la liberté d'enseignement, nous demandons que l'on fasse tomber le mur d'airain, l'obstacle

inique et barbare qui s'élève depuis cinquante ans entre les lumières et les bienfaits de la religion, et l'ignorance et la misère du peuple. Pourquoi? parce qu'il ne se passera pas vingt-cinq ans que l'Église n'ait consolé le peuple et ne s'en soit fait aimer, qu'elle ne lui ait refait le cœur des âges catholiques, qu'il ne lui ait rendu à son tour la splendeur et la force dont elle a besoin pour attaquer et vaincre, c'est-à-dire ramener à l'unité de la civilisation évangélique le monde tout entier, la France étant grande, glorieuse et catholique, pour le salut du genre humain.

En refusant à l'Église cette liberté vitale, vous voulez la réduire à la condition de ces communautés religieuses que l'on supprime dans la Suisse. On ne démolit pas les couvents, on n'égorge pas les religieux, on ne les chasse pas, on ne leur défend même pas de dire la messe et de prêcher ; mais on leur impose la stérilité, en leur interdisant de recevoir des novices. Par là, sans attenter réellement à la liberté ni à la vie de personne, en tuant seulement les enfants dans le sein de la mère, on arrive à jour fixe au but d'extermination que l'on s'est proposé.

Je ne vous fais ni l'honneur ni l'affront de supposer que vous comprenez l'étendue du crime social auquel vous prêtez les mains. Les libéraux de la Suisse, avant tout, sont des spoliateurs : ils hériteront des communautés éteintes ; c'est leur grand mobile. Vos universitaires n'ont rien à prendre, mais ils ont beaucoup à vendre, et, comme les Anglais, ils guerroyent principalement pour s'ouvrir le marché. Toute entreprise contre Dieu, de quelques principes qu'on la colore, n'est au fond que le prétexte d'une passion et d'un méfait vulgaires. On ne veut pas supprimer Dieu, on veut seulement rem-

placer le Pape, percevoir la dîme, vendre à bon prix la lumière, être libre contre la conscience humaine. On emploie, afin d'y parvenir, des moyens dont on ne mesure pas l'entière portée.

Ceux qui défendent la vérité la connaissent ; ils savent tout ce que l'on peut détruire en l'attaquant : de là, cette ardeur indomptable qui les pousse sur la brèche au moindre danger.

Ceux qui attaquent la vérité ne la connaissent pas, soit qu'ils ne l'aient jamais possédée, soit que, l'ayant possédée, ils aient mérité de la perdre. S'ils la connaissaient, ils la respecteraient et l'aimeraient; car de la connaître pleinement, de savoir qu'elle est vraiment la consolation des malheureux, le pain des affamés, la vertu et le bonheur de tous, et de vouloir pourtant qu'elle ne soit plus, je ne me figure pas que l'homme puisse aller jusque là. Il y tend, mais il l'ignore; il fait le mal, il le sait, mais il ne sait pas tout le mal qu'il fait. Détruire la foi uniquement pour qu'elle soit détruite, pour que Dieu ne reçoive plus de ses créatures un tribut de gloire et d'amour, pour que le pauvre, l'ignorant et l'affligé ne goûtent plus désormais le rafraîchissement de la prière et le baume divin de l'espoir, c'est le péché du démon; celui de l'homme est moins grandiose ! Dieu ne lui permet pas de s'élever ainsi à des hauteurs où la prière des opprimés ne puisse faire monter son pardon. Parce que l'on travaille dans la boue aux fondements du trône de l'Antéchrist, il ne faut pas croire que l'on s'assoiera dessus.

Néanmoins, que vous vouliez détruire la religion par pur sentiment d'orgueil, ou seulement pour vendre sans concurrence de la soupe et des idées, c'est une affaire à régler ailleurs qu'en ce monde, entre vous et Celui qui

nous jugera tous. Ici-bas, le résultat est le même ; il faut, quelle que soit notre faiblesse, quel que soit votre pouvoir, que vous nous trouviez sur votre chemin.

Nous y sommes, et nous y resterons. Je vous parle ici pour plusieurs.

Qu'en résultera-t-il ? Vous l'ignorez, et nous ne pouvons former que des conjectures. Tout ce que nous savons de plus que vous, c'est que Dieu sera glorifié, c'est que les anges et les hommes chanteront une fois de plus, dans un concert de la terre et du ciel : Victoire à la croix ! Mais quand sera déclarée cette victoire, comment sera-t-elle obtenue, combien de temps durera ce combat ou plutôt cet épisode du combat commencé sur le Calvaire pour ne finir qu'avec les jours ? Ni vous ni moi, Monsieur le Ministre, ni aucun homme sur la terre ne le peut dire. Seulement Dieu sera glorifié, et les anges et les hommes chanteront : Victoire à la croix, et ce cri retentira depuis les splendeurs infinies du ciel jusqu'aux abîmes de l'enfer.

XIII. Mon langage vous fait pitié. L'affaiblissement où les cœurs sont tombés proteste, à ce qu'il semble, contre tout accent d'enthousiasme et de foi. Quiconque aujourd'hui, dans la discussion des affaires, prononce le nom de Dieu, n'est qu'un littérateur ou qu'un fou ; l'on tient qu'il faut passer outre, et que celui-là, puisqu'il parle d'obligations de conscience, puisqu'il met son espoir en Dieu, puisqu'il veut souffrir, puisque la crainte de l'enfer est une des raisons qui le poussent, n'est pas sincère ou ne parle que pour lui, et ne vaut pas qu'on l'écoute un moment.

Je n'ai que la parole et la raison de ma foi ; mais vous vous trompez si vous croyez que nulle oreille n'écoute,

que nul cœur ne répond, qu'il n'y a rien ici à quoi vous deviez prendre garde.

Vous vous trompez si vous croyez que la voie où vous êtes ne vous mène pas tout droit aux persécutions religieuses, et n'est pas dès à présent une persécution. Vous vous trompez si vous pensez n'être pas un jour, et bientôt, contraint de vous démasquer plus encore que vous ne l'avez fait depuis deux mois. Vous vous trompez si vous espérez que les catholiques se laisseront endormir par des promesses ou séduire par des emplois. Quant aux sévices, lorsqu'il vous plaira de les employer, et vous en arriverez là, je ne pense pas que vous en attendiez vous-mêmes de grands avantages, ou il faudrait donc que les catholiques d'aujourd'hui fussent bien différents des catholiques d'autrefois.

Que ferons-nous? je ne sais; mais nous ferons quelque chose.

La patience, la prudence et la modération nous sont recommandées : elles l'étaient aussi à nos pères; ils n'y ont point failli, mais ils n'ont jamais laissé aux ennemis, ni aux timides, le soin de décider jusqu'où ils devaient pousser la pratique de ces vertus. Parce que nous savons que l'Eglise a vu d'autres orages, cela ne nous empêche point de sentir l'aiguillon du combat. Quand les Hébreux durent quitter l'Égypte, si quelque ami de Pharaon, redoutant pour eux la longueur de la marche et l'incertitude des chemins, leur avait conseillé de rester, ils n'auraient point écouté cet avis prudent. Comment arriveraient-ils? ils ne le savaient guère; mais il s'agissait d'abord de partir. Ils partirent donc, emmenant les enfants, emportant les malades, entraînant ceux qui n'auraient point voulu marcher. Et plus tard, quand

Moïse sur la montagne élevait à Dieu ses mains désarmées, Israël, dans la plaine, combattait. Nous sommes patients, mais nous ne le sommes et il ne nous est permis de l'être que d'une certaine façon et jusqu'à certain point.

Déjà, sans craindre aucunement pour l'Église, plus d'un parmi nous, qui dormait naguère, commence à s'inquiéter de son sommeil et craint pour lui-même. On se demande si des baladins et des docteurs de mensonge, qui font perdre la foi, ne sont pas aussi redoutables que des tyrans qui ne font perdre que la vie. On se demande si l'on sera plus dispensé de témoigner son aversion pour les idoles de l'Université, au risque d'un peu de trouble et de clameurs, que l'on n'aurait été dispensé de refuser l'honneur et l'encens aux idoles de Dioclétien, au risque du cirque et du bûcher. Dans les premiers temps, lorsqu'un païen, fut-ce l'empereur, outrageait le Sauveur des hommes, tout chrétien était tenu de lui crier : Tu blasphèmes et tu mens ! Ce qu'il ne fallait pas alors souffrir du prince, à qui pourtant l'obéissance était due, on se demande s'il faut le souffrir aujourd'hui du premier mécréant qui prétend parler au nom de l'État. Certes, du haut de leur gloire, les témoins du Christ auraient peine à reconnaître l'immuable Église de Dieu, si l'on y courbait, sous nous ne savons quels conseils de craintive prudence, ces fronts baptisés qui, de leur temps, ne s'abaissaient que pour laisser l'âme et le sang jaillir ensemble vers le ciel. Ô Dieu du Calvaire, Dieu de l'Eucharistie, vous nous avez fait une loi d'abaissement, mais pour votre gloire et non pour celle de l'enfer ; on peut nous mépriser, mais il faut que l'on vous honore ; nous nous estimons les derniers de la terre, mais vous êtes et vous serez dans nos cœurs et dans nos voix le seul maître de la terre et des cieux ! Vous

nous voulez soumis, à cause de vous, non pas contre vous; désarmés quand on nous frappe, non pas muets et lâches quand on vous injurie ; résignés quand il s'agit de souffrir pour notre compte ou pour le vôtre, non pas serviles quand il s'agit de vous trahir. Que furent donc vos martyrs, s'ils ne furent pas des révoltés, les premiers et les seuls révoltés que rencontra jamais le culte de l'homme ? Nous payons le tribut de la sueur et du sang à toutes les charges de cette société qui cependant, parce que nous sommes chrétiens, nous exclut de ses honneurs : vous l'ordonnez, *amen!* Mais que nous lui donnions aussi l'âme, Seigneur; que nous étouffions le retentissement fécond de de la prière; que, cachant la croix dans le secret de nos maisons, notre lâcheté seule paraisse au jour; que notre attitude entraîne la chute des faibles, que notre silence encourage le blasphème et le laisse enfin régner sur nos enfants, en quel endroit ces choses étranges sont-elles exigées, en quel endroit nous sont-elles conseillées, en quel endroit permises ?

Voilà, Monsieur le Ministre, les questions que votre politique encore plus que nos accents soulève, et que l'on s'adresse aujourd'hui dans le trouble des consciences. Faites ce que vous voudrez, vous ne les empêcherez pas de remplir l'air que respirent les chrétiens. Elles veillent dans la cellule du séminariste aussi bien que dans le palais de l'évêque, dans le presbytère du curé comme au foyer du laïque; elles parlent dans les accents de la cloche, elles sont écrites sur les marches de l'autel, elles coulent des cinq plaies du Crucifix.

Maintenant, calculez, si bon vous semble, que ces chrétiens, que ces fanatiques qui prennent au sérieux vos outrages sont en petit nombre; faites le dénombrement

des lois de police dont vous pouvez les garrotter ; énumérez ce que vous fournissent de combattants et l'Université et la presse, et les factions libérales, qui vous offrent, selon la chaleur de leur libéralisme, ou des soldats, ou des bourreaux ; complaisez-vous à regarder ensuite ces millions d'indifférents, cette masse informe et quasi abrutie dans la vase des lois et des mœurs, qui n'est encore pour personne, mais qui n'est digne que d'être pour vous : calculez, supputez, dites que c'est assez pour nous écraser.

Il est vrai, pour nous écraser, c'est assez, et même plus qu'il ne faut, surtout si Dieu le veut. Pour nous décourager, c'est trop peu.

Plus vous êtes nombreux, et plus nous sommes faibles, plus il nous est urgent de vous combattre ; quand vous nous montrez combien nous sommes réduits, vous nous enseignez nos devoirs.

Autrefois, après chaque persécution, le nombre des chrétiens se trouvait augmenté. Y a-t-il aujourd'hui moins de chrétiens en France qu'il n'y en avait avant 1793 ? C'est la preuve convaincante que le monopole de l'Université, dont nous subissons l'action depuis cette époque, est le plus dangereux des persécuteurs, et que c'est une apostasie de le laisser subsister.

Quelques-uns pensent que si l'on voit des catholiques dans les églises, on ne rencontre plus hors de là que des gens de négoce, des calculateurs, des machines à prière (c'est le terme de M. Michelet), de *bonnes gens* qui volontiers se livrent sans bruit à quelque bonne œuvre paisible, toujours assez libres dès qu'on leur permet d'aller à la messe ; mais pourtant disposés à ne pas contrarier en cela M. le préfet de police, ni aucun autre de MM. les fonctionnaires, et résolus, s'il le faut, d'attendre bouche close,

pour honorer Dieu, des jours meilleurs ; étant par-dessus tout jaloux d'obéir, d'orner de diplômes leur chère famille et de la placer honnêtement dans quelque bon poste, où la raison d'État permette à peu près de se sauver en amassant un peu de bien.

Ceux qui parlent de la sorte ont-ils raison? Au lieu d'avoir à protéger encore un champ, ne nous reste-t-il plus qu'un dernier germe?.., Ah! s'il en est ainsi, combien doivent bénir Dieu ceux qui se sentent fidèles! Leur tâche, plus rude, en est plus glorieuse et plus pressée. Quand ils mesureront à leur faiblesse cet abâtardissement général, quelle joie de sentir le double obstacle moins grand que leur courage et que leur foi! Quand ils se verront reniés, abandonnés, impuissants, quelle joie de voir arriver les miracles et se lever un de ces hommes qui ressuscitent les morts, et s'accomplir un de ces mouvements qui changent la face des choses humaines!

Dieu ne permit pas aux flots du déluge de submerger l'arche, et depuis dix-huit siècles cette figure de la barque de Pierre n'a point trompé la foi des chrétiens. Ils n'étaient que douze qui entreprirent de soumettre le monde au Crucifié; le monde se soumit, le Crucifié régna pour l'éternité. Souvent il a permis à son éternel vaincu de lui disputer l'empire ; l'enfer a maintes fois vomi ses déluges, comme la colère du ciel avait laissé tomber le sien ; l'enfer n'a pu prévaloir : il a renversé les murailles et déraciné les chênes, roulé et broyé pêle-mêle la houlette du pasteur et le sceptre du roi ; mais, dominateur immense de l'immensité, toujours il a vu ses flots, esclaves de la promesse éternelle, porter l'humble esquif où triomphaient la parole de Dieu et la vie.

Voilà nos souvenirs de dix-huit siècles, notre histoire d'hier, notre histoire de demain. Quand vous menaceriez de rompre toutes les écluses, nous savons que l'Océan n'a point assez d'eau pour submerger la nacelle du Pêcheur, et que c'est son destin d'être ballottée. Elle reviendra au port après la tempête. Bienheureux sur la terre ceux qui l'y verront revenir, glorieuse des trésors qu'elle aura répandus partout; bienheureux dans le ciel ceux qui, d'une main hardie, auront, aux approches de la tourmente, coupé les câbles qui la retenaient aux périls du rivage; sacrifiés obscurs que la vague emporte et que le monde oublie, mais que Dieu n'oubliera point.

Quel combat voulez-vous qui nous effraie? Vous prenez toujours, et vous avez tort, tous les chrétiens pour des hommes comme les autres, qui calculent, qui ont besoin de réussir, qui n'entreprennent rien si le succès n'est probable et s'ils n'en peuvent toucher et manger les fruits. Sachez que nous n'avons besoin ni de calculer, ni de réussir, mais seulement de connaître notre devoir et de le remplir avec simplicité de cœur. Nous sommes ici l'Église militante : vous attaquez la religion et vous l'attaquerez davantage si vous pouvez; notre devoir est de combattre et de former des combattants pour l'avenir. Où se forment les soldats? sous les coups de l'ennemi. Le bon régiment n'est pas celui qui sort au grand complet, frais et dispos, des exercices de la caserne, c'est celui qu'ont décimé le fer et le feu. Aidez-nous. Faites-nous perdre un peu de cette graisse de la paix qui nous rend pesants et lâches : vous retrouverez les hommes à qui Tertullien pouvait dire : *Il n'est pas nécessaire que vous viviez : il est nécessaire que vous serviez Dieu*, et qui faisaient comme il leur était dit.

Mais enfin, que ferons-nous? car il ne s'agit pas de mourir.

Nous ne mentirons pas, nous ne conspirerons pas, nous ne résisterons pas par la force.

Ou je me trompe fort, ou vous pouvez compter sur le reste.

XIV. Jusqu'à présent, et sauf la levée de boucliers de ces derniers mois, la politique du Gouvernement envers l'Église a été un chef-d'œuvre.

L'Église, en France, est dans vos liens. Vous n'avez plus besoin de rien entreprendre contre elle; il suffit de laisser aller les choses. Avec toute la commodité possible, vous êtes en voie de l'étouffer sans violence et sans manquer de respect. L'administration, les lois, les mœurs, l'instruction publique, y concourent d'un zèle égal et d'un égal succès : l'Université lui prend les enfants, l'administration lui prend les malades et les pauvres, la police lui interdit les manifestations extérieures du culte, la politique lui défend les assemblées, le conseil d'État lui supprime la parole ; et la langueur qui résulte de tant d'entraves semble avoir fait de ses enfants laïques je ne sais quel troupeau que l'on épouvante et que l'on disperse avec un peu de bruit. Vous êtes assurément, en fait de timidité, quelque chose de merveilleux vous-mêmes, puisque ce reste énervé vous a fait peur ; nous aurions eu peine à concevoir, sans l'imprudence de vos alarmes, que l'on nous crût encore redoutables après tout ce que nous permettons. Vous avez votre part d'autorité sur le culte et sur les sacrements ; vous mariez aussi bien que l'Église, et mieux qu'elle ; vous donnez à sa place, aux morts, un équivalent de l'extrême-onction qu'ils n'ont pas voulu recevoir de ses mains ; la chaire est libre, mais avant que l'illustre et pieux Lacor-

daire y puisse monter, on lui fait déposer le manteau de saint Dominique. Il doit sauver ainsi l'honneur d'une loi que vous craindriez d'abroger et qui rend passible de prison *et de mort* quiconque, portant publiquement un habit monastique, témoigne par là s'être dévoué à la pauvreté, à la chasteté, au travail, pour mieux secourir les hommes et mieux servir Dieu. Il faut que le citoyen catholique prie et serve Dieu, non comme sa conscience le demande, mais comme votre volonté le permet ou le tolère. Votre surveillance, votre autorité sont partout, gâtant et empêchant tout. Que de dévouements votre pied brutal n'a-t-il pas écrasés dans leur germe! que de germes précieux vos mains n'ont-elles pas arrachés!

Si l'Église sent qu'elle manque d'air et se plaint, vous lui faites entendre qu'elle est trop heureuse de vivre; vous lui montrez les factions libérales qui ne vous arrêtent point lorsqu'il s'agit d'obtenir les lois de septembre, le droit de visite, les dotations, les fonds secrets, le budget de quinze cent millions, etc. Vous détachez même quelques janissaires qui vont, pour votre compte, montrer les dents sur les terres indépendantes du *National*, et qui reviennent ensuite recevoir un grade au divan ministériel. Et l'Église se tait, et les *bonnes gens* effarées, croyant qu'il y va de leur existence, s'écrient que l'Église est très-bien, qu'on a tort de se plaindre, de réclamer, que les chrétiens, sauf quelques fous menacés d'un destin terrible, veulent demeurer à tout prix des hommes de paix. Alors vous faites les magnanimes, vous répandez les cadeaux; c'est une pluie d'ornements, de tableaux, de billets de loterie; on ne ménage pas les croix d'honneur, et l'on prodigue surtout les assurances cafardes. A l'ouverture de chaque session, la *Providence* a son petit mot dans le dis-

cours de la Couronne, comme la reine d'Angleterre a le sien. Dans le cours de chaque session, la liberté d'enseignement est promise une fois. M. le Ministre des Cultes protége les communautés de femmes contre les attaques de M. Isambert, et l'on fait entendre que le Clergé est sage, d'un ton tout propre à lui faire songer de ne s'écarter pas de cette sagesse-là. Et en effet, on *réprouve* au même instant les mandements qui ne sont suffisamment *sages;* M. Dessauret (1), au nom de M. le ministre Martin, libelle des oukases aux évêques, où ils sont menacés du conseil d'État, comme un enfant serait menacé des verges; on suppose à l'Épiscopat des sentiments qui désespéreraient et scandaliseraient les fidèles; on fait bassement injurier ces vénérables pontifes dans les journaux que l'on inspire et que l'on soudoie.

Cela réussit tellement, qu'il ne faut plus qu'un peu de patience pour arriver au but. Déjà l'esprit chrétien est complétement exclu des affaires publiques. A l'époque des élections générales, il se publie environ quinze cents professions de foi : il n'en est pas dix, peut-être pas une où la foi catholique soit nettement professée. Nous ne savons pas s'il existe dix conseils municipaux où les catholiques puissent former même une minorité. Quand, par hasard, une voix catholique s'élève dans les Chambres, n'est-ce pas pitié de voir quels détours il faut prendre, quels ménagements il faut garder, si l'on veut faire entendre à ces représentants de la France chrétienne qu'un de leurs collègues croit en Dieu? Pour qu'un homme de talent et de cœur se fasse pardonner ce travers et la cause qu'il défend, il est obligé d'invoquer en sa faveur je ne

(1) Principal commis des cultes.

sais quelles raisons misérables de politique ou de méchante philosophie. On obtient que la France protége les catholiques d'Orient, non parce qu'ils sont catholiques, mais parce que c'est un moyen de faire pièce aux Anglais, sans pourtant rompre avec eux. On parvient à faire tolérer les communautés de femmes par égard pour le principe qui fait tolérer les maisons de prostitution. S'il s'agit des Trappistes, on fait remarquer que leurs monastères sont des fermes modèles; et un député crie, en pleine séance : *Vienne une révolution, nous mettrons la main dessus!* S'il s'agit des Dominicains, des Bénédictins, des Chartreux, ce sont des propriétaires : qu'ils soient libres de porter dans leurs maisons un capuchon sur la tête, comme il leur serait permis d'y porter un chapeau de paille; d'y prier Dieu la nuit, comme il est permis à leurs voisins de donner à danser. Encore sont-ce là des hardiesses qu'on ne débite pas sans quelque serrement de cœur; le jour où l'on en voudra dire davantage, où l'on voudra poser en principe que c'est un droit de la conscience, un sacrifice exigé de Dieu, un besoin de l'âme et de la société, une conséquence légale et morale de la loi civile, il faudra descendre de la tribune au milieu des huées.

Tel est, et bien en abrégé, l'état de l'Église : cependant vous alliez presque lui persuader qu'elle était florissante; vous lui montriez, comme autant de concessions de votre part, tout le bien que vous lui permettez encore de vous faire, ou que vous n'avez pu empêcher : ce qu'elle tient d'écoles dans le peuple, ce qu'elle soigne de malades dans les hôpitaux, ce qu'elle vous procure d'honneur chez les nations étrangères, ce qu'elle assiste d'indigents dans vos centres de population, ce qu'elle répand de paix et de moralité partout. Vous lui disiez d'attendre pour le sur-

plus, de s'en fier à vos bons désirs, surtout d'avoir soin de prier bien haut pour le Roi. Et, confiante parce qu'elle est charitable, elle priait, elle attendait, elle se taisait; et le troupeau, ne sachant rien de l'angoisse silencieuse des pasteurs, s'endormait tranquillement de ce sommeil dont on ne sort plus.

Heureusement vous avez eu peur : on a fait mine de résister, vous avez parlé en maîtres irrités et effrayés ; vous avez laissé voir le fond de vos cœurs et le secret de vos desseins. Votre Université lance des décrets pour nous apprendre ce qu'il faut croire, vos journaux nous montrent des lacets pour nous apprendre ce qu'il faut redouter. Vous ne voulez rien concéder : soit! Voyez maintenant à nous arracher ce qui reste encore, et disposez bien vos mesures ; car, avec ce reste, nous pouvons à notre tour, Dieu aidant, vous reprendre tout.

N'espérez plus ce silence de mort dont vous avez si cruellement profité : nul chrétien, sachant qui vous êtes, ne fermera la bouche sur vos entreprises; et l'on verra si le son des trompettes d'Israël n'a plus cette vertu qui fit tomber tant de fois les remparts de l'ennemi.

XV. Ceci ne serait qu'une vaine espérance et qu'un vain discours; tout manquerait à nos vœux; la parole de vie tomberait inutile sur des cœurs desséchés; il ne vous faudrait, pour abattre nos tièdes courages, que les moyens dont vous vous êtes servi pour tout abattre depuis treize ans : quelques petites places après un peu de prison, et vous auriez triomphé, c'en serait fait du catholicisme en France ; il n'y serait, comme vous le désirez, qu'une opinion religieuse au milieu de toutes les autres; en d'autres termes, il ne serait plus : qu'y gagneriez-vous?

Une mort plus prompte... Vous ne vivez que par lui!

XVI. Quand nous disons que la France a besoin de religion, nous disons absolument la même chose que vous et tous ceux qui disent qu'elle a besoin de concorde, d'union, de patriotisme, de confiance, de moralité, etc. Car chacun sent que quelque chose lui manque, et que ce quelque chose est la grandeur, la force et la vie. Le mal qui ronge la France n'est pas inconnu; tout le monde s'accorde à lui donner le même nom : l'*individualisme*.

Il n'est pas difficile de comprendre qu'un pays où règne l'*individualisme* n'est plus dans les conditions normales de la société, puisque la société est l'union des esprits et des intérêts, et que l'individualisme est la division poussée à l'infini.

Tous pour chacun, chacun pour tous, voilà la société ; chacun pour soi, et par conséquent chacun contre tous, voilà l'individualisme.

Cette hideuse maxime est pratiquée avec un tel excès, qu'il en est résulté une sorte de bénéfice passager et trompeur, sur lequel il me semble que le gouvernement s'est étrangement mépris : les cœurs épuisés n'ont pu donner même le peu de vigueur et de séve qu'il faut pour former ou soutenir des factions. Il a paru, depuis dix ans, plusieurs de ces sectaires qui jadis, en un clin d'œil, rangeaient autour d'eux des armées et dont la voix troublait pendant un siècle les peuples qui l'avaient entendue : ils ont prêché, ils ont conspiré, ils ont été riches, éloquents, hardis; ils ont eu des soldats, ils ont combattu...; quelques coups de fusils tirés par un Gouvernement effrayé, quelques réquisitoires balbutiés par un procureur du roi, quelques amendes les ont détruits. Personne des leurs n'a voulu s'exposer davantage; il n'en est resté que des fonctionnaires, des journalistes, des amnistiés. Le Gouvernement

s'est cru fort et habile pour avoir vaincu ou s'être attaché de pareils ennemis, et, quels que soient les dangers de l'individualisme, comme c'est un mal qui le laisse vivre, il ne voit rien de mieux à faire que de l'accepter et de le développer.

Sans doute il voudrait bien, lui aussi, que la France eût un symbole. Mais comme il n'en a point à lui donner, il laisse de plus en plus chacun se faire son culte, sa foi, sa morale, bornant l'art de sa politique à prévenir l'union des volontés, qui lui serait funeste, par l'antagonisme des appétits.

Il a vu que, par ce moyen, on étouffait en germe les partis ; mais il ne s'est pas aperçu que l'on étouffait du même coup la nation, que d'un peuple on faisait un cadavre, — et que ce cadavre en décomposition finirait par éclater dans sa bière d'ignominie, jetant de lui-même aux vautours ses débris épars.

J'en adjure toutes les consciences : qui ne s'attend à quelque chose d'affreux, qui ne prévoit de grandes infortunes et peut-être de grandes hontes, si l'on ne trouve une idée, un sentiment qui recompose cette société divisée, subdivisée, réduite en miettes, en poussière?

On dit concorde, union, patriotisme, moralité, dévouement. Ce ne sont que des résultats, des conséquences : il faut un dogme.

Les dogmes humains ne manquent pas, et ils sont contradictoires. Lequel a le droit de s'imposer aux autres? lequel peut rattacher toutes les volontés? En est-il un qui n'ait traîné dans le sang et dans la boue? En est-il un qui n'ait besoin, pour s'établir, de la force et de la violence, et à qui ne manque, avant toutes choses, le dévouement de ses propres sectateurs?

La Religion était là. Elle s'offrait véritablement à vous venir en aide. Laissant de côté toute idée de parti, elle vous prenait comme forme existante, et vous proposait le seul moyen possible pour que vous deveniez forme durable. Elle vous disait : Je suis neutre entre les opinions, mais laissez-moi faire ce que chacune d'elles propose de meilleur et de vraiment sage. Laissez-moi évangéliser le peuple, j'éloignerai de lui la misère, l'esprit de révolte succombera ; laissez-moi élever les enfants, j'étoufferai dans leur cœur l'ambition et l'envie ; je leur enseignerai le dévouement, l'amour de leurs frères, le zèle des grandes choses, tout ce que Dieu m'a appris pour le salut de l'homme et la force des sociétés. Que seulement je sois libre : j'ai des remèdes pour tous les maux de l'humanité, j'ai la semence de tout ce qui est cher et glorieux à l'intelligence et à l'âme, et dès que ces fruits du ciel pourront croître et fleurir autour de vous, vous serez assez protégés.

Dans l'état où vous l'avez réduite, elle vous montrait assez de merveilles encore pour qu'il vous fût aisé d'ajouter foi à ses paroles. Vous l'avez refusée. Par l'injure insensée dont vous avez accompagné vos refus, par les secours brutaux que vous avez invoqués contre elle, vous la forcez à s'éloigner de vous, à se défendre de vous.

Triomphez de cet adversaire comme vous avez triomphé des autres ; séchez la main qui nourrit vos pauvres, étouffez ou déshonorez la dernière voix qui recommande avec quelqu'autorité aux hommes de respecter l'ordre, d'obéir aux lois, de s'aimer entre eux : vous verrez ce que durera l'édifice que vous entreprenez de bâtir !

Quoi que vous en pensiez, l'autel et le trône sont dans le même plateau de la balance, et c'est l'autel qui fait tout

le poids. Renversez l'autel, je vous jure que le trône sera léger.

Pour nous, jusqu'au dernier jour et jusqu'à la dernière heure, nous défendrons ce que nous devons défendre, sans nous arrêter à considérer que vos œuvres chétives seront aussi protégées de nos efforts. Vainqueurs, votre hostilité ne nous embarrassera guère : cet enfant mal venu, qui n'a qu'un jour et qui s'en prend aux choses éternelles, si Dieu veut qu'il garde vie, nous le redresserons, nous lui remettrons son péché d'origine, et nous saurons lui former un tempérament meilleur. L'Église est habituée à faire de ces éducations. Vaincus, nous ne sommes que trop sûrs d'être promptement vengés. Songez-y; car cette occurrence, après tout, vous regarde plus que nous-mêmes. Notre mission n'est pas de nous construire une demeure sur le lieu du combat; notre espérance n'est pas tout entière ici, la plus grande part en réside au-delà de toute atteinte. Mais vous, qui comptez rester, retenez bien cette dernière parole : Ce que nous poursuivons dans les affaires humaines vous est nécessaire; nous voulons planter un arbre dont l'ombre et les fruits sont indispensables au pouvoir et à la société; nous défendons des principes de vie; nous tenons des vérités sans lesquelles il n'y a point d'hommes gouvernables sur la terre; au nombre des pierres choisies en 1830 pour *garantir la sécurité de l'avenir*, il en est une qui ne peut être posée que par nos mains : cette pierre est la clef de voûte...

Si vous savez l'heure de notre défaite ou de notre avilissement, mettez en sûreté vos trésors. Tout croule quand nous ne sommes plus là. Vingt empires dorment dans les tombeaux qu'ils nous ont creusés.

DE L'ACTION DES LAIQUES

DANS LA QUESTION RELIGIEUSE.

(RÉPONSE A M. E. DE GIRARDIN.)

---

17 novembre 1843.

I. Jugeant avec un louable désir d'impartialité, mais avec des lumières insuffisantes, le débat qui s'agite entre les catholiques et le monopole universitaire, la *Presse* donne tort à tout le monde. A nous d'abord : Nous sommes *violents et exagérés,* nous *compromettons le clergé plus qu'il ne le croit,* nous *employons la mauvaise foi et l'injure,* nous sommes peut-être des *spéculateurs*. Au Gouvernement ensuite, et aux journaux universitaires : Le projet de loi sur l'instruction secondaire, proposé par le Gouvernement, *n'a pas été loyal; il renfermait moins de garanties que de réticences; il imposait aux ecclésiastiques des conditions que le respect de la religion, que le respect d'eux-*

mêmes ne leur permettait pas d'accepter. Quant aux journaux de l'Université. Ils n'ont d'autre but que de *former une opinion factice, afin d'éluder une promesse de la Charte et de sauver le monopole; en armant au sein des Chambres, contre la liberté d'enseignement, toutes les défiances injustes ou légitimes, en suscitant contre elle l'esprit de réaction.* Enfin, la *Presse* reproche à l'Épiscopat la part qu'il a cru devoir prendre aux luttes du journalisme : *Le journalisme est une arme nouvelle en ses mains, dont il ne connaît ni la portée ni les périls; il peut se blesser en l'employant;* il risque, par cette lutte, de *refroidir le sentiment religieux qui, de toutes parts, à la ville comme à la campagne, dans le cœur de l'homme du peuple comme dans celui de l'homme du monde, commence à se ranimer.*

La conclusion de la *Presse*, c'est qu'il faut que les évêques n'écrivent plus et laissent aller les choses, s'en rapportant, pour le progrès de la Religion, au « sentiment général » qui lui ramène les cœurs; pour le succès de leurs désirs, en ce qui concerne l'enseignement, aux *défenseurs que la liberté de l'enseignement trouvera dans la presse et dans la tribune, comme toutes les autres libertés.*

Nous voyons d'ici sourire nos lecteurs, qui savent ce que l'on peut attendre et du journalisme, monopolisé par l'Université comme l'enseignement lui-même, et de l'opinion dominante, pervertie de longue main par des mensonges hideux, et du Gouvernement, représenté par les vives passions de M. Villemain. Cependant nous n'inculpons point la bonne foi de la *Presse*. Nous pensons que le rédacteur en chef de cette feuille, homme capable et sensé, dit loyalement ce qu'il croit être la vérité. Il a su préserver sa polémique des lieux communs d'impiété niaise et perfide colportés depuis un an dans tous les journaux par les

agents de l'Université ou par ceux du ministère de l'instruction publique, et il exprime sur la nécessité sociale de la Religion des pensées dont nous devrions lui tenir compte en dépit de nos blessures personnelles, si nous pouvions être encore suceptibles de pareils ressentiments. « Ce » n'est point ici, » dit-il en terminant son exhortation aux Évêques, « la remontrance d'un journaliste présomp- » tueux, mais l'avis d'un écrivain respectueux et désin- » téressé, uniquement inspiré par le désir de voir fleurir » la foi de nouveau et porter des fruits, venir en aide au » travail, ennoblir la misère, consoler la douleur, soutenir » la faiblesse et panser les plaies que la science politique » n'a pas encore trouvé le moyen de guérir. » Il y a loin de ce langage à la faconde de mal-appris dont les dignitaires de l'Université nous ont fourni tant d'exemples dans le *Journal des Débats*.

La *Presse*, maintenant, nous permettra de lui dire que l'article où elle pense avoir épuisé la question, elle ne l'a qu'à peine effleurée.

Cette discussion, qu'elle croit près de finir, pour peu que les Évêques consentent à garder le silence, est à son début; il n'y a nulle apparence que ceux qui l'ont entamée en voient le terme.

Les commencements, il est vrai, ont pu paraître peu de chose. Aujourd'hui encore des yeux habitués à l'inconsistance des affaires du temps risqueraient de s'y tromper. De quoi s'agit-il? Une liberté est promise dans la Charte, certains citoyens la réclament; le Gouvernement, mu par l'intérêt d'un corps dont il attend de grands services, la refuse, ou ne l'accorde pas loyalement. A ceux qui la demandent comme à ceux qui la refusent, il faut le concours de l'opinion. L'opinion est indifférente; on agit sur

elle en sens opposés. Bientôt l'opinion se manifestera, une loi sera rendue, et tout sera dit. Il n'y a donc qu'à gagner l'opinion. Voilà le coup d'œil du sage vulgaire. Ce coup d'œil serait juste, s'il n'était question que d'une liberté politique.

Les chrétiens, ceux du moins qui ont jeté un regard sur l'histoire de l'Église et sur l'humanité, savent mieux voir. Cette liberté promise intéresse la foi : par cette seule raison, dès qu'ils ont pensé à la réclamer, ils ont dû s'attendre à toutes les répugnances du monde. S'ils avaient pu croire un instant que le Pouvoir, accaparé par la philosophie régnante, tiendrait les serments qu'ils ont reçus, qu'on les admettrait à l'exercice du droit commun, que la vérité dont ils gardent le précieux dépôt pour en ensemencer la terre, cessant d'irriter l'iniquité humaine, serait accueillie à titre d'égale parmi toutes les idées à qui l'on donne le champ et la lumière, la première réponse faite à leurs réclamations les aurait détrompés. Ils auraient su dès lors, à n'en pas douter, qu'ils devaient se taire, ou soulever contre eux une hostilité presque générale; fuir, ou affronter le combat un contre cent, un contre mille; accepter le joug, ou se résigner à la réprimande et à l'abandon des sages, aux calomnies des méchants, aux injures, peut-être aux violences d'une populace de philosophes, de lettrés, de politiques inférieurs; foule misérable, vieille ennemie des austères franchises de la Religion, que l'Église a toujours vue ameutée contre elle et qui, recourant toujours au même piége pour tromper les mêmes instincts, écrit grossièrement, aujourd'hui comme autrefois, le mot de liberté sur le drapeau de la plus vile tyrannie !

La lutte néanmoins a été engagée. Croire qu'elle va

finir et qu'elle peut finir, c'est ne rien entendre à ce qui se passe. Ceux qui, au nom de leurs croyances catholiques, ont revendiqué la liberté d'enseignement, ont introduit dans la France *une querelle de religion !...* Ils ont su ce qu'ils faisaient; on l'a très-bien compris ailleurs. Ils ont prévu ce qui arrive, et ils n'ont pas hésité; leurs prévisions vont plus loin encore, et ils ne reculeront pas. Ce n'est pas à eux de reculer : ils obéissent à leur conscience. Ils n'ignorent nullement qu'ils ne sont pas les plus forts, et c'est pour eux un motif de peu d'inquiétudes, car ils ignorent encore moins qu'en ces entreprises difficiles et douteuses, l'essentiel n'est pas d'avoir les hommes, mais d'avoir Dieu pour soi. La *Presse*, méditant sur ces données, appréciera la juste portée de ses vues et de ses conseils. La plus simple réflexion sur l'histoire de l'Église lui fera connaître en même temps jusqu'où peut être poussé le différend qu'elle offre d'arranger.

Il ne faut pas trop dire que les temps sont changés, que ce qui s'est fait ne se reverra plus. Les siècles, en s'écoulant, modifient les usages et les mœurs; ils laissent immuable ce fond de l'âme façonné des mains de Dieu comme la Religion, qui doit seule y porter jusqu'à la fin des âges la lumière, la force et la paix. Notre foi catholique n'est point susceptible d'une certaine *civilisation;* nous luttons précisément contre cette civilisation que l'Université voudrait nous imposer. Ceux donc qui sont vraiment catholiques aujourd'hui, le sont comme l'ont été leurs pères, fils militants de l'Église, à toutes les époques et dans toutes les conditions. Tels ils resteront, quoi qu'il arrive; tels on trouvera ceux qui viendront à leur suite, devant des adversaires depuis longtemps connus et qui, quant au fond, ne se transforment pas plus qu'eux-

mêmes. Judas et l'hérésie sont contemporains de l'Évangile et de la croix.

Aujourd'hui, comme toujours, on refuse à l'Église ce qu'elle demande, parce que, aujourd'hui comme toujours, ce que l'Église demande n'est qu'un moyen indiqué par l'état des choses et des esprits pour faire triompher des principes de salut dont on ne veut pas.

Il fallait attendre, dit-on. Question oiseuse ! Il est toujours opportun de revendiquer des droits qui sont, en définitive, les droits de l'âme et de Dieu. Puisqu'un jour ou l'autre il fallait recommencer, pourquoi ne pas commencer tout de suite? Qui nous aurait marqué le moment précis où nous aurions pu, sans exciter mille colères, dire à l'Université : Nos enfants perdent la foi dans vos écoles, rendez-les nous? Vous faites des générations monstrueuses, sans croyance, sans dévouement, sans vertu; vos mains sont avares et vos doctrines sont empoisonnées; vous n'avez pas notre confiance, nous voulons sauver les âmes de nos enfants? — Attendre ! il fallait attendre ! — Mais enfin, sait-on que nous sommes chrétiens, et sait-on ce que c'est qu'un chrétien? Nous avons attendu, et tandis que nous laissions passer les jours et les années, nos enfants se perdaient; nous pouvions contempler sur ces corps débiles et dans ces âmes prématurément flétries les traces d'un mal déjà irréparable. Patience, c'est bientôt dit à ceux dont on ignore les angoisses ! Mais la mère qui se disait : L'on m'a gâté un fils, me gâtera-t-on encore les autres? Mais le père qui se sentait coupable devant Dieu, de mettre en balance l'avenir temporel et l'avenir éternel de son enfant, et dont la tendresse lâche ne pourrait choisir; mais le citoyen à qui les lois existantes font une part de responsabilité dans

les fautes et les crimes de l'État, parce qu'aujourd'hui tout homme peut dire : l'État, c'est moi! et qui pensait que la justice divine lui demanderait compte du silence gardé sur cette iniquité formidable : leur était-il, à tous ceux-là, si facile et si permis d'attendre? Sait-on que pères, mères, frères, tuteurs, citoyens, partout dans nos livres saints, dans nos méditations, dans nos prières, dans le souvenir sacré de nos confesseurs et de nos martyrs, dans les exemples de CELUI que nous adorons, comme dans les lamentables histoires que chaque instant nous apporte, partout, partout des voix terribles s'élevaient contre la patience trop humaine avec laquelle nous laissions ce grand forfait s'accomplir? *Et ait Dominus ad Caïn : Ubi est Abel frater tuus?*

Il fallait employer plus d'habileté, parler un autre langage. Oh! sans doute. Si, au lieu de réclamer la liberté d'enseignement au nom de la Religion catholique et pour le salut de la foi, c'est-à-dire au nom et pour le maintien de ce qu'il y a sur la terre de plus pur, de plus excellent, de plus fécond en bienfaits de tout genre, nous avions eu l'esprit de la faire exiger par les mauvaises passions politiques et philosophiques ; s'il s'était agi d'une liberté d'anarchistes, au lieu d'une liberté d'honnêtes gens, l'affaire serait terminée ou du moins en bonne voie. Seulement, cette liberté ainsi obtenue pourrait bien contenir une exclusion toute spéciale contre nous. Mais pourquoi les mauvaises passions réclameraient-elles? Qu'ont-elles à désirer? l'Université les accommode parfaitement : elle leur donne des hommes sans croyance pour aujourd'hui, un instrument de despotisme pour demain. Entre le monopole et ces mille sectes de l'erreur sociale ou religieuse, l'accord est complet contre la liberté des chré-

tiens, leur commune ennemie. Aveugle encore, et plus qu'aveugle celui qui ne le voit pas!

Dans cette position, que faire? La *Presse* saurait-elle nous le dire? Nous devions abandonner le champ de bataille, ou bien agir comme nous avons agi. Mais ici l'on nous reproche l'injure, la mauvaise foi, des appétits de spéculateurs. Nous ne dédaignons point, par égard pour notre adversaire, de répondre à ces lieux communs qu'il emprunte aux journaux de l'Université, afin de nous montrer bien à propos ce que nous pouvons attendre de l'opinion la plus modérée et la plus sage. Quant à l'injure, nous sommes francs, parce que nous ne tenons point à nous exprimer de telle sorte que ni nos amis ni nos ennemir n'en gardent le souvenir. Un jour O'Connell parla contre le roi Lous-Philippe ; la *Presse* s'écria que ce jour-là le libérateur de l'Irlande avoit trop bu. Tous les jours on outrage, on calomnie indignement notre foi, notre culte, qui nous sont aussi chers que le roi des Français peut l'être à la *Presse*, et si nous disons qu'il faut être ivre de haine pour employer un pareil langage, du moins ne disons-nous pas qu'on est ivre de vin. Quant à la mauvaise foi, comme nous tenons que le mensonge est un péché mortel, nous faisons en sorte de ne point mentir ; nous n'en avons ni le goût ni le besoin. Quant à la spéculation, la *Presse* nous connaît, elle peut produire l'état de nos profits. Nous spéculons, il est vrai, mais sur des espérances qui ne sont point cotées à la Bourse et vers lesquelles la commandite ne se tournera pas de longtemps! On nous accuse d'exagération. S'il s'agit de nos principes, nous ne les avons point formés nous-mêmes : nous les avons reçus tels que la Religion nous les a donnés, tels qu'il faudra que le monde les accepte. Sur ce point,

nulle modification possible. Ce que Dieu donne à croire est bon à publier. Que le public s'en indigne ou s'en amuse, à son choix. Dieu est puissant et plein de miséricorde.

Laissons un débat puéril. Voyons ce que, dans la situation présente de l'Église et de l'opinion, nous avons voulu et ce que nous prétendons faire. La *Presse* a peu de sympathie pour nous; après nous avoir entendu, elle en aura probablement moins encore. Nous lui ferons par là connaître la valeur positive de ce *sentiment religieux*, qui renaît, dit-elle, et sur lequel elle compte ingénûment pour remédier aux maux de la société. Quant à nous, comme nous croyons qu'il n'y a point de neutres dans les questions de cette gravité, il nous importe peu qu'un spectateur douteux nous combatte aujourd'hui ou nous combatte demain; et nous aurons du moins, au milieu de ces tièdes esprits qui ne savent ni ce qu'ils osent penser, ni à quoi ils se pourront résoudre, le plaisir de parler français et chrétien.

II. Ce serait s'abuser étrangement de penser que nous écrivons pour amener à nos idées des gens qui n'admettent ni le pouvoir de l'Église, ni peut-être même l'existence de Dieu, ces deux bases de toutes nos convictions, sans lesquelles ni nos raisons ni nos demandes n'auraient le moindre sens. Quiconque n'est pas catholique peut nous juger fous ou de mauvaise foi, nous prendre pour des fanatiques ou pour des spéculateurs : nous n'avons que des paroles qu'il ne pourra comprendre ou qu'il ne voudra pas écouter. Quiconque ajoute au malheur de n'être point catholique, celui d'avoir dans la vie des intérêts actuels directement contraires à ceux de la Religion, ne nous offre qu'une oreille encore plus hostile et qu'un cœur encore

plus fermé. La *Presse* est dans la première catégorie ; les gens du *Journal des Débats*, ceux de l'Université sont dans la seconde. Nous ne parlons point des intelligences qu'ameutent le *Constitutionnel*, le *Siècle*, etc., c'est la dernière plèbe, le bas-fond où il semble que nulle idée vraie ne puisse jamais descendre. Là sont les aveugles-nés. L'art humain perd sur eux tout son pouvoir. Ils ne verront que par la grâce de Dieu.

Nous n'attribuons point à notre plume, dont nous connaissons la faiblesse, une mission que nulle plume laïque ni ecclésiastique ne saurait remplir. Ce n'est jamais par l'écriture, c'est par la prière, par la prédication, par toute la vie de la parole humaine, par tout ce feu qui sort des yeux et du cœur d'un apôtre, par cette grâce divine que les œuvres de foi font surabonder dans l'âme des saints missionnaires et qu'ils répandent sur leurs auditeurs ; c'est par là que les indifférents sont émus, les incrédules convertis. La voix d'un bon prêtre produira en quelques jours des miracles que tous les livres pieux et tous les journaux du monde n'opèreront jamais. Ceux-là seuls peuvent vraiment convertir, qui peuvent absoudre, ayant reçu tout ensemble, comme prix de leur existence vouée à Dieu, le devoir d'instruire et le pouvoir de délier.

Mais, en dehors des trois sortes d'hommes à l'esprit desquels nous ne pouvons que bien difficilement et bien rarement atteindre, il en est d'autres pour qui les vérités de notre point de départ sont choses connues, certaines et démontrées. Ils sont nos frères, c'est pour eux que nous écrivons : nous sommes un lien et un message entre ceux qui croient et qui aiment comme nous. Ils ne se connaissaient pas les uns les autres ; notre but a été de les réunir, de former de toutes leurs pensées une seule pensée, de

tous leurs désirs un même dessein, de toutes leurs œuvres une œuvre commune.

Du nord au midi, et de l'est à l'ouest, nous portons une parole d'union, un mot d'ordre fraternel pour le grand combat qu'il faudra livrer tôt ou tard. Ici nous stimulons l'indolence, et là nous affermissons des résolutions déjà méditées; partout nous signalons les ruses et les entreprises de l'ennemi, recevant et portant des lumières qui, autrement, auraient peine à dépasser un certain horizon. Cet humble rôle convient à nos humbles forces. Nous ne regrettons point de ne pouvoir davantage. Révéler les funestes plans du mal, c'est lui créer, dans cette loyale France, assez d'adversaires pour qu'il y soit noblement combattu.

Grâce à Dieu, déjà nous ne pouvons plus nous plaindre d'avoir inutilement travaillé. Nos fatigues, nos sacrifices, nous pourrions dire nos souffrances, ont reçu leur prix. La sournoise tyrannie philosophique et le monopole universitaire, instrument principal de cette tyrannie, sont exécrés de tout ce qui porte à bon titre le nom de chrétien. Hier, il y avait des catholiques isolés; aujourd'hui, une opinion catholique s'assied sur les débris de vieilles et pénibles dissidences. Ce qui sortira de là, Dieu le sait; mais nous y voyons entrer la vie, nous y voyons régner le patriotisme, l'honneur et la foi. Nous croyons écrire les premiers mots d'une page qui sera glorieuse dans notre histoire. Au milieu de ce grand et déplorable naufrage des vertus antiques, parmi les cupides empressements d'une société qui se met elle-même au pillage, on verra ce que des cœurs chrétiens savent immoler à Dieu et à la patrie. En somme, voici le point à noter, si l'on veut aller au-delà d'un vain choc de paroles : en dehors de tous les

partis, il se forme, il existe un parti catholique, c'est-à-dire un parti d'honnêtes gens et de gens dévoués, qui parle dans cette feuille et qui ne fuira pas l'occasion d'agir. Que si l'on est curieux d'apprendre ce qu'il saura faire, il ne faut qu'attendre un peu. On ne le verra jamais sans doute dans la rue, mais on pourra le rencontrer ailleurs. Il est neutre encore; mais si le Gouvernement veut l'avoir contre lui, le Gouvernement n'a pas grand'chose à faire pour cela.

On peut bien nous dire que l'*Univers* compromet le Clergé plus qu'il ne le sert. Si l'on veut nous convaincre que nous avons eu tort de contribuer à mettre autour de l'Église *toute seule* ce rempart de nobles cœurs, on échouera. Nous ne tenons point à servir le Clergé de la façon qu'on nous indique. On lui souhaite des hommages, des faveurs et l'oisiveté. Nous lui souhaitons le labeur, les croix, et de faire avancer le règne de Dieu.

Nous consentons qu'ici le *Constitutionnel,* le *Journal des Débats,* les autres se mettent à crier au parti-prêtre, que voilà le parti-prêtre qui se montre et s'avoue? *Laissons-leur cet os;* nous ne pouvons pas les empêcher d'être absurdes. Parti-prêtre tant que l'on voudra! Le prêtre garde le dépôt des seules vérités immuables qui soient sur la terre : il a le soin de toutes les douleurs, la mission de pardonner toutes les injures, la force de faire du bien à tous ses ennemis. Le parti-prêtre aurait tort de se déguiser. Il n'a point à rougir de son symbole, il n'en rougira pas. Ces folles clameurs ne détacheront pas de lui une seule âme; qu'elles cessent ou se perpétuent, il n'en sera pas moins là, ferme dans le dessein d'user loyalement, au profit de la Religion, des libertés dont on use déloyalement contre elle; opposant partout aux illégalités, aux outrages,

aux vexations dont on poursuit la robe du prêtre et le froc du moine, le cœur, le vote, le bras du citoyen. Il sera là, n'exigeant point la domination, mais l'égalité ; n'usant ni de fraude ni de violence, mais usant de la presse, de la parole, de la raison ; s'appuyant sur la loi. Et comme il reste quelque force dans cette Église de France, comme on a besoin d'elle par mille raisons qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'au surplus nous pourrons présenter un autre jour, il faudra bien prendre le parti-prêtre pour ce qu'il est et compter avec lui.

Nous prions la *Presse* de considérer que l'*Univers* n'est point du tout l'organe officiel des évêques, ainsi qu'il plaît au *Constitutionnel* de le publier ; qu'il n'est point du tout rédigé par des ecclésiastiques (au *National,* on dit des *échappés de sacristie*), ni pour des ecclésiastiques exclusivement ; que ce sont des laïques, des *néo-catholiques,* suivant l'heureuse expression du *Journal des Débats,* qui le soutiennent, le rédigent et en majorité le lisent. Par conséquent, on peut (si on en trouve le moyen) réduire les évêques et le Clergé au silence, expulser les Jésuites, etc. On ne se débarrassera pas pour cela du parti-prêtre, ni de cette importune voix qui crie justice dans l'*Univers.* L'*Univers* et le parti-prêtre en seront au contraire plus redoutables, parce qu'il y a ici des idées que l'iniquité ne peut frapper sans leur faire prendre racine, et des hommes qui se fortifient dans l'adversité.

Nos prêtres, nos évêques font de la religion. C'est leur œuvre sublime et bien remplie. Ils prêchent, ils consolent, ils donnent. Qui est allé leur demander la lumière et ne l'a point reçue ? Qui a sollicité leurs secours et s'est retiré les mains vides ? Où sont les malheureux, les souffrants, les pauvres, de qui se soit volontairement éloigné

le dévouement religieux et sacerdotal? Et dans cette foule d'infortunés qui n'ont que l'Église pour refuge et le prêtre pour appui, où est l'homme à qui l'on a demandé compte de ses opinions sur les choses humaines, avant de l'assister, avant de l'instruire, avant de l'admettre à la participation des mystères saints? Donner, pardonner, faire connaître et faire aimer Dieu, voilà tout le rôle de nos prêtres; ils n'en cherchent, ils n'en acceptent point d'autre. Notre rôle, à nous, laïques, est différent: nous sommes dans la vie, *nous faisons de la politique,* et nous voudrions savoir qui nous en empêchera?

Si nous avions des opinions, au lieu d'avoir des croyances; si nous n'étions attachés à l'Église romaine que par l'esprit, au lieu d'adhérer à sa foi du fond de l'âme; si nous ne la trouvions que bonne, utile et belle, au lieu de la reconnaître sainte; si ses dogmes, sa morale, son culte, son organisation matérielle nous paraissaient seulement constituer la plus parfaite des institutions humaines et la plus favorable aux besoins de la société, il nous serait permis de le proclamer sans cesse en tous lieux, à tout propos; nous ferions acte de bons citoyens en procurant le développement et la force d'une institution nécessaire, selon nous, au salut de notre patrie. Si nous disions, comme citoyens libres et comme philosophes, que, hors des idées catholiques, il n'y a point de gouvernement, point de lois, point d'ordre, ni liberté, ni bonheur, ni gloire, nous n'en dirions pas plus que les républicains ne disent de la république, les phalanstériens du phalanstère, le *Journal des Débats* de tout ministère qui le soudoie, et le premier songe-creux venu des chimères qu'enfante à l'instant même son cerveau fatigué. On nous laisserait dire; il faudrait nous laisser dire : ce serait

violer toutes les garanties publiques de vouloir imposer silence à nos opinions, ou nous persécuter à cause d'elles. Si nous formions, comme citoyens, une ligue pour défendre les choses et les personnes ecclésiastiques menacées, de même qu'on se ligue dans les Chambres pour défendre tantôt M. Thiers et tantôt M. Guizot; si nous établissions un fonds pour rendre à tel évêque, dont le traitement serait supprimé, le moyen d'assister ses pauvres (1), pour donner à la presse catholique le développement qu'on a donné jadis à la presse de l'opposition, pour soutenir entre deux candidats celui qui pourrait le mieux servir nos vues, pour refuser nos enfants à l'Université de la même façon qu'on refuse l'impôt..., qu'aurait-on à dire légalement? que ferions-nous que tout le monde n'ait fait et n'ait le droit de faire? Or, maintenant, pourquoi le chrétien s'interdirait-il des actions que la loi autorise lorsque d'ailleurs sa raison les juge utiles et sa conscience les lui permet, les lui impose peut-être? Nous sommes à genoux devant Dieu, mais nous nous tenons debout parmi les hommes; Celui qui fait un devoir d'obéir donne aussi la force de résister. On nous renvoie à la prière : nous en sortons, et c'est parce que nous avons prié que nous saurons parler et agir.

Nous faisons de la politique, nous en voulons faire, nous ne sommes point mécontents d'en avoir fait. En d'autres temps, il fallut à l'Église un bras séculier; il lui faut aujourd'hui une voix séculière; nous serons cette voix. Nous ne l'emploierons pas à demander des emplois, ni des honneurs, ni d'abusifs priviléges; mais elle criera

(1) Sous la Restauration, l'opposition libérale donna une belle propriété à M. Dupont (de l'Eure) pour l'indemniser des sévices du Gouvernement.

sans cesse justice et liberté. Le Gouvernement a ses raisons, qui nous sont connues, pour aimer l'ombre et le silence; nous avons les nôtres, qu'il connaît, pour aimer le grand jour et le retentissement du combat. Sa politique d'assoupissement offrait des dangers graves, écartés désormais; la nôtre, nous n'en disconvenons pas, a ses labeurs; mais, depuis dix-huit siècles passés, la barque de Pierre gouverne dans la tempête, et nous préférons pour elle les écueils connus, les continuelles alertes de l'orage, au calme trompeur, à la nuit, aux abîmes cachés.

Et que la *Presse* se rassure sur l'avenir du sentiment religieux *à la ville comme à la campagne*. Ni à la ville, ni à la campagne, le sentiment religieux ne se refroidira par suite d'une lutte qui enflamme de zèle tous les cœurs déjà chrétiens. Si notre voix ne peut pas faire d'un incrédule un croyant, du croyant elle peut faire un apôtre, comme les récits et les beaux exemples de la guerre, comme le son de la trompette font du soldat un guerrier. Nous savons ce qui se passe en nous lorsqu'une nouvelle infamie vient frapper les objets de notre vénération et de notre amour. L'équipage d'un navire en péril jette à chaque coup de vent quelque chose de sa charge à la mer, et nous pareillement, voyant ce dont nous pouvons nous passer et dont il faut que nous nous passions, nous nous allégeons de toute vue, de tout sentiment, de tout désir qui ne seraient pas uniquement pour notre sainte cause. Nous lui vouons des jours et des forces réservés longtemps à d'autres destinées; nous sentons avec bonheur que plus le monde s'éloigne de Dieu, plus Dieu nous veut à lui, plus il nous est doux de nous abandonner à lui; et, remplis d'espoir contre l'espérance même, nous augurons bien de cette tourmente qui nous laisse, nous et nos frères, libres

des attaches terrestres, armés de toute notre foi et de tout notre cœur.

Nous en avons assez dit pour permettre à la *Presse* de juger si les choses en sont encore au point où elle les considère, et si la querelle, beaucoup plus laïque qu'ecclésiastique, faite à l'Université peut finir, quelle que soit la ligne de conduite adoptée par l'Épiscopat, autrement que par la ruine du monopole; ruine que l'Université, confessant ainsi sa faiblesse, regarderait comme le signal de sa perte et à laquelle le Gouvernement, placé pour une si large part dans les mains universitaires, ne voudra point consentir. Mais il importe peu que l'on consente ou que l'on ne consente point. Si notre succès dépend un peu de nos adversaires, il dépend davantage encore de nous, et surtout il dépend de Dieu, dont nous servons ici les intérêts. L'œuvre pour laquelle nous combattons est le salut des âmes. C'est pour cette œuvre que Jésus-Christ a voulu mourir.

Naturellement plus respectueux encore que la *Presse* envers nos évêques, nous ne nous permettrons pas de leur donner un conseil. Dieu, qui fait peser sur eux un si lourd fardeau, nous les a choisis pieux et sages, vraiment désintéressés entre les opinions, vraiment animés du zèle et de la bonté des pasteurs. Nous avons confiance en eux; nous recueillerons respectueusement et nous ferons retentir leurs paroles, dussent-elles nous blâmer; nous aurons soin que la responsabilité des nôtres ne les atteigne jamais. S'ils se taisent, nous ne jugerons point leur silence. Nous croirions que nul devoir ne les oblige encore à parler. Mais en même temps nous serons devant eux les rapporteurs infatigables de la cause; nous leur dirons ce qu'on entreprend contre l'Église, quelles doctrines on

prêche dans les colléges, ce qu'y deviennent nos enfants. Cent fois renvoyés, nous reviendrons toujours; rassurés tant qu'ils se montreront sans alarmes, leurs craintes ne trouveront jamais nos courages en défaut. Notre mission finira lorsqu'ils auront la liberté de se réunir et de se concerter pour aviser aux besoins temporels de la Religion.

Cependant, nous devons en avertir la *Presse*, elle ne peut guère espérer qu'en attendant ce moment, bien éloigné sans doute, les évêques se tairont. Le *sentiment religieux* dont elle s'accommode et qui va de pair dans ses colonnes avec les feuilletons qu'on lui a tant et si justement reprochés, n'est pas tout-à-fait celui que l'Épiscopat doit s'efforcer de faire refleurir. Comment des évêques pourraient-ils s'y fier? L'Université s'en contenterait! Pour que la religion règne chez un peuple et produise les biens qu'elle promet, il ne suffit pas que çà et là un homme d'esprit dégoûté des entreprises et des misères humaines, ouvre l'Évangile et se dise: « Je vais donner à mon âme des lois meilleures, je vais tracer à l'opinion une voie plus sage; il nous faut de la religion. » Premièrement, l'Évangile fait peu de chrétiens sans l'Église catholique, et l'Église catholique ne fait point de catholiques sans les sacrements. Secondement, pour un homme d'esprit à qui la folie et l'abjection du monde font prendre l'Évangile, qui le lit, qui l'admire, et rarement en devient plus sage, des milliers et des milliers d'autres demeurent dans la grossière irréligion théorique et pratique dont la société subit aujourd'hui les hideux résultats. Il n'y a qu'un remède à ce mal, qu'un moyen de procurer à la société ces fruits de l'Évangile dont la *Presse* nous a fait une énumération si vraie et si bien sentie: c'est une grande, une loyale liberté d'action donnée à l'Église en tout ce

qui est de son ressort, et particulièrement en ce qui concerne l'éducation de la jeunesse, principal et presque unique moyen de former en grand nombre des chrétiens véritables.—Or, c'est là, de l'aveu même de la *Presse*, ce que le Gouvernement refuse d'accorder, se faisant aider dans ce refus inique par autant d'impures et de violentes passions qu'il en peut soulever, y mettant toute la colère, toute la mauvaise foi, toute l'impudeur qu'on a pu déployer contre l'Église dans les plus tristes jours, faisant condamner les évêques, comme fonctionnaires, par son Conseil d'État, et en même temps autorisant l'attaque et l'outrage avoués des fonctionnaires de l'Université contre l'enseignement des évêques.

Mais cette liberté si solennellement promise, si indignement déniée, si redoutée et si nécessaire, contre laquelle la philosophie anti-religieuse aura tant de peine à lutter, et sans laquelle la Religion ne pourra ni ressaisir les enfants égarés, ni retenir ceux qui lui sont encore fidèles; c'est là aussi ce que l'Église entière doit sans cesse et par-dessus tout réclamer. Eh bien ! en dépit de toute l'habileté du Gouvernement, en dépit de leur modération même et de leur amour pour la paix, les évêques élèveront la voix. Ce ne sera pas nous qui les y contraindrons, ce sera l'Université. Les conseils et les menaces n'y feront rien. Le loup ne se contentera pas de rugir autour du troupeau; il pénétrera dans le bercail, il y trouvera le pasteur, et il sera frappé.

Et le pasteur, quoi qu'en dise la *Presse*, ne manquera pas à sa dignité lorsqu'il frappera, soit qu'il se serve d'un livre, d'un mandement ou d'un journal. C'est une étrange idée de la *Presse*, de croire qu'il n'est pas digne d'un évêque de descendre de sa chaire *pour entrer en corres-*

pondance publique avec un rédacteur de gazette. Un rédacteur de gazette peut être un très-bon chrétien, ou un impie fort dangereux. Dans le premier cas, l'évêque ne se déshonore pas plus qu'un autre en l'avouant pour ami ; dans le second cas, il ne fait pas plus de tort à la puissance et à la majesté pontificale que ne lui en ont fait les plus illustres de ses devanciers et de ses modèles, qui ont publiquement écrit aux Arius, aux Pélages, aux Donat, à tant d'autres, dont le temps a rehaussé les noms et qui ne seraient que des rédacteurs de gazettes aujourd'hui. Un évêque est assez digne lorsqu'il secourt les malheureux, combat l'erreur, protége la vérité.

Pour conclure : cette guerre est juste et chrétienne, les combattants ne manqueront point. Les besoins de l'Église sont pressants, les enfants de l'Église ne seront ni muets ni timides. Il ne s'agit point de savoir quand nous obtiendrons ce qu'il nous faut. Il faut l'obtenir très-vite, et dans ce but le demander très-haut et sans relâche. Réussirons-nous? Dieu le sait, Dieu seul ! Nous réussirons si Dieu veut pardonner ; nous échouerons s'il veut punir. Quoi qu'il arrive, notre âme est en paix. Il ne nous est pas ordonné de triompher, il nous est ordonné de combattre jusqu'à la mort.

DÉCLARATION D'ABUS

CONTRE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE CHALONS.

5 novembre 1843.

I. L'évêque de Châlons a adressé, le 18 octobre dernier, au clergé de son diocèse, une circulaire sur la sanctification du dimanche. Le saint jour est malheureusement profané dans son diocèse comme ailleurs, malgré les prières et les larmes des pasteurs, malgré les remontrances des catholiques, malgré les observations mêmes des hérétiques étrangers qui visitent notre patrie et qui s'étonnent de cette fureur sauvage avec laquelle, de toutes parts, la société française refuse aux pauvres le repos dont ils ont besoin, à Dieu l'honneur et le respect qui lui sont dûs.

Nous reproduisons un passage de cette lettre admirable, où parle et gémit l'âme d'un saint. Nous ne le faisons pas pour venger le pieux prélat des railleries qu'une presse sans cœur prodigue à son courage et à ses cheveux blancs: il est trop au-dessus de ces basses clameurs, nous le faisons uniquement afin de porter dans les âmes chrétiennes de nobles et salutaires pensées, afin que partout où cette feuille arrivera, les fidèles s'associant à la douleur du vé-

nérable évêque, s'unissent également à ses prières. Puisse Dieu, prolongeant les jours utiles de son serviteur, le laisser assez longtemps sur le bord du tombeau qu'il s'est creusé lui-même, pour qu'il puisse voir, avant d'y descendre, l'aurore des jours meilleurs que ses efforts auront tant avancés !

Un mot encore, avant de laisser parler cette voix éloquente. Monseigneur l'évêque de Châlons est définitivement traduit devant le Conseil d'État : on va décider qu'il a *abusé* de ses droits d'évêque et de citoyen, en déclarant que la Religion n'est pas suffisamment respectée dans un collége soumis à sa surveillance. Ne faut-il pas aussi, maintenant, déférer au Conseil d'État la lettre pastorale que nous allons citer? Le même *abus* s'y trouve plus caractérisé encore. Si l'on blâme la lettre sur les colléges, on doit à plus forte raison blâmer celle-ci Et. où s'arrêtera cette manie de blâmer les actes du devoir épiscopal, surtout lorsqu'il faudra enfin reconnaître qu'elle ne sert et ne peut servir à rien? Triste et éternelle folie du pouvoir temporel, qui s'imagine annuler, en les traduisant devant les tribunaux humains, les avis légitimes qui le traduiront lui-même, s'il ne s'amende, au tribunal de Dieu !

Nous disons et nous n'exagerons pas, et nous sommes dans la force d'une vérité qu'on ne peut ébranler sans ébranler l'ordre social, que la pastorale qu'on va lire est pour le Gouvernement une cédule à comparaître devant le Juge souverain qui prononcera sur les hommes et sur les nations. La profanation du dimanche est un péché mortel : c'est un crime véritable, et il ne faut pas réfléchir beaucoup pour en trouver la raison profonde. Considérez en effet cette profanation : vous y trouverez d'abord le

mépris des ordonnances divines, et l'homme ne peut rien faire de plus odieux, à moins qu'il n'ait la folie de dire que Dieu n'existe pas, ou que sa loi n'est point connue, ce qui est une autre façon de nier l'existence de la Divinité. Vous y voyez ensuite, comme racines, l'inhumanité envers le pauvre, l'âpre soif du gain, l'avarice; et, comme conséquence, la foule innombrable des désordres que le vice produit. Sur tout cela plane et frappe à bon droit la justice de Dieu. Ainsi les peuples vont à leur perte dans la splendeur de leur folle activité, de leur indigne opulence, de leur orgueil et de leurs plaisirs. Pompeux cortége qui renferme la mort, bruits de fête et de joie où l'oreille de Dieu distingue les soupirs des porte-fardeaux qu'exténuent ces triomphateurs cupides. L'insensé n'y voit que le développement de l'industrie et la production des richesses; *il répète en son cœur : Il n'y a point de Dieu.* Dieu veille cependant; et de tous ces jours qu'il s'était réservés et qu'on lui refuse, il fait le jour de colère, où, comme un rocher lentement miné par la base, s'écroule l'insolente prospérité des nations.

Or, ce crime contre lequel s'élève inutilement la voix de l'Église, qui en a plus donné le scandaleux exemple, qui l'a plus souvent commis et l'a fait commettre avec une plus injustifiable obstination que notre Gouvernement? Se passe-t-il un dimanche que tout Paris ne voie profaner par des travaux manifestement inutiles? et ces médiocres esprits, à qui on livre la direction des provinces, ces préfets, ces sous-préfets, ces administrateurs de tout ordre, ne nous ont-ils pas cent fois forcé de signaler et de stigmatiser l'idiot empressement avec lequel ils copient à cet égard, les brutales façons de leurs supérieurs? Mgr. l'évêque de Châlons ne s'en prend qu'à son peuple; mais

que ses plaintes soient entendues plus haut et plus loin, car elles accusent toute la hiérarchie administrative de qui le peuple reçoit un exemple funeste et trop imité.

Ces plaintes seront inutiles, nous le savons; nous parlons à des sourds. A la fin, éclatera une voix qui saura courber toutes les têtes. On se souviendra alors d'avoir méprisé les avis de miséricorde, et l'on confessera du moins la justice sous le poids du châtiment.

---

6 novembre.

II. Deux journaux libéraux et philosophes veulent bien approuver la circulaire de Mgr. l'évêque de Châlons sur la sanctification du dimanche, bien que le morceau soit gâté aux yeux des personnes raisonnables par les commentaires qu'y ajoute le *Journal des Jésuites*. C'est nous que l'on désigne et que l'on fait rentrer ainsi dans les conditions d'expulsion définies par le *National*.

Il n'y a dans cette circulaire ni *empiétements* ni *abus*, dit le *Constitutionnel* en personne. « C'est aux chefs de » l'Église qu'il appartient de rappeler à l'exécution des » commandements de l'Église. Ils n'ont que la voie de » la persuasion, car le pouvoir temporel n'est plus à leurs » ordres, mais nul ne trouvera mauvais qu'ils en usent » (de la persuasion). »

Nous voudrions que le *Constitutionnel*, d'après ces derniers principes, nous expliquât pourquoi la lettre de Mgr. l'évêque de Châlons sur l'enseignement religieux du collége de Vitry est déférée au Conseil d'État? Est-ce qu'il n'y rappelle pas aux commandements de

l'Église? Est-ce qu'il y emploie une autre voie que celle de la persuasion et s'y sert du pouvoir temporel? Pourquoi donc trouve-t-on mauvais qu'il en use (de la persuasion)?

Nous conseillons au *Constitutionnel* de suivre uniment sa nature et de ne pas feindre l'impartialité. Le jeu est trop fort pour lui.

Le 24 octobre 1843, Mgr. l'évêque de Châlons adressa au rédacteur de l'*Univers* la lettre suivante, qui fut déférée au Conseil d'État sous l'accusation d'abus; les passages soulignés l'ont été par la *Gazette des Tribunaux;* ce sont sans doute ceux que l'on a incriminés :

« MONSIEUR,

» Un cas est proposé : c'est celui d'un principal de Collége qui ne croit pas en Dieu, qui est rationaliste, panthéiste, etc., tout ce qu'il vous plaira, mais qui veut avoir des élèves, le plus qu'il se peut; car c'est toujours là l'important. Comme, dans le pays qu'il habite, il n'a affaire qu'à des familles qui tiennent à faire élever leurs enfants dans les principes de la Religion catholique, pour les contenter et pour que personne n'ait le moindre petit mot à dire, il se pourvoit d'un aumônier, et c'est, selon lui, un prêtre tolérant, pour qu'on n'en soit pas effrayé et que l'on sache que tout, chez lui, se fait rondement. Puis, sous le manteau de celui-ci, il débite ses belles doctrines dans un cours de philosophie qu'il fait lui-même très-savamment.

» Qui pourrait se plaindre? Les élèves vont à la messe deux fois la semaine; ils assistent au catéchisme de

» l'aumônier; ils se confessent comme bien d'autres; ils » font leur première communion; jusque-là que le prin- » cipal, qui a assisté à la cérémonie, en a été enchanté et en- » a éprouvé, à ce qu'il dit, les plus délicieuses émotions.

» Que fera cependant l'autorité ? Se fiera-t-elle à toutes » ces démonstrations? elle s'en gardera bien, sachant que » tout ceci n'est qu'un jeu, joué même assez maladroite- » ment; que ce n'est qu'une suite de la comédie de quinze » ans, laquelle en aura bientôt trente, et qui n'est plus si » jeune maintenant. On fera ce que dit Mgr. le Cardinal » Archevêque de Lyon, on supprimera l'aumônier qui » n'est qu'un prête-nom; on lui ôtera ses pouvoirs ou ils » seront tellement réduits, que personne n'en pourra abu- » ser pour faire aucun mal. La direction spirituelle et » religieuse des élèves sera remise entièrement au curé » de la paroisse, à qui il appartient d'en répondre et d'en » avoir soin, en qualité de propre pasteur. Par ce moyen, » tout sera dans la légalité : le principal continuera, puis- » qu'il le veut et que personne ne peut l'en empêcher » (ce qui est un grand malheur) à professer son pan- » théisme; le curé, de son côté, fera son devoir, et les pa- » rents seront informés, car il le faut bien, qu'instruits et » élevés de cette façon, il n'y a guère d'apparence que » leurs enfants soient admis à la paroisse à faire leur » première communion.

» Pour celles du Collége dont on a eu un échantillon » l'an passé, il n'en sera plus question.

» Ce n'est point chimérique, Monsieur le Rédacteur, » c'est ce qu'on a vu en certains pays que je connais et » que je ne nomme point : rien de plus sage par consé- » quent que l'avis de Mgr. l'Archevêque de Lyon, dont » nous partageons, on s'en doute bien, les affections et les

» sentiments. Nous disons comme lui à l'Université, car il » l'a dit pour le fond : il ne vous plaît pas d'être catho- » lique, et à nous il ne nous plaît pas de mettre le pied » dans vos établissements. Pourquoi deux enseignements » dans une maison? Si c'est le vôtre qui doit prévaloir, » que ne le dites-vous? A quoi bon nous faire jouer dans » vos Colléges un rôle qui ne nous convient nullement? » C'est nous rendre ridicules. C'est dire assez clairement : » *Nous ne sommes pas des hypocrites, des hommes à qui* » *il faut de l'argent*. Les beaux titres que vous avez là !!! » *Je sais qu'il y a des exceptions*.

Recevez, etc.

M.-J., Evêq. de Châlons.

La poursuite est motivée sur un seul grief, celui « d'injures envers les membres de l'Université et du corps enseignant. »

Nous empruntons à la *Gazette des Tribunaux* les détails suivants sur la procédure suivie par le Conseil d'État. Nous les recommandons à l'attention des lecteurs catholiques et nous les supplions d'en bien méditer les termes, afin qu'ils sachent quelle position ce tribunal, plus politique encore qu'administratif, entend faire au Clergé, et de quels liens il veut enchaîner les Évêques :

Il paraît que Mgr. l'évêque de Châlons, sur la notification officielle qui lui fut faite de l'action intentée contre lui, a adressé au Ministre une lettre dans laquelle il chercherait à repousser les reproches qui lui sont faits et dirait :—Que, dans tous les cas, s'il y avait abus de sa part, l'abus était bien léger et qu'il s'en commettait bien d'autres chaque jour qu'on ne songeait pas à poursuivre.

Sur le vu de ces pièces, le Comité de législation, composé de

MM. Dumon, Desclozeaux, Maccarel, Mottet et d'Haubersaërt, a été chargé de préparer le rapport. L'avis du Comité a été qu'indépendamment du cas d'abus résultant du fait d'injure, il y avait aussi abus, en ce que la lettre incriminée était de nature à troubler arbitrairement la conscience (Art. 6 de la loi du 18 Germinal an X) des maîtres et des élèves, en les menaçant de l'exclusion des sacrements et de la paroisse.

Dans ces circonstances plusieurs questions pouvaient s'élever :

Le Conseil d'État pouvait-il, en adoptant les conclusions du Comité de législation, reconnaître le double grief relevé par ces conclusions, tandis que la plainte qui le saisissait n'en signalait qu'un seul? Sur ce point il ne pouvait y avoir de difficulté sérieuse ; il est évident, en effet, que la juridiction du Conseil d'État, en matière d'abus, ne saurait être engagée par les indications plus ou moins restreintes de la plainte, et qu'alors surtout qu'un écrit lui est déféré dans son entier, il lui appartient d'y rechercher, sous quelque qualification que ce soit, les éléments de sa décision.

Une question plus grave était celle de savoir si la lettre adressée par Mgr. l'évêque de Châlons à un journal pouvait rentrer dans ces termes de la loi : « Tout prêtre qui, dans l'exercice du culte, etc.,... » ou si, au contraire, ce n'était pas un fait complétement en dehors du culte, échappant à la juridiction spéciale créée par la loi de l'an X, et restant dans le domaine du droit commun.

A cet égard, il n'est pas sans intérêt de faire connaître les précédents qui existent en matière d'appel comme d'abus contre des écrits émanés de supérieurs ecclésiastiques.

Une première fois, en 1809, il s'agissait d'un Mandement de l'évêque de Bayonne qui contenait quelques propositions fâcheuses pour le Gouvernement. Napoléon ne voulut pas que l'on se contentât d'un appel comme d'abus, il renvoya la conduite de l'évêque à l'examen de Commission de haute police administrative créée par le décret du 11 juin 1806. Il y avait là peut-être une violation assez formelle de la loi organique de l'an X ; mais le Gouvernement impérial trouvait sans doute des garanties plus efficaces dans une juridiction qui pouvait prononcer la réprimande, la censure, la cessation des fonctions et même la destitution.

A la fin de 1823, le Cardinal-Évêque de Toulouse avait fait imprimer et publier dans son diocèse une Lettre pastorale qui contenait des expressions contraires aux lois du Royaume ; cette Lettre fut supprimée par une ordonnance du 10 janvier 1824, ainsi conçue :

« Considérant que, s'il appartient aux Évêques de notre Royaume de » nous demander les améliorations et les changements qu'ils croient » utiles à la Religion, ce n'est point par voie de Lettre pastorale qu'ils » peuvent exercer ce droit, puisqu'elles ne sont adressées qu'aux Fidèles » de leur Diocèse et ne doivent avoir pour objet que de les instruire des » devoirs religieux qui leur sont prescrits;

» Que le Cardinal-Évêque de Toulouse a publié, sous la forme d'une » Lettre pastorale, des propositions contraires au droit public et aux lois » du Royaume, aux prérogatives et à l'indépendance de notre cou- » ronne, etc..., etc. »

En 1835, l'évêque de Moulins avait adressé au Roi et à tous les évêques de France un Mémoire par lequel il s'opposait au mode d'administration des Séminaires introduit par le Ministre des Cultes en exécution d'un décret impérial du 6 novembre 1813.

Dans ces circonstances, le Conseil d'État prononça en ces termes :

« Considérant que, si les évêques de notre Royaume sont admis » comme tous les citoyens à recourir auprès de nous contre les actes » émanés de nos ministres, il n'est point permis à un Évêque, dans un » Mémoire imprimé et adressé à tous les Évêques du Royaume, de » provoquer de leur part un concert pour s'associer à ses démarches, et » de chercher ainsi à donner à ses déclarations ou à ses actes un ca- » ractère qui les rendrait communs à l'Épiscopat tout entier;

» Considérant que, s'il appartient à un Évêque de nous proposer des » modifications ou améliorations qu'il croirait utiles d'introduire dans les » réglements relatifs à la comptabilité des établissements ecclésiastiques, » il ne lui est pas permis de provoquer de la part des autres Évêques du » Royaume la désobéissance aux lois et réglements en vigueur;

» Considérant que, dans le Mémoire ci-dessus visé, livré par lui à » l'impression, envoyé par lui à tous les Évêques du Royaume, comme » ayant droit d'en connaître, l'évêque de Moulins a méconnu l'autorité » qui appartient à notre Gouvernement en vertu des lois du Royaume » sur les établissements publics et sur la gestion temporelle des biens » des établissements religieux;

» Considérant que le Mémoire ci-dessus visé renferme dans plusieurs » de ses passages des imputations aussi injustes qu'injurieuses pour l'ad- » ministration publique et pour les Évêques du Royaume, en supposant » des concessions clandestinement arrachées par tous les moyens de » séduction ou de violence ;

» Dit qu'il y a abus, etc. »

Enfin, Mgr. de Quélen, archevêque de Paris, voulant, en 1837, protester contre la disposition que l'autorité publique prétendait faire de l'emplacement de l'ancien archevêché, formula ses protestations par une Lettre pastorale communiquée au chapitre métropolitain et envoyée à tous les curés du diocèse. Il y eut poursuite au Conseil d'État.

Et sur cette poursuite intervint, à la date du 31 mars, une déclaration d'abus qui, après avoir proclamé que les choses temporelles n'appartiennent qu'au Gouvernement civil et non à l'Église, ajoute :

« Que, s'il appartient aux Évêques du Royaume de soumettre au Roi, » relativement aux actes de son autorité qui touchent au temporel de » leurs églises, les réclamations qu'ils croient justes et utiles, ce n'est » point par la voie de Lettres pastorales qu'ils peuvent exercer ce droit, » puisqu'elles ne doivent avoir pour objet que d'instruire les fidèles des » devoirs religieux qui leur sont prescrits. »

Sans doute, aucun de ces précédents ne peut s'appliquer directement au cas spécial dont a été saisi le Conseil d'État; et c'est pour la première fois que la lettre d'un évêque à un journal est déférée à la juridiction administrative. Mais on peut remarquer que, dans l'un des cas que nous venons de rapporter, l'écrit incriminé pas plus que la lettre de Mgr. l'évêque de Châlons ne rentre, par sa qualification, dans l'un des actes de l'exercice du culte proprement dit : ce n'est ni un Mandement ni une Lettre pastorale. Cependant la déclaration d'abus n'en a pas moins été rendue ; c'est qu'en effet, ainsi que cela résulte des principes implicitement consacrés par les ordonnances qu'on vient de lire, ce qui constitue l'infraction au point de vue de la loi de l'an X, c'est l'abus de la fonction ecclésiastique dans les choses qui se rattachent à l'exercice de ces fonctions. Or, il est évident qu'il suffit que la parole de l'évêque, sous quelque forme qu'elle se manifeste, se rattache au culte, pour qu'elle rentre nécessairement dans l'exercice de ce culte, alors surtout que c'est une parole d'interdit et d'excommunication. La peine dont il menace dans quelque écrit que ce soit, il ne peut en menacer que comme évêque, car c'est comme évêque qu'il peut la prononcer. Autrement une loi, dont les garanties sont assurément bien faibles déjà, serait rendue facilement illusoire.

Telles étaient les questions qui pouvaient se présenter sur les poursuites dirigées contre Mgr. l'évêque de Châlons et qui, sans doute, auront été discutées dans le sein du Conseil d'État.

Nous n'avons pas à rendre compte de ces délibérations qui sont secrètes.

Le *Journal des Débats*, qui n'est pas moins dans la confidence du Conseil d'État que dans celle du Gouvernement et de l'Université, étant partie prenante aux budgets spéciaux de chacun des trois, complète en ces termes l'historique de la procédure :

« Le rapport de M. le Ministre de la Justice et des Cultes, qui soumettait la lettre de Mgr. l'évêque de Châlons à l'examen du Conseil d'État, était, dit-on, plein de fermeté, et blâmait en termes énergiques ce système d'injures diffamatoires pratiqué depuis quelque temps contre l'Université. Il représentait qu'il était temps de donner à tant d'honorables fonctionnaires du Corps enseignant la protection que les lois leur assurent, et le Conseil d'État s'est associé unanimement à cette réparation légitime.

» Nous mentionnons avec plaisir ce qui nous a été cité du rapport de M. le Garde des Sceaux, et nous espérons que cet acte de désapprobation solennelle, infligée par le Roi en Conseil d'État aux irritantes publications de quelques membres de l'Épiscopat, convaincra tout le monde que, loin de favoriser les excès du pouvoir spirituel, le Gouvernement est décidé à les réprimer et à les contenir.

» Les considérants qui précèdent la décision du Conseil d'État témoignent surtout de cette salutaire intention..... Les principes en ont été expliqués avec beaucoup de précision et de fermeté par M. Dumon, président du Comité de législation. Evidemment, ses paroles ont fait une vive impression sur le Conseil. M. Charles Dupin a exprimé aussi son avis avec une grande énergie, et il a cru même devoir faire sur la tolérance de l'ordre des Dominicains en France quelques observations qui ont amené d'excellentes explications de la part de M. le Garde des Sceaux.

Voici maintenant l'Ordonnance avec les *considérants*, telle qu'elle a été publiée ce matin par le *Moniteur*. On y remarque à chaque mot l'intention de consacrer le système d'oppression que tous les précédents cités par la

Gazette des Tribunaux ont eu pour but d'établir. Nous soulignons quelques passages, bien étranges pour qui connaît également les devoirs de la Religion catholique et les doctrines de l'Université, deux choses que les juges de Mgr. l'évêque de Châlons n'ont pas eu le temps d'étudier à fond, dans le court intervalle du 30 octobre au 8 novembre :

« Considérant que l'évêque de Châlons, agissant en cette qualité, se *livre à des allégations injurieuses pour l'Université de France et les membres du Corps enseignant;*

» Que ledit évêque *menace de refus éventuel des sacrements* les enfants élevés dans les établissements universitaires ;

» Que ces faits constituent envers l'Université et les membres du Corps enseignant *une injure et une atteinte à leur honneur ;*

» Qu'ils sont de nature à *troubler arbitrairement* la conscience des enfants élevés dans les établissements universitaires et celle de leurs familles ;

» Et que, sous ce double rapport, ils rentrent dans les cas d'abus déterminés par l'article 6 de la loi du 18 Germinal an X ;

» Notre Conseil d'État entendu,

» Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1^er^. Il y a abus dans la déclaration ci-dessus visée par M. De Prilly, évêque de Châlons.

Art. 2. Notre Garde des Sceaux, ministre secrétaire d'État, au département de la Justice et des Cultes, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Au Palais de St-Cloud, le 8 novembre 1843.

LOUIS-PHILIPPE.

Et puis ?...

Le *Journal des Débats* déclare, il est vrai, que la patrie universitaire est sauvée.

Au moyen du premier considérant, l'Université recouvre l'honneur. Ce premier considérant établit envers

et contre tous, malgré M. Cousin et malgré tous ses élèves, malgré M. Matter, malgré M. Ferrari, malgré tous les juifs, tous les protestants, tous les incrédules qui prêchent, déclament, déraisonnent dans le sein et au nom de l'Université, que l'Université est catholique. Le croira qui voudra; mais nous avons arrêt, et plus qu'arrêt; nous avons ordonnance! De par le roi, croyez que ces gens-là professent la même foi que le pape. Le Catéchisme dit le contraire, mais le Catéchisme se trompe; les Évêques disent le contraire, mais les Évêques ne s'y connaissent pas. Ils injurient, ils *abusent*. — Pourtant... — Point d'objections! Le roi, son Conseil d'État, entendu, ordonne que vous soyez persuadés.

Au moyen du second considérant, l'Université triomphe bien plus complétement encore. Les Évêques pensaient à refuser les sacrements à des enfants qu'ils ne peuvent pas considérer comme étant élevés dans la religion chrétienne. Quelle chimère! Ils n'ont pas même le droit d'avertir et de menacer, comment pourraient-ils agir? Que les consciences donc, *arbitrairement troublées*, se rassurent. L'Université peut encore leur ordonner une sécurité complète, de par le roi.

Et si l'Université continue à se dire catholique, c'est qu'elle le veut bien et que le titre, apparemment, lui plaît. Elle n'en avait besoin que pour pouvoir faire administrer les sacrements à ses élèves; aujourd'hui, les sacrements ne peuvent plus leur être publiquement refusés dans aucun cas. Il y aurait abus, trouble arbitrairement jeté dans les consciences, convocation du Conseil d'État, nouveaux considérants, nouvelle ordonnance. Le moyen qu'un évêque affronte pareil danger?

Et, s'il s'en présentait un assez hardi pour le braver, ne

pourrait-on pas faire une ordonnance, une loi, quelque chose qui autorisât l'Université à donner les sacrements elle-même?

Le *Siècle* proposait l'autre jour des professeurs de morale chrétienne, pour remplacer les aumôniers; serait-il si difficile de trouver des administrateurs de sacrements? Ne pourrait-on pas confier cette charge à l'économe, à l'infirmier du collége, aux maîtres d'études?

On pourrait encore trouver des pasteurs protestants, faire venir des popes grecs, aller chercher où ils sont les restes de l'abbé Châtel. De quoi sera-t-on embarrassé avec l'appui du Conseil d'État?

Nous nous expliquons parfaitement la joie et les fanfares du *Journal des Débats*. Mais nous devons lui dire pourtant qu'il n'y a pas encore cause gagnée. Cette merveilleuse ordonnance du Conseil d'État laisse bien des choses dans le vague et dans le doute. Mgr. l'évêque de Châlons a *abusé*, cela est clair. Cependant, s'il retire un aumônier de quelque collége placé sous sa juridiction spirituelle (et il le fera selon toute apparence, dès qu'il y verra comme évêque, sinon comme justiciable du Conseil d'État, son devoir engagé), que fera-t-on? Admettons qu'il n'en dise rien. Empêchera-t-on les journaux d'en publier la nouvelle? Les consciences seront troublées par cette nouvelle: le seront-elles *arbitrairement*? Nous autres chrétiens, qui respectons le Conseil d'État, mais qui croyons que les sacrements sont les plus puissants et presque les uniques moyens de salut, nous souviendrons-nous alors de ces beaux considérants, et serons-nous tranquilles sur la foi de M. Dumon (du Lot)?

Autre difficulté. Mgr. de Bonald a parlé exactement comme Mgr. de Prilly, qui n'a été que l'imposant écho

de cette voix imposante. Mgr. de Bonald n'a pas abusé cependant; du moins, rien n'est déclaré à cet égard. Comment Mgr. de Bonald est-il innocent, si Mgr. de Prilly est coupable? Le Conseil ne s'est-il assemblé que pour prononcer sur une question de forme épistolaire? Alors que signifient tous vos triomphes? où est votre succès?

Que déciderez-vous si, sans vous rien dire, on retire simplement les aumôniers, comme fera dans quelques jours Mgr. l'évêque de Nancy, à moins que le ministère ne lui donne satisfaction? Pensez-vous que les chrétiens ne sauront pas ce que cet acte signifie!

Vous chercherez des voies plus rigoureuses; vous saisirez le temporel, on vous y pousse, vous en menacez l'Église..... Êtes-vous bien sûr que vous le ferez!

Mais surtout, mais après tout, que ferez-vous contre les écrivains, contre les citoyens, contre les pères de famille qui, la Charte et les serments royaux dans une main, les livres et les doctrines de l'Université dans l'autre, usant d'un droit que vous ne pouvez leur ravir, élevant une voix que vous ne pouvez étouffer, vous rappelleront sans cesse les maux qu'ils souffrent, dénonceront sans cesse à la raison publique les excès de votre enseignement, sans cesse troubleront de leurs plaintes la conscience et l'âme de leurs Évêques, gardiens envoyés de Dieu pour maintenir, au péril de leur repos, de leurs biens, de leur vie, l'intégrité d'une foi qu'on sent mourir dans vos étreintes?

18 novembre.

Le *Journal des Débats,* et le *Constitutionnel* sont tout surpris, et le laissent voir, que Mgr. l'évêque de Châlons ose encore parler, après la censure de MM. les membres du Conseil d'État et le grand parti qu'ils en ont su tirer (1). Ils se demanderaient presque si, par quelque connivence avec les Jésuites, M. le Ministre des Cultes n'aurait pas laissé dormir cette fameuse ordonnance qui devait mettre un terme aux prétentions épiscopales : Art. 1^er^. Il y a *abus.* Art. 2. *Notre Garde des Sceaux exécutera,* etc. Il faut, en effet, que M. le Garde des Sceaux n'ait pas exécuté, ou que Mgr. de Châlons n'ait pas aperçu qu'on exécutait. Dans l'un comme dans l'autre cas, le *Journal des Débats* est inconsolable. Il reproduit la lettre qu'on a vue dans notre numéro d'hier. Cette lettre, dit-il, l'afflige. Nous le croyons. Il ajoute à cela beaucoup de choses, mais rien d'aussi sensé. A son gré, nos Évêques se comparent trop à saint Paul, et il part de là pour se livrer à ces fines et décentes railleries dont il a successivement terrassé tous les Évêques qui se sont permis d'élever la voix dans la grande question de conscience et de liberté qui émeut tous les catholiques de France. L'exemple cité par Mgr. de Châlons lui paraît mal choisi, parce que le proconsul Gaillon ignorait l'Église et ne la protégeait pas. *En sommes-nous là,* se demande le journal universitaire, *l'État ignore-t-il*

(1) M. l'évêque de Châlons avait adressé une nouvelle lettre à *l'Univers* dans laquelle il avait cité fort à propos l'exemple de Gaillon, proconsul d'Achaie, refusant de juger saint Paul sur les accusations des Juifs. Le vénérable prélat répétait ensuite cette parole adressée au prophète : *Clama, ne cesses.*

l'Église? la *laisse-t-il en dehors des lois?* Que Mgr. l'évêque de Châlons voie lui-même à se tirer de cet argument, qui est au-dessus de nos forces. Il est sûr que le vénérable prélat aura de la peine à établir que l'État l'ignore et le laisse en dehors des lois.

Cependant si, par hasard, Mgr. l'évêque de Châlons avait voulu parler de la doctrine de l'Église et des devoirs que cette doctrine impose aux pontifes, que dirait à son tour le *Journal des Débats?* Cette doctrine est-elle beaucoup plus connue et beaucoup plus chère à M. Villemain qu'elle ne l'était au proconsul Gaillon?

Le *Journal des Débats* établit encore que les Évêques n'ont pas le droit, comme pasteurs chrétiens, de retirer les aumôniers, et que, par cette mesure, ils manquent gravement à leurs devoirs envers les âmes. Pour lui, *Journal des Débats,* il ne voudrait jamais charger sa conscience d'un pareil méfait. Il n'y comprend rien, il ne reconnaît plus la religion catholique! Si le Collége est mauvais, il ne faut pas retirer l'aumônier, dit-il; il faut y en envoyer un plus habile, afin de prêcher la parole sacrée et de ramener les âmes à Dieu. Voilà ce qu'il ferait, lui. Qu'on le laisse faire? il aura un tendre soin des âmes, les aumôniers recevront une haute paie, il excitera le P. Lacordaire et le P. de Ravignan à donner des missions dans toutes les maisons universitaires. Que ne fera-t-il pas, pourvu seulement que les catholiques n'aient point la liberté d'enseignement!

Le *Constitutionnel* y met plus de simplicité : « Il serait superflu, dit-il, de réfuter les étranges raisonnements de M. de Prilly. » Bravo! digne homme; voilà enfin une parole de sens!

M. GÉNIN.

12 novembre 1843.

I. M. Génin, l'universitaire détaché au *National* (1) pour la défense du monopole, nous adresse une lettre qui montre sous un jour nouveau ce caractère déjà si original. Nous l'avions cru bon homme ; assez indifférent, dans le fond, aux querelles où il est mêlé ; soucieux seulement de mériter un congé qui lui permît d'amuser Paris au lieu d'ennuyer Strasbourg. Il n'entend pas qu'on le juge ainsi. Il veut qu'on le prenne au sérieux et qu'un suffrage

(1) M. Génin, philologue assez habile, mais ennemi passionné de l'Église catholique, était professeur à la faculté de Strasbourg. Le ministre lui avait donné un congé ; et il écrivait dans le *National*, où il attaquait grossièrement le Clergé en faisant étalage de science voltairienne.

unanime l'environne. Peu satisfait d'être bien avec le ministère, quoique rédacteur du *National;* bien avec le *National,* quoique fonctionnaire du Gouvernement ; bien avec l'opéra-comique, quoique professeur de littérature ; bien avec les tribunaux qui lui ont attribué des droits d'auteur, quoique auteur non représenté ; peu satisfait d'être cher au *Constitutionnel,* comme un des universitaires qui rabotent le mieux les côtes du christianisme (c'est M. Génin lui-même qui parle avec cette grâce), il faut encore que le christianisme l'accepte à titre d'ennemi très-dangereux, mais très-convaincu, très-sincère et très-respectable ; et si le christianisme s'y refuse, il faut que le caissier de l'*Univers* lui paie des dommages-intérêts. M. Génin nous menace des huissiers si nous n'insérons sa lettre au plus tôt. Les huissiers de M. Génin coûtent cher. Voici son style :

« MONSIEUR,

» L'*Univers* du 9 novembre entretient ses lecteurs d'un article que j'ai publié dans le *National* du 7 de ce mois sur les *Institutiones philosophicæ* de Mgr. l'évêque du Mans.

» L'*Univers* dit : Mgr. l'évêque du Mans est un pieux et savant prélat... comment a-t-il mérité les injures qu'on lui adresse, les travestissements qu'on fait subir à sa pensée ?

» Je n'ai pas injurié Mgr. l'évêque du Mans, j'ai cité ses propres paroles. Quand vous dites que son crime à mes yeux est d'être évêque, vous me calomniez.

» Vous parlez de travestissements de pensée; vous devriez pourtant vous y connaître mieux ; j'ai dit autrefois et je maintiens que, en vertu des lois existantes, l'État ne doit AUX JÉSUITES que l'expulsion. L'*Univers* a imprimé dix fois, la *Quotidienne* et les autres journaux religieux, sans compter les brochures, répètent chaque jour que je demande « l'expulsion de *tous les catholiques* de France. »

» Vous dites que je calomnie l'Église en plein jour, que je la frappe à visage découvert ! Vous vous écriez : « Quelle bonne fortune pour M. Génin !.... Il outrage la personne et les intentions d'un évêque ! » Selon votre 1er paragraphe, j'attribue gratuitement à l'enseignement ecclésiastique les *doctrines les plus coupables* et *des principes hideux*. Je vous adjure sur l'honneur, Monsieur, de dire en quoi j'ai calomnié l'Église ; comment je l'ai frappée et j'ai outragé la personne de Mgr. Bouvier ? Il ne suffit pas de se dire chrétien pour avoir le droit de diffamer et d'en être cru sur parole. J'ai fait des citations textuelles, osez-les répéter ; prouvez qu'elles sont inexactes ou que j'ai mal compris les paroles de Mgr. Bouvier ; rétablissez son intention que vous prétendez que j'ai faussée. Si je me suis trompé, je suis prêt à le reconnaître hautement.

» Ce serait bien, dites-vous, peine inutile de défendre ici la philosophie chrétienne de Mgr. l'évêque du Mans. Non, Monsieur, si vous croyez cette défense possible, elle ne serait point inutile ; ne servît-elle qu'à éclairer une seule âme, à la préserver de l'erreur criminelle que je sème, si l'on vous croit. L'alternative est celle-ci : Ou je calomnie Mgr. Bouvier, ou je suis calomnié par vous. La question ne peut rester indécise devant le public. — « Nos adversaires se garderaient d'une discussion qu'ils sont dans l'usage de fuir lâchement. » Cet usage, Monsieur, n'est pas le mien. Rappelez-vous, au contraire, que lors de mon article sur la pastorale de Mgr. de Chartres, vous m'avez longtemps menacé d'une réfutation terrible ; depuis 1841 j'attends, et n'ai encore reçu que vos injures.

» Si vous reproduisez mes extraits et les discutez, je prends ici l'engagement de vous répondre.

» M. Villemain, je crois, apprendra de vous avec étonnement que je vais chercher des inspirations et un mot d'ordre au ministère de l'Instruction publique. Vous m'apprenez à moi que je sais traire la chèvre républicaine et brouter le chou gouvernemental. Le public appréciera le bon goût de cette métaphore ; il ne m'importe que de repousser la calomnie qu'elle exprime. Quant aux autres injures dont vous me gratifiez, le style dans lequel elles sont énoncées me dispense de les relever.

» J'ai l'honneur de vous saluer.

» F. GÉNIN.

» Paris, 10 novembre 1843. »

A M. GÉNIN,

« L'*Univers* n'a jamais prétendu, Monsieur, que vous ne fussiez un habile homme ; vous aimez trop les procès pour qu'on vous fasse un pareil outrage, et il est aisé de voir, à la façon dont vous vous avancez, que vous n'avez pas écrit sans précaution et sans art l'article que nous avons blâmé. Sans vérifier sur le livre de Mgr. Bouvier les citations que vous en avez faites, nous les croyons volontiers fidèles, quant aux termes. Nous pourrions débattre avec vous les intentions que vous prêtez au vénérable prélat; mais nous ne doutons nullement que vous ne sachiez défendre vos conclusions de façon à ranger de votre avis tous les niais, tous les sots et tous les ignorants du monde, quoique ni la niaiserie, ni la sottise, ni l'ignorance ne soient vos véritables points de contact avec cette misérable foule. On vous croira, et vous pourrez encore, la main sur la conscience, vous défendre d'avoir attribué gratuitement à l'enseignement ecclésiastique les doctrines les plus coupables et des principes hideux. En effet, vous avez fait innocemment des citations textuelles, vous avez paisiblement raisonné : vous serez inattaquable, à moins qu'on n'y consacre un volume qui ne sera ni lu ni compris des lecteurs que vous cherchez. Cependant, des débris de votre article, cinquante ou cent malheureux qui n'ont ni science ni conscience, incapables même de corriger une faute d'impression, nourriront des mois entiers leur immonde polémique dans cinquante ou cent journaux; et il restera, grâce à vous, prouvé, comme nous l'avons écrit : « que l'enseignement ecclésiastique est plein de

» niaiseries, d'extravagances, de saletés, sans compter » les doctrines les plus coupables, les principes hideux » qui s'y trouvent répandus à foison. » Osez dire que ce n'est pas là ce que vous avez voulu ! Eh ! Monsieur, voyez courir vos phrases *textuelles* dans la presse de Paris et dans celle des départements; voyez le parti qu'on en tire dans le *Siècle*, dont les grossiers commentaires ont inspiré nos réflexions; voyez comme le *Constitutionnel* dépasse tout ce qu'avait osé d'abject le *Journal des Débats* lui-même, lequel a lâchement reculé devant la discussion si nette et si convaincante que lui offrait chez nous un professeur du séminaire de Strasbourg. Vous vous faites fort, vous, de soutenir la discussion, parce que vous avez de l'esprit. Permettez-nous de vous le dire : Cela n'est pas vrai; vous ne le pouvez pas. Eussiez-vous assez de bonne foi, vous n'auriez pas assez de lumières. Pour discuter sur ces matières, une première condition est indispensable : il faut être chrétien, chrétien ferme et soumis, comme ceux que vous appelez des Jésuites. Alors, fort et assuré dans l'intérieur de la conscience, on peut, sous la conduite d'un guide expérimenté, aborder les problèmes du bien et du mal, les discuter, les résoudre aux clartés de la loi de Dieu. Mais ce n'est pas dans les journaux, avec des lecteurs du *Constitutionnel* ou du *National* pour juges, que de pareilles discussions se poursuivent. C'est au sein de l'étude, loin des passions, entre gens qui s'entendent sur les points essentiels. Les livres qui doivent y servir ne sont pas plus faits pour le public, que les traités de médecine et les amphithéâtres de dissection ne sont faits pour les malades. Avons-nous besoin de vous apprendre cela, et voulez-vous nous condamner à vous le persuader?

On attaque l'enseignement de l'Université, qui se donne

à des enfants et que ces enfants sont forcés de recevoir; par représailles, vous, universitaires, vous attaquez l'enseignement ecclésiastique, qui ne se donne qu'à des hommes déjà voués aux fonctions redoutables du sacerdoce. Vous y mettez une bonne foi et une sincérité parfaites; mais quand vous avez parlé, les gens du *Constitutionnel* et du *Siècle*, et bien d'autres, croient ou feignent résolument de croire que l'enseignement ecclésiastique est plein de crimes et de folies. Vous nous demandez de prouver comment vous avez calomnié l'Église? C'est le secret de votre talent.

Il vous semble souverainement ridicule qu'un évêque, dans un cours de philosophie, s'occupe des anges bons et mauvais; non moins ridicule qu'il donne des règles pour reconnaître les vrais et les faux miracles : et vous nous conviez à défendre les idées de Mgr. Bouvier sur ces matières, ne dussions-nous préserver qu'une seule âme de l'erreur criminelle que vous semez. Mais d'abord, Monsieur, croyez-vous à l'existence des anges? croyez-vous aux miracles? Si vous n'y croyez point, comment pouvons-nous discuter? Si vous y croyez, à quoi bon discuter?

Ce *n'est pas un crime, à vos yeux, d'être évêque.* Dieu le veuille! Mais nous pourrions vous dire, avec l'habileté de procureur que vous y mettez vous-même : Prouvez-le nous!

Vous avez libéralement demandé dans le *National* l'exil pour les *Jésuites*, et non pour *tous les catholiques de France*. Cela est convenu, et nous avions devancé vos réclamations, en disant l'autre jour que la république devait se réserver les catholiques, au moins comme objets de consommation. Quoique l'Université travaille grande-

ment à en diminuer le nombre, les catholiques sont d'ailleurs encore trop nombreux, pour qu'il soit facile de les expulser tous. Maintenant, êtes-vous sûr de ne point étendre la qualification de Jésuites à plus d'individus qu'il ne faut? Les évêques, l'abbé Desgarets, l'*Univers* et les gens qui siffleront votre prochain opéra, ne sont-ils pas Jésuites selon vous, de ces Jésuites qu'il faut expulser?

Il n'est pas vrai que vous sachiez, tout à la fois, traire la chèvre républicaine et brouter le chou gouvernemental; il vous importe de repousser la calomnie que cette métaphore de mauvais goût exprime, vous n'allez pas chercher des inspirations et un mot d'ordre au ministère de l'Instruction publique? Pardon! Monsieur, tout ceci n'est qu'imparfaitement établi. Vous écrivez dans le *National*, et à moins que votre plume ne soit plus désintéressée que votre archet, le *National* paie votre utile collaboration: donc vous savez traire la chèvre républicaine. Vous êtes professeur en congé, et vos nombreux travaux dans la presse, vos essais à l'opéra comique, vos correspondances font assez voir que vous n'êtes ni malade, ni empêché: par conséquent, le Gouvernement vous favorise. Vous ne recevez point le mot d'ordre au ministère de l'Instruction publique; mais vous y recevez la moitié de votre traitement: j'en conclus que vous broutez le chou gouvernemental.

Voilà, Monsieur, tout ce que nous voulons répondre, et toute la discussion que nous paraissent mériter, jusqu'à présent, vos articles et vos lettres. Avec vous, avec vos compagnons de guerre, avec le public que vous nous avez fait, la discussion n'est plus nécessaire ni possible. Quand l'Université partagera nos croyances, quand elle respectera ce que nous respectons, nous pourrons changer d'allures. Maintenant il nous suffit d'enregistrer ses

blasphèmes, de montrer quels sont ses défenseurs et ses amis, de faire enfin connaître aux évêques, au clergé, aux fidèles, à quelles mains l'éducation de la jeunesse catholique est livrée. Il nous reste à vous remercier, Monsieur, de nous aider si bien à atteindre notre but.

---

15 novembre.

II. Nous voulons faire quelque chose pour M. Génin, qui nous paraît malade. Cet excellent artiste prétend que nous le falsifions toujours, que cela ne peut durer, et qu'il est incapable d'accepter plus longtemps les calomnies des Jésuites sur son compte. Ce mot nous va droit au cœur; M. Génin nous prie évidemment d'avoir égard à sa santé:

> Non, non, ne plaise aux dieux que jamais ma main coupe
> La gorge à qui chante si bien!

M. Génin affirme qu'il ne s'est point vanté de savoir « raboter les côtes du christianisme. » C'est une phrase absurde, selon lui, qu'il n'a jamais écrite, « bien que l'*Univers* et ses amis, les Desgarets, les Carle, les Védrine, etc., la lui aient cent fois attribuée. » Pour absurde, la phrase l'est assurément. Mais, pour dire où M. Génin l'a écrite, c'est ce que nous ne saurions faire; la pièce originale nous manque. Mettons que cette phrase ne lui appartient pas et qu'elle nous a trompés par un air de famille.

M. Génin jure ensuite que son *archet n'est pas peut-être aussi interressé que notre goupillon* (c'est M. Génin lui-même qui parle avec cette grâce). Il nous apprend que les dommages-intérêts qu'il a tirés d'un éditeur de musique ont été sanctifiés par l'usage qu'il en a fait. Ce trait est beau ; M. Génin le dit, et nous sommes d'accord. Il nous prie de vérifier sa grandeur d'âme près du maire de Nouville, département des Vosges. Fi donc ! M. Génin pense-t-il que nous ne pouvons pas, en certaines occasions, l'en croire sur parole ? M. Génin ne *ramasse pas de l'argent dans la boue !* Si *jamais il fait condamner l'*UNIVERS *et ses abbés comme calomniateurs,* on peut *compter d'avance que leur argent ne salira point ses mains.* Nous sommes toujours d'accord : notre argent, quand par hasard nous en avons, n'est point sale ; il n'est point entaché des sueurs du peuple, comme le dirait le *National,* de celui que l'on puise au budget.

M. Génin nous appelle *Jésuites.* Nous l'avertissons de prendre garde à cette fleur de réthorique qu'il emploie trop souvent. Jésuite veut ici dire catholique, et M. Génin ne se montre pas généreux adversaire, lorsqu'il nous fait entrer ainsi de vive force dans un cas d'expulsion.

Voilà tout ce que M. Génin a cru possible de démentir. Il demeure donc établi que M. Génin sait parfaitement traire la chèvre républicaine et brouter le chou gouvernemental.... — quel que soit le goût de la métaphore.

13 février 1844.

III. M. F. Génin, professeur à la faculté des lettres de Strasbourg, rédacteur du *National*, rapiéceur de vieux opéras, bel esprit chez les universitaires, publie aujourd'hui en l'honneur de l'Université un gros in-8° contre les Jésuites. Le spirituel auteur n'a pas voulu qu'on pût reprocher à cet ouvrage la légèreté si remarquable de ses feuilletons : le livre compte cinq cents pages; c'est un moyen de se donner du poids. Néanmoins, nous avons à peine ouvert ce chef-d'œuvre et nous dirions déjà ce qu'on y trouve, si nous ne redoutions que M. Génin, l'homme du monde qui sait le mieux se servir des huissiers, ne nous fît quelque procédure pour le juger avant de l'avoir lu. De même qu'il fait des opéras nouveaux avec des partitions défuntes, cet ouvrier en vieux de la littérature et des beaux-arts a composé son livre neuf d'un bon nombre d'articles très-fripés. Homme d'ordre par-dessus tout, et de ménage ! Il a pensé que ces débris, *restes affreux,* dirait Racine, dont le *Constitutionnel* et ses égaux de la province se disputent les lambeaux, pourraient plaire encore aux lecteurs de Paris, moyennant un peu de sauce nouvelle. Outre l'amour que les gens d'esprit sont exposés à sentir pour les produits de leur cerveau, il ne faut pas oublier que M. Génin est ici en demi-solde, et que la querelle entre l'Université et l'Église est assez animée pour qu'il ait raisonnablement conçu l'espoir de tirer double profit de ses petits talents.

C'est assez d'annoncer le livre de M. Génin. Sa voltige

voltairienne vient un peu tard pour nous apprendre quels sont les sentiments de l'Université et des universitaires sur la Religion, sur l'Église, sur le Clergé. De ce côté, les documents sont complets; les hiérophantes du parti ne laissent rien à faire aux farceurs.

Le livre de M. Génin se trouve à la même boutique où se vendent les *Constitutions des Jésuites*, le *Livre des Jésuites*, dû aux deux Siamois du Collége de France, et une malpropreté intitulée *Monachologia*, dont nous parlerions si nous n'avions que la dose de pudeur qu'il a fallu pour l'éditer.

LE JOURNAL DES DÉBATS

et M. de Montalembert.

5 décembre.

I. Le *Journal des Débats* se félicite sur la brochure de M. le comte de Montalembert (1). C'est prendre bravement son parti. Il trouve que M. le comte de Montalembert, *en sa qualité de laïque, apparemment,* et *d'ancien élève de l'Université, n'écrit pas trop mal, et qu'on peut le lire sans dégoût.* Nous pouvons certifier que le public se montre pleinement de cet avis. C'est à notre bureau qu'on vient prendre et reprendre la brochure de M. de Montalembert; nous voyons par chiffres qu'on la lit tout-à-fait *sans dégoût.* On se plaît même à la faire lire après l'avoir lue. Selon toute apparence, nous en publierons

(1) *Du devoir des Catholiques dans la question de la liberté d'enseignement.* M. de Montalembert venait de publier cet éloquent écrit.

prochainement une seconde édition : le *Journal des Débats*, à qui nous aurons soin de l'annoncer, sera content, et nous aussi.

La bonne grâce et la politesse du journal de l'Université et de la Cour sont ici d'autant plus louables, qu'il déclare l'écrit du noble Pair aussi *injurieux pour le fond que les écrits des Védrine et des Desgarets*, et *animé d'un fanatisme plus ardent peut-être*, jusqu'à ce point, *qu'on y trouve des réminiscences de la St.-Barthélemy*. Mais enfin, on *peut le lire sans dégoût*. Ce n'est plus un de ces pamphlets épiscopaux qui soulèvent le cœur délicat des collaborateurs de M. Janin et de M. Sue; encore moins un de ces articles de *crocheteur ivre*, qu'on voit tous les jours dans l'*Univers*. Le *Journal des Débats*, rédigé comme on sait, par qui l'on sait, pardonne tout à l'eutrapélie. Faiblesse bien naturelle à une feuille qu'inspire le ministre de la jeunesse et de la littérature, et qu'alimente la fine fleur des aides-de-camp, des précepteurs, des bibliothécaires.

Cependant, ce n'est pas tout de lire M. de Montalembert : il faut le réfuter. Le *Journal des Débats* ne décline pas cette tâche; il l'accepte avec déplaisir, mais avec patience. Voyons comme il s'en acquitte.

D'abord, il trouve que M. de Montalembert aime beaucoup les Jésuites. Un homme est réfuté là-dessus, sans autre discussion. Aimer les Jésuites, les vanter, penser seulement quelque bien d'eux : cas pendable! Qu'est-ce qu'un Jésuite? C'est un confrère du Père Garasse : *Tolle! Crucifige!* M. de Montalembert est pris en flagrant délit d'aimer les Jésuites, les confrères du Père Garasse, les assassins des rois, les bourreaux des peuples : le voilà jugé; il ne reste plus qu'à l'expulser.

Tout en se frottant les mains, le *Journal des Débats* ne dissimule point que la hardiesse de M. de Montalembert l'étonne. Aimer les Jésuites! Oser dire qu'on les aime! Il croyait nous en avoir fait passer le goût; il est confondu, il demanderait volontiers si nous n'avons donc pas lu M. Michelet, ni M. Libri, ni M. Quinet, ni entendu dernièrement M. Lacretelle jeune (1)!

Ayant suffisamment mis en poudre les Jésuites, et par le moyen des Jésuites, la liberté d'enseignement, le *Journal des Débats* entame une autre question, celle des petits séminaires. M. de Montalembert, s'adressant aux évêques, avec tout le respect, mais avec toute la liberté d'un fidèle, leur dit et leur prouve invinciblement que l'intérêt des petits séminaires ne doit ni ne peut leur faire abandonner leur droit sur l'éducation de la jeunesse laïque. Et cela est tout simple, puisque, pour un prêtre formé dans les petits séminaires, le monopole, au train dont il va, formerait dans ses Colléges dix mille incrédules, qui feraient à l'occasion dix mille bourreaux.

Voyez-vous! s'écrie le JOURNAL DES DÉBATS : *c'est-à-dire que l'Église a, sur l'instruction publique, le même droit que les papes ont prétendu avoir et ont exercé sur les rois et sur les peuples, pour le salut, comme on sait, et pour le bonheur de l'humanité! C'est-à-dire que les vœux de M. de Montalembert remontent jusqu'à cette époque de bonheur, où les papes déposaient les rois, excommuniaient les peuples et donnaient la catholique Irlande en cadeau à un roi d'Angleterre. En vérité, M. de Montalembert est encore plus hardi que nous ne le croyions!* Et voilà une

(1) Ce vieil écrivain, professeur au Collége de France, avait trouvé bon de dire aussi son mot contre les Jésuites.

seconde réfutation, qui vaut bien la première. Que les « néo-catholiques » essaient maintenant de répondre; qu'ils réfutent à leur tour tant d'érudition, tant de bonne foi; qu'ils poursuivent une discussion que l'on sait ainsi conduire; qu'ils recourent à l'histoire, telle que les gens du *Journal des Débats* l'ont faite et l'enseignent aux enfants catholiques! En ce moment, la moitié des lecteurs de la feuille universitaire sont convaincus que le roi d'Angleterre, à qui un pape a donné l'Irlande, était protestant, et qu'ainsi pourrait être donnée la France au roi de Prusse, si la liberté d'enseignement était obtenue. Ils le savent, ils en jureraient par leur croix d'honneur, comme les lecteurs du *Constitutionnel* et de la *Patrie* sont prêts à jurer que le *Dominicain Lacordaire* est affilié à l'inquisition de Rome, et qu'il y va brûler des hérétiques dans ses moments de loisir. Voilà ce que nous gagnons à faire des brochures pour éclairer l'opinion.

Nous nous reconnaissons battus devant ce côté du public, et nous n'en appelons pas; mais nous nous retournons vers nos évêques, vers nos frères, vers quiconque, étant chétien et fils de l'Église, se sent plus chrétien et plus tendrement attaché à la commune mère, à mesure qu'elle est davantage injuriée. Nous leur disons que les hommes qui parlent de la sorte sont les maîtres de la jeunesse, les professeurs qu'on impose à nos enfants. Nous leur demandons, avec M. de Montalembert, s'ils jugent possible et permis de laisser dans ces mains impures l'espoir de la famille et de la religion; sous ce souffle et dans cette pestilence, des âmes auxquelles nous devons, sur la vie même de nos âmes, donner la vie de Dieu?

Voilà la question! Le *Journal des Débats* peut plaisanter, peut mentir, peut travestir nos intentions, nos pa-

roles. A son aise ! Quand nous attendons peu de chose de la Chambre des Députés, moins encore de la Chambre des Pairs et des félonies seulement du Pouvoir, ce n'est pas au *Journal des Débats* sans doute que nous irons demander ni bienveillance, ni droiture, ni politesse, ni raison. Mais moins nous attendons des autres, plus nous attendons de nous-mêmes. Il ne s'agit plus de ce que penseront et diront les partisans du monopole, mais de ce que les catholiques feront. M. de Montalembert s'adresse aux catholiques, non à d'autres : il leur demande des œuvres de chrétiens et des œuvres d'hommes. En produiront-ils? Sauveront-ils la Religion en France, ou la laisseront-ils périr ? Voudront-ils que leurs enfants soient catholiques comme eux, et plus qu'eux; ou voudront-ils seulement qu'ils grossissent ce lamentable troupeau de bétail humain, sans lumières, sans croyances et sans amour, que l'éducation anti-religieuse prépare pour toutes les hontes et pour toutes les tyrannies ? En un mot, useront-ils des libertés publiques, comme la conscience du chrétien et la dignité du citoyen le leur commandent, ou les abandonneront-ils lâchement, comme l'Université les en sollicite? Nous l'avons dit cent fois, c'est toute la question. Si nous en jugeons d'après nous, le *Journal des Débats* ne peut que l'élargir et la faire mûrir à notre profit. Il est content de nous, nous sommes contents de lui. Mais ne nous applaudissons ni les uns ni les autres; la cause n'est pas jugée.

19 décembre.

II. Tous les pouvoirs ont des ennemis redoutables ; ce sont leurs valets. La livrée est insolente de sa nature. Quand ses maîtres discuteraient, elle injurie ; quand ils se borneraient à refuser justice, elle menace. Elle a une certaine façon de comprendre les choses et de les exposer qui, arrachant au bon droit toute espérance d'être écouté un jour, amasse dans les cœurs ces ferments de haine dont l'explosion met la livrée en fuite et les maîtres aussi, quelquefois. Ceci est particulièrement applicable au Pouvoir actuel et à sa domesticité politico-littéraire du *Journal des Débats*. Le Gouvernement possède là un état-major de scribes bien établis, qui le louent beaucoup, mais qui le servent fort mal, si nous en jugeons par les sentiments amers qu'ils font peu à peu et malgré nous entrer dans notre esprit. Nous ne professons aucune hostilité systématique contre l'ordre nouveau. Nous voulons bien qu'il dure, et nous lui donnons autant qu'il dépend de nous le moyen de durer, en lui conseillant d'être toujours libéral et juste. Parmi nous, plusieurs l'ont servi dans le péril sans lui demander autre chose, et si notre attitude a été remarquable en face de lui, ç'a été plutôt par trop de complaisance que par trop d'inimitié. On nous a accusés d'être de son parti, parce que, priant pour lui, comme l'Église, nous ne lui demandons pas sa ruine, mais notre liberté. Nous espérons conserver cette impartialité, cette largeur chrétienne de principes et de con-

duite. Néanmoins, nous devons l'avouer, à mesure que le *Journal des Débats* se charge, au nom du Pouvoir, d'examiner nos légitimes prétentions, de répondre à nos raisons, de juger nos demandes, nous sentons défaillir notre bonne volonté. Il nous semble que l'on nous veut décidément pour ennemis et que peu à peu nous en prenons le rôle. L'on sait qui nous sommes ; nous donnons l'avis à qui de droit.

M. le comte de Montalembert, dans un écrit récent, a exposé aux catholiques de France les moyens qu'il croit utile d'adopter pour obtenir, par les voies constitutionnelles, l'exécution des promesses de la Charte en ce qui concerne la liberté d'enseignement. Le *Journal des Débats* a cru le réfuter suffisamment par ses dédains. Cependant la pensée du noble Pair a fait son chemin. Ces pages généreuses, où les dangers de l'Église sont si nettement appréciés, où l'iniquité de nos adversaires quels qu'ils soient, est caractérisée avec tant de vigueur, où leurs œuvres sont mises en un jour si éclatant, n'ont pas médiocrement contribué à grouper plus fortement autour de l'Église, autour de leur devoir, tous les cœurs vraiment catholiques ; ceux qui, selon l'énergique expression de M. de Montalembert, sont catholiques *avant tout*, au lieu de l'être après tout. Le *Journal des Débats* a été sans doute avisé de ce résultat qui lui déplaît et le gêne. Que fait-il pour le conjurer? entreprend-il de discuter les idées de M. de Montalembert ! Non ! Il l'injurie. Eh ! mon Dieu ! à quoi bon injurier ? Pourquoi ? Rien ! pur instinct d'héiduques ! M. de Montalembert, comme quelques-uns de nos respectables évêques, comme un si grand nombre de pères de famille, réclame pour les catholiques des droits qu'on leur a promis, qui leur sont indispensables ; le

maître répugne à les accorder, le valet crie : Qu'on me chasse ces impertinents !

Il faut cependant une raison pour nous chasser. La raison que trouve le *Journal des Débats* vaut son langage : l'écrit de M. de Montalembert, daté du mois d'octobre, à Madère, a été publié à Paris vers la fin de novembre. Or, l'époque de cette publication coïncide avec la présence en Angleterre de M. le Duc de Bordeaux et les hommages que sont allés présenter à ce prince quelques membres influents de l'opinion légitimiste : donc, la conséquence est nette, la brochure de M. de Montalembert est une avance que le parti ecclésiastique fait au parti *carliste !*

« La coïncidence du divorce que le parti ecclésiastique » fait avec la révolution de juillet, et de la manifestation » *carliste* de Londres, est un fait remarquable. Il est » curieux qu'au moment où le parti *carliste* essaie de » fonder à Londres un petit Coblentz, le parti ecclésias- » tique vienne déclarer par la bouche de son chef qu'il » rompt toute alliance avec la révolution de juillet... Il » n'y a pas de rupture, parce que, selon nous, il n'y a » jamais eu d'alliance; mais il y a évidemment une tran- » sition. Le parti ecclésiastique n'avait jamais cessé d'être » *carliste*, sauf quelques moments d'impartialité de la » part de ses chefs prétendus : impartialité qui était peut- » être de l'ambition. Aujourd'hui, ce parti retourne » publiquement au parti *carliste*. »

Ainsi, la question de la liberté de l'enseignement n'est plus *néo-catholique*, elle est *carliste*. Cela est public, cela est avoué, et voilà le Gouvernement sorti d'embarras par ce tour d'adresse ! Hier, quand nous signalions l'impiété des doctrines universitaires, on nous répondait : *Jésuites !*

demain, quand nous réclamerons l'exécution des promesses de la Charte, on nous répondra : *Carlistes !* Après demain, que nous répondra-t-on ?

Le *Journal des Débats* a peut-être une troisième objection à nous opposer, dont il n'use pas encore, mais qu'il laisse entrevoir. Remarquez qu'il dit : *carlistes*, et non pas *légitimistes*, comme il dit *jésuite*, et non pas *catholique*. C'est que, Carliste et Jésuite sont les termes consacrés, que la canaille a formés, qu'elle entend et qui lui font égorger ceux à qui on les donne. Non, rien n'égale l'abjection de ces haines d'antichambre !

Nous n'avons aucun sentiment à exprimer à la maison littéraire du Gouvernement de juillet : nous ne la haïssons pas, nous ne la méprisons pas, nous ne lui répondons pas ; ces hommes n'ont pour nous que la valeur d'un fait fort triste et fort alarmant ; nous les montrons. Quant à ceux qu'ils servent et qui veulent bien être servis de la sorte, nous ne pouvons nous empêcher de le dire, ils nous font pitié.

Quoi ! vous êtes ce que l'on sait ; vous vivez de ruse et d'attente, sans autres amis que vos fonctionnaires, dont vous n'êtes pas sûrs, et vos gens de plume, qui sont de peu de ressource au moment du danger ; et vous avez tant de hâte à grossir le nombre de vos adversaires, que vous ne pouvez nous permettre plus longtemps l'indifférence et la neutralité ! Le parti ecclésiastique est carliste ! Qui vous l'a dit ? Ce n'est pas nous, assurément, qui parlons pourtant avec assez de franchise ; ce n'est pas non plus M. de Montalembert, qui n'a jamais rien caché ; ce n'est pas davantage le parti légitimiste, dont les organes nous suspectent ou nous accusent ouvertement. Personne ne vous l'a dit, vous ne l'avez vu nulle part, vous l'affir-

mez et vous n'en croyez rien; mais vous voudriez que cela fût. Prenez garde! Vous pourriez réussir. L'Église n'en serait peut-être pas plus faible, le parti légitimiste, assurément, n'en serait pas moins fort, et si nous avons un conseil à vous donner, c'est de ne point jouer ce jeu-là. Nous avons toujours cru, nous, et nous croyons encore que l'Église, au lieu de se lier à un parti, ce qui serait repousser les autres, doit se placer au milieu d'eux et les attirer tous, les convier tous au pardon des vieilles injures, au zèle des pauvres, à l'amour de la patrie, au culte de la vraie liberté. Mais il peut se trouver une majorité catholique moins ferme que nous dans sa foi au principe de vie immortelle que l'Église a reçu pour tout conquérir à la loi de son divin fondateur. Cette majorité, voyant vos desseins et ayant compté vos mensonges, peut croire que l'Église a besoin d'un parti, peut élire pour patron le parti légitimiste.... Elle lui apporterait en dot quelques millions de conscience plus solides que vous ne sauriez le comprendre, et plus disposées à prendre cette voie que vous ne semblez le croire. Eh! bien, si l'événement se réalisait, si l'Église, au lieu de combattre par elle-même, pour elle-même, se jetait dans cette lutte désastreuse des partis, nous disons, sans examiner ce qui en résulterait pour l'Église, que vous vous en trouveriez mal, vous, très-mal; qu'il n'en faudrait pas beaucoup plus pour vous mettre à l'extrémité.

C'est une chose étrange de la part d'un gouvernement qui a besoin de tant de paix, et qui l'achète partout si cher, de tant de ménagements, et qui pousse la défiance de ses forces jusqu'à se laisser ronger et détruire tout vif par les moindres ennemis; c'est une chose étrange que cette manie de nier tous les droits, lorsqu'il se plie à toutes

les exigences; de pousser à la colère tous les honnêtes gens, lorsqu'il traite avec tous les aventuriers! Que feriez-vous donc contre le parti ecclésiastique, s'il devenait carliste? La liberté d'enseignement, à laquelle il est temps de revenir, en serait-elle moins promise par la Charte, et la Charte n'est-elle pas pour les carlistes comme pour vous? Sont-ce les fortifications de Paris qui vous rendent si fiers? Vous flattez-vous d'écraser en un jour l'Église, les légitimistes, la Charte, et d'établir sur leurs ruines la paix de votre avenir? Non, sans doute; et cependant que voulez-vous? de quoi nous menacez-vous? que faites-vous? Malheur aux gouvernements qui déchaînent de pareils orages! La première ruine qui épouvante les yeux, c'est la leur; et la guerre civile se livre sur leurs débris.

DÉNONCIATION CONTRE LES JÉSUITES.

10 janvier 1844.

Le *Constitutionnel* donne au Gouvernement le bon avis que l'on va lire :

« Une des questions qui ont le plus vivement préoccupé les esprits dans la commission de l'adresse, c'est celle de la présence des Jésuites en France et de l'influence déplorable qu'ils exercent sur une partie du clergé séculier. Le ministère, interpellé avec instance par quelques-uns des commissaires, a été, dit-on, amené à avouer qu'il y avait actuellement deux cent cinq Jésuites reconnus comme tels, vivant en communauté dans plusieurs villes du royaume. Ils ne remplissent pas les fonctions ordinaires du ministère sacerdotal ; ils s'occupent surtout de la prédication et de la confession, en attendant que l'enseignement leur soit livré. Presque tous, en effet, se préparent au professorat. On en compte vingt, dans la maison de la rue des Postes, qui vient d'être réorganisée d'après les instructions du général, le père Roothan, résidant à Rome.

Ils ont pour procureur le Père Bigot, et pour supérieur, le Père Guidée. Ils sont représentés dans les affaires civiles par un laïque demeurant avec eux, M. Laffenaër. Le ministère connaît ces diverses associations, et il les tolère ; cependant il avoue que les lois existantes lui donnent le droit de les dissoudre ; mais il recule devant l'exécution de la loi, de peur, dit-il, de transformer les Jésuites en martyrs. Il ajoute que si on dispersait leur communauté, ils seraient individuellement recueillis dans des maisons particulières, et de là continueraient à correspondre, à conspirer d'une manière secrète.

» Nous nous rappelons qu'au temps où il s'agissait de disperser les associations politiques, les mêmes objections ont été faites contre la loi proposée. Certes, ces objections étaient sérieuses et vraisemblables en matière de conspiration politique ; la loi d'ailleurs était à faire, et cependant le ministère d'alors a passé outre, et la chambre l'a suivi. Aujourd'hui, à l'égard des Jésuites, la loi existe : ils la violent avec audace ; leur seule force est dans l'impunité, et le ministère se retranche derrière des raisons puériles, pour ne rien faire. C'est plus que de la faiblesse, c'est de la complicité !

» De quel droit exigera-t-il, d'ailleurs, le respect des lois, s'il en est quelques-unes qu'il laisse volontairement outrager? »

Le Gouvernement obéira-t-il jusqu'au bout aux odieuses et tyranniques haines du vieux libéralisme? On peut tout attendre de lui, et quoique nous l'estimions médiocrement audacieux, il sait et nous savons tout ce que l'infâme assoùpissement des uns et les lâches terreurs des autres lui permettent d'entreprendre contre la Religion et contre la liberté.

S'il veut contenter l'appétit de persécution qui le tourmente peut-être encore plus que le grand nombre de ces journalistes par lesquels il se fait mordre, pour avoir un prétexte d'entrer dans notre champ et d'y fouler aux pieds nos droits ; s'il veut user iniquement contre les plus modestes, les plus paisibles des citoyens, de ces lois portées, malgré le *Constitutionnel* et ses semblables, contre

les perturbateurs, contre les révolutionnaires et les régicides ; s'il veut assimiler ces retraites où règnent la prière et le travail aux antres affreux où se fabriquaient les cartouches et s'aiguisaient les poignards qui mirent vingt fois en péril et le roi et la royauté ; s'il veut, de la même main et au même titre qu'il a dispersé les sectaires furieux du communisme, disperser ces prêtres occupés surtout de la prédication et de la confession, c'est-à-dire occupés surtout de ramener les âmes à la pratique de l'Évangile.... ; rien ne s'y oppose. Il le peut aujourd'hui, il le pourra demain ; il n'y rencontrera nul obstacle. Nous lui protestons que c'est la chose du monde la plus aisée. Il ne lui faut qu'un peu de cœur, dans le moment.

Oui, le *Constitutionnel* est bien informé : il y a des Jésuites en France, des Jésuites reconnus comme tels, qui ont fait vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, selon la règle de saint Ignace de Loyola; qui prêchent, ou confessent, ou étudient, et dont la plupart même font ces trois choses. Il y en a deux cent cinq, et peut-être plus. La France est chargée de ce redoutable fardeau, réparti en plusieurs villes. Ils excercent de l'influence sur le clergé séculier, et si le *Constitutionnel* avait dit qu'ils en exercent également sur les fidèles, il n'aurait rien dit de trop. Nous ajoutons que c'est une influence considérable, tout-à-fait analogue à celle que produit la lecture de la vie des saints. Quand ils parlent de charité, de pardon, de patience, leur exemple fortifie étrangement leurs discours.

Tels sont les Jésuites, et tel est le danger que leur présence fait courir à la majesté des lois. Mais, puisque ce danger est intolérable, encore une fois le Gouvernement peut s'en débarrasser en moins de temps qu'il ne se

délivre d'un solliciteur un peu appuyé. Les villes où les Jésuites séjournent sont connues, et l'on y sait leur adresse. Qu'un commissaire de police pénètre chez eux et les chasse : les gendarmes n'y seront point nécessaires, personne ne se fera tuer sur le seuil de ces maisons violées, il n'y aura nulle esclandre. La loi le veut, on obéira; et la loi ne le voudrait pas, que la force suffirait. Les feuilles libérales offriront de tous côtés des couronnes civiques au Ministère, M. Dupin remplacera par des félicitations les foudroyantes harangues qu'il prépare, les catholiques continueront de payer l'impôt, et il n'y aura plus de Jésuites... Qui sait même si quelque dotation (1) ne surgira pas, par un hasard tout naturel, de l'oubli où les Jésuites seront tombés! A coup sûr, ce ne seront pas les chrétiens qui refuseront! Les chrétiens auront de l'argent de reste : les Jésuites ne les ruineront plus en aumônes.

Ainsi, que le Gouvernement ne craigne rien : les Jésuites sont très-chers aux catholiques; mais les catholiques sont peu de chose. Leur mécontentement ne donnerait pas même naissance à une question de cabinet... quant à présent.

Cependant, souhaitons-nous que les Jésuites soient dispersés? Si nous étions les ennemis du Gouvernement, nous pourrions le souhaiter; mais nous faisons profession, on le sait, d'une invincible indifférence à son égard. Nous ne le haïssons point, nous ne désirons pas qu'il lui arrive malheur; nous le prenons tel qu'il est, comme un compagnon de route pour lequel nous avons peu de sympathie, mais qui en vaut probablement un autre, et avec

(1) Le Gouvernement demandait, et la Chambre refusait une dotation pour S. A. R. le Prince de Nemours.

lequel nous désirons nous arranger raisonnablement; car nous ignorons si nous ne devons pas le conserver toujours.

Nous lui conseillons les mêmes pensées, la même complaisance à notre égard. Il y trouvera son compte. Sans vouloir l'offenser, nous pouvons bien lui dire que ce n'est pas nous qui mourrons les premiers. Nous portons un nom qui nous assure une longue vie, malgré notre état chétif : nous nous appelons le Catholicisme; et avec ce nom, jadis, nous en avons porté un autre, que nous espérons bien reprendre : nous avons été le Peuple. Nous sommes faits pour durer longtemps; nous possédons des ressources de tempérament dont les dynasties et les institutions humaines n'ont point encore dérobé le secret.

C'est en bons voisins, c'est en bons compagnons de voyage que nous conseillons au Gouvernement de laisser en paix ces Jésuites que nous aimons tant et qu'on l'engage à chasser.

Nous le lui conseillons dans son intérêt et dans le nôtre.

C'est notre intérêt de continuer à profiter des biens spirituels que nous dispensent ces religieux.

C'est l'intérêt du Gouvernement de ne point excéder notre patience et de ne point désespérer notre soumission. Il aurait tort de nous persuader qu'il ne comprend rien à cette religion qui fait les citoyens fidèles, rien à cette liberté qui fait les grandes nations; que les lois les plus sages peuvent devenir iniques envers nous; que notre conscience et notre foi autorisent les sévices et les injures; que l'obéissance aux préceptes de l'Évangile et l'amour de tous nos devoirs publics et privés nous attireront incessamment des avanies dont la raison d'État craint d'humilier les plus hideux perturbateurs.

C'est l'intérêt du Gouvernement de ne point chasser les Jésuites, parce que si cet acte ne lui coûte rien, il est plus sûr encore qu'il n'y gagnera rien. Nous ne savons si le Ministère s'est appuyé, pour les tolérer, de la raison que rapporte le *Constitutionnel;* en tous cas, cette raison est on ne peut mieux fondée. Les Jésuites, frappés, deviendront pour nous des martyrs; nous les recueillerons dans nos maisons, et heureux les foyers où daigneront s'asseoir ces proscrits! Bienheureux le père qui pourra leur confier l'avenir et l'âme de ses enfants! Bienheureux l'homme de labeur et la veuve dont ils partageront l'humble morceau de pain! Nous répondons que pas un Jésuite, quel que soit leur nombre, n'aura besoin de demander au Pouvoir le moindre dédommagement pour l'asile qu'on lui aura dérobé. Nous répondrions aussi de leur pardon, s'il fallait rassurer la conscience des oppresseurs; nous répondrions même du nôtre, si nous pouvions tous les entendre, et si c'était toujours assez de l'exemple et des conseils d'un saint pour étouffer dans le cœur de l'homme l'amer ressentiment qu'y laissent les triomphes brutaux de l'injustice.

Que fera-t-on contre eux, contre nous, lorsque, dispersés, ils attendront dans nos maisons ou la fin de leur vie, ou des jours meilleurs? Empêchera-t-on que chacune de ces maisons ne devienne une sorte de communauté où règnera l'esprit de la compagnie de Jésus? Empêchera-t-on qu'ils n'y tiennent à tout venant les mêmes discours que nous allons chercher publiquement aux pieds de leurs chaires éloquentes, et que nos enfants ne forment dans leurs cœurs le vœu de perpétuer cet ordre saint que l'impiété veut anéantir? Voyez donc ce que vous faites! voyez donc où vous allez! Vous dispersez aujourd'hui les Jésuites, parce qu'ils sont *censés* conspirer; il faudra que

vous les laissiez conspirer demain, ou que vous les condamniez à l'exil et à la prison. Ils seront alors *censés* avoir tiré sur la garde nationale et sur le Roi!

Nous vous troublons aujourd'hui par une guerre importune et inquiétante. Croyez-vous que nos prêtres tracassés, persécutés, emprisonnés peut-être, nous rendront enfin plus contents, et que tout laïque en France sera glacé de peur, à la pensée de souffrir pour la loi de Jésus-Christ?

Vous vous trompez; mais votre erreur ne durera pas assez pour déshonorer les catholiques de France aux yeux du monde chrétien.

Mettez la main sur le prêtre aujourd'hui, demain vous la mettrez sur la Charte... C'est une révolution, un coup de dés qui peut vous donner le despotisme pour un temps, et à nous des fers, en mettant les choses au pire.

Mais, comme nous l'avons dit, nous ne mourrons pas. On nous blesse, on nous enchaîne, on nous tue... nous ne sommes pas morts. Le temps rouille et dissout nos chaînes, sans porter atteinte à notre invincible vie; notre sang, lorsqu'on vient à le répandre, noie les bourreaux.

DES POURSUITES EN MATIÈRE DE PRESSE.

(DÉFENSE DES JOURNAUX LÉGITIMISTES.)

---

14 janvier 1844.

Le parquet exerce depuis quelque temps envers les journaux légitimistes de si excessives rigueurs, que la presse, à peu d'exceptions près, s'en est émue et les blâme avec une juste vivacité, sans distinction de parti. Nous nous unissons très-sincèrement à ce mouvement loyal des opinions.

Le Gouvernement, dont les parquets ne sont, en cette circonstance, que les agents extrêmement dociles, entre dans une voie désastreuse. En creusant un peu les listes du jury, il a mis en divers lieux, à ce qu'il paraît, la main sur certaines veines de jurés que l'on nomme des *jurés probes et libres*, et qui le sont sans doute, mais qui ne refusent rien en matière de délit de presse. Les condamnations pleu-

vent, à Paris particulièrement, au gré de MM. les Gens du Roi. Tout récemment, deux ans de prison et 6,000 fr. d'amende, un an de prison et 8,000 fr. ont frappé le même jour la *Gazette* et la *Quotidienne,* pour des articles qui paraissaient loin de mériter cette rigueur et dont on aurait eu peine à croire qu'ils missent le Gouvernement en péril. Le Gouvernement, cependant, profite de cette bonne veine, fait saisies sur saisies, et ne se lasse pas de demander des condamnations. Pour ne rien perdre des dispositions que les jurés lui montrent, il va, ce qui ne s'était point vu, jusqu'à leur déférer des articles publiés depuis un ou deux mois! La législation de septembre, arrachée avec tant de peine aux Chambres, pour des circonstances extrêmes, est appliquée à ces délits que personne, dans le pays, n'aperçoit, et que le parquet lui-même semble avoir eu tant de peine à découvrir. Lorsque de toutes parts se sont apaisées les passions qui pouvaient rendre de pareilles armes nécessaires, on trouve ces passions plus implacables que jamais dans le Gouvernement, c'est-à-dire dans l'âme de ceux-là mêmes qui ont pour principal devoir de les amortir! N'est-ce pas une chose qui surpasse la raison et qui doit inspirer partout les plus vives alarmes, de voir incriminer des articles de journal deux mois après leur apparition? Si l'article d'aujourd'hui est coupable, et si l'on fait bien d'en arrêter la circulation, y a-t-il rien au monde de plus innocent que l'article d'hier et d'avant-hier? Qui s'en occupe? Qui le lit? Et si ce n'est dans la collection du parquet, où le trouvera-t-on? Le précieux exemplaire du parquet est peut-être unique ; il est le seul, certainement, sur lequel s'arrête une pensée humaine.

Il y a plus, et l'on trouve à bon droit, dans une façon

de procéder si violente, quelque chose qui répugne à la loyauté, essence de la justice. Les poursuites judiciaires, en matière de presse, doivent être un avis en même temps qu'une punition. La justice doit supposer que l'écrivain, tout en exprimant librement son opinion, n'a pas voulu violer les lois du pays. Si l'on pense qu'il les a violées, la loyauté veut que la répression l'en avertisse, afin qu'il évite de tomber dans la même faute à l'avenir. Attendre un mois, deux mois, lui laisser multiplier des délits qu'il ignore, encourager par là d'autres écrivains à l'imiter, pour tomber enfin sur tous ces coupables et les faire juger à bref délai, avant qu'ils aient pu même se douter que les limites de la liberté d'écrire étaient franchies par eux, ce n'est plus de la justice, c'est de la ruse, une ruse qui semble se jouer de la loi même dont elle se sert. Car de quoi s'agit-il? De réprimer une provocation à la désobéissance, à la révolte, au renversement du Gouvernement établi. Or, ces provocations étaient si redoutables, qu'on a pu en attendre deux mois l'effet, et que rien n'a bougé! Il y a là, pour tout homme de bonne foi, présomption très-suffisante que l'écrivain est resté dans de justes limites, que l'opinion pouvait porter ce qu'il a dit, et qu'en tout cas le plus court est de lui pardonner, remettant à une autre fois de le reprendre, de l'avertir.

Le Gouvernement agit comme il lui convient, dit-on; il est dans la légalité.

Sans doute, il y est; mais est-il dans l'équité? Suit-il aussi les règles d'une bonne politique, lorsqu'il se montre animé de cette espèce de fureur rétroactive, au milieu des esprits calmés?

Cette légalité de circonstances exceptionnelles est-elle conforme à l'esprit de la Charte, qui, après avoir posé

les bases de l'état nouveau, laisse à la libre action des opinions la construction du reste de l'édifice, laissant à la liberté de se contenir elle-même, comme on se fie à la mer du soin de poser une digue à ses propres flots?

Nous doutons que le Gouvernement tire grand profit des grosses amendes que les parquets lui font percevoir. Par douceur naturelle, par faiblesse ou par tactique, il a souvent usé d'une modération dont la majorité des esprits lui savaient gré, et qui a plus contrarié les efforts de ses ennemis qu'il ne semble le comprendre. En somme, il en était arrivé à un point qui aurait permis à de vrais hommes d'État d'entreprendre beaucoup de choses utiles. Il n'entreprend que de raviver des haines et des défiances qui, depuis longtemps apaisées, commençaient de mourir. Nous savons à quels ressentiments il obéit; mais ces ressentiments ne sont point sages. Qui ne sait pas attendre et pardonner, ne sait pas gouverner. On peut payer cher le plaisir d'avancer d'un jour la fin d'un adversaire mourant.

Chacun comprend que ce qui menace une opinion les menace toutes. Aujourd'hui, c'est l'opinion légitimiste; demain une autre déplaira, et la planche sera faite pour s'en débarrasser. Déjà l'on se prépare à tâter le jury au sujet des catholiques (1). Nous savons personnellement ce qui nous attend, si une première condamnation est portée. Mais s'arrêtera-t-on à nous? Sommes-nous les seuls, après les légitimistes, dont on soit incommodé? Non, sans doute, et personne ne s'y méprend. Là est le danger du Pouvoir. Quel que soit l'adversaire qui succombe dans la lutte, s'il succombe de mort violente, sous la main du

(1) On nous annonçait sans cesse que nous serions poursuivis; et en effet, le Ministère n'attendait qu'une occasion.

Pouvoir, il est à regretter de ceux mêmes qui l'ont combattu, et qui s'en aperçoivent bientôt. Alors le Pouvoir n'a plus affaire à des gens qui discutent et veulent bien avoir tort : il a en présence de lui des hommes qui haïssent, qui conspirent et qui, ne se laissant plus fatiguer, ni gagner, veulent mourir ou vaincre.

Il paraît à beaucoup de bons esprits que la France est mûre pour le despotisme, et leur opinion n'a que trop de points lamentables où s'appuyer. Mais quel sera le despote, et qui ose affirmer que son règne pourra s'établir, à moins de catastrophes sans nom, sur autre chose qu'un débris universel !

Il serait pourtant si facile, aujourd'hui, de tout consolider sous un sceptre paternel !

LE PARTI LÉGITIMISTE

à la Chambre des Députés.

---

15 janvier 1844.

La discussion de l'Adresse s'est ouverte aujourd'hui à la Chambre des Députés sur le paragraphe qui a trait au voyage des légitimistes à Londres (1). Le Ministère, représenté par M. Guizot, et plusieurs membres influents de la majorité parlementaire, ont soutenu la rédaction du projet qui blâme et flétrit cette manifestation. M. Berryer, M. de Larcy, M. le duc de Valmy, M. Henri de Larochejaquelein l'ont attaquée. On a fait grand bruit de part et d'autres : il y a eu des paroles

(1) Plusieurs membres du parti légitimiste, parmi lesquels figuraient un certain nombre de députés, avaient été visiter M. le duc de Bordeaux à Londres. C'est ce que l'on appela *le Pèlerinage de Belgrave-Square.*

maladroites, il y en a eu de généreuses, on en a surtout beaucoup prononcé d'inutiles. M. Berryer a été plus embarrassé que de coutume, M. Guizot s'est montré fort habile, M. Dupin injurieux, M. Henri de Larochejaquelein éloquent. Mais, en somme, nous ne voyons point que le débat ait abouti ni pu aboutir à quelque chose. C'est en quoi il ressemble aux démonstrations qui l'ont produit.

M. Berryer et ses honorables amis ont dit qu'ils n'avaient porté à Londres que des vérités utiles, des conseils patriotiques sur ce qu'il conviendrait de faire en France, si les événements y ramenaient, non pas un ordre de choses à jamais détruit, mais des hommes ou plutôt un homme dont l'infortune est de ne pouvoir reparaître sur le sol natal à titre de simple particulier. Nous croyons qu'ils n'ont rien voulu de plus, parce qu'il est impossible et qu'il serait insensé de vouloir davantage. Ils l'ont dit avec un accent plein d'honneur. On ne les a pas crus, ou du moins on a feint de ne les pas croire. Ils devaient s'y attendre.

M. Guizot, s'appuyant sur des préjugés peu dignes de son talent et qu'il faudrait laisser exploiter par M. Dupin, a dit que le voyage de Londres avait été décidé par la vaine espérance de détruire l'œuvre de 1830. Ses paroles ont rencontré une adhésion presque unanime; et cependant, nous l'osons dire, on n'a pas cru M. Guizot.

Ce débat n'a pas été sincère.

Il y avait, à ce qu'il nous a semblé, du côté des légitimistes, quelque regret d'une démarche irréfléchie, dont ils ne peuvent démontrer la parfaite innocence qu'en donnant des explications qui ressemblent trop à des excuses, et qu'en avouant combien les hommages isolés

présentés au Duc de Bordeaux ont eu peu le caractère d'une grande manifestation politique.

Il y avait, du côté du Gouvernement, le désir couvert, mais visible, d'exagérer la culpabilité du voyage, tout en en rabaissant l'effet; d'irriter les passions de la bourgeoisie monarchique, si largement représentée dans la Chambre; d'ameuter cette bourgeoisie contre l'*aristocratie,* selon le mot étrange employé par M. Dupin, pour obtenir d'elle, en faveur de la dynastie régnante, quelque preuve excessive de dévouement et d'amour.

Les légitimistes n'ont pas voulu avouer complétement une innocence qui prouve trop leur faiblesse numérique; le Gouvernement a craint de manifester clairement une ambition qu'il n'a pas encore justifiée.

On a parlé de la sainteté du serment. Les légitimistes n'ont pas été clairs dans leurs réponses. Quoi! ne pouvaient-ils rappeler d'abord à leurs accusateurs tant de serments que ceux-ci n'ont point tenus; ne pouvaient-ils dire que ce serment, prêté aux choses existantes, ne l'a point été contre les événements, qui sont le secret de Dieu; et que, s'ils ont promis de ne point conspirer, ils n'ont nullement promis de ne point étudier les questions de l'avenir! Or, le Prince à qui ils ont rendu visite, quels que soient ses desseins, quel que soit le titre qu'il se donne ou qu'on lui donne, qu'il prétende ou qu'il ne prétende pas à une autre destinée que l'exil, ce Prince est au moins une *question*, une question que Dieu seul peut trancher. Il n'est pas plus interdit de le voir, de l'étudier, que d'étudier, par exemple, le principe de la souveraineté du peuple, dont M. Guizot a fait aujourd'hui la base de la royauté nouvelle, et qui peut devenir la base de tout autre chose que la royauté. Défendra-t-on à un député démocrate de

s'enfermer dans son cabinet avec les livres publiés sur la question de la souveraineté du peuple? L'accusera-t-on de manquer à son serment, si ses réflexions et ses études le conduisent à croire que la souveraineté du peuple est un principe sacré, absolu, dont il faut accepter toutes les conséquences, dussent-elles entr'ouvrir un abîme sous l'édifice même que ce principe est censé porter aujourd'hui?

En définitive, le voyage de Londres n'a pas été autre chose qu'une étude. Il y a un principe qu'on appelle le principe de la légitimité; il y a un homme qui représente ce principe. Ceux qui, tout en acceptant l'exil du principe, ont voulu connaître l'homme dont ce même principe fait, malgré tout, l'importance et fera peut-être le malheur, ont cédé à un sentiment aussi peu condamnable que la curiosité, mais beaucoup plus sérieux. Nul ne sait ce que garde l'avenir, qui vivra, qui mourra, qui restera debout après de si longues tourmentes. Ce qui restera certainement, c'est la France. Il est permis à tout Français, il est de son devoir d'interroger, autant qu'il se peut, l'obscur secret de la destinée, et de chercher dans le présent une lumière pour aborder l'avenir. Lorsque M. Guizot fit ce fameux voyage de Gand qui lui est tant reproché encore, et qui n'en demeure pas moins un des actes les plus honorables de sa vie, il allait porter à Louis XVIII justement les mêmes conseils que M. Berryer et ses collègues disent avoir portés au Duc de Bordeaux. Seulement, M. Guizot allait conseiller à Louis XVIII de s'appuyer sur un parti. Les légitimistes prétendent avoir dit (nous les en croyons) à M. le Duc de Bordeaux que nul pouvoir n'est possible désormais parmi nous qu'avec le respect de tous les droits et le concours de tous les partis. Certes, cette

parole et cette démarche, opportunes ou non, ont été généreuses, et dès qu'elles sont présentées de la sorte, si l'on peut douter encore, du moins ne peut-on condamner.

M. Guizot, qui est partisan, lui aussi, de la légitimité, mais de la légitimité qui commence et non de celle qui finit, savait-il, en 1814, si la légitimité de Bonaparte finissait, et si celle de Louis XVIII commençait? Savait-il pourquoi celle-ci allait commencer, pourquoi l'autre allait finir? Il y a, dans les temps de révolution, des doutes intérieurs qu'il faut savoir pardonner à la conscience des citoyens, surtout aux citoyens d'un pays qu'on dit libre et qui veut l'être encore plus qu'on ne dit; surtout quand ces citoyens ne conspirent pas, agissent au grand jour, à visage découvert, et témoignent assez de confiance à l'opinion qui leur est contraire pour venir tranquillement reprendre leur place sous la protection et sous le joug des lois. Les laisser faire, c'est la liberté. Vous prétendez que cette liberté, c'est vous qui l'avez conquise et qui la leur avez donnée : soit! Si vous la leur avez donnée, c'est sans doute pour qu'ils en usent. Quelque déplaisir que vous cause l'usage qu'ils en font, ne vous plaignez pas! Car, au lieu de gouverner honorablement un pays libre, vous régneriez par la violence, et votre règne serait court.

Souffrez la liberté pour vivre longtemps! Veillez à ce que l'ordre ne soit point troublé, défendez-vous : c'est votre droit, c'est votre devoir. Mais, si vous voulez étouffer tous les souvenirs, calmer tous les ressentiments, empêcher qu'on regrette rien du passé et qu'on cherche pour l'avenir, ailleurs qu'en vous, le port qu'appellent tant de fatigues, ce n'est point à des blâmes passionnés, à d'acerbes menaces qu'il faut avoir recours. Il ne suffit pas de proclamer que vous êtes ce qui est, et que rien ne sera parce

que vous êtes ; il faut vous connaître vous-mêmes, et connaître les autres ; savoir ce que l'on vous reproche et ce que l'on attend d'eux ; écouter ce qu'ils promettent et faire mieux qu'ils n'ont promis. Votre part est assez belle, vos avantages sont assez grands : les autres ne peuvent rien encore, vous pouvez presque tout ; et, dans la situation où se trouve la France, vous feriez oublier tout ce qui vous manque avec un peu de bonne volonté.

LA QUESTION CATHOLIQUE

à la Chambre des Députés.

(MM. DE CARNÉ, — VILLEMAIN, — DE TRACY, — DÉSIRÉ NISARD, — DUPIN, — ISAMBERT, — MARTIN du Nord).

La question de la liberté d'enseignement, si agitée dans la presse, était, en même temps que la question des chemins de fer, l'objet d'un paragraphe dans le discours de la Couronne, auquel le projet d'Adresse répondait en ces termes : « Nous examinerons avec soin les mesures relatives aux » chemins de fer. Nous accueillons avec joie l'assurance que le projet de » loi qui nous sera présenté sur l'instruction secondaire, en satisfaisant » au vœu de la Charte pour la liberté de l'enseignement, ***maintiendra*** » ***l'autorité et l'action de l'État sur l'instruction publique.*** » Cette première discussion, sur une annonce si peu rassurante, a paru mériter un souvenir.

24 janvier 1844.

M. de Carné a rapidement tracé l'histoire du monopole universitaire. Il l'a montré sortant de la pensée de Robes-

pierre, essayant ses premiers pas sous l'égide de la Terreur, grandissant enfin dans les mains de Napoléon. Il a rappelé les constants efforts du principe de la liberté, que les réclamations des familles n'ont jamais laissé prescrire, et les promesses solennelles de la Charte qui l'ont sanctionné de nouveau. Appréciant ensuite avec une vigueur contenue les doctrines philosophiques de l'Université, il a montré combien la Religion devait s'en alarmer, et il a dit comprendre, ou pour parler plus exactement, il a mis la Chambre en position de comprendre quelles invincibles inquiétudes ces doctrines jettent dans le cœur des familles catholiques. Nous le félicitons de l'accent généreux avec lequel il a proclamé que ce ne sont point là des choses sur lesquelles des pères de famille puissent légèrement passer, puisqu'il s'agit de l'avenir éternel de leurs enfants. Cette parole nous en a fait oublier d'autres, moins hardies, que nous ne voulons point nous donner le chagrin de réfuter et que nous ne mentionnerions pas si elles ne touchaient que nous (1).

Passant à des considérations véritablement sociales et politiques, M. de Carné a convié le Gouvernement, qui est faible, a-t-il dit, puisqu'il est nouveau, à ne pas éloigner de lui tant de citoyens qui ne lui demandent que justice ; à les rapprocher, au contraire, en leur facilitant l'exercice des droits les plus sacrés, et à conjurer ainsi des périls réels et qu'il a su faire pressentir. Ce discours, mal écouté au commencement, a valu à l'honorable orateur non pas

(1) M. de Carné poussait, selon nous, un peu trop loin la prudence et protestait ordinairement contre quelques-unes des actions catholiques contre lesquelles le libéralisme avait l'habitude de déclamer. Il fallait d'ailleurs du courage pour aborder en catholique les intérêts religieux dans la Chambre des Députés. M. de Carné était à peu près seul.

des marques de sympathie, la Chambre n'a pu s'élever jusque-là, mais des témoignages d'estime qu'arrachera toujours d'une assemblée, quelle qu'elle soit, tout homme qui saura lui parler le langage de la foi et du devoir.

Notons une interruption caractéristique de M. Dupin. Cette aigre voix, qui excelle surtout à interrompre l'expression de toute pensée généreuse, s'est élevée pour crier, au moment où M. de Carné exposait les doctrines universitaires, qu'il fallait une *bonne loi*. Tout le monde a compris que l'avocat libéral entendait une bonne paire de menottes ou un bon bâillon. Il s'agit justement de savoir si la loi sera bonne, a répondu M. de Carné.

M. le Ministre de l'Instruction publique a gardé la parole près d'une heure. Les chrétiens qui ont subi cette heure peuvent croire qu'ils ont quelque courage. Il a d'abord fallu entendre un rare morceau de rhétorique sur le génie de Napoléon et sur le sentiment libéral qui lui fit créer l'Université, le croirait-on? pour élever la classe moyenne, faire des savants, des hommes libres, et préparer, peut-être (en se tournant vers la gauche), des défenseurs intelligents et éloquents des libertés publiques! Car M. Villemain n'est pas éloigné de croire que Napoléon, en fondant l'Université, pensait à tout cela. Voilà ce que l'on peut dire à la Chambre et ce qu'elle honore de son approbation.

De la théorie de l'Université constituée dans une pensée quasi libérale, M. Villemain a passé à la justification de ses doctrines philosophiques, et c'est là surtout qu'il s'est moqué du bon sens public; mais ne l'en blâmons pas. En soutenant que les doctrines de l'Université sont pures, qu'elles sont religieuses, qu'elles sont catholiques, M. Villemain crée à tous les chrétiens, et spécialement aux

évêques, le devoir impérieux et qui ne sera pas décliné, de redoubler d'efforts pour arracher la jeunesse catholique à la pureté, au christianisme de cet enseignement. Eh ! mon Dieu, vous dites que votre enseignement est catholique, vous le dites à des gens qui l'ont reçu ! Ils sont cinq cents qui vous écoutent : montrez-nous donc parmi ces cinq cents hommes, cinquante chrétiens ; montrez-nous en vingt-cinq qui soient en état de réciter le *Credo* ? Et si vous les trouvez, soyez sûrs que la moitié au moins ne sortent pas de vos écoles.

Mais si l'Université est libérale au point d'avoir, comme M. Villemain l'assure, refusé le monopole absolu que son fondateur voulait lui donner (ce qui n'est pas vrai, car quelque énormes que soient les priviléges dont on l'a investie, elle en a pris, elle en veut de plus exorbitants encore) ; si son enseignement est d'une pureté inattaquable, pourquoi donc ces voix si nombreuses et si vénérables qui l'accusent ? A cela, M. le Ministre tient une réponse prête. Savez-vous, chrétiens, ce qu'il répond ? Vous êtes des *contre-révolutionnaires !* Savez-vous, évêques, ce qu'il ose répondre ? *Vous êtes des spéculateurs ;* vous voulez gagner de l'argent ! Ce n'est pas l'intérêt des âmes qui vous préoccupe : vous voulez tenir des maisons d'éducation pour réaliser des bénéfices sur la soupe et sur les fournitures de classes ! Voilà jusqu'où peuvent s'élever la raison et le coup-d'œil de cet homme d'État ; voilà ce que les représentants de la France catholique peuvent entendre, et, disons-le pour faire connaître à fond l'état des choses, peuvent applaudir. Soyons justes, cependant, envers M. Villemain : peut-être a-t-il cru n'être qu'habile et ne lui est-il pas donné de savoir à quel point il est imprudent. Pourquoi comprendrait-il ce que c'est qu'un

évêque? il ignore ce que c'est que le christianisme et ce que c'est qu'un chrétien!

M. le Ministre a employé un autre argument. Il a dit, à propos des réclamations des évêques, qu'elles étaient peu nombreuses : *quelques voix à peine se sont élevées;* nous avons retenu ces paroles. Il a ajouté que les autres évêques gardaient le silence, et, par ce silence, protestaient contre le peu de modération, c'est-à-dire, sans doute, contre les vues commerciales de leurs collègues les spéculateurs. Nous savons qu'aucun de nos vénérables évêques n'a mérité cet outrage, que tous partagent les sentiments et les angoisses de ceux qui ont parlé publiquement, que le Gouvernement ne l'ignore pas, que les cartons du ministère sont encombrés de leurs réclamations pressantes; mais, encore une fois, nous devons remercier M. Villemain de l'injurieuse distinction qu'il a voulu établir. Les vénérables pontifes qui, cédant aux instantes caresses du ministère, ont consenti à tenir leurs plaintes secrètes, savent désormais quel usage on fait de leur prudence et de leur charité.

Ayant préparé les esprits comme on vient de le voir, M. Villemain a fini par annoncer qu'il présenterait la loi telle que la Charte l'a promise, telle que le discours de la Couronne l'annonce, et que ce serait une loi de *sincérité* et de *modération*. Il faut, comme on voit, pour exprimer les bons desseins du monopole, créer un mot français *ad hoc*. Il y a bien apparence que la loi de sincérité et de modération est, jusqu'à présent, une *bonne loi* dans le sens de M. Dupin. Attendons qu'elle paraisse et ne nous plaignons pas, puisqu'on veut absolument nous mettre dans l'alternative de triompher ou d'être avilis. Avilir les catholiques de France, si restreint que soit le nombre de ceux qui ont

la gloire, en de pareils temps, de porter un tel nom et de comprendre les obligations qu'il impose, ce n'est pas une œuvre à la taille de M. Villemain, et, pour des mains moins débiles, elle serait impossible encore.

---

25 janvier.

II. Rendons hommage à M. de Tracy. Nous ignorons quelles sont les sympathies religieuses de l'honorable député; mais il aime la liberté sincèrement et grandement. Si le parti auquel il appartient comptait beaucoup de membres aussi véritablement attachés que lui aux principes qu'il a inscrits sur sa bannière, l'avenir de la France, et un avenir prochain, appartiendrait à ce parti; car, après la vraie religion, il n'est rien qui puisse autant passionner les nobles âmes que la vraie liberté. Mais, sur ces bancs où siégent de prétendus zélateurs de toutes les idées larges et généreuses, M. Isambert compte plus de disciples que M. de Tracy. Quoi qu'il en soit, ce dernier a posé les bases les plus solides et les plus loyales que puisse avoir la loi à intervenir. En réponse aux interprétations universitaires sur la portée de l'article 69 de la Charte, il a proclamé que cet article est semblable aux autres. La Charte ne renfermant pas d'articles secondaires, la liberté d'enseignement a été promise au même titre que les autres libertés politiques. Il la considère comme faisant avec la liberté de conscience et la

liberté de la presse, partie intégrante et inaliénable de la liberté de la pensée.

M. Nizard, jeune pousse universitaire qui a vite atteint les hautes régions du pouvoir, sans qu'on puisse bien dire quelle espèce de sève l'y a élevé ; M. Nizard, auteur du *Convoi de la laitière* et de quelques *impressions de voyage* où l'on trouve des idées passablement égrillardes ; M. Nizard, jeune et chevalier de la Légion-d'Honneur depuis longtemps, a tenu un tout autre langage. Son système, à lui, c'est que l'Université est de tout point parfaite. M. Villemain semblait appeler des modifications dans son régime intérieur, M. Nizard n'en admet aucune. Si l'on fait une loi, il conjure la Chambre de ne rien innover en ce qui concerne l'éducation. Quant à l'instruction, que pourrait-on y changer? On n'y a déjà, selon M. Nizard, changé que trop de choses, sous prétexte de progrès ; car le progrès à ses yeux, c'est la mode, et il faut que l'État enseigne par le moyen de l'Université pour s'opposer à l'invasion de la mode. On ne saurait dire tout ce que le jeune député a présenté d'idées particulières pendant ce discours. L'*État* seul, et par ce mot M. Nizard entend toujours l'Université, l'État seul peut former le cœur et le jugement des élèves. Personne mieux que l'État n'enseigne les devoirs religieux, ne donne, ce qui est plus fort, le sentiment religieux ; car il le donne, par la raison, tandis que le Clergé ne le donne que par la foi, qui ne suffit pas toujours.

Voilà quelles sont les idées de l'Université. M. Villemain et d'autres ont l'adresse de les déguiser ; mais M. Nizard est sans artifice. Nous signalons sa pauvre harangue à l'attention des pères de famille. Une année de polémique ne dévoilerait la plaie du monopole aussi bien qu'y a réussi,

en moins d'une heure, ce jeune présomptueux. M. Nizard a d'ailleurs étrangement fatigué la Chambre par la pesanteur de ses phrases mal bâties et par la lourdeur de son débit monotone. M. Villemain l'écoutait au commencement avec une complaisance paternelle : il a fini par tourner la tête et par causer, comme tout le monde, avec son voisin.

On savait depuis plus de quinze jours que M. Dupin gardait en la gibecière de sa mémoire, d'où sortent toutes ses inspirations, un discours contre les Jésuites. Il est venu le prononcer, sous prétexte qu'il fallait donner la liberté d'enseignement, puisque la Charte l'a promise; mais il a expliqué qu'il ne fallait pas que cette liberté fût une liberté, parce que la *Société Fameuse* pourrait en profiter, s'introduire dans les fissures de la loi, se répandre partout, s'emparer de l'éducation et faire, ô malheur! qu'un père, qui aurait destiné son enfant à devenir colonel, vît cet enfant infortuné devenir Jésuite. La Chambre n'a pas frémi autant que M. Dupin l'espérait; et, cet effet manqué irritant sa verve nivernaise, le célèbre avocat s'est répandu en lieux communs de haute volée contre les moines (il prononce *mouennes*) et tout ce qu'ils ont fait d'odieux avant et depuis la création du monde. M. Dupin a mérité d'avoir pour second M. Isambert.

Il n'est pas vrai que la haine puisse être éloquente, car M. Isambert n'est que ridicule. Pendant une heure et plus, il s'est acharné sur le Clergé, sur les Congrégations, sur les Jésuites particulièrement. C'était un déluge de faits ramassés de toutes parts, une prodigalité d'articles de lois tyranniques colligés dans toutes les tanières de la chicane, un flux de paroles haineuses devenues tellement abondantes qu'enfin l'orateur ne pouvait plus les articuler

ni le public les entendre, et qui se confondaient en nous ne savons quel glapissement qu'accompagnaient des gestes forcénés. Joignez-y la figure connue de M. Isambert, qui est des plus malheureuses : vous aurez la juste image de ce qu'on appelle populairement le diable dans un bénitier.

La Chambre était lasse; M. le Ministre des Cultes s'est chargé de conclure. M. Isambert, dont la démence engloutit tout ce qui la flatte, avait pris dans le *Journal des Débats* les immondes calomnies que cette feuille universitaire s'est permises contre l'enseignement théologique des séminaires. M. Martin a profité de l'occasion pour chanter la palinodie auprès des évêques et du Clergé, jusqu'à ce moment si odieusement attaqués, si mal défendus. Il a protesté avec chaleur contre les indignités de M. Isambert. Les rédacteurs du *Journal des Débats* qui siégent dans l'assemblée ont du moins reçu, aux applaudissements de leurs collègues (sauf M. Luneau, que M. Isambert et le *Journal des Débats* ont trouvé fidèle), ce tardif, mais juste et solennel soufflet. M. le Ministre, abordant ensuite la question, a annoncé, pour calmer les esprits, que la loi sur la liberté d'enseignement porterait une exclusion contre les congrégations religieuses; mais que, du reste, ces Congrégations étant peu nombreuses et n'ayant donné contre elles, de l'aveu unanime des évêques et des préfets, aucun motif de plainte, il ne voulait ni les supprimer, ni disperser les citoyens qui s'y sont engagés. La Chambre a visiblement approuvé ce sentiment, et on peut résumer toute la discussion en disant que l'avis du Ministre est l'avis de la majorité. On veut bien de la Religion, on veut bien du Clergé, on veut bien des Congrégations mêmes, mais à condition que la

Religion, le Clergé, les Congrégations se borneront à exister sans bruit, sans œuvres, sans influence, s'occupant de prier, puisqu'ils en ont la fantaisie, et de bénir, puisque cela ne fait pas de mal; moyennant quoi, on les défendra contre M. Isambert; sinon, non.

Sur une motion de M. Odilon-Barrot, les amendements divers proposés au paragraphe ont été retirés. Avant de renoncer à développer le sien, M. Agenor de Gasparin a prononcé quelques paroles dignes et senties, pour protester contre les doctrines peu libérales émises durant la discussion par des partisans de l'Université.

Voilà la triste physionomie de cette séance pleine d'enseignements.

PERSÉCUTION MUNICIPALE

CONTRE LES RELIGIEUSES DU BON PASTEUR.

12 janvier.

I. Il existe à Sens une communauté de filles du Bon-Pasteur. Ces religieuses s'occupent d'éducation ; mais elles sont principalement instituées pour recueillir les femmes qui, après s'être adonnées au désordre, veulent revenir à la vertu. Elles leur offrent un asile, du travail, de pieuses leçons, de tendres conseils, d'angéliques exemples. Si l'inspiration du Dieu de charité fut jamais visible dans une pensée humaine, assurément c'est dans cette pensée ; si un spectacle est digne de l'admiration du monde, c'est ce spectacle, assurément : des femmes, des vierges chrétiennes, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus noble sur la terre, renoncent à tout, abdiquent famille, liberté, richesses, pour se consacrer au service de ce qu'il y a de

plus abject et de plus dégradé. Du sommet de leur pureté sans tache, elles tendent la main à la prostituée, elles l'appellent leur sœur, elles l'embrassent, elles la nourrissent de leurs conseils et de leur travail, elles la relèvent sans l'humilier par ce contraste immense entre ce qu'elle fut et ce qu'elles sont. Par la force de la charité, de la prière, de la douceur, elles parviennent à purifier ce passé hideux, à le détruire, à refaire l'âme perdue. Ceux qui les voient agir et dont l'intelligence ne peut pas comprendre que le ciel leur doit des saintes, confessent au moins que la société leur doit d'honnêtes femmes, et que, du rebut des corruptions publiques, elles ont su former des mères de familles dont la calme vertu semble n'avoir jamais chancelé.

Mais que de travaux avant d'atteindre ce résultat suprême! Dieu le sait, à qui seul il est possible de les récompenser. Quoique toutes les repenties viennent volontairement au monastère, beaucoup d'entre elles, le plus grand nombre, sont loin, dans les premiers temps, de se prêter à la charité sublime qui leur a ouvert ce port de salut. Ce sont des retours effrénés vers le mal, des paroles grossières, des révoltes, des fuites, des calomnies, parfois d'infâmes ingratitudes qui attirent sur les religieuses l'animadversion d'un monde toujours prêt à prendre parti pour le vice. Le public en a vu récemment de décourageantes preuves. En moins d'une année, deux ou trois maisons du Bon-Pasteur ont été de la sorte signalées à la haine universelle. Les fausses repenties, lorsqu'elles veulent retomber, trouvent des auxiliaires empressés dans les journaux, et plus haut encore. Il est visible que le but du Bon-Pasteur déplaît tout spécialement à un certain ordre de gens, les chrétiens savent

pourquoi. Rien cependant ne rebute ces admirables religieuses; la raison en est simple : elles ont conscience du bien qu'elles font, elles y persévèrent, elles s'y obstinent. Nous pourrions citer telle de leurs fondations qui s'est véritablement édifiée sur des cadavres, tant, aux épreuves ordinaires de l'Institut, la misère ajouta de souffrances et de privations. Plusieurs y moururent, martyres obéissantes de la charité qui leur avait ordonné de conquérir le poste, même au prix de la vie; consolées d'y mourir par l'inébranlable foi qu'un jour le Bon Pasteur bénirait ce bercail et qu'il y guérirait les brebis égarées.

M. le Maire de Sens a sans doute jugé que tant de difficultés ne suffisaient pas, et il a trouvé bon de faire subir aux religieuses du Bon-Pasteur établies dans sa ville des épreuves d'un genre nouveau.

Le 27 décembre dernier, ces Dames, qui ne sont point encore autorisées comme religieuses, mais seulement comme institutrices, virent arriver à leur grille un personnage sans insignes et surtout sans politesse, qui leur signifia qu'il était le Maire et qu'elles eussent à lui ouvrir. Peu familiarisées avec les lois, intimidées par le ton dont on leur parlait, elles ne songèrent point à demander à M. le Maire en vertu de quel titre il agissait, ni ce qu'il venait faire; elles ouvrirent. M. le Maire se fit présenter une pauvre folle dont les cris troublaient la maison et le voisinage, et dont les religieuses avaient elles-mêmes demandé qu'on les délivrât. Il envoya cette folle à l'Hôtel-Dieu; et, à part la grossièreté de ses manières, les religieuses crurent d'abord qu'elles n'auraient qu'à le remercier, mais le magistrat ne s'était pas dérangé pour si peu. Il déclara que la mortalité régnait dans la

maison et qu'il venait en rechercher les causes. Il est bon d'observer ici que M. le Maire est architecte de son métier, et non médecin. On se contenta de lui faire remarquer que la maison, renfermant quatre-vingt-dix personnes, dont un certain nombre, les pénitentes, avaient mené une mauvaise vie, il n'était point extraordinaire que les cas de mort y fussent plus nombreux qu'ailleurs (1).

Cette raison ne satisfit point le Maire. Quelques représentations qu'on lui pût faire, il voulut pénétrer dans la classe des pénitentes. Arrivé au milieu de ces femmes, fort étonnées d'une pareille visite, il leur demanda si elles étaient venues de gré ou de force; et comme toutes les voix réclamaient contre l'injure que cette question faisait aux religieuses, il déclara très-haut à ces dernières que son intention était de voir les pénitentes en particulier.

— « De cette façon, ajouta-t-il, *si vous voulez me mentir,* je saurai la vérité. » Nous n'inventons point ce langage adressé à des femmes, à des religieuses, bien que nous pensions rêver en l'écrivant. M. le Maire parcourut ensuite la maison du haut en bas, ordonna de lui envoyer les noms, âges, pays des pénitentes, et partit enfin comme il était venu, c'est-à-dire comme un homme fort mal élevé.

Ces faits étonnent sans doute le lecteur. Ce n'est rien encore; M. le Maire de Sens n'a encore donné qu'une faible idée de ses formes administratives et privées.

Le surlendemain de cette première visite, qu'on aurait

(1) M. le Maire a depuis fait visiter la maison par le médecin des épidémies, qui en a trouvé l'état sanitaire parfait et qui n'a eu que des éloges à donner.

pu légalement abréger en le jetant par la fenêtre, s'il y avait eu un homme dans la maison, M. le Maire se présenta de nouveau à la grille du Bon-Pasteur. Il ne montra encore ni écharpe ni mandat, mais il n'était plus seul. Il menait un commissaire de police, deux sergents de ville en uniforme et plusieurs gendarmes. Ces forces imposantes avaient scandaleusement traversé la ville en plein midi, livrant ainsi tout d'abord la renommée du monastère à la malignité des commentaires publics. Ayant déployé sa troupe, M. le Maire somma les religieuses d'ouvrir, menaçant vaillamment d'enfoncer la porte si on le faisait attendre. Les sœurs invoquèrent la protection de M. le Président du tribunal, celle du Juge d'instruction, celle de leurs supérieurs ecclésiastiques. M. le Maire haussa les épaules, s'impatienta, enfin s'exprima de telle sorte que les portes furent ouvertes en toute hâte par les religieuses tremblantes. Le magistrat municipal, son commissaire, ses estaffiers, les gendarmes entrèrent triomphalement dans le cloître. La scène n'est point en Turquie, mais en France. Voilà ce qui s'est passé en France, il y a dix jours, à quelques heures de Paris, et ce qui est encore impuni au moment où nous écrivons !

Le Maire avait étudié les lieux dans sa visite du 27. Laissant de côté les bâtiments habités par les religieuses et par les enfants pensionnaires, il se dirigea vers celui des pénitentes, qu'il occupa militairement... Mais rien ici n'est assez ridicule pour cesser d'être criminel et infâme. Il fit chasser les religieuses qui se trouvaient employées dans ce bâtiment. Un sergent de ville osa porter sur l'une d'elles sa main immonde ; il la prit par le bras et la poussa dehors. Un gendarme fut mis de planton dans la cour des pénitentes, un autre gendarme monta la garde à la porte

d'entrée de leur logis, les deux sergents de ville occupèrent la salle où ces femmes étaient rassemblées. Sûr alors de n'être point troublé, M. le Maire, assisté du commissaire de police, s'installa dans une pièce voisine, fit comparaître successivement devant lui toutes les pénitentes et les interrogea comme il lui plut. Il faut dire à sa louange qu'il se montra, dans le cours de ces interrogatoires, infiniment plus gracieux qu'il ne l'avait été jusque-là. Rude et grossier envers les religieuses, il fut poli, il fut galant auprès des pénitentes. Entr'autres propos paternels qu'il leur tint, nous nous contenterons de citer celui-ci: « Vos fautes ne sont point un déshonneur.... Rentrez » dans le monde : vous y serez bien accueillies, et surtout » plus heureuses. » En parlant des religieuses, son langage perdait cette fleur française. Il les nommait, devant les pénitentes, la *fille* une telle ; lorsqu'il était question de la sœur supérieure, qui a pris le nom de saint François Borgia, M. le Maire disait la *fille Borgia !*..

Cette scène dura six heures consécutives. M. le Maire avait forcé les portes du monastère à midi et demi ; ce ne fut qu'à six heures et demie qu'il se retira, suivi de sa troupe. Durant six heures les religieuses, chassées violemment d'une partie de leur domicile, ne purent y pénétrer ni reprendre leurs fonctions. Plusieurs personnes se présentèrent pour entrer : on leur barra le passage sans autre raison que le bon plaisir de M. le Maire. Deux vicaires généraux ayant demandé à lui parler, il ne les reçut pas ; mais il daigna suspendre son interrogatoire pour venir lui-même leur déclarer que tout se faisait d'accord avec M. le Procureur du Roi. On le pria d'exhiber son mandat : il n'en avait point !

Nous nous arrêterons là pour aujourd'hui. Nous vou-

lons voir par quels subterfuges, par quels mensonges on entreprendra de justifier ces indignités, par quel déni de justice on essaiera d'étouffer la loi ; par quelles lois on voudra établir qu'un magistrat municipal peut, sans mandat, sans concours de l'autorité judiciaire, violer à main armée une maison privée, en insulter les propriétaires, faire chez eux une perquisition à laquelle ils n'assistent pas, des interrogatoires d'où ils sont exclus. Nous attendons qu'on nous dise pourquoi toutes les autorités qu'il est possible d'invoquer, saisies depuis dix jours de cette affaire, n'ont point répondu. Nous sommes particulièrement pressés d'apprendre ce que M. le Maire de Sens alléguera pour atténuer une conduite qui serait encore injustifiable, lors même qu'au lieu de parler à des femmes et à des religieuses pures du moindre soupçon de délit, il aurait eu à constater chez elles des contraventions et des crimes.

Nous sentons pourtant que le public suppose au moins un motif à l'étrange conduite que nous venons de révéler et nous demande quel est ce motif. Il en existe un, en effet, un motif unique, et le seul peut-être qui ne sera pas avoué : c'est l'aveugle, c'est l'idiote, c'est la bestiale haine qui trouble l'esprit de tant de gens, d'ailleurs raisonnables, dès qu'il s'agit de la Religion et de tout ce qu'elle fait.

Quel autre sujet de tourmenter ces religieuses ? Quel autre sujet surtout de les outrager si bassement, dans un langage que tout honnête homme ignore, oubliant, pour descendre là, et le caractère sacré dont elles sont investies et la dignité dont on est soi-même revêtu, la dernière chose qu'oublient ostensiblement les hommes ? Quoi ! nous voyons tous les jours des religieuses, aventurées

dans les savanes de l'Amérique, y devenir aussitôt l'objet de la vénération des sauvages; et un Français, un magistrat, l'élu d'une ville connue par l'aménité de ses mœurs, pénétrant violemment chez des religieuses vouées aux œuvres de la plus héroïque vertu, ne sait pas même leur rendre chez elles cet hommage qu'un roi de France s'honorait de rendre à la dernière paysanne de son empire! Bien plus, il les injurie, il parle d'elles sur un ton que n'emploierait pas le goujat ivre qu'il fait traîner en prison par sa police! Si ce n'est point la haine insensée de la Religion qui l'a poussé dans ce vil excès, qu'est-ce donc? Que reproche-t-il à ces femmes, sinon de pouvoir lui dire, comme leur divin modèle aux Juifs qui le lapidaient: *Nous avons fait parmi vous plusieurs sortes de biens; pour lequel nous persécutez-vous?*

Comme Jésus pardonnait, les humbles et saintes filles pardonnent; mais, puisque nous avons connu ces infamies, il nous appartient d'en obtenir justice, et nous l'obtiendrons.

---

23 février 1844.

II. Pendant que M. le Maire, tenant une partie du monastère en état de siége, interrogeait et verbalisait dans l'autre, les pénitentes qui ne comparaissaient point devant lui étaient rassemblées dans une salle voisine, loin de la surveillance des religieuses, pêle-mêle avec les gen-

darmes et les hommes de police. Ces pénitentes sont jeunes, la plupart mineures ; toutes ont mené une mauvaise vie ; il est trop facile de deviner quels propos s'échangeaient entr'elles et la garde de M. le Maire. M. le Maire était poli, mais ses gens étaient tendres. La fange du passé a été si bien remuée par cette valetaille de police, et les gracieusetés du magistrat ont tellement encouragé les rêves et les souvenirs, que l'ordre, depuis lors, n'a pu être rétabli complétement au Bon-Pasteur. Toutes les pénitentes, en effet, n'y habitent pas de plein gré. Plusieurs, notamment les plus jeunes, y sont en punition par la volonté de leur famille ; d'autres achèvent d'y subir une peine judiciaire ; il y en a qui sortent de Saint-Lazare. Elles avaient néanmoins accepté leur sort ; beaucoup voulaient se corriger ; la paix et le travail régnaient dans la maison. Les interrogatoires du magistrat et les madrigaux de sa police ont tout changé. Les religieuses ne dominent plus ces volontés perverses. Les pénitentes disent elles-mêmes que M. le Maire les a *électrisées*.

Nous avons raconté ces faits; nous les avons dénoncés au Gouvernement, à la presse, aux Chambres, à la justice, à tous les honnêtes gens. Nous n'avons voulu surprendre personne, et, pour que nos allégations fussent vérifiées, démenties si elles le méritent, nous avons adressé un exemplaire de notre numéro du 12 janvier à plusieurs personnes notables et à divers établissements publics de la ville de Sens.

Tout le monde s'est tû ; nous l'avions prévu. Il y a une lâcheté publique, une lâcheté d'honnêtes gens surtout, qui aide à laisser tomber de telles affaires et qui rassure les coupables. Les faits, sans doute, sont hideux ; mais, après tout, M. le Maire de Sens n'a outragé que des femmes,

et ces femmes ne sont que des religieuses ; il a violé un domicile, mais ce domicile n'est qu'un couvent : il n'y a point de justice contre lui, point de tribunaux, pas même d'opinion !... Ah ! s'il s'agissait de quelque prostituée frappée par une religieuse du Bon-Pasteur, si M. le Maire prouvait qu'une pénitente à qui l'on a coupé les cheveux n'avait point la teigne, et qu'une autre pénitente n'a point coupé ses cheveux elle-même, comme elle le dit, alors il y aurait des journaux pour s'indigner, des juges pour informer, des procureurs du Roi pour requérir ; le bruit en irait jusqu'à la tribune ; justice serait faite, et amplement ! Mais, encore une fois, ce ne sont que des religieuses, des femmes vouées à Dieu : que leur Dieu les défende, et que ce Maire, accusé pour si peu, méprise en paix de vaines clameurs !

Ce ne serait rien encore. Voici qui vaut mieux.

Ces religieuses qui ne font de mal à personne et qui font du bien à tant de malheureux, c'est encore trop peu de les abandonner aux caprices d'un tyran municipal qui se trouve n'aimer point l'habit qu'elles portent et l'œuvre qu'elles font. La presse, l'opinion, les autorités, la justice enfin, qui le pourra croire ? se tournent contre elles. Elles étaient sans reproche, peut-être, quand on a trouvé bon de les insulter ; mais, depuis, elles se sont donné un tort inexcusable : elles ont permis qu'on se plaignît pour elles.

Elles avaient déposé une plainte en violation de domicile, et, quand nous avons écrit, on ignorait encore ce que cette plainte était devenue. Le lendemain du jour où parut notre article, ordre fut donné d'informer... contre le maire sans doute ? Non ! contre les religieuses, sur les faits ridicules allégués dans le procès verbal ! Si les faits sont prouvés, on essaiera de punir les religieuses ; s'ils ne

le sont pas, ou s'il n'y a pas possibilité de les punir, tout sera dit; M. le Maire se sera trompé. Quant à la plainte en violation de domicile, trouvera-t-on beaucoup de difficulté à persuader aux plaignantes qu'il faut la retirer et qu'elles sont trop heureuses d'en être quittes à ce prix?

Pourtant, une certaine opinion s'était émue dans la ville; car, enfin, les honnêtes gens et les pauvres du moins savent que ces religieuses font du bien; qu'elles recueillent, nourrissent, habillent, élèvent du fruit de leur travail et de leurs privations quinze à vingt jeunes filles sans parents, qui, n'ayant pas encore atteint l'âge d'arracher au passant un morceau de pain infâme, n'auraient qu'à mourir de faim. Mais qu'est-ce que l'opinion timide des honnêtes gens, qu'est-ce que l'opinion des pauvres, et qu'importe aux autres la considération de ces jeunes filles préservées par une charité héroïque? Un fonctionnaire a bien pensé à faire dissoudre cette bonne œuvre qui n'est point autorisée! Il voulait qu'on jetât les enfants sur le pavé : elles auraient pu mourir, ou peupler les mauvais lieux; mais elles auraient débarrassé les ennemis des religieuses d'un argument importun! Conçoit-on cette frénésie? Les religieuses ne sont pas *autorisées* à nourrir une vingtaine de jeunes filles abandonnées : donc il faut chasser ces jeunes filles! Les pauvres enfants ne sont pas *autorisées* à conserver leur vertu; elles ne sont pas *autorisées* à vivre!!

Les religieuses avaient donc quelques amis qui parlaient pour elles. Qu'a-t-on fait? Pendant qu'elles s'épuisent dans leur couvent à calmer les pénitentes *électrisées* par M. le Maire, la calomnie les travaille. Quelqu'un fait imprimer dans un misérable journal d'affiches, qui paraît à Sens, que le tribunal de Poitiers a condamné une religieuse.

Le tribunal n'a condamné qu'une pénitente ! Les rares amis des Dames du Bon-Pasteur veulent rectifier le fait; le journal refuse. Il faut le contraindre par huissier ; mais au nom de qui envoyer cet huissier? Les Dames du Bon-Pasteur ne sont pas *autorisées*. Elles craignent de se montrer, elles craignent d'agir, d'irriter des gens qui ont tous un moyen de faire fermer leur maison, de disperser leurs enfants, d'empêcher l'œuvre de Dieu. Le fait calomnieux subsiste donc contre elles ; mille propos stupides le grossissent chaque jour. Toute la ville est convaincue que les pénitentes sont maltraitées ; le peuple arrive à croire qu'on les tue, et que si l'on cherchait bien, on trouverait des cadavres. Eh mon Dieu ! lorsqu'on s'y met, qu'en coûte-t-il d'aller au plus loin ! Pour que M. le Maire ait moins monstrueusement excédé tous ses droits, il faut bien que les religieuses soient des monstres.

Est-ce tout? Non ! Ces religieuses ne sont pas encore assez outragées, assez tourmentées, assez abandonnées ! Voici, au bout d'un mois, le Conseil municipal de Sens qui vient au secours de ce pauvre Maire de Sens ; il proteste que nous avons *bassement calomnié* ledit Maire, en lui reprochant des faits dont la justice est saisie et sur lesquels le Conseil municipal se permet de porter son jugement. Qu'on lise la pièce ; nous la donnons en entier et avec toute la pompe de sa rédaction élégiaque. Nous ferons observer que nous l'insérons volontairement : elle ne nous a été adressée ni par le Maire, ni par l'Adjoint, ni par le Conseil municipal ; aucune feuille de Paris ne l'a reçue ; nous avons été obligés de la déterrer au milieu des annonces, faits divers et charades du *Journal de Sens* (17 février). C'est une chose bien extraordinaire, de voir étouffer de la sorte dans ses langes

une manifestation destinée à couvrir de honte les calomniateurs d'une si chère et si délicate renommée.

AU RÉDACTEUR DU *JOURNAL DE SENS.*

Sens, le 14 février 1844.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

En vertu de l'autorisation de M. le préfet de l'Yonne, en date du 12 courant, accordée en exécution de l'article 29 de la loi du 18 juillet 1837, j'ai l'honneur de vous inviter à insérer dans le plus prochain numéro du *Journal de Sens*, l'extrait ci-joint de la délibération prise par le Conseil municipal, dans sa séance du 5 février, présent mois.

Agréez, etc.

Le premier Adjoint ***.

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité et sans discussion la délibération suivante :

« Le Conseil municipal attendait avec empressement l'ouverture de sa » session trimestrielle pour exprimer la profonde et vive indignation que » lui fait éprouver un article inséré dans l'*Univers* du 12 janvier der- » nier, à l'occasion de la visite faite par M. le Maire dans l'établissement » des Dames du Bon-Pasteur, à Sens.

» Si M. le Maire, retranché dans sa conscience, a cru devoir jusqu'ici » ne répondre que par le mépris à des injures dont la honte retombe » tout entière sur ceux qui ont eu le triste courage de les écrire, c'est » un motif de plus pour le Conseil municipal de témoigner à l'adminis- » tration son entière sympathie dans cette circonstance.

» Appelé par une plainte de plusieurs habitants troublés dans leur re- » pos, à rechercher la cause d'un tapage nocturne partant *d'un établis- » sement non autorisé* (1) M. le Maire, en s'y transportant, a rempli le » devoir que ses fonctions lui imposaient.

(1) Il s'agissait d'une pauvre idiote qui, étant devenue folle, troublait de ses cris la maison et tout le voisinage. Les Dames du Bon-Pasteur avaient demandé elles-

» Le Conseil municipal n'a pas à apprécier les faits reprochés aux » Dames du Bon-Pasteur : la justice en est saisie ; il s'arrête respec- » tueusement devant l'examen qu'elle en fait, il s'en fie à l'administration » supérieure du soin de prendre les mesures qui pourraient être né- » cessaires (1).

» Mais profondément convaincu qu'en constatant ces faits, dans les » journées des 27 et 29 décembre, M. le Maire a su allier la fermeté, qui » est un devoir, avec toutes les convenances, qui sont aussi un signe de » force, il s'empresse de lui apporter son loyal concours.

» Il souhaite que l'expression libre et spontanée de son adhésion efface » jusqu'à la dernière trace du dégoût que de basses calomnies auraient » pu lui causer.

» Il arrête qu'expédition de la présente délibération sera adressée à » M. le Préfet. »

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Signé au registre, etc.

(Vingt signatures.)

A part la rédaction de la pièce, rien ici ne prête à rire. Laissons de côté le français de ces honorables Messieurs ; ne leur reprochons point d'ignorer la valeur des mots, lorsqu'ils ont visiblement le malheur de ne point connaître la valeur des choses : celle de leur blâme, par exemple, dont ils veulent nous frapper ; et celle de leur estime, de leur *entière sympathie*, qu'ils garantissent au Maire, dans une circonstance où celui-ci est accusé devant la justice d'avoir violé à main armée le domicile des citoyens !

Le Conseil municipal de Sens est donc convaincu que M. le Maire a su allier la *fermeté, qui est un devoir*, avec

mêmes qu'on les en délivrât. On appréciera la finesse avec laquelle cette circonstance est voilée sous la désignation de « tapage nocturne partant d'un établissement non autorisé. » C'est ainsi qu'on qualifie, en style de police, le bruit qui se fait dans les mauvais lieux.

(1) C'est-à-dire du soin de chasser les religieuses.

toutes les convenances, qui sont *aussi* un signe de *force*; il s'arrête respectueusement devant la justice, et, tout en s'arrêtant, il s'empresse d'apporter à M. le Maire son loyal concours. Que signifie ce pathos? Quel besoin a le Maire du loyal concours de son Conseil municipal? Ce *loyal concours* est de la famille de l'*entière sympathie*; il ne sait guère d'où il vient ni où il va. Il prouve uniquement que M. le Maire n'est pas si bien retranché dans sa conscience, que la lumière où nous avons mis ses actes ne le gêne beaucoup. Il méprise sans doute nos attaques; mais, à travers ce beau manteau de vertu dont il s'enveloppe, des yeux amis devinent pourtant qu'un certificat de bonne conduite et de respect des convenances ne lui déplairait pas. On lui donne le certificat. Eh bien! malgré l'autorisation de M. le Préfet de l'Yonne, malgré l'estime que peuvent mériter individuellement les signataires de la pièce, le certificat a peu de valeur; on l'a rendu plus mince encore en en bornant le retentissement à la ville de Sens. Eh! la ville de Sens ne connaît-elle pas son Maire? Avait-elle besoin de ce papier? C'était à nous qu'il fallait l'adresser d'abord. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? On a craint nos remarques; le certificat n'a été rédigé ni pour la ville de Sens ni pour nous, mais pour cette justice devant laquelle on s'arrête respectueusement.

Si nos reproches, que le Conseil municipal, faute d'avoir consulté le Dictionnaire, qualifie d'*injures,* n'établissent rien contre le Maire, l'intervention emphatique du Conseil municipal ne le lave aussi de rien. Si les signataires de la protestation sont convaincus que M. le Maire n'a pas commis un acte illégal et ne l'a pas aggravé en manquant à toutes les convenances, nous sommes, nous, très-profondément convaincus du contraire. S'ils pré-

tendent que nous n'en savons rien, ils n'en savent pas davantage. Nous n'étions pas là; ces messieurs y étaient-ils? M. Vuitry le député, qui a signé comme les autres, n'était pas même à Sens; il était à Paris, à la Chambre, prêt à voter pour un maire un autre droit de visite. Il est venu à Sens donner l'appui qu'il aurait donné au ministère; car partout où l'on vote pour le droit de visite, M. Vuitry est là! Bref, il n'y avait point de témoins au Bon-Pasteur. Le Conseil municipal, qui donne à entendre que nous avons menti, a-t-il donc fait une enquête? A-t-il entendu les sœurs, les pénitentes? Lui est-il démontré que des propos obscènes n'ont point été tenus par les gendarmes et les sergents de ville? qu'un de ces agents n'a point porté la main sur une religieuse? que M. le Maire n'a point appelé la supérieure : *la fille* Borgia? qu'il n'a point dit aux religieuses, en présence des pénitentes, qu'il saurait bien *si elles lui voulaient mentir?* Si tous ces faits sont exacts, nous n'avons pas calomnié, et le Conseil municipal nous injurie. Admettons que ces faits sont de pure invention : nous demandons au Conseil municipal si nous avons encore inventé la violation de domicile, et si les signataires de la protestation ont vu la pièce quelconque, émanée d'une autorité compétente, en vertu de laquelle M. le Maire s'est fait ouvrir deux fois les grilles du Bon-Basteur? Et s'il ne l'a pas vue, cette pièce que personne n'a pu voir, le Conseil approuve-t-il encore la façon dont M. le Maire sait entrer chez les gens, l'honore-t-il encore de son *entière sympathie?*

Nous prévenons le Conseil municipal de Sens que, voulant nous servir loyalement de la presse, nous sommes résolus d'en faire respecter les droits. Qu'il veuille donc, s'il s'occupe encore de nous, peser désormais les termes

qu'il emploiera. Les priviléges des corps municipaux ne leur permettent pas de distribuer avec tant de libéralité le mépris et l'injure à d'honnêtes gens qui n'ont dit que la vérité, dût cette vérité protéger quelques pauvres femmes que l'on veut empêcher de servir Dieu, les pauvres et l'honneur!

Dans son patois, la protestation parle de *triste courage*. Que celui qui l'a rédigée apprenne que le triste courage n'est pas du côté du journaliste qui révèle, sous la responsabilité dont le menacent sa conscience et les lois, des faits aussi graves que ceux dont M. le Maire de Sens est accusé. Le triste courage est à l'homme qui abuse de son pouvoir au profit de ses haines et de ses passions, qui compte sur les connivences lâches de l'opinion pour injurier des femmes et qui les laisse calomnier après les avoir persécutées. Le triste courage, quand de tels faits sont soumis aux investigations de la justice et qu'il en peut arriver mal à celui qui les a commis, c'est de s'interposer, n'importe par quelle voie, entre la justice et le délinquant, au profit du fort, au détriment de l'opprimé.

Nous reviendrons sur cette affaire. L'instruction va lentement contre les sœurs; elle ne tourne pas entièrement au gré de M. le Maire, à ce qu'il paraît. Toujours assisté du fidèle commissaire de police, il entend de son côté des témoins et fait des interrogatoires. Cette contre-enquête n'est pas conforme aux règles judiciaires ni aux convenances; mais M. le Maire n'est point obligé d'y mettre tant de scrupules. N'a-t-il pas l'*entière sympathie*, le *loyal concours* du Conseil municipal? — Et puisque enfin ces religieuses l'importunent, n'est-il pas bien juste qu'il les écrase?...

VEUILLOT.

28 février.

III. Le *Journal des Débats*, dont c'est la politique, le génie et surtout le plaisir de seconder tout ce qui se tente contre la Religion et les personnes religieuses, prête aussi son « loyal concours » à M. le Maire de Sens. Il publie, avec une lettre macaronique de M. le premier Adjoint, la délibération du Conseil municipal que nous avons insérée samedi dernier. Au fond, le *Journal des Débats* sait très-bien que penser des faits et gestes de M. le Maire de Sens; mais il sait mieux encore que les religieuses du Bon-Pasteur sont une engeance détestable et qu'il les faut traiter sans merci. Pour bien montrer à quel point le vue il les juge, dans le numéro même où la prose de M. l'Adjoint figure, il reproche à une danseuse d'avoir trop allongé son jupon. Or, les religieuses du Bon-Pasteur font bien pis; donc, *écrasons l'infâme!* Ce nouveau témoignage « d'entière sympathie » encouragera sans doute M. le Maire à répéter devant le public, contre ces religieuses, les outrages qu'il leur a fait subir dans leur cloître. Voici, en attendant, la lettre de M. le premier Adjoint; le style en est inculte :

Sens, le 23 février.

« MONSIEUR,

» Le repos des habitants de cette ville étant troublé toutes les nuits par des cris tantôt plaintifs, tantôt furieux, paraissant venir d'une maison de refuge, succursale de la maison d'Angers, dirigée par des Dames

dites du *Bon-Pasteur*, ces personnes formulèrent une plainte qui fut renvoyée par M. le Procureur du roi à M. le Maire, pour les renseignements à prendre.

» Par suite de la fermeté déployée par l'autorité municipale, et sans laquelle le résultat de l'enquête eût été nul, il fut constaté que le tapage nocturne dont on se plaignait était occasionné par une fille folle détenue chez ces dames, contrairement à la loi de 1838 sur les aliénés, et qui, enfermée la nuit, soit dans une misérable mansarde du grenier, soit dans une cave, vociférait les cris dont le voisinage avait à se plaindre.

» M. le Maire ayant reconnu, lors de cette visite, qu'il se passait dans cet établissement, qui n'est autorisé légalement ni comme maison de correction, ni comme maison de refuge, ni comme pensionnat, des actes blâmables aux yeux de la loi, se vit dans la nécessité de remplir une obligation pénible, mais qui lui était prescrite par ses devoirs et par l'humanité, en signalant les faits à l'autorité compétente, ce qui lui valut, de la part du journal l'*Univers*, un article en date du 12 janvier dernier, destiné à donner le change à l'opinion publique, et dans lequel la mauvaise fois la plus insigne le disputait aux injures les plus grossières.

» Le Conseil municipal indigné, ayant pensé que la manière la plus convenable de repousser des calomnies dont il était plus à même que tout autre de reconnaître la fausseté, était de protester hautement contre les assertions de ce journal, prit à l'unanimité, dans sa session légale de ce mois, la délibération ci-jointe, que j'ai l'honneur de vous transmettre, vous priant de l'insérer dans votre plus prochain numéro de journal, persuadé, Monsieur, que vous ne nous refuserez pas votre concours en cette circonstance.

Le premier Adjoint au Maire de la ville de Sens.

Si nous pouvons dégager une idée quelconque des innombrables *pataquès* de M. l'Adjoint, c'est qu'il persiste à croire que M. le Maire est incapable d'avoir commis les actes d'impolitesse brutale dont nous l'avons accusé. Cette conviction part d'un bon naturel, et ferait à M. l'Adjoint plus d'honneur qu'il n'en tirera jamais de sa littérature, si, tout en obéissant aux élans de son cœur, il avait su ne point s'écarter de la vérité.

M. le Maire de Sens a-t-il, oui ou non, tenu aux religieuses et sur le compte des religieuses les propos que nous avons rapportés ! S'il ne les a point tenus, pourquoi ne nous poursuit-il pas comme diffamateur ? Pourquoi le Conseil municipal, qui le défend avec tant de zèle, ne s'est-il pas empressé de faire au moins insérer dans l'*Univers* la délibération qui le venge ? Si les propos ont été tenus, ils sont indignes, nous ne dirons pas d'un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, mais du plus mal élevé des hommes ; et nous n'avons pu les qualifier trop sévèrement. M. le Premier Adjoint, lorsqu'il nous reproche à ce sujet la *mauvaise foi la plus insigne*, les *injures les plus grossières*, abuse du privilége de ne pas mieux connaître sa langue que M. le Maire ne connaît les rudiments de la civilité, et ne mérite pas même la réponse que nous lui faisons.

Ce que nous appelons inconvenance, impolitesse, grossièreté, M. l'Adjoint le qualifie du nom plus doux de fermeté. Dire à des religieuses, devant des femmes de mauvaise vie, qu'on saurait bien si *elles mentent ;* les faire séquestrer et molester dans leur domicile par la main des agents de police ; parler d'elles en termes insultants, ce n'est, selon M. le premier Adjoint, que de la fermeté. On voit bien qu'il ne sait pas le français !

Nous posons une seconde question à M. le premier Adjoint qui ne sait pas le français :

Est-il vrai, oui ou non, que le Maire de Sens ait, à deux reprises, et la seconde fois, suivi de la force armée, pénétré chez les Dames du Bon-Pasteur, sans mandat, sans autorisation quelconque, en vertu simplement de son bon plaisir et des forces de police qu'il avait rassemblées ?

M. le premier Adjoint sent où la question le blesse ; il

voudrait bien répondre par une dénégation positive; il voudrait bien nous montrer un bout de mandat. Il ne le peut, et ses finesses, pour y suppléer, sont divertissantes. Les Dames du Bon-Pasteur détenaient chez elles une fille folle, écrit-il à son compère le *Journal des Débats*, et par là « elles contrevenaient à la loi sur les aliénés. » En conséquence, M. le Maire a pu entrer dans leur établissement. Vous vous trompez, M. l'Adjoint. L'aliénée *recueillie*, et non *détenue* au Bon-Pasteur, y avait été reçue idiote, et non point folle; depuis qu'elle était devenue folle et qu'elle *vociférait des cris*, comme vous dites, les religieuses avaient essayé, sans y réussir, de la faire admettre à l'hôpital général. L'hôpital général refusant cette infortunée, pouvait-on la jeter à la porte? Vous auriez alors *vociféré des cris* contre l'inhumanité des religieuses. Celles-ci préférèrent engager elles-mêmes les voisins à se plaindre, et ainsi fut déterminée la première visite. M. le Maire apprit, selon vous, que l'aliénée était enfermée la nuit soit dans une misérable mansarde du grenier, soit dans une cave. Cette cave, où la folle a couché une fois, est une ancienne cuisine souterraine qui sert de bûcher. La folle y a passé une nuit, parcequ'elle l'avait voulu, et qu'il en est des fous comme de certains hommes : on ne leur fait point aisément entendre raison. Voilà les faits, que vous connaissez fort bien, mais que vous expliquez fort mal. Ces faits et les autres, également *blâmables aux yeux de la loi*, suffisaient-ils pour que M. le Maire revînt le surlendemain avec force agents de police, force gendarmes, force menaces, se livrer à une visite domiciliaire? Non; car : 1° il n'y avait point contravention : une idiote recueillie dans une maison ne constituant pas un établissement d'aliénés; 2° y eût-il eu contravention, la contra-

vention ne constituait qu'un délit, et l'existence d'un délit, même flagrant, ne permet pas au Maire de forcer les portes d'une maison; il faut qu'il y ait crime : y avait-il crime? Il fallait encore, en ce dernier cas, que le Maire prévînt le Juge d'instruction avant de se mettre en mouvement. Or, le Juge d'instruction était au tribunal même, à cent pas du couvent; on a réclamé son autorité, ainsi que celle du Président; il y a eu refus. Les articles 32 et 49 du Code d'instruction criminelle (vous devriez les connaître, M. l'Adjoint, qui savez si bien ce qui est *blâmable aux yeux de la loi*) sont formels sur ce point; ils imposent au maire, considéré comme officier de police judiciaire, les mêmes, obligations qu'au Procureur du Roi, lequel doit toujours prévenir le Juge d'instruction de son transport sur les lieux. L'article 26 permet de faire des perquisitions dans le domicile des prévenus; mais l'article 39 exige que les prévenus soient présents ou qu'ils aient là un fondé de pouvoirs. Il n'y a rien eu de tout cela. On n'a pas même indiqué de prévention, et on a consigné, on a jeté à la porte les propriétaires de la maison violée...; et c'est sur le procès-verbal rédigé pour couronner l'œuvre, qu'une instruction est poursuivie aujourd'hui contre les religieuses prévenues! et c'est au milieu de cette instruction qu'interviennent, au détriment des accusées, M. l'Adjoint et le Conseil municipal! Voilà pour le droit.

Mais, observe M. le premier Adjoint, fertile en raisons ingénieuses, l'établissement n'est autorisé légalement ni comme maison de correction, ni comme maison de refuge, ni comme pensionnat, et il s'y passait des actes blâmables aux yeux de la loi! On peut citer des articles de loi qui fassent fermer les établissements non autorisés; M. l'Adjoint en connaît-il qui autorisent le premier venu d'en

forcer les portes, d'en outrager les propriétaires, d'y faire des instructions illégales? Connaît-il des *convenances* qui autorisent les gens de bien, sans que la justice les y appelle, à venir au milieu d'un procès offrir leur *loyal concours* contre les accusés?

Mais les ACTES BLAMABLES ? Vous avez raison, Monsieur, parlons-en. Quels sont-ils? Vous restez sur ce propos dans un vague dont il faut sortir.

M. le Maire a vu au Bon-Pasteur dix-huit jeunes filles abandonnées, qu'on y a recueillies, qu'on y nourrit, qu'on y habille, qu'on y élève *sans autorisation.* — Premier acte blâmable.

Il y a vu deux idiotes qu'on y soignait et qu'on ne voulait pas renvoyer sans leur avoir assuré un autre asile. L'une de ces idiotes a passé la nuit dans un bûcher: on a préféré l'y laisser que de l'en arracher à force de coups. — Second et troisième actes blâmables.

Item, ledit M. le Maire a vu au Bon-Pasteur un certain nombre de femmes qui, ayant mené une vie orageuse, sont venues se réfugier dans cet établissement pour tâcher d'y réapprendre la vertu. L'établissement n'étant pas autorisé, l'apprentissage qu'on y fait ne l'est pas davantage. — Quatrième acte blâmable.

De plus, comme il n'est pas probable que ces femmes aient renoncé volontairement aux plaisirs de la société, il est probable qu'on les contraint : elles disent le contraire; il est probable qu'on les séduit. — Sixième et septième actes blâmables.

Quelques-unes de ces femmes n'ont pas vingt ans: détournement de mineures! — Huitième acte très-blâmable.

Continuant sa visite, M. le Maire a vu d'autres

femmes, plus jeunes, qui ne sont point là de leur gré et qui l'avouent. L'autorité de leurs parents les y retient : donc, les religieuses sont complices des parents ! — Neuvième acte blamable.

D'autres femmes encore se sont présentées aux regards attendris de M. le Maire et ont profondément ému son humanité. Elles sont jeunes, elles ont joui de la liberté, ce bien si précieux ; elles veulent en jouir encore et ne le déguisent nullement ; mais une condamnation judiciaire les a frappées, et, sous ce prétexte, on arrête leur essor. Il est vrai que si elles n'étaient point au Bon-Pasteur, elles seraient en prison. Mais rien n'autorise le Bon-Pasteur à priver les prisons de leur plus bel ornement ; et le Bon-Pasteur, en les détenant, empiète sur les droits des geôles légales ! — Dixième acte blâmable.

Enfin, M. le Maire a vu les religieuses ; il a su qu'elles se dévouent à nourrir les enfants abandonnés, à relever de leur abaissement les pécheresses repentantes, à corriger, par de bons exemples, par de constants et de pénibles efforts, les détenues ; qu'elles travaillent, qu'elles prient, qu'elles sont chastes, pauvres, obéissantes, le tout *sans autorisation ! !* — Onzième acte blâmable.

Que pourrions-nous opposer à un pareil réquisitoire ? Nous devons nous taire, car les religieuses du Bon-Pasteur ont fait quelque chose de plus blâmable que tout cela ? Elles ont eu raison contre tout ce qu'on a voulu leur reprocher pour parvenir ensuite à les proscrire ; elles ont dit de quelle injustice elles étaient victimes, et n'ont pu empêcher notre voix de s'élever pour flétrir ces indignités. N'ajoutons point à leurs crimes. Aussi bien, les tribunaux sont saisis. Soit par l'instruction que l'on dirige contre ces Dames à la requête du Maire, soit par celle que

nécessitera leur propre plainte, il faudra que les faits soient connus, que la vérité paraisse au grand jour. Laissons donc agir leurs persécuteurs. Faisons grâce à M. l'Adjoint du surplus de ses dires, et que ce champion de l'innocence de M. le Maire retombe dans son obscurité. Il en sortira plus tôt qu'il ne le désire. Grâce à Dieu ! les préjugés haineux de la municipalité ne peuvent s'élever jusqu'à troubler la conscience de la magistrature; et, quoique les Dames du Bon-Pasteur paraissent bien abandonnées, puisqu'elles ont des juges, il leur reste mieux que des amis.

---

8 mars.

IV. *Avis aux catholiques, à propos de l'affaire du Bon-Pasteur de Sens.* Depuis nos derniers articles, nous n'avons plus entendu parler de M. le Maire de Sens, ni de M. le premier Adjoint, ni du Conseil municipal. On nous traite de calomniateurs, et tout magistrat qu'on soit, on n'épargne pas les paroles injurieuses; nous maintenons les faits, nous en produisons de nouveaux, nous adressons le journal à tous ceux que l'affaire intéresse, plusieurs jours se passent : silence complet. On voit que le Conseil municipal n'est pas si bien informé que nous, et que M. le Maire a ses raisons pour se renfermer dans le silence du mépris.

Pareillement, la presse tout entière s'est tue. Le *Siècle*, qui avait parlé la première fois, s'est repenti sans doute et n'a plus soufflé mot. Ainsi une violation de domicile opérée dans les formes les plus inexcusables ; des religieuses outragées d'une façon inqualifiable par le magistrat qui devait, à plus de titres qu'aucun autre, les protéger ; l'intervention d'un Conseil municipal qui apporte publiquement au Maire accusé le tribut de son *entière sympathie ;* tout cela ne peut émouvoir la presse, cette vigilante gardienne de nos libertés ! Elle écoute froidement le récit d'un abus sauvage, et couvre le méfait de sa honteuse complicité.

Nous ne reviendrons pas davantage sur cette affaire. Nous nous contenterons d'en signaler plus tard l'issue facile à prévoir. Mais nous voulons profiter de cet exemple éclatant pour donner aux catholiques quelques avis dont ils ont trop besoin. Car si nous avons traité, à peu près selon leurs mérites, l'auteur et les approbateurs de la mesure dont les religieuses de Sens ont été victimes, il faut pourtant que les catholiques sachent aussi que de pareils actes ne se commettent et ne se renouvellent que parce qu'ils le veulent bien. Tout ce que la haine de nos adversaires ose contre nous, c'est notre tiédeur, c'est notre timidité, c'est notre lâcheté qui le permet. Il en sera ainsi tant que nous ne saurons pas, tant que nous ne voudrons pas nous défendre.

Quelqu'idée sublime qu'on se fasse de la douceur chrétienne, nous prions les consciences catholiques de s'examiner sur ce point.

Ce n'est pas assez de sacrifier sa fortune et son temps aux bonnes œuvres, la charité veut encore que ces œuvres soient protégées ; il faut savoir étendre sur elles l'égide

de ces lois par qui vivent et se développent toutes les entreprises particulières, quel que soit leur but, quelle que soit parfois leur infamie. Si les difficultés sont nombreuses, il faut en triompher; il faut, pour en venir à bout, fatiguer le ciel et la terre. Ce n'est pas faire le bien, ce n'est pas y mettre la vigilance et le courage que Dieu exige, si on ne sait pas le maintenir ouvertement, énergiquement contre les haines odieuses qu'il ne manque jamais de soulever. Il ne suffit pas d'avoir donné sa dernière obole, de s'être épuisé de démarches et de veilles. Tout cela fait, reste-t-il encore à vaincre le mauvais vouloir humain qui se présente entre la charité et le malheur? il faut le vaincre. Ecartez cet homme de police qui tantôt s'oppose à ce que le pauvre reçoive du pain, tantôt s'indigne que la débauche soit combattue, et toujours prétend avoir une loi, posséder un titre qui frappe d'illégalité le dévouement, la vertu, la piété. Il ment; la loi n'est pas pour lui, ou c'est une loi que ses pareils ont faite quand la colère de Dieu leur a permis de régner; elle est proscrite, elle est abrogée, elle est honnie. Il faut le traîner avec sa loi devant les tribunaux, devant l'opinion des honnêtes gens, pour qu'il y subisse une flétrissure. Rien ne dispense les chrétiens qui vivent dans un pays libre de remplir ce devoir.

Quand vous avez péniblement, dans l'ombre et presque sans secours, élevé une œuvre de charité, si le premier venu que la charité (certaine espèce de charité surtout) irrite, veut d'un coup de pied brutal renverser votre œuvre, et que vous le laissiez faire, de toutes vos peines il ne reste qu'une lâcheté dont il vous sera demandé compte; car vous n'aurez pas osé vous souvenir que vous êtes citoyen comme vous êtes chrétien, et que c'est là une

force dont il convient d'user. Sous prétexte de douceur, vous aurez reculé devant la crainte; sous prétexte de charité, vous aurez failli à la véritable charité ; vous aurez découragé d'autres dévouements, enhardi d'autres excès, paralysé d'autres courages; vous aurez laissé languir les malheureux. S'il se fût agi de vos biens personnels et de vous-mêmes, n'auriez-vous pas protesté, résisté, cherché secours de toutes parts, remué les hommes, invoqué les lois, obtenu justice !

Nous parlons dans e désert. Patience! Ces idées sont vivaces, elles prendront racine. Nous enregistrons présentement nos injures et nos faiblesses; mais le temps n'est pas loin où tant d'outrages nous rappelleront que les lois sont aussi pour nous. Dans ce confus arsenal d'où sortent toutes nos chaînes, nous chercherons des armes à l'usage de l'Évangile; nous les trouverons et nous les ferons servir. Que quelques hommes de cœur seulement écoutent le sentiment intime qui les presse d'y consacrer leur vie; qu'ils appliquent leur science et leur zèle à redresser, au moyen de la loi, les torts que la Religion s'est accoutumée à subir, et la charité chrétienne reprendra droit de cité. Il faut seulement qu'elle s'appelle le droit; dût-elle s'appeler la chicane, qu'à cela ne tienne! Pour répandre ses bienfaits, elle pourrait accepter de plus pénibles déguisements.

ÉPILOGUE.

8 octobre 1845.

V. Nos lecteurs n'ont pu oublier ce fameux Maire de la ville de Sens dont la conduite envers les Dames du Bon-Pasteur fut si révoltante d'illégalité et surtout de grossièreté. Donnons de ses nouvelles. Malgré l'assistance de son Conseil municipal, M. le Maire vit l'impartialité de la magistrature anéantir les procès-verbaux qu'il avait rédigés, et enfin, après toutes ses menaces, il se trouva fort heureux que les religieuses voulussent bien se désister de la plainte en violation de domicile formée contre lui. Après que les religieuses eurent signé, par amour de la paix, ce désistement formulé d'une manière assez mortifiante, sous lequel s'inclina la fierté voltairienne et municipale de M. le Maire, nous annonçâmes que, pour notre compte, il ne nous semblait pas suffisamment puni, et qu'il y aurait une suite. C'était beaucoup trop s'engager; nous n'avions pas considéré que ce personnage, outre les mérites qui le rendaient cher désormais à la presse libérale, en possédait d'autres appréciés du Gouvernement, étant le principal agent électoral de M. V.,

député ministériel, très-influent de tous côtés. En effet, l'affaire assoupie dans la presse, dans les bureaux, partout, a fini par être étranglée à la tribune des propres mains de M. le Ministre de la justice. L'unique satisfaction que nous avons obtenue, ç'a été de voir M. le Maire de Sens illustré, pour conclure, de l'étoile des braves. Mon Dieu, oui! il devint chevalier de la Légion-d'Honneur, et la toile tomba sur cette décoration.

Mais voici, au bout d'un an, que le rideau se lève sur une autre scène où M. P. figure vraiment de manière à nous contenter. Le nouveau rôle qu'il joue, pour n'être pas tout-à-fait conforme aux insignes d'un magistrat et d'un chevalier, nous paraît compléter assez bien celui que nous lui avons déjà vu remplir. C'est le même caractère sous une autre face. Nous avions dessiné l'ennemi des religieuses et des œuvres catholiques; voici le revers de la médaille, tracé de la main même de ces conseillers municipaux qui, l'an dernier, vengeaient, en si beau style, M. P. de ce qu'ils appelaient les « calomnies de l'*Univers*.»

Ces Messieurs, au nombre de six, ont donné leur démission de membres du Conseil municipal, parceque, las de lutter contre « les mesures fâcheuses du Maire de la ville de Sens, contre les actes arbitraires et les illégalités de son administration, » ils ont éprouvé le besoin d'en appeler à l'opinion publique et de mettre les électeurs municipaux en mesure de prononcer entre M. le Maire et eux. Nous avons sous les yeux l'exposé fort âcre de leurs griefs.

Premièrement, M. le Maire, importuné sans doute des doléances de ses adversaires, n'a presque jamais jugé convenable de se conformer aux prescriptions de la loi, qui établit pour les conseils municipaux quatre sessions par

an. Sur quatre sessions, il en supprimait communément deux, et il simplifiait ainsi les discussions.

Secondement, M. le Maire est architecte. Épris de son art, il aime à bâtir, et, reconnaissant probablement fort peu de goût, en fait d'architecture, à son Conseil municipal, il bâtit sans le consulter; il bâtit jusqu'à dépasser les limites fixées au budget, jusqu'à n'avoir plus de quoi payer les ouvriers; il bâtit à tort et à travers, et quand il a ainsi multiplié les dépenses, épuisé la caisse, accumulé les dettes, il ose bien dire, faisant l'éloge de son administration, qu'il « ne dépasse jamais les crédits qui lui sont alloués ! » A la vue de tant d'assurance, les conseillers démissionnaires ne peuvent retenir un point d'exclamation. De quoi s'étonnent-ils ? N'ont-ils pas donné à M. P., dans l'affaire du Bon-Pasteur, l'exemple d'opposer une dénégation impudente aux faits les plus évidents ?

Mais M. P. ne se borne pas à ces dépenses folles : il aliène, toujours sans consulter le Conseil, les propriétés communales et les donne à loyer aux conditions qui lui plaisent. Quand ce loyer consiste en journées de travail, il en dispose à sa fantaisie, « comme il le ferait s'il administrait sa propriété privée; » ce qui le conduit à user de certains édifices communaux un peu plus en propriétaire qu'en administrateur. Il s'est trouvé qu'un magasin du collége lui convenait pour le dépôt d'un certain ciment romain qu'il fabrique comme particulier, qu'il recommande comme Maire et qu'il emploie comme architecte. Depuis 1839, M. P. s'est emparé du magasin, n'a point fait de bail, n'a point payé de loyer. Seulement, comme l'article 10 de la loi du 18 juillet 1837 impose au maire la conservation du bien de la commune, M. le Maire, se souvenant cette fois de ses obligations et voyant les toi-

tures du collége dans le plus mauvais état, fait réparer avec soin.... celle du magasin qui contient ses ciments ! Les conseillers démissionnaires, assez peu touchés de ce zèle, font observer que le magasin du collége se louerait bien 200 fr. par an ; que, depuis sept années de jouissance gratuite, M. le Maire a donc privé la caisse municipale d'une somme de 1,400 fr. ; que si le magasin n'était pas loué, on pourrait encore l'utiliser, ne fût-ce qu'en y abritant des statues dont la nudité antique est actuellement exposée dans le jardin de l'hôtel-de-ville, « qui sert en même temps de lieu de récréation aux jeunes filles de l'enseignement primaire.... » Les conseillers municipaux n'avaient sans doute pas fait cette remarque lorsque, l'année passée, ils encourageaient M. P. dans ses brutales persécutions contre les Dames du Bon-Pasteur, persécutions auxquelles ils donnaient pour motif la petite école tenue par ces religieuses, qui n'ont point de statues antiques à montrer à leurs élèves.

Cette passion de M. le Maire pour la truelle, il l'a aussi pour la pioche. Il déblaie, il remblaie, il brouette et il s'exerce avec une sorte de rage sur les promenades, qu'il est parvenu à remplir de décombres. Malheureusement, ces décombres coûtent cher, ce qui gâte un peu le plaisir que leur vue procure aux bons habitants de Sens. M. le Maire se plaît encore à fabriquer des chemins : il en a construit un qui n'est pas praticable et que l'administration supérieure refuse, mais qui a valu 805 fr. d'honoraires à l'architecte choisi par M. P., et qui a coûté en tout 7,000 fr. environ de plus qu'il n'aurait dû coûter pour être bien fait.

Mais tout ceci n'est rien. C'est lorsqu'il s'agit des alignements de Sens que M. P. se montre le plus intrai-

table des despotes, le plus entreprenant des architectes et le plus avisé des vendeurs de ciment romain. Le droit de donner des alignements, disent les conseillers démissionnaires, intéresse au « plus haut degré » la propriété « et, par conséquent, l'indépendance » des particuliers; aussi la loi du 18 juillet 1837 a-t-elle voulu que le droit de délibérer sur les projets d'alignements fût attribué aux conseils municipaux. M. P. ne dit pas le contraire. Cependant, soit comme maire, soit comme architecte (le point n'est pas éclairci) il n'aime guère cette loi de 1837, et les bons citoyens de Sens n'ont pas encore eu la joie d'en voir l'application. « En alléguant, d'une part, qu'un plan » définitif d'alignement n'avait pas encore été adopté par » le Conseil municipal, tandis que, d'une autre part, il ne » réunissait jamais la commission chargée de préparer un » plan général d'alignement, M. le Maire de Sens est resté » le souverain maître des alignements, malgré les récla- » mations du Conseil municipal. » Ceci est ingénieux; ce qui suit l'est plus encore.

Que fait M. le Maire de ces alignemens dont il dispose? M. P., maire, tient conseil avec M. P., architecte. Le tribunal, toujours unanime, délibère sur les requêtes présentées au conseil municipal en matière d'alignement. Selon que le requérant est bien ou mal avec l'architecte, c'est-à-dire selon qu'il l'emploie ou qu'il ne l'emploie pas, M. le maire accorde ou refuse ce que l'on demande au conseil municipal. Telle vieille maison n'est pas sur l'alignement, le propriétaire demande à la consolider, M. P. sera chargé des travaux : — *Accordé*, dit M. le Maire. — Mais le Conseil municipal a délibéré sur la demande et l'a rejetée? — *Les travaux commenceront demain*, dit M. le Maire; le Conseil municipal, c'est moi!

Cette condescendance de M. P., le maire, pour M. P., l'architecte, est si entière et si invariable, qu'elle a profité jadis aux Dames du Bon-Pasteur. Oui, ces mêmes religieuses, objet plus tard d'un acharnement si brutal, elles ont vu M. P., le maire, autoriser M. P., l'architecte, à bâtir, pour leur compte, sur un alignement de faveur! Les conseillers démissionnaires l'attestent. Le digne magistrat, tout en s'utilisant comme architecte et tout en débitant du ciment romain, voulait peut-être se ménager un bon prétexte de réclamer plus tard contre les empiétements du Clergé.

Au milieu des faits très-curieux qu'ils racontent, les conseillers démissionnaires s'interrompent pour placer une petite réflexion qui pourrait n'être pas si naïve qu'elle en a l'air : « La persistance de M. le Maire à prolonger cette » usurpation, disent-ils, est d'autant plus inexplicable, » que c'est pour lui une position bien délicate que d'être » exposé, comme architecte, à être choisi par les uns et » à ne pas l'être par les autres, tandis que, comme maire, » il doit régler avec la même impartialité l'alignement » des propriétés de tous. Combien de fois sa délicatesse » n'a-t-elle pas eu à souffrir, s'il lui est venu à la pensée » que le propriétaire obligé de bâtir, en demandant à » l'architecte ses services, songeait à la bienveillance de » l'administrateur? Cette pensée n'aurait-elle pas dû lui » dicter une conduite opposée à celle qu'il a tenue dans » beaucoup de circonstances ? »

Arrêtons-nous ici. Nous n'avons pas besoin d'analyser tout le mémoire des conseillers démissionnaires pour faire comprendre à nos lecteurs l'impression qu'il nous a laissée et que la ville entière de Sens en a bien certainement reçue. Il est grave, paisible, positif; M. P. n'a

point entrepris d'y répondre. Or, ce mémoire et ce résultat nous dégagent complétement de la promesse que nous avions inconsidérément faite d'obtenir justice des iniquités d'un autre genre commises l'an dernier par M. P.

Maintenant, que M. P. garde sa croix et même sa mairie ; que les conseillers qui l'accusent soient réélus ou ne le soient pas, que le ciment romain paie ou ne paie pas de loyer dans les bâtiments du collége, que le Conseil municipal recouvre ou non le droit de donner des alignements, c'est l'affaire de la ville de Sens et non la nôtre ; nous n'y tenons guère. Nous ne voulons rien de plus, pour notre satisfaction, que le rang où les faits qu'on vient de lire vont placer, dans l'estime de ses concitoyens, ce magistrat qu'ils ont vu si ardent à persécuter de pauvres femmes dont le véritable crime, à ses yeux, ne fut pas le bien qu'elles opèrent, mais peut-être tout simplement d'avoir changé d'architecte ou de n'avoir plus rien à faire bâtir.

Et, pour dernière remarque, n'est-ce pas une chose curieuse de voir que les hommes qui élèvent contre M. P. ces accusations si sévères, sont précisément les mêmes qui, l'an passé, l'encourageaient dans le plus répréhensible abus qu'il ait fait de son pouvoir, le seul abus qu'ils ne lui reprochent pas? A l'exception d'un seul, tous les signataires du mémoire que nous venons d'analyser ont signé, le 5 février 1844, cette inqualifiable protestation du Conseil municipal de Sens contre l'article où l'*Univers,* pièces en main et avec la plus scrupuleuse exactitude, faisait connaître l'odieuse violation de domicile dont M. P. venait de se rendre coupable. A cette occasion, cinq des six conseillers qui aujourd'hui racontent comment, depuis sept ans, M. P. entasse illéga-

lités sur illégalités, prenaient fait et cause pour M. le Maire qui, *retranché,* disaient-ils, *dans sa conscience,* croyait ne devoir répondre que par le *mépris* à nos accusations. Pourtant, nous ne disions mot ni des alignements, ni du ciment romain! Protestant de leur *entière sympathie* pour M. P., ils exprimaient leur *profonde et vive indignation* contre les mensonges affreux dont ce maire modèle était l'innocente victime ; ils étaient *profondément convaincus* qu'il ne pouvait pas avoir manqué aux *convenances ;* ils lui offraient leur *loyal concours ;* ils *souhaitaient que l'expression libre et spontanée de leur adhésion effaçât jusqu'à la dernière trace du dégoût que de basses calomnies auraient pu lui causer;* enfin, ils envoyaient cette délibération au préfet de l'Yonne, ils la faisaient insérer dans les journaux ; il ne leur manquait que l'audace de la communiquer à l'*Univers.*

Quoique plus d'une action mauvaise y trouve sa juste punition, ce rapprochement est triste. Implacables aujourd'hui pour le magistrat qui fait tort à leur ville d'un loyer de deux cents francs, ces hommes, qui en appellent si bien à la légalité, faisaient pis que rester muets lorsqu'il s'agissait du domicile indignement violé de quelques pauvres religieuses; ils signaient des deux mains une protestation en faveur du coupable. Ni la légalité, ni la vérité ne pouvaient les retenir de témoigner leur *entière sympathie* à ce magistrat qui avait déjà donné beaucoup d'alignements, vendu beaucoup de ciment romain, dépensé à sa guise beaucoup d'argent municipal ; qui, déjà depuis cinq ans, jouissait pour rien d'un loyer de deux cents francs dans les bâtiments du collége...

Il persécutait des religieuses, cela compensait tout!

ACTION POLITIQUE DES CATHOLIQUES.

Candidature de M. Victor Considérant.

---

6 avril 1844.

Le neuvième collége électoral de Paris est convoqué pour le 12 avril, afin d'élire un député. Cinq candidats sont sur les rangs : M. *Loquet,* conservateur, MM. *Victor Considérant,* de *Sivry*, *Goudchaux*, *Aronsohn*, qui représentent les diverses nuances de l'opposition de gauche. Dans une réunion préparatoire, tenue à l'hôtel-de-ville jeudi dernier, les candidats, à l'exception de M. Loquet, ont successivement développé leurs opinions. Aucun d'eux ne partage nos convictions catholiques, aucun d'eux du moins ne les a exprimées. De quelques paroles prononcées par M. Goudchaux, nous pouvons conclure qu'il est protestant ou juif; MM. de Sivry et Aronsohn n'ont pas dit un mot qui indique une croyance religieuse quelconque;

personne n'ignore quelles sont les doctrines de M. Considérant. L'école phalanstérienne, dont il est le chef, n'a été combattue par personne aussi vivement que par nous.

Nous formons néanmoins les vœux les plus sincères pour le succès de M. Considérant, et nous exhortons avec instance tous les électeurs catholiques du IX^e^ arrondissement à voter pour lui.

Expliquons les motifs de notre adhésion.

Bien que M. Considérant se soit tiré incontestablement mieux que ses rivaux du programme obligé qu'il avait à débiter aux électeurs; bien que ses opinions sur les questions du moment, telles que la réforme électorale, le gouvernement parlementaire ou personnel, les fortifications de Paris, l'abrogation des lois de septembre, se rapprochent assez de nos propres sentiments, et que son opposition soit dans cette ligne sincère et modérée où nous restons nous-mêmes, combattant le Pouvoir lorsqu'il le mérite, lui rendant justice lorsqu'il y a droit, voulant corriger, non renverser, ce n'est point là ce qui détermine nos sympathies. Sur presque toutes ces questions, nous sommes indifférents ou sceptiques; ce n'est pas un titre d'exclusion à nos yeux de les entendre autrement que nous. Quelle que soit la solution qu'on leur donne, nous en espérons peu de résultats favorables; nous sommes toujours en mesure, avec de la résolution et de la persévérance, d'en braver les résultats contraires. Ainsi, nous désirons sans doute l'abrogation des lois de septembre, sous le coup desquelles nous sommes en ce moment placés (1); mais que nous importe, après tout, leur

(1) Le rédacteur en chef et le gérant de l'*Univers* étaient traduits en cour d'assises.

maintien? On saura bien encore nous faire des procès lorsqu'elles seront abolies; ce qu'elles peuvent ajouter à la prison et à l'amende n'est qu'un faible obstacle pour les idées que nous portons. Qu'on donne à l'Église les libertés dont elle a besoin, et que l'emprisonnement et la ruine nous fassent expier le crime de les avoir réclamées! Ceux qui viendront après nous n'y songeront guère, et nous serions contents du marché.

Notre motif n'est pas non plus qu'ayant eu l'honneur de connaître M. Considérant, nous avons pu apprécier en lui des qualités d'esprit et de cœur dignes d'autant de respect que ses erreurs en matières de religion méritent de blâme. Nous croyons, il est vrai, que ces erreurs ont été beaucoup modi ées par l'expérience, et qu'aujourd'hui le chef de l'école phalanstérienne n'est pas plus hostile à la Religion catholique que les trois quarts de ceux qui ne s'en occupent jamais. Dans tous les cas, M. Considérant professerait avec la même énergie les doctrines pour lesquelles nous l'avons tant combattu, qu'il conserverait encore le mérite rare en ce temps-ci, et singulièrement honoré de nous, de s'y être dévoué, d'avoir fait pour les servir de grands sacrifices, de longues études. S'il est ennemi, nous aimons de tels ennemis, et nous nous souhaitons des amis qui leur ressemblent. Quand un homme persévère dans l'erreur aux dépens de ses avantages matériels, nous sommes portés à croire qu'il cherche la vérité; nous espérons que, s'il la trouve, il saura lui sacrifier plus encore. Cependant, nous le répétons, ce n'est point à cause de ses qualités personnelles que nous soutenons M. Considérant.

Il nous serait inconnu, et ses opinions politiques, au lieu de se rapprocher des nôtres, leur seraient diamétra-

lement opposées, que nous le recommanderions avec le même empressement aux suffrages de nos amis.

M. Victor Considérant s'est présenté comme partisan sincère de la liberté d'enseignement; voilà notre point de contact.

C'est un homme droit, capable, courageux. S'il arrivait à la Chambre, il se souviendrait de son programme et le défendrait avec vigueur. Voilà pourquoi nous désirons ardemment son succès.

La liberté d'enseignement est pour nous quelque chose de si considérable, de si essentiel au maintien de la religion en France, qu'entre vingt candidats nous n'hésiterions jamais à choisir celui qui seulement nous donnerait l'espérance fondée d'étudier la question avec intelligence et sincérité. Conservateur, légitimiste, radical, juif, protestant, incrédule, nous le préfèrerions à tous les autres; nous le préfèrerions à de bons catholiques, s'il pouvait s'en trouver qui ne fussent pas hostiles au monopole universitaire.

Que les électeurs catholiques du IX^e^ arrondissement fassent l'acte utile que nous leur conseillons au nom des défenseurs les plus zélés et les plus respectables des droits de l'Église. Qu'ils sachent de M. Considérant s'il persévère dans l'opinion qu'il a émise devant eux et s'il s'engage à la défendre; et qu'alors, quels que soient leurs sentiments politiques, quel que soit leur petit nombre, ils votent ostensiblement pour lui. Ce sera un grand exemple à tous les chrétiens de France, un salutaire avis à beaucoup de ces députés qui nous traitent si mal et dont peut-être la réélection dépend de nous, une leçon mémorable au Gouvernement, que nous pouvons, dans un temps donné, mettre en présence d'une majorité sinon

catholique, du moins anti-universitaire, anti-ministérielle et peut-être quelque chose de plus.

Le Gouvernement doit y songer, en effet; les chances de l'avenir sont pour l'opposition, et le collége du IX^e^ arrondissement n'est pas le seul où les candidats conservateurs aient si peu de probabilité de succès, qu'ils ne se présentent que dans la proportion de un sur cinq. Si c'était M. de Sivry, homme de la gauche dynastique, et M. Goudchaux, radical, qui se fussent montrés favorables à la liberté d'enseignement, ce serait l'un d'eux, n'importe lequel, que nous recommanderions aux électeurs. Or, ce que nous conseillons de faire à Paris, se fera aux prochaines élections, dans toute la France; déjà on s'organise dans ce but. En définitive, les opinions sont assez morcelées pour que les catholiques, jusqu'à présent divisés, puissent en beaucoup de lieux former, en se réunissant, l'appoint qui décidera l'élection. Par ce moyen, ainsi que l'a si justement observé M. de Montalembert, les catholiques belges renversèrent un trône et une dynastie; les catholiques de France n'ont à renverser qu'un ministre et qu'une coterie.

Le programme que nous avons à suivre et qui nous fera vaincre plus tôt qu'on ne croit, s'il est vigoureusement accompli, est bien simple : voter partout pour des hommes d'honneur, à qui nous ne demanderons pas d'aimer l'Église, mais seulement d'aimer la liberté. Ce sera à l'Église, ensuite, d'user de cette liberté à la sueur de son front, et de se rendre chère à force de zèle et de bienfaits.

10 avril 1844.

II. Nous avons fait à M. Victor Considérant une réputation de *Jésuite,* que les intelligents publicistes du *National,* du *Siècle,* du *Constitutionnel,* etc., s'efforcent de tourner contre sa candidature, et dont il est peut-être lui-même assez importuné, bien que nous le tenions pour un homme d'esprit. Venons à son secours. M. Considérant n'est point *Jésuite,* il s'en faut de beaucoup. A cet égard, ni M. Goudchaux, le radical, ni M. de Sivry, le dynastique, ni M. Locquet, le ministériel, n'ont la moindre chose à lui reprocher : il est pur comme eux-mêmes. Sur les points de doctrine religieuse, nous ne ferions aucune différence entre eux et lui, sinon qu'il nous paraît un adversaire plus capable, par conséquent plus dangereux. En effet, les erreurs qu'il nous oppose ont au moins le mérite de quelque nouveauté : elles ont pu séduire des esprits fort mal éclairés, mais dévoués et vigoureux; tandis que ses rivaux n'ont probablement à produire que des lieux communs d'ignorance et de haine, faits pour croupir dans certaines âmes inguérissables, et trop décriés pour se rattacher un homme de sens et de cœur.

Le *National* ne soupçonne pas sans doute M. Goudchaux d'être *Jésuite;* le *Constitutionnel* et le *Siècle* ne pensent probablement pas que M. de Sivry soit disposé à se faire *capucin?* Eh bien! nous déclarons au *National,* au *Siècle* et au *Constitutionnel* que si M. Goudchaux ou M. de Sivry, au lieu de s'embourber dans la vase universitaire, s'étaient montrés disposés à respecter les pro-

messes de la Charte et à en poursuivre l'accomplissement, et que M. Considérant eût gardé le silence, ce ne serait pas M. Considérant, ce serait M. Goudchaux ou M. de Sivry que nous aurions chaudement recommandé aux suffrages des catholiques. Nous disons plus : quelque répugnance que nous inspire la politique ministérielle, nous aurions soutenu M. Locquet, le ministériel, si c'était lui qui se fût montré favorable à la liberté d'enseignement.

Grâce à la génération que l'Université nous a faite, les catholiques n'ont maintenant à choisir leurs représentants que parmi leurs ennemis; il est tout simple qu'ils préfèrent, parmi ces ennemis, ceux qui veulent alléger leurs chaînes à ceux qui veulent les river.

On avouera que les catholiques, qui n'étaient rien hier, sont aujourd'hui quelque chose. Eh bien, la ligne de conduite que nous indiquons sera la leur aux élections prochaines, et nous pouvons assurer qu'en beaucoup de lieux déjà ils se préparent à la suivre avec une vigueur qui pourra faire regretter les iniquités dont on les accable. C'est au Gouvernement et aux autres adversaires des droits de la famille chrétienne à voir si beaucoup de nos élus actuels sont de taille à mépriser ou nos suffrages ou notre hostilité. Pour nous, nous sommes très-fermement convaincus que si les catholiques formaient la majorité à Luçon, par exemple, l'honorable député de cet arrondissement (1) se sentirait quelque démangeaison soudaine d'aller à confesse. Nous parlons fort sérieusement. Eh! ne savons-nous pas ce que peut l'ambition sur la plupart de ces hommes! Il en est à qui elle a fait

(1) M. Isambert.

abjurer la vérité; il s'en trouvera à qui elle fera apostasier l'apostasie (1).

(1) Cette ligne de conduite fut, en effet, suivie parmi les catholiques et serait devenue générale, si la révolution de février n'avait pas éclaté. Il y avait là certainement un péril signalé dans l'encyclique de Grégoire XVI, et sur lequel nous nous abusions. En ce qui regarde M. Considérant, je dois faire observer que son journal, sa secte et lui-même ne se montraient pas du tout tels en 1844 qu'on les vit plus tard.

LA QUESTION CATHOLIQUE

à la Chambre des Pairs.

(M. DE MONTALEMBERT, — M. MARTIN (du Nord), — LE [illegible] JOURNAL DES DÉBATS.)

16 avril 1844.

A propos de la loi sur les fonds secrets, la question [illegible] catholique s'est présentée aujourd'hui à la tribune de la [illegible] Chambre des Pairs avec M. le comte de Montalembert. [illegible] Jamais le courageux orateur n'a mieux répondu à nos [illegible] espérances et n'a montré un talent plus digne de la no- [illegible] blesse de son caractère et de la majesté de ses convic- [illegible] tions (1). Nous reproduisons en entier son discours : notre [illegible]

(1) C'est dans ce discours que se trouvait la phrase célèbre : *Nous sommes les fils des Croisés, nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire.* [illegible]

reconnaissance ne saurait mieux s'exprimer et notre admiration se montrer plus impartiale. La parole de M. de Montalembert a ému la Chambre ; nous voudrions espérer qu'elle l'a éclairée. Mais nous sommes réduits à penser qu'il y a un ordre d'idées où les meilleurs esprits n'arrivent plus et ne veulent plus arriver : c'est une douleur pour nous, c'est un malheur pour eux. Nous avons fait notre devoir, quand nous avons travaillé de toutes nos forces à les élever jusqu'à nous. Peut-être M. de Montalembert n'a-t-il réussi qu'à irriter ses collègues. N'importe. Ce qu'il a dit aura de l'écho dans les cœurs chrétiens, et l'on fera bien des lois contre nous avant d'épuiser la force que ce ferme langage versera dans nos cœurs.

M. le Ministre de l'Instruction publique a cru pouvoir répondre. Il l'a fait en homme d'esprit, mais en homme d'esprit piqué, ce qui gâte toujours beaucoup l'esprit. Nous sommes trop les amis de M. de Montalembert pour chercher querelle à M. Villemain. Nous reproduisons sa réponse, et ce sera notre vengeance, si l'on juge qu'il nous en faut une.

---

17 avril 1844.

La discussion entamée hier à la Chambre des Pairs s'est continuée aujourd'hui. Assurément, les dispositions de la noble Chambre n'inspiraient nulle inquiétude au Ministère. Si M. de Montalembert n'est pas seul de son

avis dans cette assemblée, il s'en faut de peu. Là, règne un esprit favorable à tous les assoupissements : les sentiments anti-religieux ne s'y élèvent qu'au murmure, les plus grandes ardeurs catholiques ne s'y permettent point tant de bruit. Quand ce sera un crime d'État de faire acte public de croyance chrétienne, les coupables trouveront dans ce sénat des juges paisibles, qui les condamneront net et dru, sans dépenser beaucoup de paroles ni étaler beaucoup de colères. Le discours de M. de Montalembert aurait bouleversé la Chambre des Députés; la Pairie oppose à la persévérance des idées qu'elle repousse quelque chose de plus décourageant que ces tempêtes, c'est sa sérénité, son incurable sérénité ! Néanmoins, M. Martin (du Nord) n'a pas trouvé que les épigrammes laborieuses de M. Villemain eussent suffisamment répondu à l'orateur catholique. Il est venu présenter un de ces lénitifs qu'il préparait si bien autrefois, mais qu'il n'administre plus avec le même bonheur.

On sait de quelle heureuse physionomie est doué M. le Garde des Sceaux : rien de plus doux que son air, que sa voix, que toute sa personne; rien de plus conciliant que son langage, rien de plus honnête que ses intentions. Lorsqu'on l'écoute, on s'en veut de n'être pas de son avis, ou l'on croit qu'il se trompe involontairement; lorsqu'il blâme les choses les plus avouables et les plus louables, on est plus tenté de le plaindre que de le contredire; car il semble qu'avec un peu plus de courage, il parlerait tout autrement. Ne croyez pas qu'il perde une occasion de vanter son respect pour la Religion, sa vénération pour les vertus des Évêques, même pour leur titre sacré. Dans les grandes circonstances, il va plus loin, il ose se proclamer bon catholique, et M. de Montalembert

est à peine plus téméraire à braver le respect humain. Cependant, qu'y a-t-il au fond de ces homélies parlementaires? Tout simplement le pape laïque, qui, depuis tantôt deux cents ans, sous divers noms et par différents moyens, veut s'imposer à l'Église au nom des libertés gallicanes. M. Martin n'est que la face souriante de cette médaille, dont M. Dupin est le revers moins aimable, quoique également pieux. Vous savez que M. Dupin est bon chrétien aussi, et qu'il ne faut que l'en croire. Mais qui ne l'est pas aujourd'hui? qui n'y prétend, excepté le *Constitutionnel*? M. Cousin veut se faire juger à Rome, M. Hébert prononce des réquisitoires pieux, M. Villemain et le *Journal des Débats* sont dévots à leur manière, l'Université est pourvue d'une piété dont nous ne doutons que parce qu'elle est trop ingénieuse pour nous; et, au milieu de cette effervescence du christianisme ministériel, parlementaire, philosophique, judiciaire, universitaire, les néo-catholiques de France et leurs Évêques courent aussi bien le risque d'être excommuniés que celui de payer l'amende et d'aller en prison.

Donc, M. le Garde des Sceaux s'est appliqué à faire la peinture d'un bon évêque sous le régime des libertés gallicanes et des articles organiques, choses saintes et sacrées. Ce bon évêque doit être fidèle au Gouvernement, lui obéir, prêcher aux peuples la soumission, se considérer comme un fonctionnaire très-utile, mais qui ne peut être utile que s'il est docile à toutes les lois faites et à faire, et à tous les articles organiques dont le Gouvernement a cru, croit et croira bon de les orner. Tout cela est de précepte. Que si l'évêque gallican veut s'élever à la perfection, voici le conseil: qu'il soit repentant quand le Conseil d'État l'aura frappé, mais surtout qu'il s'abstienne

d'écrire dans les journaux. Écrire dans les journaux, c'est un droit qu'il a comme tous les citoyens et qu'on lui reconnaît ; cependant, s'il en use, c'est l'abomination de la désolation : l'évêque alors devient journaliste, on l'attaque comme journaliste, et le ministre, son pape temporel et légal, ne répond plus de pouvoir le protéger. Eh ! s'il a des observations à faire, ne peut-il les adresser au ministre, sans mettre tout le monde dans sa confidence ? Le ministre recevra ses observations, il les prendra en considération : que veut-on encore ?

En traçant l'idéal du mérite M. Martin n'a pas négligé de montrer l'idéal des récompenses : le bon évêque gallican sera cher au Ministère, et le Ministère s'empressera de fournir au bon évêque gallican ce qu'il pourra désirer en tableaux, ornements, réparations d'églises, avancement dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, tendres paroles, actifs secours... *Force reliefs de toutes les façons* (1).

Enfin, l'évêque que rêve M. Martin (du Nord) peut tout demander et tout recevoir, sauf la liberté.

Reste la petite question de savoir si les Évêques, soumis aux lois du pays comme tous les autres citoyens, seront libres comme eux sous la tutelle de ces lois ; si les droits de leur charge seront de droit public ou seulement de bon plaisir royal et ministériel. Cette question, M. Martin ne l'a pas discutée. Quel besoin de la discuter, lorsqu'au moyen des quatre articles de 1682 et des articles organiques de l'an X, il croit pouvoir la trancher si facilement ? Mais, d'un autre côté, M. le Ministre, qui connaît la difficulté mieux qu'il ne l'expose, pourrait-il nous dire quel bien il espère de cette solution impro-

(1) La Fontaine.

visée? Il nous parle de ce que l'on peut faire contre nos Évêques : nous le savons, et l'on peut encore plus qu'il n'a dit; mais en quoi toutes les libertés gallicanes, tous les articles organiques, toutes les lois de l'ancien régime, de la Révolution et de l'Empire accumulées contre eux, les empêcheront-elles d'aviser selon leur conscience? En quoi nous empêcheront-elles, nous, de faire tout ce qui sera humainement possible pour obéir à ces avis de conscience dictés à nos Pontifes par l'état des choses, par la situation de l'Église, par le danger des âmes? Nous aimons aussi la paix, moins que la liberté, il est vrai, moins que l'honneur, moins que la Religion surtout; mais enfin nous l'aimons, nous l'aimons sincèrement, et pour tout dire, en un mot, nous avons besoin d'elle.

Eh bien! pour l'amour de la paix, que le Gouvernement considère donc un instant la voie où il s'engage! Il conseille aux Évêques de se taire; ne comprend-il pas qu'ils ne le peuvent plus? Il leur offre ses faveurs; n'a-t-il point encore reconnu que ce n'est point là ce qu'ils lui demandent? Il fait valoir l'intérêt de la Religion; est-ce qu'il est venu jusqu'à ce moment sans soupçonner qu'on n'accorde plus foi à ses belles paroles, et que, quant à l'intérêt de la Religion, les Évêques croient l'entendre et le servir mieux que lui? Enfin il menace; mais qu'espère-t-il de ses menaces? On sait qu'il est le plus fort; recule-t-on cependant? Il y a des lois pour frapper les actions et les paroles, il n'y en a pas pour frapper les consciences; or, ce sont justement les consciences qu'il s'agit de réduire. Tout ce qui ne nous atteindra pas là, sera impuissant contre nous. La déclaration de 1682, les articles organiques, toute la science, toutes les inventions de M. Dupin s'y épuiseront.

On a fait sourire la Chambre des Pairs en lui disant que les catholiques sont braves contre des dangers qui n'existent point. Il peut sembler à quelques-uns de nous que le danger n'est pas si loin ; mais il n'importe. S'il n'y a point de danger, c'est perdre son temps de nous menacer ; s'il y a du danger, qu'on en calcule les effets. On trouve déjà les Évêques bien puissants; qu'on veuille songer à la puissance d'un évêque en prison, à l'autorité qu'auraient sur les catholiques ces paroles qui leur parviendraient au travers des barreaux, et la seule vue des barreaux, si on défendait au captif de parler ! Cet invincible sentiment du devoir chez les Évêques, cet invincible attachement des catholiques pour les Évêques, cette conviction de part et d'autre que la foi est en péril et qu'il la faut sauver, telle est la difficulté qui se présente aujourd'hui devant le Gouvernement. Telle est la difficulté que les caresses, que les menaces, que les lois répressives ne résoudront pas, et que pourrait résoudre demain, sans tant de discours, un peu de justice qui ne blesserait personne.

---

18 avril 1844.

Il faut renoncer à peindre le *Journal des Débats,* depuis qu'il a entendu le discours de M. de Montalembert; le *Constitutionnel* lui-même n'est plus un type que l'on puisse citer pour donner une idée de cette espèce de

raisonnement et de cette espèce de colère. Hier, la feuille universitaire, malgré le discours de M. Villemain, qui devait l'avoir soulagée, n'avait pas assez d'une colonne pour épancher les premières ondes de son courroux; aujourd'hui, il lui en faut deux, malgré le discours de M. Martin, qui a pourtant terrassé M. de Montalembert, dit-elle. Qu'un troisième orateur réfute le manifeste *néo-catholique*, et le *Journal des Débats* sera obligé, pour écraser définitivement M. de Montalembert, de paraître avec un supplément. Ne trouve-t-il pas que c'est faire beaucoup d'honneur à ce *jeune homme*?

Donnons une idée de cette polémique gouvernementale, enfiellée de rancune universitaire : Premièrement, le *Journal des Débats* reproche à M. de Montalembert d'avoir compromis la cause du Clergé et du Catholicisme. Ce grief est sans doute généreux de la part du journal qui publia, en faveur de la Religion et du Clergé, tant de beaux articles sur la théologie morale enseignée dans les séminaires. Secondement, « le jeune patriarche des » néo-catholiques est un ingrat; » car il doit tout aux lois et aux corps constitués qu'il méprise; « il n'est » quelque chose que par l'honneur qu'il a de faire partie » de l'un de ces grands pouvoirs publics. » Ceci n'est pas dépourvu d'originalité. Si c'est un tort de n'être quelque chose que parce que l'on fait partie de l'un des grands pouvoirs publics, de quel œil dédaigneux le *Journal des Débats* regarderait beaucoup de ses amis, dans le cas où la Chambre des Pairs, la Chambre des Députés, les grands emplois viendraient à leur manquer. Juste ciel! que pensent de ceci M. Vatout et M. Nizard? M. de Montalembert, dépouillé de la Pairie, serait encore « le jeune patriarche des néo-catholiques, » et même un homme de

talent; mais M. Vatout, mais M. Nizard! Troisièmement, M. de Montalembert n'est pas un Grégoire VII de taille à effrayer le *Journal des Débats;* et quatrièmement, lui qui parle avec mépris des fils de Voltaire, « doit pourtant » à ce même Voltaire la tribune où il parle et la liberté » dont il jouit. » Le *Journal des Débats* justifie mal ces deux dernières propositions; cependant l'une d'elles nous paraît fondée : oui, la *liberté dont nous jouissons,* nous la devons à Voltaire; et c'est sans doute pour cela qu'elle ne nous contente point. Mais il faut voir comme le *Journal des Débats* s'en indigne : — *Nous demander la liberté du ton le plus hautain,* A NOUS! *jeter à notre siècle un défi insolent!...* Et il porte la main sur la garde de son épée.

Mais à ce geste il se ravise, et, après avoir menacé les néo-catholiques de son prompt courroux, tenant à la main cette brave épée des fils de Voltaire, il songe à l'Europe, et il entreprend de faire peur non plus à nous, mais à ses abonnés. Écoutez, s'écrie-t-il, écoutez ce que dit M. de Montalembert de tous ces illustres souverains avec qui nous conservons, non sans peine, une si glorieuse paix: Il est dur pour l'empereur d'Autriche, irrévérentieux envers le roi de Prusse, très irrévérentieux pour S. M. l'Empereur de Russie. Il prend insolemment la défense des opprimés qui sont dans tous ces pays-là... Il nous brouillerait avec ces grands princes!

Et comme si déjà M. de Montalembert était ministre, le *Journal des Débats* provoque contre lui une coalition européenne, tout simplement.

O pauvres gens, ô fils de Voltaire, que vous êtes ressemblants!

LE PROJET DE LOI VILLEMAIN

à la Chambre des Pairs.

M. Villemain présenta la *loi d'équité et de modération* qu'il avait annoncée à la Chambre des Députés. Cette loi parut extravagante ; elle motiva les réclamations unanimes des Évêques et indigna les catholiques. Le parti universitaire modéré crut néanmoins qu'il pourrait la faire passer, moyennant quelques mitigations sans importance et beaucoup de belles paroles sans aucun fruit. M. le duc de Broglie se chargea de ce travail. Il ne réussit qu'auprès d'une fraction minime, qui commençait dès lors une espèce de tiers parti catholique dont l'influence devint plus tard, et bien malheureusement, fort considérable.

L'esprit qui avait animé M. le duc de Broglie est apprécié dans les articles suivants.

I.

L'ESPRIT DOCTRINAIRE.

18 avril 1844.

Par la simple comparaison du projet de loi sur l'instruction secondaire, tel qu'il a été présenté par M. Ville-

main, et de ce même projet, tel que le propose aujourd'hui la commission de la Chambre des Pairs, chacun a pu voir suffisamment dans quel esprit, dans quel but, sous l'empire de quelles passions et de quels préjugés M. le duc de Broglie a fait son travail. On a écarté certaines dispositions où le parti pris de tyranniser l'Église se montrait jusqu'à l'insulte et jusqu'à l'extravagance. En laissant aux fers qu'on veut nous donner toute leur solidité, on s'est efforcé de les rendre plus présentables et l'on s'est efforcé de fournir à quelques esprits timides, qui penseraient que les choses ont été poussées trop loin et que la discussion devient dangereuse, un prétexte de se déclarer contents. M. de Broglie a entrepris de corroborer l'œuvre par un exposé des motifs qui sentît moins cette colère de rhéteur où M. le Ministre s'était trop laissé emporter. Tout promettait au noble duc un succès auquel l'ancien professeur de belles lettres ne peut ni ne veut prétendre : il a l'usage et les formes du monde, le renom d'un catholique sincère, la réputation d'un homme d'Etat, les habitudes d'une parole sententieuse ; il a surtout ce talent doctrinaire, de mettre en avant de beaux principes et de placer les attributs de la liberté dans les mains de la tyrannie.

M. le duc de Broglie est un honnête homme et un homme de talent, qui en doute ? Mais étudiez l'histoire : toutes les époques vous montreront des talents et des probités de ce genre, attachés de bonne foi aux projets des ministres prévaricateurs. Dupes éternelles d'une vanité plus grande que leur esprit, moins haute que leur cœur, ils font réussir la plupart des iniquités que l'on essaie en ce monde, et, toujours désabusés trop tard, ils vont ensuite pleurer dans la retraite un triomphe

dont ne saurait les consoler la pitié des honnêtes gens qui les ont combattus.

Ce succès funeste, M. de Broglie est en voie de l'obtenir. Nous redoutions à bon droit cet art de poser les principes de la liberté pour conclure contre la liberté; cette glorification du monopole, qui ressort de la critique de ses abus; ce dédain de la Religion, voilé sous le respect le plus apparent, peut-être même le plus sincère; ce mépris parfait pour les réclamations de l'Église, que l'on sait cependant ne pas injurier, que l'on veut ne pas injurier; cette ingénuité, enfin, qui recherche avec soin les améliorations possibles, mais qui semble plus soigneuse encore de n'en trouver jamais que d'illusoires ou de dérisoires. Nous pensions que tout cela pourrait faire des dupes, et tout cela, sans doute, en a fait. N'y en eût-il d'autres que le noble Pair lui-même, ce serait déjà trop.

Il y en a davantage. Des chrétiens, trop fatigués d'une lutte qui n'est qu'à son début, se félicitent de ces améliorations vaines et toutes de forme. Prenant la promesse d'un changement de prison pour une espérance de liberté, et bientôt cette espérance pour la liberté elle-même, ils se bercent de beaux rêves, parce que leur geôlier, en tirant sur eux les verroux, veut bien avouer qu'ils sont prisonniers de la violence et de l'injustice. Peu s'en faut que, par reconnaissance pour ces douces paroles, ils ne souscrivent à leur condamnation. S'il en était ainsi, nous regretterions cent fois le projet brutal de M. Villemain: au moins celui-là ne dissimulait pas la volonté de nous écraser, et personne ne pouvait s'y méprendre. Pour l'amour de Dieu, soyez victimes, et ne soyez pas ridicules! Si l'opinion de M. de Broglie a tant de prix à vos yeux, attendez quelques années : laissez l'Université exécuter la

loi qu'il propose et que l'on va voter en esprit de haine contre vos pères, les Évêques de France, contre vous, qui aimez Jésus-Christ, et contre vos enfants, qui voudraient le servir. M. de Broglie alors, voyant où en sont la morale, la religion et la liberté, pensera et parlera tout bas comme nous.

Pour éviter le piége qu'on leur tend, les hommes de foi, les hommes de cœur n'ont besoin que d'une considération bien simple : qu'ils se reportent à l'origine du débat contre l'Université et l'Église.

Pourquoi les Évêques ont-ils, à l'unanimité, élevé des réclamations si pressantes, si énergiques? Qu'ont-ils dit avant la présentation du projet de loi? qu'ont-ils dit depuis? Quelle est la plainte, le cri de détresse qu'on trouve dans les premières lettres publiques de l'illustre évêque de Chartres, et qui retentissait hier encore dans le mémoire des Évêques de la province de Bourges? Un motif unique les a décidés à parler, leur en a fait un devoir contre lequel aucune raison de politique et de prudence, aucune menace, aucune ruse du Gouvernement, aucune insulte des partis n'ont pu prévaloir : ce motif, c'est que l'Université répand et propage des doctrines impies, et qu'exerçant, par son monopole, une véritable souveraineté sur les intelligences, elle marche sûrement et rapidement à détruire en France toute religion positive, tout dogme révélé, toute morale obligatoire dans les consciences. Voilà ce qu'ils disent et déclarent sans exception, au milieu des outrages dont on les abreuve, malgré l'isolement trop significatif où les laisse en beaucoup de lieux leur troupeau, en dépit de bâillons que veulent leur imposer tour à tour la terreur et la ruse. Magnifique spectacle donné dans ces jours de tiédeur, et qui ne devrait

pas rencontrer tant de cœurs disposés à l'oublier! Quatre-vingts Évêques, l'honneur du monde catholique par leur charité, par leurs vertus, par leur doctrine, ont donc proclamé que la foi s'est affaiblie et qu'elle semble prête à périr; ils ont précisé les causes de ce malheur; ils ont accusé notre système d'éducation publique; ils l'ont fait en présence d'un projet de loi combiné pour aggraver ce système déplorable; ils ont jugé cette future loi capable de produire des résultats si funestes que, renonçant à l'améliorer, ils ont unanimement conclu à ce qu'elle fût rejetée, la regardant, même au milieu de nos misères, comme le pire des maux contre lesquels leur sollicitude pastorale puisse avoir à lutter; préférant à ce désastre inattendu leurs inquiétudes et leurs angoisses de la veille, qui, du moins, étaient mêlées d'espérance.

Après avoir jeté ce regard sur le solennel travail des Évêques, reportez-vous au projet de M. Villemain, poli par la commission de la Chambre des Pairs et paré des sentences libérales de M. le duc de Broglie : dites si l'Université y apparaît plus chrétienne; si, dans cette espèce d'examen auquel on la soumettra et dans cette bienveillante admonition qu'on lui adresse avant de consacrer son pouvoir absolu par une investiture nouvelle, un seul mot peut calmer l'effroi des chefs de la société catholique?

En signalant l'unique source du mal, nos Évêques ont signalé l'unique remède. Pour combattre le despotisme de l'impiété, ils ne connaissent que la liberté de la foi : ils ne demandent pas que l'Université, changeant son personnel, ses lois, ses maximes, toutes choses à quoi l'état des esprits s'oppose, devienne une école de religion; ils demandent que la Religion puisse ouvrir libre-

ment des écoles. Allez encore au projet de loi, réfléchissez à ce qu'est aujourd'hui la France, et marquez l'article amendé qui offre à la Religion et à la liberté un appui véritable. Hélas ! ces amendements sont tels que M. Villemain les accepte, et que toute la France s'étonne de voir M. Cousin inscrit pour les combattre. Pas une de ces concessions dérisoires qui ne soit un gant à travers lequel le Monopole fait sentir sa main ; partout ses investigations blessantes, partout ses colliers, partout ses questionnaires ! Il faut être instruit par ses disciples, surveillé par eux, servi par eux et les payer plus cher ; il faut étudier dans les maisons que le Monopole approuve ou qu'il tolère, on sait à quel prix ! il faut suivre la marche qu'il trace, répondre aux questions qu'il fait, accepter les juges qu'il choisit. Que dirons-nous encore? Une des grandes faveurs qu'il nous accorde, est d'aller où nous voudrons nous faire refuser par ses tribunaux ! L'enfant élevé dans le nord, pourvu qu'il ait un certificat d'études universitaires, peut aller, si bon lui semble, échouer devant les examinateurs d'une Faculté du midi voilà la liberté ! car du reste, au nord, au midi, l'Université est la même, et partout elle a des marques trop sûres à reconnaître les siens !

Du travail de M. de Broglie il résulte donc, premièrement, que l'Université reste une école de mauvaises doctrines, ainsi que les Évêques l'en ont convaincue ; secondement, que toute concurrence religieuse entreprise contre ces doctrines, sera vaine et illusoire sous le règne de la loi proposée. Nous espérons que, soit dans le pays, soit dans la presse, soit dans les Chambres, aucun catholique ne voudra pactiser avec l'esprit qui a dicté ses fureurs et inspiré ses ruses. Notre asservissement ne peut

être de quelque durée que s'il est volontaire. Nous demandons la liberté, vous offrez la servitude ; faites, vous êtes les plus forts ! mais vous n'aurez pas notre consentement. Vous nous écraserez : vous en aurez le plaisir, vous en aurez aussi la honte et la responsabilité. Cette cause sera tout entière dans les mains de Dieu, quand nos mains enchaînées ne pourront plus la servir.

Et quant à ceux qui seraient tentés de tout accepter en vue d'obtenir, avec le joug, un peu de paix, qu'ils ne l'espèrent pas, cette misérable paix ! qu'ils ne l'espèrent pas, du moins tant que notre faible voix pourra retentir, et l'on sait qu'elle n'a pas besoin de retentir bien haut pour irriter au dernier point la colère de nos ennemis. Sans cesse nous dénoncerons le scandale de ces doctrines que nos Évêques ont unanimement réprouvées ; sans cesse nous contraindrons la conscience chrétienne à regarder de près, à sentir les entraves ignominieuses où l'on veut l'enchaîner ; sans cesse nous montrerons ce troupeau lamentable des jeunes générations qui ne sortent du berceau que pour tomber dans l'abîme. Ainsi nous ferons tous les jours de notre vie ! il n'est permis d'en douter qu'à ceux qui ignorent la valeur d'un engagement pris devant Dieu. Or, qui aimera Jésus-Christ, et pourra rester sourd ? Qui le haïra, et pourra ne pas s'irriter ? Et, entre ces généreux remords de l'âme chrétienne et ces fureurs croissantes de l'impiété, que deviendra cette paix achetée si cher ?

II.

DE LA RELIGION UNIVERSITAIRE.

21 avril 1844.

Il n'y a rien de plus remarquable dans le Rapport de M. de Broglie que son dédain fastueux pour les réclamations de nos Évêques. Malgré l'impartialité qu'il étale, le noble Pair n'a pu prendre sur lui de déguiser cette passion qu'il éprouve au même degré que nos ministres en exercice, cette passion gouvernementale et doctrinaire qui ne veut pas que les Évêques s'occupent des affaires de l'Église et s'en occupent publiquement, d'une autre façon que le Pouvoir ne le désire. Les mémoires partis de mains épiscopales ne sont pas même mentionnés. On les sous-entend dans certaines phrases où il est question « des *inquiétudes exagérées* de *quelques* pères de famille ; » des *dénonciations* et des *déclamations* dont retentissent » *quelques* journaux. » On les réfute indirectement, hautainement, çà et là, par des assertions courtes et tranchantes : on dit, par exemple, que « s'il est dans l'étude » de la philosophie des questions qu'on ne puisse poser » et débattre sans quelque péril devant les élèves des » colléges, il est en revanche des parties de l'enseigne- » ment philosophique qui sont singulièrement propres à » exciter et à développer les jeunes esprits. » Et c'est tout ! Ne demandez pas à M. le Duc de discuter cet enseignement philosophique, d'examiner les doctrines et

les livres des professeurs, de descendre à l'appréciation des faits, de regarder ce qui se passe dans les classes, de consulter les dictées. A quoi bon ! ce serait faire trop d'honneur aux *déclamations de quelques Évêques, aux dénonciations de quelques journaux*. Ne lui demandez pas davantage de répondre à tant d'autres arguments sur tant d'autres objets importants de la sollicitude pastorale. Encore une fois, il ne veut pas entrer dans ces discussions là, il ne veut pas s'occuper de ces Évêques. A la suite du Rapport on lit une analyse sommaire des pétitions parvenues à la Chambre des Pairs avant et pendant le travail de la commission. Les pétitions adressées par les Évêques, mais publiées dans les journaux, notamment celle de S. E. le Cardinal de Bonald et de ses suffragants, n'y figurent pas. Parce qu'elles ont été publiées, elles sont considérées comme non avenues.

Il faut se garder néanmoins de croire que la Religion est pour M. le duc de Broglie un objet de peu d'importance. Bien au contraire, s'il ne veut pas que les Évêques en parlent, il semble que ce soit surtout pour pouvoir en parler lui-même plus longuement et dogmatiser tout à son aise. Parfois on serait tenté de penser que le mépris affecté qu'il témoigne aux Pontifes est déterminé par une jalousie de théologien, plus encore que par une impatience d'homme d'État. Écoutez-le résumer le principal caractère, le plus beau, selon lui, de la loi qu'il présente : « La » loi veut que la morale trouve *dans le dogme* son auto- » rité, sa vie, sa sanction ; elle confie, sur ce point, la » direction, la surveillance à des hommes revêtus du ca- » ractère sacré. » Est-ce un prélat qui parle ? Non, c'est M. de Broglie, un honnête homme qui sait qu'il n'y a point d'éducation sans morale; un homme intelligent qui

voit qu'il n'y a point de morale sans dogme; un catholique convaincu que la morale et le dogme n'ont pas de meilleur appui que la régularité des pratiques. Ailleurs : « L'éduca- » tion a pour but de former lentement l'homme même dans » chaque homme; de régler les penchants avant de leur » donner carrière; de féconder, de discipliner les esprits » avant de les mettre à l'œuvre, d'inspirer des goûts déli- » cats et des sentiments désintéressés. » Pour atteindre ce résultat, « l'instruction religieuse *doit être vraiment* » *religieuse*, c'est-à-dire *positive*, *approfondie*, *dogma-* » *tique*... S'il fallait entendre par ces mots : instruction » morale et religieuse, un enseignement vague et gé- » néral, fondé sur les principes du christianisme, mais » étranger au dogme et à l'histoire de la Religion... *Un* » *tel enseignement aurait pour résultat d'ébranler dans* » *l'esprit de la jeunesse les fondements de la foi, de don-* » *ner aux enfants lieu de penser que la Religion tout en-* » *tière se réduit à la morale;* MIEUX VAUDRAIT UN SILENCE » ABSOLU. »

On voit que le noble Duc est loin des idées du *Siècle* et des autres universitaires, qui se contenteraient de la morale toute nue. Les professeurs de morale ne lui sourient pas davantage; il blâme M. Villemain de n'avoir point in- diqué, comme indispensable en cette matière, l'interven- tion des ministres du culte, qui seuls ont, de concert avec les parents, mission pour annoncer aux enfants les véri- tés de la foi. Il renchérit sur cette idée et ne craint pas de déclarer que le nombre d'heures consacrées dans nos colléges à l'instruction religieuse ne semble pas suffisant. Il recommande cet objet à la piété de M. le Ministre; et enfin, il conjure cette même piété de veiller avec soin, avec scrupule, sur les quelques inconvénients que peut

présenter l'étude de la philosophie : « Que M. le Ministre » et le Conseil royal aient toujours sur ce sujet délicat » l'œil et l'oreille ouverts ; qu'ils tracent d'une main forte » et sévère, en matière de philosophie, la ligne de démar- » cation entre l'enseignement supérieur et l'enseigne- » ment secondaire ; qu'ils n'admettent dans l'enseigne- » ment secondaire rien qui dépasse les études de logique, » de morale, de psychologie élémentaire ; qu'ils relèguent » dans l'enseignement supérieur toutes les questions qui » peuvent ébranler, *ne fût-ce qu'un moment,* les données » sur lesquelles repose la conviction unanime et spontanée » du genre humain, altérer *de près ou de loin* la tran- » quillité, la sérénité d'esprit de la première jeunesse. »

Ces citations prouvent que M. le duc de Broglie n'est ni incrédule, ni indifférent, ni sceptique, ni éclectique. Il ne pardonne pas aux Évêques d'avoir parlé, mais il parle comme eux ; il pose directement ou indirectement les principes qu'ils ont posés ; il demande en dernier lieu plus qu'ils n'ont demandé eux-mêmes ; car cette vigilance ferme et sévère, ces oreilles et ces yeux ouverts sur l'enseignement de la philosophie, cela sent l'inquisition et le formulaire. Les Évêques se contentent de solliciter pour les catholiques la liberté d'enseigner la philosophie à leur guise, M. de Broglie veut qu'on impose la méthode et la réserve catholiques aux maisons de l'Université et aux professeurs de l'État. Qu'en pense le *Journal des Débats?*

Il est vrai que M. de Broglie s'en rapporte à la piété du ministre, et c'est ici le cas de faire remarquer combien le noble Duc, si dur et si incrédule, malgré ses convictions chrétiennes, à l'égard des catholiques et de leurs vénérables mandataires les Évêques de France, est

prompt à se payer des belles paroles et des beaux semblants de ses amis du ministère et de ses amis de l'Université. Ministère, universitaire, doctrinaire, ce sont trois choses en France qui, depuis longtemps, à travers toutes les fortunes politiques, se touchent de fort près. M. Villemain aura dit à M. de Broglie que l'instruction religieuse sera plus développée, que l'instruction philosophique sera mieux surveillée, et voilà calmés tous les scrupules chrétiens du noble Duc ! Il a la parole de M. le Ministre ! c'est bien ; croyons-en, pour cette fois, les serments de M. le Ministre ! Mais demain, le Ministre sera M. Cousin : le prierez-vous de ne pas laisser enseigner sa philosophie ? Après demain, ce sera M. Damiron : condamnera-t-il la sienne ? Obtiendrez-vous ce sacrifice de tant d'autres qui pourront suivre ces deux-là ? Douffroy, s'il avait vécu, aurait été Ministre : aurait-il mis ses livres à l'index ?

Quelle pitié, dans un pareil temps, en face de pareils hommes, lorsqu'on sait qu'il y a guerre invincible, guerre acharnée entre l'enseignement de l'Église et toute l'école de philosophie, et que c'est là le fond du débat; quelle pitié, de paraître ignorer la gravité de cette guerre, ou de croire qu'on y va mettre fin par la vaine expression de quelques désirs honnêtes relégués dans le préambule d'une loi qui va les étouffer ! Législateur, ne connaissez-vous ni les hommes ni les choses ? Chrétien, n'attachez-vous que cette importance aux sentiments que vous professez ? La loi faite, si les professeurs de philosophie continuent d'enseigner de la même façon qu'à présent ; s'ils ébranlent toujours les données sur lesquelles repose la conviction unanime du genre humain ; s'ils altèrent de près ou de loin la sérénité de la première

jeunesse ; si le Ministre décline une surveillance impossible, si ses subordonnés bravent des menaces dépourvues de sanction, que direz-vous contre un mal sans remède ? Votre conscience, qui aura permis ce mal, sera-t-elle satisfaite du triste honneur de l'avoir signalé et de l'avoir redouté ?

Ainsi croulent tous les bons principes de M. de Broglie ; ainsi avortent l'une après l'autre ses plus droites intentions. Il veut le bien, il ne sait rien faire pour l'assurer ; il voit le mal, il ne veut rien faire pour le prévenir ; et souvent aussi une rare impuissance de jugement, qu'on est étonné de découvrir sous des paroles si graves et sous des raisonnements si laborieusement poursuivis, lui montre le mal où est le bien, plus fréquemment encore le bien où est le mal. On dirait que, fatigué de l'image de la liberté, qui se présente obstinément pour résoudre tant de problèmes, il ferme les yeux, préférant errer à l'aventure, conclure contre sa foi, contre sa conscience, contre sa raison, préférant tout au malheur d'accepter quoi que ce soit de cette liberté ennemie.

M. de Broglie voudrait que l'Université fût catholique : le bon sens, les faits, la législation crient qu'elle ne peut l'être ; il le reconnaît, il le proclame ; mais cette conclusion le conduit à la liberté. Que fait-il alors ? Il assure, premièrement, que la liberté va naître de son projet de loi ; secondement, il sent que cette liberté sera prise pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour un système plus hypocrite et mieux organisé de servitude ; et l'homme qui n'admet point de morale sans dogme et sans pratiques régulières, se félicite aussitôt de ce vaste assemblage de cultes et de croyances que présente le corps universitaire.

» Il est BON, puisque la liberté des cultes est bonne et

» nécessaire, d'apprendre aux hommes, DÈS L'ENFANCE, à » vivre en charité mutuelle; il EST BON d'apprendre aux » jeunes esprits à respecter les uns chez les autres ce qu'il » y a au monde de plus respectable, la sincérité des con- » victions dans les choses qui touchent au salut. » Voilà un grand avantage pour les enfants ! Mais écoutons cette règle donnée aux Maîtres : « L'instruction littéraire » et scientifique que les élèves reçoivent en commun, » doit être donnée *avec réserve* et *discernement* sur tous » les points qui peuvent avoir trait à la diversité des » croyances. » On ne se lasse pas d'admirer cette facilité à se payer de paroles en l'air et ces perpétuelles contradictions : rappelez-vous la proposition citée plus haut: « Un enseignement vague et général, fondé sur les prin- » cipes du christianisme, mais étranger au dogme et à » l'histoire de la religion, aurait pour résultat d'ébranler » les fondements de la foi... *Mieux vaudrait un silence* » *absolu.* » Maintenant il ne s'agit plus que de discernement et de réserve !

M. de Broglie distingue, il est vrai, entre l'instruction morale et religieuse et l'instruction littéraire et scientifique. Mais si les beaux esprits font de ces distinctions sur le papier, les hommes d'État ne les mettent pas dans les lois, et surtout n'en font point la base des lois, car ils savent combien elles sont vaines et impraticables lorsque l'on en vient à l'action. Qui vous garantit le *discernement* et la *réserve* des professeurs? Et surtout comment voulez-vous que nous nous en contentions, nous, pour qui cette réserve est déjà une injure faite à la vérité absolue et divine du catholicisme? Science et littérature, quoique vous fassiez, tout tient à la Religion, tout vient de là, tout aboutit là. Jamais un homme de croyance ne sera *réservé,*

ni le juif, ni le protestant, ni le vrai catholique, et ce dernier ne le pourrait sans forfaire. Il ne parlera ni de Jésus-Christ, ni de Luther, ni de Spinosa, ni de Voltaire, sans blesser les *croyances* de ceux qui ne croiront pas comme lui. Enseigner la littérature ou l'histoire sans toucher à la diversité des croyances, ce n'est enseigner ni l'histoire, ni la littérature. Vous demandez à vos professeurs d'être plats et ignares, et je vous laisse à juger si vous les préserverez par là d'être impies. Souffrez que l'on vous fasse encore remarquer la misère de cette phrase, où vous prenez si volontiers votre parti de voir réunis ensemble des enfants qui n'ont pas la même religion. *Il est bon,* dites-vous, *que les jeunes esprits apprennent de bonne heure à respecter* les uns chez les autres la sincérité *des convictions dans les choses qui touchent au salut.* Que trouvez-vous de si bon dans ce respect philosophique de diverses religions, mis en pratique par les enfants? Qu'est-ce, sinon, dès l'âge le plus tendre, le mépris usuel des croyances positives, la conviction, pour ainsi dire innée, que toutes les religions sont également bonnes? Respecter les croyances diverses, c'est l'affaire de l'homme qui peut raisonner; voir l'erreur, la combattre à propos et la plaindre ce n'est pas l'affaire de l'enfant. Ce rôle est au-dessus des forces de la jeunesse; il est dangereux, il est mortel pour ces âmes où la conviction n'est pas encore formée. Vous nous faites, avec vos axiomes, de malheureux éclectiques qui ne sont pas plus chrétiens que leurs professeurs, et vous en convenez vous-mêmes : « Un tel » régime, dites-vous, ne saurait être imposé d'autorité à » personne; tous les caractères ne sont pas assez fermes » pour le supporter; *il est juste* que les parents, *s'ils en* » *conçoivent quelque alarme,* puissent y soustraire les

» objets de leur sollicitude ; il est juste qu'ils puissent » trouver, en *dehors des établissements de l'État, d'autres » établissements où leur foi règne sans partage, où leurs » croyances soient exclusivement admises, leur culte exclu- » sivement pratiqué, où l'instruction religieuse, telle que » leur conscience la réclame, domine et pénètre toutes les » parties de l'enseignement.* » Assurément cela est juste ! assurément « il faut, c'est encore vous qui parlez, des » établissements particuliers, et, *dans un pays libre, il faut que ces établissements soient libres.* » Il n'y a que la liberté qui puisse sauver la Religion et délivrer les consciences du joug qui pèse sur elles : mais comment entendez-vous cette liberté ? où, à quel prix les familles alarmées trouveront-elles ces établissements libres, qu'il est juste de leur ouvrir ? Elles ne les trouveront nulle part, elles ne les trouveront à aucun prix sous le règne de la loi que vous voulez nous donner. Nous n'aurons pas de peine à le prouver, la conscience publique en est déjà convaincue, et votre conscience elle-même ne l'ignore pas. Nous vous faisons l'honneur de croire qu'elle en a gémi.

III.

LA DISCUSSION.

La discussion du projet de loi de M. Villemain, amendé par la Commission de la Chambre des Pairs, profita aux catholiques en donnant un retentissement tout-à-fait politique à leurs réclamations. M. de Montalembert y fit preuve d'autant de talent que de zèle, et conquit cette réputation qui l'éleva si haut parmi nous. La Chambre des Pairs ne se montra pas d'ailleurs moins hostile que la Chambre des Députés à la liberté de l'enseignement; mais l'Université y reçut un échec considérable, dans la personne même de son défenseur le plus éclatant, M. Cousin. Pour donner quelque satisfaction au tiers-parti catholique, le tiers-parti universitaire, qui avait édulcoré le projet, voulut, d'accord avec la Cour, faire un petit affront à la philosophie. Les discours qui furent prononcés à cette occasion par les adversaires de la liberté justifièrent parfaitement les réclamations des Évêques en ce qui concernait la philosophie.

Les comptes rendus suivants, écrits jour par jour après la séance, esquissent les principaux traits du débat auquel prirent part MM. :

COUSIN, — MÉRILHOU, — GUIZOT, — C^te^ DE MONTALEMBERT, — VILLEMAIN, — HIPP. PASSY, — M^is^ DE BARTHÉLEMY, — DUC D'HARCOURT, — B^on^ DE BRIGODE, — C^te^ DE MONTALIVET, — B^on^ DE DAUNAUT, — VIENNET, — DUC DE BROGLIE, — C^te^ DE SÉGUR-LAMOIGNON, — C^te^ PORTALIS, — C^te^ MOLÉ.

23 avril.

L'Université, qui est composée de saints, si nous en croyons le *Constitutionnel*, vient d'avoir d'illustres mar-

tyrs. M. Cousin l'a défendue devant la Chambre des Pairs par un discours qui n'a pas duré moins de trois heures et demie. Depuis deux heures jusqu'à l'heure du dîner, le célèbre philosophe a occupé l'attention de l'assemblée. Si ses auditeurs ont fait preuve de patience, M. Cousin a fait preuve d'héroïsme, car il se déclarait souffrant ; et M. le Chancelier, en réclamant l'indulgence de l'auditoire pour cet acteur important de la scène parlementaire, avait annoncé qu'il ne pourrait parler que *très-faiblement*. Les trois horloges qui marquent l'heure dans la salle ont prouvé d'une façon péremptoire que M. Cousin n'était pas si malade, ou que la religion universitaire pouvait faire des miracles. Beaucoup parurent s'en plaindre. M. le Chancelier lui-même, durant cette longue harangue, dut reposer, par des intervalles de sommeil, ses forces épuisées. Nous tâchions d'écouter, nous ; mais, en vérité, M. Cousin parlait « très-faiblement. » Pendant près de deux heures, sa voix, presque éteinte, nous réduisit à deviner plutôt qu'à entendre ce qu'il disait. Il avait annoncé que, l'Université étant abandonnée sans défense aux diffamations d'une polémique furieuse, il parlerait en enfant loyal et fidèle d'une si bonne mère. Véritablement, il ne lui a pas ménagé les coups d'encensoir. M. Cousin regarde l'Université comme le perfectionnement sublime de tout ce qu'on a pu jamais entreprendre, essayer ou rêver en faits d'éducation publique. Personne, à notre connaissance, pas même M. Nisard, n'a si complétement vanté, approuvé, glorifié l'institution. M. Cousin déclare que son admiration pour Napoléon a des bornes sur certains points, mais qu'elle n'en a pas lorsqu'il considère avec quelle largeur, avec quelle puissance, avec quelle énergie, avec quelle prévoyance, avec quelle etc., etc., ce fier génie, ce

Charlemagne des temps modernes, ce etc., etc., a fondé l'Université. Inutile d'ajouter que M. Cousin ne voit pour l'Université d'améliorations possibles et désirables que dans le sens des décrets qui l'ont constituée.

Après cette longue histoire de l'Université ancienne et de l'Université nouvelle, l'orateur a abordé l'enseignement actuel de la philosophie. C'est au sujet de cet enseignement, dit-il, qu'on attaque surtout l'Université, et c'est par cet enseignement surtout qu'elle lui paraît admirable. Ici la Chambre s'est recueillie, et l'orateur, jusque-là languissant, a reconquis ses moyens. Il trouve la philosophie très-respectueuse pour toutes les religions, particulièrement pour la Religion catholique; autrement, il ne la défendrait pas. Voilà donc encore un catholique qui se déclare. En vérité, à moins qu'ils ne soient sur les siéges épiscopaux de France, où sont donc les impies! Ceux qui réclament pour chaque culte particulier des écoles particulières, entretiendraient le fanatisme des croyances; M. Cousin aime bien mieux qu'il n'y ait pas de croyances du tout, ou plutôt, que par les conseils et sous l'influence de la philosophie, les diverses religions finissent par n'en former qu'une seule, qui sera ce qu'elle pourra. Nous recommandons cette apologie à nos Évêques. Si leurs plaintes et leurs craintes ont encore besoin de justification, jamais elles n'en ont reçu de plus éclatante.

M. Cousin a terminé par des menaces qui ne seraient politiques dans la bouche de personne, mais qui, dans la sienne, sont ridicules. Jamais nos devoirs ne nous ont paru plus évidents, plus inflexibles qu'en écoutant cet oracle de la secte ennemie qui a fait tant de mal à la Religion. Lorsque Dieu parle si haut pour ses commandements violés et pour ses lois méconnues, ce ne sont pas

les roulements d'yeux, les phrases déclamatoires et la bravoure théâtrale d'un traducteur de grec et d'allemand qui nous feront reculer. Si nous nous mettions à craindre quelque chose d'un homme en ce monde, ce ne serait pas l'humeur guerrière de celui qui peut parler quatre heures.

M. Cousin n'a point failli, du reste, aux habitudes universitaires : il a mis, à la fin, tout son courage à l'abri du pouvoir royal et placé l'Université innocente et persécutée sous la protection des mânes du duc d'Orléans. Ce dernier trait donne une idée de la harangue, où le rhéteur s'est montré beaucoup-plus que l'homme politique, l'universitaire plus que le rhéteur, le courtisan plus que l'universitaire, et le comédien plus que tout. Il y a eu des moments où, pour vanter l'Université, M. Cousin avait des larmes dans la voix; il y en a eu d'autres, lorsqu'il parlait des Jésuites, où il s'éloignait avec horreur du verre d'eau sucrée, comme s'il avait craint que quelque main pieuse y eût versé du poison.

Malgré ces petits manéges, le succès de M. Cousin a été des plus médiocres. Ses mots à effet ont passé dans un *incognito* désespérant, et, à moins qu'il n'ait projeté d'endormir tout le monde, il peut croire lui-même qu'il a échoué tout-à-fait. On l'a trouvé trop universitaire.

15 avril.

M. Mérilhou, si l'on ne s'en souvient pas, fut un célèbre avocat libéral sous la Restauration. Il défendait en cour d'assises et en police correctionnelle les chansonniers et les journalistes du temps, qui disaient de la Religion ce qu'ils disent aujourd'hui des Jésuites. On lui tressa force couronnes, tellement qu'il en devint ministre à la révolution, puis conseiller à la Cour souveraine, puis Pair de France. Il n'est point mort, mais il a beaucoup changé. Aujourd'hui il n'est plus libéral, et l'ancien défenseur du *Courrier Français* fait des professions de foi religieuse. Nous affirmons l'avoir entendu. A vingt reprises il a parlé de la *foi de nos pères*. Ils y viendront tous, et nous aurons peut-être à nous reprocher d'avoir fait des hypocrites d'une partie de ces titans vieillis. M. Mérilhou catholique! Que dis-je, *néo-catholique!* M. Béranger, le poète, doit s'écrier : Où allons-nous? Du reste, le néo-catholicisme de M. Mérilhou étant ce qu'il y a de plus nouveau dans son discours, nous ne parlerons pas autrement de cette pièce d'éloquence, mêlée de forts périgourdinismes, dont la lecture a duré une heure et demie pour le moins, et qui était destinée à soutenir le projet de loi. Le bon catholique M. Mérilhou ne voit pas l'ombre du monopole dans ce projet de loi : il le trouve bon, sage, irréprochable, quoique faisant un peu trop courte la part de l'Université; mais il s'assure que l'on réparera cette injustice! La piété encore récente de M. Mérilhou ne lui permet pas de sup-

porter bien patiemment les réclamations de ceux qui voudraient que l'enseignement fût libre : il les appelle des factieux. C'est un peu dur pour nos Évêques, et voilà une dévotion qu'il ne faut pas creuser beaucoup pour rencontrer le tuf.

M. le baron de Brigode est doué d'un bon sens aiguisé que sa parole fait jouer avec infiniment d'aisance et de grâce. Il a occupé longtemps la tribune, et l'on a trouvé qu'il en descendait trop tôt. Nous avons presque honte de louer la finesse et le charme d'un discours où il y avait tant de franchise et de raison. Se plaçant au point de vue de la Charte, l'habile orateur a prouvé jusqu'à l'évidence, et par des arguments nouveaux ou merveilleusement rajeunis, que le monopole universitaire est en contradiction flagrante avec les plus importantes dispositions de ce pacte, qu'il faut observer sous peine d'incalculables malheurs. Il a repoussé les concessions que l'Université présente, ou plutôt qu'on offre en son nom et qu'elle ne subit qu'avec mauvaise grâce. Ces concessions ne sont, dit-il, qu'un monopole adouci ; ce n'est point un doux monopole que l'on réclame, mais la liberté. Il a rappelé ce qu'on disait de la liberté de la presse sous le règne de la censure, combien cette liberté paraissait redoutable, impossible ; cependant on a su vivre avec elle, parce qu'il le fallait. De même, aujourd'hui, l'on dit que la liberté d'enseignement est impraticable : elle n'est pas impraticable, parce qu'elle est nécessaire ; et parce qu'elle est nécessaire, elle sera.

En écoutant M. Mérilhou, nous pensions que certains amis intelligents et supérieurs de l'Université, M. le duc de Broglie peut-être, M. Guizot certainement, devaient souffrir de voir leur cause ainsi défendue. En effet, ces

éternelles apologies de l'Université, faites par des hommes si justements suspects d'antipathie et de haine contre l'Église, ne sont pas de nature à gagner les cœurs chrétiens si fermement décidés à combattre l'influence universitaire. Quelle consolation pour ces pères de famille, pour ces Évêques épouvantés des ravages de notre système actuel d'instruction, d'entendre dire que ce système est parfait, qu'il ne peut être changé ni modifié, qu'il ne le sera point! Lorsqu'ils déclarent que la foi n'est pas libre, et que, n'étant pas libre, elle est menacée, quel argument propre à leur fermer la bouche, que M. Cousin ou M. de Saint-Priest, ou M. Mérilhou, affirmant que les choses sont bien ainsi, qu'ainsi le veut et l'exige l'intérêt de la Religion, et que ceux qui prétendent le contraire sont des calomniateurs ou des factieux! En vérité, cela est propre à calmer ce que la noble et paisible Chambre appelle *l'irritation du débat extérieur!*

Le ministre l'a compris. La situation du pays, l'ardeur croissante des catholiques, la solennelle unanimité de l'épiscopat, l'impression même qui résulte des tranquilles débats de la Pairie, où l'Université apparaît plus compromise encore par ses athlètes que par ses adversaires, tout faisait au Gouvernement une nécessité pressante d'essayer quelques-uns de ces palliatifs qui sont le suprême effort de sa politique aux abois. Mais à qui confier cette difficile besogne? M. Martin a bien mal réussi l'autre jour; M. Villemain n'est pas de taille, car il ne s'agit plus ici d'élaborer des épigrammes. M. Martin et M. Villemain sont restés sur le banc, et M. Guizot est monté à la tribune.

Jamais nous n'avons entendu M. Guizot sans regretter qu'un si grand mérite ne fût pas complétement dans la vérité; jamais ce sentiment ne nous a été plus vif, nous

dirions presque plus douloureux qu'aujourd'hui. Avec une majesté de langage dont on se ferait difficilement une idée, même après l'avoir vu en d'autres occasions, M. le Ministre des affaires étrangères a abordé la situation en homme qui la connaît et qui la juge; pourquoi faut-il que nous ajoutions, en homme qui s'en épouvante et qui veut la dissimuler? Tel est, en effet, le caractère du discours le plus remarquable et peut-être le plus trompeur que M. Guizot ait encore prononcé. Des vérités supérieures y brillent du plus noble éclat, des faits jusqu'à présent niés par nos adversaires y sont reconnus de la façon la plus loyale; mais à ces vérités sont mêlés des sophismes insoutenables, quoique exprimés avec la même dignité; mais à ces faits énoncés loyalement succèdent des erreurs évidentes, des falsifications palpables, présentées avec la même apparence de conviction.

M. le Ministre, après avoir fait un éloge de la Religion, digne des plus éloquentes paroles que les hommes aient prononcées sur ce grand sujet, tombe à l'éloge de la philosophie universitaire; il proclame que le Clergé a seul mission pour enseigner les vérités de la foi, et il proclame ensuite que le Clergé a besoin de l'Université pour accomplir cette œuvre à laquelle il ne suffirait pas. Il faut, selon lui, que le corps universitaire prépare la jeunesse aux leçons de la vérité divine, et l'y prépare comme nous voyons qu'il le fait. En d'autres termes, il faut que cette religion si nécessaire ne soit pas enseignée, et que, jusqu'à seize ou dix-huit ans, l'élève de l'Université, comme celui de Jean-Jacques, vive dans l'ignorance de toute religion positive, quitte à choisir celle qui lui conviendra. Ainsi s'égare, se contredit et se ment cette parole habile, parce que le ministre qui s'engage à soutenir le monopole

injuste de l'Université, ne peut parler comme parle et pense l'homme d'État qui voit la situation des âmes et sent les besoins de la Société.

M. le Ministre des affaires étrangères n'a pas moins erré, lorsqu'il a voulu caractériser la lutte actuelle entre l'Épiscopat, comme champion de la liberté, et le Gouvernement, comme champion de l'Université. Il a prétendu que cette lutte n'est point générale, tandis que personne n'ignore que, sur quatre-vingts évêques, soixante-dix-neuf y ont publiquement pris part (1). Il s'est perdu en distinctions inutiles sur les prétendues subdivisions qui se seraient établies dans le Clergé, dont l'unanimité et la sincérité sont si éclatantes. A quoi bon ces pompeuses erreurs? Autant en emporte la vérité. M. le Ministre ferait un meilleur usage de son temps et de son talent si, en publiant la vérité qu'il connaît, il mettait ses collègues en demeure de faire avec lui justice à des réclamations qu'il traite comme vaines et dont il annonce en même temps la persistance et la durée. S'il pense avoir dit un mot qui puisse calmer les esprits parmi nous, il se trompe. Son discours est un aveu de notre force ; on nous calmera quand on y joindra l'aveu de nos droits ; et ce sera peu de chose encore, si l'on n'y ajoute les fruits positifs que ces droits sont appelés à produire.

(1) Mgr. Olivier, évêque d'Evreux et S. E. le cardinal Bernet, archevêque d'Aix, n'ont point fait de manifestations publiques. Ce sont les seuls. Néanmoins le cardinal Bernet fit savoir au Saint Père qu'il avait réclamé confidentiellement, et lui envoya copie de ses réclamations.

26 avril.

Après son éclatant discours du 16 avril, M. de Montalembert avait beaucoup à faire pour être égal à lui-même : il s'est surpassé. Son langage aujourd'hui n'a pas été moins ferme, moins éloquent[1], moins catholique ; mais cette vive parole s'est présentée avec un cortége de faits si bien étudiés, si logiquement enchaînés et d'où la lumière jaillit si pleine, qu'elle nous semble irrésistible pour tout esprit de bonne foi. Une cause ainsi défendue ne saurait périr. Pendant quelque temps il sera facile peut-être de l'écraser avec des boules, mais elle est éternelle comme le bon sens et la vérité. Encore quelques combats, et l'Université verra ce que peut le nombre de voix contre l'élite des esprits et des consciences.

M. de Montalembert a été écouté avec une attention des plus honorables, avec une faveur même que beaucoup de ses amis n'espéraient pas lui voir si promptement conquérir. A plusieurs reprises il a obtenu de la Chambre des marques d'adhésion non équivoques. L'assemblée tout entière s'est livrée à une hilarité très-expressive lorsque, citant une parole de M. Dubois (de la Loire-Inférieure), qui prophétisait, avant 1830, que les catholiques ne souffriraient jamais la liberté d'enseignement, il a rappelé que le prophète était aujourd'hui membre du Conseil royal. M. Dubois assistait à la séance ; tous les regards se sont tournés vers lui. Nous pensons qu'en ce moment son titre de conseiller lui a paru lourd ; mais, en vérité, qui pouvait s'en plaindre ? Par deux fois, cependant, M. de

Montalembert a excité des murmures, et ils ont été assez vifs. La première, lorsqu'il a dit que l'État est incrédule; la seconde, lorsqu'il a signalé le scepticisme des enfants qui sortent des mains de l'Université, ajoutant qu'à peine un sur six est chrétien à la fin de ses classes. On lui a crié qu'il injuriait le peuple français. Si la Chambre le veut, cette susceptibilité lui fera grand honneur; elle n'a qu'à lutter contre les faits qui la révoltent et qui sont en effet révoltants. Malheureusement, ce sont des faits, des faits positifs, que tout le monde a pu vérifier, que chacun vérifiera désormais de plus en plus. Si l'on veut les détruire, il y faut opposer autre chose que des dénégations.

M. de Montalembert porte malheur à M. Villemain. Le célèbre académicien s'impose ordinairement la tâche de lui répondre : il l'a fait dans la séance du 16 avril, on sait avec quel bonheur; il l'a entrepris aujourd'hui, et son échec a été plus complet encore. En ces sortes d'occasions, M. Villemain compte ordinairement sur ses épigrammes. Ce petit talent de société l'a trahi complétement dans la séance d'aujourd'hui : non-seulement il n'a pu trouver une pointe, mais même les mots, chose étrange, lui ont manqué! Il les cherchait au fond du verre d'eau et les appelait en frappant du poing la tribune : vains efforts! Les subjonctifs étaient rares; la phalange des adjectifs, d'ordinaire si docile et si abondante, n'arrivait pas. Cette pénurie extrême a étonné tout le monde. Quelques personnes, peut-être, s'en sont affligées; nous ne sommes pas du nombre; mais enfin, si jamais M. Villemain nous avait paru redoutable, nous n'aurions pas tant demandé. Que le *chef illustre de l'Université,* pour parler comme les seuls journaux qui loue-

ront demain le talent de M. le Grand-Maître, que le chef illustre de l'Université y prenne garde ! Il n'a plus à conserver une réputation d'homme politique ; mais il lui reste une réputation de parleur disert et littéraire, qui va se trouver bien compromise. Nous-mêmes, qui avons tant de fois vanté son style et son esprit, nous commençons à nous décourager.

---

30 avril.

M. Hipp. Passy a fait son début à la Chambre des Pairs par un discours en faveur du projet de la Commission. L'honorable ancien Ministre, en sa qualité de grand-prêtre du tiers-parti, n'est pas de ces universitaires à tout rompre, qui ne veulent point entendre parler de concurrence à la corporation si glorieusement fondée par le si glorieux génie du si glorieux Empereur. Il laisse aux membres du Conseil royal et aux grands mandarins du monopole cette verdeur de fanatisme. Il pense, à la vérité, que jamais en France les études n'ont été meilleures et plus fortes ; mais il est trop libéral pour ne pas admettre un peu de liberté qui empêchera, selon lui, l'Université de s'endormir dans les délices du pouvoir absolu. Il se pique aussi de rendre justice au Clergé, et ses doctrines à cet égard sont curieuses : il pense, il proclame « avec courage » que le Clergé a rendu des services ! Il le loue, premièrement, *d'avoir arraché l'Europe aux ténèbres du*

moyen âge. Cette vue historique a certainement son originalité. M. Passy n'a point dit si c'est de l'Université qu'il a ainsi appris l'histoire. Secondement, M. Passy ne voudrait pas que le Clergé fût trop libre, de peur qu'il ne s'emparât du monopole, et c'est un sentiment religieux qui lui inspire cette crainte. Il a vu, toujours en étudiant l'histoire, que les leçons du Clergé n'avaient pu empêcher le triomphe de la fausse philosophie du dix-huitième siècle; il redouterait que pareil malheur n'arrivât de nos jours. D'ailleurs, dit M. Passy, le Clergé n'est plus approprié aux nécessités du temps; il redoute les sciences, et ce qui le prouve bien, c'est l'histoire de Galilée. Le Clergé est donc en arrière, il ne sait pas enseigner ces sciences dont on a besoin, il ne ferait évidemment rien qui vaille.

Nous ne suivons pas l'honorable orateur dans le développement où il est entré sur ces pensées neuves et fortes, et nous ne disons rien des faits qu'il a cités pour les appuyer : ces faits valent l'histoire de Galilée. Il trouve, par exemple, que les États où domine le catholicisme, l'État romain en particulier, sont moins civilisés que les autres. Évidemment Rome lui paraît au-dessous de Manchester, et, évidemment, il croit que l'homme n'est plus homme et n'a plus le même cœur, les mêmes penchants, les mêmes douleurs et les mêmes angoisses morales qu'autrefois : l'économie politique, où M. Passy est grand clerc, a changé tout cela. Voilà, maintenant, avec quelles idées l'on devient un personnage important en France, un sage entre les sages. Celui-ci croit fermement que l'humanité s'est transformée, parce que l'on a inventé la machine à vapeur. Fort de cette découverte, il déclare bien haut qu'il faut, pour instruire comme pour gouverner, une science profonde. Il dit cela, lui qui a gouverné !

M. Passy a fait aussi l'éloge des Jésuites ; éloge plaisant et de tiers-parti, comme le reste. A son gré, les Jésuites ont été savants, habiles, plus habiles et plus savants que tous les autres prêtres. Pourquoi donc les repousse-t-il? C'est que leur enseignement a manqué de sincérité et de vérité.

M. Passy est un personnage qui parle en sentences, connaît la raison des choses, et ne dit rien qu'il ne soit à même de prouver. Il prouve donc que les Jésuites ont manqué de sincérité et de vérité, et voici comment : Le P. Loriquet, dans son Histoire de France, a appelé Napoléon le marquis de Bonaparte : or, ceci n'est pas sincère. Il a de plus écrit que le susdit marquis de Bonaparte avait été lieutenant-général de S. M. Louis XVIII : or, ceci n'est pas vrai, dit M. Passy ; donc... L'argument n'est pas neuf, mais il le devient par la conclusion que M. Passy en tire. Suivez bien, s'il vous plaît; vous allez voir comment les Jésuites seraient funestes à la Religion. L'illustre exemple qu'on vient de citer établit assez que l'enseignement historique de la « Société célèbre » n'est ni vrai ni sincère; les enfants finissent par s'en apercevoir, ils doutent alors des leçons scientifiques de leurs maîtres, et ce doute les conduit également à douter de leurs leçons religieuses. Convaincus que Bonaparte n'était point le lieutenant de Louis XVIII, n'est-il pas naturel qu'ils viennent à penser que Jésus-Christ n'est point le fils de Dieu? Tels sont les syllogismes que nous avons entendu débiter aujourd'hui, de l'air le plus pénétré, avec la plus honnête figure qu'il soit possible d'imaginer, devant la plus sage et la plus illustre de nos assemblées, qui écoutait paisiblement.

En somme, le projet de la Commission plaît à M. Passy, parce qu'il déplaît à tout le monde ; il trouve la concur-

rence, qu'il désire et qu'il appelle de tous ses vœux, assez forte et assez libre dans les limites qui plaisent à M. Villemain. C'est conclure en véritable oracle du tiers-parti.

Mais que penserait M. Passy, dans le cas où le R. P. Loriquet n'aurait pas appelé Napoléon le marquis de Bonaparte, et ne l'aurait pas qualifié du titre de lieutenant-général des armées du Roi?

M. le marquis de Barthélemy a longtemps fixé l'attention de la Chambre en faisant une critique du projet de loi, nouvelle et toute inattendue, la physionomie de M. Villemain le faisait bien voir. Cette nouvelle face de la discussion, c'était un examen approfondi, impitoyable de la législation universitaire. M. de Barthélemy a véritablement étonné la Chambre et effrayé les représentants qu'y possède l'Université, en dévoilant l'incroyable organisation du Conseil royal, l'abus de ses jugements, son pouvoir exorbitant. Toute la Chambre a été de son avis, lorsqu'il s'est écrié qu'un pareil tribunal et qu'une pareille justice ne pouvaient subsister devant la Charte. Quelques paroles de M. le baron Seguier, racontant avec quelle espèce de honte la Cour royale s'était vue obligée d'entériner un jugement de cet aréopage secret, ont produit une sensation profonde. Vainement M. Cousin a dit que cela se fait depuis quarante ans, vainement M. Villemain a essayé de justifier la légalité du Conseil, en montrant son nom dans un article de la loi sur l'instruction primaire; ces défaites n'ont pas été admises, et l'Université a quitté la séance emportant le trait qui lui avait été si sûrement et si vigoureusement lancé. Nous ne savons plus si les partisans de la liberté seront battus; mais, plus que jamais, nous sommes certains qu'ils auront les hon-

neurs de la guerre, et que, le lendemain de leur défaite, ils seront en mesure de recommencer avec succès.

M. Villemain, sous prétexte de dire un mot en réponse à M. de Barthélemy, a fait tant de phrases, laissé couler tant de paroles, tant multiplié les adjectifs (ces mêmes adjectifs si rétifs l'autre jour), que nous renonçons à donner une idée de ce qu'il a dit, et lui-même serait bien embarrassé si on lui imposait cette besogne : c'est l'affaire des sténographes de se tirer de là comme ils pourront. Ils n'ont à prendre que des mots, ils peuvent en venir à leur honneur. Pour nous, qui cherchons les pensées, nous avons bien jeté le filet dans cet étang, mais nous l'avons retiré vide.

---

30 avril 1844 (1).

La question qui s'agite apparaît chaque jour plus étendue, et, quoique chaque jour son immensité étonne davantage, bien peu d'esprits encore la mesurent entièrement. Dans les deux camps, ceux qui voient clair disent que c'est une révolution qui se prépare. Nous pensons comme eux.

Cette révolution sera pacifique ou violente ; elle est inévitable.

(1) Ces réflexions, inspirées par le débat parlementaire et publiées pendant qu'il s'agitait, nous ont paru devoir prendre place ici.

Si l'Église conquiert la liberté qu'elle demande, sans rien détruire, sans rien changer aux institutions politiques, dont ce fait ne sera que le développement et la consécration, de grandes modifications s'opèreront dans les esprits, dans les mœurs, dans les partis eux-mêmes. La liberté de l'Église, c'est-à-dire la liberté du bien, déterminera l'accession franche et pleine à l'ordre nouveau de beaucoup d'honnêtes gens dont aucun gouvernement sage n'a jamais méprisé l'hostilité ou seulement la méfiance; la Religion ouvrira des voies nouvelles à ce trop plein de cœurs ardents qui demandent l'empire et dont beaucoup accepteraient le sacrifice; une éducation meilleure formera des citoyens plus paisibles; les lois, offrant tant de ressources aux hommes de cœur, deviendront fortes, parce qu'elles seront aimées. L'Église alors, cette maîtresse des âmes, adoptant avec amour des institutions qui lui permettent de remplir le but éternel qu'elle poursuit à travers toutes les formes sociales, tire de ses vieilles vérités des fruits et des bienfaits nouveaux; elle applique au mécanisme politique ce ressort de la vertu, dont peut, moins que tout autre, se passer un peuple qui veut être libre; et, comme elle a discipliné le pouvoir anarchique et barbare, elle règle, elle ordonne l'immense mouvement de la démocratie. C'est la révolution pacifique, le passage heureux de l'état de fièvre et de torpeur à l'état de tranquille activité.

Au contraire, si l'Université l'emporte, maîtresse absolue des générations nouvelles, elle ne souffrira pas volontiers l'ombre d'un partage et d'une concurrence. Il y aura exclusion virtuelle prononcée contre l'Église. L'Église laisserait vivre l'Université, qu'elle peut vaincre à force de patience, de raison et de bienfaits. L'Université,

autant qu'il lui sera possible, opprimera, persécutera, ruinera l'Église, parce que tout pouvoir élevé contre la loi de Dieu est injuste, parce que tout pouvoir injuste est périssable et ne peut supporter d'adversaire vivant. L'Église devra donc subir cette loi du plus fort, qu'on vit toujours si dure à son égard, et qui, importunée de s'entendre condamner au nom du ciel, veut, avec toute l'énergie de l'orgueil et du besoin de vivre, réduire à l'inaction, au silence, à la mort, l'esclave redoutable qui la fait trembler. Mais l'entreprise fut toujours périlleuse; elle l'est aujourd'hui plus que jamais. Jésuitisme, fanatisme, ultramontanisme, de quelque nom qu'on la nomme pour trouver des arrêts qui la frappent, l'Église, aujourd'hui, n'est pas simplement en France une réunion de fidèles, elle est aussi un corps de citoyens. Ces citoyens sont libres d'exercer leur culte; ils sont libres d'employer, pour le défendre, pour combattre et pour attaquer tout ce qui le menace, toutes les armes, tous les moyens que leur fournit la Constitution. Les armes sont nombreuses, les moyens sont puissants. Tant que nous en userons, et nous en userons jusqu'à ce qu'on nous les arrache, il y aura trouble dans le pays, irritation constante et croissante. Que fera-t-on? Aura-t-on recours à des lois d'exception, à des voies révolutionnaires? Que tout le monde y songe, lorsqu'il en est temps encore! Ces droits, qui seront arrachés de nos mains, seront en même temps arrachés de la Charte. Ce qu'on aura pris aux chrétiens, aucun citoyen ne l'aura plus, et le culte de la liberté ne tardera pas à se voir compromis plus encore que le culte de Dieu. Celui qui écrit ces lignes se rappelle avoir soutenu dans la presse un article des lois de septembre dirigé contre les apologistes de Fieschi. Poursuivi au-

jourd'hui devant la Cour d'assises, on veut lui appliquer ce même article, et le motif, c'est qu'il a fait l'apologie de M. l'abbé Combalot. Avis aux écrivains qui applaudiront aux lois *implacables* portées contre nous! Avis au Pouvoir lui-même, qui, malgré de récentes promesses, toujours exposé par la faiblesse humaine à considérer comme un crime ce qui le contrarie, se sert des lois d'exception quand l'exception n'est plus; fait d'une arme de circonstance une arme ordinaire, et, cédant au plaisir de frapper sans considérer où il frappe, détermine par l'excès de son pouvoir des catastrophes que, plus faible et plus sage, il aurait probablement évitées. On ne s'arrête pas sur la pente de l'arbitraire : on y entrera contre nous, on y marchera contre les autres. A raison ou à tort, on aura compté sur notre patience : on oubliera que les autres auront moins de faiblesse ou moins de vertu, et l'on se trouvera bientôt engagé dans ces rencontres où succombent soit la liberté, soit le pouvoir. En un temps comme le nôtre, il est impossible qu'une classe quelconque de citoyens soit opprimée sans qu'il en résulte dans le pays entier un trouble profond, et bientôt des orages effroyables. Sous quelque main que nous succombions, cette main sera en possession d'une force extra-constitutionnelle, elle disposera de lois implacables ou d'implacables fureurs, et la révolution violente aura pour berceau cette tombe, ou cette prison, qui recevra encore une fois, pour un jour, l'éternelle Église de Dieu.

Telle est la gravité des circonstances. Nous ne savons laquelle des deux issues que nous indiquons prendra la lutte; mais il n'y en a pas une troisième.

Ce serait un étrange aveuglement de croire que nous pouvons maintenant retomber au *statu quo* de l'an

passé. M. Villemain s'en flattait l'autre jour, il s'abuse. M. Guizot y a vu plus clair et n'a pas osé dire tout ce qu'il prévoit. Nous obtiendrons une à une, mais par des victoires constantes, les libertés pour lesquelles nous avons déjà tant combattu, ou nous serons dépouillés à la fois de nos droits de chrétiens et de nos droits de citoyens.

Dans une pareille situation, il importe que la discussion occupe tous nos efforts, toutes nos pensées. Il faut que nous sachions bien si le droit, si la raison, si la vérité, si la logique sont avec nous. L'Université oppose tous les jours mille dénégations aux affirmations de nos Évêques; elle nie tous les faits dont ils l'accablent : il faut que l'on sache si ces vénérables pontifes se donnent le tort de la calomnier. Elle nous conteste la sincérité de notre amour pour la liberté : il faut que nous lui prouvions, dans la presse, dans la vie civile, comme de si généreux orateurs viennent de le prouver à la tribune, que nous aimons la liberté. Elle prétend que notre adhésion aux institutions actuelles n'est pas sincère : il faut qu'elle n'en puisse plus douter. Nous ne craindrons donc pas de consacrer chaque jour plus de place aux témoignages nombreux que le haut Clergé et les laïques catholiques donnent de toutes parts à l'appui de leurs desseins. Autant que nous le pourrons, nous en remplirons notre feuille, et aucun de nos amis, sans doute, ne sera tenté de nous reprocher trop de sérieux et de monotonie.

Bien que l'on commence à s'apercevoir que les catholiques, ceux que l'on appelle avec colère le *parti catholique*, et qu'il faut en effet nommer ainsi, sont gens à qui l'on doit faire attention, il est de mode encore de ne parler de nous qu'avec mépris. Laissons dire, et pour-

suivons notre route. Nous apprendrons chaque jour un peu plus à ces dédaigneux leur misère et notre force. Nous leur ferons voir ce que c'est que la tribune, d'où ils nous ont tant insultés; ce que c'est que la presse, dont ils ont tant usé contre nous; ce que c'est que la valeur des idées, à eux qui nous ont tant de fois dit que les idées nous faisaient horreur; ce que c'est que le libre examen enfin, ce glaive miraculeux de leurs trophées, dont nous allons toucher leur puissance, leur doctrine, leur science et leur morale. Eh! pouvons-nous les considérer, après les avoir si naïvement redoutés, sans qu'ils nous inspirent à leur tour une pitié profonde? Voyez comme ils se défendent. Nous reproduisons tous leurs arguments; ils tronquent, ils travestissent tous les nôtres; le meilleur de leurs orateurs est celui qui trouve le plus d'échappatoires; le plus habile de leurs publicistes est celui qui ment avec plus d'audace et qui injurie avec plus d'impudeur. Certes, ce sont eux qui ont horreur de la discussion, horreur de la liberté! Ces glorieuses conquêtes de l'esprit humain, dont ils parlent tant, ces puissantes conséquences de la révolution, dont ils sont si fiers, ces droits de l'homme, pour lesquels les rédacteurs du *Journal des Débats* ne sont pas éloignés de jurer qu'ils ont maintes fois donné leur vie, il leur semble que tout cela va périr si quelques prêtres peuvent quelque part élever quelques enfants! Nous le disons avec une sincérité entière : quand même la loi chrétienne ne nous ordonnerait pas de lutter contre de tels hommes et de secouer leur joug, l'honneur y suffirait. Nous ne voudrions pas être de cette caste menteuse, qui n'a ni foi ni entrailles, et qui ne fonde son œuvre que sur l'abject abandon de la dignité humaine. Ils veulent nous écraser

avec des principes qu'ils renient et que nous aimons plus qu'eux. Nous montrons, disent-ils, pour la liberté une ardeur de néophytes, soit ! ils ont pour elle une haine de renégats ! Séparons-nous d'eux ; n'acceptons ni leur domination, ni leur amitié. Plutôt leur vengeance, que leur protection ! Leur vengeance ne peut faire que des martyrs, leur amitié fait des apostats.

---

30 avril.

La discussion générale a été close par un discours de M. Viennet, auteur d'ouvrages qui ont scandalisé M. Jules Janin, feuilletoniste du *Journal des Débats*. Cet orateur a fort mal mené tous les adversaires de l'Université, et principalement les Évêques et les Jésuites. Il s'est efforcé d'être terrible, il a parfaitement réussi à divertir la Chambre, sauf M. Villemain qui, au lieu d'écouter avec sollicitude cette harangue, a préféré, ce que nous excusons, se livrer à la lecture de l'*Univers*. Au moins, si M. le Grand-Maître se trompe, ce ne sera pas faute de bons avis.

Habituellement, tout rapporteur d'un projet de loi entreprend de résumer la discussion générale. M. le duc de Broglie s'est aujourd'hui dispensé de cette tâche. Il a parlé, néanmoins, mais seulement pour répondre à certaines parties du discours de M. le comte de Montalembert. Contrairement à ses habitudes et contrairement

aussi aux usages de la noble Chambre, M. de Broglie a apporté dans sa réplique beaucoup d'acrimonie. Cette dérogation à la morgue pédante et contente qui caractérise l'école doctrinaire n'a point servi l'éloquence de l'honorable rapporteur. La passion ne convient pas à ceux qui se sont fait une habitude de manier le sophisme. M. de Broglie, après s'être efforcé d'écarter du projet de loi le reproche d'hypocrisie, s'est appliqué à justifier le silence au moins étrange que la Commission a gardé sur l'attitude de l'Épiscopat. Cette partie de son argumentation a été d'une incroyable pauvreté. Si M. de Broglie n'a point parlé des Évêques, s'il a regardé leurs réclamations comme non avenues, c'est par respect pour eux et non pas par dédain. Quel sophisme! et voilà six mois qu'il traîne dans les colonnes des *Débats* et du *Constitutionnel*.

M. de Montalembert a répondu avec vigueur, précision et dignité aux attaques de M. de Broglie. Après avoir maintenu tout ce qu'il avait dit, et réfuté péremptoirement les assertions gratuites de l'honorable rapporteur, il lui a fort justement renvoyé le reproche d'inconvenance, que M. le duc de Broglie a dû garder.

M. de Ségur-Lamoignon présente un amendement sur l'article premier et le soutient par un discours qui commence, à notre grande surprise, par des attaques au moins fort vives contre M. de Montalembert, auquel il reproche et ses discours et certains passages de ses écrits sur la question de l'enseignement. En sa qualité de catholique, M. de Ségur-Lamoignon déclare que le langage de M. de Montalembert n'engage pas tous les catholiques. Rien de mieux. Mais, il faut bien que tout le monde le reconnaisse, par son talent comme orateur et comme écrivain, par son courage et par son dévouement,

M. de Montalembert a conquis sur les catholiques de France une grande et juste influence. Étant de ceux qu'ils ont toujours vus les premiers sur la brêche, il est aussi de ceux dont les avis ont sur eux le plus d'autorité.

L'amendement de M. Ségur-Lamoignon a pour but de reduire l'enseignement de la philosophie dans les colléges à l'étude de la logique, de la morale et de la psychologie élémentaire. Sans faire ressortir ici l'insuffisance radicale de cet amendement, sans faire remarquer que son adoption n'améliorerait nullement une loi qui ne nous paraît pas amendable, nous dirons que M. Ségur-Lamoignon l'a soutenu avec force et par des arguments irréfutables. Comme M. Cousin est aujourd'hui le Grand-Prêtre de la philosophie universitaire, c'est sur lui que les attaques ont principalement porté. Il a suffi de citer quelques phrases tirées de ses ouvrages pour établir que l'enseignement philosophique des colléges est de nature à faire concevoir *toutes les alarmes des pères de famille chrétiens*. M. Cousin s'est écrié : — Mais vous ne me connaissez pas ! — Nous vous connaissons, a répondu M. de Ségur, nous vous connaissons trop bien ; nous savons tout le mal que vous avez fait.

M. Cousin a voulu se défendre, il a chanté la palinodie et joué le bon catholique ; il a osé même dire qu'il avait rendu de grands services à la Religion et dans ses livres et dans sa chaire de professeur. M. Villemain, compétent en pareille matière, est venu à son tour délivrer à M. Cousin et à la philosophie universitaire un brevet d'orthodoxie. Par une courte réplique, M. de Ségur-Lamoignon a maintenu toutes ses accusations. La suite de la discussion a été renvoyée à jeudi. M. Cousin promet un discours.

Le 1er mai, à l'occasion de sa fête, Louis-Philippe crut habile de donner une petite marque du déplaisir avec lequel il voyait les efforts du Clergé pour obtenir la liberté d'enseignement. Cet incident et la suite qu'il eut à la Chambre des Pairs, sont un trait intéressant des mœurs constitutionnelles; mais je le reproduis surtout parce qu'il fit grand honneur au vénérable Archevêque de Paris, Mgr. Affre.

2 mai.

On lit ce matin dans le *Journal des Débats :*

« D'après les bruits qui se répandent aujourd'hui, le Roi aurait fait une réponse pleine d'énergie et de dignité à des paroles qu'il aurait jugées inconvenantes dans le discours que M. l'Archevêque de Paris lui a adressé hier à l'occasion de sa fête. Nous attendrons, pour nous expliquer sur ces bruits, la publication du discours de M. l'Archevêque et de la réponse du Roi, qui doivent, dit-on, paraître demain dans le *Moniteur.* »

Le discours de Mgr l'Archevêque et la réponse du Roi ont paru. Voici le discours où se trouvent les paroles *inconvenantes;* nous souhaitons que nos lecteurs, plus habiles que nous, puissent les y découvrir :

« SIRE,

» Nous venons offrir à Votre Majesté, avec nos hommages respectueux, les sentiments les plus conformes à notre présente situation.

» Nous ne concevrons jamais que l'État doive souffrir de la paix, de » la liberté de l'Église, et l'Église de la grandeur, de la prospérité de » l'État. » Cette conviction, que proclamait, il y a six cents ans, un

saint docteur français (S. Bernard), l'honneur de son siècle par son génie et l'honneur du sacerdoce par l'héroïsme de ses vertus, est aussi celle du Clergé et de l'Archevêque de Paris. Ils aiment à vous l'exprimer, Sire, comme un signe non équivoque de la droiture de leurs intentions et le gage le plus assuré de leurs espérances. Ils aiment à vous dire que la France leur est trop chère pour céder à personne la gloire d'être plus soumis à ses lois, plus dévoués à son bonheur.

» A Dieu ne plaise que les bienfaits trouvent insensibles des hommes qui sont accoutumés à voir, dans un acte de justice, un motif de reconnaissance, et, dans la liberté de leur ministère, un nouveau moyen de rendre le Pouvoir lui-même plus respecté !

» Ce dévouement sera compris et préféré par la haute sagesse du Roi. Il le jugera digne de notre pacifique mission, de la loyauté de notre caractère, et aussi utile à la Religion qu'à la Patrie.

» Permettez-nous, Sire, d'y joindre les vœux sincères que nous formons, afin que Dieu continue à répandre sur Votre Majesté et sur son auguste famille ses plus abondantes bénédictions. »

Voici maintenant la réponse « pleine d'énergie et de dignité : »

« Je vous remercie, Monsieur l'Archevêque, des vœux que vous m'offrez personnellement et au nom du Clergé de Paris. Je croyais avoir donné assez de gages de ma volonté de maintenir la liberté de la Religion, d'entourer le Clergé de tout le respect, de toute la vénération qui lui sont dus, pour *qu'il eût peut-être été inutile de me les rappeler de la manière dont je viens de l'entendre.* Ce que je puis vous dire, Monsieur l'Archevêque, et ce que vous savez déjà, c'est que le Clergé peut compter sur toute ma bienveillance, sur tout mon intérêt, et aussi sur la constance de mes efforts pour assurer à la France les bienfaits de la Religion, afin qu'elle continue à être à la fois la meilleure garantie contre les vices qui enfantent les désordres dans la société, et la source de toutes les vertus qui assurent le bonheur des hommes. »

Sauf la phrase soulignée, il serait permis de ne rien voir dans cette réponse que de fort ordinaire et de fort

banal. Depuis qu'il est sur le trône, le Roi des Français a daigné dire à peu près tout cela, au moins deux fois par an. Mais la phrase soulignée est neuve, et ce qui a été nouveau, c'est l'accent que le haut interlocuteur y a mis. Après avoir commencé la réponse avec beaucoup de bonhomie, et s'être même excusé d'un gros rhume qui pourrait l'empêcher de se faire entendre, l'auguste personnage s'est tout-à-coup extrêmement animé, et la fameuse phrase a été prononcée avec une impression d'impatience nerveuse aussi vive qu'inattendue.

On jugera si le compliment de Mgr l'Archevêque nécessitait beaucoup ce déploiement d'énergie. Du reste, la crise a été de courte durée. Comme s'il regrettait d'avoir cédé trop vite à une impatience qu'explique peut-être la fatigue d'entendre et de prononcer tant de discours, le Roi a presque aussitôt changé de ton. L'accent est redevenu calme, gracieux, presque tendre, et tout s'est terminé par un entretien général, beaucoup moins dramatique que l'entretien officiel.

On se demande si Mgr l'Archevêque de Paris est disgracié? Cela dépend sans doute du vénérable prélat, et nous ne savons ce qu'il en pense. L'affaire est d'une importance médiocre. Humainement parlant, l'Église est forte par la Charte et non par le bon vouloir du Roi. Si les paroles de Mgr l'Archevêque de Paris sont jugées aux Tuileries inconvenantes ou seulement importunes, il sera facile de se les épargner. Quant à la disgrâce, elle peut être un inconvénient, jamais un malheur, nous disons pour les gens d'église; ils sont même habitués à la considérer comme un titre de gloire, lorsqu'elle a eu pour cause l'accomplissement d'un devoir. Nous verrons ce que dira demain le *Journal des Débats* de notre Ar-

chevêque. Quant à nous, nous n'avons pas même besoin d'exprimer le respect tendre et l'orgueil légitime avec lequel nous le bénissons (1).

(1) On lit dans le même numéro cette jolie plaisanterie, qui nous avait été donnée par M. de Montalembert :

« Lorsque M. Dupin, au nom de la Chambre des Députés, est venu » complimenter le Roi, au sujet de Madame la Duchesse d'Orléans, il a » dit : « Elle n'aura point la morgue des cours, etc. » On ne voit pas » que Sa Majesté ait répondu : « Je croyais avoir donné assez de poignées » de main pour qu'il eût été inutile de me rappeler la morgue des cours » de la manière dont je viens de l'entendre. » Il paraît qu'à la nouvelle » Cour, le soulier ferré a des priviléges qui n'appartiennent point à la » mitre. »

Enfin, le même numéro du journal contenait la remarque suivante :

« Au 1er janvier de cette année, l'administrateur et les professeurs du Collége de France se sont présentés, selon l'usage, aux Tuileries, pour faire leur compliment au Roi. C'était la première fois que le Collége paraissait devant la royauté, depuis ces inexprimables scandales de MM. Quinet et Michelet qui avaient porté la consternation et l'indignation dans tous les cœurs catholiques. Le Roi reçut les compliments de ces Messieurs et répondit en ces termes :

« Le Collége de France, institué par François Ier pour le perfection- » nement des connaissances humaines, a *poursuivi honorablement ses* » *utiles travaux; j'aime à vous répéter combien je les apprécie*, et je » vous remercie de vos félicitations. » (*Moniteur* du 4 janvier 1844.)

» Nous engageons nos lecteurs à comparer cette réponse avec celle qui a été adressée avant-hier à Mgr l'Archevêque de Paris. Ils y verront laquelle est la plus chère au Ministère, de la liberté de l'Église ou de la liberté du scandale.

2 mai.

M. le duc d'Harcourt appuie l'amendement de M. de Ségur-Lamoignon. Il prononce un de ces discours d'homme de bon lieu, dont le privilége est réservé à la Chambre des Pairs, qui peut-être n'en use pas assez. On ne saurait être raisonnable avec plus de goût. Point de phrases inutiles, rien qui sente l'homme d'État de rencontre et le professeur; de la netteté, de l'esprit et de la brièveté. M. le duc d'Harcourt aurait très-certainement fort bien tenu sa place à l'hôtel Carnavalet, entre La Rochefoucauld, qu'il a cité, et quelque autre ami de la dame de la maison, choisi parmi ceux qui auraient pu faire des livres et qui s'en gardaient bien. Il trouve que l'on crie un peu trop fort contre l'Université; mais, dans le fond, les universitaires lui paraissent justifier pleinement tout ce qu'on leur reproche; il ne comprend rien à ces flambeaux de collége, sinon qu'ils obscurcissent l'idée de Dieu et qu'ils ne peuvent pas même prouver le néant, si proche parent pourtant de leurs discours. C'est pour se débarrasser de toute cette pédagogie qu'il voudrait borner les études philosophiques de la jeunesse. Nous louons très-sincèrement la pensée et surtout le style de M. le duc d'Harcourt. Au milieu de tant d'excellentes choses, il a bien prononcé quelques paroles mal sonnantes; mais il faut faire la part des faiblesses de l'homme d'esprit, qui se fâche un peu contre tout ce bruit d'une question étrangère à ses travaux et à ses habitudes.

M. Cousin, détruit d'avance par le discours que la

Chambre venait d'entendre, a paru à la tribune avec une figure désolée. *Évidemment,* s'est-il écrié tout d'abord, la *philosophie est menacée!* Ce début a fait rire. Abraham insoumis, M. Cousin n'a pas moins entrepris de défendre l'Isaac dont la Chambre paraissait demander le sacrifice; il a décerné à la philosophie une apologie fort longue et fort inutile; car il ne s'agit pas de la philosophie en général, mais simplement de la philosophie telle qu'on l'enseigne dans l'Université, particulièrement de la philosophie *cousinienne.* De celle-ci, M. Cousin n'a dit mot. C'était la question pourtant; l'orateur a trouvé moyen de parler une heure et demie sans l'aborder. Malgré cela, peut-être même à cause de cela, il n'a pas laissé d'intéresser la Chambre. Tout le monde a ri de fort bon cœur lorsque, rappelant un mot de M. Guizot, M. de Boissy a dit, après avoir entendu M. Cousin, qu'il ne savait pas si la philosophie était *malade,* mais qu'il tenait pour certain que, dans sa forme actuelle, elle était *condamnée.*

M. de Montalivet, intendant général de la liste civile, s'est chargé de le prouver. Au milieu de l'étonnement général, le noble Pair a pris la parole en faveur de l'amendement, et son discours a été l'événement de la séance. Il a soutenu qu'il importait de donner un avertissement aux témérités philosophiques de l'Université, et il s'est élevé avec une grande énergie contre la théorie développée à deux reprises par M. Cousin sur le caractère de cette philosophie officielle, que l'on veut rendre indifférente à toutes les religions, par respect pour la liberté des cultes. Il a démontré la valeur de ces mots : *religion de la majorité,* dont on voudrait se servir pour abaisser les croyances du plus grand nombre des Français au ni-

veau des sectes qui comptent le moins d'adhérents, et qui, libres comme la religion de la majorité, ne sont cependant pas ses égales. Convaincu qu'on ne peut mépriser le cri des consciences sans manquer aux lois de la justice et aux conseils d'une politique sage, M. de Montalivet ne se contente pas de voter pour l'amendement, il le réforme et demande que l'enseignement philosophique se réduise, dans les colléges, aux *éléments de la philosophie.*

Ce discours remarquable a été considéré, malgré les protestations de l'orateur, comme une manifestation destinée à atténuer les paroles si étrangement sévères adressées la veille à Mgr l'Archevêque de Paris.

M. le baron de Daunant, président de la Cour royale de Nîmes, a réclamé, au nom du protestantisme, contre les principes que venait d'énoncer M. le comte de Montalivet. L'honorable Pair ne veut pas qu'on enseigne le catholicisme dans les écoles de l'État, parce que ce serait en exclure les enfants protestants, et que M. de Daunant et ses co-religionnaires n'entendent pas être séparés de la grande famille. Comme M. de Daunant ne peut pas exiger, d'un autre côté, qu'on y enseigne le protestantisme, il faut conclure qu'il désire qu'en fait de religion, l'État ait soin de ne rien enseigner du tout. M. Cousin manifestait son approbation par de nombreux signes de tête.

3 mai.

La discussion a continué sur l'amendement de M. de Ségur-Lamoignon, amendé hier par M. de Montalivet et remanié encore par la Commission, qui formule en principe le vœu timide qu'elle avait exprimé dans son rapport. M. le duc de Broglie a proposé d'ajouter à l'article 1er un paragraphe portant qu'à l'avenir le programme du baccalauréat, arrêté en Conseil royal de l'instruction publique, réuni sous la présidence du ministre, sera rendu exécutoire par ordonnance royale, en forme de réglement d'administration publique, c'est-à-dire après discussion, examen et révision du Conseil d'Etat. M. le comte de Montalivet s'est réuni à cette rédaction, se réservant, si elle n'était pas adoptée, d'en proposer une autre. M. le comte Portalis est venu l'appuyer à son tour par des considérations de droit très puissantes et par des arguments puisés dans un ordre d'idées plus rapprochées des nôtres. Il a proclamé qu'on ne pouvait point passer légèrement sur les réclamations des Évêques, dont on parle, si nous ne nous trompons, avec plus d'estime, depuis qu'elles sont protégées par M. le comte de Montalivet. Contrairement aux assertions de l'exposé des motifs de M. Villemain, il pense que toutes ces pétitions, tout ce bruit, toute cette polémique, tous ces mémoires, si légèrement traités d'abord, révèlent un besoin social auquel la politique et l'équité veulent qu'il soit donné satisfaction. La majorité est évidemment de son avis. D'ailleurs, depuis les révélations de M. le marquis de

Barthélemy, le Conseil royal n'est pas en bonne odeur devant la noble Chambre. On se montrait généralement disposé à immoler l'omnipotence ténébreuse de cet étrange tribunal des lumières, en adoptant l'amendement. Mais l'omnipotence du Conseil royal en matière de philosophie, c'est l'omnipotence de M. Cousin, c'est M. Cousin en personne. Or, M. Cousin n'a pu prendre sur lui d'avaler, qu'on nous passe le terme, la pilule, à vrai dire suffisamment amère, qu'on lui présentait.

Le zèle de sa propre gloire a rendu M. Cousin éloquent; car la gloire de M. Cousin, c'est la philosophie; nous ne disons pas *sa* philosophie, il a le bon goût et l'habileté de ne pas le dire lui-même. Il a simplement répété son discours d'hier, mais avec une chaleur, une abondance, une force de poumons inaccoutumée. Quant à justifier, quant à désavouer ses doctrines, il n'y a pas songé, ou du moins, quoiqu'il fût en verve, il ne l'a pas entrepris. Après tout, pourquoi se justifierait-il? Il ne veut nul contrôle : il faut qu'on s'en rapporte au Conseil royal, comme le Conseil s'en rapporte à lui. Véritablement, M. Cousin doit se croire bien libéral, lorsqu'il consent à rassurer seulement les esprits sur des études que l'on sait qu'il dirige!

Toutes les harangues de M. Cousin, dans cette discussion, portent un cachet de tartuferie qui a été aujourd'hui très visible. Le père de l'éclectisme a longuement établi que le programme philosophique de l'Université, ce programme favorable à tous les cultes reconnus par l'État, vient en partie de Mgr Frayssinous et de M. de Bonald. Il se faisait petit sous ces grands noms! il se cachait sous cette soutane! il avait tant envie de nous plaire! Il ne remarquait pas, dans l'ardeur de son zèle religieux,

la différence qui existe entre ces hommes et lui, entre lui et ses élèves, ces jeunes gens, ces étourneaux philosophes, éclos sous son aile, et qui, voletant, se culbutant, sifflotant le jargon énigmatique de l'école, vont dans les colléges de province désoler l'âme des pasteurs et gâter celle des enfants.

Nous ignorons si la différence que nous signalons a frappé l'esprit de M. Villemain; mais il a très bien remarqué qu'on la remarquait. Abandonnant donc son collaborateur et songeant à sauver la loi, M. le Ministre est venu faiblement combattre l'amendement. Il le croit inutile, parce que le Conseil royal, le Ministre, l'État, tout le monde et quelques autres encore, s'il en est besoin, s'engagent à surveiller la philosophie avec une sévérité sans égale, avec un scrupule extrême. Cette surveillance, qui devait, hier encore, n'avoir lieu que comme par le passé, promet d'être aujourd'hui d'une rigueur à nulle autre pareille : on ne permettra rien d'inquiétant, on ne pardonnera rien de coupable, on fera..... Mais que ne fera-t-on pas! Bref, les consciences peuvent se rassurer. Si pourtant la Chambre tient à donner cette chiquenaude à cette pauvre innocente philosophie, eh bien! M. Villemain en éprouvera quelque peine, mais enfin il présentera la joue de M. Cousin. Il n'y met qu'une condition, c'est qu'au lieu d'exiger une ordonnance rendue en Conseil d'État, la Chambre se contentera d'une simple ordonnance. C'est-à-dire, en définitive, que le programme sera rédigé comme par le passé, émanera des mêmes hommes, sera dicté par le même esprit; seulement, il portera la signature royale.

Nous ne savons pas quel genre de satisfaction cette signature pourra procurer aux adversaires de l'ensei-

gnement philosophique, et par quelle magie elle calmera leurs inquiétudes. M. le Ministre de l'Instruction publique nous l'expliquera peut-être demain. Quant à présent, il est avoué par tout le monde qu'il y a *quelque chose à faire*. Nous demandons ce qu'on nous reproche encore, après cet aveu qui ne date que d'aujourd'hui? N'est-il pas la justification de toutes les réclamations de l'Épiscopat et de toute notre polémique?

---

4 mai.

Hier, M. Cousin combattait l'amendement Lamoignon et disait à la Chambre que si elle le votait, elle humilierait, elle affaiblirait l'Université.

M. Villemain parlait dans le même sens avec plus de douceur.

Aujourd'hui, l'amendement, poussé par M. Barthe, a passé sur le corps de M. Cousin et de M. Rossi; il a été adopté à une immense majorité. Le premier vote de la Chambre des Pairs sur la question qui l'occupe depuis quinze jours, est donc un échec pour l'Université.

La Chambre a fait quelque chose contre le monopole, mais elle n'a rien fait pour la liberté.

Dans quel but la Commission, si favorable au monopole, a-t-elle soutenu cet amendement? Dans le but évidemment de rassurer les familles sur les tendances de l'enseignement universitaire; de chercher à modifier cet

enseignement, de donner au corps enseignant une leçon trop longtemps ajournée. L'intention est fort louable, la leçon est des plus justes; mais l'enseignement reste ce qu'il était, l'Université garde ses priviléges, rien n'a été fait ni pour donner la liberté aux catholiques, ni pour les rassurer. Ce que nous demandons, ce que l'on nous doit, n'est pas une surveillance plus ou moins sévère des établissements de l'État; c'est la liberté de faire élever nos enfants dans des écoles complétement indépendantes de l'Université.

Ce premier triomphe n'eut point de suite. Satisfaite d'avoir blâmé la philosophie, la Chambre vota tout ce que la Commission voulut; la Commission voulut tout ce que voulaient le Ministre et l'Université. M. de Montalembert et les rares amis qui s'étaient joints à lui pour soutenir la cause de la liberté, MM. Seguier, Beugnot, de Barthélemy, de Gabriac et de Brigode, parlèrent éloquemment sans obtenir aucun avantage. Pendant ce temps, la guerre du Collége de France contre l'Église continuait. La Chambre le voyait comme tout le monde, et n'en prenait aucun souci. Elle s'y associait même. La question de l'existence des corporations religieuses s'étant présentée, l'Assemblée adopta une rédaction de M. le duc de Broglie qui, en visant les lois les plus rigoureuses de la Révolution et de l'Empire, mettait littéralement les ordres religieux hors la loi. M. le comte Portalis eut le fâcheux honneur de parler en faveur de cette iniquité, dont la pensée lui fut attribuée. Son discours respirait toutes les vieilles rancunes jansénistes et parlementaires contre la liberté de l'Église et contre le Clergé séculier. « Voilà un homme qui prétend être catho-» lique, disait l'*Univers*, et qu'on emploie, en 1837, pour faire sanc-» tionner par la Chambre des Pairs la spoliation de l'archevêché et les » sacriléges de 1831, et en 1844 pour escamoter la résurrection des » actes les plus persécuteurs de nos divers régimes sous le couvert d'une » loi sur l'enseignement. Triste rôle et triste destinée ! »

M. le comte Portalis n'était pas le seul catholique dont les partisans de la liberté eussent à se plaindre dans la noble Chambre. Il y en avait d'autres, qui, comme M. le duc de Broglie, les combattaient ouvertement,

et d'autres encore qui leur manquaient après leur avoir donné des espérances. L'article suivant les fera connaître. Cet article n'est pas de la rédaction ordinaire de l'*Univers*. Toute la rédaction était ce jour-là à la Cour d'assises, où le rédacteur en chef comparaissait sous la prévention d'atteinte au respect de la chose jugée.—Un illustre orateur, aussi habile à manier la plume que la parole, voulut bien se charger de faire le compte-rendu de la séance de la Chambre des Pairs.

---

12 mai.

La Chambre des Pairs continue à voguer à pleines voiles dans l'océan de l'arbitraire. La loi contre la liberté d'enseignement, sortie de la pensée ministérielle avec les caractères d'une oppression tantôt patente, tantôt frauduleuse, n'en a perdu aucun entre les mains de la Commission; et, à la fin de la discussion, elle se trouve considérablement aggravée et envenimée.

Dans le cours de cette discussion, on a déjà vu exhumer des catacombes de la Révolution et de l'Empire les mesures les plus hostiles à la dignité et à la liberté de l'Église. Aujourd'hui, on ne s'est pas borné à voter, malgré les efforts des Pairs catholiques, l'innovation monstrueuse qui exige de tous les maîtres d'études et surveillants employés dans les institutions libres le grade de bachelier ès-lettres. C'était déjà rendre impossible le maintien de la plupart des établissements qui existent aujourd'hui en dehors de l'Université; mais cela n'a pas suffi. Les Jésuites ont décidément inspiré une terreur panique aux vaillants

généraux et aux savants magistrats de la noble Chambre; et de peur que ces effroyables Tartufes ne se glissent dans le petit nombre de maisons qui survivront à la Loi, deux de ces généreux chrétiens que M. Portalis a formés par son exemple, M. Boullet, premier président de la cour d'Amiens, et M. Franck-Carré, premier président de la cour de Rouen, sont venus improviser un petit amendement en vertu duquel lesdits maîtres d'études bacheliers seront tenus de signer à leur tour la fameuse affirmation, ou, en d'autres termes, de jurer qu'ils ne sont ni Jésuites, ni Bénédictins, ni engagés en aucune façon à servir Dieu ou leurs frères autrement qu'on ne le fait dans l'Université de France. La Chambre a paru d'abord surprise par un accès imprévu de vigilance gallicane : il a fallu deux épreuves pour qu'elle y consentît avant d'avoir consulté les lumières de sa commission sur cet incident; mais la Commission et le Ministre ayant approuvé du geste et de la voix, la Chambre a sanctionné cette belle mesure; après quoi, comme l'a dit M. le comte de Montalembert, il ne reste plus qu'à exiger le serment des portiers, des cuisiniers et autres fonctionnaires du même ordre, de peur que les Jésuites, sous la forme de frères lais, ne pénètrent par la basse-cour dans le sanctuaire de l'enseignement national.

Les orateurs que nous avons déjà tant de fois signalés à la reconnaissance des catholiques, MM. Beugnot, de Barthélemy, de Gabriac et de Montalembert, ont continué la lutte, aujourd'hui comme les jours précédents, avec un courage digne d'un meilleur succès. Ils ont démontré avec une justesse incontestable que l'exigence du grade de bachelier chez les maîtres d'études rendrait la prétendue liberté d'enseignement qu'on nous

accorde infiniment plus intolérable que le monopole actuel : ils ont flétri cette confusion perpétuelle qu'établit le projet entre la capacité scientifique, que l'Université se réserve de constater, et la moralité chrétienne, dont les pères de famille peuvent seuls juger. La Chambre les écoute, et vote ensuite avec un sang-froid imperturbable le contraire de ce qu'ils ont demandé et de ce qu'a réclamé avant eux l'Épiscopat tout entier.

Ajoutons, pour être justes, que M. Cousin a lui-même protesté contre l'extension de cette exigence inouïe du baccalauréat aux maîtres de pensions ordinaires. Oui, M. Cousin, qui s'était d'abord posé comme l'Université incarnée, s'est montré aujourd'hui moins universitaire que M. Villemain ou M. le duc de Broglie. Il ne veut de bacheliers que dans les institutions de plein exercice. Il a obtenu le renvoi à la Commission de cette partie de l'article. Mais on sait par expérience dans quel sens la Commission améliore les dispositions qui lui sont renvoyées.

Remarquons encore l'attitude tout-à-fait fière, noble, digne, significative et éloquente que prend dans ce débat M. le comte Molé, sur qui certains catholiques de notre connaissance avaient la bonhomie de compter comme sur un défenseur des vœux de l'Épiscopat. Tous les jours, depuis trois semaines, on a traité et tranché devant lui les questions les plus graves, les plus délicates, les plus essentielles à l'honneur et à la sécurité de l'Église. Tout ce que les Évêques ont combattu le plus, le plus redouté, a été voté sans modification quelconque. Cet intrépide champion des intérêts religieux a gardé le plus profond silence. Cependant le voici qui se lève ; il se dresse dans toute sa majesté ; d'un air haut, d'un ton impérieux, il

demande la parole. On se tait, et chacun écoute en dressant les oreilles. L'oracle va parler : « Monsieur le chancelier, dit-il, je demande qu'on vote l'alinéa 3, avant l'alinéa 2 de l'article en discussion. » Après quoi il se rassied avec la tranquille grandeur de la conscience satisfaite et du devoir accompli.

Et nunc erudimini..... Vous qui croyez aux phrases pieuses, aux démonstrations amicales et aux bonnes intentions de ces ministres passés et présents, de ces hommes d'État, de ces amis éclairés de la Religion, qui la défendent aujourd'hui, en qualité de causeurs, au coin de leur feu, et qui demain, à la tribune, la livreront pieds et poings liés à la verge de ses plus implacables ennemis !

La discussion continua sans incident remarquable jusqu'à l'article 30, relatif aux petits séminaires. Le Gouvernement faisait à ces établissements certains avantages que les catholiques ne pouvaient ni accepter, ni refuser. M. de Montalembert se tira noblement de ce pas difficile.

21 mai.

M. le comte de Montalembert a pris la parole au nom de ses honorables collègues, MM. le baron Seguier, le comte Beugnot, le marquis de Barthélemy et le marquis de Gabriac, qui ont si généreusement défendu avec lui les droits des familles, de la Religion et de la liberté. Un

profond silence s'est établi. On était curieux de savoir ce que cette minorité, si petite par le nombre, si grande par le caractère, par le talent, par les intérêts sacrés qu'elle abrite, allait dire en présence des dispositions de l'article 30, qui ne concède quelques avantages au Clergé que par un semblant de privilége dont on s'arme contre lui, et par une dérogation au droit commun qu'elle n'a cessé d'invoquer.

Depuis un mois, M. de Montalembert, dejà si haut placé dans l'estime des catholiques de France, a immensément grandi parmi ses amis et parmi ses adversaires. Il a dû à la générosité de sa foi, plus encore qu'à la force de son talent, le bonheur de prononcer d'admirables paroles, des paroles qui ont remué plus de cœurs, réveillé plus de courages, déterminé plus de résolutions saintes et salutaires qu'on ne soupçonne et que nous-mêmes ne le savons, quoique, à cet égard, nous sachions beaucoup. Mais jusqu'ici M. de Montalembert avait en quelque sorte parlé pour lui-même; il s'est montré aujourd'hui le représentant avoué de la cause catholique.

Après avoir, en peu de mots, avec une émotion vive, rappelé les efforts de ses collègues et marqué, en employant les expressions mêmes des amis de l'Université, les traits les plus déplorables de la loi, M. de Montalembert a déclaré que, désormais, ni ses collègues ni lui ne prendraient plus part à la discussion; qu'ils avaient combattu pour la liberté, et qu'étant vaincus, ils ne combattraient pas pour un privilége, même quand ce privilége indispensable n'est qu'un semblant et qu'une apparence. Ils n'ont plus à demander le droit commun pour les écoles ecclésiastiques, car ils demandaient le droit commun dans la liberté, et il n'est offert que dans la

servitude ; ils ne veulent pas obtenir des priviléges qu'on affecte de leur reprocher et qui sont dérisoires.

Placé entre leurs principes et leurs affections, ils s'abstiennent, laissant à leurs adversaires le choix du régime et des moyens qu'on emploiera pour restreindre la Religion, après qu'on aura étouffé la liberté. Si la liberté ne doit pas triompher dans la lutte, a dit M. de Montalembert en répétant de belles paroles de Mgr l'Évêque d'Ajaccio, j'estime qu'il vaut mieux succomber avec elle que de survivre. Nous ne voulons être libres qu'à la condition de l'être avec tout le monde, nous confiant à la Providence pour l'heure où il lui plaira de nous affranchir tous.

A cette déclaration, qui a produit sur l'assemblée une impression solennelle, M. de Montalembert a ajouté un de ces avis que les catholiques seuls sont en possession de donner aux Pouvoirs de ce monde. Il a montré comment le Gouvernement avait, sans nécessité, comme par plaisir, créé autour de lui des embarras, des périls, d'où les puissances les mieux constituées ne sont jamais sorties à leur honneur ; il a montré dans l'avenir, dans un avenir prochain, cette résistance des honnêtes gens que rien ne décourage, parce qu'elle est l'accomplissement d'un devoir qui a droit d'exiger tous les sacrifices, et qui les a toujours obtenus. Vous courez, a-t-il dit, sur l'écueil où tant d'autres se sont brisés. Vous pouviez l'éviter, vous ne l'avez pas voulu ; nous vous avertissons une dernière fois que l'écueil est là, qu'il est terrible ! En vous le signalant, j'obéis à ma conscience et à ce serment de bon et loyal Pair de France que j'ai prêté et que j'ai rempli.

Avant même que le discours de M. de Montalembert ne fût achevé, M. Guizot, avec cette prompte intelligence

du sentiment public qu'il possède si bien et qui le sert si peu, en avait prévu l'effet et avait demandé la parole pour le conjurer. Il a commencé par se méprendre, volontairement sans doute et très maladroitement aussi, sur la position que la minorité venait d'adopter; il a feint d'entendre de la liberté de discussion ce que M. de Montalembert avait dit de la liberté d'enseignement. Du ton d'un professeur irrité, non d'un homme d'État et d'un homme de talent, il a longuement morigéné son éloquent antagoniste, lui reprochant d'avoir prétendu que la discussion n'était pas libre. M. de Montalembert avait déclaré tout le contraire.

Continuant le même *quiproquo,* M. Guizot s'est mis ensuite à sermoner, nous ne trouvons pas d'autres termes, sur l'esprit d'anarchie dont il a dit que M. de Montalembert était un des plus déplorables exemples. M. de Montalembert venait justement de prouver que la loi constituait l'anarchie dans la servitude, et de demander une dernière fois la liberté, comme la meilleure et la seule condition d'ordre possible dans l'État des lois, des mœurs et des esprits.

Enfin, M. Guizot a contesté à M. de Montalembert l'honneur d'être dans la Chambre le représentant de l'Église catholique. M. de Montalembert venait de proclamer qu'il n'avait fait autre chose que porter à la tribune les réclamations des Évêques, et qu'il n'était que l'humble enfant de l'Église. Mais M. de Montalembert a été trop modeste, et il ne lui appartient pas plus de déguiser la position qu'il occupe, qu'il n'appartient à M. Guizot de la lui ravir, ou seulement de la lui contester. Oui, sans doute, M. de Montalembert, comme le dernier de ses frères et le plus inconnu, n'est que l'enfant de l'Église; mais il est l'enfant sur qui la mère s'appuie!

Offrons un juste hommage à ces nobles Pairs qui, fidèles jusqu'au bout à la sainteté de notre cause et de nos droits, ont aujourd'hui protesté contre les entraves qu'on nous prépare, et qu'il n'était pas au pouvoir du talent et de la conscience d'écarter. On peut les croire vaincus, ils ne le sont pas; ils ont creusé le sillon et déposé la semence; ils s'éloignent du champ encore stérile, comme le laboureur qui s'en va quand son œuvre est accomplie, laissant à la Providence de faire croître ce germe nécessaire arrosé de sa sueur. Ce que l'homme n'a pu faire, Dieu le fera; le germe croîtra, parce que Dieu ne veut pas que ses créatures meurent. Quand la moisson sera mûre, ceux qui seront appelés à en jouir n'oublieront pas, dans leurs louanges et dans leurs prières, les premiers artisans de cette moisson si laborieusement préparée et si longtemps attendue.

---

23 mai.

Il a été aujourd'hui question de l'inspection des petits séminaires. Au commencement de la séance, discours de M. Cousin contre l'article 30; réplique de M. Rossi, peu nécessaire à la discussion, très utile à M. Rossi. M. Rossi est un des aspirants à la succession imminente de M. Villemain; il a voulu soigner sa situation et s'en est tiré avec adresse, défendant le projet afin de complaire au Clergé, courant sus aux Jésuites, afin de moins déplaire

à l'Université, et de gagner, s'il est possible, les bontés du *Constitutionnel*. Nous souhaitons que M. Rossi n'ait pas absolument perdu sa peine, et que la reconnaissance universitaire le dédommage de l'ingratitude probable du Clergé.

Après le vote des articles, un autre ami du Clergé, l'honorable M. Persil, a pris la parole. Des restes de cette voix usée à déclamer des réquisitoires, qui passe sur les idées avec l'aisance et la mélodie d'une scie édentée, il a proposé, dans l'intérêt de l'Église, une chose bien simple, un court article additionnel, portant que « les petits séminaires seraient placés sous la surveil-» lance de M. le Ministre des Cultes, qui les ferait ins-» pecter lorsqu'il le jugerait convenable. »

M. le Garde des Sceaux s'est hâté de décliner le surcroît d'autorité qu'on voulait bien lui attribuer, attendu que les petits séminaires sont suffisamment inspectés par les Évêques, leurs supérieurs naturels, et que cette surveillance, inutile à la sécurité publique, témoignerait d'une défiance blessante envers l'Épiscopat. — Ah! que vous interprétez mal ma pensée, s'est écrié M. Persil! Qui? moi? je me défie de l'Épiscopat! Mais je veux lui rendre service, au contraire! On dit du mal des petits séminaires, on les calomnie; tout cela n'ariverait point si l'on acceptait l'inspection que je propose. Voilà le dessein qui m'anime, et le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Néanmoins, M. Persil semblait tenir à son amendement un peu plus qu'il ne le voulait laisser voir. En même temps, M. le Garde des Sceaux et M. le duc de Broglie, déjà au pied de la tribune, paraissaient fermes à le repousser. L'attitude de la Chambre montrait qu'il y avait

quelque chose sous jeu qu'on ne disait pas. Un noble Pair se lève, esprit honnête et conciliant, qui désire que tout le monde s'embrasse et que la séance soit levée. Pour lever toutes les difficultés, il donne jour à l'avis suivant : Conservez de l'amendement ce qui concerne le droit de surveillance, M. Persil sera content; retranchez-en ce qui concerne le droit d'inspection, M. le Ministre sera satisfait.

Le moyen terme était certainement ingénieux; mais il n'a pas trouvé grâce devant M. Teste. Cet ancien ministre ne porte pas au Clergé moins d'affection que ne lui en a voué M. Persil lui-même; il n'a pas en lui une moindre confiance; justement à cause de cela, il suppose avec une égale peine qu'on le calomnie, et par conséquent il demande avec une égale ardeur qu'il soit inspecté.

Eh ! s'est écrié M. de Broglie, nous voudrions bien l'inspecter ! nous y avons bien pensé, nous en avons bien cherché les moyens, et c'est une justice que je dois à la Commission de dire qu'elle n'y a pas renoncé sans avoir mûrement réfléchi. Mais cette inspection, il faut quelqu'un pour la faire ; par qui la ferez-vous faire?

Cet argument, que M. Martin (du Nord) n'avait point présenté et auquel M. Persil s'était bien gardé de songer, a jeté l'amendement par terre. M. de Broglie pouvait en rester là; mais il s'est complu à dérouler les impossibilités qu'offrait la proposition-Persil. Il a demandé si la surveillance serait attribuée à M. le Ministre des Cultes ou à M. le Garde des Sceaux? quels seraient surtout les agents du même Ministre des Cultes, dans le cas où ce portefeuille des cultes, qui n'est qu'un annexe, se trouverait, ainsi qu'il est arrivé déjà, réuni à un autre minis-

tère, à celui, par exemple, de l'Instruction publique? Ce dernier mot révélait la pensée et, nous pouvons le dire, le venin de l'amendement; il a mis M. Persil hors des gonds. Sa réponse en fut animée d'une chaleur interne qui ne lui a pas permis de l'articuler bien distinctement; sa scie parut notablement plus ébréchée, et, pour parler franc, l'honorable Pair semblait beaucoup plus pousser des cris que prononcer un discours. M. de Broglie avait dit qu'il serait difficile de faire inspecter les séminaires, qui sont sous la direction des Évêques, par des ecclésiastiques d'un rang inférieur, et qu'on ne trouverait pas d'évêques pour se charger de cet emploi. C'est là-dessus particulièrement que M. Persil s'est échauffé. La pensée qu'un ministre pourrait ne pas trouver d'inspecteurs, est une chose à quoi M. le Directeur de la Monnaie ne saurait accoutumer son fier esprit. Il a demandé s'il ne suffirait donc pas que le Ministre des Cultes nommât, pour cette charge, des ecclésiastiques investis de sa confiance; s'il ne pourrait donc pas se procurer un évêque *in partibus*; s'il n'oserait donc pas appeler à son aide les chanoines d'honneur de St-Denis? Il était en voie de trouver cent inspecteurs pour un; mais les rires de la Chambre ont mis fin à sa kyrielle. On a voté. M. le baron de Bussière a levé la main pour soutenir l'amendement, et l'amendement est tombé. Ce qu'on en espérait de plus clair, c'était sans doute de faire subir aux petits séminaires le même outrage de suspicion que l'Université a reçu dans la personne du Conseil royal, lorsqu'on a soumis ses programmes au Conseil d'État. La Chambre a pensé que l'Université avait reçu d'autres satisfactions et pouvait se passer de cette vengeance.

Le vote des articles 30 et 31, auquel les Pairs catho-

liques n'ont point pris part, a eu lieu, comme le rejet de l'amendement-Persil, à la presque unanimité. Vains témoignages d'estime donnés aux victimes qu'on a faites dans le cours de la discussion : la bienveillance ne peut compenser l'injustice et la rend au contraire plus poignante.

---

24 mai.

Le projet de loi a été voté aujourd'hui, plus tôt qu'on ne s'y attendait. La Chambre a véritablement fait au galop le reste de sa course. Fatiguée d'un débat qui dure depuis cinq semaines, elle a passé au scrutin.

Il a donné 51 boules noires contre 85 boules blanches. La majorité absolue était de 69. Le Ministre et la Commission ne l'ont donc emporté que de 18 voix. Depuis 1830, aucune loi importante n'a été repoussée à la Chambre des Pairs par une si forte minorité. La surprise a été générale.

Nous partageons cette surprise. Nous ne pensions pas avoir tant d'amis parmi ceux-là mêmes qui ne croient pas devoir encore exaucer nos vœux. Devons-nous nous en réjouir? Hélas! nous le voudrions bien! Mais si ces amis sont des chrétiens, pourquoi sommes-nous réduits à penser qu'il y a tant d'honnêtes gens si timides! tant de chrétiens pour qui ce serait un trop grand effort de refuser publiquement leur adhésion à une loi d'anti-

pathie et de colère contre l'Église de Dieu ! Il faut du reste reconnaître que, dans ces 51 voix, plusieurs appartiennent aux Pairs universitaires, mécontents d'une loi qui, sans donner aucune satisfaction ni à l'Église ni à la liberté, donne à l'Université d'assez notables soufflets.

Exprimons une pensée qui nous est souvent venue, tandis que nous assistions à ces luttes de la tribune. Nous y avons été souvent maltraités, nous autres catholiques, plus souvent méconnus; nous venons d'y être jusqu'à un certain point battus, puisqu'enfin la loi que nous repoussions est adoptée. Néanmoins, hâtons-nous de le proclamer avec sincérité, avec reconnaissance : ces institutions du gouvernement constitutionnel, dont nous sommes encore loin de recueillir tous les bienfaits, sont belles et bonnes, et nous devons les aimer, les défendre, nous y attacher avec amour. Nous obtiendrons tout par elles; il ne nous manque que de savoir mieux en user, et nous venons d'en faire un essai qui doit nous remplir d'espérance. Ces combats où elles nous appellent, ces défaites mêmes qui en ont été et qui peuvent en être encore la suite, valent mieux pour nous que la protection, que la faveur, que la justice d'un maître. Eh quoi ! il a suffi de quelques hommes de talent et de cœur pour défendre si longtemps contre le Gouvernement, contre ses amis, contre la ruse et le talent d'une coterie prépondérante, des droits et des idées dont on ne parlait qu'avec mépris, les dénonçant depuis un an, par tous les moyens possibles, aux préjugés les plus violents et les plus ignares ! Ces hommes ont pu non-seulement se défendre, mais se défendre avec honneur, mais attaquer avec succès, mais croître dans le combat et se retirer de l'arène plus forts qu'ils n'y sont entrés; et nous ne béni-

rions pas des institutions qui nous présentent un si beau spectacle et nous promettent de si grands avantages! Que ceux d'entre nous qui ne les ont pas toujours aimées, reconnaissent et réparent leur injustice! Si les gens de bien peuvent désirer quelque chose, c'est le pouvoir de se faire connaître et de faire entendre la vérité; nos institutions nous donnent ce pouvoir. Qu'importe qu'elles le donnent aussi à l'erreur! Ceux qui redoutent la lutte, pensant que la vérité pourrait avoir le dessous, n'honorent pas assez le cœur de l'homme et ne connaissent pas assez la vérité. A la place du gouvernement représentatif, supposez tel gouvernement absolu qu'il vous plaira; le gouvernement autrichien, par exemple, qu'on dit catholique et paternel. Voyez-le bâcler en trois jours en conseil d'État, par telles assemblées ou tels commis qu'il aura trouvé bon de choisir, une loi sur l'enseignement et sur l'Église. Elle serait bonne, elle serait mauvaise : quelles garanties aurait-on, que resterait-il à faire, quels moyens d'éclairer le gouvernement, quels moyens de lui faire retirer ou modifier la loi, quelles ressources pour échapper promptement aux désastreuses conséquences de cette loi? A qui se plaindre? Quels hommes investir de cette confiance publique qui devient si forte pour redresser tous les griefs?

MM. Seguier, Beugnot, de Barthélemy, de Montalembert, dont nous sommes heureux de pouvoir encore une fois répéter les noms si honorés, ont été battus, nous dit-on. Oui, et nous avec eux. Ils ont été battus par le nombre; ils ont triomphé par le caractère, par le talent, par les idées; ils ont été battus, mais ils ont une armée qu'ils n'avaient pas encore en commençant la guerre; ils ont été battus, mais toutes leurs idées, tous leurs prin-

cipes, tous nos droits qu'ils ont défendus, sont plus forts et plus respectés qu'avant leur défaite; ils ont été battus, mais pour combien de temps (1)?

(1) Telle était, en 1844, la pensée générale des catholiques. Pour ma part, je croyais tout possible au talent, et je m'abusais beaucoup sur le génie du libéralisme. L'expérience ne tarda pas à affaiblir beaucoup ces belles illusions; elles disparurent au bout de quelques années. La République, comme on le verra, leur porta le dernier coup. Les catholiques n'ont pas à rougir de les avoir nourries, et s'ils les ont perdues, la faute n'en est point à eux. — Décembre 1856.

POINT DE CROIX! POINT DE MESSE!

29 mai 1844.

« Hier c'était une institution qu'on sacrifiait au Clergé, « aujourd'hui c'est un édifice qu'on voudrait lui livrer. » Ainsi parle et se lamente le *Constitutionnel* éperdu, et le poids de sa colère accable un député nommé M. Ardant. Qu'a donc fait M. Ardant ? Il a proposé de rétablir la croix au sommet du Panthéon ! il a fait pis : il a proposé qu'on y pût dire des messes pour les victimes de Juillet!! Voilà quel homme est M. Ardant, et comme il y va. Une croix ! des messes !! Le *Constitutionnel* n'en revient pas. Il se demande s'il est en sûreté dans la rue Montmartre, si nous vivons bien en France, au dix-neuvième siècle, et si la prudence n'exige pas qu'on se munisse à tout hasard d'un billet de confession? Holà ! gens qui passez,

dites-m'en votre avis. Suis-je donc condamné à revoir la croix sur ce temple sanctifié par les dépouilles de Marat? N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie ?..

Il faut rire, parce que c'est le *Constitutionnel* qui parle et qu'il ne peut rien dire que d'une façon plaisante, surtout dans le genre sérieux; mais, en vérité, conçoit-on rien d'égal à l'épaisseur de ces esprits-là ? Les voici qui crient et qui hurlent, parce que un innocent député propose de placer une croix sur un édifice et de faire dire des messes dans une église ! Cela les irrite et les épouvante. Ils savent bien que ce malheureux monument ne peut servir à autre chose. Il faut qu'on y dise la messe, ou que, sous ce nom ridicule de Panthéon, il reste un if à porter des lampions dans les solennités publiques, une ferme pour ses gardiens. Ils savent bien que personne ne veut plus être enterré sous ces voûtes dédiées à *tous les dieux*. Quand il s'agit de donner à quelqu'un une sépulture honorable, on le porte aux Invalides, jamais au Panthéon. Il n'y a pas d'académicien, parmi ceux qui couronnent aujourd'hui Voltaire, qui ne refusât l'honneur d'un pareil séjour et de la compagnie que l'on y trouve. N'importe ! point de croix ! point de messe ! Que ce temple reste désert, qu'il reste profané, en attendant qu'un jour quelque flot de fange y pousse quelque déesse Raison, traînant après soi les débris de quelque dieu Marat !

POURSUITES CONTRE LA PRESSE CATHOLIQUE.

Le Gouvernement, inquiété ou plutôt irrité des efforts des catholiques, céda aux pressantes instances de l'Université, qui, par tous ses journaux, le sommait d'avoir recours au moyen de rigueur. Voyant que c'était peu de traduire les Évêques devant le Conseil d'État et d'obtenir des déclarations d'abus, on entreprit d'intimider les écrivains et surtout les ecclésiastiques qui faisaient la guerre au monopole. On s'en prit d'abord à M. l'abbé Combalot, missionnaire apostolique, qui avait publié un éloquent *Mémoire aux Évêques* sur les dangers que l'Université faisait courir à la Religion. Cet écrit, dénoncé avec violence par le *Constitutionnel*, fut déféré à la Cour d'assises.

6 184 .

I. La Cour d'assises de la Seine, sur la déclaration du Jury, a condamné aujourd'hui M. l'abbé Combalot à quinze jours de prison et quatre mille francs d'a-

mende. L'Université ne s'applaudira pas longtemps de ce triomphe. Nous lui promettons devant Dieu et devant nos frères que l'arrêt qui frappe son illustre et pieux antagoniste ne la délivre pas d'un seul adversaire et ne lui épargnera pas une seule vérité. La cause de M. l'abbé Combalot nous touche d'assez près pour que nous puissions parler ainsi. On a essayé les juges ; ils se montrent disposés à condamner, notre tour viendra. Nous l'attendons avec confiance. Les vérités que nous défendons triomphent à force de défaites.

Nous épargnerons à M. le Procureur-Général (1) des observations que peut-être il ne comprendrait pas. Il a parlé en avocat passionné ; il a traité le prêtre vénérable dont il sollicitait la condamnation avec une âpreté de langage dont on hésiterait à humilier le dernier des pamphlétaires. Ce n'est pas le condamné qu'il faut plaindre!

Le sentiment du public qui se pressait dans la salle de la Cour d'assises était loin de ressembler à celui qui a dominé les juges. De ce côté là, il s'en faut que la cause ait été perdue.

M. l'abbé Combalot a lu à l'audience un fragment du mémoire de NN. SS. les Archevêques et Évêques de la province de Paris, publié ce matin dans l'*Univers*. La dignité, la fermeté, la vigueur vraiment épiscopale de ce langage ont ému tous les esprits et déconcerté l'accusation. M. l'abbé Combalot ne pouvait pas être acquitté, puisque ce document n'a pas changé l'esprit de ses juges. Mais qu'importe ! avec de pareilles armes, on peut être vaincu en Cour d'assises ; on triomphe plus loin et plus haut.

(1) M. Hébert. Il était ministre le 23 février 1848.

Cette journée, qui sera grande dans notre histoire, nous a révélé le solide et brillant talent de M. Henri Riancey. Le jeune avocat parlait pour la première fois: il n'a pas plié sous la grandeur de sa cause. Il ne nous est pas possible de le louer autrement (1), et nous ne pourrions le louer davantage. Nous avons donc perdu quatre mille francs, que le pauvre missionnaire parviendra sans doute à payer; mais nous avons gagné un homme. Quant aux quinze jours de prison, M. l'abbé Combalot satisfera la justice sur ce point encore plus facilement que sur le premier. Ce sera un intervalle de repos entre ses courses apostoliques; d'ailleurs, il y a de quoi utiliser ses loisirs à Sainte-Pélagie.

En résumé, nous sommes aujourd'hui au moins ce que nous étions hier. Continuons.

(1) M. de Riancey était l'un des rédacteurs de l'*Univers*.

II. Suivant l'usage des procès politiques, nous préparâmes un compte-rendu détaillé du procès Combalot. C'était un recueil composé du réquisitoire du Procureur-Général, des plaidoiries et répliques, et de quelques autres pièces se rattachant à la cause. On me conseilla d'y ajouter une *introduction*. Je l'écrivis avec un vif désir d'éviter la saisie de cette brochure, dont nous comptions faire un moyen de propagande. Je soumis mon manuscrit à la révision d'un magistrat élevé, qui le trouva irrépréhensible. Néanmoins, le jour même de la mise en vente, toute l'édition fut saisie avec beaucoup de soin et de rigueur.

La brochure avait été annoncée dans l'*Univers*, sans aucune réflexion. Cette annonce suffit au parquet pour englober le gérant du journal dans les poursuites dirigées contre moi; mais, ce corps de délit paraissant un peu mince, on en ajouta deux autres que l'on fit résulter de la publication dans l'*Univers* de deux lettres adressées à M. l'abbé Combalot, après sa condamnation, par NN. SS. les Évêques de Châlons et de Valence.

11 mai 1844.

M. Louis Veuillot, notre Rédacteur en chef, et M. Barrier, notre gérant, ont comparu aujourd'hui devant la Cour d'assises de la Seine, pour répondre à l'accusation qui leur était intentée au sujet de la publication du procès de M. l'abbé Combalot, et des lettres de NN. SS. les Évêques de Châlons et de Valence. MM. Veuillot et Barrier ont été condamnés chacun à un mois de prison et à 3,000 fr. d'amende. Cette condamnation pourra paraître sévère; nous sommes cependant réduits à nous en féliciter. Le Jury avait déclaré les deux prévenus coupables sur tous les points, et le Ministère public a requis l'application

d'un grand nombre d'articles de lois qui pouvaient rendre la peine beaucoup plus rigoureuse encore. La Cour s'est montrée en quelque sorte très-indulgente.

Nous donnons un compte-rendu très-abrégé de cette audience, qui a été fort longue et semée d'incidents. La défense a été interrompue plusieurs fois, soit par M. le Président, soit par le Ministère public, et M. Veuillot a cru devoir supprimer les observations qu'il avait préparées. Il lui était assez difficile de parler dans son procès sans y faire intervenir l'Université, que M. le Président a dit n'être point en cause, et la Religion, dont M. l'Avocat-Général a prétendu prendre la défense contre nous. C'est la coutume, à présent, de nous accuser au nom des intérêts religieux. On les dit compromis et quelquefois déshonorés par nous. Ces inculpations commencent à ne plus nous paraître nouvelles. Nos lecteurs, sous les yeux de qui nous les mettons, nous permettront sans doute de ne pas employer beaucoup de temps à les réfuter.

Si le Jury nous a condamnés sur les motifs qu'on lui a présentés, nous sommes surtout déclarés coupables d'impiété. Notre conscience n'en est pas moins en repos. Les catholiques, qui nous ont jusqu'à présent si constamment soutenus, nous conserveront leur estime et leur sympathie. Nous saurons les mériter. Le christianisme des légistes devient un peu plus redoutable pour nous, personnellement, que le panthéisme des universitaires; il ne nous trouvera pas moins inébranlable. Nous soutiendrons la lutte tant que la France chrétienne s'obstinera à nous croire aussi dévoués à ses intérêts éternels que peuvent l'être ceux qui réclament contre nous, au nom de la foi, l'expulsion, la suppression, la prison et l'amende... en attendant mieux.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

(Audience du 11 mai 1844).

Publication du procès de M. l'abbé Combalot, par M. Louis Veuillot, rédacteur en chef de l'Univers. — Mise en cause du gérant comme éditeur, et pour la publication de lettres des Évêques de Châlons et de Valence.

A dix heures et demie, la Cour entre en séance. — M. l'avocat-général *de Thorigny* occupe le fauteuil du ministère public. Au banc de la défense sont assis Mes *Henri de Riancey* et *Romain-Cornut*.

M. LE PRÉSIDENT : — Premier des prévenus, vos noms, votre âge, vos qualités ?

R. Louis-François-Victor Veuillot, trente ans, rédacteur en chef du journal l'*Univers*, né à Boynes (Loiret).

M. LE PRÉSIDENT : — Et vous, second des prévenus ?

R. Jean Barrier, trente-cinq ans, gérant du journal l'*Univers*.

M. LE PRÉSIDENT : — D'après la procédure, M. Veuillot et M. Barrier sont prévenus, l'un comme rédacteur en chef, l'autre comme gérant du journal l'*Univers* : 1° de provocation à la désobéissance aux lois ; 2° d'attaque au respect dû aux lois ; 3° d'apologie de faits réputés crimes ou délits par la loi pénale, ladite prévention résultant d'une brochure publiée par M. Veuillot, ayant pour titre : Liberté d'enseignement, procès de M. l'abbé Combalot, et de trois articles contenant les lettres des évêques imprimées et publiées dans les numéros des 16, 20 et 21 mars.

M. DE THORIGNY, avocat-général : — Si quelque chose doit être l'objet du respect public, c'est sans contredit la loi. Sans cette condition, il n'y a ni sécurité possible, ni institutions durables.

De temps en temps, les circonstances, les vicissitudes politiques ou sociales peuvent faire sentir le besoin de modifier ou même d'abroger la loi. On peut en discuter la convenance, l'utilité ; c'est un droit inhérent à cette liberté d'examen et de pensée qui appartient à tous ; mais la discussion, en ce cas, et l'examen doivent se présenter avec cette réserve que commande toujours le caractère d'une loi existante, qui, aussi long-

temps qu'elle est en vigueur, doit être considérée comme l'expression du vœu général.

C'est là un principe auquel rendent hommage tous les hommes d'ordre et de raison. Que sera-ce si la loi qu'on attaque, qu'on cherche à dépouiller de son autorité et contre laquelle on appelle formellement la résistance, est une de celles qui protégent ce qu'il y a de plus cher au cœur, ce qui est plus précieux que la vie, c'est-à-dire la réputation, l'honneur, la dignité du caractère.

Cet oubli du premier devoir de tout citoyen devra prendre alors un plus haut degré de culpabilité; c'est là ce qui s'offre à nous en ce moment.

Un homme, un prêtre, M. l'abbé Combalot, a été déclaré coupable de diffamation et d'injure contre une certaine classe de personnes; il a été également convaincu d'avoir cherché à troubler la paix publique. C'est le jury qui, après de solennels débats, a prononcé sur son sort : il fallait respecter la chose jugée.

Peut-on porter plus loin le mépris des lois et l'injustice des préventions? Est-ce ainsi qu'on prétend éclairer les populations sur ce qui est juste, vrai, moral et digne de la vénération de tous?

Un prêtre, qu'il nous soit permis de le dire, ne peut rien gagner à sortir du sanctuaire pour se mêler aux luttes des partis et des passions humaines. Il est toujours, malgré lui et en dépit des plus sages résolutions, entraîné au-delà de son but, et ses écrits sont d'autant plus à déplorer, que les ennemis du sacerdoce et de la foi religieuse ne manquent jamais de s'en faire en eux-mêmes comme un sujet de triomphe et de joie.

Arrivant à la discussion des délits, le ministère public donne lecture de quelques passages de l'*introduction* :

« Nous voyons tous les jours, presque sans nous étonner, des choses » qui auraient épouvanté le bon sens moral et politique de nos pères, » Français et catholiques... Douloureusement ému à ce double titre, je » me recueille dans l'esprit de vérité pour présenter à ceux qui sont mes » frères et mes concitoyens l'histoire du 6 mars 1844. Ce jour-là, le » plus populaire de nos orateurs sacrés, un prêtre cent fois appelé dans » nos églises par la confiance des premiers pasteurs, honoré du titre de » missionnaire apostolique par le Souverain Pontife lui-même, M. Com- » balot, après avoir dit la messe et distribué le pain eucharistique, » s'assayait dans l'enceinte de la Cour d'assises de Paris, sur le banc des

» malfaiteurs, où les juges avaient vu un voleur la veille et devaient le » lendemain voir un meurtrier.

» A ses côtés se plaçaient quelques citoyens fiers de l'assister, heureux » de le servir, bienheureux s'ils avaient pu obtenir d'être frappés pour » lui, ou tout au moins avec lui.

» Quel crime a-t-il pu commettre? S'il a commis un crime, d'où vient » l'intérêt si tendre et si grand qui l'entoure? S'il n'a commis aucun » crime, que fait-il sur ce banc? La loi frappe-t-elle les innocents en » France? Non; mais la loi en France déclare crime des actes que les » plus honnêtes gens du monde approuvent, et que d'autres honnêtes » gens s'honorent d'avoir commis. »

Et plus loin :

« Nous nous inclinons devant la chose jugée (Vous avez vu comment!). « M. l'abbé Combalot a diffamé l'Université, son mémoire est » supprimé; il ira en prison, il paiera l'amende... Rien de grand et » d'utile ne triomphe dans le monde sans passer par là. »

Ces passages, et quelques autres, constituent aux yeux de M. l'Avocat-Général le crime d'attaque au respect dû aux lois.

M. LE PRÉSIDENT : — La parole est au défenseur de M. Veuillot.

M. HENRI DE RIANCEY : — « Lorsqu'il y a deux mois à peine, prêtant à un illustre missionnaire le faible appui de tout mon dévouement, je signalais au Jury le système nouveau d'hostilités qui s'inaugurait contre nos libertés publiques; lorsque j'invoquais sa tutélaire protection pour nos droits menacés, je me permettais de dire à mes concitoyens : Prenez garde! toutes les libertés se tiennent : aujourd'hui, on attaque, on conteste, on nie la liberté d'enseignement; demain on attaquera la liberté de discussion, on contestera la liberté de la presse, on niera la liberté religieuse! on s'armera de votre verdict contre nos institutions les plus chères; et bientôt ce seront les bases mêmes de notre constitution nationale qu'il nous faudra défendre!

« Je connaissais assez bien la nature spéciale de nos adversaires pour penser que ma parole ne tarderait pas à se réaliser; mais, je l'avoue, je ne m'attendais pas à ce que la prédiction reçût un aussi prompt accomplissement! J'espérais que, mieux conseillés par l'expérience, avertis par cette vague rumeur qui ne trompe jamais, satisfaits d'ailleurs d'une première victoire, ils sauraient, dans leur intérêt propre, s'arrêter à temps, prendre conseil des circonstances et ne pas affronter trop vite cette opinion publique que la persécution irrite et qui a parfois de soudains et ter-

ribles retours ! J'espérais qu'ayant déjà tant à faire que de comparaître devant un des grands pouvoirs de l'État, ils se contenteraient de rompre des lances dans l'arène de la politique en faveur du monopole, sans chercher jusqu'à la Cour d'assises des triomphes ou des justifications. J'espérais qu'en présence des éventualités toujours si périlleuses d'une lutte parlementaire, les amis et les patrons de l'Université auraient le noble amour-propre, peut-être la prudence, de ne pas compliquer leur cause d'une série de poursuites qui ressemblent à de l'acharnement !

« Vain espoir ! le génie du monopole a puisé dans son principe et dans son essence je ne sais quel entraînement irrésistible qui domine les meilleurs esprits, et sa funeste influence les emporte parfois à des actes qu'une sagesse indépendante, qu'une raison plus élevée, qu'une politique plus habile, auraient certainement évités.

« Ainsi, voyez l'Université.....

M. LE PRÉSIDENT:—L'Université n'est pas ici en cause... je vous arrête.

M. HENRI DE RIANCEY : — Puisqu'il ne m'est pas permis de parler de l'Université, bien qu'elle soit l'auteur de ce procès, je passe à l'historique même des poursuites.

Le défenseur rapporte les différentes phases de poursuites, et discute ensuite l'accusation.

M. ROMAIN-CORNUT, défenseur de M. Barrier :

« Mon client est accusé, premièrement, d'avoir mis en vente dans les bureaux de l'*Univers*, la brochure dont M. Veuillot est auteur, et d'avoir assumé ainsi la responsabilité des délits reprochés à la brochure : délit de provocation à la désobéissance aux lois, délit d'apologie de faits qualifiés délits par la loi pénale ; secondement, d'avoir publié dans l'*Univers*, dont il est gérant, divers articles incriminés, et de s'être, par cette publication, rendu coupable pour la seconde fois des mêmes délits déjà énoncés : provocation à la désobéissance, attaque contre le respect dû aux lois, apologie de faits qualifiés délits par la loi.

« A proprement parler, ces deux préventions se confondent en une seule par la confusion même des délits ; mais si les deux préventions se confondent par le résultat, elles se distinguent très-bien par la double qualité sous laquelle elles s'appliquent à M. Barrier. La première le considère uniquement comme mettant en vente, comme libraire en quelque sorte ; la seconde lui est seulement appliquée en qualité de gérant responsable. Il importe, pour la clarté de ces débats, que cette distinction reste bien nette dans vos esprits.

« M. Barrier ne peut être condamné pour avoir mis en vente la brochure de M. Louis Veuillot ; la loi, la jurisprudence et la pratique sont d'accord sur ce point. Le libraire et le vendeur, en général, ne sont jamais responsables des livres qu'ils vendent, lorsque l'auteur ou l'imprimeur sont connus. De ce côté, M. Barrier échappe à toute poursuite.

« Ce point de jurisprudence est tellement hors de doute, que ne pouvant l'attribuer à erreur dans le système de l'accusation, j'ai été forcé d'en chercher une autre cause. La voici, si je ne me trompe. L'accusation voulait amener ici devant vous le gérant et le rédacteur en chef de l'*Univers*, enveloppés dans une prévention commune, et tous deux de bonne prise. Voulant joindre les hommes, elle a joint les causes. Dans quel but ? Mon Dieu ! Messieurs, je crois le deviner. Ce grand étalage d'accusation a été préparé pour frapper vos imaginations. Voilà deux prévenus, accusés chacun de trois délits, pour trois faits différents ; comment supposer que le Ministère public a pu se tromper sur tant de points ? Voilà, Messieurs les jurés, le vrai mystère de cette inexplicable connexité qu'on a voulu établir entre les deux causes. »

M. Romain-Cornut donne des explications sur la publication des lettres de Mgr l'Évêque de Valence et de Mgr l'Évêque de Châlons, adressées à M. l'abbé Combalot et publiées dans l'*Univers ;* le défenseur justifie la phrase : *cum iniquis reputatus est*, et, montrant le tableau de Jésus-Christ mis en croix, qui figure au-dessus de la Cour, le défenseur ajoute : Voilà où a été conduit celui qui prêcha la soumission et l'obéissance aux lois. Après sa mort, ses apôtres furent d'illustres et de pieux dévots qui répétèrent aux bourreaux de leur maître : Oui, vous êtes des méchants, car vous avez crucifié le Juste !

M. L'Avocat-Général : — Nous prions la Cour de mettre un terme à une discussion de cette nature. Au nom du Ciel, au nom de cette Religion qu'on invoque, nous demandons que le débat se renferme dans les limites de la prévention.

M. le Président invite le défenseur à ne point continuer.

M. Romain-Cornut : — Il nous importe de justifier une expression que l'on a trouvée offensante. Si l'on trouve qu'un débat sur cette phrase peut-être dangereux, pourquoi en a-t-on fait un délit ?

L'avocat discute le fait de publicité résultant pour Barrier de l'insertion des félicitations épiscopales adressées à M. l'abbé Combalot et publiées dans le journal l'*Univers*.

M. VEUILLOT demande à donner des explications sur la publication des lettres des Évêques.

La lettre de Mgr l'Évêque de Châlons à M. l'abbé Combalot m'a été adressée par le prélat pour être transmise à notre vénérable ami. M. l'abbé Combalot n'était pas à Paris. Je pensai que cette lettre serait agréable aux catholiques, et, ne doutant pas du consentement de Monseigneur, je la publiai. Elle fit quelque bruit. — Je craignis d'avoir attiré sur le pieux Évêque une poursuite devant le Conseil d'État. Les déclarations de M. le Garde des Sceaux me rassurèrent, et le lendemain, en mon absence, mais avec mon approbation, un de mes collaborateurs, publia la lettre de Mgr de Valence. J'ai dû expliquer ces faits à la Cour, afin que la culpabilité, s'il y en a, ne retombe point sur les Évêques, ni sur l'abbé Combalot. Du reste, NN. SS. de Châlons et de Valence ont approuvé ce qui avait été fait.

Après des répliques animées, M. LOUIS VEUILLOT s'exprime ainsi :

« J'avais l'intention de vous présenter, Messieurs les jurés, quelques observations pour ma défense ; mais la défense paraît si difficile que j'y renonce. On ne veut pas que nous parlions de la Religion ni de l'Université ; cependant je ne vois ici en cause que l'Université et la Religion. J'ai coutume de m'exprimer sur les choses avec franchise ; je serais probablement interrompu, et je n'ai pas assez l'habitude de parler en public pour soutenir la lutte ; je me tais. Je suis sûr que votre jugement, auquel je me soumets, n'abattra pas mon courage. Je continuerai d'aimer avec passion la Religion, la justice et la liberté. Si M. l'Avocat-Général prétend aimer toutes ces choses autant que moi, il les aime au moins d'une autre façon. Je souhaite qu'il ne s'en repente pas. Pour moi, je suis inébranlable dans la voie que j'ai prise ; j'y marche avec tant de conviction, que je ne puis ne pas y rester lors même que d'aussi bons chrétiens que M. l'Avocat-Général viennent m'y frapper.

« Permettez-moi, Messieurs, de dire un mot qui, j'espère, n'offensera personne, au sujet du gérant de l'*Univers*, M. Barrier, mon ami, poursuivi en même temps que moi et sans doute à cause de moi. Si, malgré les explications qui vous ont été données, vous croyez devoir condamner, il n'y a cependant qu'un coupable, quoiqu'il y ait deux prévenus. Ce coupable, c'est moi. J'ai écrit et publié l'introduction au procès de M. l'abbé Combalot, sans que M. Barrier en ait eu connaissance. Sur ce premier chef, on ne saurait établir contre lui l'ombre d'une complicité. J'ai également écrit et publié, sans le consulter, les articles incriminés dans le journal.

« Je conçois que la loi, qui veut être satisfaite, frappe le gérant, quand l'auteur est inconnu ou n'est pas poursuivi. Ici l'auteur est sous votre main, et sans doute, en admettant le délit, vous ne jugerez pas nécessaire d'accorder à l'accusation deux condamnés. Vu la nature du délit, un seul condamné peut suffire.

« Je ne connais, pour un homme de cœur, rien de plus amer que de voir un innocent répondre pour lui et supporter à sa place les ennuis d'une détention. Il faut bien s'y soumettre, puisque la liberté de la presse est à cette condition ; mais, encore une fois, quand le vrai coupable est saisi, lorsqu'il avoue le délit et revendique la peine, il y aurait une sorte de cruauté à frapper sous ses yeux ce gérant, cet *enfant du fouet*, qu'il faut honorer, si, comme M. Barrier, il s'expose noblement pour ses convictions ; qu'il faut plaindre, si c'est un pauvre hère qui vend sa liberté pour gagner sa vie; qu'il ne faut punir, en tout cas, que dans l'impossibilité de faire autrement.

« Je vous prie de considérer dans votre justice qu'une déclaration de culpabilité contre M. Barrier serait pour moi une aggravation de peine excessive et bien douloureuse. »

A quatre heures, le Jury se retire dans la chambre de ses délibérations. A cinq heures, il rentre dans la salle d'audience. Un profond silence s'établit, et M. le chef du Jury donne lecture d'un verdict affirmatif sur toutes les questions.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL requiert l'application des articles 1, 2 et 6 de la loi du 17 mai 1819, 26 de la loi du 26 mai 1819, 10 et 11 de la loi du 9 juin 1819, 8 et 14 de la loi du 18 juillet 1828 et 8 de la loi du 9 septembre 1837.

La COUR, après en avoir délibéré en la chambre de Conseil, condamne MM. LOUIS VEUILLOT et JEAN BARRIER chacun à un mois de prison et 3,000 fr. d'amende ; ordonne la destruction des exemplaires saisis, et fixe à un an la durée de la contrainte par corps.

17 juillet 1844.

III. Le gérant de l'*Univers* est sorti aujourd'hui de prison et a repris la signature du journal. M. Louis Veuillot a été également remis en liberté. Ainsi se trouve accompli ce premier procès, commencé, il y a six mois, par les poursuites dirigées contre la brochure de M. l'abbé Combalot. Les catholiques, à qui l'on reproche de crier à la persécution, ont eu maintenant trois des leurs sous les verrous; trois des leurs ont payé l'amende. On leur répondra sans doute, à présent, qu'ils se plaignent de peu de chose. Ce sera un argument digne des procureurs du Roi, qui ont fini par se blaser et par blaser le public sur les faits de ce genre. Sous un régime qui consacre la liberté des opinions, qui met par conséquent toutes les opinions en butte aux attaques des opinions contraires et sollicite chacun d'écrire, un citoyen, lorsqu'il a exposé ses convictions ou les a défendues, peut s'estimer heureux d'en être quitte pour la suppression de son écrit, une amende imposée sans égard à ses ressources pécuniaires, un mois de prison. Tous ne s'en tirent pas à si bon compte, et les procureurs du Roi s'estiment mal payés de leur éloquence, quand les juges ne leur accordent que cela. L'officier du parquet, dont l'aigre zèle s'est occupé deux heures à prouver que l'*Univers* outrage ce qu'il y a de plus sacré dans le monde, et que son rédacteur en chef est un spéculateur et un impie, demandait bien mieux. Il n'a pas tenu à lui, il n'a pas dépendu des jurés que nous

fussions condamnés à deux ans de prison et à 8,000 fr. d'amende, pour une vingtaine de pages écrites, nous pouvons le dire, avec la préoccupation de rester dans les plus strictes limites de la loi, et que nous avions même, avant de les publier, soumises à la révision d'un savant et vénérable magistrat.

Non, ce n'est pas peu de chose qu'un mois de prison ; ce n'est pas peu de chose qu'une amende qui prend à l'écrivain plus que son humble et rude travail ne lui rapporte souvent en une année; ce n'est pas peu de chose, surtout, de penser qu'un honnête homme, un homme libre, peut être puni de la sorte pour un acte de sa liberté, pour quelques paroles qu'il n'a pas crues coupables, auxquelles il dénie toute intention mauvaise et qui n'ont produit aucune perturbation! Il y a là un fait qui révolte ; car si le jugement est juste, la poursuite est inique. Comment! mon opinion est attaquée dans vingt journaux; une troupe d'adversaires, au premier rang desquels figurent, plus acharnés que les autres, les séides du Gouvernement, épuisent contre ma cause tous les genres d'outrages et tous les genres de perfidies; ils la calomnient, la travestissent, la menacent, la présentent chaque matin à cent mille lecteurs sous le jour hideux du mensonge et de la haine ; et parce que je réponds, parce que je me défends, vous me livrez encore à vos gens de justice ! On me traîne en cour d'assises, on me fait asseoir sur le banc des faussaires et des assassins, l'éloquence de parquet se donne carrière sur ma vie; car il faut absolument qu'on me trouve un crime et qu'on me fasse condamner. On me condamne en effet ; on me condamne à payer une somme que je ne possède point, que je n'ai jamais possédée; et, si je n'ai pas d'amis qui me la fournissent, vous vendrez

ma plume, mes livres, mes outils ; et, comme tout cela ne fera jamais la somme, il faudra que je vous demande grâce ou que je reste un an de plus dans vos prisons, — le temps d'y perdre la santé..... Et vous dites que vous ne persécutez pas ! Si vous persécutiez, que feriez-vous donc ?

Toute rigueur politique exercée sans nécessité, même quand le droit strict l'autorise, même quand les tribunaux, enchaînés par la lettre de la loi, s'y prêtent, est une persécution.

La pire des persécutions est celle qui, se colorant d'une apparence de justice, persécute avec les lois.

Sans doute, les chrétiens d'autrefois, dont nous méditons les exemples, ont supporté davantage, et nous avons hâte de le dire, nous pouvons supporter davantage aussi ; — mais, de ce que vous ne faites pas tout ce que vous voudriez ou pourriez faire, et tout ce que nous saurions braver, en résulte-t-il que vous ne persécutez pas ? En résulte-t-il que vous ne nous avez point traités comme aucun citoyen ne devrait l'être dans aucun pays libre ? Ces procès qui nous laissent ignorer ce qu'il nous est permis d'écrire et jusqu'à quel point nous pouvons nous défendre, nous qui ne sommes pourtant ni des perturbateurs, ni des conspirateurs, ni des adversaires de l'ordre établi ; — oserez-vous prétendre que ces procès nous conservent l'usage de la liberté de la presse ? M. Veuillot a été condamné pour la première fois après douze ans de travaux dans les feuilles politiques : qui croira qu'au bout d'une si ample expérience, il a tout-à-coup franchi des limites jusqu'alors observées et mis l'ordre public en péril ? Non, ce n'est pas l'intérêt de l'État qui exige de semblables procès. On ne songe pas

plus à protéger l'État qu'on ne songe à respecter la liberté des citoyens. Muni d'un jury sur lequel on croit pouvoir compter, on en profite et on se venge. Pourquoi? Parce qu'on a des passions déplorables; parce qu'on hait et qu'on craint la liberté; parce qu'on se flatte d'obtenir par la peur un silence que refuse la conscience. C'est de la folie, sans doute; mais c'est aussi de la persécution. Nous n'en sommes pas à voir paraître dans le monde les premiers persécuteurs qui se soient follement trompés.

Du reste, nous voulons bien qu'on le sache : sous l'impression encore fraîche de la cour d'assises et de la prison, nous ne sommes point fâchés d'être persécutés. Selon l'usage constant des œuvres chrétiennes, notre œuvre a grandi parmi les épreuves. Nous avons senti s'accroître en nous le zèle et le respect qu'elle nous inspirait déjà. Fiers des sympathies dont elle est entourée, nous la poursuivrons avec la conviction que nous ne pouvons rien faire de plus honorable. Il n'y a qu'un mois, tous les sacrifices nous étaient possibles; aujourd'hui, tous les sacrifices nous seraient doux. De vertueux prêtres ont bien voulu nous faire savoir qu'ils demandaient pour nous, en célébrant le saint sacrifice, la persévérance et le courage. Nous croyons qu'ils sont exaucés. L'*Univers* s'est fondé, a vécu, s'est développé au milieu d'obstacles continuels. Maintenant qu'on le frappe, il prospère. Plus il est frappé par ceux qui haïssent, plus il est cher à ceux qui prient. L'œuvre de tant de prières n'a pu périr; la Providence a condamné l'orage à faire mûrir la moisson.

Cette dernière épreuve aura été particulièrement salutaire. Il n'est point inutile aux hommes qui s'occupent

des questions d'ordre légal et de liberté, de savoir par eux-mêmes ce que pèsent les grilles d'une prison, quel avantage retire le Pouvoir des rigueurs qu'il exerce, quelle impression en reste à ceux qui les ont endurées. Il y a là des problèmes difficiles à résoudre, pour quiconque n'a pas fait l'expérience par où nous venons de passer. Les droits de l'ordre sont grands et respectables; ceux de la liberté ne sont ni moins étendus, ni moins sacrés. Ces droits, depuis quatorze ans, semblent être en guerre les uns contre les autres. Cependant, de leur conciliation dépend tout notre avenir. Comment les concilier? C'est là ce qu'un homme droit peut apprendre en prison. Les juges ont prononcé, le voilà vaincu; mais tranquille, impartial comme on l'est envers soi-même dans le secret de la conscience et loin des émotions du combat, il revoit sa cause, il se juge à son tour: il pèse à d'exactes balances les droits dont il prétendait user et les torts qui lui sont reprochés; il met d'un côté le mal, volontaire ou non, qu'il a pu faire; de l'autre, le châtiment qu'il subit. A-t-il lésé l'ordre? A-t-on lésé sa liberté? L'arrêt qu'il prononce est véritablement celui qui le punit ou qui l'absout; car l'œil du juge, pour cette fois, a lu dans le for intérieur.

Eh bien! nous n'avons aucun sacrifice à faire. Nous aimions beaucoup l'ordre, et nous l'aimons toujours; nous aimions beaucoup la liberté, et nous l'aimons, s'il est possible, cent fois davantage. Ces deux grandes forces sociales n'ont rien d'inconciliable dans notre cause. Si ce que nous avons demandé jusqu'à présent peut troubler l'État, ce n'est pas à nous qu'il faut s'en prendre; ce n'est pas non plus à la constitution qui nous le promet; c'est au Pouvoir qui nous le refuse et qui nous le dénie. C'est

donc le Pouvoir qui trahit l'ordre, en trahissant la justice et la liberté; c'est au Pouvoir, par conséquent, de changer de voie.

Quant au châtiment, nous ignorons quel effet il a pu produire sur ceux qui l'ont subi avant nous, pour d'autres causes. Nous savons seulement que le Gouvernement s'abuse s'il compte sur la prison pour nous convertir. La prison ! mais elle fut notre berceau ! Nous avons nos racines dans les catacombes. Mettre un chrétien en prison, c'est le retremper dans l'air natal.

Nous y avons appris ce que nous savions déjà, que le pouvoir de l'homme a peu d'influence sur un cœur que n'a point abandonné la grâce de Dieu.

Néanmoins, n'oublions pas que la possession de cette grâce dépend surtout de la prière. Que ceux donc qui ont le bonheur de prier, prient avec nous et pour nous; qu'ils nous obtiennent de ne pas trop craindre tant d'articles de lois que les tribunaux peuvent toujours appliquer à quelques lignes tracées de bonne foi, dans le seul dessein de défendre ce que tout le monde a le droit d'aimer et le devoir de défendre : la Religion et la liberté.

Assurément, les yeux fixés sur la législation et sur les arrêts, un galant homme qui s'effraierait du bruit de l'audience, des veines du Jury, des amendes, des verrous, et qui tiendrait à passer sa vie sans connaître toutes ces choses, renoncerait à donner jamais, sur les affaires publiques, un avis contraire à celui de MM. les procureurs généraux. Il nous faut plus de confiance. Partisans nés de l'ordre, nous n'obéissons jamais à la pensée de le troubler; mais, défenseurs nés de la vérité religieuse, nous devons avoir le courage de la proclamer au prix de quelques inconvénients, tels ou plus graves que ceux dont

nous avons senti le poids. On peut toujours se tromper lorsqu'on n'est pas éclairé par la censure préventive. Puisque cette lumière nous manque encore, il faut bien, au risque d'un, ou de deux, ou de dix faux pas, s'en rapporter à celle de la bonne foi, de la justice et du devoir. Courons-en la chance. La Charte assure que tout Français a le droit de publier ses opinions : croyons toujours cela; croyons-le à la Conciergerie comme ailleurs. La foi enseigne qu'il faut crier sur les toits ce que Dieu nous dit à l'oreille : ne cessons pas de croire cela; croyons-le à la Conciergerie plus qu'ailleurs.

Les yeux tournés vers l'Irlande, demandons à Dieu la grâce et la gloire de souffrir, de souffrir beaucoup pour lui avoir obéi. On peut bien en être puni par les hommes, sujets à la passion et à l'erreur; mais on sait qu'on a servi son âme et l'humanité.

Nous restons donc ce que nous étions, catholiques avant tout, fermes dans le chemin où nous avons marché si longtemps. Nous ne tournerons ni à droite ni à gauche; nous n'irons ni plus vite ni moins vite; nous ne serons ni plus complaisants ni plus hostiles que par le passé; nous n'entreprendrons même pas de devenir plus habiles; car nous ne voulons pas ruser avec les gens de justice, faire entendre à demi mot ce que nous trouvons honorable de dire franchement. Si nos pensées nous paraissaient dignes de blâme, ce ne serait pas un moyen détourné de les exprimer que nous chercherions, ce serait la force de les étouffer. Parfaitement en repos de ce côté, nous nous sentons aussi parfaitement en mesure de pardonner aux petites passions qui nous persécutent. Qu'elles s'efforcent de nous abattre : nous resterons, malgré tout, dans les devoirs de cette loyauté

qu'on nous conteste, dans les bornes de cette légalité au sein de laquelle on vient nous tourmenter ; aussi résolus d'être justes que si nous n'avions point à nous plaindre, aussi résolus d'user de la liberté que s'il n'en coûtait rien.

Il n'y a pas bien longtemps, nous eûmes, à la rédaction de l'*Univers,* la visite d'un homme, d'un prêtre arraché comme par miracle des prisons de la Cochinchine, où il avait souffert mille tortures pour l'amour de Jésus-Christ. Il était condamné, il attendait la mort, lorsqu'un navire français le délivra, contre son attente et contre ses désirs. Il nous raconta ce que lui avaient fait endurer les juges et les bourreaux. On le tenait pour un honnête homme, et on ne lui demandait que d'apostasier ou de faire semblant d'apostasier. A ce prix, les mandarins lui promettaient même la faveur du prince. Il refusa ; et alors, conformément à la loi ou à l'usage, on déchira son corps à coups de fouet. Chaque coup enlevait un lambeau de chair ; à chaque coup, on lui disait : Abjure ! tu seras riche, tu seras honoré. Il continuait de confesser Jésus-Christ, et le bourreau continuait de frapper jusqu'à ce que le missionnaire tombât sans connaissance. Puis, quand ses blessures commençaient à se fermer, on l'envoyait, afin d'y recommencer son supplice, dans une autre ville, à pieds, chargé de chaînes, la cangue au cou, pour servir d'exemple au peuple. Le peuple, en effet, se pressait sur son passage. Les uns, le plus grand nombre, l'accablaient de malédictions et d'injures ; d'autres le regardaient d'un œil compatissant. A l'affliction qui se peignait sur leurs visages, le missionnaire reconnaissait les chrétiens. Malgré la présence des bourreaux, ces pauvres gens, pour consoler l'apôtre et lui montrer qu'il

n'avait pas souffert en vain, trouvaient dans leur foi et dans leur charité le courage de faire le signe de la croix, qui est puni de mort.

Nous avons gardé cet exemple et reçu la bénédiction de ce martyr.

NÉCESSITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE

DES ÉVÊQUES.

M. Thiers, toujours ambitieux de toutes les gloires, aspirait à montrer sa compétence dans la question religieuse, qui touchait à tant de choses élevées et qui devenait si gravement politique. Il voulut faire le rapport sur la loi Villemain, présentée à la Chambre des Députés. Cette pièce n'a plus aujourd'hui que l'intérêt d'un procès-verbal constatant les passions du moment et aussi la véritable valeur de M. Thiers en fait de principes de gouvernement et de religion. Il s'y montrait digne de ces universitaires et de ces libéraux incrédules qui l'avaient élu pour chef dans leur guerre contre l'Église. Il avançait résolument que la moralité des colléges était au moins égale à celle des petits séminaires et ne laissait rien à désirer ; que l'éducation était donnée dans ces mêmes colléges avec autant de soin à très-peu de chose près que dans les écoles ecclésiastiques, et que, s'il y avait une différence au résultat, elle faisait honneur à l'Université. Il a plus tard contredit tout cela, par des raisons qui ne valaient pas mieux, quant à lui, que celles qui le lui faisaient affirmer.

On ne pouvait guère l'accuser d'hypocrisie, quoiqu'il eût eu aussi le mauvais goût de faire quelques phrases et de mêler à ses menaces des

assurances de bon vouloir pour la Religion et de respect pour la *sainte et sage Église romaine*. Mais ce fameux homme d'esprit, réputé si habile, n'avait pas su éviter une faute grossière. Comme compensation de la liberté refusée aux catholiques, il proposait de rendre aux petits séminaires les 12,000 bourses créées dans les petits séminaires par le Gouvernement de Charles X après les néfastes ordonnances de 1828, et supprimées en 1830. Il espérait ainsi acheter le monopole. L'*Univers*, rendant compte de la lecture du rapport faite en séance publique le 13 juillet, disait :

« Que M. Thiers garde ses deniers : Nos Évêques ne vendront pas le » droit de l'Église, qui est aussi le droit du père de famille et du » citoyen. Ils demandent la liberté, ils ne demandent pas de l'argent : » l'argent profite mal en ces sortes d'affaires. Les Apôtres, à qui Jésus » ne légua que l'opprobre et sa croix, surent conquérir le monde ; celui » qui avait traité avec la Synagogue se pendit, et mieux aurait valu pour » lui qu'il ne fût pas né. »

Les dispositions de la Chambre s'annonçaient mal. Elle avait écouté son rapporteur avec une faveur marquée. « Elle semblait prête, disait » l'*Univers*, à voter une loi de septembre contre la liberté religieuse, et » tel est son désir d'en finir, qu'elle donnerait même de l'argent. Elle est » trop généreuse. Il faut, il est vrai, nous écraser ; mais si on le peut » faire, il n'en coûtera pas un sou. Ce ne sera qu'un article de moins « dans la Charte, qu'un parjure de plus dans le passé, qu'un danger de » plus dans l'avenir... Pour ces choses là, on les prodigue : Gouverne- » ment, Chambres et journaux ont cessé de compter.

Cependant Mgr Affre, archevêque de Paris, avait eu vent de la proposition de M. Thiers sur les bourses ; il s'était hâté de consulter quelques-uns de ses collègues, et, grâce à lui, une première réponse de l'Épiscopat ne se fit point attendre. Deux jours après la lecture du rapport, l'*Univers* publiait la note suivante :

15 juillet 1844.

« Mgr l'Archevêque et NN. SS. les Évêques présents à Paris ont écrit » à M. le Garde des Sceaux pour protester contre la proposition expri- » mée par M. Thiers dans son rapport, de rendre aux petits séminaires » les 12,000 bourses que les ordonnances de 1828 avaient créées. Ils

» protestent en même temps contre les motifs qu'on a la perfidie de leur » prêter à l'avance, et déclarent qu'ils n'en ont pas d'autres que l'honneur » de l'Église, qui ne leur permet pas d'accepter le prix de la servitude » qu'on veut leur imposer. »

Cette déclaration ranima violemment la polémique des journaux contre l'action publique des Évêques.

21 juillet 1841.

Le bruit qui s'est fait à l'occasion de la protestation adressée à M. le Ministre des Cultes contre les générosités de M. Thiers, a ramené la polémique sur l'intervention publique des Évêques dans les questions de religion et de liberté. Les journaux universitaires renouvellent à ce sujet leurs anciennes réflexions ; car ce sont assurément des esprits fertiles, mais ils ne disent jamais rien de neuf. Mêmes plaintes, mêmes menaces, mêmes fureurs. Les uns crient qu'un évêque n'a pas le droit de manifester ses opinions, et parlent d'un ton terrible ; les autres reconnaissent qu'à la rigueur un évêque peut écrire, mais ils avertissent charitablement l'Épiscopat que la presse est un instrument dangereux dont les Évêques ne savent pas se servir, un vilain instrument qui n'est pas digne de leurs mains. Une feuille (1) qui pourrait faire de la littérature médiocre, et qui aime mieux faire de la politique ridicule, cherche à prendre les Évêques par la douceur. « Grâce à Dieu ! dit-elle, le » mal est moins grand qu'on ne l'aurait pensé. Des pré-

(1) La *Revue de Paris*.

» lats se sont réunis pour causer du rapport de M. Thiers, » mais voilà tout ; ils n'ont pas enrore protesté. Puissent- » ils se maintenir dans une juste réserve : c'est notre vœu » le plus sincère ! Plus MM. les Évêques causeront entre » eux, plus ils pourront reconnaître combien la démarche » dont on leur a prêté l'intention serait irrégulière. » Que de candeur ! A la moindre lueur d'espoir, comme on devient clément ! Ces prélats, à qui l'on défendait de s'écrire, voilà qu'on leur permet tout de suite de causer, sans même s'inquiéter de savoir si M. Dupin l'aîné le trouvera bon (1). Qu'ils causent, qu'ils s'écrivent même, tout sera bien, pourvu qu'ils n'impriment pas. Imprimer, cela est « irrégulier ; » cela fait dresser les cheveux ! Nous ne pouvons nous lasser d'admirer la peur que la liberté de la presse inspire maintenant à ces fiers esprits.

Mais ils perdent leur temps : caresses et menaces auront le même résultat.

Les Évêques ont élevé la voix pour défendre le seul intérêt peut-être qui, grâce à la triste direction donnée depuis longtemps aux esprits, ne soit point *représenté* dans notre gouvernement *représentatif;* c'est l'intérêt de la Religion. Ils en répondent devant l'Église et devant Dieu. Ils ont à défendre la liberté la plus légitime qui soit dans le monde et la plus méconnue, aujourd'hui, des Français : la liberté religieuse ; car ce qu'on appelle liberté des cultes, se réduit à la liberté de n'en reconnaître aucun.

Dire que l'Église s'expose à de grands dangers en

(1) Suivant M. Dupin, les Évêques, en s'écrivant, faisaient des *Conciles par écrit*, contrairement aux libertés gallicanes.

France, lorsqu'elle revendique des droits qui lui appartiennent virtuellement et que la Charte a consacrés, c'est dire simplement que la France, en masse, ne veut ni religion ni liberté. Malgré l'autorité de ceux qui le disent, nous ne les croyons pas.

Si l'Église consentait à se laisser ravir ces droits salutaires, ce serait là, pour elle, le danger, le grand et véritable danger; elle renoncerait, pour ainsi dire, à sa vie civile, à son titre de mère et d'institutrice des peuples; elle donnerait aux adversaires qu'elle est appelée à rencontrer partout l'habitude de compter pour rien ses réclamations. Reléguée dans le sanctuaire, et ne vivant que du bon plaisir de l'État, à une époque où toute chose, toute idée est en possession d'une vie propre et extérieure, l'Église serait condamnée à la stérilité, frappée d'une sorte de mort temporaire. Elle peut subir une pareille épreuve, si Dieu l'exige; elle ne peut s'y prêter à aucun prix. Il s'agit de préserver l'honneur et la vie de la foi; il s'agit de maintenir sur le chandelier la lumière du monde; l'Église doit, au besoin, braver pour cela quelque chose de plus que de vaines clameurs. Quand les chrétiens ont sacrifié leur repos, leurs biens : *Nondum enim usque ad sanguinem restitistis,* leur dit l'Apôtre : « Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang. »

Puisque l'on prétend conseiller l'Église, il faudrait au moins la connaître et voir son péril où elle le voit; or, le péril est ici justement dans le moyen de salut qu'on veut lui imposer. Sans doute, nos philosophes seraient enchantés que, leur laissant le champ libre, l'Église se renfermât dans la sacristie, cette sacristie dont ils ont tant plaisanté ! Ils lui répètent que c'est là son devoir et son intérêt. A cette condition, tous leurs respects, toutes

leurs faveurs ! Ils vont plus loin : malgré l'horreur qu'ils professent pour la sacristie, ils annoncent aux ministres de la vérité divine que les peuples iront les chercher dans cette ombre et dans ce silence. Vous qui connaissez si bien les devoirs de l'Église, expliquez-lui donc pourquoi les apôtres sont sortis de Jérusalem et se sont donné la peine de parcourir le monde, colportant en tous lieux le scandale de la parole de Jésus-Christ ! Les apôtres ne pouvaient-ils attendre qu'on vînt au cénacle s'enquérir de leur doctrine ?....

La politique, en France, est une terre infidèle ; il y faut porter la foi. Il faut que de fervents missionnaires aillent chercher dans les régions perdues les âmes qui s'endorment et qui meurent ; d'elles-mêmes, ces âmes ne viendront jamais : les lois, les coutumes, l'éducation, tout est muraille et fossé entre le peuple et l'Église ; et, s'il reste par-ci par-là brèche ou pont, la philosophie veut en avoir la garde, afin que de part et d'autre on ne puisse entrer ou sortir qu'avec son mot de passe, aux conditions qu'il lui plaira de fixer..

Or, le musulman et le fétichiste, — tant la philosophie a bien manœuvré, — sont aujourd'hui moins loin de l'Évangile que les trois quarts, peut-être, de nos électeurs, de nos législateurs, de nos hommes d'État, de nos publicistes, enfin de tout ce qu'on appelle en jargon politique le *pays légal*. Leur langage sur les matières de religion révèle une ignorance qui fait honte et pitié. La doctrine catholique est pour eux lettre close. Les uns l'ignorent totalement, les autres l'ont méprisée ou ne l'ont connue que par des calomnies perfides, et tous semblent vouloir vivre dans cette ignorance où les entretiennent habilement un petit nombre de sophistes qui, à force d'avoir

expérimenté tous les systèmes de l'erreur, ont fini par pouvoir tourner à coup sûr le dos à la vérité. Considérez ces hommes qu'ils ont façonnés à leur obéir, et qui, de près ou de loin, gouvernent la France : les voit-on dans nos Églises, viennent-ils écouter nos prédicateurs, ouvrent-ils nos livres, cherchent-ils à pénétrer le sens de notre foi? On leur apprend à regarder la loi comme un ensemble de fables ridicules; les miracles qui nous entourent et qui nous font battre le cœur, sont muets pour eux : *non videbunt, non audiunt !..*

Cependant la vérité peut exercer sur leur esprit l'empire auquel elle a droit sur toute intelligence humaine. Si l'Église élève la voix au milieu de leurs disputes, leur fait voir qu'elle connaît les problèmes qui les inquiètent, leur prouve que ces problèmes sont résolus à l'avantage commun par les principes infaillibles dont elle a seule le dépôt, pourquoi beaucoup d'entre eux, les meilleurs et les plus éclairés d'entre eux, ne se rendraient-ils pas? Quoi! l'on peut amener au christianisme un païen chinois, qui s'expose, en recevant le baptême, à perdre ses biens et sa vie, et l'on ne pourrait pas y amener un sceptique français, las de chercher dans les ténèbres le mot de l'énigme douloureuse qui pèse sur tous les cœurs? Mais cette considération, malgré sa gravité, n'est que secondaire, en voici une plus importante.

Ces hommes, ces infidèles étranges, qui naissent, vivent et meurent dans le sein de l'Église et ne la connaissent pas, ce sont eux qui font les lois; et il leur arrive souvent d'en proposer et d'en faire comme celles que l'on discute aujourd'hui, qui touchent de près aux intérêts les plus chers de la Religion. Ils sont dirigés dans leur travail par une secte qui est l'ennemie déclarée

du christianisme et qui s'en prétend l'héritière. Cette secte a voix partout, et presque partout voix prépondérante. L'Église, au contraire, n'est point consultée; elle n'est, ne peut et ne veut être admise, en l'état présent des choses, ni au conseil du Prince, ni aux délibérations du Sénat; on défend à ses chefs d'émettre un avis collectif, on voudrait leur interdire jusqu'à la faculté de donner un avis public; leurs doléances confidentielles sont ouvertement méprisées. Que leur reste-t-il donc pour combattre ces mauvaises lois dont on les menace incessamment? Une arme, une seule, la presse! Ils n'ont d'autre ressource, après la prière, que de s'adresser à ce qui reste de bon sens dans les esprits, de loyauté dans les cœurs, afin de sauvegarder, par la force de la raison, ce qu'on ne peut leur contester ni dans un pays civilisé ni surtout dans un pays libre. N'est-ce pas le comble de l'injustice de prétendre qu'un prêtre, un évêque, n'a pas le droit et ne fait pas bien de défendre publiquement la Religion par les moyens que chacun emploie pour l'attaquer? Tous les systèmes, toutes les hérésies ont leur chaire : l'un, sous prétexte d'économie politique, prêche le saint simonisme (1); l'autre, sous prétexte d'histoire et de littérature, donne jour aux dogmes de son orgueil malade et furieux (2); un troisième, sous prétexte de langues slaves, proclame je ne sais quel illuminisme qui fait perdre le sens à ceux qui l'écoutent (3); le phalanstère a son journal, le protestantisme a le sien, le judaïsme a le sien, l'impiété moqueuse de Voltaire en a douze;

(1) M. Michel Chevalier.
(2) MM. Quinet et Michelet.
(3) Mickiewicz.

tout cela, chaires et journaux, s'entend à merveille avec les politiques et les législateurs pour accabler le catholicisme d'injures, de calomnies et d'entraves; — et le catholicisme prend trop de liberté, parce qu'il a aussi un journal! et les Évêques sont trop hardis, parce que quelquefois dans ce journal ils osent faire retentir la puissante voix du bon droit, du bon sens, de la raison pieuse, convaincue et modérée! et l'on entreprend de leur persuader que, s'ils se bornaient à causer entre eux, ils serviraient beaucoup mieux l'Église! De bonne foi, pour qui les prend-on?

Nous ne répéterons pas, car nous ne pourrions que l'affaiblir, ce que disait, il y a deux jours dans cette feuille même, avec tant de force et d'autorité, Mgr l'Évêque de Langres. Il a fait sentir les avantages de la publicité de manière à ruiner tous les puérils arguments de l'hypocrisie et toutes les rodomontades de la force brutale (1).

Nous n'ajouterons qu'un mot. Cette polémique, lors même qu'elle n'aurait pas éclairé beaucoup d'esprits impartiaux, aurait eu toujours le résultat de créer dans l'Église une force immense: plus de confiance entre l'Épiscopat et les fidèles, plus de foi et de prières chez les laïques, plus d'études, plus d'ardeur, plus d'œuvres parmi le Clergé. C'est dans l'épreuve qu'on se tourne vers Dieu; c'est dans le combat qu'on se fortifie. Grâce à Dieu, nous sommes éprouvés et nous combattons! quelle que soit l'issue de la lutte, nous n'avons qu'à gagner. Nous en sortirons avec un cœur plus fervent,

(1) Mgr Parisis, aujourd'hui évêque d'Arras, toujours sur la brèche, venait de publier son écrit intitulé : *Du Silence et de la Publicité.*

avec un esprit plus actif et plus robuste. Beaucoup d'idées qui n'étaient qu'en germe chez quelques-uns de nous, seront partout enracinées. Nous aurons notre symbole pour l'action extérieure, comme nous avons notre *Credo*. Ceux qui ne savent pas que, dans ces conditions-là, l'Église est indomptable, ne connaissent pas l'Église et ne connaissent rien. Si cette arme précieuse était brisée dans les mains des Évêques, si les Évêques la brisaient dans les mains des laïques; s'il n'y avait pas cet accord de liberté de notre part, de vigilance de la leur; si nos efforts ne témoignaient pas de notre amour; si l'aveu des princes de l'Église ne consacrait pas ces efforts, tout en nous en laissant la responsabilité; si, enfin, il n'y avait, comme on le voudrait tant, qu'un troupeau sans chef, ou des chefs sans troupeau, l'Église, garrottée par les articles organiques, ne présenterait plus en France ce corps imposant qui donne tant à réfléchir aux rivaux insolents du Verbe de Dieu. Elle formerait une multitude de petites congrégations, isolées au milieu du déluge des funestes doctrines et des funestes entreprises, sans confiance les unes envers les autres, incapables de repousser le danger. On lui ravirait sans coup férir et sans remède, aujourd'hui l'éducation de la jeunesse, demain autre chose, jusqu'à ce que, dépouillée de tout et même de la foi morale des peuples, qui s'étonneraient de la voir tant et si facilement obéir, elle succombât, non sans doute sous les coups de la persécution sanglante, à quoi bon? mais sous le poids du mépris.

Nous ne croyons pas que la conscience publique soit gâtée autant que nos adversaires le disent et se flattent peut-être d'y avoir réussi. Sans doute, il y a en France beaucoup d'esprits incrédules, mais il y a aussi beaucoup

de cœurs généreux. Ils connaissent les bienfaits de la Religion dont ils sont malheureusement éloignés, et il ne faut qu'attirer leur attention sur la source profonde d'où ces bienfaits découlent pour la leur rendre respectable et les engager à la préserver, sinon à y puiser eux-mêmes. La parole respectée des Évêques est plus propre qu'aucune autre à leur donner l'impulsion salutaire qui doit les amener à nous. Lorsqu'on verra que les Évêques tiennent bon, malgré tant de menaces et de sophismes, on se décidera sans doute à n'en pas croire exclusivement l'Université, et l'on voudra pénétrer au fond de la question. On verra que le fond de la question est pour l'Église une question de vie légale et régulière, ou de ruine absolue. Ruiner l'Église, c'est une chose difficile, qui ne peut se faire en un coup ni en un jour, et à quoi tout le monde ne saurait se décider aussi vite que M. Thiers et le *Journal des Débats*. Il s'agit d'annuler non plus seulement l'article de la Charte qui consacre la liberté d'enseignement, mais encore les articles qui consacrent la liberté de la presse et la liberté des cultes; il s'agit de briser le moule où l'on coule encore d'honnêtes gens; il s'agit d'imposer le silence et l'inactivité de la mort à des millions d'âmes dévouées, assez paisibles parce qu'elles sont chrétiennes, mais assez fières parce qu'elles sont françaises, et assez fortes parce qu'elles sont loyales. Voilà bien des embarras pour obtenir un succès qui produirait à coup sûr des embarras encore plus grands. Tout ce que l'on peut espérer, c'est de faire beaucoup souffrir un corps immense et indestructible. Ces sortes de corps ne souffrent point sans convulsions. Il est probable qu'on trouvera plus honnête, plus libéral et plus sage d'entrer en accommodement.

Mais, enfin, on ne voudrait pas d'accommodement; une majorité aveugle, se livrant aux passions qui la sollicitent, ne laisserait de choix à l'Église qu'entre le péril d'une servitude honteuse ou le péril d'une persécution déclarée? Raison de plus pour que les Évêques élèvent la voix! S'ils n'ont rien à attendre du côté de leurs adversaires, ils ont à faire pénétrer dans l'âme des fidèles cet esprit de justice et de force, qui, sachant bien ce que Dieu demande, refuse la servitude et, se confiant aux promesses éternelles, regarde d'un œil ferme venir l'orage qu'on ne pourrait éviter qu'au prix d'une sorte d'apostasie.

M. SUE.

30 septembre 1842.

I. M. J. J., du *Journal des Débats*, n'a pas toujours autant d'esprit qu'il en voudrait montrer. Il est sujet aux pesanteurs, il force son talent. Néanmoins, il a du talent; c'est un écrivain, un de ces écrivains que l'on ne compte pas à la douzaine. La postérité gardera de lui un petit nombre de feuilletons pleins de verve et de sens, quelquefois même, chose étrange! pleins d'honnêteté. Ce sera le type curieux d'une certaine phase qui aura régné sur la basse littérature, gonflée de notes, vide de choses, assemblage étourdissant de cris sans paroles, de couleurs sans dessin, de mouvements sans vie; carnaval de gueux, parmi lesquels se sont mêlés et perdus quelques enfants de famille, riches de leur propre fonds. M. J. J.

est de ces derniers, et les autres lui font horreur. Il vient de jouer très joliment un joli tour à M. Sue, qui est un de ces autres.

Comme écrivain, nul doute que M. J. J. ne professe le plus souverain mépris pour la phrase borgne, avachie et misérable de M. Sue. Comme homme de sens, nul doute qu'il n'estime à leur juste valeur les inventions de ce romancier célèbre, ses héroïnes que l'on croirait enfantées par l'imagination brûlante des commis en nouveautés, ses héros qui ressemblent aux rêves des jeunes lingères, ses visées sociales et philosophiques qui pourraient être celles d'un portier mécontent. Collaborateur au même journal, il devait depuis longtemps brûler du désir de tomber sur M. Sue, et de frapper, et de dauber, et d'*échiner* avec cette maîtresse colère que le vrai talent sait trouver à propos pour châtier la médiocrité prépondérante et lui faire une fois expier ses triomphes insolents.

Dans ses *Histoires,* Ellien raconte que, quand le lion est en colère, il a besoin de manger un singe, et que nulle autre chose ne le peut apaiser. Appelez lion un peu de goût, un peu de pudeur, un peu de grammaire; faites lire à ce lion quelques romans en vogue, menez-le au mélodrame où il retrouve ces romans : il lui faut un singe; il le cherche, il le trouvera.

M. J. J. avait donc à rendre compte d'un mélodrame de la façon de M. Pyat, tiré d'un roman de M. Sue. Voilà le singe!

M. Sue est arrangé de main de maître, et, pour dire plus, de main de rival malheureux; car M. J. J. fait aussi des romans, et, pour que rien n'y manque, de main de collaborateur et d'ami. C'est le plus plaisant. Ce titre de

collaborateur était une grande difficulté à vaincre. Comment abîmer, dans le *Journal des Débats* même, un homme qui fait en ce moment l'importance et l'attrait du *Journal des Débats?* Car tout le monde sait que M. Sue écrit présentement dans le *Journal des Débats,* en argot double, une histoire de forçats, de filles de joie et de voleurs qui met en rumeur tout Paris; une belle histoire, qui est justement en littérature, c'est M. J. J. qui le dit, ce qu'est dans les compositions de Teniers, l'homme tourné contre la muraille; une admirable histoire pour le beau monde, où l'auteur « s'amuse à pro-» voquer toutes vos nausées, et vous force à flairer, » dans ses deux mains bien gantées, toutes sortes de » purulences ramassées dans tous les cloaques; » une histoire, enfin, si parfaite qu'elle ressemble à l'*arlequin.* Écoutez ceci : « L'arlequin est servi tout fumant devant » vous, pattes de poulets, têtes de faisans dorés, bœuf et » perdrix, choux et petits pois, salade et fraises, le sel et » la crême, la pêche au vin à côté d'une chique de tabac; » arrosez-moi tout cela d'une goutte d'huile, d'un verre » d'eau-de-vie et de clous de giroffle; après quoi vous » m'en direz de bonnes nouvelles. L'arlequin est un plat » littéraire de l'invention de M. Eugène Sue; sa décou-» verte culinaire, il l'a appliquée à la littérature. C'est à » s'en lécher les doigts... et l'esprit. »

Comment M. J. J. s'y prendra-t-il pour dire du mal d'un pareil ragoût? Il s'y prendra le plus aisément du monde : il en dira tout bonnement le bien que vous venez d'entendre. Vive les gens d'esprit! J'aime à voir M. Sue, qui n'est peut-être pas sans prendre au sérieux sa gloire, applaudi de cette main dont chaque griffe lui emporte un morceau de chair vive. Voyez quelle ironie

parfaite, quelle charmante satire de l'écrivain et de son public, l'un habile à provoquer des nausées, à ramasser des purulences; l'autre qui s'en lèche l'esprit :

« Eugène Sue! il est en ce moment le héros du monde » littéraire et du beau monde. Il tient attentifs à ses his- » toires les plus illustres salons parisiens. A ce nom-là » s'arrête toute conversation commencée. Plus d'une jeune » femme, pour savoir la suite du roman de la veille, a » oublié de lire une lettre d'amour ou même d'y répondre. » Au fond de quelles corruptions a-t-il donc vécu? Au mi- » lieu de quelles élégances? Cet homme sent à la fois l'am- » bre et l'odeur des halles. Il parle l'argot à merveille, et » aussi parle-t-il à merveille le plus fin et le plus délicat » jargon des meilleurs boudoirs. Il occupe, il attire, il épou- » vante, il charme. Il porte avec la même bonne grâce le » haillon de l'échappé des bagnes et l'habit brodé des » gentilshommes de la Chambre; d'une jambe il traîne » le boulet des galères; mais aussi, à l'autre jambe, il a des » bas de soie brodés à jours, et son pied est enfermé dans » un soulier verni à talons rouges... Tout d'un coup il » s'est emparé en maître du roman moderne, et à cette » heure il règne où il veut régner; on l'entoure en lui » disant : Des contes! des contes! Il a fait oublier les » poètes, les historiens, les philosophes, tous les roman- » ciers, tous les autres rêveurs; il a réduit au silence les » faiseurs de drames, et les faiseurs de comédies, et les » faiseurs de voyages; on ne voit que lui, on n'entend » plus que lui. On l'appelle en rêve. On se couche en se » disant : A demain ! Et le lendemain les belles dames » le retrouvent à leur réveil, et, d'un œil appesanti par » le sommeil de la nuit, leur premier soin est de chercher » la suite du feuilleton d'hier. Et, pendant le jour, les lec-

» teurs revoient tout éveillés, l'un après l'autre, ou tous » ensemble, ces fantômes, ces délires, ces visions, ces » fantaisies de toutes sortes, moitié Callot et moitié Greuze, » moitié fange et moitié diamant : — des cris obscènes, » de chastes baisers, — des plaies hideuses, une peau » fraîche et veloutée, — des borgnesses et de beaux yeux » limpides et bleus comme le ciel, — des perles et des » dents moisies, des charlatans et des chevaliers, des » savetiers et des héros. M. Eugène Sue, c'est l'Arioste du » faubourg Saint-Germain et de la place Maubert.

« .... Ce diable d'homme n'a plus de souci de rien ni » de personne.... Il en est venu à ne plus se gêner et » à vous montrer dans son plus affreux déshabillé la » pauvre espèce humaine. Rien ne l'arrête, ni les plaies » purulentes, ni les maladies les plus cachées, ni les » difformités les plus honteuses. Il peint tout ce qu'il » voit, il raconte tout ce qu'il entend ; son sans gêne tient » du cynisme, avec cette différence cependant que tout » d'un coup il se met à rougir de ces nudités infâmes, » et alors il vous jette à pleines mains le velours, la soie, » les dentelles, les fleurs en plein hiver, la glace en pleine » été ; ce ne sont que chevaux anglais, armoiries, voi- » tures brillantes, hôtels splendides, des perles, des dia- » mants, de blanches épaules et des sourires ; toutes les » recherches, tous les hasards, toutes les folies du luxe » et de l'amour. »

Voilà ce qui s'appelle glorifier son époque et caresser son homme jusqu'au sang. Mais notre critique n'a pas fini : il n'a pas assez, pour sa colère et pour son dégoût, traîné, retourné, enfoncé dans les cloaques dont il nous apporte l'odeur l'illustre inventeur de l'arlequin; il faut maintenant qu'il lui donne le dernier coup, et qu'il

fasse rougir jusqu'au blanc des yeux, s'il est possible qu'ils rougissent encore, et les esprits dépravés qui se repaissent de ces ordures, et le journal qui en empoisonne les lieux publics et les familles. Écoutez, écoutez J. J. : son ironie va devenir suffocante.

« Mais, dites-vous, que devient en tout ceci M. de Balzac? » et vous avez raison de défendre M. de Balzac; lui aussi, » il a excellé dans ces détails merveilleux. On n'a pas » encore oublié la description de la pension bourgeoise du » père Goriot, non plus que cette armée de molles duchesses » étendues sur des bergères, cette armée de sultans » couchés sur les sophas. M. de Balzac, sans doute, est » l'inventeur du genre; mais il est resté un inventeur » timide, un descripteur timoré : il ne va guère plus » loin, en fait d'ignoble, que ces plateaux et cette pen- » dule sur lesquels les mouches de la pension bourgeoise » déposent leurs ordures durant l'été; il ne va guère plus » loin que le fard sur la joue de ces dames et le vernis » sur les bottes de ces messieurs; mais notre compère » Eugène Sue, par le ciel! ce n'est pas lui qui voudrait » s'amuser aux bagatelles des mouches sur le cadran de » la pendule! Il ira vous chercher, s'il le faut, un tonneau » tout entier parmi ces tonneaux nocturnes qui enlèvent » les immondices de la ville... »

Arrêtons-nous; laissons les abonnés des *Débats* penchés sur ce tonneau que M. Sue vient de défoncer dans les colonnes de leur oracle bien-aimé... Un jour qu'il s'était oublié jusqu'à produire une petite apologie philosophique et littéraire de l'assassinat politique, le *Journal des Débats* nous a dit pour sa défense, qu'il entendait que son feuilleton fût une région à part, où les esprits élevés pourraient respirer un air plus pur puisque c'est M. Sue

que le *Journal des Débats* charge de purifier l'air de sa rédaction sérieuse, et que ce sont là les cassolettes que M. Sue emploie pour cet office, et que les abonnés, selon le témoignage indigné de M. J. J., le trouvent bon et le demandent..., qu'ils respirent, qu'ils se pâment à cette atmosphère rectifiée, qu'ils s'en léchent les doigts et l'esprit! Pour moi, je ne puis poursuivre, et je quitte la partie. La métaphore de M. J. J. est si belle, mais si hardie; elle est une peinture si vive du goût régnant et de la littérature Sue en particulier; ce tonneau me fait tellement voir et toucher les choses, que, malgré la brillante société qu'il attire et les mains bien gantées qui le roulent, et les belles dames qui en oublient leurs lettres d'amour, je n'y tiens plus, je me sauve! Je demande seulement aux Sainte-Beuve futurs de garder le croquis de M. J. J., de lui donner une bonne place parmi les meilleurs morceaux de l'illustre critique, et de l'intituler, — ce qui serait vrai de toutes les façons : Le *Journal des Débats peint par lui-même...* — De l'air!!

II. Aux *Mystères de Paris*, dont on vient de parler, succéda le *Juif-Errant*, publié dans le *Constitutionnel*. Ce journal était alors placé sous la haute direction de M. Thiers, qui ne rougit pas d'accepter M. Sue pour lieutenant dans sa campagne contre l'Église catholique en faveur du monopole de l'Université.

De temps en temps, l'*Univers* mettait sous les yeux de ses lecteurs quelques morceaux du *Juif-Errant*, dont la vogue était grande, même dans ce que l'on appelle la bonne compagnie. Ces citations étaient moins faites contre le romancier, digne par-dessus tout de mépris, que contre l'homme d'État qui employait cette misérable main. Un jour l'*Univers* publia l'extrait suivant, tiré du feuilleton de la veille.

5 octobre 1844.

M. Eugène Sue continue, dans le journal de M. Thiers, ses études sur le catholicisme et la société ; voici un nouveau passage de cette œuvre immonde :

— Je médite, reprit gravement Dumoulin, je médite sur le vin en général et en particulier... Le vin, dont le divin Bossuet (Dumoulin avait l'énorme inconvénient de citer Bossuet quand il était ivre), le vin dont le divin Bossuet, qui était connaisseur, a dit : Dans le vin est le courage, la force, la joie, l'ivresse spirituelle... (Quand on a de l'esprit, bien entendu), ajouta Nini-Moulin en manière de parenthèse.

— Alors j'adore ton Bossuet, dit Rose-Pompon.

— Quant à ma méditation particulière, elle porte sur la question de savoir si le vin des noces de Cana était rouge ou blanc... Tantôt j'interroge le vin blanc, tantôt le rouge... tantôt tous les deux à la fois.

— C'est aller au fond de la question, dit Couche-tout-nu.

— Et surtout au fond des bouteilles, dit la reine Bacchanal.

— Comme vous dites, ô Majesté... et j'ai déjà fait, à force d'expé-

riences et de recherches, une grande découverte, à savoir : Que si le vin des noces de Cana était rouge...

— Il n'était pas blanc, dit judicieusement Rose-Pompon.

— Et si j'arrivais à la conviction qu'il n'était ni blanc ni rouge? — demanda Dumoulin d'un air magistral.

— C'est que vous seriez gris, mon gros, — répondit Couche-tout-nu.

— L'époux de la Reine dit vrai... Voilà ce qui arrive lorsqu'on est trop altéré de science ; mais c'est égal, d'études en études, sur cette question à laquelle j'ai voué ma vie, j'atteindrai la fin de ma respectable carrière, en donnant à ma soif une couleur suffisamment historique... théo...lo...gique et ar...chéo...lo...gique...

— Archéologique... dit Rose-Pompon, — qu'est-ce que c'est que ça? Ça a-t-il une queue? ça va-t-il sur l'eau?

Laisse donc, — reprit la reine Bacchanal, ce sont des mots de savants ou d'escamoteurs, c'est comme les tournures en crinoline, ça bouffe... et voilà tout... j'aime mieux boire... Versez, Nini-Moulin... du champagne! Rose-Pompon, à la santé de ton Philémon... à son retour... — Buvons plutôt au succès de la carotte de longueur qu'il espère tirer à son embêtante et pingre famille, pour finir son carnaval, dit Rose-Pompon ; heureusement son plan de carotte n'est pas mauvais.

— Rose-Pompon... je veux vous rassurer... saint Paul... entendez-vous, l'apôtre saint Paul?...

— Eh bien! après bon apôtre?

— Saint Paul a dit formellement : Que ceux qui sont mariés doivent vivre comme s'ils n'avaient pas de femmes...

— Qu'est-ce que ça me fait à moi ; ça regarde Philémon...

— Oui, reprit Nini-Moulin. Mais le divin Bossuet, tout gobichoneur et fabricolant ce jour-là, ajoute, en citant saint Paul : Et, par conséquent, les femmes mariées doivent vivre comme n'ayant pas de maris... Il ne me reste plus qu'à vous tendre d'autant plus les bras, ô Rose-Pompon! que Philémon n'est pas même votre époux.

— Je ne dis pas, mais vous êtes trop laid!...

Voilà le langage que tiennent aujourd'hui les partisans du monopole universitaire ; voilà l'enseignement que donne au public le journal de M. Thiers, rapporteur du projet sur l'instruction secondaire !

Dumoulin est un écrivain religieux, et, dans l'intention de M. Sue, cette figure devait le venger des critiques de l'*Univers*. Nous ne l'avions pas deviné et le public non plus. Un petit journal littéraire, que nous combattions souvent et qui faisait mine lui-même de combattre M. Sue et son école, prit soin de rendre la chose plus claire, satisfaisant ainsi, et l'une par l'autre, deux rancunes à la fois.

6 octobre.

On lit dans la *Revue de Paris :*

« Nous le demandons sérieusement aux lecteurs du roman-feuilleton, ne se sont-ils pas senti le cœur soulevé de dégoût, en lisant la description d'une ignoble orgie de carnaval qui a rempli les deux derniers tronçons du *Juif-Errant ?* En conscience, cette langue sans nom de la populace, toute souillée de blasphèmes, ces pages trempées de boue et de vin, ce spectacle de l'ivresse immonde dont nous détournons nos regards quand nous la trouvons sur notre passage, et qui vient s'étaler complaisamment dans un journal destiné à pénétrer partout sous les yeux de nos filles et de nos femmes, est-ce là ce qui doit désormais répondre aux appétits littéraires d'un peuple autrefois renommé par son goût si délicat et si sûr ? Quoi, l'on a osé dire qu'on voulait améliorer le sort des travailleurs ; on s'est drapé du manteau humanitaire, et, pour moraliser le peuple, on s'abaisse à parler le langage de la canaille, à retracer des scènes d'arrière-boutique de marchand de vin, et l'on vient livrer aux sarcasmes des sauvages de la civilisation une des gloires du XVII^e^ siècle, le grand et chaste Bossuet ! Non, le silence et le dédain ne sont pas un châtiment suffisant pour de si tristes excès ; il faut que des voix indignées protestent au nom des honnêtes gens. Si nous laissions aller le roman-feuilleton, il perdrait la France morale et littéraire aux yeux de l'Europe.

« Une dernière réflexion à l'adresse de l'auteur du *Juif-Errant ;* de

toutes les actions mauvaises que sa plume en courant commet, la mise en scène d'un critique qui a pris dans l'*Univers* la défense des Jésuites attaqués par lui n'est pas la moins condamnable. C'est sérieusement, c'est en face qu'il fallait lui répondre. La postérité a blâmé Voltaire d'avoir cruellement personnifié ses ennemis dans ses contes; mais Voltaire avait une excuse qui manque à M. Sue : son génie d'abord, et puis les nécessités de la lutte qu'il soutenait contre le vieux monde.

Nous sommes fort obligés de l'intention à la *Revue de Paris;* mais sa charité la trompe. Nous n'avons à reconnaître aucun des rédacteurs de l'*Univers* dans le personnage de M. Sue, qu'il dépeint chauve, rouge et ventru. Nos collaborateurs ont tous, Dieu merci ! la tête convenablement couverte, et n'ont rien de remarquablement obèse dans la taille. Nous ne croyons pas nécessaire de démentir d'autres traits de ressemblance.

Quoique le feuilleton de M. Sue nous paraisse fort misérable, nous doutons que cet écrivain (puisqu'enfin tout cela se fait avec une plume et s'appelle écrire) ait eu le tort d'y vouloir diffamer personne en particulier. Ce sont des traits généraux, tels que son esprit les peut aiguiser, lancés à sa manière contre ceux dont les sifflets ont le plus désolé ses beaux triomphes. Il aime naturellement à représenter les siffleurs comme des monstres capables de faire ce qu'il est seul capable d'inventer. Dans le fond, il les tient pour d'honnêtes gens, qu'il ne voit jamais aux lieux où il s'inspire, et qui n'ont que le tort de ne point envier ses succès. La *Revue de Paris* doit donc des excuses à M. Sue, et nous pensons qu'il est de sa dignité de les lui faire. Que si pourtant le lieutenant de M. Thiers a bien voulu s'en prendre à nous,— particulièrement au buveur d'eau assez pâle et suffisamment chevelu qui s'est occupé de sa littérature et qui,

malgré bien des répugnances, ne renonce pas à s'en occuper encore, — nous lui remettons de grand cœur cette offense. Qu'elle ne le charge ni dans le présent ni dans l'avenir, qu'il n'y songe jamais! Notre collaborateur peut, comme tout autre, être sensible à la critique ; il ne l'est pas à l'injure, et Dieu l'a pourvu en outre de cet avantage précieux pour un journaliste, qu'il n'y a que les gens d'esprit qui sachent le blesser un peu. M. Sue n'a point péché. — C'était son dessein, dira la *Revue*. — Oui; mais faites donc attention au fait, et surtout à la compagnie. Comptez-vous pour rien d'être injurié en même temps que les Jésuites, par la même bouche, dans le même *Constitutionnel?*

---

12 novembre 1844.

III. De sa collaboration au *Journal des Débats,* M. Sue a rapporté des arguments universitaires dont il enrichit le feuilleton du *Constitutionnel,* destiné plus visiblement chaque jour à faciliter les succès de M. Thiers dans la prochaine discussion de cette Loi-Villemain, qui n'est plus seulement une loi contre la liberté d'enseignement et contre la liberté de l'Église, mais qui devient encore une loi contre l'honneur du Clergé.

On se souvient de la honteuse guerre faite l'an dernier à quelques livres de théologie morale adoptés dans les

grands séminaires de France. A force de falsifications, de suppressions, d'interprétations grossièrement erronées, de traductions manifestement fautives, un protestant du Bas-Rhin, M. Busch, entreprit d'établir que les aspirants au sacerdoce apprennent de leurs professeurs à autoriser le parjure, le vol, l'adultère, les débauches infâmes. Le *Journal des Débats* s'empara de ces découvertes et les mit en œuvre. C'était au temps des *Mystères de Paris;* l'article de fond parut digne de prendre le feuilleton à son école.

Après le *Journal des Débats*, vint la troupe accoutumée : M. Libri, M. Génin, quelques autres moins famés, dans le *National*, dans le *Constitutionnel*, dans le *Siècle*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, partout où l'on ne répugna pas à les recevoir, se partagèrent les restes du moniteur de l'Université. Ils fouillèrent à la source qu'on leur avait indiquée, travestirent ces livres redoutables, triste catalogue des plaies que la science de Dieu est appelée à guérir, révélation lamentable et nécessaire de la dégradation où l'homme tombe lorsqu'il est livré à lui-même; et ils se donnèrent le noble plaisir de persuader à quelques milliers de brutes qu'en effet, sous la surveillance des Évêques, les jeunes prêtres étudient non pas l'art d'appliquer le baume de la pénitence aux ulcères de l'âme humaine, mais l'art d'excuser le crime, l'art d'y pousser, l'art de le commettre en sûreté de conscience!

Vainement nous avions, dès l'origine, texte en main, démontré au *Journal des Débats* qu'il calomniait : nous ne pouvions point le forcer à publier cette réfutation; il n'en tint compte. Ce n'était pas de M. Libri ni de M. Génin qu'il fallait attendre plus de scrupules. L'Uni-

versité, — car c'est bien elle, ce sont bien ses professeurs et ses journaux que nous voyons ici, — l'Université triompha donc. Les mille voix de ses familiers amplifièrent, autant qu'il leur plut, cette calomnie monstrueuse; on vit nos austères journalistes se croiser, au nom de la morale, contre l'impure Église de Jésus-Christ! Le scandale dura jusqu'au moment où M. Isambert, voulant employer à la tribune ces abominables armes, se vit forcé, par une huée unanime, de laisser cela aux journaux et de respecter au moins l'assemblée. Tel fut l'épisode du *Compendium*. Un cynique pamphlet périodique, au moyen de quoi on essayait de prolonger la lutte, mourut bientôt du dégoût qu'il inspirait, dans les bras du *Journal des Débats*.

Mais M. Sue et M. Thiers, ayant ressuscité le *Constitutionnel*, dont on était aussi fort dégoûté, n'ont pas trouvé au-dessous de leur caractère de ressusciter également ces ignominies. Rendons justice à M. Sue: grâce au procédé particulier qu'il emploie, il a, du premier coup, surpassé tous ses maîtres. Ce que les autres présentaient comme une théorie, M. Sue le met en action, le jette à la foule avec un nom d'homme, avec un visage et une vie, comme le fait du moment et de tous les jours. Dans le dernier chapitre publié du *Juif-Errant*, un jeune prêtre, dont les Jésuites ont forcé la vocation pour lui voler un héritage, leur reproche de lui avoir enseigné à justifier le *vol*, la *calomnie*, le *viol*, l'*adultère*, le *meurtre*, le *suicide*, le *régicide* enfin; et au bas de la page sont citées, comme extraits textuels du *Compendium*, les falsifications de M. Busch, déjà reproduites par le *Journal des Débats*, déjà commentées par les professeurs Génin, Libri et autres. De cette façon

tout devient réel et saisissant; ce n'est plus une théorie, c'est un personnage, c'est un jésuite, c'est un prêtre; et ce prêtre, c'est la personnification du Clergé. Mêlé aux aventures d'un roman tiré à près de vingt mille exemplaires et lu en France par plus de deux cent mille ignorants qu'une telle lecture abrutit encore, ce prêtre, traîné sur la claie, soulève contre sa robe de formidables et renaissants blasphèmes. Pas une échoppe, pas un cabaret où quelque mauvais drôle, la tête dans ses mains, ne se pénètre d'une haine bestiale en savourant l'épopée bâtarde dont il a le temps d'apprendre par cœur tous les feuillets. Ni M. Libri, ni M. Génin ne pouvaient espérer un succès de pareille taille. Multipliée par l'impression, collée aux vitres de mille boutiques, *illustrée*, traduite dans toutes les langues, l'œuvre défie toute réfutation, toute raison, toute critique, et l'auteur n'a plus de juge sur la terre à qui rendre compte de ce qu'il lui plaît d'oser. L'honneur de ses ennemis lui appartient par droit de conquête.

M. Thiers, dont le romancier n'est après tout que le lieutenant; M. Thiers, le Philippe de Hesse de ce Luther mal lettré, doit être satisfait! Il disait l'an passé, à propos des catholiques, qu'il *fallait mettre la main de Voltaire sur ces gens-là*. Il a trouvé mieux qu'il ne cherchait. Voltaire avait de l'esprit et du talent, il ne savait point charmer la canaille. Se bornant à livrer la Religion et les prêtres aux railleries des gens du monde, il attendait beaucoup du temps. M. Thiers et son lieutenant vouent le prêtre à l'animadversion de la populace : ils vont droit au but.

Nous pourrions prouver à M. Sue que son livre, au point de vue des faits, est mensonger et diffamatoire :

cela est aussi facile que d'en démontrer l'absurdité parfaite au point de vue de l'art. Une consultation donnée à Strasbourg par MM. C. Aubry, Eschbach, Mayer et Thieriet, avocats et professeurs à la Faculté de Droit de cette ville, conclut, sur de longues et solides considérations, qu'il y a diffamation dans les publications de M. Busch; cette consultation est imprimée, les preuves du mensonge le plus effronté y abondent; il nous suffirait de copier.... A quoi bon? Qu'importe à M. Sue, qu'importe aux esprits qu'il enivre? Ce vengeur de la morale outragée par l'Église n'en est pas à savoir ce qu'il fait, et la condamnable timidité qui a empêché les auteurs diffamés de s'adresser aux tribunaux, le rassure contre les dangers qu'il pourrait courir de ce côté-là. Il sait bien que le parquet, occupé à instrumenter contre les catholiques, ne le poursuivra pas d'office. Non! nous ne lutterons pas contre un homme qui peut écraser nos objections du poids de deux cent mille lecteurs, et que la connivence de toute la presse encourage aux excès qu'il se permet. Un critique remarquait dernièrement avec raison que, parmi les propriétaires de journaux assez riches pour payer la collaboration de M. Sue, fort peu se soucieraient d'irriter contre eux un homme qui peut attirer à leur entreprise vingt mille abonnés. Que M. Sue jouisse donc de son pouvoir; qu'il dise ce que bon lui semble; qu'il calomnie et déshonore qui bon lui semble! Dix journaux attendent le pactole que peut leur ouvrir sa plume, un premier ministre en expectative ne rougit pas d'emprunter son secours, toute l'Université de France le voit avec joie parmi ses auxiliaires, l'opinion même ne semble pas comprendre qu'il ne respecte plus le droit des gens; il est

l'homme de la vogue, le héraut des passions haineuses et impies, l'espérance des cupides trafiquants de la parole publique : il a, certes! bien le droit de mépriser nos raisons comme il méprise le bon sens et la langue ! Nous serions tentés plutôt de lui demander grâce, que d'engager contre lui une polémique inutile. Oui, certes ! la honte sur le front, nous le prierions d'épargner des gens qui ne savent pas ou qui n'osent pas se défendre, et que nous ne pouvons pas protéger. Nous lui laisserions la joie de publier qu'il nous a vaincus et que c'est par son courage ; car il peut bien se croire du courage, puisqu'il croit que MM. Libri et Génin en ont eu. Nous lui dirions donc qu'il a du courage et qu'il est un habile écrivain ; qu'il a vaillamment insulté nos prêtres, nos religieux, nos religieuses, au risque de mille périls ; qu'il n'a fait tout cela que par un pur amour de l'humanité souffrante, ne comptant pour rien les cent mille francs qui lui sont payés... ; mais qu'enfin ces prêtres, ces religieux, ces religieuses n'ayant d'ailleurs aucun secours à attendre ni de la presse, ni du gouvernement, ni d'eux-mêmes, ni de nous, nous le supplions de se contenter de ce qu'il a fait, et ne pas pousser les choses jusqu'à mettre sur eux la main de ses deux cent mille lecteurs.

Voilà, catholiques de France, si vous ne le savez pas, à quel point nous en sommes ; voilà quels sont nos adversaires, et comment ils vous punissent d'oser réclamer pour vos enfants un autre enseignement que le leur. Demandez grâce à M. Sue ou à M. Thiers, ou à M. Véron, ou souffrez que votre religion et vos prêtres soient tous les jours accusés d'un détail d'infamies que nous ne pouvons pas même transcrire ; souffrez cela jusqu'à ce que ces calomnies multipliées se changent, un jour d'émeute,

comme à Verviers (1), en cris de pillage et de mort, en torches et en poignards..... car de presse, d'opinion, de magistrature, il n'y en a pas pour vous.

Une question se présente : ce *Compendium* dont on a fait tant de bruit, qui contient des doctrines si perverses, qui excuse le vol, le viol, et l'adultère, et l'homicide, et le régicide, et qui excite à la débauche, et en enseigne les raffinements, ce livre a-t-il été poursuivi ? Non; il s'imprime, il se vend, il est dans tous les séminaires. Tous les parquets de France l'ont pu lire, aucun ne l'a déféré à la vindicte publique. Ainsi, il n'est pas coupable; ainsi, visiblement, on calomnie d'une façon atroce et le Clergé et l'enseignement du Clergé. Que font donc alors les Procureurs du Roi ?

Les Procureurs du Roi ne restent pas oisifs. En quelques mois ils ont traduit en cour d'assises M. l'abbé Combalot, M. l'abbé Moutonnet, M. l'abbé Souchet, auteurs de brochures tirées à quinze cents exemplaires, dans lesquelles ils signalent comme funestes les doctrines philosophiques de certains professeurs de l'Université, et que le parquet accuse d'avoir, par ce moyen, *excité à la haine et au mépris contre une classe de citoyens.*

Les Procureurs du Roi, occupés de surveiller ces brochures dangereuses, n'ont pas eu, sans doute, encore le temps de lire le *Juif-Errant;* ou ils pensent que cet ouvrage n'excite pas à la haine et au mépris contre le Clergé;

(1) Une émeute venait d'éclater à Verviers, en Belgique, contre de riches industriels qui étaient les plus généreux et les anciens bienfaiteurs du pays, mais que leur piété dénonçait à la rage de francs-maçons. La canaille leur donnait les noms des personnages les plus infâmes du roman de M. Sue.

ou ils jugent que le Clergé ne forme pas une classe de citoyens; ou enfin ils estiment qu'on a bien le droit d'attaquer les catholiques, mais que les catholiques, n'ayant pas le droit de se défendre, n'ont pas davantage celui d'être défendus (1).

(1) Nous retrouverons plus loin M. Sue, devenu personnage politique.

DEBUT DE L'APOSTAT RONGE.

22 novembre 1844.

Le *Journal des Débats* publie aujourd'hui, à propos de la sainte relique de Trèves, un document qui égale en repoussante impiété l'article que le même sujet inspirait hier au *Constitutionnel :* même style, même pensée, même hauteur de vues, même mesure de théologie et d'histoire. Toutefois, le morceau du *Journal des Débats* l'emporte en ce qu'il est signé d'un prêtre catholique. Le cachet de l'apostasie en fait une friandise particulière. Rien ne garantit, à la vérité, que cette signature soit authentique; mais qu'importe ! il est toujours bon de laisser croire qu'un prêtre a renié son Dieu.

Si la pièce n'est pas l'œuvre d'un faussaire, le malheureux qui l'a signée se nomme Jean Ronge, curé

d'un village de la Silésie supérieure. Il accuse « l'évêque Arnoldi de Trèves, » c'est ainsi qu'il parle, d'avoir fait adorer un objet de toilette, excité les peuples à l'idolatrie, contribué à corrompre beaucoup de femmes et de vierges, en les attirant loin de leurs demeures pour voir un spectacle ordonné et exécuté par la hiérarchie romaine, etc., etc. Le *Journal des Débats,* qui refuse obstinément de donner place dans ses colonnes aux observations les plus calmes et les mieux fondées des plus vénérables Évêques de France, qui les passe sous silence ou n'en parle que pour les travestir et les calomnier, traduit avec soin toutes ces brutalités de renégat; il appelle la faveur publique sur leur auteur. « Le chapitre » de Breslau, dit-il, a censuré M. Ronge, qui sera pro» bablement destitué, et déjà l'on parle d'ouvrir *une* » *souscription nationale* à son profit. » Nous conseillons aux dignitaires de l'Université, qui rédigent et inspirent le *Journal des Débats,* de se placer en tête de la liste. M. Ronge est certainement un ami de plus que le monopole se connaît dans le monde; et si ce prêtre catholique vient habiter la France, il pourra reconnaître par une marque de confiance flatteuse la générosité universitaire; car il pense et il écrit comme tant d'autres prêtres, adversaires de la hiérarchie romaine, qui ont fini par devenir pères de famille.

Prêtre catholique! en voyant ce titre au bas d'une invective lancée contre les catholiques, le *Journal des Débats* ne se sent pas d'aise. Un pareil scandale a toujours le don de le surprendre et de le ravir. En effet, le sacerdoce catholique est quelque chose de si auguste et de si saint, de si justement vénéré, qu'on s'étonne chaque fois qu'on le trouve aux mains d'un misérable. Cepen-

dant l'histoire la plus moderne est pleine des noms de ces prêtres catholiques, traîtres à leur caractère sacré, qui sont devenus les types effrontés de tous les vices et de tous les crimes. L'Église les chasse et la philosophie les ramasse. *On faisait de bons réformés*, dit Bossuet, *de tous les mauvais prêtres*. L'éclectisme sait aussi les utiliser. Tel qui les eût injuriés fidèles à leurs sublimes devoirs, les accueille dégradés, leur fait fête et se montre prêt à ne plus jurer que sur leur parole; comme si ces répugnants transfuges apportaient toute la force du catholicisme aux amis nouveaux chez lesquels ils vont étaler la lèpre qui les a fait bannir. Le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats* ne comprennent pas que la synagogue ait laissé Judas se pendre; pour eux, ils en auraient fait un professeur.

Les voilà donc fortifiés du concours de M. Jean Ronge! Eh bien! qu'ils en usent, qu'ils le fassent travailler! Et si, dans quelques années, le vénérable Évêque de Trèves veut exposer de nouveau à la vénération des peuples le vêtement que le Sauveur du monde a porté, ils verront les pieds de six cent mille pèlerins déchirer dans la boue, sans même y prendre garde, les pamphlets de l'apostat.

LA PRESSE STIPENDIÉE EN ALLEMAGNE.

4 décembre 1844.

Il existe en Allemagne un certain nombre de journaux mal famés, protestants en apparence, rationalistes en réalité; les uns absolutistes, les autres révolutionnaires; tout à la fois subventionnés et censurés; doubles renégats, dont la principale besogne semble être de corrompre le Pouvoir qu'appuient leurs plumes vénales, et de déshonorer le peu de liberté qu'on leur permet. D'accord avec les chambellans qui les soudoient, d'accord avec les censeurs qui les mutilent, ils tâchent de se venger de leur abaissement devant les hommes en insultant sans cesse la Religion et Dieu. Symptôme de dégradation profonde! car, dans les pays despotiques, la Religion est le frein du maître, la garantie et l'honneur du sujet. De quelque droit que le privent les lois sous lesquelles il est né,

l'homme qui croit et qui prie n'est pas esclave; sa foi l'élève au-dessus des misères de sa condition. Il est soumis à la volonté de Dieu plus qu'au bon plaisir du maître; il a, dans sa conscience, un domaine libre et comme un fort inexpugnable, d'où il règne à son tour sur les oppresseurs. Là, il conserve sa dignité de créature de Dieu, pourvue d'une âme immortelle; là, il se réfugie, noble et fier, digne du sort meilleur qu'il attend et qu'il saura conquérir. La liberté sera sa récompense, parce qu'aimant Dieu, captif en quelque sorte avec lui, il aime et doit aimer la liberté. Ses efforts, pour y atteindre, soutenus par l'énergie du devoir, seront généreux, persévérants, irrésistibles. Comment le vaincre? On l'opprime, mais on ne le dégrade pas; on le traîne devant les tribunaux, mais sa parole passe à travers les gardes du prétoire et lui rallie des soutiens; on le jette dans les fers, mais il y apprend à haïr l'injustice, à aimer davantage la liberté; si l'air des cachots pèse sur les poumons, il rend pourtant la voix plus sonore. Certes, l'Irlandais a été assez emprisonné, assez ruiné, assez égorgé : il a aimé Dieu et la liberté, et voilà qu'il est libre. Nous voudrions que les feuilles protestantes d'Allemagne pussent nous dire à quelle époque et de quelle manière elles espèrent procurer le même avantage à leurs lecteurs, dont elles s'efforcent d'accroître les préjugés et les erreurs contre la religion qui fait aujourd'hui le salut de l'Irlande.

Que les princes détestent une doctrine qui, hors de leur charge, les fait descendre au niveau des autres hommes et leur impose, dans l'exercice de la souveraineté, des règles sévères et connues de tous, nous le concevons; qu'ils perpétuent entre protestants et catholiques

ces ferments de désunion dont Luther a pour longtemps infesté la patrie allemande, c'est leur intérêt; mais que les sujets, partageant cette pensée, se disent : Le maître n'a point de Dieu, nous n'en aurons point; nous sommes désunis, et nous voulons l'être ! voilà le chef-d'œuvre de la tyrannie et la merveille de l'abjection humaine. On ne sait de quel nom caractériser les écrivains qui viennent, au milieu d'un peuple divisé, fortifier des erreurs faites pour y éterniser la division et pour enlever du cœur des souverains jusqu'au moindre reste du respect avec lequel Dieu leur ordonne de gouverner le monde.

Le *Journal de Francfort*, subventionné par la Prusse, pousse avec une brutale ardeur cette guerre qui ranime d'antiques griefs entre l'Allemagne protestante et l'Allemagne catholique. — Depuis l'exposition de la Sainte Robe de Trèves, il verse l'injure à l'Église romaine; et, pour rajeunir un peu les odieuses vétustés de la polémique protestante, il aide son pauvre génie des arguments de nos pauvres journaux français. A ses yeux, tout prêtre catholique est un Jésuite, le catholicisme s'appelle le *Jésuitisme*, et là-dessus le lourd libelliste se donne carrière, relevant nos haillons universitaires d'ornements germaniques dans le goût que voici : un de ses derniers numéros applique aux Jésuites les aimables qualifications de *peste*, de *choléra*, de *nid de dragons*, etc., etc. Sa Majesté prussienne en a pour son argent.

Ces dragons, du reste, font une étrange peur aux papes du protestantisme allemand; le même *Journal de Francfort* nous en fournit une preuve singulière. Dans un coin de la Saxe, à Annaberg, le vicaire apostolique de Leipsick consacre une église nouvelle sous l'invocation

de saint Ignace et de saint François Xavier. Aussitôt la population protestante (celle qui est éclairée) s'émeut; la représentation communale est convoquée en séance publique, et un M. Haustein propose à ses collègues d'inviter le dépositaire du pouvoir exécutif à faire une enquête pour constater les relations qui peuvent exister entre les Jésuites et les prêtres présents à la consécration de l'église d'Annaberg; demandant en outre que, si la suspicion de jésuitisme élevée contre ces prêtres se trouve confirmée, le magistrat en fasse son rapport, afin qu'il soit procédé contre eux. Car, observe le digne M. Haustein, l'Église, honorant des saints Jésuites, approuve sans doute leurs principes, et ceci est grave. Il ne s'agit plus d'une différence de foi entre protestants et catholiques : il s'agit de prévenir des troubles, des crimes, des choses affreuses que les prêtres catholiques voudraient commettre sous prétexte de pratiquer la religion. Changeant ensuite de manière, et passant au style de nos hommes d'État, M. Haustein présente des considérations supérieures. « Il n'en veut nullement, dit-il, au catholicisme; il est au contraire animé en sa faveur d'un zèle extrême; mais combattre le jésuitisme, ce n'est pas se mettre en hostilité contre l'Église catholique, c'est lui rendre service et préserver nos frères catholiques d'un venin qui les menace tout particulièrement. » Argument sans réplique, qui entraîne l'unanimité du conseil. Voilà donc le magistrat d'Annaberg mis en demeure d'examiner la nouvelle église, pour décider si elle est jésuite ou si elle ne l'est pas. Il y a bien à parier qu'elle l'est, remarque le correspondant du *Journal de Francfort :* « Ce qui le prouve, ce sont deux » *bouleaux* plantés à l'entrée de l'édifice, et deux niches » disposées au-dessus de la porte principale, *sans doute*

» pour recevoir les statues d'Ignace et de Xavier ! » M. Sue regrettera vivement que la municipalité d'Annaberg n'ait pas cru devoir révéler au public les rapports mystérieux qui existent entre le jésuite et le bouleau.

Assurément, le Conseil municipal d'Annaberg est bien ridicule ; mais n'y a-t-il pas aussi quelque chose d'admirable dans cette grotesque frayeur ? L'ombre d'un jésuite, le nom d'un jésuite font pâlir l'allemand protestant et philosophe. Ses universités, ses gros livres, ses penseurs gorgés de bière qui nient l'existence de Dieu, son peuple abaissé qui ne s'en occupe plus, la force, l'intérêt, le fanatisme anti-catholique des gouvernements, rien ne le rassure. Effacez le nom des Jésuites mystérieusement attaché à ces murailles, comblez ces niches où l'image d'un jésuite pourrait être placée, arrachez ces bouleaux que des jésuites ont peut-être plantés, sans quoi tout est perdu ! le libre examen ne peut nous sauver, nos chaires seront impuissantes, le pape va mettre la main sur nous.....

Ah ! s'il est vrai que ce soient là les dernières ressources de l'hérésie ; si les passions anti-religieuses qu'elle a soulevées, laissant maintenant les âmes dans cette torpeur maladive qui suit l'ivresse, ne peuvent plus la défendre contre la vérité ; si elle est réduite à s'enfermer dans une muraille de silence, elle ne violentera pas longtemps les instincts de l'humanité qui veulent un Dieu ; non-seulenent les Jésuites franchiront la faible barrière qu'elle leur oppose, mais elle verra ses sectateurs aller au-devant d'eux, se jouant de la coalition formée pour les retenir entre les chambellans et les journalistes, entre la livrée des cours et la livrée des rues, plus mauvaises l'une et l'autre que leurs maîtres.

PASCAL-COUSIN ET PASCAL-FAUGÈRE.

21 décembre 1844.

Ces deux Pascal ne s'entendent point et menacent d'occuper le public de leurs discords. Il s'agit de savoir qui est le vrai Pascal, d'un que M. Cousin a inventé, et d'un autre que M. Faugère a ressuscité. Le Pascal-Cousin ne ressemble point à celui de tout le monde ; c'est un sceptique. On se souvient du bruit que fit la découverte. Quoi ! ce puissant apologiste de la Religion, cet écrivain dont les fragments s'échelonnent, tout épars et tout brisés qu'ils sont, comme un escalier de montagnes entre la terre et les cieux ; ce porteur d'amulettes, ce rare génie, ce rude chrétien, c'est un sceptique ? — Vous m'en voyez tout étonné, répondait M. Cousin ; mais la chose est telle. Entre ces montagnes, il y a des vallées sombres, des

gouffres où le doute séjourne. — Allons donc ! s'écriait irrespectueusement le public, voici le livre des *Pensées*, et le doute n'y paraît pas. — C'est que vous n'avez pas, reprenait M. Cousin, le livre des *Pensées*. Moi seul je le possède : il m'a coûté gros, mais enfin je le tiens, et je ne regrette point mes peines. Les *Pensées* ont été retouchées par les jansénistes, effrayés du tort que le scepticisme de Pascal leur allait faire. Ils ont raboté le style, et c'est leur moindre méfait; ils ont caché, déguisé, comblé ces gouffres où le doute se montrait à nu; ils nous ont enfin donné un Pascal expurgé qui n'est plus reconnaissable. Mais moi, dans mon zèle pour les lettres, pour Pascal et pour la philosophie, j'ai consulté les manuscrits autographes, conservés par bonheur; je les ai lus à grand renfort de bésicles, et voici ma conquête : je vous restitue Pascal; je vous le restitue sceptique.... et même amoureux. Le *Discours sur les passions de l'amour* prouve que le grand philosophe aima une grande dame; je n'en sais pas la suite. Quant au scepticisme, je vous le fais toucher en vingt endroits. Voyez seulement celui-ci, où Pascal déclare que, pour croire, il se faut abêtir. Qu'en dites-vous? Du reste, ne vous affligez point. Si Pascal n'est désormais qu'un chrétien douteux, il est plus que jamais un merveilleux philosophe.

De grandes contestations s'élevèrent. On se battit autour du manuscrit de Pascal comme autour du cadavre d'Hector. M. Libri soutint avec zèle la thèse de M. Cousin; beaucoup d'autres insultèrent par leurs louanges le grand Pascal passant à l'ennemi. Mais de vaillants et habiles champions firent efforts pour maintenir Pascal dans l'Église. Le *Correspondant* publia de très-beaux articles de M. Foisset, qui, malgré les découvertes de M. Cousin,

maintinrent au moins provisoirement l'auteur des *Pensées* sur son piédestal catholique. On avait comme un vague soupçon que M. Cousin pouvait se tromper.

Durant cette bagarre, un jeune écrivain, esprit honnête, sérieux, quoiqu'un peu indécis peut-être, étudiait à son tour les autographes de Pascal, se livrait à des recherches patientes et vraiment pieuses, compulsait, comparait, fouillait les bibliothèques, faisait des voyages, pénétrait dans la froide demeure, j'ai presque dit dans le tombeau du dernier janséniste de roche qui fût encore sur cette terre, gagnait l'amitié du bon homme par une certaine teinte d'anti-jésuitisme, et finalement, en obtenait des documents précieux. Que de labeurs ! que de veilles ! que de soins ! Enfin, il en vient à son honneur. Il avait tout dépisté, tout trouvé, tout collationné, tout mis en ordre ; le Pascal-Faugère parut.

Nous ne voulons rien préjuger sur cette édition ; mais, dès à présent, nous pouvons dire que, du moins, Pascal s'y présente au complet, dans un ordre satisfaisant. Ce qui avait besoin d'être éclairci l'a été, souvent avec bonheur. Nécessairement, la critique aura beaucoup d'éloges pour un travail si sincère et si généralement bon.

Le public lettré lut avidement l'édition de M. Faugère, et fut à peu près unanime pour penser que M. Cousin n'avait pas étudié les manuscrits, ou s'était laissé tromper par la mauvaise écriture de Pascal. Ses meilleurs amis lui en laissèrent voir quelque chose ; M. Sainte-Beuve, entre autres, lui présenta, dans la *Revue des Deux-Mondes*, de l'air le plus cordial, un véritable bouquet, d'orties.

Rien, en effet, ne ressemble moins au Pascal-Cousin que le Pascal-Faugère, qui est le vrai. Chez M. Cousin

Pascal ne sait pas où il en est. C'est un pyrrhonien, mais un pyrrhonien si parfait, qu'il doute même s'il est pyrrhonien, qui accroche son puissant esprit aux amulettes, qui s'*abêtit*, enfin, pour croire et se procurer dans cette foi bête un peu de repos. Dans le Pascal-Faugère, —Pascal intégral, Pascal pris sur le fait, qu'on voit écrire et dont on lit jusqu'aux ratures, — la foi la plus carrée éclate, et déborde. L'on se demande si ce grand homme eut jamais dans l'esprit la moindre ombre du doute qui a traversé tant d'autres belles intelligences, d'ailleurs victorieuses et croyantes à force de génie, comme l'enfant croit à force d'ignorance et de candeur. Tout, pour le vrai Pascal, est point de départ pour arriver à la foi : un atome d'instinct qu'il saisit dans l'homme devient, qu'on me passe le mot, comme un tremplin d'où ce vigoureux penseur et ce plus vigoureux croyant prend son élan magnifique vers l'éternelle et universelle vérité. Et cela est tout simple : c'était le plan de Pascal; il voulait prouver Dieu et la révélation par la connaissance de l'homme, créé de Dieu pour connaître et pour aimer Dieu; déchu, mais relevé, mais racheté par ce Dieu plein de miséricorde, mais replacé par les célestes clartés de l'Évangile sur sa route perdue depuis Adam. Ce plan exclut le doute : il n'a pu être conçu que dans une intelligence pleinement convaincue, je dirais presque terrassée par les vérités absolues de la foi. Pascal, ramené à la religion non des voies du doute, mais des voies de la chair, s'est appliqué à l'étude de soi-même, la plus digne étude du génie, étude obligée du chrétien. Il s'est pénétré, il s'est analysé et s'est parfaitement connu. Jusque dans les moindres vestiges de son être, il a senti de quelle main il était l'œuvre; de quels maux cette œuvre,

parfaite à l'origine, était faussée; quels remèdes divins combattaient, soulageaient, guérissaient ces maux, inguérissables à tout l'art de l'homme. Il ne parle pas comme celui qui cherche, mais comme celui qui sait. Et qu'a-t-il à chercher? Lorsqu'il s'est mis à son livre, il avait trouvé depuis longtemps! Il s'était retiré du monde, il priait et faisait pénitence, et méprisait profondément la philosophie, c'est-à-dire la recherche de la sagesse et de la vérité par les seules forces de la raison humaine. La plus adroite philosophie, à son gré, n'était que le doute des pyrrhoniens; en d'autres termes, l'ignorance des hommes qui philosophaient avant l'Évangile, la folie de ceux qui, depuis l'Évangile, *raisonnent* encore comme si l'Évangile n'existait pas, employant leur inutile intelligence à créer une nuit factice où ils vont décrire de vains problèmes : *Toute la philosophie ne vaut pas une heure de peine.* Est-ce l'arrêt d'un sceptique?

Mais le même homme a dit : *Prenez de l'eau bénite, et faites dire des messes,* etc. *Naturellement, cela vous fera croire et vous abêtira.* — Est-ce donc la parole d'un croyant?

Oui, certes! c'est la parole d'un croyant; et tout chrétien intelligent s'est amusé du contre-sens que M. Cousin a commis en y lisant l'aveu d'une raison effrayée, qui s'abdique pour conserver la foi. Pascal, en vrai catholique et en vrai philosophe, dit à l'orgueil humain, fatigué de n'arriver qu'au doute, de renoncer à ses ténébreux systèmes, de s'humilier et de prier, afin que la grâce, secondant cette part meilleure de sa raison qui lutte encore pour la foi, la fasse triompher. Si c'est là *s'abêtir* dans la force grossière du mot, quiconque se met à genoux pour adorer un Dieu qu'il ne voit pas;

quiconque, sur un commandement de ce Dieu, ou de son Église, ou d'un de ses ministres, dompte une passion, abjure une volupté, immole un intérêt, quiconque fait cela est bête, et il n'y a pas d'autre moyen d'être chrétien. Lorsqu'un incrédule qui dit vouloir ne plus l'être demande le moyen de parvenir à la foi, nous lui répondons souvent. « Abêtissez-vous. Vous êtes trop orgueil- » leux encore, et Dieu ne se révèle qu'aux humbles; » donc, priez, prenez de l'eau bénite, faites dire des » messes, abêtissez-vous ! » Et comme nous doutons qu'il consente à faire dire des messes, nous en faisons dire pour lui. Nous osons plus: nous lui proposons de porter la médaille miraculeuse, une petite pièce de métal sur laquelle est l'image de la sainte Vierge. Quoi de plus bête? Cependant nous avons plus de confiance en cette eau bénite, en cette messe, en cette médaille qu'en tous nos raisonnemens; je ne parle pas de ceux que nous faisons nous-mêmes et qui pourraient n'être pas très-forts, mais de ceux que nous empruntons à Fénelon, à Bossuet, aux Pères de l'Église, aux plus fiers et aux plus raisonnables génies qui aient lui dans l'humanité.

Or, l'expérience prouve que nous faisons bien de conseiller ces pratiques. Pourquoi? parce qu'au moyen de la pratique, le néophyte fait un acte d'humilité. C'est lui-même alors, ce n'est plus notre zèle tout seul qui agit pour son salut: il remporte librement un premier triomphe sur son orgueilleuse raison, et Dieu, qui nous connaît trop pour nous demander beaucoup, daigne se contenter de ce peu de chose. Il amollit ce cœur jusqu'alors de bronze, il fléchit cet obstiné; et, par un miracle aussi grand que tous ceux de l'Évangile, le raisonnement y pénètre, le jour s'y fait. Voilà comment on se convertit.

Certes ! je n'userais pas d'une autre recette envers M. Cousin lui-même, malgré la légitime répugnance qu'un homme de tant d'esprit doit éprouver à la seule pensée de s'abêtir. S'il voulait devenir bon catholique, je lui dirais : Laissons vos systèmes, qui sont trop savants pour moi, et quelquefois même pour vous; allons prier la sainte Vierge, faisons dire des messes, récitons le chapelet; demandons la foi sans cesse et le plus humblement possible ; c'est là ce qu'il faut faire. Si vous persévérez, je vous promets, en retour de votre génie, l'abêtissement de Pascal.

Ce sens incontestable du mot *abêtir* se trouve parfaitement établi dans l'édition de M. Faugère, par une note très-claire du jeune éditeur, et surtout par une foule de pensées exhumées du manuscrit autographe. Quelques-unes sont douces et tendres comme une page de l'Imitation; toutes respirent une foi d'apôtre et sont d'une merveilleuse énergie. La pensée de Pascal est belle dans ses langes, comme celle de Bossuet dans son flottant manteau. On ne s'explique les scrupules des jansénistes qu'en se rappelant la sécheresse de leur froide littérature; on ne se rend compte de l'erreur de M. Cousin, d'une part, qu'en songeant combien il a peu de sens religieux, de l'autre, qu'en apprenant avec quelle légèreté il a feuilleté les manuscrits.

Naturellement, le Pascal-Faugère ne plut pas à M. Cousin ; il était trop humiliant pour le philosophe. Le bruit en courut dans le monde, et l'on s'attendit à quelque affaire. Cependant les journaux de M. Cousin gardèrent le silence; les autres le ménagèrent en rendant compte de la nouvelle édition, et l'on crut que le chef de l'éclectisme passait condamnation sur ses bévues, de

telles mésaventures n'empêchant personne d'arriver au ministère et à la grande maîtrise de l'Université.

Mais il entre aussi quelque fiel dans la grande âme des philosophes, et quand ce fiel est entré, il tient. Un philosophe ne pardonne pas, surtout lorsqu'il a tort. Ce mois-ci, le *Constitutionnel,* qui chérit en M. Cousin l'un des plus fidèles amis de M. Thiers, publia contre le Pascal-Faugère un article injuste, injurieux et particulièrement imprégné de rancune. Auteur inconnu, patron facile à deviner! Quel intérêt avait le *Constitutionnel* à déchirer ce jeune homme, qui a rendu un si beau service aux lettres, à la philosophie et à Pascal, l'ennemi des Jésuites? L'article laissait d'ailleurs passer un bout d'oreille d'une longueur extrême : on accusait M. Faugère d'avoir travaillé sous les ordres de M. Villemain (qui l'a, en effet, encouragé, et qui a bien fait), pour dénigrer M. Cousin! Il y a une réponse de M. Faugère adressée au *Constitutionnel,* mais non publiée par lui. Ces honnêtes journaux n'aiment pas à laisser parler les personnes qu'ils calomnient. M. Faugère apprécie le Pascal-Cousin.

« L'auteur anonyme de l'article m'accuse d'abord de » plagiat. Suivant lui, par exemple, l'ordre que j'ai » mis entre les nombreux fragments écrits par Pascal » pour son apologie de la Religion est calqué sur le plan » de M. Cousin. Cette assertion est tout le contraire de » la vérité; la vérité est que le livre de M. Cousin ne » m'a été d'aucun secours. Son mérite a été d'avoir dé- » montré la nécessité d'une nouvelle édition des *Pensées.* » Il a détruit l'ancienne édition; mais qu'il ait levé les » difficultés nombreuses du travail qu'il avait rendu » nécessaire, c'est ce que je ne puis nier avec toute con-

» viction. Une étude approfondie des textes m'a prouvé
» que je me serais égaré à chaque instant en prenant le
» livre de M. Cousin pour guide. Avant d'être entré
» dans ce travail, j'ai cru, je l'avoue, que le mémoire
» de M. Cousin devait être comme une sorte de manuel
» à l'usage de ceux qui entreprendraient l'édition vraie
» des *Pensées;* je fus bientôt détrompé. M. Cousin, qui
» s'était élevé avec un si grand luxe d'indignation contre
» les altérations des premiers éditeurs, a commis à son
» tour de graves infidélités en suivant la copie partielle
» du manuscrit autographe, au lieu d'étudier ce manus-
» crit même. En ce qui concerne particulièrement l'ordre
» d'une nouvelle édition, il n'y a aucune indication sé-
» rieuse dans le mémoire de M. Cousin, et il ne pouvait
» pas même y en avoir; car, avant de songer à trouver cet
» ordre, il fallait avoir étudié tous les manuscrits et sur-
» tout avoir déchiffré l'autographe dont M. Cousin n'avait
» réellement connu qu'une partie, etc.

Depuis que cette lettre est écrite, M. Cousin a annoncé une nouvelle édition de son livre, et il n'est pas douteux qu'il ne profite beaucoup du travail de M. Faugère pour les nombreuses corrections qu'exige le sien ; il avoue déjà une de ces corrections, qui n'est pas sans importance : Pascal ne sera plus sceptique en religion.. il ne le sera qu'en philosophie. C'est là que M. Cousin borne désormais sa thèse; elle n'est pas nouvelle et trouvera moins de contradicteurs que la première. Il n'a, dit-il, jamais voulu prouver autre chose. Alors, pourquoi cette grande colère du *Constitutionnel* contre le Pascal-Faugère, colère que M. Cousin lui-même laisse très-amplement percer? Si le Pascal-Cousin n'est plus sceptique qu'en philosophie, le Pascal-Faugère ne dé-

nigre M. Cousin que comme lecteur de manuscrits *mal habile ou inattentif*, et c'est peu de chose. Oui, mais maintenant que l'auteur des *Pensées* est bon chrétien, M. Cousin entend prouver qu'il est petit philosophe, et voilà par où le Pascal-Faugère va mortifier le nouveau Pascal-Cousin.

Attendons cette nouvelle édition, et, en l'attendant, constatons que, soit légèreté, soit mauvaise foi, M. Cousin n'a su ce qu'il disait dans la première. Conclusion assez naturelle de tout débat où l'éclectisme est engagé.

LES RELIGIEUSES D'AVIGNON.

23 décembre 1844.

Il y a beaucoup de religieuses en France, et personne n'ignore le bien qu'elles y font. Vouées au service de toutes les infortunes, ces pieuses filles, la fleur des familles chrétiennes, donnent l'exemple de toutes les vertus et de tous les dévoûments. Elles sont au berceau de l'enfant, au chevet du malade, dans les écoles, dans les chaumières, dans les missions; leur charité ne recule devant aucune misère, accepte tous les dégoûts, affronte toutes les fatigues, invente tous les jours un nouveau moyen de servir Dieu et les pauvres. Jamais, peut-être, spectacle si beau ne fut donné dans le monde; jamais la femme chrétienne ne jeta un éclat si magnifique : ce n'est plus la paix du cloître qu'elle cherche, c'est

le travail de l'apostolat qu'elle demande et qu'elle accomplit avec un incomparable zèle. Ainsi la veuve, pour nourrir sa famille, entreprend des œuvres d'homme, et de ses faibles mains, fortifiées par l'énergie d'un cœur de mère, elle cultive le rude champ de son époux.

On sait donc ce que font les religieuses, et il est impossible de ne le pas savoir, car elles sont partout. On sait aussi quelle est leur récompense, et il est encore impossible de ne le pas savoir, car on les maltraite, on les tourmente et on les persécute à peu près partout. Tantôt c'est le Gouvernement lui-même, dont l'inexplicable folie s'applique à les chasser des hôpitaux militaires, des hospices civils, des établissements d'aliénés; tantôt ce sont des Municipalités, mues par quelques hommes trop assurés des connivences de l'autorité supérieure, qui, foulant aux pieds l'intérêt de la morale et celui des pauvres, méprisant même les lois, font une guerre lâche et sans merci à ces saintes filles, contre lesquelles, non contents de les poursuivre par d'indignes abus de pouvoir, on sait encore ameuter la basse fureur des journaux.

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'affaire des Dames du Bon-Pasteur de Sens, qui auraient pu poursuivre devant les tribunaux le maire de cette ville, coupable de violation de domicile, et qui lui ont fait grâce pour ne pas s'attirer de nouvelles avanies; ils se rappellent l'affaire des Carmélites de Tulle, persécutées parce qu'il a plu au *Journal des Débats* de les calomnier; celle des religieuses de Notre-Dame-Auxiliatrice, dénoncées par M. Robinet, etc., etc; l'odieuse affaire des hospitalières d'Avignon est encore pendante, et chaque jour y ajoute des détails plus scandaleux.

On sait que le maire d'Avignon, soutenu par le Préfet

et par le Ministère, veut chasser ces Dames de l'hôpital qu'elles desservent depuis deux cents ans; que la majorité du Conseil municipal, connaissant leur zèle et leur économie, veut les conserver; que la population tout entière les aime et les honore; que, parmi elles, plusieurs appartiennent aux familles les plus honorables du pays; que, pour arriver au but qu'ils se proposent, leurs ennemis les ont ignoblement calomniées; qu'on a été jusqu'à les accuser d'avoir mis elles-mêmes le feu à leur couvent; que, l'incendie ayant été accompagné de vol, on n'a que fort peu recherché les auteurs du crime, sans doute parce qu'il faut admettre que, après avoir voulu se brûler, les religieuses ont bien pu aussi se voler.

Tout cela n'est rien! A ces faits acquis, une lettre publiée par la *Quotidienne* en ajoute d'autres, tellement hideux que nous refuserions d'y croire, s'ils n'étaient attestés par un témoin devant qui le doute n'est plus possible.

On se souvient qu'une des religieuses était atteinte de folie, et que cette circonstance fut une source de calomnies contre les autres.

On commença par dire que l'infortunée, objet des soins tendres et constants de ses sœurs, était victime de leurs mauvais traitements. On ajouta ensuite que sa situation était le résultat d'un accouchement clandestin; et, quand on eut accrédité cette turpitude, on s'occupa d'en acquérir la preuve. Alors, le médecin des aliénés, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, assisté de deux de ses aides, manda la supérieure de l'hospice, la contraignit de déshabiller complétement cette pauvre fille, et pendant que la supérieure, le visage tourné contre la muraille, sanglottait, le front caché dans ses mains, ces trois

hommes, le médecin et ses acolytes, ne voyant dans ce désespoir de la pudeur que l'aveu de la honte, riaient, plaisantaient et se livraient aux plus abominables investigations !

Cette brutalité immonde n'ayant pas produit ce que l'on cherchait, on imagina autre chose; car nous n'en avons pas fini.

Il y avait à Avignon un de ces sorciers d'à présent, qu'on rencontre à peu près partout, qui spéculent sur la crédulité des esprits forts avec autant de succès que les tireurs de cartes sur l'imbécillité de la dernière canaille; un *magnétiseur,* enfin. On alla le trouver, on le mit au courant; il questionna une drôlesse qu'il mène avec lui, et celle-ci déclara que les religieuses n'en étaient pas à leur coup d'essai; que plusieurs avaient été mères; que, pour se débarrasser de leurs enfants, elles les avaient jetés, soit dans le puits de l'hôpital, soit dans les fosses d'aisance; et qu'elles en avaient enterré aussi un grand nombre dans un coin du jardin. On demanda encore à la somnambule si elle pourrait désigner l'endroit : elle l'indiqua.

L'avis fut aussitôt transmis à l'autorité; et, ce que l'on ne peut croire, l'autorité, qui n'a fait que de légères recherches pour découvrir les incendiaires, l'autorité qui devait s'emparer du magnétiseur et de la somnambule pour leur demander compte de leur diffamation, l'autorité, disons-nous, mit immédiatement ses agents sur pied pour chercher les squelettes d'enfants enterrés dans le jardin! Le 10 du présent mois de décembre, un commissaire de police, accompagné de tout le personnel nécessaire, s'est transporté à l'hôpital. Il a fait immédiatement, devant lui, nettoyer le puits, vider les fosses,

fouiller tout le jardin. Et comme l'opération n'avait pas pu se terminer le jour même et qu'on craignait sans doute que les religieuses, pendant la nuit, ne fissent disparaître les squelettes, le commissaire a couché avec ses agents dans la maison !

Là s'arrêtent les détails donnés par la *Quotidienne*. Qui sait ce que nous apprendrons encore, quand ce tissu d'horreurs sera pleinement déroulé ! Notre main tremble, et nous ne savons comment exprimer les sentiments que soulèvent en nous tant d'infamies. Quoi ! c'est là ce que l'on fait en France, aujourd'hui, contre des femmes, contre des sœurs de Charité, contre des vierges à qui l'on ne reproche au fond que l'éclat et l'influence de leurs vertus ! C'est à de telles abjections que l'on descend ! Quelle génération stupidement lâche et féroce est donc sortie des flancs maudits de l'athéisme légal ? Que feraient donc de plus ces persécuteurs idiots, s'il leur était permis d'égorger ? Et parmi eux nous voyons un ministre, un professeur de littérature : M. Villemain, ministre intérimaire de l'Intérieur pendant l'absence de M. Duchâtel, a profité de son pouvoir de quelques jours pour approuver l'arrêté administratif qui a légalisé d'avance ces excès sans nom ! Il est moralement du nombre de ceux dont la main brutalement impudique a déchiré devant une vierge les vêtements deux fois saints d'une insensée et d'une épouse de Jésus-Christ ! Qu'il en boive la honte à la face de toute l'Église catholique, à la face de nos Évêques, protecteurs des vierges sacrées, à la face du Souverain Pontife, leur père, aux pieds duquel nous jetons le poids de notre douleur.

Mais qu'importe aux auteurs de ces attentats ! Nous venons de faire connaître leurs actes ; nous connaissons

quelque chose de plus monstrueux : c'est l'encouragement que leur donne la presse libérale à peu près tout entière. L'article de la *Quotidienne* a paru hier; aucun journal n'en parle ce matin ! Il y a des passions qui acceptent la solidarité de ces excès sauvages. Nous voyons tous les jours vingt journaux prendre, au nom de la liberté et de l'humanité, la défense d'un aventurier ou d'un bandit qui s'insurge, l'escopette à la main, sur les grands chemins d'Espagne ; pas une voix ne s'élève pour défendre contre les persécutions d'un Pouvoir bien affermi quelques femmes dont ses agents veulent ternir l'honneur, et qu'il serait moins cruel de plonger dans les cachots. Pour quelques-uns même, c'est trop peu de ne pas les défendre : ils se mettent d'accord avec la police, et ils la secondent à force de calomnies.

Nous livrons ces faits aux méditations de tous les catholiques de France ; il faudrait désespérer de les voir jamais libres et douter même de la sincérité de leur foi, si de tels exemples ne leur prouvaient pas, mieux que nos constantes exhortations, l'obligation absolue, l'obligation de conscience où ils sont de prendre activement part à la vie politique, qui seule leur fournira le moyen de prévenir ou de réprimer les persécutions, les avanies, les opprobres et les dangers de tous genres dont sont menacées les communautés religieuses, et avec elles les bonnes œuvres, qui ne sont possibles que par elles. Non-seulement, en restant dans leur apathie, les catholiques exposent leurs filles et leurs sœurs à tous les outrages dont on vient de lire le hideux récit, mais encore ils trahissent les pauvres, les malades, les abandonnés, tous ceux dont Dieu leur a commis le soin. C'est pour protéger ces orphelins de la grande famille, que nous en

sommes les aînés; c'est pour étendre sur l'Église et sur la charité le bras puissant de la loi, que nous sommes citoyens d'un pays libre. Que signifieront devant Dieu nos froides aumônes, quelle qu'en soit l'abondance, lorsque, sous nos yeux, le dernier agent de police peut, armé seulement du fetfa d'un visir de préfecture, abattre dans la boue la sœur de Charité? En quoi nous distinguons-nous alors de ce Gouvernement insensé sur lequel nous pourrions agir? Nous ne sommes qu'une seconde et plus lâche espèce de persécuteurs! Les autres ne font qu'obéir à leurs pasions; nous trahissons notre sang et nos devoirs! Que les catholiques donc acceptent la leçon qui leur est faite et qu'ils en profitent: qu'ils votent partout, que partout la condition de leur vote soit la reconnaissance absolue, le respect scrupuleux de la liberté religieuse. Avec la Charte et la presse, nous serons assez forts contre des ennemis que nous gagne d'avance leur ambition.

UN POEME DE M. HENRI HEINE.

22 décembre 1844.

I. La *Revue de Paris* donne la traduction d'un petit poème politico-fantastique qui produit en ce moment, dit-elle, une vive sensation dans toute l'Allemagne. L'auteur est un juif devenu protestant, dont la réputation d'homme d'esprit et d'écrivain habile, fort grande au-delà du Rhin, est justifiée même en France. Voyons donc ce qui préoccupe tant cette grave Allemagne, et où en sont les gens d'esprit..... Voyons, autant du moins que nous pourrons voir! La *Revue de Paris* avertit qu'elle a traduit fidèlement, « malgré la hardiesse de certains passages. » Certains passages, en effet, sont hardis! L'auteur conte gracieusement ce que peut dire et faire un juif d'esprit qui a trop soupé, et il est hardi

comme le vin. Du reste, grand patriote, exilé, détesté des souverains germaniques autant qu'admiré de tout Allemand pourvu de raison pure. Le dessein le plus généreux lui met la plume à la main : il veut, si nous en croyons sa préface, que l'Allemagne s'unisse à la France pour la dépasser dans le domaine de l'action, comme déjà elle la dépasse dans le domaine de la pensée.

Afin que cette haute pensée allemande atteigne ses dernières conséquences, lesquelles ne sont pas médiocres, il s'agit « de détruire le servilisme jusque dans » son dernier recoin, le ciel; de délivrer de sa misère » Dieu, qui habite la terre sous la forme humaine; de » devenir les sauveurs de Dieu; de rendre sa dignité » au peuple déshérité, au génie raillé, à la beauté prô- » fanée, comme nos grands maîtres l'ont dit et l'ont » chanté. » Quand ce court programme sera écrit sur la bannière allemande, le poète, qui présentement en méprise assez les couleurs, « versera pour elle, sans hésiter, » le plus pur de son sang, » et l'on verra des événements merveilleux : « L'Alsace et la Lorraine, la France » et l'Europe, seront à l'Allemagne, le monde entier » sera allemand. » L'auteur « pense souvent à cette domi- » nation universelle de l'Allemagne, lorsqu'il se promène » avec ses rêves sous les chênes de sa patrie. » Ce morceau sent le Quinet, il faut l'avouer; mais les poètes, de quelque esprit qu'ils soient doués, ne réussissent pas toujours dans les préfaces; — et puis, peut-être qu'en allemand c'est très-beau.

Le poème est en forme de journal de voyage; on y sent l'influence française et la lecture attentive du *Charivari*.

Au premier relais, le poète entend une petite fille qui

chante « la vieille chanson des renoncements, ce dodo » des cieux, avec lequel on endort, lorsqu'il pleure, le » peuple, ce grand enfant. » La chanson l'émeut et lui semble bête. Il en chante une qu'il dit plus nouvelle, et qu'il trouve meilleure :

« O mes amis ! nous voulons sur la terre établir le royaume des cieux.

» Nous voulons être heureux ici-bas, et ne plus être des indigents; le ventre paresseux ne doit plus dévorer ce qu'ont gagné les mains laborieuses.

» Il croît ici-bas assez de pain pour tous les enfants des hommes; les roses, les myrtes, la beauté, le plaisir et les petits pois ne manquent pas non plus.

» Oui, des petits pois pour tout le monde, aussitôt que les cosses se fendent ! Le Ciel, nous le laissons aux anges et aux moineaux. »

En dépit de la préface, j'attendais autre chose d'un écrivain célèbre et d'un exilé. N'en deplaise au poète, sa chanson nouvelle n'est qu'un autre dodo, très vieux aussi, beaucoup plus vieux que la chanson des renoncements; un dodo qui n'a jamais nourri que ceux qui ont la panse pleine, qui n'a jamais bercé que ceux qui n'ont pas su donner un sou de leur poche pour procurer à l'affamé au moins des haricots, en attendant les petits pois. Mais quoi ! une partie de l'Allemagne s'est bien détachée du catholicisme pour manger de la viande le vendredi (tout le monde n'en mange pas encore, même le dimanche !), est-il si ridicule de vouloir maintenant la révolutionner tout entière en lui promettant des petits pois ? Il faut se mettre à la portée des peuples. La révolution faite, les petits pois pousseront s'ils peuvent. On aura toujours des baïonnettes pour satisfaire les appétits trop importuns.

« A Aix-la-Chapelle, des soldats prussiens se promènent par les rues.

» C'est toujours le même peuple de pédants, tout d'une pièce; c'est toujours le même angle droit à chaque mouvement, et sur le visage la même suffisance glacée et stéréotypée.

» Ils se promènent toujours aussi raides, aussi guindés, tirés à l'épingle, droits comme un I; on dirait qu'ils ont avalé le bâton dont on les rossait jadis.

» Oui, l'instrument de la schlague n'est pas entièrement disparu; ils le portent maintenant à l'intérieur. »

A Cologne, le poète mange une omelette au jambon et boit trop de vin du Rhin. Le vin produit sur son cerveau un effet assez ordinaire: il lui inspire de la haine pour les moines et de vertueuses indignations contre la corruption des mœurs claustrales. Si j'étais homme d'esprit, quand je voudrais mal parler des moines, je pourrais boire, mais je ne commencerais pas par dire que j'ai trop bu.

En voyant le dôme inachevé de la cathédrale, notre auteur pousse un cri de triomphe:

« Ce dôme devait être la bastille de l'esprit, et les rusés ultramontains pensaient: C'est dans cette gigantesque prison que languira la raison allemande. »

Il oublie les Prussiens et la schlague, sans compter le vin du Rhin, qui cause bien aussi quelque préjudice à la raison allemande. Le dôme n'est point achevé, cela console de tout; c'est comme si le pauvre peuple mangeait des petits pois.

« Il viendra même un temps, s'écrie le poète, où, bien » loin d'achever la cathédrale, on fera de sa grande nef » une écurie. » Comme à la fin d'un trop long repas revient parfois l'aigre goût du potage, la juiverie primitive de l'auteur surnage dans ce hoquet. O puissant vin du Rhin! tu enlèves d'abord le vernis philosophique,

et tu laisses voir le pauvre rimeur chétivement habillé de ses bons mots ; puis tu déchires l'habit poétique, et l'on trouve la couche protestante ; puis tu laves cette croûte hérétique, et l'on découvre enfin le Juif déicide ! Si tu as quelque chose encore à nous montrer sous le Juif, ô vin du Rhin indépendant ! moi, je ne veux plus regarder. Cet homme d'esprit, ainsi déshabillé par toi, je l'abandonne à l'admiration des traducteurs ; — et j'attends qu'il soit à jeun.

De Cologne à Paderborn, la distance est assez grande ; mais, à la vue d'une image du Christ dressée sur le chemin, le modeste auteur fait de telles comparaisons, qu'on voit bien qu'il n'a pas encore vaincu l'influence des pots. Ce vin du Rhin est tenace ; allons plus loin.

Cependant nous avons fait la bonne moitié du voyage. Nous avons trouvé de vives épigrammes contre les Prussiens et d'amusantes caricatures. L'excessive vanité du poète, qui éclate à chaque instant, est plus amusante encore. Mais nous n'avons pas du tout vu comment on délivrera de sa misère « Dieu, qui habite la terre sous » la forme humaine ; » comment on lui fera manger des petits pois ; comment, par le miracle de la haute pensée allemande, le monde entier deviendra allemand. La préface reste l'endroit le plus sérieux du poème. Chose terrible, un Allemand qui se met à rire ! On ne peut plus l'en tirer. Ne deviez-vous pas nous enseigner à être libres, fier homme ? — *Pien ! pien ! ché brends ma bédite blaisir ; c'henseigne la liperté et ché tédruis la subersdizion hâveg la bétide blaisanderie. Les bédits bois sont alécôrigues. Dous les Teutches gombrennent l'âlucion des bédits bois, même les plus bédits et les bédide filles.*

Ainsi, plaisantant, le spirituel auteur arrive à Hambourg. Jusque-là, tous ceux de ses compatriotes qu'il a rencontrés lui ont paru ou lâches ou stupides : les uns sans doute croient en Dieu, et les autres ne sont pas suffisamment révolutionnaires, même les patriotes: « — Je hais, dit-il, ce tas de canailles qui, pour émou- » voir les masses, font parade de leur patriotisme. » les Hambourgeois ne trouvent pas grâce devant lui, et tout au contraire. Il les raille agréablement sur leur ville brûlée, qui a l'air d'un caniche à moitié tondu :

« Les hommes me parurent encore plus changés que la ville; ils » errent çà et là, si tristes, si affaissés, qu'ils ont l'air de ruines am- » bulantes.

» Ceux qui étaient maigres sont encore plus minces ; ceux qui étaient » gras sont encore plus replets ; les enfants sont vieux, et les vieux, » pour la plupart, sont tombés en enfance.

» Plusieurs que j'ai quittés veaux sont à l'état de bœufs maintenant, » plus d'une petite oie d'alors est maintenant une grande oie au fier » plumage...

» Mon cher Gumpelino venait de rendre sa grande âme. C'est main- » tenant un Séraphin qui plane au pied du trône de Jéhovah !

» En vain, je cherchai partout l'Adonis contrefait qui vendait par les » rues de Hambourg des tasses et des vases de nuit en porcelaine.

« Sarras, le fidèle caniche de mon libraire, est mort. Quelle perte ! » Je parie que Campe eût perdu plus volontiers tout un tas d'écrivains. »

L'auteur et son libraire vont dans une taverne pour se mettre en gaîté avec des huîtres; le vin du Rhin reparaît, et l'analyse devient difficile. La société est charmante ; on y voit « Fuchs, un aveugle païen, un ennemi intime de Jéhovah. » Le poète mange et boit de grand appétit; puis il chante une parodie des psaumes bibliques, véritable *Super flumina Babylonis* de renégat; mais ce

n'est là que le premier effet de la boisson. Le régénérateur de la dignité allemande, du courage allemand et de cent autres vertus d'Allemagne, poursuit en ces termes : « Le vin du Rhin me rend tendre et chasse de ma poitrine » tout souci, et y infuse des sentiments humanitaires. Il » me faut alors quitter la salle et flâner dans la rue. » L'âme cherche une âme... »

Le lecteur croit sans doute que ces malpropretés sont le fait et la fanfaronnade de quelque jeune homme, séduit par de mauvais exemples littéraires et qui n'attend que d'avoir un peu vieilli pour se repentir? Hélas ! non : cette muse avinée atteint l'âge des cheveux gris ; son œil, allumé par l'ivresse, est entouré de rides; peut-être même est-elle chauve et chargée de famille !

Mais poursuivons; écoutons, s'il est possible, jusqu'à la fin, le prophète de la régénération allemande.

Il trouve dans la rue la belle âme qu'il y cherche, Hammonia, déesse protectrice de Hambourg, fille de Charlemagne et de la reine des Morues. Elle l'aime, dit-elle avec assez de vraisemblance, entre tous les poètes allemands, et lui fait voir son portrait accroché dans l'alcôve du taudis qu'elle habite. On commence une conversation du grotesque le plus bas, durant laquelle le poète s'achève en buvant du thé mélangé de rhum. La déesse, qui s'est mise dans le même état « en buvant du rhum sans le moindre thé, » s'offre à lui faire voir l'avenir de la patrie allemande :

« Regarde ce vieux fauteuil qui fut le trône domestique de Charlemagne.

» Le cuir du dos en est déchiré, et les coussins ont été rongés par les teignes.

» Mais va ! lève le coussin qui couvre le siége vénérable ; tu verras une ouverture en forme de cercle, et au fond une sorte de chaudière.

» C'est une chaudière enchantée, où s'amalgament les sucs magiques ; et si tu fourres la tête dans l'ouverture, tu verras l'avenir.

» Tu verras l'avenir de l'Allemagne sous de flottantes figures ; mais ne t'effraye pas, si de ce chaos les miasmes s'élèvent jusqu'à toi...

» Plein de curiosité, je me dépêchai de fourrer la tête dans cette terrible ouverture.

» Ce que j'ai vu, je ne le révèlerai pas ; j'ai promis de me taire. A peine si je puis dire ce que j'ai senti.

» Je pense encore avec dégoût aux prémices de ces maudites odeurs ; c'était comme un mélange de vieille choucroute et de cuir de Russie. »

Voilà la pensée et le trait final du poème qui plonge la rêveuse Allemagne dans les plus graves méditations. O Allemagne ! O Poésie !

L'auteur ajoute quelque chose, cependant : il se plaint des censeurs et des rois qui ne laissent pas assez de liberté à la pensée allemande ; il menace particulièrement le roi de Prusse de le flageller dans ses vers et de le livrer ainsi à un enfer dont nul dieu ne pourra le délivrer :

« O roi ! je ne te veux pas de mal ; je veux te donner seulement un conseil : Vénère les poètes morts ; mais aie quelques égards pour ceux qui vivent.

» N'offense pas les poètes vivants ! Ils ont des flammes et des traits qui sont plus redoutables que la foudre de Jupiter, créé lui-même par des poètes.

» Offense les dieux anciens et nouveaux, toute la clique de l'Olympe et le tout-puissant Jéhovah par-dessus le marché ; mais n'offense pas les poètes. »

Je ne suis pas roi, je ne souhaite nullement de l'être ; mais il me semble que si j'occupais n'importe quel trône,

ces menaces m'intimideraïent peu ; je ne craindrais pas les insultes du vin du Rhin.

Je ne craindrais pas l'esprit ni même le génie, je ne les craindrais pas même dans l'exil, lorsque je les verrais se vautrer de la sorte et déshonorer leur infortune jusqu'à la transformer en un châtiment trop mérité.

Et si, pourtant, la situation de mes peuples me forçait à redouter les chercheurs d'avenir qui proposent pour charte les fumées de l'orgie, je ne les honorerais certes pas davantage ; mais, averti des vices d'un pouvoir que peuvent ébranler ces ignobles coups, je me dirais qu'il faut donc qu'en effet le despotisme soit quelque chose de bien odieux, de bien infâme et de bien coupable, puisque de pareils ennemis ne lui font rien pardonner.

Alors je m'armerais contre eux de tout ce qu'ils demandent. Je ne les censurerais plus, je ne les exilerais plus, et, malgré l'éloquence que le vin du Rhin leur communique, je ne ferais pas arracher les vignes du Rhin. Ils seraient libres ; libres de boire, libres d'écrire, libres de m'injurier. J'hésiterais même à les faire juger, et je ne les ferais juger que par des magistrats intègres.

Mais la liberté que je leur abandonnerais, je la mettrais aussi dans les nobles mains de la morale, du vrai patriotisme et de la Religion ; je la donnerais à la conscience, à la probité, à l'Évangile, au publiciste honnête et grave, au missionnaire ardent. Je voudrais que mon trône eût des amis dans les rangs de la liberté. Là seraient les seuls censeurs dont j'invoquerais le secours. Je ne les armerais pas de ciseaux, ils s'armeraient eux-mêmes des courageux instincts de l'honneur et de la vérité ; ils combattraient ardemment pour ma cause et ne coûteraient rien.

J'étoufferais les sept têtes de l'hydre révolutionnaire, en lui donnant à dévorer sept espèces d'estaffiers et de laquais du Gargantua despotique. Je commencerais par tous mes censeurs ; je livrerais ensuite la moitié de mes journalistes subventionnés, et, quant à l'autre moitié, je ne la garderais pas longtemps.

Puis viendraient une partie de mes juges, accompagnés d'une partie de mes lois; puis mes chambellans en grand nombre, avec leurs décorations; et les trois quarts de mes gendarmes, dont je n'aurais plus besoin.

Si, après cela, l'hydre révolutionnaire vivait encore et demandait encore, elle ne me demanderait plus que la place et les gages de mes chambellans, de mes valets de plume, de mes juges et de ma police.

Mais je ne leur donnerais que leurs décorations.

O poètes! ô libérateurs de la pensée humaine! c'est alors que vous me haïriez. Car des gages de mes censeurs, des gages que je vous refuserais, je bâtirais des cathédrales, je fonderais des hôpitaux, j'entretiendrais des Frères ignorantins et des Sœurs de Charité. C'est alors que vous encadreriez mon nom dans vos rimes altérées, c'est alors que vous me chansonneriez sur tous les tons. Je ne vous en empêcherais pas. Je vous donnerais au contraire une bouteille de vin du Rhin pour vous aider à soulever le couvercle de l'avenir.

Et vous verriez dans la chaudière infecte les feuillets épars de vos livres, même ceux dont se seraient, de leur vivant, épouvantés le plus mes défunts censeurs.

Voilà ce que je ferais, si j'étais roi; c'est le conseil que je donne au roi de Prusse. Je ne puis nier que le poète de l'indépendance allemande ne m'ait un peu mis du parti de ce tyran.

Mais il y a toute apparence que le roi de Prusse ne suivra pas mes avis. Je le plains. On dit que lui et d'autres craignent à bon droit ces poètes, ces gens d'esprit dont nous venons d'entendre le plus puissant. S'il en est ainsi (et le succès des poètes le fait craindre), les pauvres rois sont bien malades! Quand un Pouvoir a réellement besoin de se protéger contre de tels esprits, et ne le peut faire, ou ne le sait faire que par la censure, la prison et l'exil, les chances ne sont pas en sa faveur. Il faut que ce Pouvoir soit mal assis, il faut qu'il régisse un peuple gâté, il faut que, dans le secret des consciences honnêtes, de terribles reproches s'élèvent contre lui. L'esprit de révolte et d'impiété, quelle que soit son audace, n'oserait parler si haut ni vomir tant d'ordures, s'il n'était soutenu par les passions du plus grand nombre et toléré par l'apathie des gens de bien. Le chancre monstrueux qui ronge la tyrannie n'a jamais vécu, ne vit et ne vivra jamais que sur le corps malsain de la tyrannie.

Les révolutions entraînent d'immenses malheurs; mais que faut-il regretter dans un édifice politique dont la chute peut être déterminée par les soufflets d'une rime impudique et athée ? Évidemment, le bien ne s'y trouve pas, ou ne s'y trouve que chargé de chaînes. La conscience affligée assiste au combat sans prendre parti; elle en verra la fin sans honorer le vainqueur, sans pleurer le vaincu.

24 décembre 1844.

II. Nous avons critiqué un poème traduit de l'allemand, publié dans la *Revue de Paris,* après avoir été vanté dans la *Revue des Deux-Mondes* comme une sorte de manifeste du parti révolutionnaire en Allemagne. On sait que nous sommes loin d'éprouver aucune répugnance pour les idées de liberté. Nous trouvons bon qu'on demande en Allemagne ce que nous demandons nous-mêmes en France. Mais autant nous aimons la liberté, autant nous détestons l'impiété, autant nous exécrons le dévergondage qui semble ne vouloir lutter contre le despotisme qu'au profit de la corruption.

Lorsque nous voyons un écrivain libéral attaquer la Religion et outrager la pudeur, nous doutons de son libéralisme, nous doutons qu'il soit prêt à de grands sacrifices pour la liberté qu'il déshonore, nous doutons surtout qu'il puisse inquiéter beaucoup les dépositaires hautains du pouvoir politique. Ces derniers savent par où le prendre; leur perspicacité, rarement mise en défaut, le classe parmi ces libres penseurs qui meurent armés de ciseaux, décorés et pensionnés.

Le poème en question, étant plus impie et licencieux que révolutionnaire, nous avait rendus sceptiques sur le patriotisme de l'auteur. Le *National*, au contraire, l'a accueilli comme une œuvre fraternelle, croyant, à la vue de ces tristes choses, que le poète, « auquel on avait eu de » grands reproches à faire, revenait aux *sentiments* dé- » mocratiques. » Il paraît que nous nous y connaissons

mieux que le *National*. Des patriotes allemands, « qui » ont droit à toute son estime », dit-il aujourd'hui, réclament contre ses éloges. Ils lui ont mis sous les yeux des lettres écrites à la *Gazette d'Augsbourg*, dans lesquelles le poète démocrate, hélas ! attaque violemment le parti radical français, traite M. de Lamennais de *prêtre horrible*, et enfin, ô crime ! *fait un pompeux éloge de M. Guizot !!!* Heureusement, cette lettre remonte loin, à 1842, et le *National* hésite encore à excommunier le coupable. Il sait ce que l'on doit pardonner aux poètes; *mais*, ajoute-t-il, « si M. Henri Heine n'était pas sincère » dans son retour, comme le pensent les patriotes dont » nous avons parlé, il ne nous resterait que du regret » d'avoir loué *même son talent littéraire*.» La démocratie française, on le voit, se priverait avec peine de services que peut lui rendre ce cynique; elle est pauvre, elle prend des alliés où elle en trouve. Que le poète soit obscène et athée, mais qu'il revienne aux *sentiments démocratiques* et qu'il ne fasse plus l'éloge de M. Guizot, tout lui sera pardonné.

Nous voulons bien, pour notre compte, que le correspondant de la très peu démocratique *Gazette d'Augsbourg* reçoive du *National* le baiser de paix; mais le *National* aurait tort de s'y fier. Une muse qui aime tant l'hypocras et les petits pois est continuellement exposée à aimer les gouvernements.

GUERRE CIVILE DANS LA LITTERATURE.

29 décembre 1844.

La guerre civile déchire la république des lettres, laquelle n'est république qu'aux yeux des ingénus. Le menu peuple, nombreux et affamé, n'espérant plus arriver à la gloire, se met en servage dans les manufactures d'une aristocratie marchande qui lui demande de l'imagination et qui lui promet du pain. Pour tenir cette promesse, l'aristocratie marchande éprouve le besoin d'étendre ses débouchés, et elle fait la guerre à une autre aristocratie, que l'on pourrait appeler l'aristocratie du mérite, en la comparant à sa rivale, mais qu'il est certainement aussi juste de nommer l'aristocratie des emplois. Ces grands seigneurs littéraires ne font pas les brillantes fortunes de leurs antagonistes,

ne produisent point, comme s'en vante le plus entreprenant de ces derniers (1), *trente-six volumes par an,* ne gagnent point, du 1er janvier au 31 décembre, 164,000 fr. brut; mais ils tiennent toutes les prébendes qui relèvent de l'État. Ils sont professeurs, bibliothécaires, académiciens; leur petit bien est à l'abri des orages, ils en jouissent sans se fatiguer le cerveau.

Ils ont aussi leurs soldats, en petit nombre et peu magnifiques, mais pourtant mieux tenus et mieux nourris que la troupe inculte des marchands.

Au premier abord, il semble que chacun pourrait se contenter de son lot, rester qui dans son comptoir et dans sa manufacture, qui dans sa forteresse et dans sa terre. — Mais les prébendiers, et surtout l'ambitieuse jeunesse qui les suit avec l'espoir de leur succéder, sentent le besoin d'occuper l'attention; ni les uns ni les autres ne seraient fâchés de vivre aussi un peu sur le public. Si les appointements sont sûrs, ils ne sont pas amples, et le sort des surnuméraires est triste partout. Sans doute, le prix d'un article, ajouté aux gages officiels, ne permet pas de lutter d'équipage contre les

> fertiles plumes
> Qui tous les mois sans peine enfantent... trois volumes.

Cependant, c'est une douceur. Or, les envahissements du roman-feuilleton menacent de supprimer cette ressource et de couper à l'aristocratie des emplois les rations supplémentaires de la publicité.

De son côté, le roman-feuilleton, qui mène grande vie,

(1) M. Alex. Dumas.

qui a ses ouvriers à nourrir, aspire au monopole, et il y marche impitoyablement.

Telles sont les causes de la guerre.

Retranchés dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans la *Revue de Paris,* les prébendiers dirigent contre le roman-feuilleton une critique jusqu'à présent plus irritante que meurtrière. Ils lui reprochent son mauvais style et même sa mauvaise morale. En vérité, cela est injuste de leur part! N'ont-ils pas sur la conscience les mêmes péchés? Ne sont-ils pas les premiers fauteurs de cette dépravation du goût, aux exigences de laquelle, maintenant vieux ou fonctionnaires, ils ne savent plus ou n'osent plus suffire? Les Revues publiaient déjà de très vilains romans, que le feuilleton était encore naïf. C'est dans leurs enclos, c'est dans leurs mains qu'a été foré ce puits dont les eaux asphyxiantes forment à présent le marais où tant d'ennemis leur sont nés. — Pourquoi donc, envieux, leur dit fièrement le feuilleton, n'aurais-je pas comme vous le droit de corrompre le public, ou plutôt de caresser sa corruption. J'ai des doctrines contre la Religion, contre la famille, contre la morale; je propose des exemples funestes : vous ne vous en gêniez guère! J'en donne davantage pour moins d'argent : c'est ma spéculation! De quel droit m'empêcheriez-vous de servir au pauvre peuple le reste du régal que vous avez offert aux gens du monde? Quant au style, entre nous, ce n'est pas la peine d'en parler.

A ce discours, l'aristocratie des talents et des emplois ne sait trop que répondre. Mais elle a pour chef un potentat qui, s'il ne la défend pas, la venge. Ce potentat règne au Théâtre-Français comme à la *Revue des Deux-Mondes.* Que fait-il ? Il ferme le Théâtre-Français

au capitaine de l'aristocratie marchande, M. Alexandre Dumas, et c'est là surtout ce qui envenime la guerre. — Quoi! dit M. Dumas, j'ai fait tel, et tel, et tel chef-d'œuvre, et tels autres encore, et l'on me renvoie au boulevard! Cet affront frappe si vivement l'imagination du poète, qu'il ne sait pas en parler sans sortir quelque peu des bornes de l'atticisme. Toujours les gens de lettres ont entretenu le public des blessures de leur amour-propre; mais ils l'ont rarement fait avec autant de rage et si peu d'esprit. On ne peut imaginer le mauvais goût, le pitoyable style d'une dizaine de lettres qui ont été publiées contre le pauvre directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, dans le plus fantasque et le plus illettré des journaux. C'est la *Démocratie pacifique*, la feuille des Harmoniens, chez qui s'est donné ce charivari. M. Alexandre Dumas conduisait l'orchestre à grand bruit de chaudrons; sept ou huit autres y faisaient vacarme armés de crécelles. Buloz à la lanterne! Il a, disait l'un, méchamment fait siffler mon drame! et l'autre: Je lui dois la chute de ma tant belle comédie! et l'autre: Voici deux tragédies qu'il me refuse; je ne lui en proposerai plus; l'art est en péril! — Entendez-vous, criait M. Dumas, *rinforzando*, l'art périt, c'est M. Buloz qui le tue! Puis venait une nouvelle foule, irritée contre le propriétaire des Revues: — Il maltraite mon poème! — Il a *éreinté* mon roman! — Il a biffé un article d'ami où j'étais loué!... Marinette s'emporte moins contre Gros-Réné que ces écrivains contre leur perfide. — Car il m'a aimé, l'ingrat! ajoutaient quelques-uns; il a eu de ma prose, et c'est ce qui met le comble à mon courroux. O Ciel! me voir instrumenté de la sorte par une Revue dont j'ai fait la fortune! Être abîmé, massa-

eré, *traîné par le recueil que ma main a nourri !* Le plus plaisant, c'était d'entendre ceux du camp attaqué, qu'on appelait en témoignage ou qu'on faisait déposer sans les avertir, qui réclamaient de toute leur force au milieu du tapage, jurant que M. Buloz n'est point si noir et qu'ils l'aimeront toujours : — Permettez ! vous pouvez avoir raison ; M. Buloz est blâmable de refuser votre prose ; mais pourquoi voulez-vous qu'il refuse aussi la mienne ? Comment avez-vous la cruauté d'exiger que je me ferme le Théâtre-Français, si je venais à faire une tragédie ?

M. Buloz a fort peu répondu. On dit qu'il s'écriait : *Ah ! si les lions savaient peindre !* Mais, malgré son silence, à cause de son silence peut-être, il faut dire que la palme lui est restée. N'ayant pas soufflé mot, il a eu plus d'esprit que ses adversaires ; il a eu plus de dignité aussi. Cela est bien fâcheux pour la gloire des lettres, que dix personnages qui font métier d'avoir de l'esprit n'en puissent montrer autant qu'un seul qu'ils accusent d'en manquer, et qui les réfute en se taisant. On prétend que les dernières productions dramatiques de ces Messieurs lavent très bien le commissaire royal de leur fermer le théâtre ; il est sûr que leur style l'absout de leur fermer sa Revue.

Néanmoins, tout en évitant de répondre directement, M. Buloz a cru qu'il ne pouvait se dispenser de faire défendre son recueil. M. Sainte-Beuve s'est chargé de cette cause. Il nous apprend que depuis dix ans le directeur de la *Revue des Deux-Mondes* croit fermer la porte aux *Barbares*. Les avocats ont le droit de tout dire. Remarquons cependant, sans vouloir prendre le parti des *Barbares*, qu'à notre sens M. Buloz se trompe. Les Barbares ne sont pas seulement tels ou tels producteurs

à la toise, qui alimentent le roman-feuilleton : ce sont encore, et surtout, ces esprits plus fins qui, dans son recueil même, n'ont pas cessé de piquer plus ou moins les vraies notions de l'art et de la morale et d'y déposer les œufs funestes qu'on voit éclore aujourd'hui. Ceux-là sont les barbares civilisés, qui ont poussé à la sauvagerie les autres barbares, jadis susceptibles de culture, désormais irréparablement perdus.

Ce qu'on peut dire en faveur de M. Buloz, président quasi absolu de la république des lettres depuis environ dix ans, c'est, premièrement, qu'il a bien le droit d'acheter ce qui lui plaît et de refuser ce qui ne lui plaît pas. Pourquoi la république des lettres s'est-elle soumise au régime des écus? Secondement, comme tous les souverains, il a eu de mauvais ministres : peut-être n'en a-t-il pas trouvé de bons; peut-être, au lieu des fâcheuses doctrines, des fâcheux romans, des contes impurs qui ont rempli la *Revue,* aurait-il été charmé qu'on lui apportât de la philosophie véritable, de l'histoire sérieuse, des romans honnêtes, de la critique impartiale. On a vu paraître de tout cela dans son recueil, ce qui montre combien il est au fond bon prince. Mais la littérature l'a gâté; elle en a gâté bien d'autres, moins exposés que lui et qui n'ont pas eu de si honorables retours. Troisièmement, c'est ici son titre de gloire, il a, en général, maintenu dans son recueil sinon une sorte de morale, du moins une sorte de décence. En un temps semblable au nôtre, et lorsqu'on gouverne des gens de lettres, on ne peut nier que ce soit là du courage, de l'intelligence et du bonheur.

M. Buloz réussira-t-il, comme le dit encore M. Sainte-Beuve, à faire marcher sa *Revue* dans la voie du succès,

d'où il prétend qu'elle n'est pas sortie? C'est autre chose.

Les meilleurs fournisseurs de la *Revue* commencent à n'être plus féconds; depuis quelque temps déjà, l'on s'aperçoit qu'ils ne disent rien de nouveau. Presque tous, pour nous servir d'une expression vulgaire, sont au bout de leur rouleau. N'ayant ni la lumière de la vérité pour marcher en avant, ni l'espèce de force et de clarté factice qui résulte de l'union dans une même erreur, chacun d'eux s'est lancé à l'aventure dans l'empire illimité des rêves, bien moins ample que le moindre recoin de la nature vraie, et n'a pas tardé à s'y fatiguer. On voit des gens qui s'amoindrissent, qui s'endorment, dont les plus actifs ne savent où ils vont et reviennent souvent sur leurs pas. Il faudrait les remplacer, et il faudrait que leurs remplaçants changeassent de terrain. Or, les remplaçants sont difficiles, peut-être impossibles à trouver dans l'état présent des lettres, et les terrains nouveaux où ils pourraient songer à s'établir sont déjà occupés. L'erreur et la vérité se disciplinent et se serrent sous leurs bannières exclusives. Entre le roman-feuilleton, dont elle ne peut, ni par ses critiques ni par ses œuvres, combattre l'âcre saveur; entre les voltairiens humanitaires et furieux de la *Revue Indépendante* et les catholiques décidés du *Correspondant*, la *Revue des Deux Mondes*, décapitée par la politique ou par l'épuisement, réduite à la maigre imagination, au maigre style, au pédantisme des aides et sous-aides, nous paraît destinée à périr d'inanition. Prenons des exemples.

Il n'y a point de meilleure critique philosophique à la *Revue des Deux-Mondes* que celle de M. Lherminier. Et pourtant, que nous apprend-elle, que veut-elle, où va-t-

elle? Elle fait trembler, sans les abattre, quelques pauvres auteurs modernes, comme M. Michelet, M. Quinet, M. Leroux; elle recule devant M. de Bonald, après avoir bruyamment touché ce noble écu. Dans le fond, elle ne contente personne, pas même M. Lherminier, qui a trop d'esprit et de talent pour n'éprouver pas le besoin de conclure, et pour ne pas s'apercevoir qu'il ne conclut point. M. Lherminier, il est vrai, se fait lire, et c'est assurément un rare privilége. Est-ce assez? Non. Une affirmation, quelle qu'elle soit, plaît mieux dans les temps troublés que le doute le plus habile. M. Leroux, malgré sa pesanteur; M. Quinet, en dépit de ses airs de prophète, ont une école : M. Lherminier n'en a point. Mais les autres philosophes de la *Revue,* que dirons-nous d'eux? M. Cousin parle-t-il d'autre chose que de ses déplaisirs touchant la famille Pascal et M. Faugère? N'est-ce pas un faible apprenti que M. Saisset? M. Jules Simon n'est-il pas aussi vide et léger que roide? M. Ferrari, quoique plus habile, évite-t-il constamment d'être obscur? Pour M. Nisard (Désiré), il vient de donner sur Descartes un article où le style et les idées sont au même état que dans une bouteille d'encre. Laissant à ses confrères le genre ennuyeux et le genre nul, où il a tant excellé, M. Nisard crée le genre vaseux. Grâce à M. Sainte-Beuve, la critique littéraire est en meilleur état. Véritable homme de lettres, véritable poète par son inspiration, moraliste et philosophe plus expert que les trois quarts de ses collègues qui vendent la philosophie, M. Sainte-Beuve triomphe d'un instrument rebelle et le rend agréable à force de goût, de finesse et de bon sens. Jamais on a mieux et plus délicatement fait valoir les beautés de la littérature française, ni parlé une langue plus contraire

à son génie. On sait tout ce qu'à certains points de vue nous avons reproché à M. Sainte-Beuve, et avec quelle sévérité nous nous sommes élevés contre sa complaisance pour les muses impudiques. Nous n'en reconnaissons pas moins tout ce qu'il y a de distingué dans son esprit et d'honnête dans son cœur. Il a donné dernièrement une appréciation de Dannou, qui, sous les modestes apparences de la biographie, est vraiment un chef-d'œuvre. Les meilleurs peintres de l'homme n'ont rien fait de meilleur. Cette froide figure d'apostat honoré apparaît telle qu'elle fut, moitié marbre, moitié chair ; M. Sainte-Beuve ne lui a refusé aucune louange et ne lui a fait grâce d'aucune punition, pas même du ridicule.

Mais M. Sainte-Beuve lui-même ne publie pas de tels travaux tous les jours ; mais M. Sainte-Beuve n'aime pas surtout à se compromettre avec les vivants, ni même avec les morts qui ont beaucoup d'amis, et il laisse presque entièrement de côté les œuvres nouvelles. Or, qui voit-on après lui pour remplir ce grand rôle de la critique. Si nous nommions ces surnuméraires, nous n'apprendrions rien à nos lecteurs, et nous affligerions d'honnêtes gens qui montrent parfois de bonnes intentions. Ce sont eux qui font spécialement la guerre au roman-feuilleton : ils veulent, disent-ils, ramener l'art dans une voie plus saine. Dessein digne d'éloges ! Le malheur est qu'ils ne connaissent pas bien la voie plus saine. Tout se borne, de leur part, à de fort grandes admirations pour les écrivains titrés à l'ombre desquels ils pensent, et à d'inoffensifs gémissements sur la mauvaise tenue de la muse marchande. Si elle n'était que corrompue, on ne voit pas ce qu'ils auraient à lui dire; mais elle parle un langage grossier qui les désole, elle est d'une abondance qui les

effraie, et ils la gourmandent d'une petite voix fort peu virile, dont se rit la commère.

Leur position d'ailleurs est fausse. Indépendamment de ce qui leur manque du côté du talent (et ce qui leur manque, c'est presque tout; leur grammaire même est chétive), ils n'ont point de doctrine, c'est-à-dire point d'artillerie. Leur ingénuité est extrême de s'attaquer aux mauvaises lettres avec des épigrammes sucrées! Le taureau, d'un coup de queue, écrase la guêpe sur l'imperceptible plaie qu'elle vient de faire, et le public ne se doute même pas du combat. Mais eussent-ils force et volonté pour pousser plus avant la réaction, et quand ils iraient jusqu'à condamner tout franc le passé du recueil où ils écrivent, ils ne parviendraient qu'à précipiter sa fin. Ils seraient alors religieux et militants. Les voltairiens, les éclectiques, les incrédules de tout genre, qui ne font plus aujourd'hui qu'une seule famille (divisée, à cause des fonctionnaires qu'elle renferme, en deux parties politiques), voyant le tabernacle menacé, se retireraient comme l'ont déjà fait d'une part les radicaux, de l'autre les catholiques. Certainement M. Buloz ne veut pas aller jusqu'à cette extrémité. De toutes façons donc, et par la faiblesse irrémédiable des instruments, et par la nécessité de la situation, la critique, partie si importante d'une publication semblable, restera dans ce juste-milieu terne, effacé, craintif, babillard, qui laisse le roman-feuilleton fasciner un bon nombre de ses lecteurs, tandis que les autres, fatigués à divers titres d'une somnolence si obstinée au milieu du combat, se préparent à quitter le terrain neutre pour rejoindre leur drapeau.

Restent la *Nouvelle* et les *Variétés*. La *Nouvelle* faiblit; elle a, comme la critique philosophique et littéraire,

le défaut de ne satisfaire personne : trop prude pour les uns, trop délurée pour les autres, elle manque surtout d'originalité. Depuis *Mademoiselle de La Charnaye* (1), *Colomba* (2) et les *Contes* de M. Alfred de Musset, on ne sort guère de l'ornière. C'est toujours Pierrot amoureux de Margoton ; le vieux thème, qu'on parvient à rendre répugnant ou invraisemblable, comme dans *Arsène Guillot,* de M. Mérimée, mais qu'on ne sait pas rendre intéressant. Les *Variétés* s'épuisent. Voici qu'on aura fouillé tous les Musées, exploré toutes les Amériques. D'ailleurs, le même défaut qui gâte déjà la philosophie et la critique, l'absence de doctrine, glace encore ces curiosités. A quoi bon nous montrer ces peuples étranges, ces terres lointaines, si vous ne savez pas ramener à quelque idée qui nous reste et nous instruise le spectacle de leur fortune ou de leur misère ?

Voilà pourquoi nous croyons que la *Revue des Deux-Mondes,* qui a été si brillante, n'a pas maintenant un long chemin à faire. Œuvre de pur délassement, sans croyance et par conséquent sans but, elle cesse de répondre aux besoins de l'intelligence publique. Quand des doctrines positives sont aux mains, tout ce qui a quelque force et quelque vie se range sous la bannière de ses convictions, et laisse les invalides agiter le pour et le contre au coin de leur feu. Le sort de la *Revue des Deux-Mondes* sera celui de ces salons philosophiques où les vieilles femmes et les grêles beaux esprits de l'ancien régime aiguisaient force épigrammes contre la Religion, dont ils avaient tant prédit et tant désiré la chûte,

(1) Par Ed. Ourliec.
(2) Par M. Mérimée.

et qui furent fermés par la Révolution, même avant les églises (1).

(1) Mes pronostics ont été tout-à-fait trompés. La *Revue des Deux-Mondes* est aujourd'hui plus florissante que jamais, et ce sont les publications rivales qui ont succombé. La *Revue* a bien tous les défauts que je signalais il y a douze ans ; mais ces défauts mêmes, qui devaient la ruiner, ont au contraire assuré sont succès. Je croyais qu'il fallait soutenir une doctrine pour intéresser la foule ; j'oubliais que la négation de toute doctrine est la doctrime même de la foule au temps où nous vivons.

D'un autre côté, les catholiques ont fait bien peu d'efforts, et notre pauvre *Correspondant* n'a guère répondu aux espérances que je voulais avoir. — 28 décembre 1856.

LA CHARITE LEGALE.

7 janvier 1845.

Les Conférences de Saint Vincent-de-Paul sont des réunions laïques où, sans distinction d'opinion, de position sociale, ni d'âge, des chrétiens s'occupent du seul soin de consoler et d'assister les pauvres. Fondée à Paris, après la révolution de Juillet, par quelques étudiants, cette société de bonnes œuvres est aujourd'hui l'une de nos plus efficaces institutions de charité. Énumérer les sommes qu'elle a dépensées, les pauvres qu'elle a sauvés de la mort ou du désespoir, les orphelins qu'elle a recueillis, élevés, préservés du vice, dotés d'un état honorable, ce ne serait révéler qu'une partie de ses bienfaits : elle a secouru davantage, peut-être, les riches, les jeunes gens qui la composent et à qui elle a donné la sainte et

sérieuse occupation d'être tout de suite des hommes de bien. Dans ce moment brillant et redoutable de la vie, où le jeune homme s'avance, enfin libre, vers le monde, ébloui d'y pouvoir faire à peu près ce qu'il veut, il appartient à la première influence qui s'empare de lui : rarement cette influence est salutaire, rarement elle tend à élever son âme, à lui donner une expérience qui l'éclaire et ne le gâte pas. Que la société de Saint Vincent-de-Paul le reçoive : elle le met en contact avec des esprits déjà mûrs, avec des cœurs généreux. Par le grand spectacle de la misère, elle l'instruit sur les devoirs qu'il est tenu de remplir envers ses semblables ; elle l'habitue à méditer le dévorant problème des sociétés modernes, ce *paupérisme* qui n'est pas longtemps un mystère pour les chrétiens, mais que les chrétiens doivent plus que d'autres étudier, non moins dans l'intérêt général de la société que pour satisfaire aux obligations de leur conscience et savoir comment ils useront des biens que Dieu voudra leur confier. Ainsi entouré, ainsi occupé, le frivole jeune homme ne tarde pas à considérer sagement la vie. En même temps que les devoirs, il en connaît les plus nobles joies. Cette connaissance, il l'acquiert sans honte, sans remords ; le fruit qu'il en retire n'est pas l'égoïsme, c'est la charité. Dieu est béni dans la famille inquiète, lorsqu'elle apprend que ce fils, exilé loin d'elle, s'est enrôlé sous la bannière de Saint Vincent-de-Paul : elle augure bien de sa conduite, de ses études, de son avenir, et elle a raison.

A cet avantage moral se joignent des avantages politiques de plus d'un genre. Non-seulement le jeune homme qui emploie de la sorte son loisir est peu accessible aux séductions des partis, non-seulement il se prépare à de-

venir un citoyen utile, mais encore il opère, pour sa part, avec plus de succès que ne pourraient le faire des mesures législatives, l'œuvre nécessaire de la réconciliation du pauvre avec le riche. L'économie politique, signalant l'impuissance de la bienfaisance légale, appelle au secours de la société les œuvres de la charité individuelle : « La société, dit M. de Gérando, trouve dans l'exercice » de la charité individuelle un gage de sécurité qu'elle » ne pourrait espérer des lois pénales ; par elle, la misère » et la richesse sont réconciliées. Heureuse paix, qui ré- » pare les caprices du sort, protége la propriété, l'ordre, » le repos, les mœurs publiques et la liberté politique » elle-même ! » M. Duchâtel, aujourd'hui ministre de l'intérieur, encore moins suspect que M. de Gérando, parle comme lui : « La charité individuelle rassemble » ceux que la fortune sépare ; en conservant ce que l'iné- » galité a de nécessaire et même d'utile, elle la dépouille » de ce qu'elle a de dangereux et de mauvais ; grâce à » son intervention pacifique, l'harmonie se maintient ; » le riche cesse de mépriser la pauvreté ; le pauvre » apprend à pardonner à la richesse (1). » Aussi le Gouvernement, si craintif envers tout ce qui est association ou apparence d'association, a-t-il eu le bon sens de ne point inquiéter les Conférences de Saint Vincent-de-Paul : premièrement, parce qu'elles ne font rien que d'une manière publique ; secondement, parce qu'il a compris qu'aucune arrière-pensée politique ne saurait se glisser dans une œuvre qui ne peut vivre et prospérer qu'avec le concours de tous les partis. Les Conférences chasseraient, en effet, comme un faux frère le membre

(1) *De la Charité*, par T. Duchâtel.

indiscret qui voudrait y introduire un intérêt quelconque autre que celui de la pure charité. Chacun, en y entrant, laisse son opinion sur le seuil ; on n'est là ni légitimiste, ni conservateur, ni démocrate ; on y est chrétien ; l'unique parti qu'il s'agit de servir est celui de Jésus-Christ souffrant dans la personne des pauvres ; et tout pauvre, même le protestant, même le juif, même l'impie, est aux yeux des associés un membre de ce Maître adorable dont ils veulent panser les plaies. Tout catholique croirait commettre une sorte de sacrilége, en dénaturant, ne fût-ce que par imprudence, ce caractère exclusivement charitable auquel l'œuvre doit ses merveilleux progrès.

Mais, depuis quelque temps, certains esprits, se persuadant que la croyance catholique est hostile à l'État, estiment que quiconque en fait profession ouverte doit être traité en suspect, sinon encore en ennemi. Un prurit de persécution commence à travailler de toutes parts les subalternes de la hiérarchie administrative. Ils s'attaquent aux personnes lorsqu'ils le peuvent, et l'on sait comment ils traitent principalement les religieuses. Lorsque les personnes sont laïques, par conséquent moins maniables, ils s'en prennent aux œuvres : nous comptons déjà un certain nombre de localités où les Conférences de Saint Vincent-de-Paul rencontrent des obstacles inaccoutumés. Chose inexplicable, si les fruits de l'éducation universitaire étaient moins connus : ce sont les magistrats municipaux, c'est-à-dire les hommes les mieux placés pour apprécier les immenses besoins des pauvres et l'immense utilité de la charité individuelle, ce sont eux, les représentants des libertés communales et les tuteurs des indigents, qui se mettent à la tête de ce mou-

vement anti-libéral et anti-humain! Le fait est digne de remarque; il éclaire d'une sinistre lumière l'avenir des libertés publiques. Nul n'aime la liberté à demi; quiconque en veut pour soi et n'en veut point pour les autres, n'en veut au fond pour personne, pas même pour soi. Autre chose est d'aimer la liberté ou de vouloir simplement contenter ses passions. Rappelons-nous le scandaleux exemple qui fut donné au commencement du siècle : ces farouches républicains, qui firent égorger au nom de la liberté tant de prêtres, tant d'aristocrates, tant de monarchistes, tant de modérés, devinrent barons, comtes, ducs, chambellans, serviteurs obséquieux du maître le plus impérieux qui fut jamais; on les vit lever, insolemment encore, un front tranquille sous le masque de boue qui s'y était formé du sang de leurs victimes et de la poudre des pieds de César. Rien n'est plus aisément oppresseur qu'un esprit naturellement servile : ces hommes n'étaient tyrans qu'en attendant le maître qu'ils faisaient désirer. La tyrannie se servit d'eux et les trouva pleins de zèle. Ils sont morts; leur race est-elle éteinte? Non! sous nos yeux se forme un corps d'employés choisis par le Pouvoir ou sortis de l'élection populaire, qui se montrent tout prêts à obéir au despote futur, qui sont déjà tout enhardis à violer les libertés publiques, et principalement celles dont la garde leur est confiée. La municipalité de Tulle demande la suppression de toutes les communautés religieuses (1); celle d'Avignon prend la défense des hospitalières, mais le Maire est au nombre de leurs plus violents ennemis, et ce médecin des aliénés, qui

(1) Les articles de l'*Univers* sur cette affaire ont été publiés dans les *Libres Penseurs*.

a commis un acte si atroce, est un ancien maire; M. le Maire de Sens viole, de son autorité propre, le domicile des Dames du Bon-Pasteur; le Conseil municipal de Paris approuve les conclusions d'un de ses membres contre d'autres œuvres religieuses qu'il demande à persécuter, et qu'en attendant il diffame (1). Nous en pourrions nommer vingt, ardents à détruire là une communauté, là une école de Frères, là une œuvre de bienfaisance chrétienne; s'inquiétant fort peu d'empirer la situation des malades, ou celle des pauvres, ou celle des enfants du peuple, pourvu qu'ils fassent sentir leur joug et leur haine au catholicisme. Ces faits sont très significatifs. Rapprochés du napoléonisme qui gagne les esprits et dont le principal représentant est aujourd'hui le chef de l'opposition parlementaire, ils trahissent une tendance plus menaçante encore pour la Charte que pour la Religion. Comment croire que des gens qui ne respectent pas les croyances respecteront les opinions, et que, ne voulant point laisser à des hommes inoffensifs la liberté de faire du bien, ils laisseront à des adversaires politiques le droit de les attaquer et de les combattre? La liberté religieuse est haïe, la liberté politique sera vendue!

M. le Maire de Nancy ajoute son nom à la liste déjà longue de ces partisans du bon plaisir libéral qui ne savent pas supporter que la Religion se fasse bénir des malheureux. La Conférence de Saint Vincent-de-Paul établie dans cette noble cité est une des plus nombreuses. Elle se compose, comme toutes les autres, d'hommes appartenant à toutes les opinions, parfaitement connus, parfaitement paisibles, parfaitement estimés. Voilà sept ans

(1) Voy. *Libres Penseurs.*

qu'elle existe et qu'elle est populaire ; en d'autres temps, la Mairie lui a demandé son concours, le Conseil général lui a voté des remercîments ; elle assiste chaque année plus de deux mille individus. Que lui reproche-t-on aujourd'hui ? Rien ; mais elle déplaît, et on l'entrave. Pour commencer, lui appliquant une législation spécialement dirigée contre la friponnerie, on ne lui accorde qu'à des conditions inacceptables l'autorisation de faire, en 1845, une loterie qui était devenue une fête pour la ville, et qui, dans les deux années 1843 et 1844 réunies, a produit au profit des pauvres 21,800 francs. On lui enlève une somme de 10 à 11,000 francs sur laquelle il lui était permis de compter pour adoucir les rigueurs de l'hiver à deux mille individus manquant de tout. Et qui fait cela ? Le Maire, le patron né de ces nécessiteux ! le Maire, président d'un *bureau de bienfaisance* réduit à n'assister que les pauvres qui justifient de *dix années de séjour dans la ville*, et qui les assiste, en hiver, *d'un fagot et d'une ration de pommes de terre par semaine;* c'est-à-dire, qui les laisse mourir de faim.

On veut qu'une société formée sous l'auguste patronage de Saint Vincent-de-Paul se soumette aux mêmes conditions ; qu'elle n'assiste que ces privilégiés qui ont dix ans de séjour ; qu'elle renvoie les autres, vieillards, infirmes, veuves chargées d'orphelins ; qu'elle les fasse attendre, et, lorsqu'ils auront assez attendu, qu'avant de les secourir, elle consulte encore le Bureau de *bienfaisance;* qu'elle sache de lui s'il n'apporte pas là tous les huit jours ses *bienfaits :* son fagot et sa ration de pommes de terre ! Car la bienfaisance du Bureau craint par-dessus tout le cumul ; elle craint que, par un second fagot, par un morceau de pain ajouté à ces pommes de terre, une charité

devenue indiscrète ne rende la pauvreté trop heureuse et ne l'encourage. Vraiment ! qui ne voudra être pauvre, s'il ne s'agit que d'attendre dix ans, de passer sans bois et sans vêtements dix hivers, pour espérer de recevoir ensuite, chaque semaine : 1° un morceau de pain, 2° une ration de pommes de terre, 3° deux fagots ?

Quoi ! s'écrient les membres de la Conférence (1), hier, 13 décembre, une femme âgée tombe de froid et d'inanition dans la rue. On la relève mourante, on nous l'amène : il faut d'abord que nous sachions depuis combien de temps elle habite cette commune où elle ne trouve pas de pain ; et, si elle n'y habite que depuis quatre ou cinq années, il faut que nous lui répondions de passer dans cinq ans ? Mais, demain, vos réglements l'auront tuée !

Remarquez que cette imperturbable patience de la charité légale excède les termes de la loi, d'une loi faite par la Convention ! Le décret du 24 vendémiaire an II, auquel il n'a point été dérogé, porte, titre V, art. 4 : *Pour acquérir le domicile de secours, il faut un séjour* D'UN AN *dans la commune.* Art. 13. *Ceux qui se marieront dans une commune et qui l'habiteront* PENDANT SIX MOIS, *acquerront le droit de domicile de secours.* Donc, le Bureau de bienfaisance de Nancy, qui, au lieu de six mois et d'un an, exige DIX ANS de résidence, n'a pas seulement l'honneur d'être dix fois et vingt fois plus inhumain que la Convention : il sort de la légalité.

Il y est contraint, dira-t-il, par l'accroissement de cette population indigente dont on ne sait plus que faire.

(1) *Les membres de la Société de Saint Vincent-de-Paul de Nancy* à leurs concitoyens. Brochure in-8°.

La Caisse communale, obligée de pourvoir peut-être à l'agrandissement du théâtre ou à l'embellissement des allées, manque de ressources pour les pauvres. C'est bien ; nous excusons le Bureau et surtout nous le plaignons d'être à ce point obligé de régler sa *bienfaisance ;* mais qui le contraint d'empêcher la charité individuelle de venir à son aide ? Pourquoi ne veut-il pas qu'elle se charge de ceux qu'il devrait nourrir et qu'il abandonne ?

A-t-il donc peur qu'on ne prolonge leur vie jusqu'au moment où ses réglements inexorables lui permettraient enfin de les assister ?

En vérité, nous croirions que c'est là tout le secret. Comment expliquer cette dureté à l'égard des pauvres, si elle n'a pas pour but de forcer les pauvres à disparaître, n'importe comment ? Le mémoire que nous avons déjà cité présente, d'une manière saisissante, l'épouvantable alternative où on les jette : « Tous les jours on voit le » manque d'ouvrage réduire à la plus affreuse indigence » la famille de l'ouvrier probe et laborieux. Que fera-» t-elle si, n'habitant pas Nancy depuis dix ans, elle ne » peut prétendre à vos secours ? Vous demandera-t-elle » de l'ouvrage ? Mais le Bureau de bienfaisance ne s'oc-» cupe pas de ces choses-là.—Du pain ? Mais, d'après vos » réglements, vous n'avez plus même le droit de lui en » donner. — Mendiera-t-elle ? Mais vous avez écrit sur » vos murs que la mendicité est interdite. — Qu'elle aille » s'établir ailleurs, direz-vous. Vous oubliez qu'ailleurs » aussi le travail manque ; qu'ailleurs la maladie, les » infirmités et leur affreux cortége suivront cet ouvrier » qui déplore l'inaction forcée de ses bras ; qu'ailleurs, » enfin, pour obtenir quelque mince allocation du budget » municipal, il faut, comme chez vous, subir la condition

» d'une résidence, moins longue peut-être, mais impé-
» rieusement exigée. Quel sera donc le sort de cette misé-
» rable famille; quelle alternative lui restera? — Voler,
» ou mourir de faim? » En effet, le pauvre qui vole tombe à la charge du Gouvernement; celui qui meurt n'embarrasse plus personne!

Que pourrions-nous ajouter à ce tableau? Que dire, lorsque l'on voit des magistrats, des administrateurs affronter de si terribles conséquences, plutôt que de permettre à la Religion de les conjurer? Car, il ne faut pas s'y tromper, si la Conférence de Saint Vincent-de-Paul, au lieu d'être catholique, était une de ces réunions de philanthropes qui mangent et boivent pour se mettre en humeur de quêter, elle pourrait tirer des loteries, en distribuer le prix à sa guise : on honorerait son zèle. Mais il s'agit de charité et de gens qui prient Dieu, et, pour les entraver, on ne craint pas d'avouer des principes qui révoltent l'humanité. Que les hôpitaux croulent, que les pauvres, désespérés, n'aient de refuge que dans le crime ou le suicide : tout est bon, tout vaut mieux que l'opprobre et le danger de les voir secourus par des chrétiens, par des Jésuites! Voilà où en sont le libéralisme et l'intelligence administrative; voilà le point où s'entendent les maires et les préfets, si rarement d'accord; voilà ce que les autocrates municipaux inventent, ce que le Gouvernement approuve, ce que la presse, complice de toutes ces iniquités, applaudit!

La Conférence de Nancy aurait accepté une surveillance presque injurieuse pour la probité de ses membres, mais qui du moins lui eût encore laissé la liberté de secourir indistinctement tous les malheureux; elle a refusé de se soumettre à des conditions qui n'accordent

la vie qu'à ceux d'entre les pauvres qui ont pour ainsi dire fatigué la misère et résisté dix ans aux privations et au désespoir. Elle veut que le besoin reste un titre suffisant à ses aumônes. Moins riche, elle s'efforcera d'être plus dévouée; le peu qu'elle pourra se procurer sera partagé aux nécessiteux anciens et nouveaux que Dieu lui enverra. En dépit de ses efforts, les pauvres, selon l'usage, paieront sans doute une lourde part des frais de la guerre déclarée à la Religion ; cependant, aussi longtemps qu'il lui sera permis d'exister, elle fera mentir l'inscription que le Maire et le Bureau de bienfaisance de Nancy paraissent vouloir écrire sur les murs de cette cité magnifique, dont la générosité bien connue proteste en vain :

ICI

LA PAUVRETÉ EST INTERDITE

SOUS PEINE DE MORT.

LES EXPLICATIONS DU GOUVERNEMENT.

14 janvier 1845.

M. le comte de Montalembert avait posé hier la plus haute, la plus claire et la plus acceptable théorie de la liberté religieuse reconnue par la Charte, réclamée par les consciences, exigée par les besoins de la société. Il avait, en se contenant, mais avec toute la force de l'évidence, montré combien le Gouvernement et les partis comprennent peu ces principes de liberté, qu'ils ont cependant vantés si haut. Aujourd'hui, il a fait voir ce que produisent, à l'application, les colères anti-libérales et anti-religieuses qui répondent aux catholiques par l'injure et par la calomnie. Il a déroulé un tableau douloureusement long, bien incomplet encore ! des excès de tous genres auxquels se sont abandonnés, dans l'espace

de six mois, avec l'approbation du Gouvernement et du consentement de la presse, les agents hauts et bas du Pouvoir, depuis ce maire de Sens qui a violé le domicile des Dames du Bon-Pasteur et qui vient de recevoir la croix d'honneur pour cet exploit, jusqu'à M. le Préfet de la Gironde, qui *permet*, par arrêté, à vingt-six protestants de son département, de célébrer leur culte dans un certain endroit, *à condition qu'ils ne dépasseront pas ce nombre de vingt-six;* c'est-à-dire, qu'ils n'y associeront pas leurs amis, ni ceux qu'ils pourraient convertir, ni leurs enfants, s'il leur en naît. Car, bien que l'esprit libéral et l'esprit administratif, dans leur touchant accord, menacent spécialement la liberté des catholiques, cependant, telle est l'horreur que toute liberté religieuse inspire et telle est la manie de l'État de gêner toutes les croyances, lui qui n'en a pas, que les autres cultes ne sont pas plus que le culte catholique exempts de sa tyrannie.

Nous avons admiré hier la modération de M. de Montalembert; aujourd'hui, elle nous étonnerait, si nous ne comprenions que des faits semblables à ceux qu'il a rapportés éteignent la colère dans le cœur du chrétien et ne laissent place qu'à des sentiments de pitié pour les hommes, pour les pouvoirs qui s'abandonnent à de pareils excès. En six mois, ils ont trouvé le moyen de mettre leur main insensée sur tout ce que le sentiment public connaît de plus digne d'encouragement, de respect et d'admiration. Ils ont persécuté à Tulle des recluses; à Sens, des filles vouées au salut des victimes de la débauche; à Paris, d'autres religieuses qui patronent de pauvres domestiques; à Nancy, ils ont persécuté l'aumône; à Avignon..... Comment dire ce qu'ils

ont fait à Avignon? Dans les jours les plus désastreux de notre histoire, la populace égorgeait ses victimes; les fonctionnaires d'Avignon cherchent à déshonorer les leurs! On a vu des choses hideuses; on a vu des bandes ivres de carnage porter triomphalement la tête d'une femme, et quelques cannibales humecter leurs lèvres du sang qui en coulait; nous doutons que jamais ces forcenés aient eu l'idée de déchirer sur la place publique les vêtements d'une religieuse, dans l'espoir d'étancher la soif abominable qu'ils avaient de son déshonneur. Nous ne répétons pas tout ce qu'a dit M. de Montalembert, et M. de Montalembert n'a pas tout dit. Or, quoiqu'on nous trouve plaisants, nous autres catholiques, de crier à la persécution, lorsque de tels faits arrivent, lorsqu'ils sont patents, lorsqu'on ne peut les démentir et que cependant la justice est muette, la presse muette, le Gouvernement muet, de quel nom pouvons-nous appeler tout cela? Heureusement, la tribune est libre encore. Cent mille catholiques vont lire le discours de M. de Montalembert; cet expressif tableau de la vérité leur rappellera ce que la liberté politique doit faire pour sauver ou plutôt conquérir la liberté religieuse.

M. le Ministre des Cultes a loué M. de Montalembert de sa modération, et s'est lui-même beaucoup animé. Nous dirions qu'il s'est animé *à outrance,* si nous pouvions nous empêcher de penser qu'il y a un peu de jeu dans son fait. Il a débité le discours qu'il débite toujours. M. Martin (du Nord) vénère la Religion catholique, il va jusqu'à taxer *d'impiété* ceux qui ne reconnaissent pas ses dogmes sacrés; il vénère encore plus les Évêques, surtout lorsqu'ils sont sages; enfin, il porte tout le Clergé dans

son cœur et tous les catholiques aussi, à l'exception peut-être de ceux qui rédigent et lisent l'*Univers*, détestable journal dont il compare sans façon les articles aux chapitres du *Juif-Errant;* et peut-être les trouve-t-il plus dangereux pour la Religion et pour la morale ; car tout ce que la Religion et la morale ont à souffrir, c'est sans le moindre doute à l'*Univers* qu'il le faut attribuer. Ainsi, fort de ses intentions et de sa conscience (il pose sa main sur son cœur), M. le Ministre ne juge pas que le Gouvernement ait le moindre reproche à se faire. Tout irait bien si seulement on voulait l'écouter, c'est-à-dire se taire, se taire partout, se taire toujours sur les besoins de l'Église; ne rien demander pour elle, surtout publiquement ; ne point la défendre. M. le Ministre ferait alors ce qu'il voudrait ; qui ose le soupçonner de ne pas bien faire ? Il a les sentiments les plus religieux, et il n'agit jamais que bien appuyé sur la loi. On lui reproche ceci, mais c'est la loi de germinal qui le veut ; on lui reproche cela, mais c'est la loi de floréal qui le commande ; il a encore vingt lois de ventôse et de frimaire, sans compter les quatre articles, les articles organiques, etc., etc. Oui, lui répond M. de Montalembert, vous conseillez parfaitement et vous appliquez à ravir les lois faites contre l'Église; mais vous ne connaissez ni n'appliquez la Charte qui les abroge toutes, et que l'Église à son tour invoque contre vous.

Du reste, M. le Ministre s'est tant échauffé qu'il a oublié de répondre aux faits sur lesquels M. de Montalembert l'avait interrogé. Les religieuses d'Avignon, celles de Tulle, celles de Sens ; bagatelles ! Les Maires ont des droits de surveillance ; les commissions des hospices en ont d'autres. Tout est bien, le mal ne vient que de vous, qui parlez. Puis M. le Ministre reprend son

homélie : il engage les Évêques à prêcher cette *religion d'amour* qui a eu si longtemps le mérite de n'écrire pas dans les journaux. Eh ! M. le Ministre, avez-vous si peu entendu ce que les Évêques ont tant répété, et avec tant de douleur ? Ils vous ont dit qu'ils prêchaient, et que, grâce à l'éducation que reçoit la jeunesse, ils voyaient s'avancer le temps où personne ne viendrait plus les écouter ; ils prêchent, et à leur voix naissent des œuvres d'amour que vos agents se hâtent de détruire ; ils prêchent, mais si les choses continuent sur le pied où vous et vos amis les avez mises, à qui prêcheront-ils bientôt, et combien de temps encore pourront-ils prêcher ?

Nous n'avons pas besoin de recommander à l'attention de nos lecteurs les nobles, instructives et sympathiques paroles de M. le comte de Montalembert ; mais nous les engageons à méditer plus encore le discours de M. le Ministre des Cultes. Ils y verront ce qu'ils peuvent attendre d'un Gouvernement dont voilà le membre le plus bienveillant pour eux. Nous rendons justice aux bonnes intentions de M. Martin : il voudrait nous protéger ; on n'aime pas si ardemment la paix sans avoir dans l'âme quelque douceur. Cependant cette douceur nous dénie des droits que garantit la Charte, et tout chrétien trouvera meilleur compte pour l'Église d'être libre au prix de quelques orages, que protégée sous de telles conditions.

ESCARMOUCHES PARLEMENTAIRES.

Discussion de l'Adresse de 1845.

MM. GUST. DE BEAUMONT, — LIADIÈRES, — DE TOCQUEVILLE, — AG. DE GASPARIN, — MARIE, — PEYRAMONT, — THIERS, — GUIZOT, — DUPIN, — DE CARNÉ, — HÉBERT, — BUGEAUD, — ST-MARC-GIRARDIN, — BILLAUT, — DUCHATEL.

---

20 janvier 1845.

I. On avait annoncé que la discussion de l'Adresse serait chaude dès le commencement ; M. Liadières devait engager le combat par le chapitre de l'*intrigue,* et mettre le feu aux étoupes ; les orateurs importants devaient prendre la parole ; M. Guizot devait brusquer les choses, etc., etc. Ces pronostics ont été trompés ; une séance consacrée aux petites lois d'intérêt local n'aurait pas été plus froide. Il y a, pour toute discussion générale, un

certain nombre de discours préparés à l'avance qui, bon gré mal gré, se veulent produire. Mais comme les orateurs, inscrits par le hasard sont alternativement l'un pour l'Opposition, l'autre pour le Ministère, et n'ont pas pris la peine de se communiquer leurs pensées, il en résulte ceci : premièrement, ils ne se répondent pas, chacun tirant de son côté après avoir plus ou moins habilement, dans un petit bout d'exorde mal improvisé, soudé le commencement de sa harangue à la queue de celle qui vient de finir; secondement, ces divers orateurs, s'ébattant sur le même thème, ceux-ci décidés à tout blâmer dans la conduite du Ministère, ceux-là décidés à tout applaudir; le second, opinant dans l'un des deux sens, répète ce qu'a dit le premier, le troisième ce qu'a dit le second, et ainsi de suite. Au troisième coup, l'ennui devient âcre. Six discours de ce genre, trois de chaque couleur, variés seulement par un débit ordinairement novice, ont de quoi lasser le courage d'un provincial et l'admiration d'un parent. Quant à la Chambre, rompue de longue main à ces exercices, elle en prend à son aise, et le bourdonnement des conversations particulières ajoute à la fatigue du citoyen des tribunes, lequel s'étonne de voir que le ministre accusé de haute trahison, cause tranquillement avec son voisin, ou se désennuie en faisant voltiger son couteau à papier.

M. G. de Beaumont a dû, au rang d'inscription qui l'appelait le premier à la tribune, d'être écouté quelques instants; mais bientôt on l'a laissé s'enfoncer dans les considérations générales sur l'alliance anglaise, à laquelle il a fait pourtant des reproches légitimes. L'honorable membre a diverti la Chambre par un mot assez piquant. Il parlait d'une proposition pour remédier à la

corruption électorale, proposition enterrée comme tant d'autres : *Et qu'en est-il résulté? Un rapport de l'honorable M. Laurence, qui constate que la corruption électorale n'existe pas!* Pour l'instruction des provinces, M. Laurence, naguère membre de la plus vive opposition, est aujourd'hui très parfaitement ministériel et fonctionnaire.

Après M. de Beaumont est venu M. Liadières. M. Liadières est un ministériel pur et chevaleresque. Il est doué d'une haute taille, d'une voix assez nette, d'un beau galon d'officier du Roi, qui se voit même sur ses habits bourgeois. Il s'avance au combat avec quelqu'apparence d'indiscipline, armé de deux ou trois bons mots politiques repiqués d'un peu de littérature : il écarte les voiles parlementaires, décoche hardiment ses flèches au vif de la situation, et quitte la tribune sur un *aria di bravura* qu'il réserve à cette fin. Joli rôle de page, dont il s'acquitte, au commencement de chaque session, très galamment. Il n'a pas tenu à M. Liadières qu'il ne mît, comme on l'avait annoncé, le feu aux étoupes. Mais M. de Tocqueville l'a remplacé à la tribune, et le feu n'a pas pris.

M. de Tocqueville, un homme de talent, que la gravité de sa pensée ne laisse pas improviser et que la faiblesse de sa voix éloigne des discussions orageuses.

Son discours, très supérieur à celui de M. de Beaumont, attaque aussi l'alliance anglaise. Ce que nous en avons saisi nous a paru digne d'être écouté et médité. Malheureusement, il n'était pas en situation. M. de Tocqueville s'est donc fatigué à dire des choses excellentes, que l'assemblée, émue des espiègleries de M. Liadières, n'a pas entendues. L'honorable orateur a eu aussi son

mot de circonstance : « Si le Ministère, dit-il, succombe à l'intrigue, il mourra du mal qu'il a lui-même inoculé au pays. » Un assentiment marqué a suivi cette parole amère.

M. Agénor de Gasparin n'a eu que le tort de venir après M. Liadières. On sait l'estime que nous inspire la probité de ce jeune orateur. Il défend le Ministère parce qu'il l'aime et l'admire; il se fait écouter, même en se plaçant à ce point de vue singulier, moins parce qu'il est original que parce qu'il est sincère.

M. Marie a repris le thème de M. de Beaumont. Il a moins mérité que M. de Tocqueville le silence qu'il n'a pas obtenu plus que lui.

Rapporteur fidèle, nous devons dire que tous les reproches faits par l'Opposition au Ministère nous paraissent très fondés, et que tous les reproches faits par le Ministère à l'Opposition nous semblent empreints d'une grande justesse. Ne serait-ce pas qu'il n'y a, entre le Ministère et l'Opposition, que de vaines querelles, et que, de part et d'autre, l'on songe aux portefeuilles plus qu'à l'intérêt public? — Ah ! s'écrie le Ministère, combien il y a longtemps que vous répétez ces choses, et que tout cela est vieux ! — Ah ! s'écrie l'Opposition, que vos fautes sont anciennes et persévérantes; qu'il y a longtemps que vous justifiez nos anathèmes !

Qui a raison? qui a tort? Pourquoi la France laisse-t-elle prolonger ce débat, sans dire un mot positif ni pour le Ministère ni pour l'Opposition ?

Constatons aussi que l'avantage de la journée est resté au Cabinet. Il a été plus hardi que ses adversaires ; il les a fait attaquer, et ils n'ont pas répondu. Mais l'Opposition n'a pas dit son dernier mot; les discours prononcés en son nom ne sont encore que roses et fleurettes.

M. le maréchal Bugeaud assistait à la séance. On espère que le vainqueur d'Isly prendra la parole sur le paragraphe relatif au traité qui a fait avorter sa victoire.

---

21 janvier 1845.

II. M. de Peyramont a continué la série des discours de *discussion générale*. Il s'est proposé d'établir que les adversaires du Cabinet ont tous, à différentes époques antérieures, conseillé au Ministère ce qu'ils lui reprochent d'avoir fait. Plusieurs citations, choisies avec art dans des harangues maintenant oubliées, l'ont mis en mesure de remplir sa thèse. Cette tactique, souvent employée dans les deux camps, excite ordinairement la bonne humeur de la Chambre et ne produit pas d'autre résultat. Tout le monde a besoin d'être indulgent en pareille rencontre. Lorsqu'il paraît excessif d'exiger qu'un orateur soit vraiment de son avis au moment même où il parle, comment trouver mauvais qu'il n'en soit plus un an ou deux ans après avoir parlé? M. de Peyramont a tenu longtemps la tribune; mais, à la fin, ayant voulu intéresser par ses propres idées, non plus par son heureuse mémoire, et s'étant mis à prophétiser les malheurs qui fondront sur la France si le Cabinet perd la majorité, les conversations particulières s'éveillèrent de toutes parts et se mirent à jaser

Aussi confusément
Que faisaient les Troyens....

M. Thiers avait été l'orateur le plus *cité* par M. de Peyramont. L'honorable ministre du 1er mars a trouvé qu'on le mettait beaucoup en contradiction avec lui-même, et il est monté à la tribune pour s'expliquer. Il ne s'est pas expliqué du tout; il a fait mieux, il a fait un excellent discours. La politique de M. Guizot n'a jamais reçu de coup plus sensible. Mais est-ce bien la politique de M. Thiers qui l'a frappée? Est-ce bien le ministre du 1er mars qui s'est montré si sage, si prudent, si réservé? Le *Constitutionnel*, à qui de pareils mots sont naturels, dit plaisamment un jour d'un autre discours de M. Thiers, que c'était un *Discours-Ministre*. On en peut dire autant de celui-ci. Seulement, il faut convenir que M. Thiers n'est pas aussi *Ministre* que ses discours. Cette fermeté, cette suite, ce jugement qu'il porte à la tribune, l'abandonnent lorsqu'il a le portefeuille sous le bras. *La critique est aisée, et l'art est difficile.* Quoi qu'il en soit, tout le monde a justement admiré l'ordre, la netteté, la prestesse de cette longue improvisation. Les fautes du Ministère au Maroc, à Taïti et dans la question du *Droit de Visite*, ont été successivement examinées, détaillées, mises en tout leur jour, rattachées à la même pensée, à la même nécessité de faiblesse. M. Thiers a très bien su arranger tout cela sans se rendre impossible. S'il n'appelle plus l'Angleterre notre *magnanime alliée*, comme autrefois, s'il croit qu'il faut se tenir à son égard dans une continuelle réserve, il se garde avec soin de tout ce qui pourrait sentir la rupture ou la trop grande froideur. Il ne blâme que l'excès, la bravade de sympathie qu'on a su rendre si impopulaire; il veut que, sans rompre l'alliance, on se tienne prêt toujours à la dénouer. Il a résumé sa pensée en disant que

la faiblesse du Ministère l'avait poussé à chercher des aventures dangereuses, mais qu'il n'apportait en définitive, comme compensation à nos injures et comme résultat de ses efforts, que la conquête des îles Marquises, l'indemnité Pritchard, le traité du Maroc et la promesse d'une commission pour terminer les difficultés du Droit de Visite. Ce discours, plein de vues élevées sur les questions de grande politique, et semé d'épigrammes poignantes, a produit une vive sensation. Il donne à croire que M. Thiers ne se tient pas aussi loin des affaires qu'il a pris soin d'en jurer.

M. le Ministre des Affaires Étrangères a été moins brillant que d'ordinaire; il s'est longuement mais faiblement défendu, après avoir toutefois, par une courte allusion aux équipées de 1840, enlevé à M. Thiers la plus grande partie du badigeon d'homme d'État *pratique* dont celui-ci venait de se couvrir. Sur le traité du Maroc, M. Guizot ne s'est point lavé de la précipitation et de la légèreté avec lesquelles a été conclu ce traité qui nous a fait perdre les fruits de la guerre. Sur l'alliance anglaise, il a dit qu'elle était grande, heureuse, glorieuse, que le roi avait été bien reçu à Windsor, et que la France en était fière, etc., etc.; enfin, tout ce que cet homme si distingué, mais si dépourvu de la fibre nationale, dit ordinairement d'excessif en semblable occasion. Sur le Droit de Visite, il annonce une commission mixte, et les noms français qu'on y verra donneront, dit-il, pleine garantie au sentiment public. Sur l'indemnité Pritchard, son avis est que la France, en accordant cette indemnité, s'est soumise à un précédent créé par elle-même, puisque déjà deux missionnaires français, injustement expulsés de Taïti, ont été, sur l'ordre de M. Dupetit-Thouars,

indemnisés par la reine Pomaré. M. Guizot s'abuse, et la situation n'est pas identique. Les missionnaires français, bien autrement maltraités que Pritchard, ont été expulsés comme *prêtres catholiques* et non comme perturbateurs et instigateurs de révolte. Personne n'a fait un crime à Pritchard de prêcher le méthodisme, personne n'a voulu l'en empêcher. On l'a arrêté parce qu'il soulevait la population et prêchait l'effusion du sang français; et c'est de quoi le Cabinet français l'indemnise. Mais la majorité n'en demande pas si long : elle a chaudement applaudi le Ministre qui lui fournissait un prétexte pour le soutenir.

---

22 janvier.

III. M. Dupin a montré son visage, toujours un peu fâché. Quelques personnes, le voyant paraître, se sont demandé si le procureur-général du Roi près la Cour de cassation venait attaquer ou défendre le Cabinet? Quelle ingénuité! M. le Procureur-Général Dupin n'a-t-il pas, il y a quelques semaines, manqué la présidence de la Chambre par le fait du Ministère? Sa première phrase a arboré le pavillon ennemi, et un éclat de rire a salué sur toute la ligne de l'Opposition cette importante recrue. Du reste, M. Dupin n'a produit aucun argument nouveau; il a répété en avocat ce que M. Thiers avait dit en orateur. Plusieurs de ces bons mots, qu'on appelle avec raison des *coups de boutoir,* ont excité l'hilarité sans

modifier des convictions ou plutôt des résolutions maintenant affermies de part et d'autre.

La discussion générale, fermée après le discours un peu long de M. Dupin, a été en quelque sorte reprise sur un amendement au premier paragraphe de l'Adresse, proposé et développé par M. de Carné. L'honorable député s'est placé, comme M. Dupin, parmi ces membres du parti conservateur qui, sans faire d'opposition quant aux *principes*, en font quant à la *conduite;* trouvant que le Ministère pense bien, mais qu'il agit mal, et croyant que d'autres à sa place feraient mieux. Ce point de vue n'est pas le nôtre. Selon nous, le mal est dans le système, non dans l'application qui peut être sans doute plus ou moins outrée, plus ou moins blessante, mais qui sera toujours radicalement mauvaise. L'alliance anglaise, qu'on l'accepte comme un bienfait ou comme une fatalité, aura toujours des résultats analogues à ceux dont la France est irritée à si juste titre : elle dominera toujours la politique du pays. Or, toute politique dominée par celle d'un pays rival est faible, et toute politique faible est une politique humiliée. Il nous paraît impossible que le Cabinet de Londres ne fasse pas à M. Guizot toutes les concessions qu'il veut faire, qu'il peut faire. Tout ministère français docile aux inspirations du *système*, aura tôt ou tard son embarras de Taïti, son Droit de Visite, son traité de Tanger. Néanmoins, nous devons dire qu'à nos yeux la démarche de M. de Carné accuse plus gravement peut-être qu'aucune autre la conduite du Cabinet, parce que M. de Carné est un homme de bonne foi, et que sa conscience le dirige en ceci. Il croit que M. le comte Molé aurait plus de courage que M. Guizot. Dieu le veuille pour l'honneur de la France! Quant à nous, nous n'avons

aucune raison de croire au courage de M. le comte Molé. La Chambre a entendu M. de Carné avec beaucoup d'attention. Sa critique des points principaux où le Ministère a failli dans la conduite de nos affaires extérieures a été franche et lucide.

M. Hébert, rapporteur de la Commission de l'Adresse, a longuement et faiblement défendu le Ministère et son projet. Il nous semble maintenant prouvé que le Ministère n'a vraiment rien à dire pour sa défense, et qu'il devrait demander au scrutin un bill d'indemnité. M. Dupin avait parlé en avocat, mais en avocat placé sur un bon terrain; M. Hébert, outre les désavantages de la position, avait contre lui les inconvénients d'un défaut de tact qui le porte à s'appuyer sur des points qu'il ne faudrait qu'effleurer, et d'une aigreur naturelle qui lui fait blesser ses adversaires, lors même que ses préoccupations oratoires cherchent le plus à les ménager. Nous ne conseillons pas au Cabinet, s'il reste debout, de donner à M. Hébert la succession de M. Villemain : il sera un des ministres les plus irritants qu'on ait vus; et à quoi bon irriter, lorsqu'on est si souvent condamné à demander grâce?

M. Hébert, pour justifier le traité marocain, a beaucoup exalté les avantages que nous assure l'excommunication fulminée par l'empereur contre Abd-el-Kader. C'est, dit-il, une chose très sérieuse, qui met l'ex-émir hors de la société musulmane, qui le fait fuir comme un lépreux, qui le fait traquer comme un bandit; et admirez l'inconséquence : il ajoute que l'empereur ne peut interner Abd-el-Kader dans ses États, parce que ce dernier s'y ferait un parti redoutable ! Que devient donc l'excommunication ? Au sujet de l'indemnité Pritchard, M. Hébert

affirme que si ce qui est justement arrivé pour cet homme était arrivé, dans une colonie anglaise, à un résident français : le Gouvernement se serait hâté d'exiger pour lui une indemnité. Qui le croit? Enfin, sur le Droit de Visite, le rapporteur de l'Adresse en est revenu à ce projet de la commission mixte qui doit rechercher les moyens de supprimer la traite sans offenser le pavillon français. M. Dupin avait déjà dit que cette commission, composée de M. Lushington et de M. de Broglie, l'un et l'autre zélés abolitionnistes, ne serait pas très scrupuleuse, et ne serait pas non plus très pressée de sortir d'un provisoire qui laisse les choses dans une situation dont la France ne veut plus. M. Hébert ne s'est pas arrêté à cet argument, pourtant assez grave : il a pleine confiance dans la future commission. Mais que pourra donc faire cette commission, si la parole de la France, déclarant qu'elle veut contribuer, pour sa part, à l'abolition de la traite et qu'elle ne souffrira pas que son pavillon couvre cet odieux trafic, ne rassure pas nos bons voisins ?

La journée a été mauvaise pour le Ministère. Il n'est pas probable que celle de demain lui soit plus favorable ; on peut douter qu'il ait réservé jusqu'à ce moment ses meilleures raisons.

---

24 janvier.

IV. Le traité du Maroc, ramené à la tribune par un amendement de M. Gustave de Beaumont, y a reçu le

coup de grâce, et c'est M. le maréchal Bugeaud qui le lui a donné, sinon par sa parole, au moins par son silence. Déjà ce silence avait parlé bien haut dans le cours de la discussion générale. Tout ce que le vainqueur d'Isly ne disait pas en faveur du traité, il le disait contre le traité. Qui doute que son témoignage n'eût promptement défendu l'œuvre des négociateurs, si le traité ne lui avait pas paru de nature à compromettre son œuvre à lui, la sécurité de l'Algérie et les résultats de la victoire? Aujourd'hui, contraint par les adroites interpellations que M. de Beaumont lui adressait, de faire enfin positivement connaître sa pensée, M. le maréchal Bugeaud a d'abord déclaré qu'il était étranger aux négociations. Il a ajouté, en deux mots, que, sur le premier moment, le traité ne l'avait *pas satisfait*, que, dans sa pensée, on pouvait y mettre des clauses qui nous auraient mieux garantis des entreprises d'Abd-el-Kader. Depuis, son sentiment se serait un peu modifié, et ce qui le porte à croire qu'on ne pouvait pas exiger davantage de Muley-Abderrahman, c'est qu'en ce moment des insurrections éclatent sur divers points du Maroc. Quant à la question de savoir s'il aurait dû pousser jusqu'à Fez, M. le maréchal Bugeaud a dit encore qu'il était assez fort après la bataille pour atteindre cette ville et s'en emparer, mais que, vu la saison, une pareille campagne eût été téméraire.

Après ces explications, désertant un terrain que sa légitime affection pour le Cabinet lui rendait fort pénible, l'illustre Maréchal, tacticien aussi expert à la tribune qu'il l'est sur le champ de bataille, s'est mis à parler des razzias, de la guerre, de l'armée, des travaux militaires, de la colonisation, etc., etc. Plein

de son sujet, et sans écouter les voix qui par intervalles le rappelaient en souriant au traité, il a décrit avec un sang-froid imperturbable les douceurs et les avantages du gouvernement du sabre : Point d'avocats, s'est-il écrié, point de procès ! A chaque période il concluait en priant la Chambre de lui donner encore quelques soldats, afin de maintenir son armée au complet de cent mille hommes. Il ne voulait pas être monté à la tribune pour rien. Et la Chambre, le voyant venir, prenait gaîment son parti d'oublier aussi le traité, pour écouter ce hors-d'œuvre, d'ailleurs si intéressant. Il est sûr que c'était une chose consolante, au milieu des déplorables écueils où se brise à tout moment notre politique, d'entendre si franchement, si clairement dire qu'au moins cette difficile affaire de l'Algérie est en bon chemin, et de voir que le courage de nos soldats, ce courage qui pourrait nous laver un jour des faiblesses de nos hommes d'État, brave toutes les difficultés et ne connaît rien d'impossible. Qu'avons-nous fait de facile en Algérie ? a dit M. le maréchal Bugeaud. Il a le droit de parler de la sorte, et la Chambre le lui a prouvé par sa déférence à l'écouter dans un moment où toutes les préoccupations étaient pour d'autres pensées.

C'est ainsi que M. le maréchal Bugeaud s'est exprimé sur le traité, sans charger sa conscience, sans accabler le Ministère, sans compromettre sa popularité, et qu'il s'est de plus donné la satisfaction de vanter sa brave armée et de réclamer son complet de cent mille hommes. Il n'a pas eu l'air d'y toucher, mais il est assez fin pour l'avoir fait exprès.

M. Saint-Marc-Girardin n'avait nul besoin de répondre au Maréchal ; il ne l'a pas entrepris. Il s'est livré

à une dernière critique du traité. M. Saint-Marc-Girardin n'a rien de moelleux dans la voix ni dans le geste. Il se remue tout d'une pièce et parle aigrement; certaines fins de phrases semblent percer la voûte de la salle. En somme, il s'en faut de beaucoup que M. Saint-Marc-Girardin soit orateur. Néanmoins, ce qu'il a dit ne manquait pas de quelque mérite. L'Opposition l'a fort applaudi. M. Guizot n'a pas cru nécessaire de lui répondre. Ç'a été là sa vengeance contre l'infidèle. On a passé au vote. Après deux épreuves, l'amendement de M. de Beaumont a été rejeté, et le premier paragraphe de l'Adresse adopté. Le Ministère triomphe, mais il n'a pas les honneurs de la guerre.

---

23 janvier 1845.

V. Ni M. Crémieux pour l'Opposition, ni M. de Gasparin pour le Ministère n'ont pu obtenir l'attention de la Chambre. M. Crémieux a parlé au milieu du bourdonnement des conversations particulières; M. de Gasparin n'a pu achever son discours. Après tout, la Chambre n'est pas si blâmable. Elle renferme dans son sein trop d'avocats pour qu'on puisse exiger qu'elle prête l'oreille à tous les discours. Il est bon que son inattention oppose quelque digue à ce flux de paroles et à ces jeunes ardeurs que son réglement la condamne à subir. Que pouvait-on lui apprendre encore? Elle vou-

lait, pour en finir, entendre M. Billault, chacun étant bien sûr que celui-là épuiserait le sujet, et qu'après lui rien ne resterait à dire. La question de Taïti et celle du Droit de Visite sont le domaine propre du député d'Ancenis : il en a fait son bien, sa chose, son espoir, l'espoir d'un homme qui touche au portefeuille ! Qu'on juge s'il les cultive ! M. Billault a tout lu, tout médité, tout traduit, tout commenté et mis en ordre. Il s'est avancé vers la tribune du pas lent et grave d'un homme qui apporte du nouveau, qui tient peut-être là, sous son bras, une révolution ministérielle. On a fait silence de toutes parts, et M. Billault a parlé. Le personnage est assez important pour que nous en donnions la silhouette. Un homme jeune, sérieux, très sérieux, on pourrait dire un peu raide; une tenue sévère, un visage pâle et mécontent, une voix qui hait les ministres, un geste qui les menace, des phrases brèves, provoquantes, indignées. A voir M. Billault tancer, dénoncer, accabler ce malheureux banc des ministres, dirait-on qu'il a si grande envie de s'y asseoir ?

Voilà les défauts de l'orateur : ils gâtent son talent, mais ils ne le détruisent point. On regrette cette hauteur, tranchons le mot, cette morgue qui enlèvent à l'étude et à la conviction ce qu'elles ont de plus séduisant, la simplicité. Que M. Thiers est bien plus habile ! Cependant, M. Billault ne fait point de phrases. Il est net, ordonné, assez concis. Quelquefois il descend à de trop minces détails, mais aujourd'hui il a évité cet écueil. Après trois jours de discussion sur le Maroc, Taïti et le Droit de Visite, après tout ce qu'ont dit les journaux, il a été non pas neuf, cela n'était plus possible, mais intéressant. Véritablement, la main sur la conscience, ces trois

affaires ne sont pas à l'honneur du Cabinet. Qu'il ait fait ce qu'il pouvait faire, nous ne le nions pas; nous ne l'accusons point d'imprévoyance, nous ne pouvons croire qu'il n'ait pas prévu les fautes et les dangers où l'engageaient le traité de Maroc, la convention de 1841, l'indemnité Pritchard : c'est de fermeté qu'il a manqué, et quelle est donc la fatalité qui nous engage dans une voie où de telles fautes doivent être commises ! La Chambre tout entière a éprouvé un malaise visible, lorsque M. Billault, analysant avec une sagacité cruelle le peu de documents publiés par le Ministère, a vu dans les lettres de M. de Jamac, dans les notes de M. Guizot, dans les paroles de lord Aberden, les traces d'une politique qu'il a spirituellement et durement caractérisée sous le nom de politique des prévenances et des petits soins. Prévenances et petits soins, bien entendu, de la France envers l'Angleterre; car l'Angleterre n'a presque rien exigé, on a pris soin de tout lui offrir. Elle se laisse servir et adorer.

Qu'a répondu le Ministre? Une chose bien simple. M. Duchâtel a demandé aux partisans du futur Cabinet ce qu'ils feraient à la place du Cabinet actuel; s'ils refuseraient, par exemple, l'indemnité Pritchard ? Cette parole a suffi; tout le monde en a senti la force, et M. le Ministre de l'Intérieur aurait pu se dispenser des explications qu'il a ajoutées en quelque sorte pour la forme, peut-être aussi en vue de quelques pauvres consciences timorées qui assistaient au débat, incertaines entre le péril d'aimer trop l'Angleterre et celui de ne l'aimer pas assez.

On se préparait à voter après le discours de M. Duchâtel, lorsque M. le Président a déclaré, au milieu des

Ah ! Ah ! de toute l'assemblée, que vingt membres (appartenant tous au côté gauche) demandaient le scrutin secret. Cette tactique s'emploie dans les grandes occasions, pour assurer la liberté des membres qui redoutent l'œil de leurs adversaires ou celui de leurs amis. On a souri en voyant le grave M. Guizot ne pouvoir s'empêcher de regarder dans l'urne où il venait de déposer sa boule, afin de voir si la couleur blanche, couleur de deuil et de mort pour le Ministère, y dominait. Après quelques minutes d'une vive attente, le Président a fait connaître le résultat du scrutin. Le Ministère a la majorité, mais une bien petite majorité. Sur 422 votants, il y a eu 197 voix pour l'amendement de M. de Carné et 225 contre. La majorité absolue était de 212 voix, ainsi la majorité relative en faveur du Cabinet est de 28 voix, et la majorité absolue n'est que de 13 voix.

Sur ces 13 voix, il y a 6 voix de ministres : MM. Guizot, Duchâtel, Martin (du Nord), Dumon, Lacave-Laplagne, Cunin-Gridaine.

Personne n'a été content de ce résultat qui fera durer l'incertitude jusqu'à la fin de la discussion. L'Opposition craint que le Ministère ne se rattache quelques infidèles; le Ministère tremble que l'Opposition ne lui enlève quelques amis froids.

ETAT DE LA PRESSE.

(LA PRESSE POLITIQUE. — LA PRESSE RELIGIEUSE).

21 janvier 1845.

La presse périodique est en proie à un mal que personne n'ignore. A ces détonations de prospectus lancés comme des signaux de détresse, à ces baisses de prix, à ces agrandissements de format, à ces bandes de romanciers appelés de toutes parts au secours de la rédaction, chacun reconnaît des entreprises en souffrance, des corps épuisés, livrés aux hasardeuses ressources de l'empyrisme. En effet, la plupart des journaux, qui devraient vivre de leurs opinions, ne vivent que de leurs feuilletons et de leurs annonces. Nous ne comptons pas parmi les vivants ceux qui, sans feuilletons, sans annonces et sans moyen d'en avoir, subsistent par les sacrifices de certaines têtes de partis : instruments du Ministère ou organes de quelques

nuances ambitieuses, leur passé fait deviner leur avenir; l'ange funeste du désabonnement les visite et les pousse inexorablement du silence à la tombe. Déjà ils ne vivent plus. Parlons des autres. Comment sont-ils descendus à cette vie du feuilleton et de l'annonce? Est-ce une vie véritable ? Sera-ce une vie durable ?

L'invasion du feuilleton, dont on accuse le mauvais goût et la frivolité des lecteurs, s'explique très bien, pour quiconque a suivi avec un peu de soin la marche des journaux, par l'insigne faiblesse de leur rédaction sérieuse. Lisez ces *articles de fond* que vous dédaignez maintenant pour savourer le patois des feuilletonnistes et des romanciers : vous verrez combien le rédacteur politique est au-dessous du rédacteur littéraire, combien sa pensée est plus nulle, sa faconde plus lourde, et la manière dont il envisage le mouvant spectacle de l'histoire contemporaine plus plate que le plus plat roman. Vous comprendrez alors pourquoi la foule des lecteurs, fatiguée de ces froides redites, de ces mornes entêtements, de ces variations stériles et parfois impudentes dans un cercle étroit de sophismes vieillis, s'est jetée sur le feuilleton : là du moins elle trouve quelque chose qui répond à l'âme humaine; préférant ce qui la gâte à ce qui l'assomme, elle aime mieux écouter le dernier des conteurs que ces pesants écrivains qui n'auront jamais fini de prouver quel homme d'État doit tenir la feuille des bénéfices constitutionnels.

La doctrine a failli en leurs mains. Ils ont été rebelles au mouvement des esprits, ignorants des vrais besoins de la société, hostiles à tout sentiment large et généreux de l'avenir. « Nos patrons seront-ils ministres ou ne le seront-ils pas? » Voilà les problèmes sur quoi ils restent

en arrêt perpétuellement. « Enlèverons-nous par un coup de main la haute direction des affaires, ou ne deviendrons-nous que conseillers d'État, présidents des Cours royales et pairs de France? Serons-nous consuls, directeurs, présidents de la République, ou resterons-nous de pauvres écrivains et de pauvres orateurs? » C'est le fond des cœurs, où le public a fini par lire couramment sous les fleurs de rhétorique de tous les programmes. Il n'y a point de talent qui résiste à cette situation lorsqu'elle se prolonge. La situation s'est prolongée, les talents étaient déjà minces, il a bien fallu intéresser le public par de nouvelles combinaisons. Le *forum* est devenu boutique; la plume qui réglait la marche des empires et dirigeait la conscience des multitudes, a calculé ce que rapporteraient en détail les aventures achetées en bloc du *Chourineur* et de *Couche-tout-nu*. Plusieurs en ont gémi, gardant vaillamment une certaine idée d'eux-mêmes. Cependant, que répondre à l'abonné qui bâille et qui s'en va? Le rattacher par des idées neuves et plus vigoureuses? Mais ils ont horreur des idées! Depuis vingt ou vingt-cinq ans, ils font tous les jours, sur le même semblant d'idées, le même semblant d'articles. Où trouveraient-ils une autre idée? Au fond du peuple? Ils ne le connaissent pas. Ils vivent dans les foyers de théâtre, dans les antichambres politiques, et ceux qui pénètrent jusqu'au salon n'en savent pas davantage.

Nous autres catholiques, nous avons essayé de leur faire ce cadeau d'une idée. Cherchant à concilier les besoins du catholicisme avec les entraînements les plus légitimes de ce siècle, qui est le nôtre et que nous acceptons, nous avons fait retentir d'une voix convaincue

dans la chaire, dans la presse, à la tribune, un cri d'alliance entre l'Évangile et la Charte, entre la loi du ciel et la loi du temps et de la patrie : *Dieu et la liberté!* Qu'ont-ils répondu? Des injures, et ils ont fui le terrain. Pas un n'a entrepris d'établir que la liberté et la Religion ne peuvent se donner la main ; presque tous se sont montrés tout prêts à sacrifier la liberté, pour se débarrasser de Dieu qui venait avec elle. Ainsi, plutôt que d'embrasser une idée nouvelle, ils abandonneront même ce semblant d'idée sur quoi ils ont tant vécu. Nous entendant crier avec eux : Vive la liberté des cultes, vive la liberté de la presse, vive la liberté des associations, vive la Charte! ils n'ont plus voulu ni de la liberté des cultes, ni de la liberté de la presse, ni de la liberté des associations, ni de la Charte. Pourquoi? Parce qu'avec tout cela nous sommes chrétiens, et que c'est un usage nouveau de la liberté qui les déconcerte et les épouvante, plus peut-être à titre de nouveauté qu'à tout autre titre. Les Nestors de la compagnie ont fouillé dans leur mémoire : Voyons donc; n'y a-t-il pas eu déjà une époque où quelques hommes ont parlé de Dieu, de la Religion, de ces choses étranges? Si fait, et nos anciens les appelaient *Ultras, Ultramontains, Jésuites, Parti-Prêtre.* Est-ce que tout cela ne pourrait pas servir encore?

C'est là qu'ils en sont! Réveillés en sursaut dans leur petit travail mécanique pour ou contre le Ministère, ils font un pas, un pas de géant, et ils se retrouvent..... en 1825! Ils ont affaire à des fils de ce siècle, et ils croient toujours discuter contre des émigrés fraîchement rentrés d'Allemagne. Les véritables émigrés, ce sont eux-mêmes : ils émigrent de la Charte, dont l'air devient trop

libéral et trop catholique ; ils envoient un bonnet de jésuite à la jeune Opposition qui paraît croire que la Charte permet la liberté des cultes et promet la liberté d'enseignement, comme on envoyait une quenouille au gentilhomme qui ne se pressait pas de gagner la frontière. Ne poussons pas plus loin la comparaison : les émigrés s'éloignaient de la France en feu pour sauver leurs principes ou pour sauver leur vie ; nos libéraux ne fuient de la Charte que pour conserver leurs haines contre des adversaires morts ou convertis. Les émigrés, s'il en reste, et leurs descendants, se sont presque sans exception imprégnés de l'esprit nouveau ; ils ont sincèrement adopté la liberté, oubliant ses injures et ne voyant plus que ses bienfaits : nos voltigeurs du libéralisme ne veulent rien voir, rien entendre, rien apprendre, rien oublier. Oh ! l'heureux temps, pensent-ils, que celui où deux peuples ennemis déchiraient les entrailles de la mère commune ! Nous étions les premiers avocats et les premiers orateurs du monde ; nous possédions en toute propriété l'empereur et la colonne ; on voyait nos noms jusque sur les ratafias et les tabatières, et le *Constitutionnel,* moitié moins grand qu'aujourd'hui, coûtait quatre-vingts francs. Cinquante ou soixante francs de bénéfice par abonné, et il y en avait vingt-cinq mille !

> Jours de vertu, jours d'honneur et de gloire,
> Vous n'êtes plus !...

Mais quoi ! ne veut-on plus se haïr ! N'y a-t-il plus de Jésuites, plus d'Ultras, plus d'Absolutistes, plus de *Deux-cent-vingt-et-un* ? Et, s'il n'y en a plus, n'en peut-on refaire ?

Non, il n'y en a plus, et vous n'en referez pas, et vous ne ranimerez point, en les galvanisant pour un jour, des haines qui sont mortes à jamais ; car, si elles vivaient encore, vous prospèreriez encore et vous n'auriez pas besoin de mettre à vos vieux hameçons ces romans, ces putrides amorces qui répugnent moins que vos mensongères doctrines et qui n'ont plus pour but d'attirer les convictions à votre politique, mais les annonces à vos bazars. Tandis que vous vous immobilisiez dans votre éternel article, tout marchait, tout pensait autour de vous. Vos lecteurs, entraînés par la vie et par les affaires, se rapprochaient de ces Ultras dont vous leur aviez fait des portraits si noirs, de ces chrétiens que vous aviez tant calomniés. Au lieu de trouver en eux des ennemis acharnés de nos institutions nouvelles, ils s'apercevaient que la Charte était mieux comprise, plus respectée, plus aimée d'eux que de vous ; ils leur reconnaissaient une indépendance que vous n'avez ni toujours, ni souvent, ni longtemps ; un patriotisme qui produit des actes, quand le vôtre ne produit que des paroles, et n'en produit qu'autant que l'intérêt de vos patrons le veut bien ; des idées d'avenir, des idées fécondes, lorsque vous excédez la France du bruit des haines passées, lorsque vous la dégoûtez par la stérile ardeur des intrigues d'aujourd'hui. Telle est la cause irrémédiable du désabonnement. Vous êtes morts, voilà votre maladie.

Mais les annonces et les feuilletons, les remèdes secrets et les romans en douze tomes ont tout sauvé ! — Ne vous y fiez pas. Tel qui fait aujourd'hui le fier à la tête de vingt-cinq mille abonnés attirés par le froc des Jésuites pendu à son enseigne, verra le Jésuite s'user comme le reste, et même s'user très vite, attendu que la

concurrence s'y met. Laissez dévorer le Jésuite! Réduit au secours de sa logique, à la fraîcheur de ses idées, le triomphant inventeur ne tardera pas à reprendre le chemin des enchères avec une plus maigre toison encore que ne l'était devenue celle de l'ancien *Constitutionnel*.

Nous avons montré la source de la mort, faisons voir maintenant celle de la vie.

L'*Univers* offre ce caractère, aujourd'hui rare et singulier dans la presse, d'un journal qui vit, marche et grandit par la seule force de ses doctrines.

En effet, nul moins que lui n'a eu recours aux ressources du charlatanisme, nul n'a tiré moins de profit de la place réservée aux annonces, étant obligé, par principe, d'en rejeter beaucoup et d'exercer un contrôle sévère sur celles qu'il admet. Il se soucie médiocrement *d'amuser* ses lecteurs; il s'occupe fort peu des ministres, jamais des chanteurs ni des danseuses; il n'a point fait d'affiches, il n'a ni abaissé son prix, ni augmenté son format, ni fortifié sa rédaction d'un de ces hercules que l'on dessine maintenant en tête des prospectus, tenant en chaque main une demi-douzaine de romans!

Longtemps condamné à ne subsister que par les aumônes de ses amis et par le désintéressement de ses rédacteurs, pauvres les uns et les autres comme lui-même, il a été souvent faible, toujours incomplet.

Et néanmoins, en dépit de ces lacunes et de cette insuffisance, l'*Univers*, que l'on tirait, il y a deux ans, à *dix-huit cents* exemplaires, est tiré à *six mille* aujourd'hui. Le nombre des abonnés nouveaux depuis le 1er janvier, c'est-à-dire depuis le tapage des prospectus, s'élève à *douze cents*.

Nous ne produisons pas ces chiffres dans un sentiment

de puéril orgueil ; la rédaction de l'*Univers* sait ce qui lui manque et croit très volontiers que le journal a réussi malgré elle, non par elle. En disant à nos abonnés combien ils sont, nous voulons d'abord réjouir ceux d'entre eux qui, comprenant dès l'origine notre pensée, ont bravé toutes les lassitudes, méprisé toutes les calomnies et créé, pour ainsi dire, cet organe de la cause catholique avec nous et plus que nous. Ils nous ont sauvés par leur constance, par leurs aumônes, par leurs prières ; car, lorsque nous songeons aux détresses de tout genre qui tant de fois ont semblé nous laisser sans lendemain, nous sentons que nous avons reçu plus que des secours matériels. Ces anciens amis, ces approbateurs chauds et indulgents de notre droiture, seront heureux d'apprendre que, si l'œuvre rencontre encore des obstacles, du moins elle ne peut plus périr sur une question d'argent. Secondement, nous publions le chiffre des abonnés de l'*Univers* comme un fait qui n'est pas sans importance dans la situation actuelle des opinions et de la presse : sur quinze ou vingt journaux, l'*Univers* était, il y a deux ans, à peu près le dernier par le nombre des souscripteurs ; il est aujourd'hui le cinquième. A la vérité, le *Siècle,* le *Constitutionnel,* la *Presse* et le *Journal des Débats,* le dépassent de beaucoup. Mais c'est le *Juif-Errant,* c'est le feuilleton du *Siècle* qui comptent vingt-cinq mille et quarante mille abonnés, et non pas le *Siècle* et le *Constitutionnel* eux-mêmes en tant que représentant une idée politique. Avant d'acheter le roman de M. Sue, le *Constitutionnel*, rédigé comme il l'est, dans les mêmes principes, n'avait pas trois mille abonnés. Les six mille abonnés de l'*Univers* n'ont été conquis que par ses doctrines, n'appartiennent qu'à ses

doctrines, ne seront conservés et ne s'accroîtront que par ses doctrines. Sa vie est donc une vie normale. Or, nous doutons qu'aucune autre feuille, ni la *Presse*, qui est assez décente et modérée en politique pour répondre aux vœux de la masse des honnêtes gens, ni le *Journal des Débats*, qui a de meilleurs renseignements, une meilleure organisation, et sous certains rapports une meilleure rédaction que tous les autres journaux quotidiens, voulussent tenter la chance de vivre aux mêmes conditions que nous, c'est-à-dire sans la faveur ministérielle, sans l'appui des factions, sans le concours d'une littérature impudique.

Mais, nous dit-on, vos développements s'expliquent : vous êtes l'organe du Clergé, qui est un corps puissant et nombreux; vous avez l'appui de la *faction cléricale*.

Si nous étions l'organe du Clergé, nous n'aurions pour abonnés que des prêtres, ce qui n'est pas; et, au lieu d'en compter six mille, nous en compterions vingt ou trente mille, car il y a plus de quarante mille prêtres en France.

Quant à la *faction cléricale*, plût à Dieu qu'elle existât ! Plût à Dieu que, sous un nom ou sous un autre, il y eût en France un véritable parti, discipliné, commandé, voulant ce que nous voulons, aussi déterminément dévoué que nous le sommes à employer tous les moyens constitutionnels pour obtenir de la sagesse et de la justice du pays ces salutaires libertés du Bien dont la France et la civilisation ont un besoin si extrême, et contre lesquelles se coalisent toutes les libertés données au Mal !

Ce parti, non pas *clérical*, mais *laïque*, se forme, et sans doute nous n'y nuisons pas; mais il n'est encore qu'un germe : le seul appui qu'il nous donne est celui de l'espérance. C'est de lui que nous serons un jour l'organe,

non du Clergé, qui de longtemps sera trop pauvre et trop occupé pour lire assidûment un journal, et qui ne peut être représenté que par ses Évêques ou par des écrivains investis du caractère sacré, dont aucun rédacteur de l'*Univers* n'est revêtu. Ce sera un parti d'honnêtes gens, un parti religieux et en même temps un parti politique, en ce sens qu'il agira dans les élections, dans les assemblées, dans la presse, partout, au profit de la liberté de ses croyances, comme les autres partis agissent au profit de leurs ambitions et de leurs opinions. Voilà le parti que nous appelons de tous nos vœux et que nous voulons servir : il est né, il s'essaie, il grandira; M. de Montalembert en est, à la Chambre des Pairs, l'idéal éloquent; M. de Carné en porte le loyal caractère à une autre tribune; M. Lenormant le représente avec éclat dans les sciences littéraires : et ces hommes de talent, qui sont plus encore des hommes de bien, ne marchent pas seuls dans leur laborieuse et libérale voie. Chacune de leurs manifestations est une force féconde qui rallie au drapeau de la liberté religieuse des intelligences élevées et des cœurs généreux. Il y a donc un symbole, des volontés, des lumières, des instincts, des efforts : il n'y a pas encore un parti. Et, pour en revenir à nous, nous ne sommes qu'une de ces volontés, qu'un de ces instincts, qu'un de ces efforts; nous ne représentons que nous-mêmes, nous n'avons d'autre patron que cette pensée générale de tant d'hommes de mérite; nous nous efforçons de la répandre et de la vulgariser.

C'est cette pensée puissante, c'est elle seule qui, présentée sans tactique, si l'on veut, mais toujours avec sincérité, a fait notre succès. On nous adresse un reproche que nous préférons à tous les éloges, lorsqu'on

nous dit, dans le *Journal des Débats* et ailleurs, que nous sommes maladroits. Quelle est donc la force vitale de cette idée, puisqu'elle perce et grandit sous une culture si grossière? Quelle est donc sa beauté, puisque nous ne pouvons la défigurer assez pour qu'elle cesse de charmer les autres, comme elle nous a séduits nous-mêmes?

Ah! c'est qu'elle répond à de profonds besoins; c'est qu'elle a sa racine sacrée dans les plus nobles cœurs; c'est que toute âme franche et saine, dans l'Église et hors de l'Église, a senti que les passions politiques se débattent aujourd'hui sur un terrain mauvais ou stérile! La France n'a pu s'intéresser quinze ans à cette dispute de menteurs programmes, qu'elle a tous expérimentés et qui l'ont tous trompée. Elle s'est tournée vers l'affreuse littérature des feuilletons pour changer de dégoût, et de là vient la décadence des journaux politiques. En même temps les journaux religieux ont grandi (car l'*Univers* n'est pas le seul qui soit en progrès), parce que la pensée chrétienne, également révoltée d'une politique rétrograde et d'une littérature pernicieuse, a compris que deux choses étaient nécessaires pour tirer le pays de ce double bourbier et asseoir son avenir sur un sol meilleur: Dieu comme but, la liberté comme moyen. Peut-être nous est-il permis de dire qu'à défaut d'autre mérite, l'*Univers* a eu du moins celui de vouloir pleinement, généreusement, le salut de la France par la Religion, le salut de la Religion par la liberté. Dans le feu de la polémique, en butte aux traits les plus vénimeux de la calomnie, il a pu s'irriter, il n'a jamais su haïr; il a pu s'abuser parfois, il n'a jamais voulu tromper; il a pu être dur, il n'a jamais été injuste. On ne l'a point

vu, on ne le verra pas sacrifier les droits de la vérité à l'intérêt d'une cause qui est la vérité même, attaquer systématiquement ni les hommes ni le Pouvoir, lors même que les hommes et le Pouvoir se montrent systématiquement hostiles à la Religion. Il a été, il continuera d'être un journal vraiment indépendant, marchant avec aisance, pour obéir à Dieu et non pour contenter tels ou tels hommes, dans la large voie de ses convictions : *Et ambulabam in latitudine, quia mandata tua exquisivi* (1).

(1) Ps. 118.

DE L'OBSCÉNITÉ

COMME INSTRUMENT PHILOSOPHIQUE.

19 février 1845.

Nous sommes d'accord avec les universitaires sur le nouvel ouvrage de M. Michelet (1), l'un des pontifes de l'Université. Il est parfaitement anti-catholique, parfaitement anti-chrétien, parfaitement anti-religieux. Ce n'est pas nous qui l'avons dit les premiers, et bien nous en prend : accusés de diffamation, peut-être serions-nous déjà condamnés par la police correctionnelle. Ceux qui

(1) *Du Prêtre, de la Femme et de la Famille.* Ce mauvais livre avait fait une certaine sensation. Mgr l'Evêque de Chartres ne dédaigna pas de le réfuter dans l'*Univers;* et, de leur côté, les universitaires sages, l'ayant trouvé compromettant, le blâmèrent d'une façon qui blessa très vivement l'auteur et ses amis. Il en résulta une querelle intestine fort animée, où l'*Univers* trouva bon d'intervenir.

le disent sont les amis de M. Michelet, ses compagnons d'armes. Ils le disent dans des recueils où tout le catholicisme, hommes et choses, est sans relâche attaqué. M. Saisset ne paraît point suspect : ce jeune philosophe travaille modestement *à substituer par degrés aux institutions religieuses l'action directe, immédiate de la raison* (1); il est donc du parti de M. Michelet, non pas du nôtre; écoutons-le :

« Le livre de M. Michelet est un manifeste violent » contre le sacerdoce et la Religion catholique, *contre* » *tout sacerdoce* et toute religion positive. Son but avoué » est de représenter *tout prêtre, toute religion comme* » *choses pernicieuses* dont on ne saurait trop désirer, trop » provoquer l'immédiat renversement. La tendance du » livre, l'effet *qu'il produit et qu'il veut produire*, c'est » de porter toute l'autorité intellectuelle, toute la force » philosophique de notre temps vers la ruine des insti- » tutions religieuses (2). »

Telle est bien cette œuvre, et les amples extraits que nous nous sommes résignés à produire dans ce journal même en fournissent une preuve assez convaincante. Ouvrez au hasard le volume : il en sort la dérision, le mépris, l'outrage. *C'est un livre de colère et de haine,* dit encore le critique. Oui, et la haine et la colère y surabondent. Haine aiguë, colère démuselée, qui éclate, qui déborde, qui est cynique, incohérente, puérile, jamais assouvie; qui, ne pouvant se contenter de couvrir la page, va gesticuler jusque sur les marges et vociférer jusque dans les renvois.

(1) M. Saisset, *Revue des Deux-Mondes*, t. IX, p. 397.
(2) M. Saisset, article cité, p. 397.

Nous ne haïssons point cette plénitude; nous aimons avant tout qu'un homme laisse voir ce qu'il a dans le cœur et soit franc ennemi. Mais les universitaires ne sont pas tous de ce sentiment. Le caractère du livre une fois fixé, les avis se partagent. M. Génin l'admire hautement dans la *Revue indépendante*, le *Constitutionnel* y reconnaît son école; on ne peut douter de l'assentiment du *Journal des Débats*, de la satisfaction de M. Libri, des encouragements de M. Cousin, des applaudissements de M. Thiers, des fraternelles jalousies de M. Quinet : le sacerdoce catholique traîné dans la fange, pêle-mêle avec ses dogmes et ses saints, voilà de quoi réjouir ces libres penseurs! Cependant d'autres libres penseurs, plus jeunes, plus timorés, dont la haine est moins vive ou dont la position n'est pas faite, reprochent beaucoup de maladresse à ce fier courage. Cela est grossier et quelquefois fou, disent-ils; la réplique est trop aisée; pourquoi gâter ainsi la cause de la raison! Quand nous avons de si bons arguments à fournir contre le célibat ecclésiastique, contre la confession, contre la faiblesse et la vétusté des dogmes chrétiens; quand nous pouvons nous appuyer d'un si grand nombre de docteurs, de Basnage, de saint Paphnuce et du Conseil d'*Elibery*, et tranquillement, à petit bruit, par degrés, tout détruire...., quelle imprudence de venir casser les vitres, aboyer aux prêtres, faire un tel vacarme d'invectives et de blasphèmes! Ne sommes-nous pas assez suspects, sans que, du haut de sa chaire, cet emporté jette aux catholiques des preuves à l'appui de toutes leurs accusations!

Ainsi parlèrent ces politiques. Vive fut la surprise, plaisante fut la douleur de M. Michelet. Il avait cru naïvement répondre à tous les vœux du parti; il attendait

une couronne, il reçoit des sifflets; ses propres écoliers le renvoient durement à l'école, comme un étourdi qui n'a que des dispositions. Son esprit frappé laissa percer d'étranges inquiétudes : il se figura qu'on le dénonçait aux rigueurs du Pouvoir, et fit tout éveillé des rêves où les Jésuites lui apparurent menaçants. Dangereux symptômes!

Moins troublé, il aurait pu magnifiquement répondre. Dans le fait, les politiques n'entendent rien au métier. M. Saisset n'est qu'un apprenti, la *Revue des Deux-Mondes* n'est qu'une bonne femme; c'est M. Michelet qui fait bien la guerre. Il n'écrit pas pour les gens qui savent, ni pour les gens qui pensent : il écrit pour les jeunes garçons, pour les journalistes, pour les bourgeoises, pour les commis-voyageurs, pour ce public préparé par M. Sue, qui croit tout et veut tout croire. Trop heureux, le savant professeur, s'il pouvait, serrant de plus près l'écrivain qu'il copie et qu'il appelle en toutes lettres *notre admirable romancier*, descendre jusqu'à l'estaminet, jusqu'à l'échoppe, atteindre la dernière populace, l'enflammer de ce saint zèle qui déjà une fois substitua aux institutions religieuses l'action directe, immédiate de la raison.... et du bourreau!

Oui, pourrait dire le professeur à son ancien élève, je vous reconnais du talent et d'excellentes intentions; mais la cause de la philosophie languit entre vos mains : vous lui gagnez peu de partisans dans les hauteurs, aucun dans la foule. On ne vous lit guère; la moitié de ceux qui vous lisent sourient du naïf aplomb qui vous fait combattre par des raisons canoniques le célibat des prêtres. Croyez-moi, d'autres ont approfondi les livres dont vous avez parcouru les sommaires. Ce sont de belles

lectures à recommander à M. Fleury et les *Acta Conciliorum !* Mais, imprudent ! mais *jeune homme !* les gens que vous renvoyez à ces livres, vous les jetez en plein dans les merveilles de la philosophie et de l'histoire catholiques ; ils n'y passeront pas huit jours sans vous échapper. Nous n'avons, depuis vingt ans, que trop fait d'histoire, et moi-même, à cette dangereuse besogne, je me suis senti catholique plus d'une fois ! La science, la réflexion, l'étude, laissez tout cela ! Si peu qu'il y en ait, de quelque façon qu'on l'arrange, tout cela, tôt ou tard, tourne au détriment de la philosophie, au profit de la religion. Faites lire Diderot, Parny, le vénérable Tarabaud, l'admirable Sue ; voilà nos sauveurs. Point de faiblesse humaine ! Si vous en voulez aux institutions religieuses, soyez voltairiens, pratiquez hardiment le voltairianisme ; c'est l'arme, vous n'en forgerez pas de meilleure. Vous dites qu'elle est brutale ; non, elle est victorieuse ; qu'elle est déshonorée, je le nie ! Le genre humain est d'accord sur les trahisons, sur les violences, sur les mensonges de Voltaire ; mais l'œuvre de Voltaire subsiste et sa mémoire est glorifiée. Pourquoi ? parce qu'il a été plus puissant que personne pour rendre à l'humanité le grand service qui fait le but de vos efforts et des miens...

Nous ne savons pas ce que l'on peut objecter à ces raisons. M. Saisset, répondant aux plaintes de M. Michelet, se borne à dire qu'il estime beaucoup sa personne et son talent, et qu'il ne l'a combattu qu'avec modération. En somme, le jeune philosophe semble s'apercevoir qu'il a fait beaucoup de bruit pour une question de tactique, et qu'entre *remplacer* les institutions religieuses et les *ruiner*, la différence n'est pas si grande

qu'on ne puisse très bien s'entendre un jour. Comme M. Saisset nous paraît fort convaincu de la nécessité de *substituer* au Catholicisme quelque chose de plus neuf, soit ce que l'on pense avoir trouvé au Collége de France, soit quelqu'autre évangile qu'il se prépare peut-être à publier dans la *Revue des Deux-Mondes*, nous lui prédisons que le rapprochement qu'il entrevoit s'opérera, et qu'il trouvera que le livre voltairien de M. Michelet ne mérite pas le mépris dont il s'est trop hâté de le couvrir.

L'Église catholique n'a pas deux sortes d'ennemis : le voltairianisme, c'est-à-dire la haine, est le fond commun de toute hostilité doctrinale contre ses dogmes, sa discipline et sa hiérarchie. Ceux qui le nient, ou ne sont pas sincères ou ne savent pas jusqu'où peut les entraîner la passion qui les tient. M. Michelet et beaucoup d'autres ne prévoyaient guère, il y a deux ou trois ans, qu'ils seraient voltairiens; ils l'étaient déjà, et ils tenaient encore à injure le titre de disciples de Voltaire. Combien de protestations emportées lorsqu'on les inculpait de malveillance envers le Catholicisme ! Maintenant la vue d'une soutane les met en délire; le Catholicisme, ils l'appellent *l'esprit de mort;* ils n'ont plus assez de poumons pour crier : *Ecrasons l'infâme !* Quelques contradictions, les plus légitimes du monde, quelques réclamations contre les erreurs et les dangers de leur enseignement; moins que cela peut-être, la solitude de leurs cours et les succès de la chaire sacrée : il n'a pas fallu de plus graves motifs aux excès que nous voyons. Certes, bien avant d'éclater, ces esprits étaient pleins des inimitiés qu'ils révèlent ! Là songeait l'incrédulité, là sommeillait, mais vivait la haine. Au premier choc elle

s'est éveillée et elle a rugi. Que ceux qui gardent quelque mesure parce qu'ils n'ont point mérité encore d'être combattus, ne se flattent pas de se posséder toujours. Ils sont jeunes; ils ne connaissent ni leur faiblesse ni la puissance de cette Religion qu'on a tant maltraitée devant eux à l'école, et qu'on a si facilement vaincue dans leurs âmes ignorantes : ils croient que le plus fort est fait contre elle, qu'il ne s'agit plus que de l'achever paisiblement sous les coups de la science et de la raison, aidées d'un peu d'adresse. N'ont-ils pas découvert l'autre jour l'opinion de saint Paphnuce et les canons du concile d'Elibéry contre le célibat des prêtres? Ce naïf orgueil ne les abusera pas longtemps. Ils verront que la science et la raison, quand il s'agit de les tourner contre le Christianisme, sont des auxiliaires dangereux, toujours prêts à se mettre du côté de l'ennemi par des trahisons soudaines, qu'aucune dextérité ne peut prévenir. Que feront alors nos sages? Renonceront-ils à l'entreprise? Oui, s'ils sont de bonne foi, s'ils cherchent sérieusement la vérité; non, si, comme les offenses qu'ils ont déjà faites à la vérité le donnent à croire, leur modération n'est qu'une ruse de guerre. Ce même orgueil qui les calme, les irritera. On leur prouvera qu'ils ont mal lu, mal raisonné, mal philosophé. Quel philosophe supporte patiemment ces mésaventures? Ils voudront avoir raison à tout prix. Pleins de dépit contre cet édifice auguste que toute raison consacre et que toute lumière embellit, ils ne lui accorderont plus aucune estime, ils ne lui reconnaîtront plus aucun mérite : ce sont des concessions, si faibles qu'elles soient, dont le bon sens public abuse; ils ne chercheront plus sur quelles bases il repose : on trouve partout les plus profonds et les plus dignes ins-

tincts de l'homme; ils n'essaieront plus de soulever contre lui les intelligences cultivées : elles se refusent, par mille causes diverses, à conspirer la ruine de ce qu'il y a de plus utile et de plus beau dans le monde; ils n'en appelleront plus à l'action du temps : car, ici, loin de détruire, le temps répare, des pierres neuves apparaissent partout où furent les brèches les plus célèbres, cet *esprit de mort* est doué d'une formidable activité de vie!.... Et puis on est pressé, la vieillesse accourt, le sépulcre est proche. Préparer à l'Église un désastre dont on ne jouira pas! Mourir, et la laisser vivante! Songer qu'elle sera là, aux funérailles, blessée peut-être, mais néanmoins debout, assez forte pour planter une croix, assez clémente pour jeter une prière sur ce cadavre, sur ces inimitiés enfouies dans la mort!.. Que faire, donc? Eh! ce qu'ont fait tous les maîtres, ce que l'on regrette d'avoir blâmé, ce que conseillaient tout bas mille passions mal vaincues; car nous n'avons parlé que de l'orgueil, et nous n'ignorons pas par combien d'autres portes la haine de Dieu peut envahir le faible cœur de l'homme. On se tournera sans pudeur vers la masse effrénée des ignorants et des méchants, et on lui parlera un langage qu'elle puisse entendre. On caressera tous ses préjugés, on justifiera toutes ses révoltes, on excitera toutes ses fureurs, on épaissira toutes ses ténèbres. Le mensonge était scientifique, timide, n'allait qu'à des esprits capables de le démasquer; il sera flagrant, impudent, cynique, mais il pénètrera partout, il triomphera et il deviendra irréfutable par cette effronterie même. Au mensonge on ajoutera l'injure, à l'injure la diffamation, à la diffamation, enfin, l'ordure. Oui, l'ordure! on ira jusque-là, on ira là surtout, et c'est sur quoi l'on compte. Il y aura des

pamphlets qui, pour être plus efficacement irréligieux, seront obscènes. Le pamphlet obscène est celui qui trouve le plus de lecteurs; dans cette guerre où l'on méprise le droit des gens, c'est la flèche ailée qui vole partout, la flèche empoisonnée qui fait d'inguérissables blessures. Aux mains des jeunes gens, du peuple et des femmes, mettra-t-on les tomes lourds de Bayle, ou le latin de Spinoza, ou le français plus laborieux encore des éclectiques? Il y faut ces livres hideux devant lesquels la controverse recule en se voilant le visage et dont le chrétien n'ose pas même prononcer les noms. Ce serait peu d'accuser la Religion de fausseté, le prêtre d'ambition et de tyrannie. Peine perdue, vaines clameurs! Le peuple ne les entend pas ou ne les comprend pas. Quoi! cette Religion qui fait tant d'œuvres ne repose que sur les fausses décrétales? Quoi! ce prêtre faible, pauvre, craintif, ce jouet de M. le Maire et de M. l'Adjoint, ce plastron de M. le Magister, c'est un ambitieux, c'est un tyran? Allons donc! Dites que c'est un impudique! Souillez l'idéale pureté qui l'entoure; montrez-le tout brûlé de feux adultères, dressant son confessionnal comme un piége infâme où succombent l'honneur de la vierge et la vertu de l'épouse. Voilà ce qu'on peut écouter avec plaisir, ce qu'on ne manquera pas de croire avec empressement. Ces cœurs gâtés se réjouiront d'entendre dire que les chastes habits de la religion sont des voiles hypocrites sous lesquels bouillonnent d'abjects emportements. Quelle joie pour Ninon, d'apprendre qu'elle vaut mieux que cette dévote qui vient se corrompre au confessionnal de Bossuet! Et combien ne faudrait-il pas griffonner de thèses et traduire d'allemand, pour jeter seulement le scepticisme dans un

petit nombre de ces âmes qu'une obscénité sacrilége flétrit et gagne par milliers à la *philosophie* en un seul jour! Oui, si vous voulez, cela est honteux; mais quoi qu'il en coûte, surtout au commencement, on s'y résigne; car c'est la condition du succès, le moyen court, le moyen sûr. On a l'exemple et l'autorité des maîtres. Pense-t-on que cet habile Voltaire, et Diderot après lui, et Parny plus tard, ont voulu simplement s'amuser, lorsqu'ils ont traîné dans cette fange, non-seulement le prêtre, mais la mémoire des saints et jusqu'au nom redoutable de Dieu? Leurs œuvres abominables ne sont pas seulement des jeux d'une âme perdue, comme celle de Crébillon le fils : elles sont l'effort et le travail d'un dessein philosophique; elles sont des armes forgées pour vous, philosophes, et des armes utiles. Quiconque les a lues dans sa jeunesse est tout prêt à vous croire, et quiconque vous croit en fait ses délices ou leur est indulgent. Je dis que ces œuvres seront imitées, je dis qu'on les imite. Des hommes qu'aurait naguère effrayés la pensée de descendre si bas, condamnent leur intelligence à cette suprême ignominie; et tel qui les blâme aujourd'hui, n'a besoin que d'être un peu poussé pour seconder ces viles besognes. Déjà n'y aide-t-on pas? N'est-on pas déjà le complice des excès que l'on affecte de répudier? En les désapprouvant au nom de la philosophie, on redoute ou l'on oublie de les flétrir au nom de la pudeur; en les déclarant malhabiles, on en vante la prestesse et la grâce; on dit que le livre est violent, injuste, on ne dit pas qu'il est impur. Tant il est vrai qu'il faut reconnaître là des alliés tout-puissants, dont le langage peut gêner, mais dont le silence serait irréparable.

Que M. Michelet se console donc des critiques qu'il

essuie de la part des siens. Plus tard, ils lui rendront justice, et dans cinquante ans l'Académie mettra son éloge au concours. Il a été logique, il a suivi la marche naturelle de ses opinions, il a servi sa cause comme elle a besoin d'être servie. Son livre réussira près de tous ceux qui, avec la bonne volonté d'argumenter contre les catholiques, n'ont pas le goût de lire Spinoza et s'ennuient du pédantisme aigrelet de la *Revue des Deux-Mondes*. On l'appelle Voltaire, c'est comme si on l'appelait Achille; on dit que son livre est voltairien, c'est comme si l'on disait qu'il est efficace, et nous avons des raisons de croire que cet éloge lui est dû. Il réussit merveilleusement auprès des jeunes gens. L'autorité de l'auteur les engage à cette lecture, le piquant des récits les y attache, et cela vaut plusieurs nuits de bal masqué. La jeunesse se défend par l'ennui contre le sophisme purement philosophique et scientifique; elle cède plus vite à d'autres séductions. Le propos impie et obscène qui serait sans force dans la bouche de quelque compagnon écervelé, devient respectable et convaincant sur les lèvres d'un professeur. En plus d'une jeune âme, le livre de M. Michelet a effacé les dernières traces de l'éducation chrétienne. Que M. Michelet présente ce résultat à ses détracteurs; c'est un gain que toute leur science n'aurait pas si vite obtenu.

COMBAT D'UNIVERSITAIRES.

28 février 1845.

Le combat continue entre M. Michelet et M. Saisset, non plus directement, les grandes épées ne se tirent pas tous les jours, mais entre les sous-ordres, beaucoup moins réservés que les chefs d'emploi. M. Génin est le tenant le plus opiniâtre, et, disons le mot pour donner une idée de sa manière, le plus *enragé* de M. Michelet. Trois articles dans la *Revue Indépendante* n'ont pas satisfait son admiration pour le professeur voltairien, ni surtout sa colère contre le *jeune homme* qui n'a pas tremblé de s'attaquer si haut. D'abord M. Génin faisait le plaisant, c'est son genre ; mais, ayant reçu pour son propre compte des horions assez drus, il en est présentement aux gros mots. M. Michelet se contentait d'appeler

M. Saisset *pseudonyme;* M. Génin l'appelle en toutes lettres jésuite, ambitieux, hypocrite, et quelque chose de pis : il prévoit que M. Saisset pourrait bien, par la suite, rédiger l'*Univers*. Tubleu ! cela est vif ; et si la philosophie n'était pas égale des deux côtés, Trissotin et Vadius se verraient seul à seul.... chez Barbin. Qu'a-t-on dit à M. Génin qui l'ait piqué si fort ? On l'accuse d'avoir voulu produire son talent dans la *Revue des Deux-Mondes,* et l'on donne à entendre qu'il fut éconduit. Rien de tel que ces révélations-là pour mortifier un auteur. Le pauvre M. Génin le laisse bien voir : Qui ? moi, j'ai voulu écrire dans la *Revue des Deux-Mondes !* et pour qui me prend-on ? C'est au contraire la *Revue des Deux-Mondes* qui m'a recherché. Par *trois fois* elle a sollicité l'honneur de ma collaboration ; je l'ai vue à mes pieds, et la *Revue de Paris* avec elle, qui maintenant me trouve trop vert.

Le cas est digne de Salomon. Que les Revues aient voulu s'attacher M. Génin, rien de plus simple : assurément, elles occupent de pires ouvriers. — Mais que M. Génin puisse introduire sa prose dans la *Revue des Deux-Mondes,* et s'en tienne à la *Revue Indépendante,* voilà qui passe toute vraisemblance. Sauf éclaircissement, nous proposons le jugement de La Fontaine :

> Car toi, loup, tu te plains lorsqu'on ne t'a rien pris,
> Et toi, renard, as pris ce que l'on te demande.

Du reste, M. Génin analyse avec beaucoup de sagacité le célèbre article de M. Saisset, relevant assez adroitement, quoique en médiocre style, le mince français du jeune professeur. Suivons de plus près cette querelle entre

deux potentats universitaires chargés, l'un de former la jeunesse en province, l'autre de former des professeurs à Paris (M. Saisset professe à l'école Normale) ; et qui tous deux, reniant le christianisme, se disputent sur les moyens de l'abattre plus vite et plus sûrement.

Premièrement, M. Génin, qui connaît le monde universitaire, dont il n'est pas le moindre joyau, en appelle contre M. Saisset au jugement des collègues de ce dernier, MM. les professeurs du Collége Henri IV. — Car M. Saisset, qui prend soin des professeurs à l'école Normale, prend soin aussi des élèves au Collége. A ce cumul on connaît l'éclectisme. — Tous les professeurs de Henri IV désapprouvent, déclarent inconvenantes les attaques de M. Saisset ; le livre de M. Michelet a obtenu leurs suffrages. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que, si c'était nous qui disions cela, on nous ferait un bon procès, où l'avocat-général serait très éloquent, le jury très sévère, et notre bourse mise à sec. Grand privilége, d'être universitaire ! Non seulement on peut outrager la Religion, mais encore on peut juger l'Université. Ainsi, d'après le témoignage de M. Génin, les professeurs de Henri IV tiennent pour le livre de M. Michelet. Voilà le catéchisme en bonnes mains !

Ensuite, M. Génin invoque l'opinion de M. Cousin, qui paraît n'accorder plus au Catholicisme les trois cents années qu'il lui concédait naguère par bonté (1). M. Cousin, prince et père de la philosophie officielle, est également partisan de M. Michelet :

(1) M. Pierre Leroux, rapportant un entretien de ce philosophe, affirmait lui avoir entendu dire : *Le Catholicisme en a encore pour trois cents ans dans le ventre.*

« Franchement, j'avais cru l'article de M. Saisset inspiré, suggéré peut-être par M. Cousin. Tout le monde s'y est trompé. Mais M. Cousin dément ce bruit *en termes formels* et qui ne permettent pas le doute. Je fais donc ici, pour ma part, mes excuses à M. Cousin, *en tant que besoin est* (M. Génin professe la haute littérature), de l'avoir rendu solidaire de l'écrit de son disciple. Toutefois, M. Cousin avouera que l'erreur était presque inévitable et si naturelle, qu'elle a dû entrer dans les calculs de M. Saisset. L'écuyer s'est produit dans la lice avec le blason de son maître; car ces ménagements *évidemment politiques* pour le Clergé tapageur; ces continuels efforts pour concilier, *du moins en public*, le Catholicisme et la philosophie; ces hommages *d'une sincérité suspecte*, qui en a donné le premier exemple? Ce que le Clergé n'a pas voulu accepter de M. Cousin compromis par son passé, M. Saisset espère qu'on l'acceptera d'un débutant. Il a cru l'occasion favorable pour s'installer, d'un bond, dans la place longuement et vainement briguée par son chef. Voilà pourquoi ni les raisonnements ni les prières mêmes, dit-on, de M. Cousin n'ont pu arrêter M. Saisset. »

Nous félicitons M. Génin : il y a dans ce petit morceau deux ou trois traits qui peignent M. Cousin au naturel, et le tout forme un compliment de réception dans le genre de celui de M. Hugo à M. Saint-Marc-Girardin : Soit le bien-venu parmi nous votre talent.... que nous n'estimons guère !

M. Génin arrive à M. Saisset. Nous le laissons parler :

« Son article est-il catholique ? Non, puisqu'il fait bon marché de la confession auriculaire et du célibat des prêtres, dont il proclame aussi l'abus et le danger.

« Chrétien ? encore moins; car il ne balance pas à rejeter, comme fausse, la distinction établie par M. Cousin avec autant de soin que de prudence entre les vérités naturelles et les surnaturelles. — « Il n'y a *pas de vérités surnaturelles*, s'écrie M. Saisset; il n'y a d'*autre source de vérité parmi les hommes que* LA RAISON (pag. 404). »

« La première moitié de cette phrase *anéantit la révélation et tous les mystères du christianisme;* et la seconde, qui établit la raison source

unique de la vérité, non-seulement confirme l'arrêt de la première contre le christianisme, *mais encore supprime d'avance toute autre religion qu'une religion philosophique, ayant son point de départ et son point d'arrivée sur la terre.* En sorte que nous sommes ramenés directement à la loi naturelle, à cette loi naturelle que M. Saisset envisage avec tant de violence et de haine dans le livre de M. Michelet, non pas qu'elle y soit, *mais elle en doit être la conséquence;* ELLE SERA LE DERNIER MOT DE M. MICHELET ; et le dernier mot de M. Michelet EST LE PREMIER MOT DE M. SAISSET ! Etait-ce la peine d'entrer, contre M. Michelet, dans une si grande fureur et d'en boursouffler un si gros article ?

« Vous n'êtes ni chrétien, ni catholique, ni mahométan, ni juif, ni d'aucune religion révélée; bien! vous repoussez avec indignation la théophilanthropie, le catéchisme philosophique et la loi naturelle. Bon ! Mais alors, qu'êtes-vous ? que demandez-vous ? que voulez-vous ? pour qui ou pour quoi vous échauffez-vous ? à quel propos ces déclamations, ces hyperboles et tout ce faste de colère ?

Que disait donc tout-à-l'heure M. Génin? Ce n'est pas M. Saisset, mais lui-même qui doit écrire dans l'*Univers*. L'*Univers* a tiré toutes ces conséquences des doctrines de nos philosophes; l'*Univers* a dit cent fois que la plupart des professeurs n'étaient ni chrétiens, ni catholiques, ni mahométans, ni juifs, ni d'aucune religion révélée. Il l'a dit, et la preuve, c'est qu'on l'a mis en prison pour cela, comme on y avait mis M. l'abbé Combalot, comme on y a voulu mettre M. l'abbé Moutonnet, comme on aurait pas été fâché d'y mettre Mgr l'évêque de Châlons, comme on y va mettre M. l'abbé Souchet, qui ne sera pas le dernier. Va-t-on poursuivre M. Génin? Non; ces propos ne sont criminels que dans l'*Univers,* et d'ailleurs M. Génin y ajoute tout de suite un correctif dont l'*Univers* ne s'est jamais avisé. Quand nous attaquons la philosophie anti-catholique, nous autres, c'est dans l'intérêt de la Religion et pour la dé-

fendre; c'est en demandant la liberté. M. Génin n'attaque M. Saisset qu'au profit du monopole et de la loi naturelle, et en prodiguant au Catholicisme des outrages que M. Saisset lui avait, du moins dans la forme, épargnés. Voici en quels termes M. Génin *achève* le système de son antagoniste. On ne peut nier l'exactitude de ses conclusions.

« M. Saisset proclame « *le besoin religieux* un besoin impérieux, universel, salutaire (pag. 407). » Et, pour satisfaire à ce besoin, il économise les frais d'une religion toute neuve, il prend le Catholicisme, qui est là sous sa main, *in promptu*. Or, le christianisme s'appuie sur la révélation; ses vérités fondamentales sont des vérités surnaturelles, qui choquent notre faible raison par quantités de points essentiels. Donc, par une déduction rigoureuse et immédiate des principes de M. Saisset, le christianisme serait une religion fausse. Mais, attendu qu'il est « en harmonie avec les besoins et les idées d'une prodigieuse foule d'intelligences, » M. Saisset l'adopte, le défend, et se battra pour lui comme un lion, comme un diable, ou plutôt comme un saint; car il est de l'avis du dix-huitième siècle: il faut une religion pour le peuple, et, de tous les instruments essayés, M. Saisset estime que le Catholicisme est encore le meilleur.

« *Si M. Saisset habitait les bords du Gange, il voudrait mourir en tenant dans sa main la queue d'une vache.*

« Ainsi, la formule générale de sa théorie se résume en deux mots: écraser la VÉRITÉ *dangereuse* (M. Michelet), prêter la main à l'IMPOSTURE UTILE (le Catholicisme). »

Comment trouve-t-on ces deux professeurs? Que pense-t-on de cette querelle de famille entre gens chargés d'élever les enfants dans la croyance chrétienne, ou tout au moins de les y maintenir?

Nous avons écrit que, bien loin d'être catholiques, il leur arrive souvent de n'être pas même chrétiens.

Leurs aveux sont-ils assez clairs? Ont-ils assez de mépris et de haine pour la loi de Jésus-Christ?

Nous demandons à Dieu s'il est une prudence et une humilité qui puissent nous contraindre à conduire de nos propres mains nos enfants vers ces sources de blasphème; nous demandons aux hommes s'il est en leur pouvoir de faire une loi juste qui nous y oblige?

Quoi! nous sommes catholiques, nous voulons que nos enfants le soient, et nous devons, de par la loi, leur choisir un maître entre ceux qui déclarent le Catholicisme une *erreur* et ceux qui le proclament une *imposture*? entre ceux qui veulent le tuer à petits coups et ceux qui veulent l'étouffer immédiatement?

Il y a sans doute des chrétiens dans l'Université; mais on vient d'entendre ceux qui représentent le nombre, l'influence, les hautes positions. Qu'on médite ce langage, et que tout chrétien à qui Dieu a commis le soin d'une âme songe aux obligations qui pèsent sur lui.

M. SAISSET ET LE CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE.

28 février 1845.

I. Puisque M. Saisset revient sur la scène, profitons de l'occasion pour éclaircir quelques passages où nous avons parlé de lui à propos du livre de M. Michelet. Nous avons glissé, pour ne pas nous distraire de notre sujet, sur les preuves que M. Saisset allègue en faveur de sa thèse, d'ailleurs fort médiocre, contre le célibat ecclésiastique. Il s'appuie d'un canon du « concile d'Elibéry » et de l'opinion de saint Paphnuce. Ces deux arguments sont deux erreurs.

Quant au concile, on pourrait d'abord avoir assez de peine à le trouver sous le nom dont M. Saisset l'affuble. Il traduit *Illiberis* par *Elibéry,* et tout le monde ne devine pas au premier abord qu'il s'agit du célèbre concile

d'*Elvire*, tenu en Espagne vers l'an 300. Le docte professeur se trompe lourdement sur le sens du canon XXXIII, le seul qu'il puisse invoquer : « Le concile d'*Elibéry*, dit-il, » défendit *expressément* aux prêtres de s'abstenir du » lit conjugal. » Voici le texte : « *Placuit, in totum pro-* » *hiberi episcopis, presbyteris et diaconibus, vel omnibus* » *clericis positis in ministerio, abstinere se a conjugibus* » *suis et non generare filios; quicumque vero fecerit,* » *ab honore clericatus exterminetur.* Il est ordonné à » tous les évêques, prêtres et diacres, et à tous les clercs » engagés dans le ministère sacré, de garder la conti- » nence ; que quiconque contreviendra à cette défense » soit privé de l'honneur de la cléricature. » Les canons XIX et XXVII ne sont pas moins positifs. Nous aimons à croire que M. Saisset a traduit plus fidèlement Spinoza.

Quant à saint Paphnuce : « *Qui ne sait*, dit M. Saisset, » qu'il éleva la voix en faveur du mariage des prêtres » au concile de Nicée ? » D'abord, *on ne sait pas* si saint Paphnuce, homme vénéré par sa vertu et ses miracles, ouvrit la bouche au concile de Nicée. Il n'en a pas signé les décrets ; les actes du concile, les écrivains contemporains sont muets sur son intervention en faveur du mariage des prêtres. Il y a lieu de penser que Socrate, qui écrivait cent ans après le concile et qui est fort mal au courant de ce qu'on y a statué, a inventé cette histoire, copiée par Fleury, rejetée par Baronius, Bellarmin, Thomassin, etc., mais surtout par saint Jérôme et par saint Epiphane, plus anciens que Socrate, connaissant mieux que lui la discipline des Églises d'Orient, d'Égypte et d'Occident, et qui attestent en vingt endroits que ces Églises prenaient pour prêtres des vierges ou des continents, ou que si les prêtres, au moment de

leur ordination, avaient des femmes, ils cessaient d'être leurs maris.

Du reste, le discours de saint Paphnuce, même en le recevant pour authentique sous la garantie très suspecte de Socrate, proteste encore contre l'usage que veut en faire M. Saisset. « C'était bien assez, aurait dit le saint » évêque, que *l'ancienne tradition de l'Église* NE PER- » MÎT PAS à ceux qui étaient une fois dans le clergé de » prendre une épouse ; qu'il ne fallait séparer aucun » clerc de celle qu'il avait légitimement prise *étant en-* » *core laïque.* » Il ne conteste pas la loi, il réclame une exception.

M. Saisset cite encore le v^e^ canon des apôtres, qui prononce l'excommunication contre un prêtre qui se sépare de sa femme *sous prétexte de pureté.* Ce qui ne rend pas tout-à-fait *pretextu religionis.* Mais M. Saisset traduit librement. Ce canon ne déroge en rien au précepte. Il n'*ordonne pas* l'usage du mariage; il défend aux prêtres d'abandonner leurs femmes, de ne plus fournir à leur entretien et de croire cette obligation du mariage rompue par le sacrement de l'ordre. Tous les écrivains l'interprètent dans ce sens, et comment l'entendre autrement, lorsque le xxv^e^ de ces canons apostoliques ne permet le mariage qu'aux chantres et aux lecteurs?

Appuyant sa traduction par l'exemple des apôtres, M. Saisset assure que *tout le monde sait* que saint Pierre et saint Philippe étaient mariés et avaient des enfants. Qu'est-ce que cela prouve? Oui saint Pierre était marié avant sa vocation, et *il quitta tout* pour suivre Jésus-Christ. Rien ne dépose qu'aucun autre apôtre ait été engagé dans le mariage, pas même saint Philippe, mal-

gré l'autorité de Fleury, page 96, comme cite M. Saisset. Le Philippe qui avait deux filles était l'un des sept diacres, et non l'apôtre. Voilà ce que *tout le monde sait,* hormis nos professeurs.

M. Saisset, autorisé cette fois de Basnage, car il a beaucoup lu, cite encore *un autre concile,* lequel, apprenant que l'Église de Rome imposait le célibat aux prêtres, condamna cet usage et ordonna qu'on en revînt à la règle des apôtres. Comme il ne donne pas même le nom français de cet imposant concile, nous ne savons où le trouver, n'ayant pas Basnage à notre disposition. Peut-être est-ce encore le concile d'*Élibéry,* traduit à l'universitaire; peut-être est-ce le concile *in Trullo,* tenu au VII^e^ siècle, à Byzance, dans une antichambre du palais impérial? Mais non, malgré son relâchement, ce concile lui-même défend aux prêtres, et même aux diacres et aux sous-diacres, de se marier après l'ordination.

Telle est l'érudition de M. Saisset, dont n'ont pas voulu, ou plutôt dont n'ont pas su rire ceux qui l'ont combattu avec le plus de fureur.

Dans le fond, nous croyons son ignorance un peu volontaire. Il est impossible qu'on se trompe à ce point. Mais que M. Saisset y prenne garde; ce mensonge hardi, ce mépris des gens qui savent, c'est du voltairianisme, et du plus digne de pitié.

2 février.

II. M. Emile Saisset nous adresse la lettre suivante :

« MONSIEUR,

» Vous m'adressez deux reproches dans l'*Univers* de ce matin: le premier, c'est d'avoir fait un contre-sens en traduisant les *Actes des Conciles*; le second, c'est de manquer de bonne foi dans la discussion.

» Je m'expliquerai d'abord sur le prétendu contre-sens. J'ai fait allusion dans un récent écrit à un canon dont voici le texte, cité par vous : *Placuit, in totum prohiberi episcopis, presbyteris et diaconibus, vel omnibus clericis positis in ministerio, abstinere se a conjugibus suis et non generare filios : quicumque vero fecerit, ab honore clericatus exterminetur.* Il est évident, pour quiconque est versé le moins du monde dans la connaissance du latin, que ce canon s'adresse aux prêtres mariés et leur ordonne, non pas de vivre dans la continence, comme il vous plaît de l'entendre, mais d'user du lit conjugal et de procréer des enfants ? Ce n'est donc pas moi qui fais ici un contre-sens, Monsieur, et je m'en rapporte à vous-même.

» Quant à la question de bonne foi, pensez-vous, Monsieur, qu'il soit bien légitime, je ne dis pas bien charitable de contester si légèrement celle d'autrui ? Et ne croyez-vous pas qu'il serait convenable à des écrivains si sévères pour les prétendues erreurs de leurs adversaires de veiller plus exactement sur eux-mêmes ?

» Je compte sur votre loyauté, Monsieur, pour l'insertion de ma lettre dans votre prochain numéro, et vous prie d'agréer mes salutations empressées.

« Paris, le 28 février 1845.

» EM. SAISSET. »

M. Saisset a grand tort de revenir sur une affaire où nous n'avions accusé que sa légèreté, et qui finira par n'être pas à l'honneur de son latin. Il traduit, qu'il nous

permette de le dire, comme un écolier qui s'en tient au mot à mot; c'est ainsi qu'on fait des contre-sens, et surtout, quand la philosophie s'en mêle, des *contre-bon sens*. La phrase, pour être latine dans le sens que lui prête le jeune professeur, devrait être ainsi conçue : *Placuit episcopis prohiberi ne se a conjugibus suis abstineant*, etc. La rédaction adoptée par le Concile est bien différente : « Il a plu au concile d'imposer une défense aux évêques, aux prêtres et aux clercs, *savoir :* s'abstenir de tout commerce, etc. » L'erreur dans laquelle persiste M. Saisset nous porte à croire qu'il fréquente peu les conciles, malgré l'aplomb avec lequel il montre sur son bureau les *Acta Conciliorum*. S'il avait lu un certain nombre de canons établissant des prohibitions, il se serait assuré que telle est la forme ordinaire des défenses : *Placuit prohiberi....* après ces mots, le mot *scilicet*, tantôt exprimé, tantôt sous-entendu, et enfin l'infinitif des verbes exprimant la chose défendue.

L'interprétation du XXXIII^e^ canon du concile d'Elvire (Élibéry) avait déjà été essayée bien avant M. Saisset par les autorités protestantes, qu'il aime évidemment à consulter. Il est bon d'en interroger d'autres. Voici ce que dit le savant Labbe de cette interprétation : « *Ridiculè* (le latin, dans les mots, brave l'honnêteté) *hunc* (*canonem*) *ità quidam interpretantur quasi eo prohibitos clericos, ne ab uxoribus abstineant, et verba accipienda essent, ut sonant,* PROHIBERI ABSTINERE *se a conjugibus, sed tanta et tam antiqua ea de re decreta reperiuntur ut nihil ambigui in hoc esse possit.* » Et Labbe ajoute cette remarque sur les mots *in totum*, qui se trouvent dans le texte : « *In totum, non verò omninò, quasi antè hoc interdictum aliquo tempore cum uxoribus consuescere potuissent* »

Il ne serait pas de bon goût de pousser plus loin cette discussion. Pourtant, si M. Saisset le désire, nous mettrons sous ses yeux quelques exemples, autant d'exemples qu'il en voudra, qui lui prouveront que Basnage et Mosheim sont de mauvais guides en ces matières, et qu'il n'est pas encore en mesure d'y faire le docteur.

On voudra bien remarquer que M. Saisset ne dit plus rien du concile d'Élibéry, qui mérite de rester dans l'histoire de la science universitaire; ni de *l'autre concile*, encore plus positif; ni de saint Paphnuce; ni du mariage de saint Philippe, apôtre, qu'il a trouvé dans Fleury, page 96. — Quatre bévues grosses comme des maisons, que nous lui avons reprochées, et dont la moindre ferait imposer de lourds pensums à un écolier de cinquième. Il se défend sur une seule, on sait comment. N'aurait-il pas mieux fait de se taire?

M. Saisset nous proteste qu'il est de bonne foi. Puisqu'il l'assure, nous n'en doutons plus. Il a cru que le concile d'Elvire, l'un des plus sévères sur la continence sacerdotale, qu'il impose dans trois de ses canons, ordonnait, sous les peines les plus rigoureuses, *in totum*, aux évêques, prêtres, etc., de procréer des enfants, et des enfants charnels! il a cru que saint Paphnuce avait fait ce fameux discours au concile de Nicée; il a cru... Hélas! que n'est-il pas disposé à croire, pourvu qu'on ne l'oblige pas de croire en Jésus-Christ? Mais enfin il a cru tout cela; il est de bonne foi; d'une bonne foi suffisante pour la *Revue*. Nous lui souhaitons une bonne foi plus entière: celle d'étudier un peu mieux ces choses, lorsqu'il en voudra parler. A son tour, qu'il veuille bien croire que nous ne l'attaquons pas pour le plaisir de lui

faire de la peine, mais seulement pour défendre contre lui nos croyances, pour l'éclairer lui-même, si nous le pouvons, et pour protéger la foi de ceux qu'il pourrait égarer. C'est aussi de la charité, cela. Il est bien étrange qu'on nous accuse de n'être pas charitables, parce que nous prouvons à ceux qui nous attaquent à coups de latin et de conciles, qu'ils n'entendent ni les conciles ni le latin.. ; du moins, le latin des conciles.

MAZARIN ET ANNE D'AUTRICHE.

La marquise de Rambouillet (1).

A propos du palais Mazarin, dont il raconte fort agréablement la construction, la distribution, la décoration et les aventures, M. de Laborde parle de Mazarin lui-même ; et, à propos de Mazarin, il fait l'histoire de la société française durant la première moitié du dix-septième siècle. Mazarin eut des successeurs dans cet édifice, magnifique création de sa toute-puissance et de son goût généreux. On y vit, après lui, son neveu Mancini, duc de Nevers, qui rimait des sonnets en faveur de Pradon contre Racine, homme d'esprit néanmoins ;

(1) *Le Palais Mazarin et les grandes habitations de la ville et de la campagne au XVIII^e siècle*, par le comte de Laborde, membre de l'Institut et de la Chambre des Députés.

et le duc de la Meilleraye, devenu duc Mazarin par son mariage avec Hortense, pauvre sire, mal marié, qui mourut à peu près fou. On y vit la marquise de Lambert, qui tint bureau d'esprit; Law, qui tint bureau d'argent : autant d'histoires, et quelles histoires ! Mais ce n'est pas tout : Le titre nous parle des *grandes habitations de ville et de campagne*, et le livre remplit fidèlement les promesses du titre. M. de Laborde nous décrit une vingtaine des plus beaux hôtels de Paris; il nous raconte comment bâtissaient, comment vivaient les maîtres du lieu. Une chose en amène une autre, un livre évoque un autre livre; dans cet autre livre, il est question d'un troisième; dans ce troisième livre, on parle de gens qui ont eu des relations très suivies avec d'autres gens dignes d'être connus, et l'on fait connaissance avec ces gens-là, qui mènent eux-mêmes à de nouveaux noms, à de nouveaux livres, à de nouvelles aventures; et tout cela est plein d'intérêt, plein de bonne grâce, plein de solidité même. Car, indépendamment du charme invincible qui s'attache à tous les détails de cet inépuisable dix-septième siècle, il n'y a pas un mot qui ne soit instructif, pas un trait qui ne forme une vive peinture et qui ne reporte puissamment la pensée du lecteur au milieu de cette époque douée d'une si merveilleuse abondance de vie. Oui, dira-t-on, mais quelle confusion ! Il n'y a point de confusion. Tout ce qui est strictement du sujet est en bon ordre autant qu'en bonne langue. Le personnage, le héros du livre, c'est le palais Mazarin ; les hôtes du palais, à commencer par le Cardinal lui-même, ne sont que des figures accessoires, des meubles. Ils changent de place, vieillissent et disparaissent. L'historien tient compte de leur présence, note leur arri-

vée, fait le calcul des frais d'entretien (qui montent haut pour les chevaux et les nièces), inscrit leur sortie, et reste à la maison. C'est pour cette noble maison qu'il travaille, qu'il plaide. On menace de la mutiler, de la renverser même; il veut qu'on la conserve; il dit combien elle est belle, quels glorieux souvenirs renferme son enceinte, quels services elle a rendus, quels services elle peut rendre encore. Sa voix est pleine de chaleur et presque d'émotion; on y sent le zèle de l'artiste, du savant, de l'antiquaire, dirions-nous davantage si nous ajoutions le zèle de l'ami?

Ses sympathies satisfaites et son histoire achevée, il part à son tour; il suit hors de la maison ceux qu'il a vus dans la maison. Peut-on si vite dire adieu, après les avoir à peine salués, à tant d'aimables gens, lorsqu'on ne sait où les retrouver? Alors commence, sous forme de *notes*, un autre livre, plus considérable et plus divers que le premier. Ces notes sont au nombre de sept cents; elles remplissent trois cents énormes pages de petit texte à deux colonnes. Le grand siècle s'y présente en déshabillé. Il y perd quelque chose, non pas, certes, du côté de l'esprit, mais du côté de la délicatesse et de l'honneur.

Par un louable scrupule, M. de Laborde n'a fait tirer ces notes qu'à cent cinquante exemplaires, « parce » qu'elles n'intéressent qu'un petit nombre d'érudits, » qui sauront prendre dans des anecdotes un peu sca» breuses et des chansons par trop libres ce qu'il y a » d'utile comme document historique et comme peinture » de mœurs. » Cette réserve si honorable en dit assez. Cependant, nous regrettons que M. de Laborde ne se soit pas dispensé du sacrifice qu'il a dû faire, par un

sacrifice plus léger. En supprimant quelques-unes de ces anecdotes, quelques-uns de ces couplets cyniques, il aurait pu ouvrir plus largement la main à des vérités trop peu connues, que personne n'a encore recueillies en pareil nombre et sous cette forme à la fois honnête et piquante. L'ère *Louis-Quatorzienne* nous fascine. Cette brillante médaille a son triste revers: nous aimerions mieux qu'elle n'en eût point; mais, puisque le revers existe, il est bon de le montrer. C'est là qu'il faut chercher pourquoi une société si forte et si charmante a si promptement et si misérablement péri. D'ailleurs, dans la foule de ces notes rassemblées par une érudition immense et pleine de goût, à peine s'en trouve-t-il vingt ou trente véritablement scandaleuses, et partant du domaine exclusif des savants, qui n'en sont pas beaucoup plus savants pour avoir dans leurs cabinets foison de ces sortes de choses. Les autres, les plus importantes, n'ont rien que d'innocent. On doit regretter que le voisinage de quelques gravelures marque leur demeure au fond des cartons. Comment M. de Laborde, si sincère ami du cardinal Mazarin, a-t-il pu se résoudre à supprimer en quelque sorte l'étude précieuse qu'il a faite des papiers de ce grand ministre? Comment a-t-il rejeté dans l'oubli, ou tout au moins dans le secret, la réjouissante figure de l'honnête Loret, le gazettier poète, dont tout le monde connaît le nom, et dont le premier il a su l'histoire? Comment a-t-il réservé à un petit nombre de bibliothèques privilégiées l'excellent morceau où il relève avec tant de justice et d'esprit l'heureuse influence qu'exerça la marquise de Rambouillet sur la littérature et sur la morale publique? En vérité, l'*illustre Arténice* a du malheur. Après avoir mieux servi les lettres que

Louis XIV lui-même, elle reste en proie aux ignorantes calomnies des biographes, obstinés à ne voir en elle que le type des *Précieuses ridicules*. Deux hommes d'esprit comprennent mieux son rôle; ils la vengent, mais ils la vengent *incognito*. Roederer ne veut pas laisser vendre son *Mémoire sur la société polie;* M. de Laborde enferme à triple clef, dans un volume très-cher et déjà probablement très-rare, sa note exquise sur l'hôtel de Rambouillet. Nous craignons que M. de Laborde ne pousse jusqu'à l'excès une qualité peu commune en ce temps-ci. Il écrit bien, il étudie consciencieusement, il sait beaucoup, il imprime avec goût, avec luxe, — et il a horreur du métier d'auteur! Lorsque ses ouvrages ne sont pas inabordables par la splendeur du format et la magnificence des illustrations, il sait prendre quelqu'autre mesure pour éviter que le public y touche: il ne tire qu'un petit nombre d'exemplaires, dont il donne généreusement la plus grande part. Évidemment, c'est la crainte d'être auteur. S'il ne recherchait que le plaisir d'avoir écrit un livre rare, tant de précautions ne seraient pas nécessaires: il lui suffirait d'attendre un peu.

Cette singularité est d'autant plus surprenante, que M. le comte de Laborde est tout-à-fait un homme de ce temps-ci, et nous le disons dans la meilleure acception du mot. Son livre, où il dépeint les grandeurs et les fautes d'une société si supérieure à la nôtre dans le bien comme dans le mal, et qui provoque si vivement l'admiration et la critique, n'est ni trop indulgent, ni trop sévère. Il garde le milieu le plus équitable entre ces esprits également faux, quoique en sens contraire, qui ne savent avoir pour le passé, les uns, qu'un amour

ridicule, les autres, qu'une haine imbécile. Amateur éclairé des lettres, des arts, de toutes les élégances de la civilisation, homme du monde, esprit droit, cœur honnête et plein d'instincts généreux, il regrette tant de splendeurs et tant de grâces disparues, sans ignorer et sans taire les vices que ces splendeurs avaient en elles et qui devaient les faire tomber du luxe à l'orgie, de l'orgie à l'échafaud. Notre laborieuse égalité, malgré ses mensonges et ses œuvres chétives, qu'elle nous vend si cher, lui paraît néanmoins préférable, comme elle l'est en effet (1), à cette constitution sociale qui élevait si haut un petit nombre d'hommes au-dessus de toute la nation. Il croit qu'en définitive, si nous avons beaucoup perdu de notre éclat, de notre gloire, de notre esprit, nous avons peut-être gagné quelque chose du côté de la morale, ou tout au moins de la pudeur; et la pudeur, c'est une espérance. Bref, il n'y a dans M. de Laborde aucun de ces orgueils de race, d'esprit ou d'époque, aucun de ces vains entêtements dont se fardent aujourd'hui nos gens de littérature pour se singulariser, faute d'un peu de jugement et d'un peu d'étude qui leur apprennent que le bon sens est la plus verte et la plus exquise originalité. Dans l'extrême limite de sa sévérité, jamais il n'impute aux hommes ce qui est la faute du temps et des institutions; grande règle pour écrire équitablement l'histoire ! Dans l'excès de son indulgence, il connaît et il rappelle sans emphase le principe moral qui condamne l'action à laquelle pourtant il ne peut refuser un sourire. Heureuse nature, nous le répétons, mais qui a peut-être le défaut d'ignorer sa propre ri-

(1) Et surtout comme elle pourrait l'être (1857).

chesse. Nous reprochions à M. de Laborde de s'être mis dans le cas de céler ses notes; nous aurions dû lui reprocher plutôt de n'avoir écrit que des notes, lorsqu'il est si bien doué pour donner des livres.

Tout ce qu'il dit du Cardinal-Ministre est empreint des meilleures qualités de l'historien : patientes recherches, critique sûre, appréciation fine, courage à l'encontre des préjugés, sentiment du pittoresque, style simple : que fallait-il davantage pour écrire, non l'histoire de la maison, mais celle de l'homme ? Il y a peu de choses plus curieuses que l'aventure de ce petit officier du Pape, venu en France pour quelque négociation, qui sait plaire à Richelieu, qui de capitaine, et sans entrer dans les ordres sacrés, devient cardinal, qui, à la mort de son redoutable protecteur, lui succède, pour faire face, appuyé seulement sur la confiante affection d'une reine, étrangère comme lui, à tous les troubles d'une régence, à toutes les réactions de tant de passions comprimées, à la révolte de toutes ces hautes têtes de princes du sang et de grands seigneurs courbées et meurtries par Richelieu. La Fronde au dedans, la guerre au dehors; des finances en désordre, ou plutôt point de finances; des ennemis comme Condé, comme Paul de Gondi, comme le Parlement, comme Paris entier, sans compter les femmes de chambre de la Reine ! Il en triompha cependant. Sans doute, pour triompher, il employa souvent la politique peu scrupuleuse dont on usait contre lui. Il acheta beaucoup de ses ennemis, il eut beaucoup d'espions, il donna beaucoup de fausses paroles. On gouvernait par ces moyens, alors comme aujourd'hui, des partis qui ne méritaient pas qu'on leur fît plus d'honneur. Mais il y avait aussi, en ce temps-là, un moyen très reçu dont il n'usa

point : le bourreau; il n'usa même que très modérément de la Bastille. Personne ne fut plus insulté et ne se vengea moins. Il n'emprisonna, le pouvant faire, ni les grands seigneurs qui l'avaient chassé de France, ni les parlementaires qui avaient mis sa tête à prix, ni les pamphlétaires qui le déchiraient jusqu'aux entrailles et qui ont laissé pour monument de leur insolence six mille *mazarinades*, dont la moins grossière ferait monter le rouge au visage de nos journalistes les plus débraillés. Deux traits sont remarquables dans le caractère de Mazarin : il aima infiniment sa patrie d'adoption, il méprisa infiniment ses ennemis personnels; il les méprisa au point d'en acheter beaucoup qui n'étaient pas ou qui n'étaient plus à craindre. Ce fut l'homme de France, en son temps (nous parlons des hommes publics), qui valut le mieux par le cœur et qui eut le plus d'esprit. Ses plans furent mieux combinés, ses desseins plus solides, son pardon plus généreux. Quant aux services qu'il rendit, quant à son *patriotisme*, qui peut-on lui comparer? Ce n'est ni M. le Prince, ni le Coadjuteur, ni, assurément, ce délicieux Broussel, qu'on appela un jour le *Père de la Patrie*, précurseur comique de nos patriarches libéraux. Les frondeurs, maîtres de Paris, eurent l'idée ingénieuse de donner à ce père de la patrie le gouvernement de la Bastille.

Au milieu de ce torrent d'affaires difficiles, Mazarin avait bâti le splendide palais qui porte son nom et qui fut en France le premier temple consacré aux lettres et aux beaux-arts. Il appela les meilleurs peintres d'Italie pour le décorer, il fit chercher dans toute l'Europe les raretés dont il voulait l'enrichir, afin que ces produits de l'industrie élégante des diverses nations servissent de modèle aux artistes et aux fabricants français. Il réunit

dans sa bibliothèque 40,000 volumes, ce qui ne s'était jamais vu, et il mit ces 40,000 volumes à la disposition de quiconque voudrait les consulter, ce qui ne s'était jamais fait. Ainsi le Cardinal formait tout à la fois Louis XIV et Colbert; l'un, pour présider avec magnificence au développement de l'art français; l'autre, pour fonder en France l'industrie, qui n'y existait pas. En tout, le Cardinal était pour le jeune roi le plus vigilant, le plus tendre, le plus habile des précepteurs. Il surveillait dans ses moindres détails cette éducation qu'il n'avait pas voulu livrer aux Jansénistes et qui fut une éducation vraiment royale. Ayant élevé le Roi, il le maria, et donna du même coup la paix la plus glorieuse à la France, déjà délivrée de ses troubles intérieurs. Mais qu'est-ce que tout cela, dit avec raison M. de Laborde, quand on a contre soi six mille Mazarinades?

Tandis que Mazarin accomplissait ou préparait magnifiquement de si belles et si grandes choses, il y avait dans la boue de Paris un hideux polisson, nommé Blot, qui griffonnait sur les bornes, avec de la fange, des chansons patriotiques et obscènes, dont nous ne pourrions pas citer ici seulement un couplet. Ces saletés que les grands seigneurs fredonnaient aux grandes dames, et que les rapsodes de la canaille hurlaient aux carrefours, sont depuis longtemps oubliées. Les calomnies qu'elles renfermaient, puissamment aidées d'ailleurs par le pamphlet du cardinal de Retz et par les légèretés de Voltaire, prévalent encore contre tant d'actes illustres et contre une vie pure; la mémoire du grand ministre en demeure souillée. Est-on contraint de lui rendre justice sur quelque point? Alors on attaque ses intentions; on insinue, on affirme que les circonstances ont été plus

fortes que lui, et que, s'il a bien fait au fond, cependant il voulait mal faire.

Que de romans pour lui enlever l'honneur du dernier et du plus glorieux de ses services, le mariage de Louis XIV ! Riche, puissant, affermi, le Cardinal, prêt à terminer par ce mariage les sanglants démêlés de la France et de l'Espagne, rencontra inopinément, dans sa maison même, un ennemi plus redoutable à ses desseins que tous les politiques de l'Europe. C'était sa propre nièce, cette fille de dix-sept ans hardie et fantasque, cette Marie de Mancini, si célèbre par la passion qu'elle sut inspirer au jeune Roi, sans autre esprit et sans autre beauté que le charme et le caprice de son humeur. Louis XIV voulut tout de bon l'épouser. Il avait arraché le consentement d'Anne d'Autriche, bonne créature, un peu révoltée de la mésalliance, mais trop tendre pour résister aux larmes de son fils. Mazarin fut inflexible. L'histoire admet volontiers qu'il désirait ardemment l'élévation de sa nièce, par où sa fortune eût monté si haut, et qu'il n'y fit obstacle qu'afin d'irriter davantage la passion de Louis et de la jeter hors des bornes. La vérité, démontrée par M. de Laborde jusqu'à la dernière évidence, est que le Cardinal ne cessa de lutter, avec autant de désintéressement que d'adresse et de courage, contre sa nièce, contre le Roi, contre Anne d'Autriche elle-même, et que longtemps incertain du succès, il ne put l'emporter qu'à force de patience, de bon sens et de ténacité.

Ce petit drame, qui nous montre la haute raison d'un homme d'État aux prises avec la folie de deux amoureux, est plein de péripéties souvent attendrissantes, souvent comiques, souvent aussi fort dures. Le personnage à qui

l'on s'intéresse n'est point la Bérénice, plus coquette qu'aimante, et qui ne laissait pas d'incendier du coin de l'œil, à la dérobée, un Antiochus moins dédaigné peut-être que celui de Racine ; ce n'est pas non plus le jeune roi, si franchement épris, mais si peu roi dans cette rencontre : c'est le Cardinal, l'homme aux sublimes desseins, arrêté en sa route par cette petite folle ingrate et par ce grand innocent couronné, qui songe parfois à le mettre en prison; c'est Mazarin, s'appliquant patiemment à sauver son œuvre des mains insensées qui la veulent détruire, et cette œuvre, enfin triomphante, est la paix du monde. Le Ministre qui terminait de la sorte une carrière si remplie avait déjà signé le traité de Munster, qui donna l'Alsace à la France ! N'est-il pas regrettable de voir enfouir au fond d'un volume à peu près inédit des faits si curieux, une réhabilitation si légitime ? En vérité, plus nous aimons l'ouvrage, plus nous nous sentons disposé à quereller l'auteur.

Ne quittons pas encore le Cardinal, il y a des sujets qu'on ne peut se contenter d'effleurer. Nous avons parlé de vie pure. Ce mot réveille tous les préjugés. Une vie pure ! Mais il était joueur, mais il était fripon, mais cet italien est arrivé en France gueux comme un capitaine d'infanterie, et il a laissé une fortune effroyable; mais, enfin, nous savons son histoire et nous avons les lettres qu'il écrivit à la Régente. Voilà, dans leur force, les accusations qui pèsent sur Mazarin.

Il est bien entendu qu'en lui reconnaissant une vie pure, nous ne prétendons point du tout le présenter comme un modèle de régularité ecclésiastique. Autre est la pureté qu'on demande à l'homme du monde, autre celle qu'on exige de l'homme d'Église. Si l'on regarde

à son habit, Mazarin, considéré avec les idées de notre époque, n'est pas sans reproche, et il faut répéter le propos que tint, comme il le rapporte lui-même, la reine Christine, en voyant son portrait : *Regina di Suetia ha detto a Chanut, vedendo il mio ritratto, gran bene di me e della mia fisonomia et in fine que tutto la piaceva, fuori dell'abito di Cardinale.* Mais si l'on veut se souvenir que Mazarin ne reçut jamais les ordres sacrés et que son chapeau n'était qu'un de ces chapeaux séculiers, pour ainsi dire, comme il y en eut dans le Sacré-Collége jusqu'à ces derniers temps, il n'est plus qu'un laïque; on ne peut lui demander que des mœurs irréprochables. Or, sous le rapport des mœurs, Blot et les poètes de cette espèce, joints à quelques folliculaires de Hollande, osent seuls l'accuser. De tels témoins ne déposent que de leur propre infamie. Voici la vraie opinion des contemporains, formulée plusieurs années après la mort du Cardinal, par Bussy-Rabutin, écrivain hargneux, tenant fort du pamphlétaire et qui ne saurait être accusé de complaisance que pour lui-même.

« Il estoit l'homme du monde aussi bien fait; il estoit » beau, il avoit l'abord agréable, quand il ne vouloit pas » l'avoir rude; l'esprit d'une grande étendue, il l'avoit fin, » insinuant et délicat; il parloit bien, il faisoit fort plai- » samment un conte; *il estoit homme de bonnes mœurs,* » *il n'avoit aucune passion dominante :* personne n'a » jamais esté plus offensé que luy, et personne n'en a » jamais moins pris de vengeance, quoiqu'il ait esté en » pouvoir de le faire impunément. » — « Dans des temps » aussi dissolus, remarque M. de Laborde, n'avoir aucun » reproche à se faire de ce côté, est une sorte d'avantage » que le cardinal Mazarin eut sur son prédécesseur, sur

» les hommes d'État et les chefs de parti ses contempo-
» rains... » Malgré les écarts d'une jeunesse qui promet-
tait autre chose, « depuis l'entrée de Mazarin au Mi-
» nistère jusqu'à sa mort, il n'est pas possible de trouver
» dans les écrits du temps, à une époque où la presse
» usait d'une licence effrénée, de trouver, dis-je, le
» moindre indice, non d'une passion, non d'une intrigue,
» mais d'un penchant passager ou d'une distraction. »

Pour joueur, il l'était, avec goût, avec ardeur, comme tout le monde à cette époque; il jouait de belles sommes, il gagnait bien, il perdait bien, et toujours en grand seigneur, moins toutefois les tours d'adresse, dont on usait volontiers pour corriger la chance et brusquer la fortune. Il devint riche, à la vérité; ce ne fut point le *hoc,* ni la *bassette* qui fit cette richesse, ni le télégraphe, ni aucune action dans les mines ou dans les chemins de fer; mais, outre de beaux gages comme ministre, il avait force gouvernements, nombre de charges, quantité d'abbayes. Tout ce cumul semblait légitime alors, et tant de revenus pendant vingt ans, administrés par Colbert, devaient à la fin, malgré de splendides dépenses, faire un joli capital.

Reste la correspondance du Ministre avec la reine régente. On a bâti là-dessus un petit roman scandaleux, qui s'est installé dans l'histoire sur un si bon pied que M. de Laborde lui-même incline à l'accueillir. Ce jugement est d'un grand poids. M. de Laborde n'est pas de ces honnêtes gens comme il s'en trouve parmi les érudits, desquels nous dirions volontiers qu'ils ont la mémoire et l'imagination *salissantes,* parce que, tout en réprouvant le scandale, ils y croient et le publient volontiers. Pour qu'une anecdote lui semble avérée,

pour qu'il reçoive à son tribunal le témoignage d'un manuscrit ou d'un livre, il ne lui suffit pas que quelque nom historique, particulièrement un nom de femme, un nom de reine en soit terni; cependant nous pensons qu'ici sa perspicacité, ordinairement si sûre, se trouve en défaut, et que l'autorité de la *Palatine,* sur laquelle il s'appuie pour supposer que la Reine et Mazarin étaient mariés secrètement, n'a pas la valeur qu'il lui attribue.

« La reine mère, dit cette princesse, non contente » d'aimer le cardinal Mazarin, avait fini par l'épouser; » il n'était pas prêtre et n'avait pas les ordres qui » pussent l'empêcher de contracter mariage. On en con- » naît maintenant toutes les circonstances. Le chemin » par lequel le Cardinal se rendait chaque jour chez elle » *se voit encore* au Palais-Royal. — La vieille Beauvais, » première femme de chambre de la reine mère, avait » le secret de son mariage avec le cardinal Mazarin; » cela obligeait la reine de passer par tout ce que voulait » sa confidente. De là est venu que les premières femmes » de chambre de ce pays-ci ont tant de droits dans nos » appartements. »

On connaît le caractère de la Palatine; elle est célèbre dans Saint-Simon par ce beau soufflet qu'elle donna en pleine galerie de Versailles à son fils, Philippe d'Orléans, futur régent de France, lorsqu'il consentit à épouser une des bâtardes du roi. C'était une façon de Madame Pernelle, avec un parfum d'Allemagne, haute en gestes, sans cesse gendarmée contre les manières de France, qui trouvait que Versailles était « tout justement la cour du roi Pétaut, » et qui fut toujours elle-même,

Un peu trop forte en gueule et très impertinente.

Elle ramassa les cancans des chambrières et les écrivit en vendeuse de légumes ; s'y plaisant fort, pourvu seulement qu'ils caressassent un peu sa fureur. Le mariage de la Reine et de Mazarin, attesté par elle, et par elle seule, nous semble extrêmement problématique, malgré le chemin de nuit *qui se voit encore*. Ce sont de belles preuves qu'un corridor et une porte, ou un privilége de première femme de chambre, pour certifier une pareille aventure ! Mais quel prêtre a béni ce mariage ? Quels témoins y ont assisté ? Comment Mazarin, qui pouvait fort bien se marier quoique cardinal, a-t-il fait pour rester cardinal, quoique marié ? Par quels moyens a-t-il su calmer les scrupules d'Anne d'Autriche, pieuse et même dévote ? La Palatine n'en dit rien ; elle a vu le chemin que prenait Mazarin pour aller chez la reine ; elle sait que les priviléges importuns de la première femme de chambre ont eu pour origine les services et la discrétion de la vieille Beauvais ; ne lui demandez rien de plus.

Le mariage est invraisemblable ; des relations tout-à-fait criminelles le sont bien plus encore. En effet, si Mazarin, depuis son cardinalat et son ministère, fut régulier, Anne d'Autriche, depuis son veuvage, fut édifiante. Même en admettant pour un fait historique l'aveu que le Coadjuteur prétend avoir reçu de Madame de Chevreuse et la rime impertinente de Voiture au sujet de Buckingham, il faut reconnaître que la Reine-Mère se plaça, par sa conduite ultérieure, à l'abri du soupçon. Cependant, elle était coquette, elle était espagnole, et elle avait été la femme le plus tristement mariée de France. Lorsqu'avec un tel caractère on se lance dans le désordre ou seulement lorsqu'on y tombe, ce n'est pas pour un jour ni pour une fois. Anne, capable

d'oublier ses devoirs de chrétienne et l'honneur de son rang, n'y aurait pas mis la modération qu'il faut lui reconnaître encore, lors même qu'on la calomnie. L'histoire et le cœur humain sont là pour proclamer avec quelle rapidité et jusqu'à quelle profondeur les reines et les rois descendent ces dangereuses pentes. La pauvre Beauvais aurait eu tant de secrets à garder, qu'il lui eût été impossible de les retenir tous; la moitié en fût tombée aux contemporains, nous tiendrions le reste.

Mais cependant, les lettres! ces lettres de Mazarin à la Régente, ces lettres de la Régente à Mazarin, ces lettres *tendres*, ces lettres *passionnées*, ces lettres *qui peignent les regrets de l'absence et les joies du retour;* comment innocenter ces lettres?

Pour les trouver innocentes, il faudrait d'abord n'y pas mettre tant d'adjectifs qu'elles ne comportent point, et ensuite il suffirait, ce nous semble, de ne pas les incriminer. C'est une souveraine injustice d'appliquer aux personnages historiques l'art homicide des gens du parquet. Quand on part de ce point, qu'un homme est coupable des choses dont on l'accuse, on le confond vivant et présent; tout se tourne contre lui, même sa défense et le serment de ses témoins : jugez de la figure que peut faire un mort! Quoique nous ne recherchions pas, par goût, les scandales dans l'histoire, nous avons lu ces lettres avec beaucoup d'indifférence, au fond, sur la conviction qui pourrait en résulter pour nous. Sont-elles tendres, comme on le dit? sont-elles simplement amicales? En conscience, nous ne saurions y voir autre chose que la plus confiante, la plus vive, mais en même temps la plus exacte amitié.

Quand Louis XIII se sentit mourir, prévoyant les

périls de la Régence, il appela la Reine et lui adressa ces solennelles paroles : *Je vous prie comme mari, et vous commande comme roi, que vous ne souffriez jamais, pour quoi qu'il arrive, que le cardinal Mazarin soit éloigné de mon fils.* Anne d'Autriche était disposée à obéir ; elle savait en qui le Roi lui disait de placer sa confiance, une expérience déjà longue le lui avait appris. Obligée de partager le pouvoir, qui pouvait-elle s'associer avec plus de sécurité que cet homme, si parfaitement rompu à toutes les intrigues de la cour, si parfaitement versé dans la connaissance de la politique européenne, d'un dévouement si souvent éprouvé, d'un esprit si délié, si rempli de ressources et qui lui plaisait tant? Ajoutez qu'il était étranger comme elle ; qu'entouré de beaucoup d'agents très capables de le seconder, il n'avait qu'elle cependant pour appui, et qu'ainsi il se recommandait au cœur de la femme par une situation qui donnait en même temps aux intérêts de la Reine une garantie excellente. Ces considérations expliquent assez le crédit du Cardinal, sans en chercher d'autres qui l'auraient rendu plus incertain et plus fragile. Pour se maintenir, Mazarin prit soin d'accroître sans cesse l'influence qu'il tenait jusqu'à un certain point de la force des choses. Afin de rester Ministre, il voulut devenir ami. Avec un roi, l'entreprise aurait pu échouer ; avec une reine, le péril était de trop réussir. Régner sur une femme n'est pas le vrai secret de la gouverner toujours. Soit finesse, soit vertu, Mazarin eut la grande habileté de ne point tenter cette victoire peu sûre ; il n'essaya point de se lier par la solidarité du désordre une souveraine naturellement débonnaire. Anne d'Autriche ne jalousait pas, comme Louis XIII, le génie de

son ministre. Il évita d'exposer sa fortune aux coups d'une autre espèce de jalousie, plus à craindre entre homme et femme, et la seule que l'indolente espagnole pût vivement ressentir.

Mais, en limitant ainsi ses sentiments, il employa, pour en obtenir de semblables, un art plus noble et plus efficace que les subtils calculs de l'esprit : il aima lui-même ; toute sa conduite en fournit l'éclatant témoignage. Plein de respect et de reconnaissance pour la Reine, il s'attacha tendrement et profondément au jeune Roi ; il fut certainement l'homme de France le plus dévoué à la personne de cet enfant, dont il voulait, avec la passion que comportent de tels desseins, faire « un prince accompli et le » plus grand Roi du monde. » C'est trop rabaisser l'espèce humaine, de croire qu'une mère pouvait rester insensible à tant de zèle, et que, pour apprécier comme elle fit l'homme en qui elle trouvait un dévouement si rare, il fallait encore que cet homme fût son amant.

Il fut son ami. Il eut, elle lui donna, il exerça les droits d'un ami. Ces droits sont grands ; le Ministre en usa dans toute leur étendue, la correspondance le prouve ; mais elle ne renferme rien qui les outrepasse. Quand ces lettres ont été écrites, c'est-à-dire pendant l'exil de Mazarin, et ensuite lors du triomphal voyage aux Pyrénées, Anne et son ministre s'étaient longtemps et mutuellement éprouvés ; ils avaient longtemps gouverné, longtemps régné ensemble ; ils se connaissaient à fond, et tant de plans formés en commun, tant de secrets gardés entre eux seuls, tant de services réciproques, tant d'affronts mêmes dont ils avaient eu chacun leur part, avaient fini par effacer le rang, la distance, les formules ordinaires de sujet à souverain et d'homme à femme ; il ne restait

que leur affection, cimentée par une tendresse égale et sans bornes pour le Roi : c'était en vérité un père et une mère dont les mains s'unissaient sur la tête d'un fils. Certes, au temps de l'exil déjà, il n'était pas étonnant que la régente, préférant la fidélité inébranlable et polie de son ministre à l'impérieuse humeur du prince de Condé, suivît les instructions du « pauvre exilé » avec une confiance aveugle, avec une soumission entière; il n'était pas étonnant que le « pauvre exilé » désirât passionnément revenir, et que, de part et d'autre, on se peignît vivement les regrets de l'absence et les joies du retour, ou plutôt de la délivrance. Encore est-il juste d'observer que l'exilé ne voulut point acheter ces joies au prix d'un amoindrissement de l'autorité royale et d'un rapprochement avec l'espagnol, ce qu'il eût regardé comme une double trahison envers le Roi et la France.

Pendant le voyage aux Pyrénées, la situation avait changé. On était devenu vieux, bien vieux pour s'amuser encore à la bergerie. Le Cardinal atteignait soixante ans; Anne passait la cinquantaine. Retirée au Val-de-Grâce, elle donnait tout son temps à ces pratiques de piété dont son ministre, en des jours moins paisibles, avait blâmé l'excès; elle n'était plus rien, que la reine-mère. Le négociateur tout-puissant qui mariait le Roi malgré le Roi lui-même, n'avait désormais nul besoin de cette faveur, ménagée si adroitement et si longtemps. Néanmoins les ettres sont du même style, tendres, familières, pleines d'abandon, avec une pointe d'amertume toutefois qui sent non pas la jalousie, ce serait trop ridicule, mais le désenchantement. C'est que la vieillesse est chagrine; c'est qu'au milieu des pompes du triomphe et dans le repos de la prière, mais aussi sous ce froid des ans, pré-

curseur du froid de la tombe, les mauvais jours passés apparaissent beaux comme tout ce qui n'est plus. Mazarin venait de faire d'ailleurs une dure épreuve. Après avoir servi la France et le Roi avec une si persévérante ardeur, pardonné à tant d'ennemis et comblé de bienfaits des milliers de créatures, il pouvait voir qu'il n'était parvenu qu'à s'entourer d'ingrats. Ses nièces, qui lui devaient tout, le haïssaient ; le Roi avait failli le sacrifier à sa passion, la reine-mère était la seule personne dans le monde qui l'aimât véritablement. Peut-être, à l'exemple de tous les cœurs blessés, se faisant un plaisir cruel d'élargir sa plaie, avait-il frappé d'un doute injuste cette solide affection, qui se plaignait et doutait à son tour. Doutes et plaintes des amitiés vieilles et sûres, où l'on ne craint plus de s'accuser, parce qu'on ne craint plus de se trahir !

L'interprétation que nous donnons aux lettres nous semble confirmée par les agendas, précieux documents, que M. de Laborde a étudiés avec beaucoup de zèle et de sagacité, et dont il tire un excellent parti. Sur ces agendas, qui passaient entre les mains de la Régente pour lui servir de directoire, le Cardinal notait jour par jour, heure par heure, toutes les idées qui lui traversaient l'esprit. On y trouve parfois des avis qui semblent s'adresser plutôt à la femme qu'à la Reine, et où l'on peut, à la rigueur, quand le parti en est pris d'avance, trouver l'indice d'une intimité plus que politique. Il faut aller chercher cela bien loin, et l'on serait plus près de la vérité si l'on voulait se souvenir que l'amitié aussi a ses ombrages, particulièrement quand l'amie porte couronne. En pays de pouvoir absolu, les sourires d'une reine encore jeune et, malgré sa vertu, très-

coquette, peuvent aisément devenir des *questions de Cabinet;* cela était surtout possible au temps de la Fronde. Mazarin avait ses motifs pour ne laisser grossir aucune *question* de cette espèce; il veillait aux galants comme aux femmes de chambre. C'est ainsi qu'il écrit, à la fin de 1643 : *Allontanare Cheverosa che fa mille caballe.* Madame de Chevreuse était pourtant l'amie de la reine; elle fut éloignée. Plus tard, il gronde la reine d'avoir fait un cadeau sans l'avertir : *S. M. ha fatto dare* 30 *m. lire al figlio di Buckingham, per mezzo di Dubosc : e non e conveniente che si possi per alcun modo sospettare che habbia secreto per me.* Mme de Motteville, autre amie de la reine, suspecte à son tour, reçoit cet ordre mortifiant : *S. M. ordonni a Ma di Motteville di avvertire se nelli luoghi che pratica, intende cosi qui riguardi il suo servitio et quello della mia persona.* Ces exigences ministérielles n'ont rien d'extraordinaire; un ministre anglais n'en demanderait pas moins à la souveraine de la Grande-Bretagne. Les avis d'une nature plus délicate, et qui touchent à la conduite particulière de la Reine, ne sont pas donnés si rondement. Mazarin parle toujours en mentor, mais avec une discrétion et une adresse qui montrent que Mentor n'a pas le droit d'être jaloux. Nous nous étonnons que M. de Laborde, si différent du gros des érudits, n'ait pas saisi ces nuances fines. Le jaloux ne conseille pas, n'insinue pas : poussé par une passion impérieuse, il ordonne, ou, comprenant qu'il n'a plus de titre, il se tait. L'aventure de Jerzé, gentilhomme angevin, qui se présenta « pour aimer la Reine, » et que Mazarin fit chasser ignominieusement par la Reine elle-même, ne peut-être alléguée contre notre opinion. Elle prouve seulement la vigilance du ministre

et la docilité vraiment constitutionnelle de la régente. Cette aventure, curieuse en elle-même, l'est davantage encore par la manière dont Mazarin la raconte dans son treizième agenda. Nous copions exactement ce passage, qui fera connaître l'orthographe et le français de l'un des plus habiles ministres qui ont gouverné la France.

« Gersé s'offrit à M. le Prince contre moi dans la » querelle et demourat d'accord qu'il s'offriroyt à moy. » C'est estre bien coquin, trestre et ingrat tout à fayt » apprès les grazes que je luy ay procurés et la fami- » liarité qu'il avoyst avec moy.

» On a dit à la Reyne que M. le Prince avoyt poussé » Gersé à se déclarer amoureux de la Reyne et conseillé » de s'adresser à Bovay (Mme de Beauvais), avec des- » signe (dessein) de reconnestre par là boucoup des » choses, et voyr un moyen de me faire du mal.

» La Reyne pourroyt dire devant boucoup des prin- » cesses et autres personnes : J'avay grand tort à présent » de me playndre plus de rien, ayant le bonheur d'avoyr » un galan si bien fait que Gersé; je crains solement » de le perdre un de ses jours, que ne pourroy pas em- » pêcher qu'on le mène aux pettittes maysons, et que » je n'oray pas l'avantage que l'on die qu'il est devenu » fou pour amour de moy, parce que on sayt que ly a » longtemps qu'il est affligé de ceste maladie.

» Apprès que la primière fois que Gersé entrera dans » le lieu où la Reyne sera, s'y a leffronterie apprès ce » que dessous dy, de s'y présenter, el luy pourroyt dire » en riant : E bien, M. de Gersé, me trouvé vous à vostre » gré? Je ne pensé jamays avoyr une si bonne fortune; » il faut que cela vous vienne de raze (race), car le bon

» homme Lavardin estoit aussi le galan de la Reyne » mayre avec la mesme joye de la court, qu'elle té- » moigne à présent à votre amour.

» S'il repond quelque chose peu respectuose ou mal » à propos, soyt s'esmouvant, soit s'adoucissant et vou- » lant entrer en matière, la Reyne pourroyt lui repartir : » Si vous n'étiez connus fou à marotte, l'on vous jetteroyt » par les fenestres, mais je vous commande de vous en » aller chez vous, pour vous fayre panser. »

On voit dans les Mémoires du temps que la Reine récita ce discours du trône, autant que l'émotion le lui permit : *Le pauvre Jerzé,* dit M^me^ de Motteville, *fut accablé de ce coup de foudre. Il n'osa rien dire à sa justification. Il sortit du cabinet en bégayant, mais plein de trouble, pâle et défait.* M. de Laborde ne comprend pas l'irritation du Cardinal. On trouvera cependant assez naturel qu'un homme d'esprit, exposé à se voir traversé dans ses desseins par des faquins comme l'étaient tous ces amoureux de la Reine, se soit donné, dans son impatience, le plaisir d'en écraser un, pour l'avertissement des autres. Un ministre a ce droit, tout autant qu'un rival. Une seconde note, sur un sujet bien différent, fortifiera, ce nous semble, la conclusion que nous tirons de celle-ci.

« Sa Majesté met les affaires publiques après ses dé- » votions privées, et devrait faire le contraire. — Tout » Paris murmure de ces fréquentes et publiques dé- » votions; on en parle de tous côtés avec mépris. Que » Sa Majesté s'informe, elle connaîtra la vérité. Dieu est » partout; Sa Majesté peut le prier dans sa paroisse, sans » donner lieu à des propos qui deviennent extrêmement » préjudiciables à son service. — C'est un grand point

» que le public croie l'attention de Votre Majesté appli-
» quée avant tout aux intérêts de l'État. Ainsi elle se
» conformera à la volonté de Dieu qui l'a chargée du
» gouvernement de ce royaume et de l'éducation du Roi.
» Voilà le bien qu'elle doit faire. Et que Sa Majesté se
» persuade qu'un seul moment donné à ces devoirs sera
» plus agréable à Dieu que des heures entières consacrées
» à prier, à visiter les églises, à courir tant de vêpres et
» de sermons (1). »

Certes, ce n'est là le langage ni d'un mari, ni d'un amant, ni d'un séducteur. Nous croyons avoir prouvé que Mazarin ne fut et ne voulut être rien de tel. Si l'on tient trop au roman pour en convenir, s'il faut absolument que les lettres et les agendas prouvent ce que nous contestons, qu'on explique donc par quel miracle ces documents n'ont pas été détruits ! Il est assez étrange, on en conviendra, que la Reine et le Cardinal, après avoir gardé avec tant de soin le secret de leur liaison, n'aient pas songé à supprimer des témoignages qui, contenant ce que l'on peut y voir, serait de nature à diffamer leur mémoire. Supposons que le Cardinal, si retenu, si régulier devant ses contemporains, ait regardé comme peu de chose de scandaliser la postérité ; on ne pourra jamais croire à tant de philosophie, disons le mot, à tant de cynisme de la part d'une femme, d'une reine, d'une dévote. Laissant subsister ces preuves de son amour, Anne d'Autriche aurait voulu tout au moins y joindre l'acte de célébration de son mariage. Elle ne l'a pas fait ; rien ne démontre mieux qu'elle n'était pas mariée, et qu'elle n'a vu dans les lettres de son ministre

(1) Agendas, numéro 5, page 26. Cette note est en italien.

: que ce que nous y voyons nous-

ı'y perdra pas. M. de Laborde,
sentiment, n'aurait certainement
cette belle et juste appréciation de
:élèbre et auquel il demande qu'on élève
ıt digne de lui, en publiant ses correspon-
ı ses mémoires politiques aux frais de l'État :

Mazarin, dit-il, a dirigé les affaires de la France pendant les vingt années les plus agitées de notre his-
» toire, agrandi le royaume avec les plus faibles res-
» sources, relevé l'autorité royale au moment de son plus
» grand affaiblissement et préparé un beau règne en for-
» mant un grand roi, le tout avec beaucoup de courage,
» un esprit supérieur et la plus parfaite modestie.

« Remettre à sa place la figure de Mazarin nous au-
» rait semblé le devoir d'un gouvernement favorable aux
» études historiques, et nous aurions lieu de nous éton-
» ner si les ministres actuels ne se prêtaient pas à la réha-
» bilitation d'un ancien collègue qui, plus qu'eux tous, a
» souffert des discussions parlementaires, des écarts de
» la presse, des préjugés de l'opinion, en donnant le pre-
» mier l'exemple de la souplesse qui sait attendre, d'une
» autorité inébranlable qui consent à plier, d'une habileté
» sans bruit et sans ostentation, dont on ne connaît le
» but que lorsqu'il est atteint. »

On ne saurait mieux dire; un dernier mot complètera le portrait. Pour les grands cœurs, la mort est un acte. Mazarin sut noblement et humblement mourir. Laissons M. de Laborde nous peindre cette action suprême de son héros :

« Le malade vint attendre la mort dans la tranquillité

» que le public croie l'attention de Votre Majesté appli-
» quée avant tout aux intérêts de l'État. Ainsi elle se
» conformera à la volonté de Dieu qui l'a chargée du
» gouvernement de ce royaume et de l'éducation du Roi.
» Voilà le bien qu'elle doit faire. Et que Sa Majesté se
» persuade qu'un seul moment donné à ces devoirs sera
» plus agréable à Dieu que des heures entières consacrées
» à prier, à visiter les églises, à courir tant de vêpres et
» de sermons (1). »

Certes, ce n'est là le langage ni d'un mari, ni d'un amant, ni d'un séducteur. Nous croyons avoir prouvé que Mazarin ne fut et ne voulut être rien de tel. Si l'on tient trop au roman pour en convenir, s'il faut absolument que les lettres et les agendas prouvent ce que nous contestons, qu'on explique donc par quel miracle ces documents n'ont pas été détruits ! Il est assez étrange, on en conviendra, que la Reine et le Cardinal, après avoir gardé avec tant de soin le secret de leur liaison, n'aient pas songé à supprimer des témoignages qui, contenant ce que l'on peut y voir, serait de nature à diffamer leur mémoire. Supposons que le Cardinal, si retenu, si régulier devant ses contemporains, ait regardé comme peu de chose de scandaliser la postérité ; on ne pourra jamais croire à tant de philosophie, disons le mot, à tant de cynisme de la part d'une femme, d'une reine, d'une dévote. Laissant subsister ces preuves de son amour, Anne d'Autriche aurait voulu tout au moins y joindre l'acte de célébration de son mariage. Elle ne l'a pas fait ; rien ne démontre mieux qu'elle n'était pas mariée, et qu'elle n'a vu dans les lettres de son ministre

(1) Agendas, numéro 5, page 26. Cette note est en italien.

et dans les siennes que ce que nous y voyons nous-même.

La gloire du Cardinal n'y perdra pas. M. de Laborde, pour se ranger à notre sentiment, n'aurait certainement rien à effacer dans cette belle et juste appréciation de l'homme qu'il célèbre et auquel il demande qu'on élève un monument digne de lui, en publiant ses correspondances et ses mémoires politiques aux frais de l'État :

« Mazarin, dit-il, a dirigé les affaires de la France » pendant les vingt années les plus agitées de notre his- » toire, agrandi le royaume avec les plus faibles res- » sources, relevé l'autorité royale au moment de son plus » grand affaiblissement et préparé un beau règne en for- » mant un grand roi, le tout avec beaucoup de courage, » un esprit supérieur et la plus parfaite modestie.

« Remettre à sa place la figure de Mazarin nous au- » rait semblé le devoir d'un gouvernement favorable aux » études historiques, et nous aurions lieu de nous éton- » ner si les ministres actuels ne se prêtaient pas à la réha- » bilitation d'un ancien collègue qui, plus qu'eux tous, a » souffert des discussions parlementaires, des écarts de » la presse, des préjugés de l'opinion, en donnant le pre- » mier l'exemple de la souplesse qui sait attendre, d'une » autorité inébranlable qui consent à plier, d'une habileté » sans bruit et sans ostentation, dont on ne connaît le » but que lorsqu'il est atteint. »

On ne saurait mieux dire; un dernier mot complètera le portrait. Pour les grands cœurs, la mort est un acte. Mazarin sut noblement et humblement mourir. Laissons M. de Laborde nous peindre cette action suprême de son héros :

« Le malade vint attendre la mort dans la tranquillité

» de sa belle résidence de Vincennes. La cour l'y suivit, morne et silencieuse; Louis XIV et sa mère ne quittèrent pas le chevet de son lit; et, tandis que les » églises retentissaient de ces prières funèbres que l'étiquette réservait à l'État et aux rois dans leurs grandes » infortunes, le Cardinal disait au curé de Saint-Nicolas-des-Champs : « Mon père, parlez-moi de la miséricorde » » de Dieu; car, pour ses jugements rigoureux, je ne » » sais que trop ce qu'ils peuvent être. » L'histoire ne » donne pas d'exemple d'une tranquillité d'âme plus » parfaite, d'un esprit aussi ferme à la veille de quitter » toutes les grandeurs de cette terre. Mazarin, comme » l'avoue malgré elle Mme de Motteville, « fit bonne mine » à la mort, » c'est-à-dire qu'il se montra chrétiennement » résigné et repentant.

«... Il laissa au Roi dix-huit gros diamants, les plus » beaux de la couronne, et les magnifiques tableaux de » sa galerie, aujourd'hui l'ornement du Louvre; au Pape » 600,000 livres pour faire la guerre au Turc; à la ville » de Paris, plus de deux millions pour fonder un collége » et construire une bibliothèque publique; aux hommes » de lettres, leurs pensions aussi exactement payées que » s'il avait encore à les craindre; et, dans ces grandes libéralités qui couvrent dignement la source de ses richesses, le Cardinal-Ministre n'oublia pas la France : » Richelieu avait imposé Mazarin; Mazarin condamna » Fouquet et recommanda Colbert. »

Nous hésitons à aller plus loin; le livre de M. de Laborde se refuse à l'analyse; quelque soin qu'on mette à dire ce qu'il renferme, il y restera toujours quantité de recoins charmants dont on aura oublié de parler. Nous ne le fermerons pas cependant sans indiquer l'aimable

portrait de Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet, et l'esquisse agréable et savante qui nous fait assister à la création des salons et aux commencements véritables de la politesse française.

Sous Henri IV, on ne causait pas à Paris ; il n'y avait pas de salons. La société, encore féodale, mal remise des guerres religieuses, pleine de discordes et de rudesse, ne trouvait, pour se reposer, ni l'abri de l'autorité ni celui des lois. Chacun y gardait son épée et son armure, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Les maisons des grands, armées comme ceux qui les habitaient, conservaient une mine de château-fort et laissaient encore pendre à leurs tourelles quelques restes des chaînes du pont-levis, à peine supprimé. Vastes et incommodes demeures, sombres, mal tenues, pleines à la fois de faste et de misère. On y entretenait un peuple de valets, qui gardaient les murailles, mais qui ne servaient point les maîtres, et qui prenaient leurs gages sur les passants, quelquefois même sur les hôtes. Tout Paris admirait la libéralité d'un gentilhomme qui défendait à ses gens de rien recevoir des personnes qui venaient chez lui ; M. d'Angoulême, au contraire, annonçant aux siens qu'ils ne tireraient rien de sa bourse, ajoutait : « Quatre rues aboutissent à l'hôtel » d'Angoulême ; vous êtes en bon lieu, profitez-en si » vous voulez ! » On avait pour meubles des coffres, des bahuts qui se pouvaient enlever et vider à la moindre alerte, des consoles, des bancs, quelques chaises, de petits miroirs semblables aux vitres de fenêtres. Sur les murs s'étalaient de lourdes tapisseries injuriées par le temps ; à la voûte pendaient quelques lustres maigrement ornés de petites boules de cuivre ou de morceaux de cristal de

rouge. Le visiteur arrivait par un escalier tortueux et obscur à l'entrée d'une longue suite de chambres, où il voyait partout les traces du passage de ces seigneurs qui « crachaient haut » pour marquer leur rang et se permettaient de plus grandes libertés, faisant, par exemple, des cheminées un usage tel qu'il ne manquait plus en vérité que d'y coller des affiches. Mal éclairés le soir par de rares chandelles, les appartements étaient glacés en hiver. On marchait longtemps avant d'arriver à la seule chambre habitée, quoiqu'elle fût tout au plus habitable; c'était la chambre à coucher. Le maître ou la maîtresse de la maison se tenait sur le lit, avec quelques intimes; les amis remplissaient la ruelle.

Les mœurs étaient au niveau de cette grossièreté dont nous ne donnons ici que quelques traits supportables. On jouait partout, et surtout on trichait de façon à exciter l'admiration des grecs les plus grecs d'aujourd'hui; mais les grecs alors faisaient la fleur de la cour. En fait de lansquenet, nous ne sommes que des commençants. Nous avons quelques virtuoses qu'on oblige d'aller se reposer en Amérique; le XVII^e^ siècle, quoique moins scrupuleux, dut en mettre plusieurs à Saint-Lazare. Quant aux malversations des hommes publics, personne n'y prenait garde. Il était reçu qu'on devait s'enrichir au maniement des finances de l'État. Fouquet, si pleuré des beaux esprits, n'y allait pas de main morte: avec ses charges et son bien, il avait six cent mille livres de rente; là-dessus il trouvait moyen de dépenser quatre millions par an et de consacrer douze millions aux seuls embellissements de Vaux. Notez que ces douze millions en feraient cinquante de notre monnaie. Il fallait cela pour se faire remarquer. Le siècle entier, dit

M. de Laborde, fut *enclin à la rapine*. Mazarin faisait surveiller avec soin les nobles curieux qu'attirait la rareté de ses collections. Prévoyant que la reine de Suède pourrait demander à voir son appartement du Louvre, il écrivait à son intendant, Colbert : « Je vous » prie de prendre garde que *la folle* n'entre pas dans » mes cabinets, car *on* pourroit prendre de mes petits ta- » bleaux. » Colbert répondit : « Elle n'a pas visité l'ap- » partement du Louvre. Sy elle y avoit esté, j'aurois » tasché d'empêcher le désordre, comme j'ai fait, et *avec* » *assez de peine,* dans le palais de Votre Eminence, » quoique M. de la Bretêche, qui gardoit sa Majesté, ait » fait ce que je désirois de luy » Les détails de ce genre abondent. On ne valait pas beaucoup mieux sous d'autres rapports plus graves. Le langage était fort cru, la débauche effrontée et vilaine. Quelques dames, d'une incontestable vertu, cruelles accusatrices des autres, se vantaient de n'être pas *valétudinaires*. La Bruyère nous apprend quels étaient encore à cet égard, sous Louis XIV, les débordements de beaucoup de femmes de la première condition, et cependant la décence avait beaucoup gagné. Que devait-il se passer du temps de la Fronde, après les exemples d'Henri IV ? Habile politique et vaillant homme de guerre, Henri IV n'était, hors de là, qu'un soudard spirituel, aimant à parler un langage ordurier et à faire des actions cyniques. Prince plus capable encore de corrompre une nation que de la rendre puissante.

Catherine de Vivonne, fille du marquis de Pisani, mariée à douze ans (le 20 janvier 1600) à Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, prit en dégoût ces coutumes barbares et ces mauvaises mœurs. Elle avait

vu un moment la cour du Béarnais; résolue de n'y plus reparaître, elle ouvrit la sienne, où régnèrent toutes les délicatesses de l'esprit et du cœur, et que fréquenta soixante ans l'élite de la France. Cette femme illustre ne fut pas seulement le véritable Mécène dont les lettres avaient besoin, l'oracle du goût, la réformatrice des coutumes et du langage; on la vit inspirer, presque créer une nouvelle architecture civile. Elle bouleversa l'ordre des anciennes maisons, et bâtit si bien, distribua si bien son hôtel, qu'il ne lui manqua, « pour compléter son » œuvre, que l'invention des sonnettes. » A défaut des sonnettes, elle inventa les alcôves, les salles de bain, les cabinets de toilette et les dégagements du service. Ses cheminées furent proportionnées au feu qu'elle faisait, ses chambres au monde qui devait y être admis; elle congédia les serviteurs qui ne servaient pas, paya ceux qu'elle gardait et les plaça dans les antichambres, à portée de la voix. Elle eut des cuisines, des écuries, des remises en rapport de grandeur avec le nombre de ses convives, de ses chevaux, de ses voitures. Le dîner fut servi régulièrement, et il ne lui arriva jamais de renvoyer ses hôtes parce que les cuisiniers n'avaient point songé à faire le repas.

« Ses appartements eurent escaliers et dégagements » selon les besoins. Aux salons de réception l'escalier » d'honneur qui s'arrête au premier, aux logements » intimes l'escalier de fond, aux cuisines et aux domes- » tiques l'escalier de service. »

Elle supprima l'étiquette du balustre, et, au lieu de recevoir sur son lit, elle se tint près de sa cheminée, ou passa dans son cabinet, agrandi sur le jardin par un balcon vitré. Elle ajouta au fauteuil magistral et à quel-

ques chaises bien rares, des placets et des chaises en plus grand nombre, au moyen desquels on put remplacer, par l'agrément des tête-à-tête et des groupes, la solennelle gravité des anciens cercles. Les hommes n'eurent plus la permission de prendre siége sur le lit; si les jeunes gens continuèrent de s'asseoir sur leurs manteaux aux pieds des dames, cette coutume incommode cessa d'être imposée à ceux qui n'avaient plus la souplesse du jeune âge et à ceux qui craignaient de miroiter leur velours. Les femmes, après s'être démasquées en entrant, les hommes la tête découverte, venaient se ranger auprès du fauteuil de la marquise, préservés de l'ardeur du feu par des écrans, préservés des courants d'air par des paravents, qui permirent en outre d'entrer et de sortir sans fracas. Introduit, on prenait part à une conversation où régnait la plus honnête liberté, mais qu'un esprit décent et courageux savait épurer de tous les mots qu'eurent le tort d'employer Régnier et Molière.

Les innovations de la marquise de Rambouillet ne s'arrêtèrent pas là. Chassées des appartements intimes et renvoyées à demeure aux salles de grande réception, les lourdes tapisseries furent remplacées par des tableaux, par des portraits, par de légères tentures d'étoffes aux couleurs tendres. Elle eut une vaisselle simple, mais élégante, et s'interdit de bonne heure les extravagances d'un luxe qui resta longtemps encore à la mode, si nous en croyons cette description, donnée par Loret, d'un festin que M^me^ de Chaulnes offrit à la reine-mère :

... Elle avait fait arranger
(Afin que chacun pût manger),

A l'entour de la même salle,
Et dans une distance égale,
Des Mores noirs et non pas blonds,
Faits en forme de guéridons,
Chacun portant sur sa teste
Un grand plat de viande preste,
Et deux autres en leurs deux mains,
Les uns remplis de massepains
Et les autres de marmelades,
Bisques, tourtes, fruits et salades.
Ce rare et surprenant spectacle
Fit à plusieurs crier miracle.
. . . . . .
.... Il court un certain caquet
Que, pour subvenir au banquet,
Cette dame de haut lignage
Avait mis ses perles en gage.
(16 juin 1651).

Ces belles imaginations et cent autres du même genre, ne vinrent jamais écorner la dot des enfants de la Marquise.

Cependant on ne s'avise jamais de tout; Mme de Rambouillet, qui avait déjà oublié les sonnettes, fit un autre oubli.

Quinze ou vingt ans après le célèbre régal de Mme de Chaulnes, Antoine Courtin donnait ce précepte dans son *Nouveau Traité de la Civilité :* « Il est nécessaire d'observer » qu'il faut toujours essuyer votre cuillère quand, après » vous en être servy, vous voulez prendre quelque chose » dans un autre plat, y ayant des gens si délicats qu'ils ne » voudroient pas manger le potage où vous l'auriez mise » après l'avoir portée à votre bouche. Et même, si on est » à la table de gens *bien propres,* il ne suffit pas d'essuyer » sa cuillère, il ne faut plus s'en servir, mais en demander

» une autre. Aussi sert-on à présent, *en bien des lieux*, » des cuillères dans des plats qui ne servent que pour » prendre du potage et de la sauce. » Cela est de 1673. Or, voici ce que Saint-Simon disait un peu plus tard du gendre de la marquise de Rambouillet : « La propreté de » M. de Montausier, qui vivait avec une grande splen- » deur, était redoutable à sa table, où il avait été l'inven- » teur des grandes cuillères et des grandes fourchettes, » qu'il mit en usage et à la mode. » Sur la foi d'un pareil texte, M. de Laborde a certainement le droit de renvoyer encore à l'hôtel Rambouillet la gloire de cette dernière innovation.

Ce ne sont point là de si grandes futilités. Les idées, les réformes de Catherine de Vivonne eurent un immense succès. Adoptées partout, elles contribuèrent puissamment à fonder en France ce quelque chose de particulier à la France, qu'on peut appeler « la société polie ; » et la société polie eut une influence considérable sur les mœurs. Ce fut un grand pas de fait dans la pratique de l'égalité, quand il y eut une noble maison dans Paris où un homme d'esprit comme Voiture, un savant comme Ménage et tels autres gens de rien furent admis sur le même pied que les plus fiers seigneurs. L'intelligence eut alors son légitime partage ; si elle ne prit pas plutôt possession du lot qui lui était fait, c'est qu'elle se trouva trop souvent compagne de la bassesse de cœur.

Nous ne dirons rien de l'histoire très curieuse de Mancini, qui, se prolongeant jusqu'à la mort de la duchesse Mazarin, conduit l'auteur à nous parler de Saint-Evremont, de Ninon, des Vendôme et de tous les épicuriens du Temple. En citant quelques-uns de leurs bons mots, il ne déguise pas l'horrible senteur qu'exhalent ces vieil-

lesses débauchées. Saint-Evremont ayant perdu la duchesse, mais surtout sensible aux souffrances de son estomac, déplore ainsi la mort de sa bienfaitrice : « *Si* » *la pauvre madame Mazarin vivoit, elle auroit des* » *pêches dont elle n'auroit pas manqué de me faire* » *part ; elle auroit des truffes que j'aurois mangées avec* » *elle, sans compter les carpes de Newhall.* » Et Ninon, son élève, répond : « *L'appétit est quelque chose dont* » *je jouis encore. Plût à Dieu de pouvoir éprouver mon* » *estomac avec le vôtre!* » Tels étaient les souhaits qu'ils échangeaient sur le bord de la fosse, car ils avaient, l'un et l'autre, plus de quatre-vingts ans ! Il est vrai que la courtisane fait au philosophe cette amère remarque : « *Qui m'auroit proposé une telle vie, je me serois* » *pendue!* »

Nous ne dirons rien non plus des détails qui nous introduisent dans le salon de M^me^ de Lambert, et, par occasion, à la petite cour de Sceaux; nous ne dirons rien des cent autres sujets, tantôt effleurés, tantôt traités à fond dans le pêle-mêle de ces pages piquantes. Il faut finir, et nous craignons d'ailleurs de donner trop de regrets à ceux de nos lecteurs qui voudraient trouver ce livre, déjà peut-être introuvable. Nous terminons donc en renouvelant à la fois nos éloges et nos reproches. M. de Laborde réunit au goût d'écrire le don d'étudier; il a du bon sens, du loisir, une fortune qui lui permet de travailler sans compter avec les libraires, un désintéressement plus grand que sa fortune. Dans une telle situation, avec des goûts si nobles et des sentiments si droits, jeune comme il l'est encore, savant comme il l'est déjà, ayant fait de tant de façons des preuves si honorables, il ne lui est pas permis de n'avoir point d'am-

bition. Qu'il tienne peu à briller dans les fonctions politiques, qu'il laisse à ses confrères de l'Institut les fermes plantureuses de la science, nous ne le querellerons point là-dessus : mais les hommes qui lui ressemblent sont appelés à se faire un nom qui pèse dans la balance en faveur de la vérité. C'est là l'ambition qu'il doit avoir.

MADEMOISELLE DE MELUN.

I. Mademoiselle de Melun naquit en 1616, au château d'Ubies, près Mons. Le prince d'Épinoy, son père, tenait par le sang à la plupart des familles royales. Aussitôt qu'elle eut vu le jour, on lui suspendit au cou une parcelle de la vraie croix. Sa mère, Ernestine d'Aremberg, se refusant la joie de l'embrasser tant qu'elle ne serait pas purifiée de la tache originelle, envoya chercher deux pauvres pour être parrain et marraine de cette alliée des couronnes de l'Europe, à qui manquait l'alliance de Jésus-Christ. Ils la nommèrent Anne. On verra si elle fut bonne filleule.

La maison d'Épinoy ressemblait à un fervent monastère. La piété, sans rien refuser aux exigences du rang, y ordonnait toutes choses. Les domestiques étaient traités comme des enfants et des frères, les maîtres

voyant en eux des âmes immortelles dont ils avaient la conduite et dont ils répondraient ; les pauvres étaient accueillis comme les véritables possesseurs de ce riche domaine, administré pour eux ; chaque jour on enlevait de la table la meilleure part des mets, et on la portait aux malades. Le prince montrant un jour à Ernestine des sommes considérables qui lui restaient : *Ah ! Monsieur*, s'écria-t-elle, *que d'heureux nous allons faire !*

Onze enfants étaient la bénédiction de ce ménage de saints. La mère les avait tous nourris de son lait, tous avaient appris d'elle à prononcer pour première parole le nom de Jésus, et la première chose qu'ils surent, fut le *Pater*. Les garçons, sous la conduite de leurs précepteurs, occupaient des appartements séparés ; la princesse présidait elle-même à l'éducation de ses filles et ne les perdait jamais de vue. Matin et soir, filles et garçons venaient tous ensemble se mettre à genoux devant le père et la mère, qui faisaient le signe de la croix sur chacun et lui disaient : Dieu vous bénisse, mon enfant.

Anne atteignit sa sixième année. Il y avait en elle quelque chose de si céleste que ses parents ne crurent pas leur maison assez sure pour un semblable trésor. Confiée aux chanoinesses de Sainte-Vautrude, elle y fit sa première communion, avec l'innocence, la joie et les sereines lumières d'un ange. Ravissements que nous ne sommes plus dignes d'exprimer ! Les anges savent et chantent ces cantiques d'allégresse, dont quelques notes confuses ne viennent à nous que dans nos meilleurs jours. Ayant donc reçu son Dieu, Anne crût en grâce. Bientôt, elle eut encore la plénitude des dons extérieurs ; charme d'esprit, charme de douceur, charme

de beauté, la fleur était digne du parfum. Tout cédait à sa naïve éloquence : on l'aimait, et, dès qu'on l'aimait, il fallait aimer Jésus et Marie. A douze ans, elle avait converti une protestante ; à treize ans, elle avait fait vœu de virginité ; à quinze ans elle voulut être carmélite.

La sagesse de ses parents la réserva au monde ; elle y entra, et, en moins de rien, tant de vertus faillirent succomber. Elle avait craint le monde, elle l'aima, ou plutôt elle se laissa dominer par lui. Elle était si jeune, si belle, si riche ! Le vicomte de Gand, son oncle, lui avait donné, comme cadeau de bienvenue, un marquisat royal. Elle n'était plus heureuse, mais elle ne voulait plus l'être; elle cherchait la paix où elle savait qu'elle ne la trouverait pas. Hélas ! disait-elle au milieu des fêtes, où allons-nous ? que faisons-nous ? quel compte il nous faudra rendre à Dieu ! Elle s'endormait dans ces pensées, elle s'éveillait triste et mécontente; le soir elle retournait puiser à la même source les mêmes regrets, la même épouvante. *Quiconque boit de cette eau, aura encore soif* (1). Elle le sentait, et elle se lamentait. Dieu la prit en pitié, car elle fuyait vite. Un pauvre jésuite, qui la vit à Bruxelles, l'arrêta malgré la violence du torrent. Il lui donna le spectacle de la mort; elle vit les terreurs de ceux qui n'ont mérité que l'estime du monde, et revint à Sainte-Vautrude pour apprendre à mourir. Elle accomplissait sa seizème année.

Ici commence la sainte. Durant ce court oubli, Anne n'avait rien fait qu'osât condamner la morale mondaine la plus austère; son ange avait pu gémir, il ne s'était pas voilé. Néanmoins elle avait péché, ce fut en pécheresse

(1) Jean IV. 13.

qu'elle se traita. Les saints sont cruels pour eux-mêmes, parce qu'ils savent quel maître ils ont offensé, quel ami ils ont méconnu. Le corps s'était révolté contre l'âme, Anne le dompta comme on dompte les esclaves rebelles. Il fallut modérer la rigueur de ses pénitences, mais déjà la sainte paix, la sainte joie, les ravissements de la prière et de l'innocence étaient revenus. Comme un signe plus évident de l'amour divin, dans cette existence jusque là comblée des biens terrestres, les croix apparurent. Le prince d'Épinoy perdit tout-à-coup la faveur de Philippe II; ses biens furent confisqués; il n'échappa que par une prompte fuite à la prison et à l'échafaud. M^lle^ de Melun ne plia qu'à peine un instant. Tandis que ses amis se désolaient d'une ruine si soudaine, elle faisait chanter un *Te Deum*. Dieu n'avait pas compté avec elle, elle ne voulait pas compter avec Lui; sans regarder ni le passé ni l'avenir, elle lui rendit grâce d'un événement qui n'arrivait que par sa permission.

Selon la remarque de sainte Thérèse et de tant d'autres saints qui l'ont su et qui s'en sont réjouis, les croix les plus pesantes sont pour les plus aimés. Le 17 janvier 1635, le prince d'Épinoy mourut; Anne sut se résigner, mais elle chercha vainement son courage. Ce cœur tout à l'heure si magnanime fut brisé : la douleur la conduisit à la maladie, et la maladie aux portes de la mort. Sentant qu'elle ne pouvait se relever, elle pria la Sainte Vierge de lui tendre la main. Il y avait à Tongres une statue miraculeuse de la Mère de Dieu; elle s'y fit porter, jeta sur l'image un regard d'amour, et revint guérie.

Elle comprit pourquoi Dieu la guérissait; et c'est le charme ineffable de ces sortes d'histoires, qui ne sont jamais les mêmes et qui se ressemblent tant, de voir

comme toujours le maître et le serviteur s'entendent bien, comptent l'un sur l'autre, se gardent réciproquement fidélité. Anne, quoique engagée par son vœu, était libre de rester dans le monde. Dieu, qui lui donnait de l'attrait pour la vie religieuse, ne lui inspirait de vocation pour aucun ordre particulier. Elle n'en résolut pas moins de lui faire un sacrifice absolu. Elle était délicate, toute malpropreté lui inspirait une répugnance insurmontable, la vue d'une plaie lui faisait bondir le cœur, il lui semblait qu'elle ne s'habituerait jamais à respirer l'air d'un hôpital : elle se fit servante des malades et des pauvres dans les hôpitaux. Que si l'on veut avoir la raison de ce choix et le secret de cet héroïsme si fréquent chez les âmes chrétiennes, si impossible au reste de l'humanité, le voici : — « Je puis donc, se disait-elle, » payer à mes frères ce que je dois à mon Sauveur, » quand je fais l'aumône, c'est Jésus-Christ qui la reçoit, » il me tend la main dans la personne des pauvres. Ce » sont ses membres que je protége contre la rigueur des » saisons, lorsque je donne des vêtements à ceux qui » n'en ont point. Il me demande que je l'assiste dans » les indigents, que je le serve dans ceux qui souffrent. »

Cette croyance est chrétienne, mais la pratique en est exclusivement catholique. Ceux-là seuls témoignent leur foi à la présence réelle de Jésus dans le pauvre, qui croient à sa présence réelle dans l'Eucharistie ; et les actions suivent les croyances : il en résulte ou des philanthropes ou des sœurs de charité.

II. Ce n'était pas assez pour mademoiselle de Melun de se dévouer. L'éclat de son dévouement lui attirait des éloges importuns. Il y avait en elle une vertu plus chrétienne et plus grande que cette charité sans bornes :

elle voulait cultiver pour son Dieu une fleur plus choisie, plus chère et plus fragile que la virginité même, c'était la douce humilité. Être humble, vraiment humble, il n'y a rien de si beau, puisque c'est spécialement le type évangélique : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.* Mais il n'y a rien en même temps de si difficile, et les gémissements de tous les saints l'ont proclamé jusque sur la cendre où ils se couchaient pour mourir, après de longues années d'abaissement volontaire. Vaine ressource de s'abaisser, de courir aux emplois dédaignés, de se faire petit : l'orgueil est toujours là, n'attendant qu'un regard pour grandir, pour porter sa main insolente sur cette part que l'on s'efforce de réserver à Dieu. Que faire? Fuir le piége, se cacher, arriver à n'être rien pour le monde : *Amo nesciri, et pro nihilo reputari* (1). Tout ne sera pas dit encore, il restera de durs combats à livrer; mais du moins l'ennemi n'aura plus tant d'alliés, on sera moins lâche à consommer cet anéantissement, cette mort parfaite du vieil homme, qui lui enlèvera tout mouvement et toute inspiration propre, le laissera insensible à la louange, à l'injure, au revers, au succès, n'étant plus qu'une forme, qu'une apparence dont l'esprit fait ce qu'il veut... Eh! oui : *Perinde ac cadaver!* Celui qui a prononcé cette parole savait ce qu'il disait, et il importe peu que les gens de littérature s'amusent de ce qu'ils ne peuvent comprendre. Nous rirons d'eux à notre tour, s'ils pensent que leurs moqueries vont nous faire abandonner une maxime qui est la recette avec quoi se font, depuis dix-huit cents ans, les saints. *Perinde ac cadaver,* c'est la vérité. « *Je*

(1) *Imitation.*

comme toujours le maître et le serviteur s'entendent bien, comptent l'un sur l'autre, se gardent réciproquement fidélité. Anne, quoique engagée par son vœu, était libre de rester dans le monde. Dieu, qui lui donnait de l'attrait pour la vie religieuse, ne lui inspirait de vocation pour aucun ordre particulier. Elle n'en résolut pas moins de lui faire un sacrifice absolu. Elle était délicate, toute malpropreté lui inspirait une répugnance insurmontable, la vue d'une plaie lui faisait bondir le cœur, il lui semblait qu'elle ne s'habituerait jamais à respirer l'air d'un hôpital : elle se fit servante des malades et des pauvres dans les hôpitaux. Que si l'on veut avoir la raison de ce choix et le secret de cet héroïsme si fréquent chez les âmes chrétiennes, si impossible au reste de l'humanité, le voici : — « Je puis donc, se disait-elle, » payer à mes frères ce que je dois à mon Sauveur, » quand je fais l'aumône, c'est Jésus-Christ qui la reçoit, » il me tend la main dans la personne des pauvres. Ce » sont ses membres que je protége contre la rigueur des » saisons, lorsque je donne des vêtements à ceux qui » n'en ont point. Il me demande que je l'assiste dans » les indigents, que je le serve dans ceux qui souffrent. »

Cette croyance est chrétienne, mais la pratique en est exclusivement catholique. Ceux-là seuls témoignent leur foi à la présence réelle de Jésus dans le pauvre, qui croient à sa présence réelle dans l'Eucharistie ; et les actions suivent les croyances : il en résulte ou des philanthropes ou des sœurs de charité.

II. Ce n'était pas assez pour mademoiselle de Melun de se dévouer. L'éclat de son dévouement lui attirait des éloges importuns. Il y avait en elle une vertu plus chrétienne et plus grande que cette charité sans bornes :

elle voulait cultiver pour son Dieu une fleur plus choisie, plus chère et plus fragile que la virginité même, c'était la douce humilité. Être humble, vraiment humble, il n'y a rien de si beau, puisque c'est spécialement le type évangélique : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur*. Mais il n'y a rien en même temps de si difficile, et les gémissements de tous les saints l'ont proclamé jusque sur la cendre où ils se couchaient pour mourir, après de longues années d'abaissement volontaire. Vaine ressource de s'abaisser, de courir aux emplois dédaignés, de se faire petit : l'orgueil est toujours là, n'attendant qu'un regard pour grandir, pour porter sa main insolente sur cette part que l'on s'efforce de réserver à Dieu. Que faire? Fuir le piége, se cacher, arriver à n'être rien pour le monde : *Amo nesciri, et pro nihilo reputari* (1). Tout ne sera pas dit encore, il restera de durs combats à livrer; mais du moins l'ennemi n'aura plus tant d'alliés, on sera moins lâche à consommer cet anéantissement, cette mort parfaite du vieil homme, qui lui enlèvera tout mouvement et toute inspiration propre, le laissera insensible à la louange, à l'injure, au revers, au succès, n'étant plus qu'une forme, qu'une apparence dont l'esprit fait ce qu'il veut... Eh! oui : *Perinde ac cadaver!* Celui qui a prononcé cette parole savait ce qu'il disait, et il importe peu que les gens de littérature s'amusent de ce qu'ils ne peuvent comprendre. Nous rirons d'eux à notre tour, s'ils pensent que leurs moqueries vont nous faire abandonner une maxime qui est la recette avec quoi se font, depuis dix-huit cents ans, les saints. *Perinde ac cadaver*, c'est la vérité. « *Je*

(1) *Imitation.*

ne puis rien faire de moi-même. Je juge selon ce que j'entends, et mon jugement est juste, parce que je ne cherche pas ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé (1)... Mais : *Comment peuvent-ils croire, ceux qui recherchent la gloire qu'ils se donnent les uns aux autres, et qui ne recherchent pas la gloire qui vient de Dieu seul* (2) ?

Pour accomplir son dessein, mademoiselle de Melun avait à faire un sacrifice douloureux : sa mère, retirée chez les dominicaines d'Abbeville, l'avait appelée près d'elle. Combien une telle fille devait aimer une telle mère! Il fallait se séparer. Anne pleura, pria et partit, laissant cette noble lettre : « Madame, trouvez bon que » je vous dise par écrit un dernier adieu, ne l'ayant » jamais pu faire de vive voix. Si je ne vous ai pas dé- » claré mon dessein, ce n'est pas manque de respect, ni » de confiance, mais par appréhension de vous causer » une peine trop vive, et aussi parce que mon âme se » désolait à la seule idée de vous quitter. Votre piété » m'est un sûr garant que vous ne trouverez pas mauvais » que vos enfants suivent la voix de Dieu qui les appelle, » dans quelque état, dans quelque lieu qu'il lui plaise » de les conduire. Pressée de me retirer du monde pour » mener une vie inconnue, j'aurais craint d'être infidèle, » si je n'avais obéi aux mouvements de ma conscience » et à ceux de la grâce. Si cette séparation vous est pé- » nible, croyez qu'elle me fait singulièrement souffrir. » Mais notre commun Sauveur nous dit qu'il est venu » diviser l'enfant d'avec son père, la fille d'avec sa mère.

(1) Saint Jean, v. 30.
(2) Id. v. 44.

» Cette parole est dure, je ne le sais que trop; mais » qu'elle sera douce dans l'éternité! Daignez me par- » donner, Madame, le chagrin que je vous cause, et me » donner votre bénédiction, que je vous demande à » genoux. »

Sous la conduite de son frère, le prince Alexandre, cœur en tout digne du sien, Anne, cachant son nom, se réfugia d'abord à la Visitation de Saumur. Dieu l'y avait conduite, car elle ne savait pas où elle allait. Après trois mois d'une vie édifiante, elle se préparait à prendre le voile dans une maison où elle avait trouvé la paix, le travail et l'oubli; mais ce n'était pas là encore que Dieu la voulait. Elle fut reconnue, et dès lors on loua sa vertu que l'on s'était contenté d'admirer.

III. Il nous faut faire connaissance avec de nouveaux personnages. Lorsque l'on sort un peu du bruit et des intrigues politiques qui remplirent en France la première moitié du dix-septième siècle, on est étonné de trouver partout des héros de sainteté dont nos tristes historiens n'ont pas compris le rôle, et peut-être n'ont pas su les noms, laissant ainsi dans l'oubli la plus noble face de cette époque et rendant l'autre inexplicable. Autour de saint François de Sales, de sainte Chantal, de saint Vincent-de-Paul, de M. Olier, du P. de Bérulle, du P. de Condren, de la Compagnie de Jésus, il y avait une quantité d'âmes ferventes, prêtres et laïques, hommes et femmes qui, au milieu des miracles et par des miracles, refesaient la société chrétienne, ruinée par l'influence du protestantisme. Cet esprit catholique si ferme et si intelligent, qui venait de nettoyer la plaie avec le fer glorieux de la Ligue, y versait maintenant le baume de la science de Dieu. Les compagnons de saint Vincent-

de-Paul évangélisaient les campagnes, les jésuites multipliaient leurs colléges, l'Oratoire, digne encore de son fondateur, exerçait sur le Clergé une action salutaire. M. Olier, l'ami, presque l'égal du glorieux Vincent, constituait en même temps, à Saint-Sulpice, la paroisse et le séminaire, cette œuvre désirée, que le Saint-Esprit avait commandée par la voix du concile de Trente, qu'on essaya vainement pendant un siècle, et qui, enfin accomplie, régénéra le sacerdoce (1).

Richelieu lui-même avait fait, pour procurer de bons évêques, des efforts souvent impuissants, mais généreux ; Anne d'Autriche les continuait à la prière de saint Vincent-de-Paul. De pieuses femmes, secondant les envoyés du ciel, remplissaient les monastères, les hôpitaux, mettaient en pratique, dans le monde et à la cour même, les leçons qu'elles avaient reçues des filles de saint François de Sales. Chaque jour était marqué par des conversions éclatantes, par des renoncements sublimes; il y avait comme un souffle de Dieu qui répandait dans la France le culte et l'amour de Jésus crucifié. L'on osait tout entreprendre, l'on savait tout accomplir. Dieu prodiguait sans doute les assistances extraordinaires, mais il trouvait des âmes douces, mortes à elles-mêmes, qui ne savaient rien lui refuser. Combien cette renaissance fut belle, et quelles destinées inouïes elle semblait promettre à la France, lorsque le jansénisme et les débauches de Louis XIV, c'est-à-dire l'orgueil de la chair et l'orgueil de l'esprit, vinrent tout entraver !

(1) Voyez le beau et curieux travail intitulé : *Vie de M. Olier*, 2 vol. in-8°, Paris 1841. Malgré le légitime succès de ce livre, il est encore trop peu connu. Tout chrétien doit le lire pour son édification et pour son instruction.

Non loin de Saumur, à La Flèche, existait une de ces vertueuses filles qui, par un chaste mariage, épousant Jésus-Christ pauvre et crucifié, faisaient ensuite des miracles; elle se nommait M^lle^ de La Fère, et venait d'instituer une congrégation d'Hospitalières, formée presque exclusivement de jeunes et nobles demoiselles, gagnées par son exemple à l'amour des malheureux. Un religieux qui dirigeait M^lle^ de Melun, lui ayant parlé de ce nouvel institut, elle sut enfin, par une lumière intérieure, à quelle œuvre elle était appelée. Vêtue presque en indigente, elle se rendit à La Flèche et fut admise parmi les servantes des malades, sous le nom de sœur de La Haie. Là, obéissante, inconnue comme elle l'avait tant souhaité, modèle de ferveur, humble par-dessus tout, elle crut avoir trouvé le lieu de son repos.

Un jour, elle remarqua dans l'hôpital une femme de la campagne qui examinait avec soin toutes les parties de la maison, s'informant dans le plus grand détail de tout ce qui concernait l'administration et le réglement des Hospitalières. Elle eut la curiosité de demander ce qu'était cette femme et ce qu'elle voulait. On lui fit un récit dont elle se souvint toujours.

Cette femme était Marthe de la Bausse, fille de paysans. Son père lui avait légué pour toute fortune un frère à élever et les malheureux à secourir. Ayant donc élevé son frère, depuis dix ans elle s'occupait de bâtir un Hôtel-Dieu à Baugé. Elle avait fait commencer les fondations avec vingt sols qu'elle possédait et quarante francs d'aumônes, recueillis à grand'peine. Toutes les ressources lui manquant à la fois, les travaux furent interrompus, mais elle ne renonça pas à son dessein. Elle quêtait. Les dons de toute nature qu'elle put réu-

nir en deux ou trois années, produisirent cent vingt francs : elle ne se découragea point. On la traita de folle, on l'accabla d'injures et de mauvais traitements; elle persévéra. C'est par la croix que l'on apprend à connaître Dieu, et plus on connaît Dieu, dit sainte Thérèse, moins on s'alarme des difficultés que rencontrent ses projets.

« L'ardeur de Marthe pour la gloire de Dieu et le soulagement des pauvres lui suggérait mille industries diverses. Chaque jour de marché elle s'adressait aux gens de la campagne; à l'un elle demandait une journée, un charroi à l'autre; à celui-ci du blé, à celui-là de l'argent. Lorsqu'elle apprenait que des personnes de qualité étaient venues loger dans quelque hôtellerie, elle courait aussitôt les saluer et n'épargnait rien pour les intéresser à son entreprise. On ne saurait dire ce qu'elle eut d'avanies à supporter en ces occasions, soit des valets qui ne voulaient pas la laisser entrer, soit des maîtres qui souvent la maltraitaient de paroles.... Elle visitait tous les malades de la ville, pauvres et riches; les premiers pour les assister et les consoler; les seconds pour les exhorter à faire dans leur testament quelque legs à l'hôpital. Ce fut encore pour elle une source de mortifications de la part des héritiers. Ils la chassaient ignominieusement. Elle a fait cet aveu à ses confidentes, que plus d'une fois elle a senti vivement l'amertume de ces outrages, et que si Dieu ne l'eût soutenue d'une grâce particulière, elle eût abandonné son œuvre. Ces tentations cependant étaient de courte durée; elle avait fait trop de progrès dans la science des saints pour ne pas comprendre la gloire et le bonheur attachés au mépris et aux souffrances. Elle n'abandonna pas sa quête un

seul jour, toujours contente, quoi qu'il lui arrivât, assurant que les refus étaient une excellente aumône à son endroit, capable de nourrir son humilité et sa patience. Bien loin de concevoir quelque ressentiment contre ceux qui lui faisaient le plus de peine, elle les regardait comme ses meilleurs amis, à qui elle croyait avoir de grandes obligations. Lorsque tout paraissait désespéré ou qu'elle avait absolument besoin de quelque chose, elle allait se prosterner devant le Saint-Sacrement et disait à Jésus-Christ, dans la simplicité de son cœur : *Mon Dieu, je ne sortirai point d'ici que vous n'ayez exaucé ma prière. Vous avez promis que votre Père accorderait aux hommes tout ce qu'ils demanderaient en votre nom et pour l'amour de vous; je vous somme de tenir votre parole. O mon Jésus! j'ai besoin de cette chose pour les pauvres qui sont vos membres; donnez-la moi, je vous en prie!* Cette confiance lui ouvrait les trésors du ciel. Bien des fois elle rencontra au sortir de l'église des personnes qui la cherchaient pour lui remettre ce qu'elle avait demandé. »

Une pauvre femme, la seule amie qu'elle eût au monde, la reconfortait dans ses rares abattements. « Marthe, lui disait-elle, vous réussirez, et cet Hôtel-Dieu procurera le salut de beaucoup d'âmes. » Elle ne pouvait lui offrir d'autres secours, étant trop indigente pour donner, trop vieille et trop infirme pour travailler. Mais c'était assez de sa prière et de sa foi. Néanmoins, elle ne laissait pas de ramasser dans son tablier les pierres qu'elle trouvait en chemin et de les apporter aux ouvriers. Ainsi faisait la jardinière Sophie de Constantinople. Chaque jour elle apportait quelque peu d'herbe aux bêtes de somme qui charriaient les maté-

riaux destinés à la construction de cette magnifique église dont les empereurs d'Orient voulaient décorer leur capitale. Son offrande, quoique petite, fut tellement agréable au Seigneur, à cause de l'intention, qu'un ange, dit-on, écrivit en lettres d'or sur la façade du monument : *Sophie m'a fait bâtir* (1); et c'est de là que la merveilleuse église fut nommé Sainte-Sophie. Pourquoi ne serait-ce pas la vérité ?

On devine bien que Marthe ne se bornait pas à la construction de l'Hôtel-Dieu. Elle avait du temps pour toutes les bonnes œuvres. On s'adressait à elle pour retirer du désordre les femmes ou les filles qui s'étaient laissé entraîner; elle était dans le secret des pauvres honteux ; elle servait à la Providence d'instrument universel pour toute sorte de bien. Sa charité n'était jamais sans ressource, et tant de services rendus de tous côtés, au lieu de nuire à sa principale entreprise, la secondaient. Après dix ans, les murs des salles étaient plus qu'à moitié construits, la chapelle était achevée. Marthe, pleine de joie, croyait n'en avoir plus que pour quelques années; car il fallait bien de l'argent encore pour le linge, pour les meubles, pour les toitures... N'importe! elle venait prendre à l'hôpital de La Flèche une leçon de gouvernement. Elle ne savait pas ce que Dieu venait d'y préparer pour elle, et qu'une fille de sang royal avait été amenée là uniquement pour être sa consolation et son instrument. O voies admirables de mon Sauveur! quiconque vous suit a-t-il besoin de savoir où il va, puisque certainement il va remplir, pour son salut, vos desseins éternels !

(1) Sozomène, livre IV.

IV. La sœur de La Haie se sentit fortement entraînée vers une âme qui cachait de pareils sentiments et un pareil courage sous des dehors si simples. Néanmoins, Marthe, qu'on admirait maintenant à Baugé, semblait encore un peu extravagante à La Flèche. Ce ne fut qu'une risée dans l'hôpital, lorsque, quelques jours après la visite qu'elle y avait faite, des députés de Baugé vinrent, sur son conseil, prier de sa part la communauté de leur donner quelques sœurs pour leur Hôtel-Dieu. La supérieure fit observer aux députés que cet Hôtel-Dieu n'avait encore ni logements habitables, ni revenus assurés pour nourrir les malades et les hospitalières ; qu'il convenait donc d'attendre. Pour divertir la sœur de La Haie, qui était souffrante, on lui conta cette ambassade. Elle ne rit pas ; mais, à sa prière, le prince Alexandre, qui l'avait accompagnée à La Flèche sous un nom supposé, se rendit à Baugé afin de tout examiner par lui-même et lui en rendre compte.

Marthe avait des gardes et des sentinelles de charité postés de côté et d'autre. Avertie presqu'aussitôt de l'arrivée d'un étranger de distinction, elle vint, suivant sa coutume, lui demander l'aumône pour son Hôtel-Dieu. Sur le désir qu'Alexandre en témoigna, elle lui fit voir les bâtiments, lui communiquant naïvement tous ses projets pour l'avenir, comme s'il eût été choisi pour les exécuter. Et, en effet, il les exécuta. La sœur de La Haie se rendit à son tour à Baugé. Elle, son digne frère et la bonne Marthe, dont il faut imaginer les ravissements, travaillèrent de concert. Ils rassemblèrent tant d'ouvriers, et la diligence fut si grande, qu'en moins de trois ans on acheva cet ouvrage commencé depuis dix ans. C'était un spectacle digne d'attirer les regards des anges et de Dieu

même, de voir le prince prendre la truelle ou fournir les matériaux aux maçons pour les aider dans leur travail. De son côté, Mlle de Melun préparait elle-même la nourriture des ouvriers et ne rougissait point de les servir. Cependant, que disait le public? On ne cessait d'injurier le frère et la sœur. Les uns disaient que M. de Baumé (c'était le nom qu'avait pris le prince Alexandre) était un corsaire qui venait restituer à Dieu, dans un pays éloigné, ce qu'il avait volé en cent endroits différents. D'autres, plus méchants, voyant la beauté de Mlle de Melun, que vingt ans d'austérités n'avaient pu détruire, publiaient sans scrupule les choses du monde les plus outrageantes contre l'honneur de l'un et de l'autre. Ces impostures trouvaient croyance dans l'esprit du peuple, au point que, la sœur de La Haie ayant été obligée de garder la chambre pendant quelques jours, on osait dire que son mal était l'effet de son inconduite et que la honte l'empêchait de paraître. On fut contraint de la faire descendre dans les salles et de la mettre au rang des pauvres malades, afin qu'étant exposée aux yeux de tout le monde, le peuple fût désabusé. Elle y gagna du reste, car elle avait choisi un appartement tout en ruines, où elle était à peine défendue contre les injures de l'air. Ces propos lui étaient connus : elle ni son frère ne jugèrent pas pour cela qu'ils dussent quitter l'incognito, et, songeant à Jésus outragé par les Juifs, il leur fut doux de pardonner.

Quand tout fut achevé, la bonne Marthe, abandonnant la maçonnerie, se fit hospitalière. Anne obtint de la supérieure, comme une grâce, de remplir les offices les plus bas de la maison. Alexandre se réserva l'office de sacristain. Il entretenait la chapelle dans une grande propreté, veillait à ce que la lampe fût toujours allu-

mée devant le Saint-Sacrement, et ne cédait à personne l'honneur de servir le prêtre dans l'offrande du divin sacrifice. *Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu où réside votre gloire.*

V. Cette douce vie dura peu. M^lle^ de Melun, presque toujours languissante, fit une maladie dont elle pensa mourir. A peine était-elle rétablie qu'Alexandre dut retourner à la cour, où l'appelaient des affaires impérieuses. « Seigneur, s'écria-t-elle, vous exigez de moi un » dépouillement entier de toute créature! » Son frère partit en lui promettant un secret inviolable. Mais Dieu se plaît à glorifier ceux qui l'oublient eux-mêmes; et, comme il s'était servi de Judith pour sauver Béthulie, il se servit de notre humble hospitalière pour sauver Baugé. Un habitant de cette ville tua un soldat de l'armée du maréchal d'Hocquincourt, qui allait soumettre Angers à l'autorité de la Reine (1652). Le maréchal ordonna le pillage. Un an auparavant, Anne de Melun avait subi les outrages de la malignité publique sans songer à dire son nom; elle le révéla pour préserver ce pauvre peuple. Le maréchal, frappé d'admiration à la vue de cette hure qui dérobait au monde tant de grandeur, lui accorda ce qu'elle demandait et lui promit même le secret. Seulement, il y mit pour condition qu'elle accorderait à ses soldats l'honneur de les passer en revue. Il y fallut consentir, elle le fit en princesse. L'armée défila devant elle en lui rendant les honneurs dus au sang royal, et le maréchal, sans la nommer, s'en alla, publiant dans tout l'Anjou que les habitants de Baugé possédaient un trésor dont ils ne savaient pas le prix. Cependant, la pauvre sœur s'efforçait de modérer la reconnaissance de ceux qui lui devaient leur salut, et n'y

parvenait qu'en les menaçant de fuir s'ils continuaient leurs démonstrations.

A peu de jours de là, au moment où elle quittait la table sainte, elle apprit que sa mère était morte en la bénissant. Ses yeux se tournèrent vers le ciel, elle rentra dans l'église, et, après avoir pleuré devant le Dieu de consolation, « elle reprit d'un visage calme ses occupations » habituelles. Depuis longtemps elle avait étudié le néant » des choses humaines et approfondi les mystères de la » mort. »

Elle passa, de la sorte, huit ans à Baugé. Une religieuse qui vécut dans son intimité nous apprend comment elle soignait les pauvres. « Elle entrait dans leurs » peines de la manière du monde la plus aisée et la plus » naturelle, tour à tour les exhortant ou les instruisant. » Sa tendresse avait pour eux des délicatesses infinies. » En hiver, elle faisait brûler des parfums pour les » récréer par leurs suaves odeurs; en été, elle couvrait » de fleurs les lits des malades et elle remplissait les » salles d'oiseaux privés dont le doux ramage charmait » leurs souffrances... Lorsqu'ils mouraient, elle tenait » à honneur de les ensevelir de ses propres mains; et, » dans les saisons les plus rudes et les plus incommodes, » elle les suivait jusqu'au cimetière, comme aurait pu » le faire la mère la plus tendre...

« Il n'était pas un genre de bonnes œuvres qu'elle ne » fît. Combien de vierges elle a dotées et placées dans » les monastères ! combien de prêtres lui doivent leur » éducation cléricale ! combien de ménages elle a réconciliés ! combien d'autres, tombés dans la détresse, où » elle a rétabli l'aisance ! Pendant plusieurs années que » nous avons habité ensemble à l'Hôtel-Dieu de Baugé,

» je ne l'ai jamais vue refuser de prendre part à une » œuvre de charité, quoiqu'il s'en présentât un grand » nombre. Son cœur, ses mains, sa bouche étaient ou- » verts à tous les genres d'infortunes. Son cœur pour » compâtir à toutes les peines, ses mains pour répandre » l'aumône et les bienfaits, sa bouche pour encourager » les malheureux à la patience et à faire bon usage de » leurs maux. »

Sa joie était sans égale : on ne songeait plus au maréchal d'Hocquincourt; connue et visitée seulement des pauvres, Anne était oubliée du reste. Les gens de qualité, soupçonnant qu'elle pouvait être de plus grande qualité qu'eux, s'éloignaient d'une vertu qui condamnait par trop le faste et l'orgueil. Au milieu de cette paix, trois des princes, frères de M^lle^ de Melun, arrivent et dévoilent enfin le mystère de sa naissance et de son nom. Alors les gens de qualité d'accourir et d'admirer ce qu'ils avaient trouvé tout simple et peut-être même, jusque-là trop simple. Sans doute, ces hommages lui rendirent moins pénible la nécessité d'abandonner ses pauvres, pour suivre ses frères à Paris.

Voyons-la dans le monde, puisque Dieu veut qu'elle y reparaisse et qu'elle y porte la bonne odeur de Jésus-Christ.

« Partout où les affaires de sa famille l'appelaient, » elle se montra d'un commerce plein de charme et de » délicatesse. Sa vertu n'était austère que pour elle » seule. Remplie envers tous de politesse et d'égards, » elle se pliait avec une facilité admirable à toutes les » convenances légitimes. Ses affections la portaient vers » la retraite ; elle recherchait de préférence les hôpitaux » et les pauvres ; mais elle savait faire violence à son

» cœur, à sa charité même : pour elle c'était quitter Dieu » pour Dieu, car elle le voyait en tout et partout. On la » jugea diversement. Des personnes qui, ne comprenant » rien à la piété, la font consister dans des airs composés » et une humeur triste, se scandalisèrent; d'autres s'é- » tonnèrent, ne pouvant s'imaginer, qu'il fût possible » d'unir à des manières si gracieuses de si hautes vertus. » Les uns et les autres se trompaient. La vraie dévotion » est nécessairement ce qu'il y a de plus beau et de plus » aimable, parce qu'elle est ce qu'il y a de plus parfait. »

Cette absence, cet exil, comme elle disait, dura plus longtemps qu'elle n'avait pensé. Le prince Alexandre perdit sa femme et pria sa noble sœur de se dévouer à son tour pour lui en faisant l'éducation de sa fille orpheline. Les saints craignent de suivre leurs inclinations naturelles : Anne obéit aux désirs de son frère, persuadée que tel était le bon plaisir de Dieu. Elle resta donc servante d'une enfant au berceau, comme elle avait été servante des pauvres, et se montra, l'espace de plusieurs années, aussi bonne institutrice que bonne hospitalière. Alexandre ayant ensuite épousé en secondes noces la fille du duc de Rohan, l'hospitalière reprit aussitôt le chemin de Baugé. Au Mans, son frère lui dit un adieu qui devait être éternel; et sans doute elle en eut le pressentiment douloureux, car ce cœur si résigné ne pouvait se consoler. « Ah! que je suis malheureuse, s'écriait-elle, d'aimer autre chose que Dieu! » Il est beau de voir dans ces grandes âmes l'humanité, à la fois morte et vivante, mépriser jusqu'à ne les connaître plus toutes les joies vulgaires, et briser, au premier ordre de Dieu, les nobles et légitimes affections qu'elle ressent avec tant d'ardeur.

VI. Aucun secours ne manquait aux infirmes de Baugé ; mais, à quelques lieues de là, tout manquait à ceux de Beaufort. L'hôpital était en ruines ; les malades, relégués dans une étroite maison des faubourgs, souffraient d'un dénuement affreux ; la ville était pauvre, et Mademoiselle de Melun, qui savait ces choses, ayant engagé pour plusieurs années tous ses revenus, ne possédait plus que sa bonne volonté. Elle arriva cependant à Beaufort, conduisant plusieurs hospitalières de La Flèche.

La première chose à faire pour cet hôpital, c'était de le fonder : on se mit à l'œuvre, mais Dieu soumit le courage de ses servantes à d'étranges épreuves. Au bout d'un mois une sœur mourut, quelques jours après deux autres succombèrent ; bientôt toutes furent malades. La supérieure et M^lle^ de Melun restaient seules debout ; on crut que la peste était dans la maison. Rien ne réussissait de ce qu'on pouvait entreprendre, nulle assistance du dehors, et tout au contraire les parents des hospitalières mortes exigeaient qu'on leur rendît la dot. Au milieu de ces désastres, la supérieure elle-même, femme d'un rare courage cependant, crut que ce serait tenter Dieu de rester davantage et pensa qu'il fallait se retirer. M^lle^ de Melun ne voulut pas en entendre parler. Par sa persévérance, par ses austérités par sa foi inébranlable, elle excita l'admiration et la surprise des personnes mêmes qui la connaissaient depuis longtemps. Il y avait à Baugé une religieuse qu'elle aimait entre toutes, et dont elle avait fait en quelque sorte sa fille adoptive : c'était la sœur Roseau, Flamande. Anne avait payé sa dot à Jésus-Christ, et, trouvant en elle une âme de son vol, lui confiait ses secrets

et l'employait aux bonnes œuvres qu'elle ne pouvait faire par elle-même : elle l'appela près d'elle; c'était, selon toute apparence, la dévouer à la mort. Mais Dieu était satisfait, il ne prit pas cette victime. Ni Anne, ni la sœur Roseau ne purent succomber à des excès de charité qui effrayaient les plus fermes dévouements. Néanmoins la situation ne s'améliorait pas, et enfin Anne craignit à son tour que l'heure de Dieu ne fût pas venue pour une œuvre si cruellement contrariée.

Tout-à-coup, l'évêque arrive à Beaufort. La seule hospitalière qui restât en vie, de toutes celles qui étaient venues de La Flèche, se jette à ses pieds et le supplie de lui permettre de s'en retourner; une postulante, une servante lui demandent en pleurant la même grâce; M^lle^ de Melun lui dit que tout semble désespéré, qu'elle ne voit aucun moyen de poursuivre cette œuvre et qu'elle se préparait à lui demander ses ordres, pour se sauver du doute par l'obéissance. L'évêque conseille de rester. O miracle! à l'instant toutes les répugnances cessent, toutes les craintes s'évanouissent, personne ne songe plus à partir. Ces pauvres filles étaient dans un dénuement si complet, qu'elles n'avaient pas même de vitres à leurs croisées; la pluie tombait dans toutes les chambres. Elles restent cependant. La force humaine est à bout de voie, elles restent, et elles attendent avec confiance la force de Dieu. M^lle^ de Melun, se souvenant de Marthe de la Bausse, propose à ses sœurs de devenir elles-mêmes les fondatrices de cet établissement que tout le monde et Dieu même semblent abandonner. Elles réunissent cinquante francs entre elles toutes, et l'on pose la première pierre, mettant Dieu en demeure d'achever. Dieu achève. Eh! n'en est-il pas toujours ainsi?

A-t-il jamais refusé les lettres à vue que la foi et la charité tirent sur sa providence?

A partir de ce moment, tout change et tout réussit. Les habitants, qui ne voulaient pas entendre parler de constructions nouvelles, qui refusaient de donner, qui n'avaient pas de quoi donner, n'épargnent rien pour rendre les constructions spacieuses et magnifiques. Quand les matériaux n'arrivent pas, ceux qui restent encore sont inépuisables. L'architecte étonné assure que les pierres et la chaux se multiplient. C'est merveille, dit-il, chacun n'en revient pas; plus les ouvriers en emploient plus il en reste à mettre en œuvre. Mais les pierres vivantes se multiplient bien plus encore pour le développement et la magnificence de l'édifice spirituel: en peu de temps, soixante personnes prennent le voile; et l'union et la paix, régnant parmi ces nobles cœurs, n'en font qu'un seul et même cœur, d'où s'exhale la joie des anges: *Tu solus sanctus, tu solus Dominus, tu solus altissimus, Jesu Christe!*

« En écrivant tout ceci, dit la bonne mère Des Essarts, » qui fit, par ordre de son évêque, le touchant récit de » la fondation de Beaufort, je n'ai eu d'autre motif que » de montrer jusqu'à quel point Dieu se plaisait à ré- » compenser la foi si humble de son illustre servante, » M^lle^ de Melun. Du haut du ciel, où elle est sans doute » dans la gloire, elle veille sur nous. Chaque jour nous » sentons quelque nouvel effet de sa protection. Puisse, » par la miséricorde de notre très doux et très clément » Sauveur, son esprit demeurer toujours parmi nous! » Puissions-nous toujours marcher sur ses traces, en » dignes filles de Jésus-Christ! Ainsi soit-il. » « Le Ciel, » ajoute l'auteur, a rempli ces vœux. Le temps n'a rien

» changé à l'esprit des hospitalières de Beaufort ; la » révolution française les a trouvées fidèles. Les unes » sont mortes au milieu de la persécution, les autres ont » porté leurs vertus dans l'exil, aucune n'a failli à ses » serments. Aujourd'hui, les maisons de Baugé et de » Beaufort sont comme au jour de leur naissance. Tout » a péri ou s'est altéré autour d'elles, leur dévouement » et leur charité n'ont pas péri. »

VII De retour à Baugé, où tous les travaux qu'elle s'imposait d'ordinaire n'étaient plus qu'un délassement après ceux qu'elle venait d'accomplir à Beaufort, M^lle^ de Melun ne tarda pas à retrouver la croix ; et peut-être que ce fut alors, après tant de preuves d'amour données à Dieu, que cette nature crucifiée sans relâche depuis plus de quarante ans, commença de souffrir.

Un jour qu'Anne était allée à Beaufort pour ramener sa bien-aimée sœur Roseau, celle-ci vient se jeter à ses pieds, et d'une voix étouffée par les larmes, lui déclare qu'il faut qu'elle la quitte. « Le Seigneur me fait con- » naître, ajoute-t-elle, que je vous aime d'un amour trop » naturel, et que je suis un obstacle à votre perfection. » Souffrez que je me consacre ici au service des pauvres ; » ils en ont plus besoin qu'à Baugé. » Anne poussa un profond soupir : « Seigneur, j'avais cru être détachée de » toutes les créatures ; je me trompais !... Eh bien ! oui, » mon enfant, séparons-nous en ce monde, pour nous » trouver plus sûrement en l'autre. » A peine le sacrifice était-il fait au Dieu *jaloux,* que la bonne Marthe mourut à Baugé, en odeur de sainteté. Anne la chérissait tendrement : *Quoi ! mon Dieu,* s'écria-t-elle, *encore celle-là !* Alexandre, enfin, le bon et doux frère de son cœur, lui fut ravi : *Seigneur, non ce que je veux, mais ce que vous*

voulez, répétait la pauvre sœur, en s'accusant de ses larmes. « Qu'il y a de miséricorde et d'amour dans ces » rudes coups de la Providence, qui brisent une âme et la » jettent toute nue dans le sein de son Dieu !

Elle pouvait encore se donner aux pauvres : cette douceur lui fut ôtée. Dieu lui retira la force comme il lui avait retiré les créatures, afin que, n'aimant plus que Lui, elle n'existât plus pour ainsi dire qu'en Lui et pour Lui, devenant inutile sur la terre. « Et par là, dit l'auteur, ce bon Maître mettait la dernière main à l'œuvre de sa grâce. » Le monde n'entend guère ce langage. Quoi ! perdre de si saints amis et des forces si charitablement employées, c'est là une faveur du ciel; être inutile au milieu de tant de pauvres qui souffrent, c'est un bienfait dont il faut remercier Dieu? Oui, et les saints du moins l'en remercient, et il nous est permis d'entrevoir l'inénarrable joie de ces dernières douleurs. Douleur et joie, mots qu'ils faut prendre aux deux limites opposées des sensations humaines, pour exprimer à peu près ce ravissement sans nom, cet état de l'âme terrible et radieux, ce délire d'amertumes et de contentements suprêmes, où les saints, épuisés d'angoisses et couronnés de béatitude, hommes et dieux, nous apparaissent le front dans la liberté du ciel, les pieds dans les fers de la vie. Qui souffre autant? peines de corps, peines d'esprit, tout semble leur être envoyé sans mesure. Ce ne serait rien que les maladies, les outrages, les tortures du cœur : quiconque a lu leur histoire sait qu'elle en est tissue ; mais comment peindre ces épreuves qui vont les persécuter dans leur âme, ces tentations horribles qui sans cesse les mettent en doute de leur salut, et qui sont telles que peut-être, à l'exception de la très sainte Vierge, n'y en a-t-il

pas un seul dans le ciel qui ne se soit cru réprouvé ? Une chose les console : ils aiment ! et c'est par la puissance de cet amour, qu'ils vivent, qu'ils agissent; que dis-je ? par la puissance de cet amour, au milieu des supplices de la chair et des supplices de la pensée, ils sont heureux. Quand Dieu se dérobe et qu'ils se croient abandonnés, et que la prière même est pour eux sans consolation, ils aiment, ils attendent un regard qui les consolera de tout; et lorsqu'enfin, chose effrayante, ils viennent à douter de leur amour, quelle parole employer pour exprimer ce qui se passe en eux ? car non seulement ils aiment, mais ils savent qu'ils aiment, puisqu'ils ne meurent pas !

Et c'est une grande grâce que Dieu fait à ceux qu'il laisse sur la terre, en attente à la porte du Paradis. Le monde les croit inutiles ou les croit à plaindre : mais pour eux, s'ils se plaignent parce que leur impatience est grande, s'ils se disent inutiles parce qu'ils comptent pour rien l'exemple que donne leur vertu, ils savent cependant user de ce délai. Juges sévères de cette existence et de ces actions que le monde admire, ils se purifient par une dernière pénitence, par un dernier aveu de cette réelle misère et de cette incurable corruption toujours attachées à la nature humaine. Ils voient et condamnent le péché aux lumières nouvelles de la justice infinie devant laquelle ils vont comparaître, et qui, désirant les trouver sans tache, semble leur envoyer comme un reflet de ses inspirations. Mais à quoi bon ces paroles ! Pouvons-nous douter que Dieu ne les aime incomparablement plus qu'ils ne l'ont aimé, qu'il ne soit plus impatient de les rappeler qu'ils ne l'ont été de partir ? Pourquoi les retiendrait-il sur la terre un instant de plus

qu'il ne faut pour sa gloire et pour leur bonheur ? Pourquoi serait-il cruel ?

Anne, depuis longtemps souffrante, se trouvait à Beaufort, lorsqu'elle sentit que son heure approchait. Charitable envers ses sœurs de Baugé, qui étaient spécialement sa famille, elle voulut leur faire don du spectacle de sa mort, et le spectacle fut beau, car il dura tout une année. Ce fut le 13 août 1679, que la très Sainte Trinité, occupée dans le ciel de ce grand ouvrage, déclara son humble servante mûre et parfaite pour la beauté des demeures éternelles. Anne rendit le dernier soupir auprès d'une image de la sainte Vierge dont elle avait orné le chœur de la chapelle bâtie des sueurs de Marthe, achevée par elle et consacrée à sa patronne. Elle y était descendue toute seule, à quatre heures du matin, parce que le *temps pressait*. Quand les prières des agonisants furent achevées, elle expira si doucement qu'on eut peine à s'en apercevoir. Il fallut l'exposer à la vénération du peuple; le peuple ne se lassait pas de contempler ce noble visage, respecté par la mort. Un nombreux clergé la conduisit au tombeau le lendemain; mais les gémissements des pauvres et des infirmes ne permirent qu'à Dieu d'entendre les prières sacrées.

VIII. Telles furent la vie et la mort d'Anne de Melun, princesse d'Épinoy. Je n'étonnerai sans doute aucun de ceux qui m'ont lu jusqu'ici, en leur disant que cette femme admirable n'était pas née toute sainte et *organisée* pour la bienfaisance, comme certains docteurs ne manqueraient pas de le penser, si on les consultait sur un phénomène aussi étrange à leurs yeux qu'il est naturel aux nôtres. Elle était par penchant fière, hautaine, ambitieuse et colère, et jusqu'à la fin de sa vie elle garda, non point

dans ses œuvres, mais dans sa conscience, la trace de ces défauts. On les devine dans les résolutions qu'elle écrivit durant une retraite faite à Baugé, après son voyage de Paris. Depuis vingt ans elle était un modèle de chasteté, de douceur, d'abnégation, d'humilité, et il lui fallait encore combattre l'orgueil, la promptitude, l'estime de soi, l'esprit de critique et de raillerie; et peut-être qu'il lui fallut les combattre jusqu'à la fin, et que, dans cette abondance d'actes de vertu, dont elle remplit durant un demi-siècle chacun de ses jours, elle n'en produisit pas un qui ne fût une victoire. La religion fait souvent de ces miracles, et à vrai dire elle ne fait pas autre chose; mais ce qu'elle fait, elle seule le peut faire, et elle ne le peut faire autrement qu'elle fait.

Lors donc que nous entendons les beaux esprits, les savants, les sages se moquer de nos humbles pratiques, de nos bonnes vierges, de nos chapelets, de nos neuvaines, et plus encore de ces maximes crucifiantes pour l'orgueil de la chair et du sang que l'Évangile et les saints nous ont laissées, regardons les âmes héroïques, les cœurs sacrés, les vertus triomphantes qu'ont formés ces pratiques et ces maximes. Sans daigner même demander aux railleurs qu'ils en fassent autant, tâchons d'imiter nos modèles, de servir les pauvres, d'aimer Dieu; laissons ces grands hommes se préparer des statues.

Hélas! dans leurs grandeurs, ils sont sujets à l'hôpital tout comme les autres. Ne perdons pas l'art des sœurs de charité : ce serait trop se venger de leurs disciples et d'eux-mêmes.

Il faut que je l'avoue : en lisant l'histoire de M^lle^ de Melun, je me suis souvenu des leçons du Collége de France. M. Michelet qui plaisante si fort la *Fleur des*

Saints, et M. Quinet, son compère, qui voudrait détruire la race des jésuites et la race de leurs pénitents, m'ont fait allonger un récit, que je voulais abréger. Je trouve que cette race de dévotes et de dévots, avant d'être expulsée, mérite d'être connue, et qu'elle a son utilité. Pourquoi ne la conserverait-on comme servant à détruire la misère, ainsi qu'en certains pays on protége les oiseaux qui détruisent les reptiles? Je livre cette idée aux professeurs d'économie politique du Collége de France, afin qu'ils fassent entendre raison à leurs collègues; et, en attendant, je place ces illustres sous la protection de Marthe de la Bausse, traitée de folle, et d'Anne de Melun, soupçonnée de mauvaise vie par les docteurs ès-lettres et par le menu peuple de Baugé.

Que dirai-je maintenant du livre d'où j'ai tiré ces détails, et qui en renferme beaucoup d'autres, non moins édifiants (1)? L'auteur est versé dans la science des saints. Il m'a fait comprendre ses personnages, et je l'en remercie, car ce sont des amis qu'il me donne dans le ciel. Je ne le connais pas, mais je l'aime. Si ces lignes passent un jour sous ses yeux, qu'il prie pour moi Jésus humble et crucifié.

Abbaye de Solesmes, août 1843.

(1) Vie de Mlle de Melun, revue et corrigée par M. l'abbé Louis Fouré, du diocèse d'Angers. — M. le vicomte de Melun a publié depuis une nouvelle et très-intéressante vie de son illustre parente.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Programme de l'*Univers*..... 1
De l'action de la Providence..... 8
Controverse sur l'assassinat politique..... 20
Les deux nations..... 34
L'Évêque et le Préfet..... 41
Le *Constitutionnel* et le P. Lacordaire..... 51
Des libertés du théâtre contre la Religion..... 58
M. de Lamartine et la Démocratie..... 66
Le mot de passe des universitaires..... 76
Du zèle et de la modération..... 82
Outrages à des ecclésiastiques..... 90
L'ultimatum de l'Université..... 94
Lettre à M. Villemain, ministre de l'instruction publique, sur la liberté d'enseignement..... 101
De l'action des laïques dans la question religieuse..... 153
Déclaration d'abus contre Monseigneur l'évêque de Châlons..... 173
M. Génin..... 190

Le *Journal des Débats* et M. de Montalembert..... 201
Dénonciation contre les Jésuites..... 212
Des poursuites en matière de presse..... 219
Le parti légitimiste à la Chambre des Députés..... 224
La question catholique à la Chambre des Députés..... 230
Persécution municipale contre les religieuses du Bon-Pasteur..... 240
Action politique des catholiques..... 274
La question catholique à la Chambre des Pairs..... 282
Le projet de loi Villemain à la Chambre des Pairs..... 293
Point de croix ! point de messe !..... 360
Poursuites contre la presse catholique..... 362
Nécessité de l'action publique des Évêques..... 383
M. Sue..... 395
Début de l'apostat Ronge..... 414
La presse stipendiée en Allemagne..... 417
Pascal-Cousin et Pascal-Faugère..... 422
Les religieuses d'Avignon..... 432
Un poème de M. Henri Heine..... 439
Guerre civile dans la littérature..... 452
La charité légale..... 464
Les explications du Gouvernement..... 475
Escarmouches parlementaires..... 480
État de la presse..... 497
De l'obscénité comme instrument philosophique..... 509
Combat d'universitaires..... 520
M. Saisset et le célibat ecclésiastique..... 527
Mazarin et Anne d'Autriche..... 537
Mademoiselle de Melun..... 570
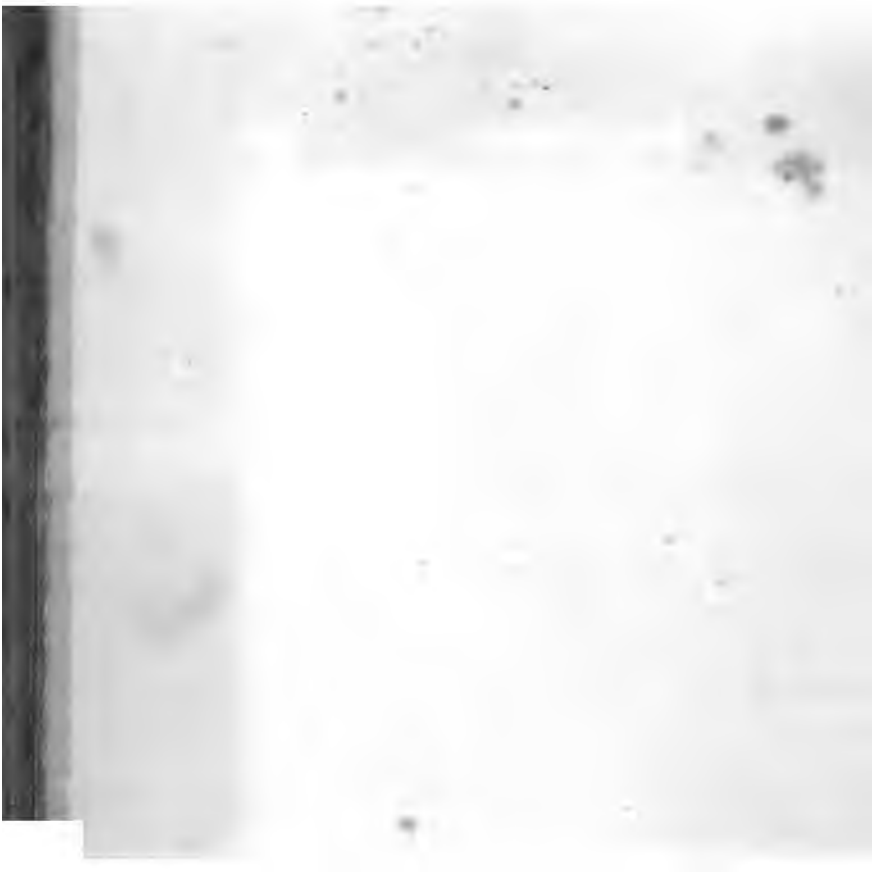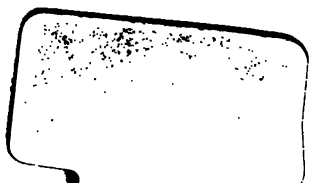
CAMBRAI. — IMP. DE RÉGNIER ET BOUTTEAU, RUE DU PETIT-SÉMINAIRE, 14.